THE ELLIS LLWYD JONES HALL.

THE ELLIS LLWYD JONES HALL.

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DU MÊME AUTEUR

Grammaire historique de la langue française, 6 vol. in 8°.

Tome I. Histoire générale de la langue française. Phonétique historique. Troisième édition.

Tome II. Morphologie. Deuxième édition.

Tome III. Formation des mots.

Tome IV. Sémantique.

Tome V. Syntaxe. Noms et pronoms.

Tome VI. Syntaxe. Particules et verbes.

Études de grammaire française. Fasc. I—VII. (Académie Royale Danoise.)

Histoire étymologique de deux mots français: Haricot et Parvis. (Académie Royale Danoise.)

Manuel phonétique du français parlé. Quatrième édition traduite et remaniée par E. Philipot.

Spoken French. Translated by N. Armfield. (Cambridge, Heffer & Sons.)

Fransk Lydlære. Fjerde Udgave.

Fransk Verslære. Anden Udgave.

Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires.

Fasc. I. Philologie française. Deuxième édition.

Fasc. II. Poésie française 1800—1850. *(Épuisé.)*

Fasc. III. Poésie française 1850—1920. Deuxième édition.

Gaston Paris. (V. Pio).

Frankrig. Illustreret Udgave. Pragtværk med mange Illustrationer.

France. Traduit du danois avec introduction par Jacques de Coussange (Librairie Larousse).

Ordenes Liv, 3 vol. in 8°.

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

(HONORÉE DU PRIX DIEZ ET DU PRIX SAINTOUR)

PAR

KR. NYROP

TOME SIXIÈME *(Fin)*

COPENHAGUE
GYLDENDALSKE BOGHANDEL
NORDISK FORLAG

LEIPZIG
OTTO HARRASSOWITZ

LONDON
GYLDENDAL PUBLISHING HOUSE

NEW-YORK
G. E. STECHERT

PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS

Tous droits réservés.

Copyright 1930 by Gyldendalske Boghandel, Nordisk Forlag — Copenhagen

COPENHAGUE — IMPRIMERIE GRÆBE
MDCCCCXXX

PRÉFACE.

C'ÉTAIT par un beau jour d'été de 1897. Je me trouvais à Cerisy-la-Salle chez Gaston Paris; nous causions dans sa vaste salle de travail qui se trouvait au rez-de-chaussée du vieux château normand où il passait ses vacances. Je lui exposais le projet qui m'occupait depuis quelque temps, celui de publier une grammaire historique de la langue française: je rêvais une grammaire qui donnât un aperçu historique de l'ensemble des phases qu'a parcourues l'évolution de la langue depuis ses origines représentées par les plus vieux textes jusqu'à sa forme la plus moderne représentée par la langue parlée à l'heure actuelle.

Je lui expliquais aussi qu'en étudiant la phonétique et la morphologie je ne m'arrêterais pas à la forme extérieure des mots, comme c'était la coutume alors, et que je remplacerais l'orthographe officielle par une transcription strictement phonétique partout où cela serait nécessaire pour donner une idée nette du résultat réel du développement linguistique. Ainsi l'orthographe officielle nous fait croire que, par exemple, le féminin des adjectifs se forme par l'addition d'un *e*, tandis que la transcription phonétique nous montre clairement que, dans la plupart des cas, la forme féminine se distingue de la masculine par l'addition d'une consonne (II^2, § 447), ce qui donne au français une place particulière parmi les langues romanes.

Je finissais mon exposé en ajoutant que j'essayerais de donner à ma grammaire un caractère éminemment pédagogique; je voulais créer un ouvrage dans lequel les romanistes

débutants pussent trouver un guide clair et pratique et qui, grâce à un appareil bibliographique détaillé, pût aussi servir de base aux cours et exercices des professeurs d'Universités.

Gaston Paris, qui était pour moi non seulement le maître vénéré et admiré, mais aussi un ami paternel, m'écoutait avec sa bienveillance ordinaire. Après avoir discuté avec moi quelques questions générales, et critiqué plusieurs détails de mon exposé, il m'encouragea à continuer mon travail, dont la réalisation, selon lui, servirait à combler une lacune. Pourtant il doutait fort qu'il me fût possible de me contenter de trois volumes, comme je le croyais alors. Il eut raison. J'avais besoin de six volumes.

L'encouragement de Gaston Paris fut pour moi un grand appui moral. Rentré chez moi je me mis tout de suite au travail. A la fin de 1899 je réussis à publier le premier volume de ma grammaire; il fut vite épuisé et j'en ai pu donner plus tard deux éditions nouvelles, augmentées et améliorées. Le deuxième volume suivit de près le premier, mais les volumes restants de l'ouvrage ont subi des retards notables que je suis le premier à regretter. Cependant, ces retards étaient dus à des causes qui ne dépendaient pas de ma volonté. En 1905 je fus attaqué par une grave maladie d'yeux qui me condamna assez longtemps à l'inactivité et qui finit par me priver complètement de la vue. En moins d'un an je fus réduit à travailler à l'aide des yeux d'un lecteur et d'un secrétaire. Ce brusque changement des conditions de ma vie me paralysa au commencement tout à fait mais l'horreur toujours croissante d'une vie inactive et inutile me fit reprendre courage. *Where there is a will there is a way*, comme disent les Anglais, et peu à peu je réussis à me créer, après beaucoup d'essais, une nouvelle méthode de travail.

C'est dans ces conditions difficiles que j'ai publié les quatre volumes suivants de ma grammaire et les nouvelles éditions des deux premiers volumes. J'ajoute encore que la

grande guerre m'a si fortement impressionné que pendant longtemps il m'a été impossible de me livrer à des travaux scientifiques.

En publiant aujourd'hui le sixième et dernier volume de ma Grammaire historique de la Langue française je sens une vive satisfaction d'avoir pu vaincre les grosses difficultés de différente nature que j'ai rencontrées sur ma route, et je suis plein de reconnaissance envers les nombreux collègues et amis, professeurs et étudiants, étrangers et compatriotes, qui m'ont aidé à les surmonter, soit par leur collaboration souvent offerte spontanément, soit par leurs encouragements et leurs conseils.

Cette amabilité désintéressée envers moi et mon livre m'a vivement touché, et j'y vois une preuve heureuse de la bonne confraternité internationale qui règne dans le monde des romanistes.

Je suis heureux d'avoir mené à fin mon ouvrage, fruit des efforts de beaucoup d'années; j'espère que cet ouvrage, dédié à la mémoire de Gaston Paris, ne montre pas trop de traces des conditions dans lesquelles j'ai dû travailler et qui m'ont empêché de faire des recherches personnelles dans les bibliothèques. Avec tous ses défauts, il témoignera en tout cas de mon admiration pour la belle *parlëure françoise* qui a joué un rôle si éminent dans le développement de la civilisation européenne, on pourrait même dire mondiale, et s'il pouvait communiquer ce sentiment à mes lecteurs, j'aurais atteint au moins un des buts que je me suis proposés.

Avant de terminer, je tiens à remercier tout particulièrement MM. Pierre Laurent, professeur au Lycée Henri IV et à l'École Normale supérieure de Saint-Cloud, Emmanuel Philipot, professeur à l'Université de Rennes, O. Schultz-Gora, professeur à l'Université d'Iéna, Leo Spitzer, professeur à l'Université de Marbourg, et mes deux compatriotes, Viggo Brøndal, professeur à l'Université de Copenhague, et V. Stigaard, professeur au Lycée métropolitain de la même ville.

Ils m'ont tous aidé de la manière la plus aimable et la plus efficáce; ils n'ont pas seulement offert leurs services pour la correction des épreuves, ils ont aussi soumis plusieurs parties du volume à une discussion critique instructive dont on trouvera des traces nombreuses dans le texte même du volume et dans les Additions.

J'adresse aussi de vifs remercîments à Mesdemoiselles Ellen Meyer, agrégée de l'Université de Copenhague, et Elna Simonsen, professeur de français: elles m'ont assisté de la manière la plus dévouée dès le début de ma maladie.

Copenhague, septembre 1930.

Kr. N.

SIXIÈME PARTIE

SYNTAXE

(PARTICULES ET VERBES)

LIVRE PREMIER.

ADVERBES.

CHAPITRE I.

REMARQUES GÉNÉRALES.

1. Les adverbes servent à modifier le sens d'un verbe: *il s'est défendu vaillamment, il l'a bien mérité;* d'un adjectif: *il est peu aimable, votre bien dévoué*; d'un adverbe: *il vit très modestement, il est bien plus riche que son frère.* Ce sont là les trois fonctions principales des adverbes. Il y a pourtant plusieurs adverbes qui ne possèdent pas les trois fonctions indiquées. Ainsi *beaucoup* ne s'emploie pas devant un adjectif au positif; l'usage n'admet pas *il est beaucoup grand*, mais on dit bien *il est beaucoup plus grand que son frère.* Il faut enfin ajouter comme quatrième fonction que parfois un adverbe d'intensité peut servir à modifier le sens d'un substantif: *nous avons très faim* (§ 6).

Remarque. Nous avons déjà fait observer dans les volumes précédents qu'il n'y a aucune limite fixe entre les adverbes et les adjectifs. Nous avons constaté que beaucoup d'adjectifs fonctionnent comme adverbes: *parler bas, sentir bon, marcher droit, chanter faux*, etc. (voir V, § 108), et que plusieurs adverbes fonctionnent comme adjectifs: *la presque totalité, un presque frère, une femme très bien, elle est la mieux* (III, § 659 et V, § 111).

2. On distingue ordinairement huit espèces d'adverbes: les adverbes d'intensité ou de quantité, de comparaison, de lieu, de temps, de manière ou de mode, d'affirmation, de négation, de doute. Mais on pourrait facilement augmenter ou diminuer le nombre de ces groupes qui ne se distinguent pas, d'une manière très nette, les uns des autres. Certains adverbes appartiennent en effet indifféremment à plusieurs des

groupes cités: *autrement* fonctionne ainsi comme adverbe de comparaison, d'intensité et de manière.

Remarque. Quelques adverbes et locutions adverbiales peuvent être suivis d'une proposition introduite par *que*. On ne trouve pas seulement *peut-être que*, mais aussi *heureusement que*, *avec ça que*, *même que*, etc.; voir § 162.

3. Sur l'origine et la forme des adverbes et des locutions adverbiales, il faut remarquer:

1° Le français a conservé un certain nombre d'adverbes latins: heri > *hier;* inde > *en;* ibi > *-y;* jam > *jà;* magis > *mais;* melius > *mieux;* trans > *très*, etc. Ont disparu cras, haud, nuper, olim, et nombre d'autres.

Remarque. A côté de l'ancien adverbe *voir* (*voire*), qui remonte au lat. verum (vera), il existe un homonyme qui ne s'emploie qu'après certains impératifs: *voyons voir*, *montre voir*, et qui signifie 'un peu,' 'donc'. Dans un volume précédent de cet ouvrage (IV, § 47), nous avons regardé les deux mots comme identiques quant à l'origine. Il vaut sans doute mieux reconnaître dans la combinaison *voyons voir* l'existence d'un infinitif qui, grâce à son emploi, a pris un sens adverbial. Selon M. E. Staaff *voyons voir* s'explique comme un croisement de *voyons* avec *allons voir*; de même *montre voir* est issu des deux tours *montre* et *fais voir*. *Voir* s'emploie de cette manière après les verbes *dire*, *écouter*, *essayer*, *montrer*, *penser*, *regarder*, *songer*, *voir*. L'emploi de *voir* comme adverbe explétif, très général autrefois, s'est beaucoup restreint dans la langue littéraire actuelle; dans les patois, au contraire, il est très répandu.

2° A côté des adverbes latins, on constate l'existence de beaucoup de créations nouvelles: *Autrefois*, *toujours*, *dorénavant*, *toutefois*, *partout*, *longtemps*, etc.; pour les détails, voir III, § 591—614.

3° Il faut aussi noter l'existence d'un très grand nombre de locutions adverbiales: *A peine*, *à bas*, *à couvert*, *à loisir*, *à merveille*, *à outrance*, *à rebours*, *à pic*, *à tâtons*, *à la dérobée*, *à la légère*, *à la pareille*, *à la française*, *à la diable*, *à l'amiable*, *à l'étroit*, *au préalable*, *au petit bonheur*, *à la queue leu leu* (I[3], § 182; V, § 99,3). *D'abord*, *de retour*, *d'emblée*, *de léger*, *de nouveau*, *de plus belle*, *de travers*, *de longue date*, *d'arrache-pied* (cf. § 87,3). *En bas*, *en haut*, *en arrière*, *en tapinois*. *Par hasard*, *par bonheur*, *par cœur*. *Sans peine*, *sans faute*, etc.

4° Le français a toujours été très riche en adverbes et locutions adverbiales. Voici un relevé sommaire des adverbes

dont s'est servi l'auteur de la Chanson de Roland: *adenz, alques, altrement, altrer, altresi, altretant, amunt, anuit, après, aprof, arere, asez, atant, aval, avant, avoec, belement, bien, ça, car, ci, cum, cument, cumfaitement, conquerantement, cuntremunt, cuntreval, darere, dedenz, dedevant, demain, demaneis, derere, desmesureement, desur(e), desuz, devant, dreit, dulcement, dunc, durement, einz, en, enceis, encuntre, endementres, endreit, enoit, enprès, encoi, ensemble, ensement, ensurquetut, envers, enz, esfreedement, estreit, fieblement, fierement, forment, fors, gaillardement, gentement, guaires, haltement, hoi, i, idunc, ier, iloec, ireement, isnelement, issi, itant, ja, jamais, jus, la, laidement, lungement, main, mais, mal, malement, malvaisement, mar(e), matin, mielz, menut, merveillusement, mie, mult, ne, nen, nepurquant, nient, nis, nun, o, oïl, or(e), orgoillusement, par, parfundement, petit, plus, poi, pois, près, primes, qu[e]iement, seir, sempres, sez, si, suef, sul, sum, sus, suvent, tant, tart, tens(a), tost, très, trestut, trop, tut, u, uan, ultre, uncore, unkes, vassalment, veie, veirs, veirement, vertuusement, volenters.* Comme on le voit, il s'agit ici d'un vocabulaire très riche et très varié; les créations nouvelles abondent. On voit aussi que beaucoup des adverbes cités ont disparu; le vocabulaire adverbial se renouvelle en effet de siècle en siècle.

4. La création de locutions adverbiales n'a jamais cessé; en dépit des puristes on en a créé jusqu'à nos jours. Voici quelques formations curieuses qui sont presque toutes des créations récentes: *comme quoi, par exemple, Dieu possible, plus souvent, tu parles, avec ça.* Nous allons étudier sommairement les différents emplois de la dernière locution, qui, au point de vue de la formation, rappelle l'ancien composé populaire apud hoc:

1° Sens propre. L'employé de magasin dit à la dame qui vient de choisir un objet: *Avec ça, Madame?* La cliente: *C'est tout; merci, Monsieur.* Cet emploi est très général. Il se retrouve avec un léger changement dans le passage suivant: De l'honneur, du sang-froid et des muscles, quand avec cela on aime bien la France, tout va (P. Bourget, *Le Disciple*, p. 175). *Avec ça* est souvent synonyme de 'par-dessus le marché'. Ex.: Avec tout ça, je n'ai pas déjeuné (H. Bataille, *L'Enfant de l'amour*, III, sc. 4). Ce n'est rien, un petit étour-

dissement, à cause de l'air qui est très vif. Avec ça, les rues sont si drôles dans cette sacrée ville (É. Zola, *La Conquête de Plassans*).

2° A côté de *avec ça*, on trouve aussi *avec ça que* (analogique de *sûrement que, peut-être que, non que*): *Avec ça que je m'ennuie* (= et puis, je m'ennuie). Exemples littéraires: Avec cela que Madame n'est pas couverte (Musset, *Le chandelier*, I, sc. 2). Le comte. Fichu temps, hein, Edmond? — Le maître d'hôtel. En effet, monsieur le comte. Avec ça qu'on ne soupe déjà plus beaucoup. Ah! c'était autre chose sous l'Empire (H. Lavedan, *Viveurs*, II, sc. 2). Littré, dans son Dictionnaire (*s. v. ça*) qualifie cette locution de vicieuse; mais il ajoute qu'à la rigueur elle est »très-familière« et qu'elle »pourrait être acceptée, s'expliquant par: mettez avec ça, joignez avec ça que . . .«. Il existe actuellement, à côté de *avec ça que*, la conjonction synonyme *même que*. Ex.: Même qu'elle a eu un grand, grand succès dans les journaux (R. Martin du Gard, *Les Thibault*, I, 151).

3° *Avec ça* s'emploie surtout après une phrase négative, comme une sorte de formule familière de protestation; elle exprime le doute et l'incrédulité et sert à détruire la phrase qui précède; elle signifie tantôt: mais si, tantôt: pardon, bah, à d'autres, chansons que tout cela! Ex.: *Vous ne m'avez pas reconnu dans ce déguisement? — Avec ça! Vous ne savez pas vous y prendre. — Avec ça!* Exemples littéraires: C. C'est impossible . . . Ils n'oseraient pas. — L'abbé. Ils n'oseraient pas? Avec ça: Ils ne respectent plus rien (O. Mirbeau, *Le Foyer*, II, sc. 11). Mais Georges, tu te trompes! Le petit Jésus n'achète rien dans les magasins! — Georges. Avec ça! J'ai vu la petite automobile de ma tante! Même qu'elle est rouge et j'avais écrit sur le papier que je la voulais bleue (H. Bernstein, *Le Bercail*, III, sc. 3).

4° On trouve aussi *avec ça que*, employé également pour marquer une protestation. Ainsi *Avec ça que je m'ennuie* signifie actuellement le plus souvent: Vous vous trompez, je ne m'ennuie pas. La conjonction *avec ça que* peut aussi être suivie d'une proposition négative. Ex.: *Vous ne savez pas vous y prendre. — Avec ça que je ne sais pas m'y prendre.*

5° *Avec ça que* s'emploie enfin d'une manière railleuse et acquiert à peu près le sens de: il ne manquerait plus que

cela. Exemples littéraires: Eh bien! vous me faites une belle réputation! — Avec ça que Monsieur ne la connaît pas, sa réputation (T. Bernard, *Un Perdreau de l'année*, I, sc. 1). Avec ça que tu n'es pas heureuse . . . quand tu apprends par les journaux que ton enfant a conduit dans son automobile . . . à Ostende . . . le Jockey-Club (O. Mirbeau, *Les affaires sont les affaires*, I, sc. 5). Et pourquoi pas? reprenait le concierge clignant derrière ses lunettes un œil égrillard; avec cela qu'il n'a pas pu galipauder tout comme un autre en son jeune temps (Bourget, *Le Disciple*, p. 323). On dit couramment: *Avec ça que tu ne m'as pas fait du tort* (= mais si, certainement, tu m'as fait du tort).

6° L'origine des emplois spéciaux du tour étudié n'est pas tout à fait claire. Il faut d'abord remarquer que *avec ça* se prononce souvent sur un ton ironique, et c'est probablement l'emploi ironique de la locution qui a amené le changement de sens: *avec ça* a été compris comme une exhortation moqueuse à celui qui parle de continuer avec ses sottises. Cet emploi ironique, en même temps que dubitatif et interrogatif, devient facilement l'expression d'une protestation. C'est un développement analogue que nous trouvons dans la locution triviale *et ta sœur?*

CHAPITRE II.

ADVERBES D'INTENSITÉ ET DE QUANTITÉ.

5. Beaucoup de ces adverbes servent en même temps à modifier une qualité ou une action (*il est très aimable, il a beaucoup réfléchi*) ou à indiquer une certaine quantité d'êtres ou de choses (*il a beaucoup d'amis, il a peu d'argent*). Voici les plus importants de ces adverbes: *assez, beaucoup, bien, combien, davantage, fort, mal, par, peu, plus, presque, quelque, si, tant, tout, très, trop*, et, pour la vieille langue, *moult, prou*. Nous allons étudier sommairement l'emploi de quelques-uns d'entre eux.

6. **Très** (lat. trans) est étymologiquement préposition (§ 46); mais il fonctionne aussi comme adverbe d'intensité dès les plus vieux textes, et, comme tel, il s'est conservé jusqu'à nos jours. Il s'emploie:

1° Devant un adverbe. Ex.: Ferez, paien, car tres ben les veintrum (*Roland*, v. 1535). Cet usage vit toujours.

2° Devant un adjectif. Ex.: La refu li tresors si tres granz trovez (Villehardouin, § 250). Autrefois *très* s'employait aussi devant un superlatif, et on disait *la tres plus bele dame, la plus tres bele dame, le tres meilleur home*; pour les exemples, voir II², § 470. Cet usage disparaît avec le moyen âge; après la Renaissance, *très* ne se met que devant un adjectif au positif. *Très* a aussi servi à renforcer *tout*; voir II², § 576,14.

3° Devant un nom d'être vivant employé comme attribut ou épithète. On disait au XVII^e siècle *il est plus homme de bien que moi* et de même *il est très homme de bien*; Racine fait dire à Chicanneau: Oui, vous êtes sergent, monsieur, et très sergent (*Les Plaideurs*, II, sc. 4). Un vieux bonhomme qui fut jadis illustre, un peu ministre, très membre-de-l'Institut (*Revue bleue* 1898, II, 349). Une façade très Louis XIV

(G. Réval, *Les Sévriennes*, p. 14). Phrase entendue: *Il est devenu très Académie Française.* Rappelons aussi la locution *savoir le fonds et le tréfonds d'une chose.*

4° Dans le parler familier de nos jours, *très* se met devant le régime direct de plusieurs combinaisons verbales, tout comme *si* (voir § 8,2). On dit *avoir très froid*, et sur ce modèle on a formé *avoir très peur*, *très faim*, *très soif.* On dit *cela me fait très mal*, ce qui amène *cela me fait très plaisir.* Exemples littéraires: J'ai eu tort. — Très tort (H. Becque, *La Parisienne* II, sc. 4). Il a raison, très raison (Maupassant, *Mont-Oriol*, p. 343). On dit de même *avoir très envie*, *avoir très hâte.*

5° Devant une préposition suivie de son régime. Ex.: Mort le tresturnent, tres en mi un guaret (*Roland*, v. 1385). Si s'en passent tres par devant Constantinoble (Villehardouin, § 133). Cet usage s'est maintenu jusqu'à nos jours; on dit *des femmes très dans le train*, *exécuter un ordre très à la lettre*, *très par-dessous jambe*, *être très à son avantage*, *une mélodie jadis très en faveur*, *très au loin.*

6° Devant un verbe. On avait en ancien français des composés tels que *trespenser* (être très soucieux), où *très* est bien l'adverbe d'intensité et non la préposition comme dans *tresporter*, maintenant *transporter*; mais, en dehors des composés, *très* ne sert pas à renforcer un verbe: on disait ordinairement *molt m'en deult*, et non *très m'en deult.* Cependant un tel emploi de *très* n'est pas tout à fait inconnu. M^me^ de Sévigné écrit: Ils m'ont très assuré que la vendange [bain de vendange] m'aurait empirée (Lettre du 30 sept. 1676). Ayant très observé la vie et les hommes, il lui paraît difficile de formuler une règle de conduite certaine (*Revue bleue* 1905, II 91 a). Les puristes condamnent cet emploi.

7° Le langage familier de nos jours emploie *très* d'une manière absolue dans les réponses. Ex.: Elle est bien jolie — Oui . . . très (J. Sarment, *La couronne de carton*, p. 33). Ne plaisantez pas. Je suis sûre que Villiers est ému. — Très (*ib.*, p. 82). — Stupéfiantes, dans quel sens? — Gentilles? — Très (P. Loti, *Les désenchantées*, p. 116). Tu ne dors pas bien, en ce moment? — Pas très (R. Martin du Gard, *Les Thibault. La belle saison.* P. 116). Cet usage remonte au moins à la première moitié du siècle passé. Ex.: Es-tu incommodé? — Je le suis très (Varner, *La sœur de Jocrisse.* Paris, 1841. P. 17).

7. Nous examinerons les autres adverbes de quantité par ordre alphabétique:

1° **Assez** (prov. *asatz*, it. *assai*) continue un composé populaire adsatis. Dans la vieille langue, *assez* signifiait 'beaucoup' et même 'trop'. Ex.: En ceste tere ad asez osteiet (*Roland*, v. 35). La furchëure ad asez grant li ber (*ib.*, v. 3157). Dans ce dernier passage, *asez grant* veut dire 'très grand', 'énorme'. L'ancien sens se constate encore au grand siècle. Ex.: Et l'on m'a vu pousser, dans le monde, une affaire D'une assez vigoureuse et gaillarde manière (*Misanthrope*, v. 790). Dans la langue moderne, *assez* a perdu beaucoup de sa force primitive (cf. IV, § 155); il est maintenant, le plus souvent, synonyme de 'suffisamment' ou indique une quantité médiocre (en angl. *rather*). La phrase *elle est assez jolie* contient actuellement une réserve, et l'énoncé est moins affirmatif que: *elle est jolie*; autrefois c'était le contraire. Pourtant l'ancien sens n'a pas tout à fait disparu. Ex.: *Regardez cette jeune fille! Est-elle assez jolie et le sait-elle assez!* Ces tours interrogatifs sont aujourd'hui de véritables formules de superlatif. On dit maintenant *assez d'argent*, autrefois la préposition pouvait faire défaut. Ex.: Quant vos venrés, biaus fiex, a le roi court, Assés i troverés dus et contours (*Aiol*, v. 184). Comp. V, § 101,2. Remarquez que l'usage actuel admet: *Il a de l'argent assez.*

2° **Beaucoup** (cf. III, § 595) sert à renforcer un verbe et un adjectif au comparatif: *Il a toujours beaucoup travaillé. Il est beaucoup plus fort que moi.* Il peut aussi suivre le comparatif, et, dans ce cas, il demande la préposition *de* (comp. § 87,4): *Il est plus capable que son frère et de beaucoup.* On dit aussi: *Il est de beaucoup plus capable que son frère*, à côté de: *Il est beaucoup plus capable que son frère.* L'emploi de *de* est de rigueur devant un superlatif: *Il est de beaucoup le plus capable.*

3° **Bien** sert à renforcer un verbe, une locution verbale, un adjectif au positif ou au comparatif: *Il a bien travaillé. Il a bien raison. Faites bien attention. Elle est bien aimable. Elle est bien plus aimable que sa sœur.* On dit *bien du monde, bien des soldats, bien de l'honneur* avec l'article partitif complet; dans ces énoncés, *bien* est primitivement un mot de quantité isolé, sans aucun rapport avec le substantif: *c'est de*

l'honneur — bien; puis: *c'est — bien — de l'honneur.* Comp.: Des altres i out bien (*Roland*, v. 108). Dans quelques cas isolés, *bien* a été assimilé à *beaucoup*, quant à l'emploi de l'article: *bien d'autres*, *bien de fertiles campagnes*, *bien de braves bourgeois*. Au point de vue sémantique, *bien* a perdu son sens amélioratif primitif, et on peut dire sans aucun scrupule: *Il m'a bien ennuyé*, *c'est bien mauvais*, *elle est bien malade*, etc. *Beaucoup* indique tout simplement une quantité sans aucune idée accessoire: *il a beaucoup d'argent;* si l'on se sert de *bien*, on ajoute quelque chose de subjectif, une idée de surprise, de contentement, d'intérêt: *il y avait bien du monde au concert.* Comp. encore: *Il m'a fait beaucoup de mal*, et: *Il m'a fait bien du mal.* La dernière phrase relève davantage la souffrance personnelle.

4° **Combien** est un adverbe interrogatif et exclamatif. A la différence de *bien*, il est suivi de *de* sans article: *combien de peine perdue!* Il peut être séparé de son complément: Combien, finalement, a-t-on vendu d'exemplaires de cette *Histoire de la rage*, écrite par ton mari il y a trois ans (R. Benjamin, *La prodigieuse vie d'Honoré de Balzac*, p. 14)? *Combien* sert aussi dans la langue actuelle à renforcer un adjectif. Ex.: Que vous fûtes belle, lui dis-je un jour, madame, et combien admirée (A. France, *Le livre de mon ami*, p. 183). S'ils avaient osé se soulever tous, hommes et femmes, et faire bloc, qu'ils auraient eu vite raison des brigands au pouvoir — une poignée et combien lâches (Bourget, *Tragiques remous*, p. 16). Vois combien vite en est le cours (J. Richepin, *Causeries de vagues*).

Remarque. Rappelons la locution pronominale *ce que*, qui, dans la langue actuelle, a parfois le sens de 'combien'. Ex.: Et les princesses, donc, ce qu'elles sont jolies (J. Richepin, *Il était une fois*)! comp. V, § 277,4.

5° **Moult** ou **molt,** du lat. multum (cf. it. *molto*), s'employait comme adjectif et comme adverbe jusqu'à la fin du XV^e^ siècle (cf. V, § 111,3). Comme adverbe, *moult* était concurrencé par *très.* Parfois ils se combinaient et formaient un renforcement pléonastique. Ex.: Encontre va li rois moult tres joieusement (*Berte aus granz pies*, v. 251). Et mout tres grant duel demena (*Vrai Aniel*, v. 180). Depuis la Renaissance, *moult* ne s'emploie plus que dans les patois; il

est parmi les mots dont La Bruyère (*Les Caractères*, chap. XIV) regrettait la disparition. Au grand siècle, on ne rencontre *moult* qu'en style marotique. Ex.: Une soutane de satin gras qui était chose moult belle à voir (Furetière, *Le roman bourgeois*). Dans la langue moderne, l'adverbe précède toujours immédiatement le mot qu'il caractérise: *Une petite fille très sage.* Autrefois l'adverbe pouvait être séparé de son complément; on disait en vieux français: *Moult est sages li reis* et *li reis est mult sages.* Ex.: Moult i alast avec els volentiers (*Covenant Vivien*, v. 1242).

6⁰ **Par** continue le lat. per qui était une sorte de préfixe séparable, et qui servait à renforcer les adjectifs et certains verbes. Ex.: *Nobis ista sunt pergrata perque jucunda* (Cicéron, *De Oratore*). *Per mihi mirum visum est* (*ib.*). *Platoni per fuit familiaris* (Gellius). On disait de même *perhorridus*, *percommodus*, *perplaceo*, *peragito*, *pertimefacio*, *pergaudeo*, etc. En français, *par* a conservé la valeur intensive, mais il n'est plus à regarder comme un préfixe; il est exclusivement adverbe et se combine souvent avec un autre mot de renforcement comme *moult*, *tant*, *trop*, *come*, *si*, *ainsi.* Ex.: Com par fui avoglez (*St. Alexis*, v. 394). Or par sui vedve, sire, dist la pulcele (*ib.* v. 491). Tant par fut bels (*Roland*, v. 285). Mult par est pruz sis cumpainz Oliviers (*ib.* v. 546). Tant par est douce (*Aucassin et Nicolete*, I, 15). A côté de la vieille construction *trop par est bons*, se développe peu à peu *par est trop bons*, où l'adjectif a attiré l'un des augmentatifs. Ex.: Par fu trop la dolor comune (*Roman de Guillaume de Dole*, v. 4075). Ce type cède la place à *il est par trop bons*, qui remonte au XIII[e] siècle. Ex.: Vous êtes par trop grant railleur (*Patelin*, v. 1497). Vaugelas n'aimait pas ce tour, qui, selon lui, était trop emphatique; il ajoutait que »le bon usage le condamne« (*Remarques*, II, 382). Pour une fois, Vaugelas s'est trompé (comp. I[3], § 59); on dit couramment: *Vous êtes par trop aimable. C'est par trop fort. C'est par trop se moquer.*

Remarque. Dans la vieille langue, *par*, particule augmentative ou renforçante, s'ajoutait à certains noms et à certains verbes: on avait *paradmirable*, *paradvisé*, *pardurable*, *pardifficile*, *parnu*, *parfin*, *paraccomplir*, *parachever*, etc. Quand le verbe était construit avec un auxiliaire, *par-* se déplaçait souvent et venait se mettre devant l'auxiliaire. Ex.: Les .XII. per i parfurent ocis (*Mort Aymeri*, v. 2665). Et ce me par a acoré (*Ivain*, v. 1478). Sur ce point, *par-* est comparable à *re-* (Voir III, § 494).

7° **Pas mal.** Cette tournure peut avoir le sens de 'assez': *Il a fait pas mal de bruit. J'ai pris pas mal de notes.* Quand il s'agit d'un temps simple, la langue littéraire demande *ne;* on écrit *il n'a pas mal d'ennuis;* mais on dit toujours *il a pas mal d'ennuis.*

8° **Peu** (V, § 111,3). Ex.: *Il a peu d'amis. Il a peu souffert. Il est peu aimable.* Remarquez la différence entre *peu* dans ce dernier exemple et *un peu,* qui a une valeur positive: *Il me paraît un peu vexé.* Comp. it. *poco* et *un poco;* all. *wenig* et *ein wenig;* angl. *little* et *a little* (surtout en Amérique). *Peu* est entré dans plusieurs combinaisons: *quelque peu, à peu près* (autrefois aussi *peu près,* voir Marot, *Enfer*), *peu s'en faut, peu à peu.*

9° **Plutôt.** Cet adverbe s'emploie depuis 30 ou 40 ans aussi comme intensif. On dit *une aventure plutôt plaisante; les dernières années de P. Verlaine furent plutôt lamentables; il est plutôt riche,* etc.

10° **Prou** ou **preu,** dont l'origine n'est pas tout à fait sûre, s'employait jusqu'au XVII^e siècle dans le sens de 'assez', 'beaucoup'. Ex.: Vers els ne s'est proud defenduz (*Brut* de Munich, v. 4140). Le mot, qui se trouve encore chez Brantôme et Henri IV ne vit plus que dans les patois; la langue littéraire a conservé la locution *ni peu ni prou,* sauvée de l'oubli par l'allitération qui aide souvent à maintenir des mots vieillis (cf. I^3, § 510).

11° **Tant** s'employait comme intensif devant les adjectifs et les participes passés. Ex.: Ce juge tant divers (Marot, *Enfer*). Elle n'est pas tant sotte, ma foi (Molière, *Fourberies de Scapin,* I, sc. 3). Une femme autrefois tant aimée (Corneille, *Polyeucte,* IV, sc. 5). Actuellement cet usage a disparu surtout devant un adjectif; *tant sot* a été remplacé par *si sot.* Pourtant quelques symbolistes ont eu une prédilection marquée pour *tant* servant à renforcer un adjectif. On lit dans »Ame d'automne« de Stuart Merrill: Mon âme tant malade s'endort. Mon âme s'endort, Tant folle, à cette heure taciturne. Ce n'est là qu'un archaïsme d'école poétique.

12° **Tout** s'ajoute comme intensif aux adjectifs: *il est tout honteux* (cf. V, § 431). Autrefois, il s'ajoutait aussi aux adverbes; on trouve dans la vieille langue par ex. *tout ainsi come* à côté de *ainsi come,* et Corneille encore écrit *tout*

maintenant. Pour la langue moderne, rappelons que *tout*, employé comme intensif, fait concurrence à *très;* mais il y a entre les deux termes une légère différence. *Tout* fait penser à un état momentané, il marque un aspect passager et exclut l'idée d'une disposition constante: *Je suis toute triste d'apprendre cette nouvelle. Son gilet est tout sale. Ce verre est tout plein. Elle est toute rouge de honte. Très*, au contraire, indique surtout le haut degré d'une qualité constante, un état envisagé en lui-même sans connexité avec un événement précédent: *Il est très sceptique. Cet enfant est très malpropre. Une femme très heureuse avec son mari.* On sent la différence entre *il est très pâle* et *il est tout pâle* (en ce moment, à cause d'une mauvaise nouvelle), entre *le ciel est très bleu* et *le ciel est tout bleu* (il n'y a pas de nuages en ce moment). A côté de *tout*, on a maintenant *tout-à-fait.* Autrefois on employait *del tot, du tout,* qui ne se trouve plus que dans une proposition négative. Geofroy Tory signe ainsi sa préface du »Champ fleury«: *Du tout vostre.* On disait aussi *de tot*, sans article. Ex.: Quar vous m'avez de tout voir dit Et ne m'avez de mot mentit (*Châtelaine de Vergy,* v. 496).

13° **Trop,** dont l'origine est incertaine, se trouve en français dès les premiers textes. Ex.: Guenes respunt: Mei est vis que trop targe (*Roland*, v. 659). Ço dist li Reis: Trop avez mal talant (*ib.*, v. 288). Vous en avez assez et je en ai trop po (*Berte*, v. 837). Le mot est resté en usage jusqu'à nos jours et a peu varié d'emploi: *Qui trop embrasse, mal étreint. Vous êtes trop aimable. C'est trop bien. Trop de larmes ont été répandues. Vous n'êtes pas de trop.* De nos jours, le mot indique surtout un excès; autrefois il avait aussi le sens de 'beaucoup', tout comme l'it. *troppo.* Ce sens s'observe par ex. devant un comparatif: Il est en lui trop mieulx seant Qu'ung crucifix en ung monstier (*Patelin*, v. 744). Encore dans Gresset: Trop mieux aimant suivre quelques dragons (*Vert-Vert*). La langue moderne n'admet plus *trop* devant un comparatif; mais elle lui donne parfois l'ancien sens de 'beaucoup' devant un adjectif au positif, et *c'est trop naturel* peut être synonyme de *c'est très naturel.* D'autre part elle a élargi le domaine de *trop*, qu'elle emploie fort bien devant un nom à valeur d'adjectif. Ex.: Ce chapeau est trop

deuil (Marni, *Fiacres*, p. 3). Une George Sand trop pot-au-feu et trop grand' maman (*Revue bleue*, 1899, I, 250).

8. **Si** est primitivement un adverbe de comparaison. Ex.: Pur ço sunt Franc si fier cume leun (*Roland*, v. 1888). Dans des comparaisons incomplètes il devient un adverbe d'intensité. Ex.: Quant l'ot Rollanz, Deus! si grant doel en out (*ib.*, v. 1197). Ad oes Carlun si granz païs cunquis (*ib.*, v. 1859). Ges ai oï si gramoier (Béroul, *Tristan*, v. 304). Il s'emploie régulièrement devant un adjectif (accompagné ou non d'un substantif) et devant un adverbe. Ex.: J'espérais ma part d'une si riche proie (Racine, *Athalie*, III, sc. 3). Ordinairement *si* est précédé de l'article indéfini ou du partitif *de: un si beau jour, de (des) si beaux jours*; en français moderne, on trouve aussi l'article défini: Le si pénible hiver (P. Loti, *Le roman d'un enfant*, p. 245). Après les si beaux jours des deux dernières semaines, ce retour de froid est très dangereux (G. de Maupassant, *Notre Cœur*, p. 204). Autrefois, *si* pouvait renforcer un adjectif accompagné d'un autre intensif. Ex.: Je n'ai garde de me lasser Quant je voy places si très sainctes (Gringore, *Œuvres complètes*, II, 160). Certains parlers emploient encore les locutions *si tellement* ou *tellement si* devant un adjectif. Il faut encore ajouter les observations suivantes:

1° Dans la langue moderne, *si* s'emploie aussi devant un groupe prépositionnel; le groupe, qui forme bloc, est regardé comme un adjectif ou un adverbe; on dit *elle est si en train*, tout comme on dit *elle est si gaie*. Ex.: Jamais je ne l'ai vue si en train, si en l'air, si émoustillée (O. Feuillet, *Histoire d'une Parisienne*, p. 232). Dans des conditions si contre nature (E. et J. Goncourt, *Manette Salomon*, p. 212). Ces façons si en dehors des usages (P. Bourget, *Voyageuses*, p. 211). Cet être si à elle (*id.*, *La terre promise*, p. 189). Ce jeune homme, si en dehors, si ouvert (Marni, *Comment elles se donnent*, p. 38). J'irai le voir demain matin — — je lui ai dit adieu si en courant le jour de ma fugue (Gyp, *Le mariage de Chiffon*, p. 246). On dit également *si à propos, si en peine, si en passant, si au sérieux*. Comp. § 6,5.

2° On sait qu'il n'y a entre les substantifs et les adjectifs aucune limite fixe (cf. V, § 85). Quelques substantifs sont

susceptibles de comparaison, surtout ceux qui désignent des êtres vivants: *Elle est plus femme que vous;* et ces substantifs, qui fonctionnent comme des qualificatifs, sont parfois accompagnés de *si*, et dès les plus vieux textes. Ex.: Un seul m'en nome Qui ait tesmoing de si preudome Con mes sire ot (*Ivain*, v, 1680). Ne sois point si femme de bien, Et me romps un peu moins la tête (Molière, *Amphitryon*, v. 663). Et si bon enfant, si peuple, du Paris de la Halle (Daudet, *Sapho*, p. 225). Cet homme d'habitude si maître de lui (Bourget, *La duchesse bleue*, p. 334). Elle était si »jeune fille« cette M^lle^ Jasmine (Reboux, *Pour Jasmine*, p. 52). On peut même dire: *Ces conjectures ne sont pas si conjectures que tu penses. Si* s'emploie de même devant un nom attribut faisant partie d'une locution verbale: Ce serait si dommage de gâter ces belles fleurs (P. Bourget, *Le Disciple*, p. 228).

3° *Si* s'emploie dans plusieurs combinaisons verbales (cf. V, § 124) devant le régime direct, surtout dans les cas où celui-ci est un nom abstrait sans article; à côté de *avoir raison*, on trouve *avoir si raison*. Cet emploi de *si* remonte assez haut. Ex.: Je n'euch onques mais si soif (*Richars li Biaus*, v. 927). Il a si peur qu'on ne le méconnoisse (Boileau, *Discours sur la satire*). Cette évidence me fit si peur que je conclus avec moi-même un pacte solennel (Bourget, *La duchesse bleue*, p. 142). . . . elle eut si raison (*id.*, *Complications sentimentales*, p. 85). J'avais si soif et depuis si longtemps (Rostand, *La Samaritaine*, p. 45). Quand vous avez si besoin de vous monter le coup (E. et J. Goncourt, *Manette Salomon*, p. 211).

4° *Si* se construisait autrefois avec *(que) de* et un infinitif dans le sens de 'assez pour'. Ex.: Ouais! je ne croyais pas que ma fille fût si habile que de chanter à livre ouvert (Molière, *Malade Imaginaire*, II, sc. 6). Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage (La Fontaine, *Fables*, I, 10). Comp. § 159,2.

5° Au moyen âge, les emplois de *si* étaient multiples; nous rappellerons seulement qu'il se mettait souvent après un autre adverbe (ou locution adverbiale) placé en tête d'une proposition principale. Ex.: Li bastars de Buillon un poi se recula, Les siens a fait retraire, et puis si leur cria . . . .

(*Bastart de Bouillon*, v. 5099). D'autre part si est il bien prouvé par clergie . . . . (*ib.*, v. 4081).

Remarque. *Ainsi* fonctionnait dans la vieille langue comme intensif. Ex.: Mist en son lieu une pucele Toute ainsi franche et ainsi belle (cité par Kjellman, p. 26). Cet usage se retrouve encore au XVI[e] siècle. Marguerite de Navarre écrit par ex. *ainsy soubdainement*; après la Renaissance, on dit *si soudainement*.

9. Plusieurs adverbes de manière en *-ment* s'emploient comme adverbes de quantité et d'intensité. On dit: *Il est terriblement curieux; elle a énormément d'argent; c'est rudement dur; elle est diablement gentille; c'est tellement beau; il avait bigrement raison.* Exemples littéraires: Moi qui, justement aujourd'hui, ai à vous dire quelque chose de si étonnamment curieux et de si prodigieusement convenable (Meilhac, *Froufrou*). Elle sentait délicieusement bon (Boylesve, *Je vous ai désirée, un soir . . .*, p. 35). Je suis restée à côté, monstrueusement à côté (*ib.*, p. 92). Cet emploi renforçant, parfois catachrétique, remonte au moyen âge. Ex.: Et Richerin qe durement amai (*Raoul de Cambrai*, v. 2789). Ernaus li quens durement redouta, Car ces destriers desoz lui estancha, Et li baucens durement l'aproicha (*ib.*, v. 2876). C'était souvent une affaire de mode; les «mignons» de la cour d'Henri III abusaient de ces adverbes, ainsi que les précieux et les précieuses du siècle classique et les belles marquises du XVIII[e] siècle; pour les détails, voir II[2], § 473 et IV, § 153, § 598. On entend encore de nos jours: *Sa sœur est bigrement jolie. C'est joliment vilain. Elle est terriblement jolie.* (Comp. *il est bien malade*). Ajoutons quelques mots sur *autrement*. Cet adverbe, dont le sens ordinaire est neutre (*il ne pense pas autrement qu'il parle*), s'emploie aussi comme une sorte d'intensif; quand je dis: *il est autrement savant que moi*, j'entends par là: il est bien plus savant que moi. Comp. IV, § 206.

Remarque. Les adverbes de quantité en *-ment* demandent maintenant la construction partitive avec *de*: *Il a infiniment d'esprit.* Au XVII[e] siècle on disait aussi: *Il a infiniment de l'esprit* (cf. § 7,1). Cette dernière construction, que défendait entre autres le P. Bouhours, fut rejetée par l'Académie.

CHAPITRE III.

ADVERBES DE COMPARAISON.

10. Sur les comparaisons simples, il faut remarquer les points suivants:

1° On se sert ordinairement de l'adverbe *comme*. Ex.: *Elle est aimable comme sa mère. Rien de délicieux comme un dîner d'amis.* Rappelons quelques expressions toutes faites qui sont, pour le sens, de véritables superlatifs absolus: *Doux comme un agneau. Sourd comme un pot. Muet comme une carpe. Fort comme un Turc. Fort comme la mort. Bon comme du pain. Faux comme un jeton.* Au point de vue historique, l'adverbe *comme* a besoin de quelques explications. On avait dans la vieille langue deux formes de notre mot et deux fonctions différentes. A côté de *com* qui continue quomo, forme abrégée de quomodo, on avait *come* qui représente quomo et (comp. verum et, simul et, dum et, etiam et, item et, etc.). Ex.: Si cum li cerfs s'en vait devant les chiens (*Roland*, v. 1874). Issi est neirs cume peiz ki est demise (*ib.*, v. 1635). La forme brève a été éliminée à la fin du moyen âge par *come*, *comme*. Cette forme peut parfois être renforcée par l'adverbe *tout: Il s'est trompé tout comme moi.*

Remarque. Bien des poètes se passent volontiers de l'adverbe *comme;* au lieu de recourir à une comparaison, ils établissent une identification; ce procédé peut être d'une grande force poétique. P. Verlaine s'en est servi d'une manière très heureuse; nous citerons les vers suivants: Je suis un berceau Qu'une main balance Au creux d'un caveau: Silence, silence (*Sagesse*).

2° Dans quelques cas, *comme* a été remplacé par *que*; on disait autrefois *autant comme*, *ainsi comme*. Ex.: Peut-être que tu mens aussi bien comme lui (Corneille, *Le Menteur*, IV, sc. 7). On dirait maintenant *aussi bien que lui*. D'autre

part, on rencontre parfois dans la vieille littérature *que* au lieu de *comme*. Ex: Griselidis clere que ray (Guillaume Alexis, *Œuvres Poétiques*, I, 311).

3° Actuellement on se sert aussi de *ainsi que*. Ex.: *L'aéroplane glisse par les airs ainsi qu'un oiseau.* On trouve également *de même que*, *tel que*. Ex.: Et la peau grésilla, puis se fendit de même Qu'un fruit mûr (Leconte de Lisle, *L'Holocauste*). Il errait Tel qu'un homme étouffant dans un air insalubre (L. Dierx, *Lazare*). Sur l'accord de *tel que*, abrégé parfois en *tel*, voir V, § 419.

11. Pour exprimer une comparaison d'égalité, on se sert en français moderne de *aussi . . . que*, *si . . . que*, *autant . . . que*, *tant . . . que*. Ex.: *Elle est aussi aimable que sa sœur. Elle est aussi belle que bonne. Il a autant de livres que son frère. Elle n'est pas si aimable que sa sœur. Il n'a pas tant de livres que son frère.* Voici quelques renseignements de détail sur le développement des comparaisons d'égalité:

1° *Autresi* < *altresi* (composé de *altre* et *si*; comp. *altretel*, V, § 418,2) est propre à la langue médiévale; il était suivi de *com(e)* ou de *que*. Ex.: Si l'encaeinent altresi come un urs (*Roland*, v. 1827). Je m'en vois monter autressi Com vous ferez, sanz dire mot (MND, IV, v. 631). La bouce avoit fresce et novele Autresi que une pucelle (*Blancandin*, v. 482).

2° *Aussi* est probablement une formation française. Le mot n'apparaît qu'au XII[e] siècle, et il remplace *autresi*, comme *autel* et *autant* remplacent *autretel* et *autretant*; le point de départ de cette substitution curieuse est peut-être à chercher dans des tournures telles que *au moins*, *au plus*, *au mielz*, *au plus bel*, etc. On disait dans la vieille langue *aussi com(e)* et *aussi que*. Ex.: Revint Erec de pasmeisons Aussi con li hon qui s'esvoille (*Erec*, v. 4855). Mais aussi con my devancier Feray, ou mieulx (MND, III, v. 680). Si lui prioit que il gardast bien son serement, aussi que le roy de France vouloit le sien garder (*Chronique de Normandie*, 8). C'est la tournure *aussi . . . que* qui l'emporte. Dans la langue moderne, elle s'emploie devant les adjectifs, les participes et les adverbes. Ex.: *Il travaille aussi assidûment que son frère. Il est aussi bête que paresseux.* On trouve également *aussi* dans une

phrase négative: *Ton frère n'est pas aussi appliqué qu'autrefois;* mais *si* est plus usité, quand le tour est négatif. Comp. encore les deux phrases suivantes: *Vous le désirez, et moi aussi,* et: *Vous ne le désirez pas, ni moi non plus.* Au XVII[e] siècle, *aussi* se trouve souvent dans la proposition négative: Comme elle ne souhaite pas l'estime des hommes, elle ne craint pas aussi leur mépris (Massillon). Mais n'allez point aussi, sur les pas de Brébeuf, . . . (Boileau, *Art Poétique,* I, v. 98). Et moi je ne sais pas, Madame, aussi pourquoi On vous voit, en tous lieux, vous déchaîner sur moi (Molière, *Misanthrope,* v. 991).

3° *Ainsi,* en vfr. aussi *einsi, ensi, eissi, issi,* d'origine douteuse pour la première partie. On disait autrefois *ainsi com(e)* et *ainsi que.* Ex.: Qui est ele? — La bele Iseut: Einsi se vest con cele seut (Beroul, *Tristan,* v. 3776). Li lous chisoient estormi Des cops ensi come endormiz (*Ysopet de Lyon,* v. 2751). De nos jours, *ainsi que* ne s'emploie plus de cette manière; il est devenu synonyme de *comme.*

4° *Si* (lat. sic). On employait au moyen âge la combinaison *si com(e).* Ex.: Asne est fols par nature Si cum dit escripture (Ph. de Thaon, *Bestiaire,* v. 81). En français moderne, *si* s'emploie dans les propositions négatives devant les adjectifs, les participes, les adverbes. Ex.: *Je ne suis pas si naïf que tu crois. Jamais rien ne lui avait paru si beau. Il ne se plaint pas si fortement que vous.* Dans le cas où il ne s'agit pas d'une comparaison, mais d'une indication d'intensité et de grandeur, *si . . . que* s'emploie régulièrement dans les phrases affirmatives: *il est si éloquent qu'il enchante tout le monde.* Il introduit alors une conséquence. Devant un participe passé d'un verbe actif employé comme adjectif, *si* peut être remplacé par *tant: Enfin l'heure tant désirée sonna.* Comp. § 7,11.

5° *Autant* s'emploie dans les propositions affirmatives ou négatives devant les substantifs et les verbes. Ex.: *Il a autant de chevaux que vous. Elle n'a pas autant d'admirateurs que sa sœur.* Il peut aussi s'employer avec les adjectifs, mais à condition de ne pas les précéder immédiatement: *Je suis autant que vous curieux de le savoir. Je suis certain qu'elle est bonne autant que belle.* Au grand siècle *autant (que)* pouvait précéder l'adjectif. Ex.: Votre belle âme est haute

autant que malheureuse (Corneille). Un jour autant heureux que je l'ai cru funeste (Racine).

6° *Tant* s'emploie dans les propositions négatives, devant les substantifs et les verbes. Ex.: *Il n'a pas tant d'amis que son père. Elle n'a pas tant dansé que sa sœur.* Dans le cas où *tant . . . que* n'indique pas une comparaison, mais une conséquence, il s'emploie aussi dans les phrases affirmatives: *Il a acheté tant de livres qu'il ne pourra jamais les lire. Il a tant couru qu'il est tout en nage.* Quand on renverse l'ordre naturel des propositions, *tant* introduit la causale placée après la principale (qui formule la conséquence): *Il n'ose parler, tant il est timide.* Signalons enfin l'emploi de *tant que* (= *autant que*) dans la locution figée *tous tant que nous sommes.*

12. Pour exprimer une comparaison d'inégalité (infériorité ou supériorité), on emploie surtout les adverbes *plus, moins, autrement, davantage.* Ex.: *Elle est plus aimable que sa sœur. Elle est moins belle que bonne. Il a plus de livres que son frère. Plus fait douceur que violence. Il ne fait pas autre chose que cela. Il parle autrement qu'il ne pense.* Pour la vieille langue, il faut aussi rappeler *mais* (lat. magis); on trouve encore dans Villon l'expression *ne moins ne mais*, et cet emploi primitif survit encore dans plusieurs parlers du centre de la France, où l'on entend par ex.: *Il y en a mais d'un qui m'ont dit cela*; il en est de même en normand. Voici maintenant quelques remarques sur les rapports entre les deux termes de la comparaison:

1° En latin, le second terme d'une comparaison d'inégalité se construisait de plusieurs manières différentes; une seule paraît être restée en roman. On disait: *Lingua Graeca locupletior est quam Latina;* on dit actuellement en français: *La langue grecque est plus riche que la latine.* La construction des deux propositions est apparemment la même; il faut seulement noter que le lat. quam a été remplacé par *que,* qui primitivement semble avoir introduit une proposition de comparaison complète: *La langue grecque est plus riche qu'on ne croit.*

2° L'ablatif de comparaison a disparu et on a recouru à la préposition de: *major Scipione* a cédé la place à *major de Scipione.* Cette construction se continue dans les langues

romanes. On disait en vieux français *plus sage de Salomon, plus fort de moi*, etc.; on dit encore *plus de cent francs* (voir plus loin § 89).

3° Les limites entre les différentes formes de comparaison sont assez flottantes, et c'est pourquoi on constate, surtout pour la vieille langue, une certaine confusion dans l'emploi des particules comparatives; pour les exemples, voir V, § 31,8.

4° Il faut enfin remarquer qu'on s'est servi, dans la vieille langue, de *sur* comme terme de comparaison. On disait ainsi *sur (dessus) toutes la plus bele*, au lieu de *plus bele que toutes*. Ex.: Beaux et bien faits sur tous leurs compagnons (La Fontaine, *Fables*, V, n° 18). Cet emploi est fréquent chez La Fontaine.

5° Parfois la comparaison est incomplète et le premier terme fait défaut; on omet surtout *autre* ou *autre chose*, et le *que* comparatif acquiert par là le sens de 'si ce n'est'. Ex.: Puis-je former que des souhaits (Molière, *L'Avare*, IV, sc. 1). Eh! qui connaît que vous les beautés (La Fontaine, *Fables*, VII à Montespan). Que peut-il faire que de prier le ciel (*ib.*, VII, n° 3).

13. Davantage, autrefois écrit *d'avantage*, remonte au moyen âge; il signifie d'abord 'à un plus haut degré', et de ce sens se tire naturellement celui de 'plus sûrement', 'inévitablement', comme dans le passage suivant de Froissart, cité par Littré: Seigneurs, le fuir ne nous vaut rien; et si nous fuyons, nous sommes perdus davantage. Pour le développement postérieur de ce mot, il faut remarquer ce qui suit:

1° Au temps de la Renaissance, *davantage* prend le sens de 'plus' et devient ainsi un véritable adverbe. Ex.: Il vault mieulx plourer moins et boyre d'advantaige (Rabelais, *Pantagruel*, II, 3). Il a gardé ce rôle jusqu'à nos jours et s'emploie encore pour indiquer une comparaison avec un terme précédent: *Madame X. est belle, mais sa fille l'est davantage.* Comme adverbe de quantité, il peut être suivi d'un substantif introduit par *de*. Ex.: Il y a davantage de surveillance (Zola, *Fécondité*). Cet usage remonte haut; on le trouve déjà dans Malherbe, qui a écrit: Il demande à ses jours davantage de terme. Tous les puristes contemporains blâment cet usage.

Dans certains cas, *davantage* s'emploie de préférence à *plus*; c'est après *en* et en combinaison avec *chaque* et *à mesure que*. Ex.: Elle ne l'en aima que davantage (G. de Maupassant, *Contes de la Bécasse*, p. 139). De plus en plus poussé à déserter chaque jour davantage sa maison (Zola, *Fécondité*, p. 305). Les rapports du ménage se gâtaient davantage à mesure que les époux perdaient l'espoir d'avoir un enfant (*ib.*). On trouve quelques exemples très rares d'un emploi prédicatif de *davantage* au sens de 'plus nombreux'. Ex.: Que ceux qui sont davantage se montrent (Zola, *Fécondité*, p. 544). Cet usage semble venir de la langue parlée.

Remarque. *Davantage* a quelquefois la valeur d'un superlatif au sens de 'le plus'. Ex.: Mais entre toutes les fées qui la chérissaient Tulipe l'aimait d'avantage (Perrault, *Contes*). Comp. II, § 464.

2° *Davantage*, devenu synonyme de 'plus', est pourvu de ses fonctions syntaxiques, et il s'emploie dans les comparaisons complètes suivi de *que*. Ex.: Je crain que, se dispensans peu à peu, ils n'en viennent là en la fin, de ne se soucier du crime de lese majesté divine d'avantage que les autres (H. Estienne, *Deux dialogues*, II, 162). On trouve *davantage que* chez Calvin, La Boëtie, Lanoue, Amyot, Malherbe et tous les classiques jusqu'à Voltaire. Ex.: Dieu n'aime donc pas davantage la vertu, la pudeur . . . que l'impudicité (Massillon). Les grammairiens modernes ont décidé, on ne sait pas bien pourquoi, qu'il ne fallait pas dire *davantage que*, et l'auteur qui se sert de ce tour est par eux accusé de bousculer la syntaxe. Pourtant *davantage que* est bien français, et il a si peu vieilli qu'il est employé tout à la fois par le peuple et par les meilleurs écrivains contemporains, soit avec les éléments séparés, soit avec les éléments soudés. Ex.: Il n'est pas de question qui ait passionné davantage l'opinion publique que celle du Masque de Fer (Funck-Brentano, *Légendes et Archives de la Bastille*, p. 85). Elle causait peut-être davantage que les deux autres (Loti, *Les désenchantées*, p. 181).

CHAPITRE IV.

ADVERBES D'AFFIRMATION.

14. En latin on répondait à une question d'une manière affirmative, soit par la répétition du verbe (*Fierine potest? — Potest*), soit par différents adverbes tels que *etiam, ita, vero, sane, sane quidem*; si la question était négative, on répondait par *im(m)o* ou *im(m)o vero*. Ce système était propre à la langue classique; presque tous les adverbes cités ont disparu en roman. C'est sic qui a dû servir d'adverbe d'affirmation en latin vulgaire. On le retrouve sous la forme de *si* dans toutes les langues romanes, excepté le roumain (où l'on emploie *da* emprunté au slave). En français il fonctionne dans le seul cas où il s'agit de détruire une proposition négative qui précède. Ex.: *Tu ne le connais pas? — Si. Il répondit que si* (cf. § 162). *Il gage qu'il ne fera pas cela. — Et moi je gage que si.* On peut renforcer *si* en ajoutant *mais*. Ex.: *Tu n'as pas été là? Mais si, j'y ai été.* Il y a des cas où le simple *si* paraîtrait trop laconique et par suite trop peu poli; on le remplace alors par: *Je vous demande bien pardon.*

15. Comme nous venons de le voir, le rôle de *si*, adverbe d'affirmation, a été fort restreint en français: il ne s'emploie qu'en répondant à une question négative. Pour répondre affirmativement à une question positive, on a eu recours à quelques procédés tout nouveaux:

1° En gallo-roman, on s'est servi de la forme neutre du pronom démonstratif hoc, d'où en provençal *oc* et en vieux français *o* et à ce *o* s'ajoutait un pronom personnel: *o je, o tu, o il, o nos*, etc., selon les exigences du sens. De ces combinaisons, *o il* seul est resté, en évinçant toutes les autres; *il* a perdu sa valeur étymologique et les deux mots se sont soudés: *o il* > *oïl* > *ouïl* > *oui* (pour les détails, voir I[3], § 14,

Rem.). Ex.: *Le connais-tu? — Oui! Il répondit que oui. Oui, mon ami, on t'a trompé. Je ne dis ni oui, ni non.*

2° Une réponse affirmative s'exprime aussi, dans la langue moderne, à l'aide de *comment donc* et *je vous en prie.* Ex : *Puis-je me mettre à votre table? — Comment donc, ma chère! Tenez, voici une chaise. Le jeune homme, de plus en plus intrigué, prit une chaise: — Vous permettez, Mesdames? — Je vous en prie, Monsieur.* Rappelons aussi l'emploi affirmatif de *peut-être* qui s'observe dans les passages suivants: Tu m'as prise de force; tu le sais bien, peut-être? moi, je ne voulais point t'épouser (Maupassant, *Maison Tellier*, p. 228). Vous n'avez vu personne à la fenêtre? — A la fenêtre, non, mais dans la glace, peut-être (H. Bordeaux, *Une honnête femme*, p. 67).

CHAPITRE V.

ADVERBES DE NÉGATION.

16. En latin classique la négation était unie au terme qui était l'objet de la négation: *nihil video, nemo cantat, nulli dixi, nunquam veniet.* En français, au contraire, la négation s'exprime séparément et se joint au verbe: *je ne vois rien, personne ne chante, je ne l'ai dit à personne, il ne viendra jamais.* Il en est de même dans les autres langues romanes. Des deux particules négatives latines *haud* et *non*, le roman n'a conservé que la dernière. Elle a revêtu en français une forme différente, selon qu'elle était accentuée ou non accentuée (I^3, § 112). Examinons d'abord la forme accentuée *non*, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, dans les réponses négatives, directes ou indirectes. Ex.: *Le connaissez-vous? — Non! Le ferez-vous? — Pourquoi non? Il répondit que non. Il ne dit ni oui ni non. Tiendrez-vous votre promesse ou non?* Elle s'emploie également pour nier un mot ou un groupe à l'intérieur d'une proposition: *Je veux du café et non du thé. Je voudrais boire et non manger. Une chambre non louée. Il a plaidé non sans succès. Il demeure non loin du château* (voir § 18, 5). Notez encore *non seulement, non plus, non pas.* Il sert aussi de véritable préfixe négatif; voir III, § 592.

Remarque. Rappelons qu'on peut nier un fait sans recourir à une négation formelle; voir ce que nous avons dit au § 4 de *avec cela*, dont l'emploi ironique a amené le sens négatif.

17. Examinons ensuite *non* combiné avec un verbe; nous verrons que dans cet emploi, *non* a perdu beaucoup de terrain et qu'après le moyen âge il a été remplacé dans la plupart des cas par *ne—pas.*

1° Dans les plus vieux textes, *non* s'employait avec un verbe quelconque; on disait *non crei*, comme on avait dit non

credo en latin. Ex.: Niule cose non la pouret omque pleier (*Ste Eulalie*, v. 9). Tos consilier ia non estrai (*St. Léger*, v. 92). Non oct ob se cui en calsist (*ib.*, v. 164). Cet usage se perd peu à peu et *non* est remplacé par une forme affaiblie: *non crei* cède la place à *ne crei* déjà au XI[e] siècle (§ 19). Cependant la forme accentuée se conserve jusque dans le XVI[e] siècle devant l'infinitif et le participe présent. Ex.: Ils faisoient semblant de le non croire (*Cent nouv. nouv.*, n[0] 38). Non ayans femmes (Rabelais, III, 35). La langue moderne a conservé les compositions figées *nonchaloir*, *nonchalant* et *nonobstant*.

2[0] Après la plus ancienne période, l'emploi primitif de *non* ne se conserve que dans les réponses. *Es-tu folz?* — *Non sui.* Ex.: Et il li prie tote voie Que par li ne soit seü Quel chanpion ele a eü. Sire!, fet ele, non iert il (*Ivain*, v. 4643). Ce sont six aulnes . . . Ne sont mie? Et! non sont (*Patelin*, v. 263). Il les a eues vrayëment . . . Non a (*ib.*, v. 713). Cet usage était général encore au XVI[e] siècle. Pierre Ramus (I[3], § 49, Rem.) rappelle qu'on omet parfois les pronoms personnels dans les réponses, et il donne comme exemples: *Tu as chanté?* — *Non ay. J'ay reposé?* — *Non as. Il a satisfait?* — *Non a.* Le tour vit encore au grand siècle. Ex.: Cette deuotion seroit tost rafroidie? — Non sera (Garnier, *Bradamante*, v. 682). J'ay peur qu'il soit desia de la mort le butin. Non est pas, si Dieu plaist (*ib.*, v. 1255).

3[0] *Non* se trouvait fréquemment devant *faire* employé comme »verbum vicarium« (V, § 27). Ex.: Je croy qu'il est temps que je boive Pour m'en aller. Hé! non feray (*Patelin*, v. 499)! Chascune aulne vous coustera Vingt et quattre solz. — Non fera (*ib.*, v. 238). Cher sire, il est necessaire De preparer vostre disner. — Non ferez; car je vueil jusner (Gringore, *St. Loys*). Et je proteste de ne prétendre rien à tous vos biens, pourvu que vous me laissiez celui que j'ai. — Non ferai, de par tous les diables (Molière, *L'Avare*, V, sc. 3). Cet usage est aujourd'hui disparu.

18. Pour l'emploi de *non* dans la langue moderne, il faut remarquer:

1[0] Il s'unit à un nom pour former un mot composé: *non-activité*, *non-conformité*, *non-intervention*, *non-jouissance*, *ordon-*

nance de non-lieu, non-payement, non-réussite, non-sens, non-valeur. Citons à part *nonchalance*, tiré directement de *nonchalant* (cf. III, § 169). La vieille langue possédait plusieurs composés avec *non* qui ont disparu: *nonfoi, nonpurté.*

2° Il s'unit de même à un adjectif: *nonpareil.* Dans les autres cas où *non* s'emploie devant un adjectif (participe passé) pour en détruire ou restreindre le sens, il n'y a pas de composition formelle: *non solvable, non recevable, non coupable, non contagieux, non noble, de l'argent non employé*, etc. On trouve dans la vieille langue *non digne* (Ph. de Thaun, *Bestiaire*, v. 2102), *non per*, remplacés par *indigne, impair.* Le mot *non-conformiste* est un anglicisme.

Remarque. Autrefois *mal* servait de négation devant un adjectif. Ex.: Monsieur, je suis mal propre à décider la chose (Molière, *Le Misanthrope*, v. 298). On dirait maintenant *impropre* ou *peu propre.* La langue moderne a conservé *malhonnête, malplaisant, malpropre.*

3° Il s'unit à un pronom dans le seul mot *le non-moi*; ce néologisme est un terme purement philosophique, dont l'origine est à chercher dans l'expression allemande *Nicht-Ich* (Fichte).

4° Il s'unit à une conjonction dans la particule *sinon*, qui fonctionne de différentes manières. La soudure ne date que de la Renaissance; au moyen âge les deux éléments du mot étaient séparés. On dit maintenant: *On ne peut y arriver sinon par un sentier;* on disait autrefois *se par un sentier non.* Ex.: N'i ad eschipre kis cleimt se par loi nun (*Roland*, v. 1522). De vostre part ne me vient se bien non (*Narbonnais*, v. 2536).

5° Il sert à nier un membre de phrase: *Il imite son père non sans succès. Non loin du village est un vieux château. Il a publié un nouveau livre non moins utile que le précédent. J'admire non pas sa fortune, mais sa bonté. Il faut rougir de commettre des fautes et non de les avouer.*

19. L'adverbe négatif latin non existe aussi en français sous des formes atones:

1° *Non* s'est affaibli en *nen* qui a dû s'employer primitivement devant une consonne aussi bien que devant une voyelle; il a fini par ne s'employer que devant une voyelle. Ex.:

Nen ad remes paien, Ne seit ocis (*Roland*, v. 101). *Nen* disparaît avec le moyen âge; il survit dans le composé *nenni* (pour *nennil* = *nen il*; cf. I[3], § 14, Rem.) dont le langage familier se servait encore au XVII[e] siècle; de nos jours, c'est une forme paysanne.

2° *Non* pouvait aussi perdre la finale nasale, d'où *no* ou *ne*; c'est cette dernière forme qui est restée; au moyen âge, elle se combinait volontiers avec un mot atone suivant (voir I[3], § 293). Ex.: Elle colpes non auret, poro nos coist (*Ste Eulalie*, v. 20). A nul omne nol demonstrat (*St. Léger*, v. 78). Ventre nols en pot (*ib.*, v. 64).

3° La forme *ne*, qui se trouve déjà dans Jonas (*ne dolreie*, l. 21), remplace peu à peu les autres et devient la négation ordinaire pendant le moyen âge. Ex.: E dist al rei: Or ne vus esmaier (*Roland*, v. 27). Cet usage vit encore au temps de la Renaissance, surtout en poésie. Ex.: Mais il ne se contenta de leur responce (Rabelais, I, 238). Car n'estant plus du monde au bien je ne pretens (Régnier, *Macette*, v. 55). Pourveu qu'on ne le sçache, il n'importe comment (*ib.*, v. 131). Jupiter ne darde son tonnerre contre les humides vallons (Garnier, *Porcie*, I, v. 187).

20. De très bonne heure le simple *ne* a été senti comme trop faible pour exprimer la négation et on l'a renforcé par l'addition de différents compléments: *il ne marche* a été concurrencé par l'expression renforcée *il ne marche pas* qui a fini par prendre la place et la valeur de la tournure primitive (voir § 22). Pourtant la langue moderne se sert encore de la simple négation *ne* dans quelques cas. Les voici:

1° Dans certaines formules ou phrases toutes faites. Ex.: *N'importe. A Dieu ne plaise. N'en déplaise à votre Altesse. Qu'à cela ne tienne. N'empêche. Il ne m'en chaut.*

2° Dans plusieurs locutions verbales telles que *n'avoir cure, ne tenir compte, n'avoir garde.* Ex.: *A beau parler qui n'a cure de bien faire. Je lui donne des conseils, mais il n'en tient compte. Je n'ai garde de le dire. Y allez-vous? — Je n'ai garde, on s'y ennuie trop.* Notons aussi le tour *je n'ai que faire de.*

3° Dans plusieurs proverbes. Ex.: *Qui ne craint le sermon, ne craint le bâton. Mal sait parler qui se taire ne sait. Qui en avant ne regarde, en arrière tombe. Ce que saint Martin ne*

mange, son âne le mange. Quand il ne vente, il faut ramer. Le feu ne se fait si profond que la fumée n'aille hors. Il n'y a si bon cocher qui ne verse. Il n'y a si bon cheval qui ne bronche. Il n'y a si bon cheval qui ne devienne rosse. Il n'est pire eau que l'eau qui dort. Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. L'absence de *pas* prête facilement à la phrase un cachet archaïque; c'est pourquoi on l'omet parfois pour produire un effet solennel: *Il ne faut tenter Dieu* (Vigny, *Le Cor*).

4° Avec les verbes *cesser, oser, pouvoir, savoir* suivis d'un infinitif. Ex.: *Il ne cesse de gronder. Il n'ose répondre. Il ne peut le faire. Je ne sais que devenir. Je ne saurais vous le dire. Il n'a su en venir à bout. Il ne sait ce qu'il veut.* La langue toute moderne emploie fréquemment la négation complète dans tous les cas indiqués. Remarquez en outre que *pas* est nécessaire dans: *Il ne cesse pas. Il ne cesse pas son jeu. Il ne sait pas parler français. Je ne savais pas ce que vous racontez.* Le verbe *bouger* peut également se passer de *pas: Ne bougez de là!* Mais on dit aussi: *Ne bougez pas de là!*

5° Dans les propositions introduites par *qui* ou *que* et exprimant soit une affirmation, soit un souhait, soit un regret ou une réprimande. Ex.: *Qui n'a ses torts dans ce monde! Que n'est-il encore vivant! Que n'a-t-il imité son frère! Que n'êtes-vous arrivé plus tôt!*

6° Enfin on se contente de *ne* quand on veut donner à la phrase un cachet archaïque ou populaire. Dans »Le mauvais hôte«, J. Richepin écrit: Depuis quarante ans sur la mer jolie je ne l'ai oublié!

21. La langue moderne se contente de *ne* dans plusieurs sortes de subordonnées:

1° Propositions conditionnelles, surtout après *si*. Ex.: *Si vous ne venez me prendre, je n'irai pas* (à côté de: *Si vous ne venez pas . . .*). *Si je ne l'eusse retenu, il l'aurait souffleté.* Notons aussi les tours *si ce n'est* et *si mieux n'aimez*. Parfois la conjonction fait défaut: *Ce livre serait bon, n'était la négligence du style.* Sur ces expressions, voir V, § 84,5,6.

2° Propositions finales après *que*. Ex.: *Retirez-vous qu'il ne vous maltraite* (on dit aussi *qu'il ne vous maltraite pas*).

3° Après des verbes tels que: *garder, prendre (se donner) garde, faire attention*. Ex.: *Gardez qu'on ne vous voie. Prenez*

garde qu'on ne vous surprenne. Faites attention que le feu n'y prenne. La langue très familière admet ici encore l'emploi de *pas.*

4° Certaines propositions introduites par *que,* et dépendant de locutions négatives. Ex.: *Il n'est pas si bête qu'il ne sache traduire ces mots. Je ne dis pas que quelquefois cela ne me rende le cœur un peu gros. Ce n'est pas que je ne convienne qu'il faut leur pardonner.*

5° Propositions relatives, dont le verbe est au subjonctif, et qui dépendent d'une principale négative ou interrogative (§ 314). Ex.: *Vous ne dites mot qui ne soit applaudi. Il est peu de beautés que le temps ne détruise. Il n'y a personne ici dont je ne réponde. Y a-t-il un homme dont elle ne médise?*

6° Pour d'autres cas, voir § 32 ss.

22. Pour renforcer la négation, on a, de très bonne heure, ajouté un substantif qui fonctionne, selon le cas, comme régime direct ou comme une sorte de complément adverbial indiquant surtout la mesure.

1° *Pas.* C'est le complément de négation le plus important. Nous avons là primitivement un substantif, le lat. passus; il a dû s'employer d'abord avec les verbes indiquant le mouvement, la marche. Ainsi, à côté du tour primitif *il ne marche* (= fr. mod. il ne marche pas), on crée l'expression renforcée *il ne marche pas* (proprement: il ne fait pas un pas); peu à peu *pas* perd sa valeur primitive et il s'emploie avec tout verbe, quelqu'en soit le sens. Ex.: Vous n'irez pas uan de mei si luign (*Roland,* v. 250). Et puis lor dist k'il pensassent, cascuns endroit lui, dou bien faire, et ne quidassent pas ke . . . (Villehardouin, § 516). L'addition de *pas* ne devient générale que vers la fin du moyen âge, où elle s'observe surtout dans les propositions interrogatives. Dans cette combinaison, *ne* s'affaiblit de plus en plus, et le sens négatif est rapporté au complément qui finit par perdre sa valeur positive, de sorte que *il ne marche pas* devient synonyme de la phrase primitive *il ne marche,* dont il prend la place. L'addition de *pas* ne devient générale qu'à la fin de la Renaissance.

2° *Point* (lat. punctum). La construction primitive de ce complément se trouve dans: Un point n'i at de gent coarde (Ambroise, *Guerre sainte,* v. 6450); il faut comprendre: il n'y

avait pas un seul point de gens lâches, il n'y avait pas du tout de gens lâches. Comp.: N'i aveit mais point de rescosse (*ib.*, v. 2571). Il n'ot point de siute (Villehardouin, § 508). L'emploi de *point* est parallèle à celui de *pas*; cependant, dans la langue moderne, *point* a souvent été regardé comme une négation plus forte et plus absolue que *pas* qui présente une valeur plus générale. Ex.: *Cet enfant ne travaille point* (jamais, pas du tout) — *cet enfant ne travaille pas. Je n'ai point mangé — je n'ai pas mangé. Point*, dans ces phrases, est susceptible d'un accent d'intensité que *pas* ne semble pas pouvoir supporter.

3° Sur la valeur spéciale des deux compléments de négation *pas* et *point*, il faut encore faire les observations suivantes. Dans la langue moderne ils semblent s'employer le plus souvent sans différence de sens, on dit indifféremment: *Il n'a pas d'argent* et *Il n'a point d'argent.* Dans le parler ordinaire, *pas* l'emporte sensiblement sur *point.* Quand il s'agit d'une question, *pas* marque plutôt la certitude: *N'est-ce pas vous qui avez fait cela?* Tandis que *point* indique le doute: *N'est-ce point vous qui avez fait cela?* Dans les réponses négatives on se sert exclusivement de *point*: *Etes vous fatigué? — Point* (ou *point du tout*)! On peut aussi répondre avec *pas du tout*, mais jamais avec *pas.* Rappelons aussi l'emploi elliptique: *Pas d'argent, pas de Suisse.*

4° *Goutte* (lat. gutta). Ex.: A ceste foiz je me voy en la fonte [fond de la mer], Si tresparfont, que plus je n'y voy goute (G. Raynaud, *Rondeaux*, p. 92). La langue moderne se sert encore de ce complément après *voir, entendre, comprendre.* Ex.: *Je n'y vois goutte. Je n'y comprends goutte. Je n'entends goutte à ce qu'il dit.* Primitivement le mot a dû s'employer avec le seul verbe *boire.*

5° *Mie* (lat. mica). Dans les plus vieux textes, ce mot garde sa valeur primitive de substantif. Ex.: Il n'en quiderent trouer mie (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 692); il faut comprendre: ils pensaient ne pas trouver miette de lui, c.-à-d. ne pas le trouver. De s'espee ne volt mie guerpir (*Roland*, v. 465). *Mie* devient vite un simple complément renforçant: Si se pot l'evesques vanter Que il rendi la chanterie A Deu qui lors ne l'avoit mie (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 12189). Charles se dort, qu'il ne s'esveillet mie (*Roland*, v.

724). Durant tout le moyen âge, *mie* s'emploie pour renforcer la négation, tout comme *pas* et *point*; il perd du terrain au grand siècle et il est actuellement inusité dans la langue parlée.

6° *Mot* s'emploie après *dire, répondre, sonner, souffler*; il est resté dans son domaine sémantique primitif. Ex.: *Il ne dit mot. Elle ne souffle mot.*

23. Dans la vieille langue, le nombre des renforcements négatifs était très grand. Nous citerons comme exemples les mots suivants: *Giens* (lat. genus). Ex.: Ne sen corucet giens cil saintismes hom (*St. Alexis*, v. 268). *Grain* (lat. granum). Ex.: Marmes, ceste cy n'est mie la mienne. Je n'en veulx grain (Rabelais, II, 264). *Joi.* Ex.: Mais, se vos plaist, n'i dites joi (*Roman de Thèbes*, v. 5029). On trouve dans le même texte *ne parla joi, ne s'est conseilliez joi, ne se gardot joi*, etc. Il est facile de citer toute une série de noms désignant des choses de peu de valeur et qui ont été employés comme des termes de comparaison après une négation: De moy ne d'autre ne donne une senelle [fruit de l'aubépine] (G. Raynaud, Rondeaux, p. 93). De la même manière s'emploient *alie, bouton, denier, fie, noiz, pomme, festu, espi*, etc. Ex.: Mais li Sarrazin, qui les nostres orent si laidement desconfiz, furent monté en si grant orgueil qu'il ne prisoient mie le roi ne tout le remanant de nostre ost un boton (*Extraits des Chroniqueurs*, p. 435). Pour la langue moderne, rappelons les tours suivants: *Cela ne vaut pas un clou. Il ne prendra pas un clou. Il n'en a pas un brin. Je n'en donnerais pas une noix* (*noisette*). *Cela ne vaut pas un liard. Je n'en donnerais pas quatre sous.* Des tours analogues se trouvent dans les chansons populaires: Mon père n'avait pas valant une épille (Decombe, *Chansons*, p. 42). Mon père n'avait pas la valeur d'une guigne (*Romania*, XI, 187). Dans d'autres langues, on a renforcé la négation par des procédés analogues. Dans l'anglais moderne, on trouve des compléments tels que *a bit, a jot, a sniff, a scrap;* comp. en danois: *et hak, et pluk, en døjt, et lod, en stang.*

24. Le renforcement de la négation se fait aussi avec l'aide de certains adverbes ou locutions adverbiales: *aucune-*

ment, en aucune manière, guère, jamais, de ma vie, de trois jours, de longtemps, de sitôt, mais, nullement, nulle part, onque, plus, que. Voici quelques remarques de détail:

1° *Guère* (vfr. *guaire,* d'origine germanique); sur *guères* employé en poésie, voir III, § 586,2. Ex.: *Il n'est guère studieux. Heureux, il ne l'est guère. Le connaissez-vous? — Guère.* Le mot appartient surtout à la langue écrite. Ex.: S'il savait passablement ses règles, il n'avait guère d'élégance dans ses tournures (Flaubert, *M^me^ Bovary*). Dans la langue parlée, on préfère *ne . . . pas beaucoup.* Au temps de la Renaissance, on disait couramment *ne . . . pas guère, ne . . . plus guère, ne jamais . . . guère.*

2° *Jamais.* Ex.: *Il ne rit jamais. Il ne m'a jamais encouragé. L'avez-vous vu? — Jamais. Des ordures jamais enlevées par la voirie.*

3° *Mais* (lat. magis) s'emploie surtout dans la locution *n'en pouvoir mais* (§ 43). Ex.: Souvent nous imputons nos fautes au malheur qui n'en peut mais (Régnier, *Satires,* n° 14). Enfin, après cent tours, ayant de la manière Sur ce qui n'en peut mais déchargé sa colère (Molière, *École des femmes,* IV, sc.6). La locution est encore vivante: *Je n'en peux mais* (= je n'en suis aucunement responsable).

4° *Onque* (lat. unquam); on trouve aussi *onques* et *onc.* Cette particule était d'un emploi général au moyen âge. Ex.: Qu'onques mieudres Sarrezins ne mist piet en estrier (*Ménestrel de Reims,* § 46). Après la Renaissance, elle cède la place à *jamais,* mais les auteurs continuent à s'en servir pour donner à leur style un caractère archaïque. Ex.: Diable n'eut onc tant d'honneurs en sa vie (La Fontaine, *Belphégor*). La vieille langue connaissait aussi *nonque* (lat. numquam), *nonques, nonc.* Ex.: El li enortet, dont lei nonque chielt, Qued elle fuiet lo nom christiien (*Ste Eulalie*).

5° *Plus* (lat. plus). Ex.: *Je ne le connais plus. Il y a longtemps qu'il ne travaille plus. Vous n'êtes plus le même. Nous n'avons plus qu'une heure à attendre* (comp. *Nous avons plus d'une heure à attendre*). Dans les phrases elliptiques, *plus* garde sa valeur négative: *Plus de police* (pour *il n'y a plus de police*)! *Plus de bonheur! Plus d'innocence et plus de morale!* A côté de *plus de potage,* qui est toujours négatif, on a *encore du potage,* qui est positif.

6° *Que.* Ex.: *On n'a qu'une patrie. Nous ne sommes que trois frères. Il n'a que de l'admiration pour vous. Il n'a plus que du mépris pour son camarade. Je ne suis venu que pour le voir.* Cette formule, négative à l'origine, est devenue purement restrictive. Si la restriction frappe le sujet d'un verbe personnel ou le verbe principal, on doit employer *seulement.* Ex.: *Deux amis seulement connaissent son secret. Je regrette seulement que vous soyez venu trop tard.* Le contraire de *ne . . . que* est *ne . . . pas que* (synonyme de *ne . . . pas seulement*). A côté de *il n'y a qu'une vérité*, on a *il n'y a pas qu'une vérité* (il y en a plusieurs). Comp.: *Il n'y a que ça* et *Il n'y a pas que ça. Il n'y a que lui qui ait fait cela* et *Il n'y a pas que lui qui ait fait cela.* Cette différence n'existait pas autrefois. L'usage du grand siècle admettait l'emploi de *pas* (*point*) devant *que* signifiant 'si ce n'est que', 'excepté'. Ex.: Vous n'avez point ici d'ennemi que vous-même (Corneille, *Polyeucte*, v. 1167).

Remarque. Selon M. Meyer-Lübke, le *que* de la formule *ne . . . que* représente le lat. quam; donc *il ne fait que pleurer* signifie primitivement: il ne fait rien comme pleurer. Comp. pourtant § 12,5.

7° Il faut encore remarquer que *ne* s'emploie régulièrement avec *nul, personne, aucun, rien* (voir V, § 440 *et passim*); on le trouve aussi parfois devant *homme vivant, âme vivante, âme qui vive, quelconque, qui que ce soit, quoi que ce soit, autre, autre chose.* Ex.: *Je n'y ai trouvé âme qui vive. Il n'a mal quelconque. Je n'y ai trouvé qui que ce soit. Cela ne vaut quoi que ce soit. Je ne connais autre. Tout étant réglé, il n'en fut autre chose.* Presque tous ces tours appartiennent à la langue livresque.

25. Les compléments de négation *pas* et *point* sont, nous l'avons déjà dit, originairement des substantifs; c'est pourquoi ils se construisent avec la préposition *de.* On dit *un sac d'argent* (§ 85,2), et de même *je n'ai pas d'argent, je n'ai point d'argent.* L'analogie a amené l'emploi général de la préposition *de* dans les expressions négatives comme: *il n'a jamais d'argent, sans avoir d'argent, sans faire de fautes*, etc. Comp.: Du reste il n'y en avait parmi eux, aucun de né ni d'important (P. Hervieu, *Peints par eux-mêmes*, p. 55); sur ce *de*, voir V, § 36,1. Il faut encore remarquer ceci:

1° Si la négation n'est pas absolue, *pas* et *point* ne régissent pas le nom suivant, qui demande l'article partitif. On dit ainsi: *Je n'ai pas de l'argent pour le dépenser follement.* Rappelons l'ancien proverbe: *On ne porte pas de l'eau à la mer*, et la réplique d'Hippolyte aux craintes de Phèdre: Madame, je n'ai point des sentiments si bas (v. 595). Pour d'autres exemples, voir V, § 146,2.

2° Il est parfois malaisé de distinguer entre la négation absolue et la négation relative; c'est pourquoi l'usage est hésitant et les opinions diffèrent souvent sur la construction à employer. Desportes a écrit: Ce tyran sans merci qui pour moi n'eut jamais des ailes. Malherbe censure à tort ce vers. On lit chez Régnier: Jamais on ne luy voit aux mains des patenostres (*Macette*, v. 226). Brossette corrige *des* en *de*.

3° Quand il s'agit de locutions composées d'un verbe et de son régime, comme *avoir peur*, *avoir tort*, *avoir faim*, *avoir froid*, etc. (V, § 124), la négation n'amène pas l'emploi de la préposition *de*; on dit *je n'ai pas peur*, *je n'ai pas faim*, *je n'ai pas froid*, etc. L'usage n'a pas toujours été le même; comp.: De la postérité je n'ai plus de souci (Du Bellay, *Regrets*, VI, 12). La Fontaine a écrit: N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique (*Fables*, III, n° 1)? Il a probablement contaminé deux tours: *N'ont-ils point de pitié pour* . . . et *N'ont-ils point pitié de* . . . On lit dans »Hernani« (II, sc. 2): Non. Le bandit, c'est vous! N'avez-vous pas de honte? A propos de ce vers, il faut remarquer que les deux constructions existent avec une légère différence de sens: *elle n'a pas de honte* veut dire à peu près 'elle n'a aucune pudeur', tandis que *elle n'a pas honte de* . . . est une expression moins forte et synonyme de 'elle ne rougit pas de' . . .

4° La préposition *de* peut faire défaut dans d'autres constructions. Ex.: De remords point trace (R. Rolland, *L'âme enchantée*, III, 225).

26. *Pas explétif.* Dans »les Femmes savantes«, Martine dit à Philaminte: Quand on se fait entendre, on parle toujours bien, Et tous vos biaux dictons ne servent pas de rien (II, sc. 6). Philaminte relève avec indignation la phrase *ne servent pas de rien*, et Bélise s'écrie doctement: De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive, Et c'est, comme on t'a dit, trop

d'une négative. Un tel *pas* pléonastique s'employait surtout avec *rien* qui avait gardé quelque chose de sa valeur primitive. Léandre dit dans »les Plaideurs«: On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaise (v. 472). Covielle dit de même: Ne faites pas semblant de rien (*Le Bourgeois Gentilhomme*, V, sc. 6). On trouve des tournures analogues chez La Fontaine et La Bruyère. La langue populaire de nos jours a retenu le tour indiqué. Ex.: Et pourtant je peux dire qu'i's [les ciseaux] n' me serv'nt pas de rien (H. Barbusse, *Le feu*, p. 192). On dit de même dans le peuple: *Cette affaire n'a pas été pour rien dans la chute du Ministère. Une diminution de 500 frcs. sur mon revenu, ce n'est pas rien. Le marché n'aura pas profité à personne.*

En fait, ces phrases sont irrégulières. *Pas* peut être un élément simplement pléonastique, et un langage soigné le supprime dans ce cas: Une diminution de 500 frcs. sur mon revenu, ce n'est rien. Mais si le sens le demande, ce *pas* peut cesser d'être un pléonasme et aboutir à une affirmation avec valeur superlative: Une diminution de 500 frcs. sur mon revenu, ce n'est pas une chose insignifiante. Remarquez la différence entre les trois phrases suivantes: *Il travaille pour rien* (= à titre gracieux). *Il ne travaille pas pour rien* (= son travail est payé et bien payé). *Il ne travaille pour rien* (= son travail n'a pas de but).

27. Les compléments de négation sont, comme nous venons de le voir, primitivement des termes positifs; à force d'être employés dans des expressions négatives, ils acquièrent par là, peu à peu, une valeur négative (cf. IV, § 134), et cette contagion curieuse a pour résultat que la négation *ne* devient superflue et s'omet.

La suppression de *ne* s'observe d'abord, et déjà au moyen âge, dans les propositions interrogatives. L'explication de ce fait n'est pas tout à fait claire; on peut supposer que *ne* a été supprimé pour exprimer la croyance à la vérité ou à la réalité du fait en question; on attend une réponse affirmative, et c'est pourquoi on adoucit, par la suppression de *ne*, la forme négative de la question. Ce motif particulier vient s'ajouter ici à la cause principale que nous avons indiquée plus haut (§ 22,1). En voici une série historique d'exemples:

Et scez tu pas qu'il en advint (E. Deschamps, *Œuvres complètes*, IX, v. 286)? Vous dit elle point que je meure (*Patelin*, v. 657)? Vous semble il pas (Marguerite de Navarre)? Est-ce pas péché (*ead.*)? Desaduoüras-tu point ces honteux caractères (Mairet, *Sophonisbe*, v. 55)? Et bien, se rend-il pas (*ib.*, v. 1340)? Savez-vous point . . . (Molière, *Impromptu de Versailles*, sc. 2)? Soit. Mais, dis-moi, Chevalier, crois-tu pas que ton Molière est épuisé maintenant (*ib.*, sc. 4)? Fit-il pas mieux que de se plaindre (La Fontaine, *Fables*, III, n° 11). Viens-tu pas voir mes Ondines (V. Hugo, *Ballades*, n° 4)? C'est une femme, est-ce pas, Qu'attendait ta maîtresse (*id.*, *Hernani*, v. 25)? Es-tu donc pas jaloux (P. Verlaine, *Œuvres complètes*, I, 349)?

L'omission de *ne* dans les interrogatives est une liberté dont V. Hugo s'est souvent servi dans »Hernani«; elle s'observe aux vers 25, 74, 339, 435, 454, 844, 1832, 2066, 2126, 2136; il faut remarquer que, dans la plupart de ces passages, *ne* aurait fait une syllabe de trop.

Remarque. Les grammairiens du grand siècle discutaient la suppression de *ne* dans les propositions interrogatives. Selon Vaugelas (*Remarques*, I, 342), on disait indifféremment *n'ont-ils pas fait* et *ont-ils pas fait*, et il ajoutait »tous deux sont bons«. Les autres grammairiens, au contraire, condamnent la suppression de *ne*.

28. La suppression de *ne* a gagné du terrain peu à peu. Elle s'était d'abord confinée dans les propositions interrogatives; mais, au temps de la Renaissance, elle se pratique aussi dans les propositions conditionnelles. Noël du Fail écrit: Espiant s'il estoit point aux escoutes (*Les femmes et le secret*). Au cours des temps, *ne* se supprime dans les autres propositions subordonnées et dans la principale; ainsi *il ne marche pas* cède la place à *il marche pas*. Voici quelques détails:

1° Poésie populaire. L'omission de *ne* est un fait constant dans les chansons populaires, dont beaucoup remontent au moins à la Renaissance. Ex.: Tu as chanté le point du jour, Il est que minuit (*Romania*, VII, 56). A pris femme si jeune, qui se sait pas vêtir (*ib.*, p. 65). Pleurez pas tant, la belle (*ib.*, p. 68). Madeleine fait que pleurer (*ib.*, IV, 110). Je viendrai plus vous voire (*ib.*, p. 113).

2° Langage familier. Dans le langage familier et populaire de nos jours, l'omission de *ne* est devenue presque une règle. La négation s'exprime à l'aide de *pas, plus, jamais, guère,* etc. En voici quelques exemples pris dans »Le nouveau jeu« de Lavedan: Je sais pas (p. 2). C'est pas à moi de trouver (p. 2). C'est pas vrai (p. 9). C'est pas eux que j'épouse (p. 22). J'ouvre pas mes fenêtres (p. 113).

3° Langage enfantin. La négation *ne* n'existe pas non plus dans le langage des enfants. Dans tout texte qui reproduit fidèlement le langage enfantin, on trouvera des phrases telles que: *Puis, il a plus voulu. Il s'est pas arrêté. Te fâche pas, maman.*

4° Sur l'emploi ou l'omission de *ne* avec *pas mal*, voir § 7,7.

Remarque. Un développement pareil s'observe aussi en italien; dans le langage familier, on dit: *Peso mica tanto*, avec suppression de *non.*

29. La suppression de *ne* se présente enfin et très naturellement dans les réponses et propositions elliptiques: *Y avait-il là quelqu'un de vos amis? — Aucun. L'avez-vous vu? — Jamais. Ne le direz-vous jamais? — Jamais. Ne connais-tu personne à Lyon? — Personne. Qui le connaît? — Personne. Vous faites fortune? — Guère. J'en veux à lui et nullement à vous.* Remarquez que *pas* ne s'emploie pas dans les réponses (§ 22,3). Au contraire il s'emploie devant un adjectif: *des pommes pas mûres, un logement pas cher;* parfois même devant un substantif: *une pas grand'chose.* Ex.: Ils m'ont prise pour une pas grand'chose (G. de Maupassant, *Notre Cœur,* p. 259).

30. Ordre des mots. Ordinairement la négation précède le complément, dont elle est séparée par un verbe (précédé ou non d'un pronom atone): *Je ne l'ai jamais vu. Je suis heureux de ne l'avoir jamais vu.* Il faut ajouter les observations suivantes:

1° Quand il s'agit d'un infinitif simple, les deux éléments de la négation se suivent immédiatement: *Il m'a promis de ne pas le faire. Je préfère ne pas rester ici. Elle désire ne pas rester inaperçue.* Cette règle n'existait pas au XVIIe siècle, où

le premier élément pouvait être séparé du second par un pronom personnel, un adverbe ou un infinitif. Ex.: L'action de ces coquins étoit si lâche que c'eût été y prendre part que de ne s'y pas opposer (Molière, *Don Juan*, III, sc. 3). Que je veux de mal à mes gens de ne vous pas faire entrer d'abord (*ib.*, IV, sc. 3). Ainsi toujours constant à ne se point dédire (Boileau, *Art poétique*, I, v. 216). S'y vit avec plaisir ou crut ne s'y point voir (*ib.*, III, v. 354). Molière, enseigne-moi l'art de ne rimer plus (*id.*, *Satires*, II, v. 100). Monsieur, je ferai tout pour ne vous pas déplaire (Racine, *Les Plaideurs*, v. 495). Encore au XVIII[e] siècle: Paul détourna la tête pour ne le pas voir (Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, p. 162).

Remarque. Dans le parler populaire actuel, *ne pas* s'emploie aussi devant un temps ordinaire du verbe; on dit: *J'ai fermé la porte pour (ne) pas qu'il sorte.* Comp. § 156, Rem.

2° Dans la vieille langue, le complément pouvait précéder la négation. Ex.: Chascun i fiert, que pas ne s'espargna (*Narbonnais*, v. 4045). I sailli sus, que plus n'i demora (*ib.*, v. 4121). Et quant je voy que pas n'en rient (Deschamps, *Œuvres complètes*, IX, v. 812). Pas n'ay mené mauvese vie (*ib.*, v. 3904). Si nous entreferimes, pas ne vous en menton (*Romania*, XXXIII, 171, v. 135). Il s'agit, comme on le voit, de propositions où le sujet fait défaut, et on continue à dire jusqu'à nos jours *pas n'est besoin, point n'est besoin; pas n'y faudra* semble devenu archaïque. Dans le passage suivant, l'inversion est due aux besoins de la rime: Et si bien travaillèrent Que les vautours plus ne se chamaillèrent (La Fontaine, *Fables*, VII, n° 8).

3° Pour la langue moderne, rappelons qu'à côté de *il n'a jamais dit une chose pareille*, on trouve *jamais il n'a dit (une) chose pareille;* dans ce dernier cas, on souligne davantage la négation. Comp. encore les phrases suivantes: *Jamais roi n'a été plus aimé* (voir V, § 127,3). *Pas plus que moi elle n'aime les invitations.* Nous ajoutons le curieux passage suivant: Jim jamais ne le pourra dire (Salmon, *Monstres choisis*, p. 154). C'est un tour d'insistance propre à la langue parlée.

31. Il peut arriver que la négation qui appartient naturellement à la subordonnée soit placée dans la principale. On dit couramment *je ne veux pas qu'il le fasse*, et il faut comprendre: Je veux qu'il ne le fasse pas. Cette particularité s'observe aussi dans les langues germaniques et scandinaves (on dit par ex. en danois: *Jeg ønsker ikke, at du siger det* pour: *Jeg ønsker, at du ikke siger det*); elle paraît due à un besoin instinctif du sujet parlant de souligner tout de suite qu'il s'agit de quelque chose qui ne doit pas arriver. La littérature française offre des exemples de notre phénomène depuis le moyen âge: Por chou fu li sains hom en tel liu hostelés Que ne veut pas li sire que il soit oubliés; Veoir le veut sovent (*St. Alexis*, p. p. Herz, v. 672). Ne moustroit pas Ogiers a son samblant K'en lui eüst ne orgueil ne bobant, Ne que de riens s'alast outrecuidant (*Enfances Ogier*, v. 6993). Je ne faindray point que je soye Des tiens (*Patelin*, v. 1155). En voici quelques exemples du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle: Qu'elle s'en aille! Car je tremble qu'elle ne me veuille encore réciter quelques-uns de ses vers, et je ne suis pas résolu de les entendre (Boileau, *Héros de roman*). Il prend courage, il vient à vous et il vous dit: Vous ne faisiez pas hier semblant de nous voir (La Bruyère, *Des grands*). Je vous déclare que je ne prétends point qu'il se marie, qu'au préalable il n'ait satisfait à la médecine et subi les remèdes que je lui ai ordonnés (Molière, *Monsieur de Pourceaugnac*, II, sc. 2). Malgré les signes et les grimaces du chevalier et des assistants, que je ne fis pas semblant de voir, je gagnai les deux parties que nous jouâmes (J.-J. Rousseau).

Les auteurs modernes déplacent également la négation; on dit: *Il ne faut pas que tu périsses* (pour: Il faut que tu ne périsses pas; il est absolument nécessaire que tu vives). Ex.: Je verrai Claude. Je le lui dois. Mais ensuite je ne veux plus jamais que son nom soit prononcé devant moi (Bourget, *Mensonges*, p. 380). Je ne veux plus que tu restes là (A. Daudet, *Sapho*, p. 181). Notre phénomène s'observe aussi dans les parlers provinciaux. Selon Paul Stapfer, on dit dans l'angoumois *Je n'ai pas failli l'attraper* (= j'ai failli ne pas l'attraper). *Elle n'a pas manqué me voir* (= elle a manqué ne pas me voir).

32. Ne explétif. Dans certaines phrases, *ne* s'emploie d'une manière que beaucoup qualifient de pléonastique. On lit dans »La Nouvelle Héloïse«: J'étais prête à tout avouer, si mon père ne m'en eût laissé le temps. Ce *ne* explétif a irrité les logiciens. Paul Stapfer dit qu'il est »un défi au sens, à la logique et à la grammaire véritable«. Il est sûr que l'emploi du *ne* explétif n'a jamais été soumis à des règles bien fixes et qu'en beaucoup de cas on s'en passe sans inconvénient aucun; mais d'autre part, il est également sûr que son emploi est amené par une négation latente, si l'on veut, mais présente à l'esprit de celui qui parle. Dans le passage cité de J.-J. Rousseau, les uns soutiennent qu'il s'agit d'une simple incorrection, et qu'il faut écrire: *m'en eût laissé le temps*; ils condamnent *ne* comme un contresens qu'il faut soigneusement éviter. Les autres cherchent à trouver la raison d'être de la négation, et ils la trouvent dans le fait que la subordonnée citée contient une idée négative: mon père ne m'en a pas laissé le temps; il y a en effet contamination de deux expressions: la proposition conditionnelle s'est croisée avec une proposition négative, d'où l'addition du *ne* explétif. Ce *ne* est un élément linguistique très délicat et très fugitif; même les auteurs classiques étaient peu sûrs de son emploi. On a critiqué le vers suivant de Molière: Garde-toi de troubler leurs douces privautés, Si tu ne veux qu'il ne punisse L'excès de tes témérités (*Amphitryon*, v. 1556—1558). Le *ne* critiqué s'explique par la valeur négative incluse dans la subordonnée: il s'agit de ne pas être puni, d'éviter une punition. Comp. aussi le vers suivant: Achille . . . Vous brûlez que je ne sois partie (Racine, *Iphigénie*, II, sc. 5). Le *ne* est dû à l'idée négative contenue dans la subordonnée; vous brûlez du désir que je ne sois plus ici.

Remarque. A côté du *ne* explétif que nous venons de signaler, il y en a un autre qui demande une explication toute différente. Il a également défié les grammairiens qui ont souvent posé la question suivante: Pourquoi dit-on *je n'ai garde*, puisque cette locution signifie précisément le contraire *j'ai garde* ou *je me garde*? P. Stapfer explique le tour signalé de la manière suivante: »Il n'y a dans la locution *je n'ai garde* qu'un déplacement léger de la négation qui, pour ne pas se trouver à sa place logique, n'en est pas moins dûment exprimée. *Je n'ai garde de vouloir* n'est pas autre chose qu'un synonyme énergique de *Je ne veux certes pas*«. Cette explication ne vaut rien. Ici, comme ailleurs, il est nécessaire d'examiner

le problème historiquement, de constater le sens primitif du tour. *Garde* remonte par *guarde* (I[3], § 454) au germanique *warda*, qui signifie: action d'observer, guet. Par une évolution sémantique très simple, *n'avoir guarde de* arrive à signifier: ne pas avoir crainte de. Ex.: Li chastels n'eüst point de guarde (= le château n'aurait rien eu à craindre. *Guerre Sainte*, v. 1995). Ne onques de chele part n'eut l'os warde (Robert de Clari, § 45). Li pelerin ne vos assailliront mie, ne d'aus n'avez vos garde (Villehardouin, § 81). *N'avoir guarde de* subit au cours des temps une série de changements de sens qui finissent par lui donner une valeur positive: ne pas craindre, ne pas faire attention à, ne pas se soucier de, n'attacher aucune importance à, ne pas songer à, être éloigné de, se garder de. *N'avoir garde* présente ainsi un *ne* explétif qu'on pourrait qualifier de fossile: il est tout à fait superflu selon le sens linguistique actuel, et son explication est à chercher non pas dans quelque idée latente, mais dans le développement historique qui conserve les formes extérieures malgré les changements intérieurs (comp. IV, § 593 et § 120).

33. La question du *ne* explétif a été souvent discutée. Suivant M. Léon Clédat, »la négation peut toujours être supprimée, puisqu'elle forme pléonasme«; il ajoute: »Il est donc tout à fait extraordinaire qu'on puisse y tenir comme à une élégance intangible«. Dans les pages suivantes, nous allons examiner rapidement les emplois principaux de la négation explétive, en commençant par les propositions comparatives. Notons les points suivants:

1° Dans les comparaisons d'inégalité après *plus*, *mieux*, *moins*, *autre*, *autrement*, *plutôt*, on ajoute *ne* devant le verbe du second terme, si la proposition principale est affirmative. Ex.: *Il est plus riche qu'il ne croit. Il gagne plus d'argent qu'il n'en gagnait autrefois. Elle a plus d'influence que vous ne pensez. Il a fait aujourd'hui moins de fautes qu'il n'en a fait hier. On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. Il agit autrement qu'il ne parle.* L'origine de ce *ne* s'explique aisément; il a été ajouté parce que le sens du second terme est négatif. On dit: *Il est encore plus bête qu'on ne croit*, et cette phrase veut dire à peu près: On ne croit pas qu'il soit aussi bête qu'il l'est réellement. Cette négation explétive n'existait pas en latin, où l'on disait: *Doctior est quam putas.* Elle s'est développée en roman. En français nous constatons son existence dès les plus anciens textes. Ex.: Plus est isnels que n'est oisels ki volet (*Roland*, v. 1573). Pire est lor mordres que i n'est d'un sarpant (*Narbonnais*, v. 3807). Cependant l'emploi de *ne* n'était pas de rigueur. Ex.: Mes le roi

ne plest ne agree Que plus an facent qu'il ont fait (*Cligès*, v. 4963). De pareilles phrases se rencontrent de temps en temps jusqu'à nos jours. Ex.: On a moins d'ardeur et d'impatience de se voir habillé de pourpre qu'il en avait de porter une croix d'or sur sa poitrine (La Bruyère). Dumas père a inventé, ou exploité plus qu'on avait fait avant lui, un certain genre pathétique (G. Lanson, *Histoire de la Littérature fr.*, p. 964). Selon l'Arrêté ministériel du 26 février 1901, l'emploi de la négation est facultatif; on peut écrire *l'année a été meilleure qu'on l'espérait* ou *qu'on ne l'espérait, les résultats sont autres qu'on le croyait* ou *qu'on ne le croyait.*

Remarque. La langue populaire paraît tendre à supprimer la négation. On trouve dans une ronde populaire: Le bois était plus grand Que la fille est petite (*Romania*, XI, 187). La Fontaine a écrit: Quand celle-là qui plus vaut qu'on la prise . . . aura fait, etc. (*Songe de Vaux*).

2° Une négation était également demandée autrefois, si le second terme de la comparaison était un infinitif. Marguerite de Navarre écrit: Il prenoit plus de plaisir à courir et chasser, que non pas regarder les belles dames (*Heptaméron*).

3° Si la proposition principale est négative, *ne* ne s'emploie pas devant le verbe du second terme: *Il n'est pas plus riche qu'on croit. Il n'agit pas autrement qu'il parle.* Cependant, l'analogie peut amener l'emploi de la négation. Ex.: Je ne peux pas aimer davantage ni mieux que je ne le fais en ce moment (Guy de Maupassant, *Notre cœur*). Mais je ne pouvais guère trouver de livres qu'à Winnipeg, et je n'en achetais pas plus à chacun de mes voyages, que ce qu'un homme ordinaire n'en peut emporter sous le bras, en sortant de chez un libraire (N. Constantin-Weyer, *Un homme se penche sur son passé*, p. 61). On dira de même: *Il n'écrit pas mieux qu'il ne parle.*

4° On renforçait parfois le *ne* explétif par l'addition d'un complément négatif. Molière a écrit: Ah, vous avez plus faim que vous ne pensez pas (*L'Étourdi*, IV, sc. 2). Les grammairiens qualifient ce *pas* de surabondant. Chez Molière son emploi est probablement dû aux exigences de la rime.

5° Dans les propositions comparatives, *que* assume parfois une double fonction d'adverbe et de conjonction (= *quam ut*). Ce tour, que nous avons signalé à plusieurs reprises (I[3],

§ 515,3 et V, § 25,2), s'observe dès les plus vieux textes: Mielz voeill murir qu'entre paienz remaigne (*Roland*, v. 2336). Voici un exemple classique et bien connu de cette haplologie curieuse: J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure (Molière, *Tartufe*, v. 1114). Au lieu de ce *que* à double fonction, on se servait autrefois aussi de *que ce que*. Ex.: Il n'estoit rien au monde dont le roy ait plus grand paour que ce qu'il lui eschappast quelque mot (Commines). On trouve aussi *que non pas que*. Ex.: Ils jugent plus sûr que Dieu approuve ceux qu'il remplit de son esprit que non pas qu'il faille observer la loi (Pascal, *Pensées*). J'aime bien mieux qu'elle aille le chercher que non pas qu'elle l'attende chez moi (Dancourt, *Chevalier à la mode*). Cette tournure fait de nos jours une impression assez lourde; P. Stapfer qualifie de saugrenue la construction suivante: *Tout de même, dans mon temps, j'aimais mieux qu'on me retînt que non pas qu'on me dît de m'en aller.* Cette tournure semble vraiment bien rare!

6° Citons à part le cas où le second terme ne contient pas de verbe. Dans une telle construction, l'espagnol demande une négation: *La vida campesina me gusta más que no todas las grandezas de la ciudad.* Il en est de même en italien: *Le gemme sono più belle che non utili.* Le français se servait autrefois de *non pas*. Ex.: Il est plus difficile d'apprendre une langue estrangere, où les sciences sont traictées et escrites, que non pas la science mesme (G. Bouchet, *Serées*, V, 99). Est il pas plus beau de voir sur notre assiette des os de perdriaux, de cailles . . . que non pas ceux d'un bœuf (E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, I, 15). Tout ce que vous m'avez dit, je l'aime bien mieux une feinte, que non pas une vérité (Molière, *La Princesse d'Élide*, V, sc. 2). La langue moderne n'admet pas la négation dans ce cas.

34. Les mots et locutions qui expriment la crainte demandent l'emploi de *ne* dans la proposition subordonnée: *Je crains qu'il ne vienne.* Paul Stapfer a appelé ce *ne* »le parasite le plus absurde dont la syntaxe française soit restée encombrée«. On a critiqué la phrase: *Otez le couteau à l'enfant, je crains qu'il ne se coupe*, en soutenant qu'elle contient un contresens, puisque ce qu'on craint, c'est qu'il se coupe, et

non qu'il ne se coupe pas. C'est très juste, et pourtant la présence de *ne* s'explique facilement: la subordonnée contient en effet un désir négatif, et c'est cette idée latente qui a amené la négation. Elle existait déjà en latin où l'on disait: *Timeo ne veniat.* Pour le français, il faut noter les points suivants:

1° Après des verbes tels que *craindre, appréhender, trembler, avoir peur,* on emploie *ne* devant le second verbe, si la principale est affirmative: *Je crains qu'il ne le fasse* (mais: *Je ne crains pas qu'il le fasse*). L'emploi de ce *ne* explétif remonte aux plus vieux textes. Ex.: Molt criem que ne t'en perde (*St. Alexis*, v. 60). Malgré beaucoup d'hésitations, il s'est maintenu jusqu'à nos jours, surtout dans la langue littéraire, où la grammaire officielle le demande rigoureusement.

Remarque. Le *ne* explétif est parfois dû à une analogie sémantique. Ex.: J'étais tenté de croire qu'il s'agissait d'une tête à couper, et j'avais quelques soupçons que cette gorge ne fût la mienne (Mérimée, *Carmen*). L'auteur a donné ici à *soupçons* le sens de *crainte.*

2° L'emploi de *ne* après les verbes de crainte n'a jamais constitué une règle généralement suivie. Il est évident que son emploi ne s'impose naturellement qu'à ceux pour qui la subordonnée contient un désir négatif (*je crains qu'il ne vienne* = je désire qu'il ne vienne pas). Ceux au contraire pour qui la subordonnée énonce quelque chose de positif qu'il s'agit d'éviter (*je crains qu'il ne vienne* = ce que je crains, c'est sa venue), n'éprouvent aucun besoin d'ajouter une négation. Les textes sont là pour le prouver, depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Exemples: Tant i at de fin or ke jo n'en sai mesure; Si senz guarde remaint, criem k'ele seit perdue (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 322). Mult je criem que nos seions honi (Wace, *Roman de Rou*, v. 7978). Je criem que mal soiiez venuz (*Ivain*, v. 979). Criem que pooirs et tans me faille (*ib.*, v. 6699). E si cremeit Que il ait mis en abandun Ses chevaliers par traïson (Marie de France, *Eliduc*, v. 231). J'ay eu grand paour que vous eussez aucun grant dommage (*Quinze joyes de mariage*, p. 108). Il a grant paour qu'ilz soyent morts (*ib.*, p. 168). Plutarche allegue un nommé Phenace, lequel grandement craignoit que la lune tombast en terre (Rabelais). Las! pauurette, ie crains

Qu'il ait autre dessein que ne sont nos desseins (Garnier, *Bradamante,* v. 279). J'ay peur qu'il soit desia de la mort le butin (*ib.*, v. 1254). Helas, ie n'en sçay rien, i'ay peur qu'il soit malade (*ib.*, v. 1259). Mon désespoir n'osait agir en sa présence De peur que mon tourment aigrît ses déplaisirs (Corneille, *Suivante*). J'ai peur qu'on vous surprenne ici (Molière, *Georgè Dandin*, II, sc. 8). Dans l'édition de 1672, on a ajouté *ne*. Les hésitations de l'usage se montrent aussi dans le cas où il y avait plusieurs verbes: J'ai peur qu'elle ne soit mal payée de son amour, que son voyage en cette ville produise peu de fruit, et que vous eussiez autant gagné à ne bouger de là (Molière, *Don Juan*, I, sc. 1). De peur que d'un coup d'œil cet auguste visage Ne fît trembler son bras et glaçât son courage (Voltaire, *La Henriade*).

3° Actuellement, l'emploi de *ne* est demandé par les grammaires, et la langue littéraire se conforme aux règles officielles. Dans la langue parlée, au contraire, il y a une tendance très nette à supprimer *ne*, comme le prouvent les passages suivants, tous empruntés à des discours directs: Ce peuple mérite d'être châtié et j'ai peur qu'il le soit (*Lettres de G. Flaubert à G. Sand*, p. 120). J'ai bien peur que tu sois un enfant toute ta vie (A. Daudet, *Le petit Chose*, p. 136). J'ai toujours peur qu'un d'eux m'aplatisse en marchant (*ib.*, p. 229). Mais je n'osais pas; j'avais peur que tu le renvoies, le pauvre petit (*id.*, *Sapho*, p. 317). J'ai couru, je craignais qu'il fût trop tard peut-être (Richepin, *La cavalière*, V, sc. 13). J'ai bien peur que nous ayons dit des bêtises (Bourget, *Un homme d'affaires*, p. 23). J'ai toujours peur que tu arrives en retard (H. Bataille, *La marche nuptiale*, II, sc. 1), Je crains que ce soit la vie même qui est implacable (J. H. Rosny aîné, *La juive*, p. 134). Oh! les pauvres petits! J'ai peur que les requins les mangent (R. Dorgelès, *Partir . . .*, p. 135). L'absence de *ne* se constate, comme l'ont bien vu ces écrivains, dans la langue parlée de tous les jours.

4° Le *ne* pléonastique employé après les verbes de crainte a, nous l'avons vu, irrité les Français. George Sand en a poussé un long soupir: »Les grands écrivains ne donneront-ils pas aux bonnes gens le droit de s'en débarrasser? Hélas! Non, tant qu'il y aura des académies gardiennes de la lettre morte, et qu'ils voudront tous en être«. Pourtant le souhait

du grand romancier est sur le point de se réaliser. Les meilleurs écrivains se débarrassent de plus en plus de ce *ne*, et bientôt chacun sera, probablement, libre de faire ce qu'il voudra. Rappelons aussi que l'Arrêté ministériel du 26 février 1901 autorise d'écrire indifféremment *de peur qu'il aille* ou *de peur qu'il n'aille.*

35. Examinons ensuite les expressions d'empêchement et de défense.

1° Après les verbes *empêcher* et *éviter*, on emploie généralement *ne* dans la subordonnée. Ex.*: Il faut empêcher que cela ne se fasse. Il faut empêcher que le mal ne s'accomplisse. La pluie empêche qu'on ne sorte. Évitez qu'il ne vous parle.* Autrefois, *esquiver* suivait la même règle. L'emploi de ce *ne*, qui se constate déjà au XV^e^ siècle, est dans beaucoup de cas facultatif. Selon Littré, on peut le supprimer après *éviter: J'évitais qu'il (ne) m'en parlât.* Selon la même autorité, il est permis d'omettre *ne* en vers: Si son cœur m'est volé par ce blondin funeste, J'empêcherai du moins qu'on s'empare du reste (Molière, *École des femmes*, IV, sc. 7). Littré ajoute qu'on l'omet parfois aussi en prose et que cette omission n'a rien de fautif. Si *empêcher* est accompagné de la négation ou se trouve dans une proposition interrogative, il y a liberté complète pour l'emploi de *ne*; on dit: *Je n'empêche pas qu'il sorte* ou *qu'il ne sorte.* Une négation explétive analogue se rencontre dans d'autres langues. Ex.: For at hindre at Misundelsens Sæd ikke skal saaes iblandt os (Holberg, *Ulysses von Ithacia,* II, sc. 7).

Remarque. On peut dire *prenez garde de ne pas tomber* en donnant à la locution *prendre garde* le sens de 'faites attention'; on dit également *prenez garde de tomber.*

2° Le verbe *défendre* ne prend pas de *ne* dans la subordonnée: *Je défends que vous le disiez.* Cet usage étonne; *défendre* a ici le sens de 'prohiber', et on s'attendrait à *je défends qu'il ne vienne* sur le modèle de *j'empêche qu'il ne vienne.* Il s'agit ici d'un usage tout à fait moderne; autrefois l'emploi de *ne* était général. Ex.: Et nous defendun que l'om christien fors de la terre ne vende (*Loi de Guillaume*, 16). Jo vus defend que n'i adeist nuls hom (*Roland*, v. 2438). Sire,

ce a dit Berte, de Dieu et de sa mere Desfeng que envers moi n'aiez pensee amere (*Berte*, v. 2734). Et a luy fut deffendu ne partir de son hostellerie (Commines, IV, chap. 12). Je vous defen de ne jurer du tout (Calvin, *Institution*). Défends qu'aucun objet d'un augure sinistre Ne trouble le présage ainsi que le ministre (Delille). On peut se demander si *défendre* n'a pas modelé sa construction sur celle de son contraire, *ordonner*: primitivement construit comme un verbe de crainte, il a été considéré de plus en plus comme un verbe de commandement.

36. Voici quelques remarques sur les verbes qui expriment une négation ou un doute. Après des verbes tels que *nier*, *contester*, *disconvenir*, *désespérer*, *disputer*, *méconnaître*, *dissimuler*, *douter*, etc. et la locution *il s'en faut*, on peut mettre *ne*, si la proposition principale est négative ou interrogative. Ex.: *Je ne nie pas qu'il n'ait raison. Vous ne sauriez nier qu'il n'ait fait des études sérieuses. Niez-vous qu'il n'en soit ainsi? Peut-on nier qu'il n'ait avoué son crime? Peut-on nier que la santé ne soit préférable à la richesse? Contestez-vous qu'il ne soit très habile? Je ne disconviens pas que cela ne soit arrivé. Je ne désespère pas qu'il ne vienne. On ne méconnaît pas qu'il n'ait fait tout son possible. Je ne dissimule pas qu'il n'en soit ainsi. Je ne doute pas que cela ne soit. On ne peut douter que les pôles ne soient couverts de glace. Nul doute que cela ne soit ainsi. Il ne s'en faut pas de beaucoup que la somme n'y soit. S'en faut-il de beaucoup que la somme n'y soit?* Cette extension de *ne* semble due au sens négatif qui domine toute la phrase. Cependant on constate facilement que l'emploi de *ne* dans beaucoup de cas est facultatif; on dit indistinctement *je ne nie pas qu'il n'ait raison* et *qu'il ait raison*, et on trouve dans les auteurs modernes des phrases telles que: *Personne ne doutait qu'il obtînt la croix.* L'Arrêté ministériel du 26 février 1901 reconnaît l'hésitation de l'usage actuel et permet l'emploi ou l'omission de *ne*.

37. Certaines conjonctions demandent parfois *ne* dans la proposition subordonnée.

1° *Avant que.* L'emploi de *ne* paraît être facultatif. Selon quelques grammairiens, il faut *ne* toutes les fois qu'il y a

doute sur la réalité de l'action exprimée dans la subordonnée, et il faut supprimer *ne* toutes les fois qu'il n'y a aucun doute sur le contenu de la subordonnée. Littré fait avec raison observer que cette distinction n'est pas justifiée et que l'emploi de *ne* est un gallicisme pour lequel l'oreille seule intervient. On dit en effet indifféremment *il faut agir avant qu'il soit* ou *ne soit trop tard.* Exemples littéraires: Avant que son destin s'explique par ma voix (Racine, *Athalie*, I, sc. 2). C'est une . . . effrontée que je mettrai dans un couvent avant qu'il soit deux jours (Molière, *Malade Imaginaire*, II, sc. 8). Beaucoup, par prudence, ont regagné leur cabine avant qu'on soit au large (Dorgelès, *Partir* . . ., p. 16). Avant que les choses ne fussent plus avancées (P. Bourget dans *Annales politiques et littéraires*, 17 déc. 1899, p. 399). Avant que Rousseau n'en mît [des bois et des campagnes] dans notre littérature (Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, VI, 782). Avant que tu ne t'en ailles, Pâle étoile du matin (Paul Verlaine). Le *ne* explétif se trouve aussi après *que* employé au sens de *avant que:* Il m'a dit qu'il ne faut jamais Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre (La Fontaine, *Fables*, V, n° 20).

2° *Sans que.* Selon les règles officielles, il ne faut jamais mettre *ne* après cette conjonction. Pourtant, la négation contenue dans *sans* amène parfois l'emploi d'un *ne* explétif, quand la proposition principale est négative. Ex.: On ne pouvait faire allusion à cela sans qu'elle n'entrevît aussitôt des scènes (P. Bourget, *André Cornélis*). Je ne regardais pas un seul de nos meubles sans que le souvenir de mon père ne s'éveillât en moi (*ib.*). Aucune grande découverte n'a été réalisée sans que le génie primesautier de la France, l'esprit pratique des Anglais . . . n'aient tour à tour concouru au succès (Rambaud, *Civilisation contemporaine*, p. 724). Victor Hugo a écrit: Ah! le peuple! — océan! — onde sans cesse émue, Où l'on ne jette rien sans que tout ne remue (*Hernani*, v. 1534). Dans un autre vers, le grand romantique paraît avoir hésité; il s'agit de »Les deux îles«, où quelques éditions portent: On ne prononcera son nom sans qu'il n'éveille . . . un double écho (*Odes et Ballades*, III, n° 6), tandis que d'autres impriment *éveille.* Ce *ne* abusif se rencontre déjà dans une lettre de M^me^ de Sévigné (voir Littré). Son emploi, qu'on

peut rapprocher de celui que nous avons signalé au paragraphe précédent, est assez indécis et flottant; ainsi dans un énoncé où plusieurs propositions se trouvent sous la dépendance de *sans que*, on omet ou emploie la négation alternativement: Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique sans que mes entrailles s'en soient émues, n'en aient tressailli, et que les larmes m'en soient venues aux yeux (Petit de Julleville, *op. laud.* VI, 370).

3° *A moins que.* Cette conjonction est ordinairement suivie de *ne.* Ex.: *Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau* (= je ne sors pas s'il ne fait beau). *Il nous fit savoir qu'il mourrait, à moins qu'il ne fût secouru.* La subordonnée contient une condition négative, et c'est ce qui a amené *ne.*

Remarque. *Ne* est obligatoire dans la locution *que ... ne* (= *avant que, sans que, à moins que*). Ex.: *Il ne veut vous revoir que vous ne lui ayez fait vos excuses par écrit.* Ce tour est plutôt littéraire; dans la langue parlée, on préfère se servir de la conjonction complète.

4° *Depuis que, il y a ... que, voilà ... que* se construisent souvent avec *ne*, quand le verbe est à un temps composé; mais dans certains cas la négation peut s'omettre. Il y a une nuance très nette entre: *Il y a longtemps que je l'ai vu* (simple constatation d'un fait) et *Il y a longtemps que je ne l'ai vu* (en plus de la constatation du fait, il y a idée d'un retour assez régulier et d'une attente). Comp. aussi: *Il y a longtemps qu'il s'est marié* (constatation d'une distance dans le temps) et: *Il y a longtemps qu'il ne s'est marié* (trait satirique à l'adresse d'un habitué du divorce). Dans la langue littéraire la négation est de rigueur dans des phrases telles que: *Depuis que je ne vous ai vu, il s'est passé beaucoup de choses. Il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Il y avait trois iours que je ne lui avais parlé* (mais: *il y a trois jours que je l'ai vu, il y a trois jours que je ne lui parle pas*). Exemples littéraires: Sachiez que j'ai eü grant faim D'estre o vous, si comme ore i sui, Trestoz jors puis que je n'i fui (*Châtelaine de Vergy*, v. 410). Vous êtes déjà, d'ailleurs, sur le chemin de l'hôpital. Tenez, depuis que je n'ai mis les pieds chez vous, vous n'avez pas pu renouveler le meuble de votre salon (Balzac, *La Cousine Bette*, p. 22). Le sentiment de la valeur négative exprimée dans la subordonnée influence telle-

ment certains auteurs qu'ils se servent de la négation complète. Voici deux phrases trouvées chez Catulle Mendès: Comme il y avait longtemps que le jeune homme n'était pas venu dans la maison. Il y a deux nuits que je n'ai pas mangé, que je n'ai pas dormi. Ces passages nous montrent que la locution *il y a . . . que* est simplement, pour la langue moderne, l'équivalent de la préposition *depuis* (= je n'ai pas mangé depuis deux nuits). Notons du reste que cet usage existait déjà au XVII^{e} siecle. Ex.: Sganarelle, qu'as-tu fait depuis que je ne t'ai point vu (Molière, *Médecin Volant*)?

CHAPITRE VI.

ADVERBES DE LIEU.

38. Ces adverbes sont assez nombreux; la plupart d'entre eux remontent au latin. Rappelons *y* (lat. ibi), *ici* (lat. pop. ecce-hic), *ça* (lat. pop. ecce-hac), *là* (lat. illac), *où* (lat. ubi), vfr. *ont* (lat. unde), vfr. *dont* (lat. pop. de unde), *en* (lat. inde), *ailleurs* (origine incertaine) et les composés tels que *d'ici* (lat. hinc a disparu), *d'où* (remplace vfr. *dont*), *de là*, *d'ailleurs*. Citons encore vfr. *enz* (lat. intus), *céans*, *léans*, *dedans*, et *fors*, *hors*, *dehors*; *sus* (lat. sursum), *dessus*, *au-dessus*, *par-dessus* et *jus* (cf. I[3], § 118,4); *sous* (lat. subtus), *dessous*, *au-dessous*, *par-dessous*; *avant*, *en avant*, *devant* et vfr. *riere*, *arrière*, *derrière*; *près* (lat. pressum), *proche* et *loin* (vfr. *loing* < lat. longe). Voici quelques remarques sur un petit choix d'adverbes de lieu disparus ou encore vivants:

1° *Enz*, écrit aussi *ens* ou *ans*, signifiait 'dedans', 'à l'intérieur'. Ex.: La gent qui enz fregondent (*St. Alexis*, v. 299). Ge serai ens et vos defors (*Roman de la charete*). Il s'employait souvent comme élément renforçant devant *en*. Ex.: Enz en lur mains portent branches d'olive (*Roland*, v. 93). Ens en sa chambre toute plorant en vint (*Garin le Loherain*, II, 110). *Ens*, qui fonctionnait aussi comme préposition (§ 107), disparaît au commencement de la Renaissance, remplacé par *dedans*. Il survit dans les composés *céans* et *léans*, dont les formes primitives sont *çaienz* et *laienz* (cf. I[3], § 215,2).

2° *Iluec*. Le point de départ de cet adverbe est probablement à chercher dans illuc, devenu *illoc dans le parler vulgaire sous l'influence des synonymes loco et ilico. Il marquait dans la vieille langue exclusivement le lieu: là. Ex.: Iloec fut la reïne, al piet li est caiet (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 868). Iluec remaindre u aillurs traire (*Brut de*

Munich, v. 940). Il se combinait souvent avec *(i)ci*. Ex.: Bele, fet ele, une semaine Porrez ici illuecques estre (*Auberée*, v. 306). On avait aussi la forme allongée *iluecques* (cf. *avec* et *avecques*). Notre adverbe s'employait encore au XVII[e] et même au XVIII[e] siècle, mais c'était alors un archaïsme. C'est ainsi que La Fontaine s'en sert: Notez qu'illec, avec deux autres femmes, Du gros bourgeois l'épouse étoit aussi (*Conte d'une chose . . .*, v. 37).

3° *Ont* s'employait jusqu'en pleine Renaissance. Ex.: Par unt cil del pais vienent suvent e vunt (*Roman de Rou*, v. 3388). Et entra en la chambre ont je estoye (*Brut*). Ne ne partira D'ond il est, que les piedz devant (*Patelin*, v. 595). Il faut remarquer que unde a perdu en gallo-roman le sens étymologique (d'où) qui s'est conservé en italien: *Vedere onde viene*. Voir aux Additions.

4° *Dont* (comp. it. et esp. *donde*) continue la combinaison de unde, renforcement populaire de unde. Il désignait, dans la vieille langue, non seulement le lieu d'où l'on sort, mais aussi d'une façon générale le lieu d'origine. Ex.: Sire niés, dont venez (*Charroi de Nymes*, 32)? Oïr devez dunt Normant furent, E dunt Normant cest nun reçurent (*Roman de Rou*, I, 95). N'en vanteras el regne dunt tu fus (*Roland*, v. 1961). En la terre dont il estoit nez (Joinville, § 393). Après le moyen âge l'emploi de *dont* = d'où se restreint peu à peu. Ex.: Le pis . . . dont ces meres, de joye, Font rejaillir aux yeux de leurs mignons enfans Du laict (A. d'Aubigné, *Les Misères*). Ne doutez point du bras dont partiront les coups (Corneille, *Polyeucte*, v. 1762). Rentre dans le néant dont je t'ai fait sortir (Racine, *Bajazet*, II, sc. 1). Il n'y a point de mal dont il ne naisse bien (Voltaire, *Zadig*, chap. 20). On en trouve des exemples encore de nos jours: Assis dans le fauteuil de cuir vert dont il ne sortait jamais pendant les heures de bureau (*Revue Bleue*, 1885). [Il] organise à Lille un grand festival wagnérien dont il ne reviendra que dans quelques jours (A. Daudet, *Rose et Ninette*, p. 198). L'emploi primitif de *dont* est celui d'un adverbe de lieu, et il a, par conséquent, un sens tout à fait neutre; il s'emploie de bonne heure aussi comme remplaçant du pronom relatif régi par une préposition (voir V, § 337 ss.), et comme pronom il peut représenter des personnes aussi bien que des choses.

Remarque. Comme nous venons de le dire, l'emploi de *dont* comme adverbe de lieu se restreint après le moyen âge. Rabelais disait encore: Dont viens-tu? Vers la fin du XVI^e^ siècle, Desportes chante: Se campe en mon cœur Dont il ne partira. Mais son sévère critique François Malherbe blâme ce vers et corrige *dont* en *d'où*. Vaugelas est du même avis que Malherbe. Il proteste contre *le lieu dont je viens;* et il fait une distinction entre *la maison dont il est sorti* (sens figuré) et *la maison d'où il est sorti* (sens propre). C'est la règle moderne.

5° *Où.* Ex.: Ais u Carles soelt plaidier (*Roland,* v. 2667). Ço dist al Rei: U est Rollanz li catanies (*ib.*, v. 3709)? A côté de ces deux emplois qui se sont conservés jusqu'à nos jours, nous rappellerons que *où* s'employait aussi d'une manière absolue, sans antécédent. Ex.: Or est venu ou nous sommes (*Nouvelles fr. du XIV^e^ siècle,* p. 133). Nul chois hors de son goust ne règle son envie Mais s'aheurte où sans plus quelque appas la convie (Régnier, *Satires*, IX, v. 215). La sage le sçait vendre où la sotte le donne (*id. Macette*, v. 90). Racine écrit encore: Laissez courir Porus où son malheur l'entraîne (*Alexandre*, v. 438). Après le XVI^e^ siècle, le *où* absolu est ordinairement remplacé par *là où.* Pourtant l'usage l'admet toujours. Ex.: Heureusement vous êtes quelquefois où je suis (Gyp, *Leurs âmes*, p. 126). De même après une préposition: Je retourne d'où je viens (Zola, *Vérité*, p. 337). Il faut *là* quand la subordonnée précède la principale: *Là où il n'y a rien, le roi perd son droit.* Notons que, dans la langue populaire, *où* est volontiers remplacé par *où que* (cf. V, § 360): Holà! servante, où qu'est la dame du castel (Champfleury, *Chansons populaires,* p. 28). Les terres où que vous vous êtes battus, c't à moi (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 141). Dans le fumoir où que l'on fume (Mac-Nab, *Un bal à l'Hôtel de Ville*). Dès les plus anciens textes, *où* fonctionne aussi comme pronom relatif; voir V, § 348.

Remarque. Au moyen âge on renforçait parfois *où* par l'addition d'un adverbe de lieu, surtout *enz* et *endreit.* Ex.: En ce mal siecle ou ens nous somes (Baudouin de Condé). Qu'il en la fin en trueve un tel U endroit la voie est plus laide (*id.*, I, v. 384).

6° *Voici, voilà.* Ces deux adverbes sont maintenant à regarder comme des mots simples; au point de vue historique ce sont des mots composés: *voi ci, voi là* (cf. II[2], § 153,1); la forme verbale pouvait varier de nombre: *voyez ci, voyez*

là (cf. V, § 84,4 et § 186,1). Depuis longtemps la soudure des deux éléments est complète; la forme verbale est devenue invariable, et la valeur démonstrative de *ci* et de *là* s'est obscurcie. On en est même venu à renouveler, dans le langage populaire, l'élément démonstratif par un dédoublement. Ex.: O beau galant, t'y voilà là, Celui pour qui mon cœur soupire (Bujeaud, *Chants et chansons populaires*, II, 186).

CHAPITRE VII.

ADVERBES DE TEMPS.

40. Voici d'abord quelques observations générales:

1° Plusieurs adverbes latins ont disparu: *cras*, *interdum*, *nuper*, *adhuc*, *nusquam*, *quondam*, *sæpe*, *modo*, *olim*, *nunc*, *mox*, *statim*, *diu* et quelques autres (cf. III, § 591).

2° Malgré ces pertes, le français est plus riche en adverbes de temps que le latin, grâce aux nombreuses formations nouvelles. Citons pour la langue moderne: *maintenant*, *présentement*, *à présent*, *actuellement*, *tout de suite*, *tout à l'heure*, *alors*, *dès lors*, *pour lors*, *autrefois*, *jadis*, *une fois*, *un jour*, *précédemment*, *auparavant*, *désormais*, *aujourd'hui*, *de bonne heure*, *toujours*, *longtemps*, *peu de temps*, *naguère*, *de nouveau*, *derechef*.

3° Un grand nombre d'adverbes et de locutions adverbiales ont disparu avec le moyen âge: *or*, *ore*, *ores*, *ast(e)ure* (= à cette heure), *ouan* (lat. hoc anno), *donc*, *adonc*, *idonc*, *atant*, *ains* (*ainz*), *ainçois*, *orains*, *sempre*, *hui*, *jehui*, *meshui*, *enui(t)*, *autrier*, *devant-hier*, *tempre*, *temprement*, *todis*.

4° On pourrait distinguer deux groupes d'adverbes de temps, les absolus (*longtemps*, *autrefois*, *hier*), et les relatifs (*avant*, *auparavant*, *puis*). Les adverbes absolus ne peuvent s'employer qu'avec le temps du verbe correspondant à leur sens, tandis que les adverbes relatifs peuvent être employés avec un temps quelconque. On dira ainsi: *Il est parti hier. Il viendra demain.* Mais: *La veille de son examen, je partirai en voyage. Le lendemain de son arrivée, il alla leur faire une visite. Il est arrivé avant moi. Il arrive toujours avant moi. Il arrivera avant moi.*

41. On peut faire sur les adverbes de temps les observations suivantes:

1° On passe facilement de l'idée de lieu à celle de temps. Citons comme un exemple typique le passage suivant: Moi, votre ami? Rayez cela de vos papiers. J'ai fait jusques ici profession de l'être (Molière, *Le Misanthrope,* v. 9). *Jusques ici* a le sens de 'jusqu'à ce jour'; on disait de même *d'ici à demain.* Remarquez que les compléments qui expriment qu'on ne change pas de place entre deux actes, qu'on reste sur place, deviennent facilement des adverbes de temps et prennent le sens de 'tout de suite'. Citons comme exemples: *sur le champ, sur place* et *séance tenante.* On avait dans la vieille langue *lues* qui remonte à loco (comp. esp. *luego,* port. *logo,* roum. *de loc*); le latin classique se servait de *illico* (dérivé de locus), qui marquait tout ensemble le lieu et le temps. Un développement sémantique analogue s'observe dans beaucoup de langues: all. *auf der Stelle,* dan. *paa stedet,* suéd. *på fläcken.* A côté de ces locutions, il faut rappeler celles qui expriment qu'on reste debout: it. *su due piedi,* all. *stehenden Fusses,* dan. *paa staaende fod.* Signalons, pour finir, *maintenant* dont le sens actuel est 'en ce moment'; il signifiait autrefois 'sur le champ'. Le sens primitif doit être: pendant qu'on tient les choses en main.

2° Les compléments qui expriment une idée de continuité (absence d'intervalle entre deux actes) passent facilement à celle de promptitude et deviennent des adverbes de temps: *de suite, tout de suite, incessamment, immédiatement.*

3° L'idée de promptitude propre à beaucoup d'adverbes de temps s'exprime primitivement aussi par des compléments qui indiquent: a) un mouvement ininterrompu: vfr. *errant* (proprement: cheminant), *erramment, en es le pas* (lat. in ipso illo passu), fr. mod. *au pied levé*; b) le non-refroidissement: vfr. *chalt pas, tost*; c) un heurt: vfr. *batant,* fr. mod. *tout à coup*; d) la constance: vfr. *sempre* (toujours, tout de suite), etc.

42. Les adverbes de temps qui indiquent l'heure présente se rapportent souvent aussi aux circonstances qui précèdent ou qui suivent immédiatement. Selon toute probabilité, il s'agit ici d'une sorte d'exagération (cf. IV, § 151, ss.): au lieu de dire qu'une chose aura lieu sous peu, on dit qu'elle a déjà lieu. On procède de même quand il s'agit d'une chose qui s'est accomplie il y a peu de temps; on se la figure comme

s'accomplissant à l'instant où l'on parle. De cette manière s'emploie par ex. *ora* en italien, et il en vient ainsi à se rapporter à trois moments différents: *Ora non posso* (présent). *Or ora lo saprai* (futur immédiat). *Chi era quello passato ora* (passé). Pour le français, nous notons également que plusieurs adverbes de temps se rapportent en même temps au passé et à l'avenir:

1° *Jà* continue le lat. jam, qui se rapportait non seulement à un moment donné, mais aussi aux circonstances qui le suivaient ou le précédaient immédiatement. Cet emploi se retrouve tel quel en vieux français. Ex.: Nos somes ja mëu (Villehardouin, § 34). De Deu le dreiturier Seit confonduz et morz Qui ira ja cest message noncier (*Couronnement Louis*, v. 366). Notre adverbe s'employait aussi comme une sorte d'affirmation, tout comme *già* en italien. Ex.: Li rois les oï volantiers Et fist trois seiremanz antiers . . . Qu'il iroit veoir la fontainne Ja ainz ne passeroit quinzainne (*Ivain*, v. 666). Le mot disparaît après le moyen âge, mais on le retrouve comme archaïsme chez La Fontaine: Je l'ai jà dit d'autre façon (*Pâté d'anguille*, v. 14). Il survit dans les composés *déjà, jadis, jamais, jaçoit que*; ce dernier vieilli.

2° *N'a guères*, actuellement *naguère* (III, § 579,2), désignait en ancien français non seulement un moment déjà passé, mais aussi un moment à venir. Ex.: Tant at li bons rois Jehan chier Que il le fera chevalier A Pentecouste, u il n'a gueres (*Jehan et Blonde*, v. 5339).

3° *Tout à l'heure*. Le sens primitif de cette locution est 'sur l'heure', 'sur-le-champ'. Ex.: Je dis que je veux avoir de l'argent tout à l'heure (Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 7). Molière emploie indifféremment *tout à l'heure, à l'heure, à cette heure, à l'heure présente, dès cette heure, sur l'heure*. Ce sens a disparu actuellement; dans la langue d'aujourd'hui, la locution indique qu'une chose vient d'avoir lieu ou qu'elle aura lieu prochainement; on dit ainsi: *Je l'ai rencontré tout à l'heure*, et: *Je vous le dirai tout à l'heure*. Exemples littéraires: C'est un logis garni que j'ai pris tout à l'heure (Molière, *L'Étourdi*, v. 1776). Je vais revenir tout à l'heure (*id., Malade imaginaire*, I, sc. 3). Le sens du futur semble le plus fréquent.

4° *Tantôt* (pour *tant tôt, tost*) signifie primitivement 'bien-

tôt'. Ex.: Me voici donc tantôt au comble de mes vœux (Racine, *La Thébaïde*, IV, sc. 3). Par un élargissement sémantique parallèle à celui de *tout à l'heure*, *tantôt* en est venu à se référer aussi au passé. Ex.: Ne m'avez-vous pas Vous-même ici, tantôt, ordonné son trépas (Racine, *Andromaque*, v. 3). Actuellement *tantôt* signifie soit 'peu après' soit 'peu avant' dans la journée. Ex.: *J'irai tantôt. Il est venu tantôt.* On l'entend souvent avec le sens particulier de l'après-midi, opposée au matin et à la soirée.

43. Nous finirons par des remarques de détail sur quelques-uns des adverbes de temps:

1° *Antan* (ante annum), l'année d'avant. Ce mot appartient à la langue médiévale; il s'est conservé jusqu'à nos jours dans le refrain bien connu de Villon: Mais où sont les neiges d'antan? Quelques auteurs modernes l'ont réintroduit. Ex.: Elle parlait d'une arche de Noé qu'elle m'avait donnée le 1er janvier d'antan (A. France, *Le petit Pierre*, p. 65). Les artistes d'antan (J. K. Huysmans). Il est à souhaiter que l'on conserve scrupuleusement à la vieille basilique et à ses dépendances la physionomie d'antan (O. Charpentier, *Quartier latin*, p. 95). Maintenant, *antan* signifie: dans un passé reculé.

2° *Cependant* signifie proprement 'pendant ce temps'. Le sens temporel, qui vit toujours dans *cependant que* (§ 154), s'employait encore au XVIIe siècle. Ex.: Souffrons donc que le temps forme des nœuds si doux, Mais, cependant, je m'offre entièrement à vous (Molière, *Misanthrope*, v. 288). De nos jours il exprime surtout une opposition et est synonyme de 'pourtant' ou 'néanmoins'. Le sens adversatif qui s'est développé insensiblement du sens temporel et qui a fini par le remplacer, existait déjà au grand siècle. Ex.: Sur la foi de mon droit mon âme se repose; Cependant je me vois trompé par le succès (*ib.*, v. 1491).

3° *Encore*, qui remplace le lat. *adhuc*, continue le lat. pop. *ancora, dont l'origine est douteuse; on pourrait admettre comme point de départ hac hora (comp. esp. *agora*), dont la première voyelle se serait nasalisée sous l'influence de in horam. Cet adverbe, qui exprimait primitivement le temps, a servi dans la suite à marquer l'intensité ou la répétition.

4° *Mais* (lat. magis) fonctionnait parfois dans la vieille

langue comme adverbe de temps, au sens de: davantage, désormais, maintenant. Ex.: Bons fut li siecles al tens ancienor . . . Toz est mudez, perdude at sa color: Ja mais n'iert tels com fut als ancessors (*St. Alexis*, v. 5). Se mes vos croi, li maufés m'arde (*R. de Renart*, v. 1798). Cet emploi de *mais* disparaît avec le moyen âge; il survit dans la locution *n'en pouvoir mais* (§ 24,3); comp. aussi *désormais* et *jamais* (autrefois on disait aussi *maishuy*, *huymais*, *maisouan*).

5° *Soudainement* est tiré de *soudain* (lat. pop. *subitanum) qui s'emploie en même temps comme adjectif et comme adverbe. Le primitif subitus, subito se retrouve en vfr. dans l'adjectif *soude*, d'où *soudement* et le composé *dessoude* dont se sert par ex. Montaigne: la Mort . . . les surprenant en dessoude et à descouvert (*Essais*). Ce dernier adverbe vit encore dans les dialectes de l'Ouest.

6° *Tandis* continue lat. tamdiu muni de l'*s* adverbial (III, § 586,1), et non pas lat. tantos dies, comme l'a supposé Littré. Il a fonctionné comme adverbe jusque dans le XVIIe siècle. Ex.: C'est où le roi le mène et tandis il m'envoie Faire office vers vous de douleur et de joie (Corneille, *Horace*, v. 1155). Cependant cet emploi, qu'on trouve aussi dans La Fontaine, est qualifié de faute par Vaugelas (*Remarques*, I, 141) qui décide: »Il ne se doit jamais dire ni escrire, qu'il ne soit suiuy de *que*.»

CHAPITRE VIII.

ADVERBES DE MANIÈRE.

44. Les adverbes de manière sont nombreux et présentent des sens très variés; beaucoup d'entre eux sont d'origine latine, d'autres sont de formation française. Ex.: *bien* (cf. § 7,3), *mal*, *mieux*, *pis*, *moins*, *ainsi*, *aussi*, *de même*. *ensemble*, *plutôt* (cf. § 7,9), *exprès*, *gratis*, *quasi*, *à l'envi*, *à dessein*, *à tort*, *à cœur joie*, *à grand'peine*, *à force*, *à crédit*, etc.

Remarque. On avait dans la vieille langue l'adverbe *altresi* (autresi). Ex.: Si salvarai eo cist meon fradre . . . si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet (*Serments de Strasbourg*). *Autresi* a été remplacé en partie par *aussi*. Sur leur emploi comme adverbes d'intensité, voir § 11.

45. Le français possède aussi des adverbes de manière formés par composition ou par dérivation impropre.

1° Sont formés par composition les adverbes en *-ment*, tirés le plus souvent d'un adjectif au féminin (voir III, § 603 —§ 614): *heureusement*, *vivement*, *fortement*, etc. Ces adverbes sont très nombreux; ils caractérisent l'action, non pas le résultat: *Il marche lentement* (= d'une manière lente). *Il s'est défendu courageusement* (= d'une manière courageuse). Cet emploi se constate dès les plus vieux textes. Ex.: Danz Alexis l'espuset belement (*St. Alexis*, v. 48). Les adverbes en *-ment* fonctionnent aussi comme adverbes d'intensité, et nous avons montré plus haut (§ 9) que leur emploi a souvent été une affaire de mode.

2° La dérivation impropre est utilisée souvent aussi. C'est ainsi qu'on se sert dans beaucoup de cas d'adjectifs adverbes: *parler bas*, *sentir bon*, *entendre dur*, *chanter faux*, etc.; pour les détails, voir V, § 108 et § 109. Ajoutons *possible* qui s'employait souvent au sens de 'peut-être'.

CHAPITRE IX.

ADVERBES ET PRÉPOSITIONS.

46. Aucune limite fixe ne sépare les différents groupes de particules; il y a entre eux une fluctuation constante. C'est un phénomène que nous avons souvent signalé, et sur lequel nous reviendrons. Ici nous nous contenterons de rappeler les deux faits suivants:

1° Quelques adverbes en viennent facilement à fonctionner comme prépositions. Il suffit de rappeler qu'en latin subtus et versus étaient des adverbes; leurs continuateurs français *sous* et *vers* sont devenus prépositions. Rappelons aussi que dans les plus vieux textes français, *après*, *avant* et *avec* fonctionnaient comme des adverbes. Pour mieux éclairer la question, nous donnerons quelques remarques de détail sur l'évolution de l'emploi de *avec*, *aussitôt*, *sitôt*.

Avec, dont la forme primitive est *avuec*, continue la combinaison vulgaire apud hoc (I³, § 417,1); il est donc originairement un adverbe. Ex.: III mil sergenz sont avec a sejor (*Narbonnais*, v. 3564). Prenez m'avec ou je morrai d'envie (*Gace Brulé*, XLIX, 16). Après le moyen âge, il fonctionne surtout comme préposition: *avec cet argent, avec mes amis, avec un peu de bonne volonté*, etc. Pourtant l'ancien usage n'a pas encore disparu: *Ce n'est pas le tout que des choux, il faut du beurre avec. Impossible de changer ces bottines; vous avez marché avec. Voulez-vous un petit verre avec?* Exemple littéraire: Et la brusque façon dont il s'empara de la bouteille aurait pu faire croire qu'il allait achever de fendre, avec, la tête fêlée du vieux diplomate (Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p. 14).

Aussitôt, *sitôt*. Ces adverbes fonctionnent actuellement comme prépositions. Ex.: Mais l'orgueil de ses habitants, et surtout de sa noblesse, m'en avait fait repartir presque aussitôt mon

arrivée (Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie.* Introduction, p. IV). Ils sont en pension, maman; sitôt les vacances, on vous les enverra avec Bompain (Daudet, *Le Nabab*, p. 211). Dans le grand salon, il dit, aussitôt l'irruption de la lumière: C'est princier (R. Boylesve, *La Becquée*, p. 32). Et je le fis aussitôt mon arrivée en Touraine (*id.*, *Le meilleur ami*, p. 101). Elle ne mangeait plus, oppressée par ses craintes, et sitôt le dessert, elle emmenait Gise dans sa chambre (R. M. du Gard, *Les Thibault*, II, 159). Dans la langue commerciale on se sert couramment de la formule suivante: *La facture est payable sitôt réception de notre envoi.* L'emploi prépositionnel s'explique soit par une ellipse (cf. V, § 17), soit par l'analogie. Dans *aussitôt les vêpres dites*, *aussitôt* est à regarder comme un adverbe; mais si je me contente de dire *aussitôt les vêpres*, *aussitôt* devient synonyme de 'après' ou 'dès'. On dit *aussitôt le soleil couché*, *aussitôt la nuit venue*, etc,; comme on a *dès la nuit* à côté de *dès la nuit venue*, l'analogie peut avoir amené *aussitôt la nuit.*

2° D'autre part beaucoup de prépositions peuvent fonctionner aussi comme adverbes (voir § 49); il y en a même qui ont abandonné leur emploi primitif, telles que *dedans*, *dessous*, *dessus.*

LIVRE DEUXIÈME.

PRÉPOSITIONS.

CHAPITRE I.

REMARQUES GÉNÉRALES.

47. En français, les prépositions jouent un plus grand rôle qu'en latin. A cause de l'écroulement de la déclinaison nominale (cf. II[2], § 227 ss.), le domaine de leur emploi a été très élargi: certains rapports syntaxiques indiqués autrefois à l'aide d'une désinence casuelle s'expriment maintenant par une préposition. On disait, il y a deux mille ans, *finis vitae, dat amico librum, gratia Dei;* on dit actuellement *la fin de la vie, il donne le livre à son ami, par la grâce de Dieu.* Cet emploi des prépositions, qui se retrouve dans toutes les langues romanes, a des racines qui remontent très haut. Dans un règlement d'un temple de la Sabine, daté de l'an 57 avant Jésus-Christ, on prévoit le cas où des donations seraient faites au temple: *Si pecunia ad id templum data erit . . . Quod ad eam aedem donum datum erit.* Au lieu du datif, nous trouvons ici la construction romane (cf. § 74). Ajoutons que Suétone, en parlant des habitudes de l'empereur Auguste, raconte que celui-ci, pour plus de clarté, ne craignait pas d'ajouter des prépositions aux noms de villes et des conjonctions aux verbes. Voici le passage en question: *Praecipuamque curam duxit sensum animi quam apertissime exprimere. Quod quo facilius efficeret aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque praepositiones urbibus addere neque coniunctiones saepius iterare dubitavit, quae detractae afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam augent* (*De vita Augusti,* chap. 86). Ainsi l'empereur, pour être mieux compris, ne craignait pas de recourir aux particules dont se servait le

»sermo plebeius«. Notons que même dans le »sermo urbanus«, les prépositions s'employaient parfois concurremment avec les cas: on disait *Romam ire* à côté de *in (ad) urbem ire*, *Roma proficisci* à côté de *ex urbe proficisci*. Cependant le peuple fit un emploi de plus en plus grand des prépositions, en même temps que les désinences casuelles devenaient de plus en plus incapables d'exprimer des rapports syntaxiques, et l'ancienne déclinaison latine finit par disparaître (voir II$_1^2$, § 230).

48. Plusieurs des prépositions latines ont disparu; mais on constate un très riche développement de formations nouvelles qui ont largement comblé les vides.

1° Ont disparu les prépositions latines suivantes: *Adversus*, *circa*, *coram*, *cum*, *erga*, *ob*, *penes*, *prœter*, *propter*, *tenus* et quelques autres d'un emploi restreint.

2° Ont été conservées les prépositions suivantes: ad > *à;* apud > vfr. *ot, od, o;* contra > *contre;* de > *de;* extra > vfr. *estre;* in > *en;* inter > *entre;* juxta > vfr. *joste;* per > *par;* post > vfr. *pois, puis;* pro > *pour;* super, supra > vfr. *soure, sour*, d'où *sur* (cf. I^3, § 302); trans > vfr. *tres;* ultra > *outre.* Pour les détails, voir III, § 616. Il faut ajouter quelques adverbes primitifs tels que subtus > *sous* et versus > *vers.*

3° Un grand nombre de prépositions nouvelles ont été créées en latin vulgaire, et on a continué à en former jusqu'à nos jours. Les procédés de formation sont assez divers; nous allons en indiquer les principaux.

49. Sources des nouvelles prépositions:

1° Préposition + préposition ou adverbe. Ex.: Ab ante > *avant;* ad prope > vfr. *apruef;* de ex(?) > *dès;* de usque > *jusque;* in versus > *envers.* La tendance à remplacer une forme simple par une forme composée n'est pas propre au latin vulgaire: elle se constate aussi à travers toutes les périodes du français, jusqu'à la langue actuelle, où par ex. *outre* cède la place à *en outre de* (voir III, § 617). Rappelons que *de* se combine souvent avec une autre préposition (ou adverbe) pour en fortifier le sens: *d'après, d'avec, dedans, d'entre, dehors, depuis, derrière, dessous, dessur, dessus, devers.*

Il s'ajoute également à la préposition: *hors de, près de, proche de, avant de* (sur le modèle de *loin de*).

2° Substantifs. Signalons d'abord foris, qui se retrouve dans *fors* et *hors* (§ 109, 110); ensuite casa et latus, qui, de très bonne heure, ont servi de prépositions; ils se retrouvent en français dans *chez* et *lez*. Ajoutons que, dès les plus vieux textes, on a formé des locutions prépositionnelles à l'aide d'un substantif complément d'une préposition. On trouve ainsi par ex. *en tor la cité, en sum le mur, à val l'ewe*, et même *par en sum le col* (Ambroise, *Guerre Sainte*, v. 10073). Quelques-unes de ces locutions ont disparu, d'autres sont restées, d'autres ont changé de forme; ainsi *entour* a été remplacé par *autour de* et *à l'entour de* (comp. *au travers de*). Le nombre des locutions prépositives modernes formées à l'aide d'un substantif est très grand. Nous citerons: *faute de, grâce à, rapport à, eu égard à; à cause de, à force de, à l'encontre de, à l'insu de, à l'aide de, à défaut de, au lieu de, autour de, de peur de, en dépit de, en présence de, par rapport à*, etc. Ce procédé de formation était général déjà au moyen âge. Quelques-unes des vieilles formations, comme *a lei de*, ont disparu; mais les pertes ont vite été réparées. La dernière création moderne est *histoire de*.

3° Adjectifs. Citons *lonc* (§ 114) et *sauf* (dont l'emploi prépositionnel a amené l'invariabilité; cf. V, § 76) et *proche* (*de*). Un adjectif fait partie des composés *malgré, atout, parmi;* comp. aussi *le long de*. Sur *plein*, voir V, § 76.

4° Participes passés. De très bonne heure on a donné à un participe passé la fonction d'une préposition: pressum > *près*, rasum > *rez*. Ce procédé s'est continué jusqu'à nos jours: *attendu, excepté, hormis, passé, vu*, etc. (pour les détails, voir III, § 621). Primitivement le participe passé se fléchissait; on a dit *exceptée ma sœur* avant de dire *excepté ma sœur* (voir V, § 77).

5° Participes présents transitifs ou intransitifs. Ex.: *concernant, joignant, moyennant, suivant, touchant, durant, nonobstant, pendant*. On dit ainsi *une loi concernant les impôts, une maison joignant le théâtre, moyennant cet argent, durant la guerre*, etc.; pour les détails, voir III, § 620. Exemple littéraire: Il faut nonobstant tout avoir pitié de vous (Molière, *Tartufe*, II, sc. 4). Plusieurs des termes cités appartiennent

au style du Palais et de la chancellerie. H. de Balzac s'est servi du tour *nonobstant les ordonnances de police* (*César Birotteau*, p. 91); mais ce tour ne se trouve que dans le style archaïque du droit, et en fait il n'existe plus.

6° De tout temps les adverbes ont servi de prépositions et vice-versa. En renvoyant à ce que nous avons dit plus haut (§ 46), nous rappellerons que les particules *après, avec, contre, devant, derrière, outre, pour, près* fonctionnent des deux manières.

Remarque. La plupart des prépositions qui existaient dans la vieille langue se sont conservées jusqu'à nos jours: *à, après, chez, contre, outre, par, parmi, près*, etc.; un tout petit nombre a disparu: *atout, dedans, estre, lez, o(t), rière, très*, etc.

CHAPITRE II.

PRÉPOSITION ET COMPLÉMENT.

50. Une préposition introduit toujours un régime. Ce régime peut être un nom (nom de nombre, pronom): *travailler pour sa famille*, ou un infinitif: *travailler pour vivre*, rarement un gérondif: *dès en arrivant*. Le régime peut aussi être plus compliqué; il peut être un groupe prépositionnel: *pour dans quinze jours*, et il peut être toute une phrase: *pour quand vous serez grand*. Dans les paragraphes suivants nous allons examiner les questions multiples et très variées qui se rattachent à l'étude des rapports entre la préposition et son complément.

Remarque. Dans le langage militaire actuel, la préposition se supprime parfois. Nous rappellerons des expressions telles que *commandant au 9ème Chasseurs*, *colonel du 1er Cuirassiers*; comp. *au point de vue enseignement.*

51. Préposition + nom. Examinons d'abord la question du **cas.** En latin classique, le régime de la préposition se mettait soit à l'accusatif, soit à l'ablatif: *post eum diem*, *ante oculos*, *sine metu*, *cum diis immortalibus*, etc. En latin vulgaire, où la déclinaison avait subi de graves pertes, l'accusatif seul était employé: *cum filios suos* (voir II², § 230). Cet état de choses se retrouve en ancien français, où le cas régime est normalement employé après les prépositions: *par commandement Deu*, *contre son seignour* (voir V, § 96). A la fin du moyen âge, le cas sujet disparaît, et les noms ne présentent plus qu'une seule forme aux deux nombres, et cette forme sert indifféremment de sujet, de régime direct et de régime prépositionnel. Seuls quelques pronoms ont gardé une forme spéciale pour le régime.

52. Dans la vieille langue, quelques prépositions étaient parfois suivies du nominatif. Voici les cas principaux:

1° Dans le cas où *entre* (§ 105) et son régime fonctionnent comme sujet, le régime, surtout s'il est un nom, peut être mis au cas sujet; comp. V, § 95,2.

2° Le cas sujet pouvait également s'employer après *fors*, si son régime était le complément d'un sujet. Ex.: Ne nuls fors Dampnedeus ne m'en puet estre mire (*Vie de saint Thomas*, v. 1570). Nel set nus homs . . . Fors mes aieus (*Orenge*, v. 1400).

3° Il faut aussi rappeler que *estre tenuz por* (*à*), *soi tenir por* (*à*) et quelques autres constructions analogues sont suivies du nominatif. Ex.: Vo doi frere, ki sont tenu A mescreant et a felon (*Vrai Aniel*, v. 147). Car il ne volent estre tenu pur desleal (*Vie de saint Thomas*, v. 2835).

4° Notons aussi le tour moderne *être à tu et à toi*. Des cas analogues s'observent en espagnol, où l'on trouve *entre mi padre y yo, entre tu y yo, todos contra yo, yo contra todos*.

53. Préposition + groupe prépositionnel. Le régime introduit par une préposition peut aussi être un nom régi lui-même par une autre préposition, ce qui amène la juxtaposition de deux prépositions qui pourtant ne forment pas une préposition composée; tout comme on dit *c'est pour demain*, on dit aussi *c'est pour dans vingt-huit jours*; comp. *dès l'aube* et *dès avant l'aube*. Il faut se rappeler que le groupe prépositionnel forme une unité phonétique (§ 56) et c'est pourquoi il peut être à son tour introduit par une préposition. Un tel usage existait déjà en latin vulgaire. Dans la »Peregrinatio Aetheriae ad loca sancta«, texte de la fin du IVe siècle, on lit: *In eo ergo loco de inter montes exiuimus redeuntes* (chap. VI,3). Nous retrouvons le même usage dans la vieille langue, où l'on disait par ex. *par devers un jardin* (*Aucassin et Nicolete*, 4,20); mais il était peu commun. Des exemples isolés s'observent chez les classiques: Ils ont vu tout cela de sur une éminence (Corneille, *Suite du Menteur*, III, sc. 4). Et les sergents et les procès Et les créanciers à la porte Dès devant la pointe du jour (La Fontaine, *Fables*, XII, n° 7). La locution *rayez cela de vos papiers*, dont se sert

Alceste (*Le Misanthrope*, v. 8) existait aussi sous la forme *rayez cela de sur vos papiers* ou *rayez cela de dessus vos papiers.*

54. La construction que nous venons de signaler est actuellement plus générale qu'autrefois et s'observe surtout après *pour* et devant *chez*; elle semble issue de la langue parlée. En voici quelques exemples:

A. Ex.: Je vous dis: à dans vingt-huit jours, puisque je pars ce soir pour Rouen (G. Feydeau, *Occupe-toi d'Amélie*, I, sc. 7).

De. Ex.: Il est venu dans la maison ici en quittant de chez un vieux maître (Tristan Bernard, *On naît esclave*, I, sc. 2). Sur *quitter de*, voir V, § 33,5. Joseph ne lève pas les yeux de sur les miens (O. Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, p. 234). La combinaison *de sur* existait déjà au XVII^e^ siècle (voir § 53), et elle est restée dans la langue familière; on entend de nos jours *les maisons de sur la place.* La guerre mondiale a fait naître les deux combinaisons *d'avant-guerre* et *d'après-guerre.*

Remarque. Il faut bien distinguer les combinaisons citées des prépositions composées *d'après*, *depuis*, *derrière*, *dessous*, *dessus*, vfr. *dessur*, dans lesquelles *de* est à regarder comme une sorte d'intensif. Ainsi *d'après* s'analyse d'une tout autre manière dans *peindre d'après nature* que dans *la France d'après-guerre.*

Dès. Ex.: Le développement a commencé dès avant la période historique du latin (A. Meillet). Le vœu . . . formé dès avant le berceau (Sully Prudhomme, *Le Signe*).

Devant. Ex.: Or, comme un jour je remontais la rue des Martyrs, et passais devant chez le bottier (Xanrof, *Juju*, p. 129).

Par. Ex.: Si, en vous en allant, vous passiez par chez ma mère (P. Hervieu, *La course du flambeau*, III, sc. 7).

Pour. On rencontre souvent dans la langue écrite, aussi bien que dans la langue parlée, des constructions comme les suivantes: *C'est pour dans quinze jours. On prépare pour après la guerre une manifestation éclatante. J'ai du dévouement pour jusqu'à la mort.* Exemples littéraires: Un pécule . . . que Guilhem plaça . . . pour jusqu'à son retour (Villiers de l'Isle-Adam, *Contes cruels*, p. 104). Si c'est . . . la fortune qui vient à vous pour dans un laps de temps assez court (Hervieu, *La course*

du flambeau, IV, sc. 5). Nous étions en route pour chez nos cousins inconnus (P. Loti, *Le roman d'un enfant*, p. 175). Je leur avais remis, pour jusqu'à la fin de chaque bail, toutes leurs redevances en volaille (G. de Maupassant, *Contes du jour et de la nuit*, p. 303). C'est pour dans huit jours (P. Bourget, *Nouveaux pastels*, p. 150). C'est pour après mon mariage, ces petites fêtes (*id.*, *Cosmopolis*, p. 186).

Remarque. Des constructions analogues se trouvent souvent chez les auteurs espagnols modernes: *Se escurrió de entre los brazos de su amigo. Se escabulló por entre los dedos. Venía un hombre de hacia la ciudad. Su conducta para con sus hijos es muy paternal.*

55. Préposition + proposition. Une préposition peut enfin introduire toute une proposition. Ce phénomène est pourtant peu général, et il faut ordinairement que les membres de phrase forment une entité bien déterminée, comme dans les passages suivants, où la proposition est devenue une locution figée. Ex.: Vêtu d'on ne sait quoi, mais propre sous ses hardes (J. Richepin, *Le mot de Gillioury*). Il venait d'on ne savait où, il émergeait d'on ne savait quelles ténèbres (H. Bordeaux, dans *Revue Bleue*, 1902, I, 14). Écrivains d'il y a cinquante ans (P. Bourget, *Mensonges*, p. 137). En dehors de ce cas spécial, il faut noter ce qui suit:

1° *Pour* introduit parfois, dans la langue moderne, une proposition de temps, commençant souvent par *quand*. Ex.: Sœur Marie-Bernard, vous me garderez une petite place près de vous, pour quand je mourrai (Zola, *Lourdes*, p. 585). La Marmara paraissait aujourd'hui doucereusement tranquille et pensive, au soleil de ces derniers beaux jours d'été, comme si elle méditait déjà ses continuelles fureurs et son tapage de l'hiver, pour quand recommencerait à se lever le terrible vent de Russie (P. Loti, *Les désenchantées*, p. 259). Je réservais ça pour quand tu serais grand (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 288). Il y en a [des chansons] pour tout. Il y en a pour quand tu es triste, et pour quand tu es gai; pour quand tu es fatigué, et que tu penses à la maison qui est loin (R. Rolland, *Jean-Christophe. L'aube*, p. 176). Ce tour, très employé dans la langue parlée, se rencontre déjà au grand siècle. Ex.: Est-ce que vous voulez apprendre à danser pour quand vous n'aurez plus de jambes (Molière, *Le Bourgeois gentil-*

homme, III, sc. 3)? Pour quand j'irai à la campagne (M^me^ de Sévigné). Dans la langue moderne *pour* peut aussi régir une proposition conditionnelle. Ex.: *J'avais écrit sur ma bible de poche l'adresse de mes parents pour si on trouvait mon corps. J'ai pris mon parapluie, pour s'il allait pleuvoir.* En Suisse on dit couramment *voilà pour s'il vient* (= en cas qu'il vienne).

2° *De.* Ex.: Mon costume de quand j'étais en place (R. Martin du Gard, *Les Thibault. La belle saison*, p. 183).

3° *Selon.* On lit dans A. Dumas fils: Ils n'ont pu l'empêcher de se maintenir: c'est selon comment ils ont été élevés (*Les Idées de M^me^ Aubray*, I, sc. 5). Ce tour semble rare.

4° Une préposition peut introduire une proposition relative: *Être puni par où on a péché.* Comp.: *A qui venge son père il n'est rien impossible.*

Remarque. Des constructions analogues s'emploient beaucoup en espagnol moderne, surtout dans la langue parlée: *Tomo mis disposiciones para cuando llegue la muerte. Pienso en si la vieja me habría visto. Una calderetilla con agua por si acostùmbraba afeitarse.*

56. Soudure. La préposition et son régime forment ordinairement une unité phonétique et sémantique (comp. V, § 125). Nous citerons comme exemples les groupes suivants: *à outrance, en prison, par hasard, au petit bonheur, à bras ouverts, dans une heure, sans appui, en été, chez eux, sous une lampe*; la liaison de la consonne finale qui a lieu dans les derniers exemples souligne fortement l'unité phonétique des groupes. Dans beaucoup de cas la préposition et son complément se sont soudés si étroitement qu'ils forment un tout absolument indivisible; ils fonctionnent comme exclamations et comme adverbes. Ex.: *Au secours, au feu, pour cause, avec ça, par exemple, à d'autres, en effet, au fur et à mesure, en fin de compte.* Comme on le voit, toutes ces locutions ont gardé, malgré leur unité indéniable, l'orthographe traditionnelle; il serait peut-être plus pratique d'écrire quelques-unes d'entre elles en un mot (comp. *pourtant, debout, partout, surtout, dorénavant*). Dans quelques cas spéciaux le groupe prépositionnel peut fonctionner comme sujet d'une phrase: Jusqu'au chien prenait part au bonheur de la famille (Bernardin de Saint-Pierre).

Remarque. Vu l'étroit lien qui unit la préposition à son complément, un vers ne peut pas finir avec une préposition; en tout cas, un tel enjambement ne se rencontre que dans quelques cas tout à fait isolés où le poète vise un but spécial de crânerie ou de sans gêne comme dans les vers suivants: On est puni par un regard très sec, Lequel contraste, au demeurant, avec La moue assez clémente de la bouche (P. Verlaine, *Les fêtes galantes*). Puis cela devient de l'Amour: Finalement on en a pour Toute la vie (Xanrof, *Éternelle bêtise*).

57. Une fusion peut avoir lieu entre une préposition (*de, à, en*) et le mot suivant: *plus d'une heure, l'atelier d'Antoine, le repentir du criminel*, etc. (voir II², § 500 ss.). Cependant la fusion n'a pas lieu toutes les fois que l'on veut garder intact le complément de la préposition; dès les plus anciens textes, l'hiatus est toléré surtout devant un nom propre. Ex.: De Hostedun evesque en fist (*St. Léger*, v. 48). La langue moderne connaît aussi de tels hiatus d'ordre logique. Nous avons noté: *Les ateliers de Édouard Guillaume. Prologue de »Un Aventurier«. De une heure à deux. La messe de une heure. Les écoles primaires avaient plus de un million d'élèves. On a prescrit l'emploi de un à quatre milligrammes de chlore. Un nouvel emploi de »on«*. Exemples littéraires: Ce fut donc aux cris de: Vive la Commune! de: A bas Trochu! . . . que fut faite la journée du 31 octobre (D'Hérisson, *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 219). Les soldats se rangent; le caporal, de la main, fait signe de »en avant« (Porché, *Les Butors et la Finette*, p. 98). Cet usage est devenu assez général aujourd'hui; on l'observe dans les annonces, sur les affiches et les placards. Ex.: M. X, auteur de »Le Coupable«. Une adaptation cinématographique de »Le Ventre de Paris«. Le succès de »Les Corbeaux«. Beaucoup de grammairiens protestent énergiquement contre cet usage; ils demandent qu'on ne regarde pas un titre comme un corps étranger dans la syntaxe de la phrase où il se trouve, et ils veulent qu'on dise: Une adaptation théâtrale des »Dieux ont soif«, et: Je me suis délecté aux »Oiseaux s'envolent«. Il est peu utile, croyons-nous, de donner des règles absolues; c'est le tact linguistique qui doit, dans chaque cas, trancher la question. Il est indéniable que la fusion de la préposition avec le complément peut parfois offrir des inconvénients; c'est pourquoi il faut préférer *adaptation cinégraphique* de *»Le Ventre de*

Paris«, qui conserve le titre intégral, à *adaptation du Ventre de Paris*.

Remarque. Les pronoms personnels *le* et *les* ne se contractent jamais avec la préposition; on dit *j'ai promis de le faire, il pense à les remplacer*, etc. Cette particularité n'existait pas au moyen âge; voir plus loin § 61, Rem.

58. Tmèse. Nous avons dit que la préposition et son complément forment groupe; ajoutons ici que le complément, s'il est substantif, peut être précédé non seulement d'un ou de plusieurs adjectifs, mais aussi de tout groupe de mots fonctionnant comme adjectif; on dit ainsi: *Il avait pu se permettre quelques semaines de villégiature, grâce à je ne sais plus quel prix en espèces obtenu dans je ne sais plus quel concours*. Il est curieux d'observer que l'usage moderne admet aussi l'intercalation d'un adverbe ou d'un complément circonstanciel entre la préposition et le mot qu'elle régit; cet adverbe ou ce complément peuvent ou bien souligner le régime prépositionnel (*après surtout la manière dont il s'est conduit*), ou bien lui apporter une détermination particulière (lieu, temps, etc.).

Remarque. En danois, le complément doit suivre immédiatement la préposition (*med to perlerader om halsen*), et il est impossible de les séparer par un déterminatif adverbial (*med om halsen to perlerader*). Cependant la tmèse se trouve parfois dans le style poétique; l'effet produit peut être tout à fait comique, comme dans ce passage d'Oehlenschläger: *Og som jeg gik og saa mig om Forbi jeg Apotheket kom* (*Fiskeren*).

59. Nous examinerons d'abord la préposition *avec*, qui, dans la langue moderne, est souvent séparée de son régime, non seulement par un simple adverbe, mais aussi par toute une longue série de mots, et même une proposition. Voici des exemples de ce tour qui remonte au milieu du siècle passé: Avec, au préalable, excuse publique devant le portrait de Son Altesse (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, II, 16). Le château, tout blanc, Avec, à son flanc, Le soleil couché (P. Verlaine, *Œuvres complètes*, I, 172; poème de 1872). Restant en somme dans une moyenne acceptable, avec toujours, à la fin de l'année, les prix de version (P. Loti, *Le Roman d'un enfant*, p. 216). Le pas [de danse] était compliqué singulièrement avec, de temps à autre, des bonds d'une vigueur prodi-

gieuse (*id., Figures et choses,* p. 145). Avec déjà tes yeux un peu étranges (H. Bataille, *La Marche nuptiale,* I, sc. 3). J'ai été heureuse de la retrouver avec un peu l'apparence de son rang et quelque égalité (*ib.,* III, sc. 4). Les quatre grands murs sont restés debout, rouillés, avec, de place en place, des éboulements (Daudet, *Robert Helmont,* p. 28). Avec, de temps à autre, une exclamation de M. Joyeuse (*id., Le Nabab,* p. 102). Avec enfin ce charme inexplicable (P. Bourget, *Voyageuses,* p. 91). Le fait est qu'elle avait une invraisemblable robe jaune, terriblement jaune, d'un jaune d'œuf lamé d'or, avec, en travers, coupant l'épaule nue et se perdant à la taille, une énorme guirlande de coquelicots (Gyp, *La Fée surprise,* p. 68). Il avait un costume trop jeune avec, à la boutonnière, un bouquet trop gros (*ead., Leurs âmes,* p. 126). Avec, aux joues, un peu plus de rose que de coutume (*ead., Tante Joujou,* p. 60). Avec encore du lait au bout du nez (*ib.,* p. 18). Je ne sortirais pas avec, par négligence, un affront pas très bien lavé (Rostand, *Cyrano de Bergerac,* I, sc. 4). Un cadet, entrant avec, enfilés à son épée, des chapeaux aux plumets miteux (*ib.,* II, sc. 7). Tout était ou même semblait prévu, avec même une case vide pour des phénomènes inobservés (*Romania,* XXXVII, 287). Hélène, avec, soudain, sur son visage en larmes, une sorte d'éclairement joyeux (Géraldy, *Aimer,* III, sc. 2). C. Mendès a écrit en exagérant cette particularité: Des ténèbres vaguement azurées avec, eût-on dit, aux quatre coins, à la même hauteur et également distantes, quatre étoiles d'azur presque éteintes. Ce phénomène s'observe parallèlement dans l'italien moderne, où l'on peut dire: *Un ritratto con sotto il suo nome, una colonna con sopra una croce, con in cuore quella solita tristezza, con sulle labbra un sorriso, i capi dei Malcontenti, con alla testa il Giafferi e gli altri tre,* etc.

Remarque. Le nouvel usage représenté par *avec, aux joues, un peu de rose* ne manqua pas de choquer et d'irriter les puristes (comp. III, § 9). En 1896, un collaborateur de la »Revue Bleue« (I, p. 351) donna aux jeunes auteurs le conseil ironique suivant: »Quand vous employez le mot *avec,* n'oubliez jamais de le séparer, par une proposition incidente quelconque, du complément qui l'accompagne. Ainsi: *avec, à leurs fronts bas, des lueurs de sang!* Si vous disiez: *avec des lueurs de sang,* vous témoigneriez par là que vous n'avez aucun sentiment de l'harmonie et du pittoresque modernes. Mais *avec à, avec sur, avec devant* est la marque irrécusable de votre

originalité. Avec, dans votre phrase, cela, vous pouvez vous présenter partout; vous êtes sacré et consacré maître«.

60. Le phénomène que nous venons d'étudier s'observe aussi avec les prépositions *à, après, dans, depuis, en, malgré, parmi, pour, sans.*

A. Ex.: Son appel à toujours plus de documents (BSL, XXI, 260). Dans cette tournure, qui appartient au langage parlé, *toujours plus* peut être considéré comme une sorte de superlatif indécomposable.

Après. Ex.: Après le silence outrageux où Pauline s'enfermait, après surtout la manière inexpiable dont il l'avait exécutée (Bourget, *La terre promise*, p. 107).

Dans. Ex.: Tantôt il consiste dans, chez un homme, le désir d'être agréable à une femme, tantôt dans, chez une femme, le désir de ne pas être indifférente à un gentleman; et cela fait deux flirts très différents (Faguet, dans la *Revue Bleue*, 1902, 4 oct., p. 417). La tournure citée est une pure cacographie.

Depuis. Ex.: Depuis à peine cinq années (P. Loti, *Les désenchantées*, p. 101). Depuis déjà une semaine, la fièvre ne l'a pas quitté (J. et J. Tharaud, *L'ombre de la croix*, p. 196). Depuis déjà quelque temps (Daudet, *L'évangéliste*, p. 194). Depuis surtout le commencement du siècle (*Journal des Débats*). Surtout le tour *depuis déjà* est fréquent.

En. Ex.: En à peine un peu plus de deux ans (A. Gide, *L'immoraliste*, p. 243). Cette tournure très hardie est peu employée.

Malgré. Ex.: Malgré, ici et là, un peu trop d'insistance (A. François, dans les *Annales J.-J. Rousseau*, 1909, p. 236).

Parmi. Ex.: Tandis que, seul, parmi, à jamais, la nuit sombre, Je maudissais l'aurore et je pleurais vers l'ombre (Henri de Régnier, *Le vase*). Cet emploi semble tout poétique.

Pour. Ex.: Je suis, pour sans doute quinze jours, trois semaines au plus, à l'Asile national de Vincennes (Lepelletier, *Paul Verlaine*, p. 506). Nul besoin d'une grande perspicacité pour, sur ce front durci, lire comme sur un large écriteau: Il n'y a personne (Duhamel, *Deux hommes*, p. 209).

Sans. Ex.: On ne peut vivre ensemble, du matin jusqu'au soir, sans, au bout de quelque temps, se montrer comme on

est (R. Rolland, *Annette et Sylvie,* p. 225). Lorsque je relis Flaubert aujourd'hui, sans plus autant de révérence (A. Gide, dans *La Nouvelle Revue française,* 1922, p. 319). Sans pour eux de danger (Paul Bonnetain, *L'Impasse,* p. 112). La présence de la préposition *de* semble s'expliquer ici par l'influence d'une idée négative comprise dans *sans* et de l'analogie avec des tours comme *sans faire de fautes* (cf. § 25).

Remarque. Une intercalation peut avoir lieu au milieu d'une locution prépositionnelle. Ex.: A cause, un jour, d'une continuité sonore (C. Mendès). Comp.: Afin, si je tombais dans mes accès habituels, de n'être pas enterré (*id.*). Une dame française nous a écrit récemment: Je vous enverrai le livre afin, si vous le voulez bien, de vous faire connaître cet effort français pour aider à la diffusion de notre bonne littérature.

61. Dans le cas où la préposition introduit un infinitif, celui-ci doit suivre immédiatement la préposition: *Il est revenu pour défendre ses droits.* Un pronom personnel atone peut, bien entendu, précéder l'infinitif: *Je suis revenu pour le défendre;* il en est de même de la négation: *J'ai promis de ne pas le dire.* Autrefois un nom pouvait précéder l'infinitif, s'il était le régime direct; on disait dans la vieille langue *pour ses brebis garder, pour home guarder de damage,* etc. Au temps de la Renaissance encore, on trouve *pour son pays défendre, pour un vers allonger,* etc. La langue moderne a gardé *geler à pierre fendre, sans coup férir, sans mot dire, sans bourse délier, à vrai dire, une bonne* (*un bon*) *à tout faire.*

Remarque. Dans la vieille langue le régime préposé (nom et article) se contractait avec la préposition; on disait ainsi *avons envie del bourc prendre, avons envie dou faire, si s'acorderent al faire,* etc. Des restes de cet usage existent encore au temps de la Renaissance. Ex.: Bien sçavons que tel l'oyson plume Qu'au menger n'est pas invité (Fournier, TFAR, p. 69). Je m'esbahis, au vrai narrer, que . . . (*ib.*, p. 391).

62. On constate parfois, dès le moyen âge et jusqu'à nos jours, l'intercalation d'un adverbe, d'une locution adverbiale ou d'une incidente entre la préposition et l'infinitif. Dans son »Traité de versification française«, L. Quicherat a recueilli un certain nombre d'exemples de notre phénomène qu'il regarde comme une licence poétique. Pour la vieille langue, il cite des phrases telles que *pour à Saint-Jacque aller.* L'intercalation se retrouve chez les poètes de la Renaissance,

qui risquent *pour sur mon dos la prendre.* Voici une série chronologique de passages, principalement en prose, qui montrent tous la même intercalation. Ex.: M. de Boutieres cuida perdre Turin, pour, estant en bonne compagnie à souper, avoir remis à lire un advertissement (Montaigne, II, chap. 4). Pour sous ton etendart rompre les Sarasins (Garnier, *Bradamante,* v. 32). Nous voulions courir . . . pour au moins lui dire adieu (P. Loti, *Aziyadé,* p. 37). Pour brusquement surgir en plein ciel (Lavedan, *Sire,* p. 178). Pour, de là, me rendre en Palestine (C. Mendès). L'ingrat vous reviendra. Il est vrai que ce sera pour, après quelque repos, repartir (F. de Miomandre, *Écrit sur de l'eau,* p. 12). Désormais il suffira de demander pour, dans l'instant, obtenir (P. Chak, dans *Revue des Deux-Mondes,* 1er janvier 1926, p. 149). J'ajoute un exemple trouvé dans une chanson populaire, »Le soulier déchiré« Faut aller trouver le curé Pour dans un an nous marier (Ulrich, *Französische Volkslieder,* nº 144). Dans le passage suivant, J. Richepin s'est évidemment amusé à exagérer ce phénomène: Simple avis pour, quoique écrit en manière de post-scriptum, servir d'ante-scriptum (*La chanson des gueux*).

63. Le tour étudié s'observe surtout, comme nous venons de le voir, avec *pour*; mais il se rencontre aussi avec d'autres prépositions:

A. Ex.: Elle a été un jour . . . à presque me demander le nom de . . . (R. Boylesve, *Analogie*).

De. On dit couramment *le désir de toujours réussir, la satisfaction de mieux comprendre,* etc. Une telle intercalation n'a lieu que dans quelques cas isolés. F. Brunot observe que *la joie de sans peine comprendre* serait du petit nègre.

Sans. Ex.: Napoléon, qui, peut-être sans absolument le vouloir, a trop demandé à la France (É. Faguet, *Le Culte de l'Incompétence,* p. 9). Mon père cherchait à interpréter mon silence sans naturellement pouvoir y parvenir (C. Santelli, *L'adieu à l'enfance,* p. 22).

64. Dans la vieille langue, l'infinitif était parfois accompagné de la préposition *à* qui, dans ce cas, paraît avoir tout à fait perdu son sens étymologique; c'était une sorte d'élément neutre (comp. all. *zu gehen,* angl. *to walk*). Un tel in-

finitif pouvait se trouver sous la dépendance d'une préposition dont il était séparé par un régime ou un adverbe. On trouve ainsi *por la teste a trenchier* (de même en provençal *per nos a salvar*). Voici quelques exemples de cet usage:

De . . . a. Ex.: De son corps a ochirre fu chascuns desirans (*Bastart de Bouillon*, v. 4263). Mais dessus le bastart en i avoit tel cent, Qui de lui a destruire avoient grant talent (*ib.*, v. 4677). Tos sera recreans et las De jone dame a donoyer (Jean de Condé, I, v. 241).

Por . . . a. Ex.: Ne fust por vos a corocier (Béroul, *Tristan*, v. 789). Por li a honnerer son hiaume rosta (*Bastart de Bouillon*, v. 2061). Pour l'amour de Dieu a conquester (*Enfances Ogier*, v. 9). Pour les membres a trenchier (Froissart). On trouve dans ce dernier auteur les deux prépositions réunies, sans mot intercalé: Pour a perdre grant partie de son royaulme.

Sans . . . a. Ex.: Sans lui a detrier (*Bastart de Bouillon*, v. 695). Sans moi a espargnier (*ib.*, v. 3286).

Sur (sus) . . . a. Ex.: Sus la teste a perdre (Froissart). On trouve aussi: Sus a perdre le royaulme. Sus a estre en le indignation du roy.

L'usage étudié ne se maintient pas après le moyen âge. Pour la langue moderne, on trouve dans le parler populaire et familier la combinaison *pour de* dans *pour de rire*. Ex.: Tu m'as tapé—C'est pour de rire (Brazier, *Les bonnes d'enfant*. Paris, 1820. P. 27). Ce tour semble analogique de son contraire, lui aussi très fréquent: *pour de bon*. On trouve aussi *pour de vrai*. Ex.: On fait semblant, avec les cahiers, les leçons; mais on ne fait rien pour de vrai (R. M. du Gard, *Les Thibault*, II, 87). Nous avons ici affaire à une préposition composée dont l'origine est probablement à chercher dans la locution *tout de bon*, où *de bon* a été regardé comme une unité, ce qui a amené les tours *pour de bon, pour de vrai* et enfin l'opposé *pour de rire*.

65. Répétition. Dans le cas où le régime de la préposition se compose de plusieurs membres, la préposition est tantôt répétée, tantôt non. Pour la langue moderne, on peut établir les règles suivantes:

1° Les prépositions *à*, *de*, *en* (au sens local) se répètent généralement devant chaque complément. Ex.: *Il parle toujours de son frère et de sa sœur. Il doit ses succès à son intelligence, à sa persévérance et à sa prudence. Nous avons voyagé en Italie et en Grèce. De côté et d'autre. De part et d'autre.* La répétition n'a pas lieu quand il s'agit de locutions toutes faites ou d'une énumération: *Un certificat de bonne vie et mœurs. L'envoi se fait aux frais, risques et péril de l'acheteur. Pendant les mois d'avril, mai et juin.* Il en est de même devant des noms de nombre unis à l'aide de *ou: Son congé de cinq ou six jours est expiré depuis longtemps. A deux ou trois minutes près.* Exemple littéraire: Les hommes, comme des animaux farouches et forts, ne songent guère qu'à boire, manger, se battre et remuer leurs membres (Taine, *Philosophie de l'art en Italie*, p. 30). On hésite entre *l'histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine* et *l'histoire linguistique d'Alsace-Lorraine.*

2° Les autres prépositions ne se répètent pas généralement: *Il vit avec ses chevaux et ses chiens. Il lutte contre ses adversaires et ses détracteurs. Nous nous sommes battus pour notre droit et notre liberté.* Exemple littéraire: Entraîné par le punch aux œufs, les bravos, les lumières (Daudet, *Tartarin de Tarascon*, p. 59). Cependant on répète la préposition quand on veut mettre en relief ou quand les membres du régime présentent un sens opposé ou tout simplement différent: *Ce peuple a brillé par les arts, par la science et par les lois. Sur terre et sur mer. Dans l'un et dans l'autre parti.*

Remarque. Dans le langage familier, la préposition est souvent répétée fautivement, surtout après une comparaison; voir V, § 41,1.

66. La question de la répétition des prépositions fut très débattue au XVII^e^ siècle. L'usage que suivaient les auteurs classiques, moins flottant que celui des périodes précédentes, était pourtant loin d'être définitivement établi; c'est grâce à l'influence régulatrice des grammairiens que les règles modernes ont été fixées. Voici quelques détails:

1° *A.* Autrefois on n'avait pas besoin de répéter cette préposition comme on le fait maintenant. Ex.: Li cuens de Peitiers li vaillanz, Richarz, n'i volt estre faillanz Al besoing Deu et sa clamor (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 61). Fort em-

peschez a scavoir et consulter que c'est (Noël du Fail, *Les femmes et le secret*). Réduit à te déplaire ou souffrir un affront (Corneille, *Le Cid*, v. 883). On sait bien que Célie A causé des désirs à Léandre et Lélie (Molière, *L'Étourdi*, v. 1916). Du bon goût A juger sans étude et raisonner de tout (*id.*, *Le Misanthrope*, v. 792). A Tisiphone et Mégère Il préféra, ce dit-on, L'impitoyable Alecton (La Fontaine, *Fables*, VIII, nº 20).

2° *De*. Les auteurs du grand siècle négligeaient souvent la répétition de cette préposition comme celle de la précédente. Ex.: Les caprices des Perses et Allemands (Pascal, *Pensées*, I, 91). Léandre est au point De quitter la partie et ne nous troubler point (Molière, *L'Étourdi*, v. 1654). Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie, L'air ni l'esprit français à l'antique Italie, Et, sous des noms romains faisant notre portrait, Peindre Caton galant et Brutus dameret (Boileau, *Art poétique*, III, v. 118). Dans ces cas la non-répétition de la préposition était regardée par Vaugelas comme une faute. Il blâmait Malherbe d'avoir écrit: »Une contention généreuse de n'égaler pas seulement, mais s'il est possible, vaincre en affection ceux qui nous obligent«. Le défenseur du bon usage demandait *de vaincre*; mais Malherbe dans le passage cité suivait l'usage du XVIe siècle. Comp.: Le souverain reconfort en leurs adversitez de prier et invoquer les Dieux (Amyot, *Coriolanus*).

3° Pour les autres prépositions, l'usage était également hésitant. Vaugelas posait comme règle qu'il fallait dire *par les ruses et artifices de mes ennemis*; mais, *par tes ruses et par les armes de mes ennemis* (*Remarques*, I, 120; comp. *ib.*, II, 378, 394). Cet exemple nous renseigne suffisamment sur les tendances des efforts des grammairiens: la répétition n'avait pas lieu quand il s'agissait de termes »synonimes ou équipollens«.

Remarque. Si deux prépositions de sens contraire ont le même complément, on ne le met, d'ordinaire, qu'une seule fois (V, § 21,2): *voter pour ou contre la loi*, *la philologie française avant et après Gaston Paris, envers et contre tous*, etc. Exemples littéraires: Maurice Barrès qui fut bien, lui, avec, puis après Albert de Mun, au premier rang de ces grands généreux, enthousiastes animateurs d'action, d'énergie et de patriotisme (Maréchal Lyautey dans RDDM., 1er janv. 1926). Des cryptogames qui poussent, fleurissent ou meurent sur, dans ou sous les murs plâtreux (trouvé dans un livre contemporain).

67. Le complément d'une préposition peut se composer de deux noms en **apposition.** Dans ce cas la préposition ne se mettait, naturellement, qu'une seule fois. Ex.: A Henri l'Allemant, un rei de grant puissance (*Roman de Rou*, II, v. 1600). Elle estoit arrivée à Baphe, une citei de Cypre (Joinville, § 137). Il en est de même dans la langue moderne: *Jacques II se réfugia auprès de son allié le roi Louis XIV. Il vaut mieux vous adresser directement à Me Durand, mon avocat.* Cependant, dans la vieille langue, on répétait parfois la préposition devant l'apposition. Ex.: Li rois dit a son neveu, Au chevalier vaillant et preu (*Ivain*, v. 6447). Venut sont a Paris, a la bone citet (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 862). Ensi corurent par mer tant que il vindrent a Cademelée, a un trespas qui sor mer siet (Villehardouin, § 121). Il faut surtout remarquer le cas très intéressant où le déterminé est un complément sans préposition (V, § 96,3); dans ce cas on employait parfois la préposition devant le déterminant. Ex.: Mandez Charlon, al orguillus, al fier, Fedeilz servises e mult granz amistiez (*Roland*, v. 28). Pourtant l'emploi de la préposition n'était pas de rigueur. Ex.: Si com deu plot, le roi de paradis (*Jourdain de Blaives*, v. 2908).

CHAPITRE III.

EMPLOI DES PRÉPOSITIONS.

68. Dans ce chapitre nous allons passer en revue les prépositions les plus importantes. Pour des raisons pratiques nous les examinerons par ordre alphabétique; il aurait été plus rationnel de prendre comme point de départ les différents rapports qu'elles servent à exprimer, rapports de lieu, de temps, de cause, de manière, de moyen, etc.; mais une telle division, toute recommandable qu'elle est, ne manque pas d'avoir ses désavantages, et nous croyons que l'examen détaillé de chaque préposition donnera au lecteur un aperçu plus complet, plus entier, et lui permettra de suivre plus facilement le jeu continu des extensions analogiques. Il faut remarquer que la préposition peut se trouver sous la dépendance d'un mot précédent (nom, adjectif, verbe), et que dans ce cas elle est souvent à regarder comme un simple outil de ligature: *un homme d'État, une robe à queue, un fer à repasser, riche d'idées, difficile à comprendre, servir d'interprète, passer pour honnête,* etc. La préposition peut aussi être tout à fait indépendante comme dans: *De le faire, cela serait peu prudent. A le voir, on le croit coupable. Pour dire la vérité.*

69. Extension analogique. Le jeu analogique est extraordinairement multiple et varié dans l'histoire des prépositions. Pour les exemples, nous renvoyons aux paragraphes suivants, où nous examinerons l'emploi et le sens des différentes prépositions; cet examen montrera les grandes lignes du développement analogique, et nous nous contenterons ici de relever quelques cas spéciaux.

1° La préposition demandée par un adjectif, s'emploie aussi avec le substantif correspondant; tout comme on dit: *il est faible pour elle,* on est arrivé à dire: *ses faiblesses pour elle.*

2° La préposition demandée par un verbe s'emploie aussi avec le substantif correspondant: *accueillir à bras ouverts* a amené *un accueil à bras ouverts*. Ce transfert ne choque guère, parce que le substantif a conservé une certaine valeur verbale. Il en est autrement si le substantif désigne une personne; dans ce cas, la valeur verbale est moins apparente, et néanmoins la force de l'analogie est si grande qu'on peut conserver au substantif la construction du verbe. Les tours *peindre sur porcelaine, mettre en scène, traduire en vers* amènent *un peintre sur porcelaine, un metteur en scène, un traducteur en vers*. Quelques langues répugnent tout à fait à ces derniers tours; ainsi on dit en danois *han arbejder paa huset, hun maler paa porcelæn;* mais il serait impossible de dire *en arbejder paa huset, en malerinde paa porcelæn*. Pour le latin, rappelons que Plaute a dit *orator iusta* (celui qui demande des choses justes), et ce tour probablement populaire réapparaît dans la basse latinité, où l'on trouve *peccatorum veniam promittor* (celui qui promet la grâce des pécheurs).

3° La préposition, dont l'emploi est naturel et logique devant un régime, s'emploie aussi, par une simple analogie, devant un régime d'une tout autre nature. Soit le verbe *jouer*. On dit *jouer aux dés, aux dames, aux cartes, à la poupée:* dans ces cas on se sert du *à* instrumental (§ 72,4). Par extension analogique, on en est venu à dire *jouer au whist, jouer aux voleurs et aux soldats, jouer à la petite maman, jouer aux amoureux*. Le tour *jouer à* a amené *poser à*. Ex.: En voilà une qui ne posait pas à la femme forte (G. Duhamel, *Civilisation*, p. 149).

70. A (sur le vieux doublet *ad*, voir I[3], § 395, et III, § 616) continue non seulement le lat. ad, mais aussi le lat. ab, qui s'étaient confondus en gallo-roman au VI[e] ou au VII[e] siècle. Il est très difficile de distinguer, dans les emplois si multiples de *à*, ceux qui remontent à ad, de ceux qui remontent à ab. Pourtant, on peut dire que toutes les fois qu'il s'agit d'indiquer un mouvement vers un lieu, une direction, une destination, un séjour, etc., c'est ad qui est le point de départ: *aller à Paris, arriver au bois, être à table, une lampe à huile;* au contraire, c'est ab qui paraît en jeu, quand il s'agit d'indiquer l'éloignement d'un lieu. On disait au moyen

âge: Berbiz qui fuient a lou (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 731); dans ce *à* se cache, selon toute probabilité, le lat. ab. Comp. encore les expressions suivantes: *Boire au fleuve* (lat. bibere ab amne), *manger les fruits à même l'arbre*, (cf. V, § 414,1, Rem.), *emprunter de l'argent à une banque, arracher qn. aux griffes d'un usurier, faire réciter des vers à ses élèves.* Je me hâte pourtant d'ajouter qu'en fin de compte tout essai pour rapporter les différents sens de *à* soit à ad, soit à ab est à regarder comme extrêmement problématique, pour cette simple raison que les deux prépositions, comme nous l'avons dit, s'étaient confondues déjà en bas latin, et que le français n'a connu qu'un seul mot *à*, dont les emplois analogiques sont, dès le début, très nombreux. Quoi qu'il en soit, on peut dire, sans trop se risquer, que la plupart des sens si divers de *à* paraissent avoir leur source principale dans ad.

Remarque. Nous citerons à titre de curiosité un vers d'A. de Vigny où *à* présente en même temps deux sens différents à cause des deux verbes régissants: Ce qu'a mis le Seigneur au cœur de la Nature, Ce qu'elle prend et donne à toute créature (*Le mont des oliviers*).

71. *A* fonctionne surtout comme préposition de **lieu.** Nous examinerons d'abord les noms communs, ensuite les noms propres:

1° Il indique un mouvement et la direction vers un endroit. Ex.: *Tout chemin mène à Rome. Cet été nous irons à Grenoble. J'écrirai pour vous à Londres. Il est revenu à la maison. Mettre pied à terre. Entrer à l'école. Jeter à l'eau. S'adresser au concierge. Viser au but.*

Remarque. Notons les exclamations: *Au secours! Au voleur! Aux armes! Au feu!* et quelques autres de même nature. Elles sont elliptiques: il faut sous-entendre *accourez.* Par analogie, on a créé des locutions telles que *crier au sacrilège, crier à la barbarie, crier au dilettantisme*, etc.

2° L'idée de mouvement amène celle d'arrivée et de séjour. Ex.: *Arriver aux colonies, demeurer aux colonies, aller à table, être à table; coucher au pied de la tour; être au jardin, à la maison, à l'église, à l'école, au lycée, au théâtre, au salon, à la cuisine, à la ville, à la campagne, au bois*, etc.; *avoir mal aux dents, à la tête, à l'estomac, au cœur; avoir une cigarette à la bouche, une canne à la main; vivre au grand air, pour rien au monde,*

chaque chose à sa place, rester à la pluie; être tué à la guerre, à la bataille de Coutras, blessé glorieusement au champ d'honneur, etc., etc.

Remarque. A côté de *à*, on trouve aussi *dans;* mais il y a ordinairement une différence de sens entre les deux prépositions: *être à la maison* (être chez soi) et *être dans la maison* (à l'intérieur d'une maison quelconque par opposition à un jardin par ex.). *Être à l'église* signifie y assister aux offices; *être dans l'église* se dira au contraire d'un touriste. *Être à l'école* s'applique à un écolier; *être dans l'école* se dira d'une personne quelconque qui se trouve en ce lieu, etc.

3° Noms de villes. On dit non seulement *arriver à Paris*, mais aussi *vivre à Paris*, et de même *à Londres, à Madrid, à Rome, à Chicago, au Caire*, etc. Dans la vieille langue, on se servait surtout de *en* (§ 99,5); mais on trouve aussi *à*, surtout quand il s'agit d'indiquer la direction. Ex.: Il les conduiroit a Salenique ou en Costantinoble ou en Hongrie (Villehardouin, § 393). Comp. § 83,3.

4° Noms de pays. *A* s'emploie devant presque tous les noms masculins. On dit *au Monténégro, au Bengale, au Tonkin, au Japon, au Siam, au Népaul, au Thibet, au Canada, au Mexique, au Venezuela, au Chili, au Pérou, au Brésil, au Sénégal, aux États-Unis, aux Pays-Bas.* On dit de même *au Portugal, au Danemark;* pour ce dernier pays, l'usage actuel semble préférer *en*.

Remarque. Autrefois, *à* s'employait aussi devant les noms féminins. La Fontaine a écrit *à l'Amérique* (*Fables*, XI, n° 8); on a dit de même *à la Chine*, etc. L'usage moderne n'admet que *en* sans l'article (voir § 99,1): *en Amérique, en Chine, en Grèce*, etc.

5° Noms d'îles. *A* s'emploie surtout quand il s'agit a) d'îles d'une étendue médiocre et assimilées, pour ainsi dire, à des villes, b) d'îles situées loin de l'Europe et découvertes aux temps modernes. On dit *à Jersey, à Terre-Neuve, à Bornholm, à Malte, à Chypre, à Madère, à Corfou, à Cuba, à Ceylan, à Tahiti, à Madagascar, à la Jamaïque, à la Martinique, à la Guadeloupe, aux Philippines.* On ne dit plus guère *à l'Elbe* mais *à l'île d'Elbe*, et de même *être né à l'île Bourbon*.

72. Par des développements analogiques multiples, *à* en est venu à exprimer un grand nombre de rapports très diffé-

rents. Nous en indiquerons les principaux. *A* exprime en français moderne la destination, la caractéristique, la manière, le moyen, le temps, etc.

1° Destination, but, tendance. Ex.: *Un verre à vin, une lampe à huile, une brosse à dents, une brosse à habit* (ou *aux habits*; cf. V, § 135), *un pot à beurre, une corbeille à ouvrage, un grenier à foin,* etc. Dans la vieille langue, *à* s'employait devant un infinitif au sens de 'pour'. Ex.: Par mer n'i pot veissel venir De vitaille a l'ost sustenir (Ambroise, *Guerre sainte,* v. 7910).

2° Caractéristique. Ex.: *Une robe à queue, un tapis de velours à crépines d'or, un lit à baldaquin, des bêtes à cornes, une fenêtre à petits carreaux, un verre à pied; du café au lait, une soupe aux choux, une tartine au beurre* (à côté de *une tartine de beurre*), *la maison au toit rouge, découvrir le pot aux roses, un homme au cœur dur.* Comme on le voit par ces exemples, le complément de caractéristique introduit par *à* s'est souvent soudé au nom précédent pour former un nom composé: *bête à cornes, pot aux roses.* La préposition *à* prend, dans ce cas, le sens de 'avec' et est à rapprocher de l'ancienne préposition *od* (§ 116). Ce sens se montre déjà en latin vulgaire; on trouve *ad candelas* dans la »Peregrinatio Aetheriae«, XV, 5.

3° Manière, mesure. Ex.: *A son gré, à sa guise, à l'improviste, à la renverse, à croupetons* (cf. III, § 601), *à la française, à l'italienne, à la garçonne, à la Malibran, à la chien, à la diable* (cf. V, § 58,3), *à la longue, à la légère, à mon insu. Vendre au kilo, au mètre, à la douzaine, à vil prix; rouler à cent vingt à l'heure; placer son argent à six pour cent, à usure.* L'idée de manière se confond très facilement avec celle d'instrument dont nous parlerons plus loin. Ainsi, dans *recevoir à bras ouverts, à* contient primitivement un emploi instrumental, tandis qu'actuellement il indique plutôt la manière.

Remarque. *A*, combiné avec un adjectif masculin, forme une locution adverbiale: On disait autrefois *à plein* (cf. Molière, *Le Misanthrope,* v. 125) pour *pleinement;* et on dit de nos jours *tourner à vide, redorer à neuf, nettoyer à sec, manger à froid, opérer à chaud.* Comp. § 3,3.

4° Moyen, instrument. Ex.: *Montrer au doigt, fouler aux*

pieds, fait à la main, fait à la machine, jouer à quatre mains, prendre la lune aux dents, chasser à la glu et au lacet, fermer à (la) clef; jouer aux cartes, aux dés, à la poupée (et, par analogie, *au whist, à la petite maman, aux voleurs et aux soldats*). L'emploi instrumental était peut-être plus général dans la vieille langue; l'usage y admettait *à* dans beaucoup de cas, où l'on se servirait maintenant de *avec*. Ex.: Ad une spede li roveret tolir lo chief (*Eulalie*). A l'une main si ad sun piz batud (*Roland*, v. 2368). E vent plus près a la candele (Thomas, *Tristan*, v. 1914). Iloc la portoit nuit et jur, Fors quant culchat a sun seignur (*ib.*, v. 2034). Si vint descendre en Normandie, à quelque IIII^{XX} chevaulx (*Jehan de Paris*, p. 26). La royne blanche comme ung lys, qui chantoit à voix de sereine (Villon, *Ballade des dames*). C'est ce même sens qui se trouve dans le composé *atout* (voir § 77). Comp. encore dans Racine: Quand sous un joug honteux à peine je respire (*Phèdre*, v. 762). L'hésitation entre *à* et *avec* s'est conservée jusque dans le XIX^{e} siècle; H. de Balzac écrit *confronté aux témoins, concorder à quelque chose;* l'usage ordinaire demandait *avec* dans ces tours. Un dernier reste de l'ancien sens se trouve dans *à grand'peine*, et dans *tout à coup* (autrefois aussi *tout à un coup*).

5^{0} Temps. Ex.: *Il partit à midi, à minuit, à deux heures; nous étions arrivés la veille au soir; au lendemain de mon départ; à quinze ans, il sortit du collège; je m'en souviendrai tous les jours et à toutes les heures, à tout moment, à chaque instant; justement on était au samedi.* Comp.: Maximiien, chi rex eret a cels dis soure pagiens (*Ste Eulalie*). L'emploi de *à* marque le temps avec plus de précision qu'une indication de temps sans préposition (cf. V, § 96,$_{6}$).

6^{0} *A* s'emploie après beaucoup d'adjectifs, surtout ceux qui indiquent une tendance: *accessible, agréable, analogue, antérieur, âpre, apte, attentif, avantageux, bon, cher, commun, conforme, contraire, convenable, difficile, égal, enclin, étranger, facile, familier, favorable, fidèle, hostile, inconnu* (cf. V, § 35), *naturel, pareil, prêt, propre, sensible, sourd, utile*, etc. Ex.: *Il est enclin à la pitié. Elle est apte à ce poste. Ils sont âpres au gain. Il n'est bon à rien. Il est fidèle à ses amis.* Autrefois on disait aussi *voisin à*. Ex.: Celui de qui la tête au ciel était voisine (La Fontaine, *Fables*, I, n^{o} 22).

7° *A* s'emploie après certains substantifs tels que *candidat, disposition, exception, obligation, préface;* aussi dans ces cas, *à* sert à indiquer la tendance.

73. Possession. Dans le latin populaire, on se servait de ad pour marquer la possession. On disait ainsi *Membra ad duus fratres* (cf. I[3], § 11), *terra ad illo homine (Formulæ Andecavenses).* Sur le sort de ce tour en français, il faut remarquer ce qui suit:

1° L'ancien français continue l'usage bas-latin. Ex.: Fut la pulcele de molt halt parentet, Filie ad un conte de Rome la citet (*St. Alexis*, v. 42). Le tour *fille à un comte* s'emploie pendant tout le moyen âge; il se fait rare au temps de la Renaissance (pour les détails, voir V, § 103).

2° Pour la langue moderne, il faut noter des locutions figées telles que *la bête à bon Dieu, le denier à Dieu,* etc.; le parler vulgaire a conservé l'usage médiéval dans *le fils à Jean, la femme au bedeau, la sœur au fermier* et autres tours semblables. Comp.: C'est la faute au gouvernement, répond madame Amselme en vraie Française (M. Tinayre, *La veillée des armes*, p. 8).

3° La langue littéraire emploie *à* quand il s'agit de préciser par des noms compléments un possessif accompagnant le déterminé: *Nos dix-huit ans, à Suson et à moi. Leur propriété, à mon frère et à ma belle-sœur, est située en Bretagne* (mais *la propriété de mon frère et de ma belle-sœur*); comp. V, § 248,2. Notons aussi les tours renforcés *mon chapeau à moi, mon idée à moi.*

74. Régime. Dans les langues romanes, *à* sert à marquer le régime indirect, rarement le régime direct.

1° Le datif des noms latins a disparu partout, excepté en roumain. Au lieu de *dare alicui aliquid,* on dit en latin populaire *dare aliquid ad aliquem.* Déjà Plaute a écrit: Hunc .... ad carnificem dabo (*Captivi*, v. 1019). On dit de même en français *donner, envoyer, vendre, raconter, prêter qch. à qn.* C'est l'emploi courant de *à* devant le complément d'attribution moderne.

2° En latin, le régime de certains verbes était mis au datif. Ex.: *Nemo omnibus placere potest. Magnus animus victis*

parcit. Le français présente la même construction pour l'objet des verbes tels que *plaire, déplaire, nuire, pardonner, ressembler, céder,* qu'on appelle verbes transitifs indirects (voir § 178). Pour la vieille langue, il faut encore ajouter *aidier, entendre, prier, servir.* Ex.: Ogrins prioit Au roi celestre (Béroul, *Tristan,* v. 2484). Oiez du nain com'au roi sert (*ib.,* v. 1306). Amis, entent a ma parole (*ib.,* v. 2806).

3° Au XVI^e^ siècle, certains auteurs d'origine gasconne (surtout Monluc) font précéder le régime direct de la préposition *à.* Ex.: S'il entroict dens la rue, la compaignie qu'estoict dens la ville les thueroict ou à leurs chevaulx (Monluc, *Commentaires*). Il m'aymoit autant qu'à cappitaine de France (*ib.*). M. d'Assier que j'aymois plus qu'à moy-mesmes (*ib.*) . . . vous suppléant très humblement le vouloir entendre comme à moy-mesmes (*ib.*). Il s'agit ici d'un pur gasconisme. On sait que le même usage est propre à l'espagnol: *Quiero a mi hermano. A mi me llaman, no a ti. Los desdeña a todos.*

4° La vieille langue présente un certain nombre de tours dans lesquels *à* est employé devant un attribut de complément d'objet: *avoir qn. a chier, savoir qn. a mesfait,* etc. Ex.: La lui manda Salahadins . . . Quil saveit a meseurus (Ambroise, *Guerre sainte,* v. 2617). Eissi com il l'avait a chier (*ib.,* v. 2471). Et cele tint le chief beissié, Qui a mesfeite se savoit De ce que leidie l'avoit (*Ivain,* v. 1789). Tant les conois je a mauvés (*ib.,* v. 1859). Vous parlez cum desafaitee Quant si m'avez a desleee (Thomas, *Tristan,* v. 1576).

75. Ainz, écrit aussi *ains, einz, eins,* etc., remonte peut-être à **anti-,* doublet populaire de ante. Il s'employait comme préposition dans la première partie de la période médiévale. Ex.: Ne revinrent ariere ains ore de midi (*Gui de Bourgogne,* v. 3222). On disait de même: *ains oure de complie, ains demain, ains le jor,* etc.; ces tours sont rares après le XIII^e^ siècle. Clément Marot archaïse en écrivant *ains sa venue.* Au XVI^e^ siècle *ains* était, et depuis longtemps, remplacé dans la langue ordinaire par *avant* (§ 78).

76. Après continue le composé vulgaire ad pressum. Il fonctionnait dans la vieille langue comme adverbe et comme

préposition. Quant au sens, il a peu varié depuis le moyen âge; notez que *après* a remplacé *tres* (§ 134). Voici un relevé sommaire de ses principaux emplois:

1° Il indique la postériorité. Ex: Ne placet Deu ne ses seinz ne ses angles Après Rollant que jo vive remaigne (*Roland*, v. 3719). Cet emploi, qui est le principal, s'est conservé jusqu'à nos jours: *après la guerre, après Jésus-Christ, après Noël, après l'hiver*, etc. Pour la vieille langue il faut noter un passage tel que: Veis Baligant ki apres tei chevalchet (*Roland*, v. 2979); ici *apres tei* s'emploie avec une valeur toute spéciale: sur tes traces, à ta poursuite. Je rappellerai qu'en danois la phrase correspondante *han red efter ham*, se prononce de deux manières différentes selon le sens. *Après* s'emploie aussi dans un sens bienveillant; Bossuet a écrit: Le bon berger va après sa brebis perdue. On sent la différence entre *chevaucher après un ennemi* et *aller après une brebis perdue.*

2° Il marque la tendance, le but. On dit *soupirer après, languir après, s'emporter après, s'ennuyer après.* Ex.: Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire (Molière, *Tartufe*, III, sc. 3). Il faut encore ajouter les verbes suivants: *Demander après* se trouve déjà dans Froissart, et Littré défend ce tour contre les grammairiens. *Envoyer après*: De crainte qu'après moi vous n'eussiez envoyé (Corneille, *Cinna*, v. 1676). *Espérer après* se trouve dans A. Daudet: Moi, voilà plus d'un an que j'espère après ma médaille (*Numa Roumestan*, p. 166). C'est un pilote provençal qui parle, et le tour est sans doute à regarder comme un provençalisme, mais il se trouve aussi en Bretagne et en Vendômois. Ces emplois semblent provenir de l'expression primitive *courir après,* qui nous offre le sens propre. Notons aussi la locution familière *être après.* Ex.: Amédée est en course. Et maman est après le gigot (G. Duhamel, *L'œuvre des Athlètes*, I, sc. 4). Quand ces dames sont après une question, ce n'est pas une mince affaire (Camille Marbo, *Les cahiers de Francine*, p. 96). Vous êtes après allumer les lampes (M. Donnay et L. Descaves, *La clairière*, IV, sc. 1). Littré a protesté contre *il est après s'habiller* et a qualifié le tour de vieilli; pourtant les passages cités montrent qu'il vit toujours dans le parler familier.

3° *Après* se combinait autrefois avec les prépositions *à* et

de (cf. § 64). Ex.: Il possedoit toute l'Egypte et estoit aprez à conquerir Cypre (Montaigne).

4° Dans plusieurs patois on retrouve le sens local primitif de ad pressum. Dans les Ardennes on dit par ex. *atteler le cheval après le chariot, avoir de la boue après les pieds, se cogner après la porte, grimper après les arbres, la clef est après la porte, être furieux après quelqu'un, il est toujours après moi* (à me gronder), etc. Voici un exemple du provincialisme *grimper après* (pour *grimper sur*) dans la littérature moderne: Toutefois, elle nous défendait sévèrement de la porter sur notre dos. Cela n'empêchait pas Ismérie de grimper après moi comme un singe. Je n'avais pas le courage de la repousser, et en me baissant un peu, je la laissais s'installer sur mon dos (M. Audoux, *Marie-Claire*, p. 19).

Composé. *D'après* s'emploie surtout au sens de 'selon' ou 'à la manière de': *d'après ces auteurs, peindre d'après nature, d'après le testament.*

77. Atout, composé de *à* (§ 72,2) et de *tout*, s'employait comme préposition encore au temps de la Renaissance; il désignait l'accompagnement ou le moyen. Ex.: Il partit d'Egypte à tout une grosse armee (Lemaire de Belges). Puis à tout son baston de croix guaingna la breche qu'avoient faict les ennemys (Rabelais). Les plus jeunes vont à la chasse des bestes, à tout des arcs (Montaigne, I, chap. 30). Il faut retenir à tout nos dents et nos griffes l'usage des plaisirs de la vie, que nos ans nous arrachent des poings (*id.*, I, chap. 38). Primitivement, *tout* servait de renforcement et appartenait au substantif suivant; on disait ainsi *a tote l'ost, a totes ses armes*. Mais de très bonne heure l'adjectif a perdu sa valeur étymologique, comme il ressort du passage suivant: Lors prist li marchis congié, et s'en ala vers Salenique à totes ses genz et à tote sa fame (Villehardouin, § 300). L'adjectif, tout en se détachant du substantif, finit par former groupe avec *à* et devient peu à peu invariable. Notons qu'on rencontre encore chez Froissart *a toute*; mais déjà Villehardouin avait écrit *atot cinquante chevaliers* (voir III, § 619 et V, § 78,1), et c'est la forme neutre *à tout* ou *atout* qui l'emporte; elle se maintient jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, où elle est remplacée par *avec* (§ 79).

78. **Avant** continue le composé populaire ab ante. Dans la plus ancienne période du français, il s'emploie surtout comme adverbe; ce n'est guère que vers 1300 qu'on peut constater son emploi comme préposition. Ex.: Avant son terme la couvint relever, pour la citei que il convenoit rendre aus Sarrazins (Joinville, § 400). Peu à peu *avant* remplace *ains* (§ 75), qui finit par disparaître, on ne sait pas bien pourquoi; *ains le jour* tombe en désuétude, et *avant le jour* prend sa place. Le domaine de *avant* s'est élargi dans la langue moderne; les exemples suivants montreront ses fonctions principales: *avant la guerre, avant Jésus-Christ, partir avant ses camarades, avant moi, mettre la charrue avant les bœufs, mettre la vertu avant la richesse, avant tout,* etc. Quand on dit: *C'est la dernière maison avant l'église,* il faut comprendre *avant d'arriver à l'église.* Les exemples cités montrent le double succès de *avant*: il a été substitué non seulement, comme nous venons de le dire, à *ains,* mais aussi à *devant* (§ 93); actuellement la concurrence qui existait autrefois entre *avant* et *devant* a disparu, et l'emploi de ces deux prépositions est réglé d'une manière précise, l'une spécialisée pour le temps, l'autre pour le lieu.

Composés. Notons la locution *en avant de*; on dit *marcher en avant de l'armée, être en avant des autres. Auparavant,* ordinairement adverbe, s'employait aussi comme préposition au XVI^e^ siècle. Ex.: Auparavent ceste saincte entreprise d'Union, je n'estoy pas grand mangeur de crucifix (*Satire Ménippée*).

79. **Avec** est primitivement un adverbe (voir § 46); pourtant, dès les plus anciens textes, il fonctionne aussi comme préposition. Ex.: Avoec içо plus de cinquante care (*Roland,* v. 186). Avec ces deux contes se croisserent dui mult halt baron de France (Villehardouin, § 4). A côté de *avec,* on avait aussi *avecque* (III, § 586,2), dont se servent encore les auteurs classiques: Tous les jours je me couche avecque le soleil (Boileau, *Sat.,* VI); de nos jours il ne se trouve guère que dans la poésie populaire. La forme *avecques* (III, § 587) est également obsolète. L'emploi qu'on fait actuellement de *avec* ne diffère guère de celui d'autrefois. Ex.: *Habiter avec ses parents, mêler de l'eau avec du vin, être seul avec sa douleur,*

se battre avec quelqu'un, avec votre permission, couper avec un canif, écrire avec un stylo, combattre avec courage (comp. V, § 125,2); *différer d'opinion avec qn.; cela jure avec le ton général du livre. Avec* arrive parfois à avoir presque le sens de 'malgré': *Avec toute sa science, il a échoué.* Nous citerons ensuite deux exemples littéraires montrant quelques emplois curieux de *avec:* Mais en un mot je sais pour toute ma science Du faux avec le vrai faire la différence (Molière, *Tartufe*, I, sc. 5, v. 354). Si sérieusement vous voulez en finir avec Madeleine Ogé, vite, votre malle, et arrivez-moi (A. Daudet, *Le trésor d'Arlatan*, p. 8). *Avec* a supplanté *atout* (§ 77), *od* (§ 116) et la locution composée *quand et.* Ex.: Aller pair à pair quand et eux (Montaigne). Sur l'origine de ce tour, voir V, § 23,4.

Composé. *D'avec* sert à indiquer un rapport de différence: *séparer l'or d'avec l'argent, distinguer l'ami d'avec le flatteur. D'avec* commence à vieillir; à *la distinction du bien d'avec le mal* on préfère maintenant *la distinction du bien et du mal.*

80. **Chez,** vfr. *chies*, représente un développement particulier de casa (voir I[3], § 252). Ce mot a dans tout le domaine roman (excepté le sarde) remplacé *domus*, et on a voulu expliquer la chute de la voyelle finale par une influence de ce mot: le locatif *domi* aurait fait naître la forme correspondante *casae.* Quoi qu'il en soit, *chies* paraît avoir gardé dans la plus vieille langue sa valeur de substantif, comme semble le prouver la locution *en chies son oste* (Rustebuef); comp. anc. esp. *en cas de.* Un développement parallèle très curieux se rencontre dans les langues scandinaves; en danois le mot *hus* (maison) a comme doublet la préposition *hos* (chez); il faut supposer qu'on a dit d'abord *í húsi einum*, et qu'ensuite *í* est tombé. En français, la préposition *chez* a dû se dégager d'une manière pareille de *de chez, en chez.* L'emploi de *chez* a peu varié depuis le moyen âge. On dit actuellement *chez mon père, chez le voisin, chez un peuple voisin, chez les anciens, chez les ennemis, chez les Chinois*, etc. On dit également *chez Plutarque, chez Rabelais, chez Montaigne* etc. (pour *dans Plutarque* etc.); cet usage fut condamné, à tort, par Vaugelas. L'étroite union de *chez* avec son régime a amené la formation du substantif *un chez soi, avoir son chez soi.* Nous signale-

rons à part la locution *écrire chez quelqu'un*, qui parfois remplace *écrire à quelqu'un* comme étant plus expressive. Ex.: J'écrivis à tout hasard chez Vanier (Lepelletier, *Paul Verlaine*, p. 504).

Composés. Un groupe tel que *chez nous* est à regarder comme un tout, et il peut se trouver sous la dépendance des prépositions *de, devant, par* et *pour* (cf. § 54); on dit ainsi *il vient de chez nous, il demeure près de chez nous, il vit loin de chez nous, il passe par chez nous.*

Remarque. Dans quelques parlers, *chez* se combine avec le nom de famille régime de manière à former un tout qui, grâce au sens collectif, est suivi du pluriel (cf. V, § 60); ainsi *chez Durand* se dit pour *les Durand.* En Charente on dit: *Chez Monsieur Lavallée vendangeront la semaine prochaine.* Le même usage se rencontre dans les provinces de l'Est et en Suisse. Un grammairien suisse met en garde contre: *Chez les Dubois sont partis ce matin.*

81. **Contre** continue le lat. contra. Il marque opposition, hostilité, rencontre, choc et proximité: *contre les ennemis, contre l'empereur, contre tous, contre vent et marée, contre les règles ordinaires, contre sa conscience, contre toute espérance; se heurter contre un arbre; sa maison est contre la mienne; parier mille contre un*, etc. Notons ensuite les deux points suivants:

1° Le domaine de cette préposition était plus étendu autrefois que maintenant; elle indiquait par ex. la direction: L'espee cruist, ne fruisset ne ne briset, Cuntre le ciel amunt est resortie (*Roland*, v. 2341). Peu à peu, *contre* a été remplacé dans ce sens par *vers*; on lit encore dans Racine: S'il part contre Ilion, c'est pour moi qu'il y vole (*Iphigénie*, v. 622). L'ancien usage français vit toujours en Suisse, où l'on dit *aller contre Lausanne*, pour *du côté de.*

2° Employé pour exprimer des rapports moraux, *contre* a maintenant une valeur exclusivement hostile; c'est là un développement spécial; au moyen âge *contre* exprimait aussi la bienveillance. Ex.: Quant el l'oï, mut en fu liee, Cuntre lui s'est apareilliee (Marie de France, *Éliduc*, v. 957). Il est ainsi primitivement à regarder comme une sorte de *vox media*; voir IV, § 54 et § 199 ss.

Composé. On avait dans la vieille langue *encontre* (contre,

envers): Incontra Deu bien si garda (*St. Leger*, v. 70). Cette préposition, dont se sert encore Ronsard, disparaît après la Renaissance.

82. **Dans,** primitivement *dens, denz* (pour *d'enz* < de intus). Cette particule s'emploie très rarement au moyen âge comme préposition. Ex.: Eissi en cel tens que vos oez, Par tot denz les affinitez De Normandie out pais entiere (Benoit, *Chronique des Ducs de Normandie*, v. 34235). On se servait ordinairement du composé *dedans* (§ 90) qui s'abrège, au XVI^e siècle, par une analogie proportionnelle (cf. I^3, § 118,2): l'existence de *sous, sus, hors* à côté de *dessous, dessus, dehors* a amené *dans* à côté de *dedans*. A partir du milieu du XVI^e siècle, *dans* commence à s'employer en concurrence avec *dedans*, et il arrive à le supplanter en moins d'un siècle; après 1650, *dedans* est plutôt adverbe, et *dans* le remplace dans ses fonctions prépositionnelles: on ne dit plus *dedans la maison*, mais *dans la maison*. Actuellement *dans* indique surtout le lieu: *dans l'église* (différent de *à l'église*; § 71,2, Rem.), *dans une armoire, dans la poche, se jeter dans l'eau, pénétrer dans une forêt*, etc. Il faut encore noter ceci:

1° *Dans* sert à marquer l'état, la disposition physique et morale: *vivre dans la misère; être dans la joie; dans le doute abstiens-toi.*

2° *Dans* indique aussi des rapports de temps: *dans dix jours, dans six mois, dans cent ans.* Comp. *Dans ma jeunesse, dans le cours de ma vie, dans le temps et l'éternité.*

83. Il faut examiner à part l'emploi de *dans* avec les noms propres.

1° Noms de pays. *Dans* s'emploie devant un nom de pays, si celui-ci est accompagné d'un déterminatif. On dit *en France* (voir § 99), mais *dans la belle France, dans le Midi de la France, dans toute l'Espagne, dans la Russie soviétique, dans la Suède de Charles XII, dans la Hollande de jadis* (cf. V, § 156,2).

2° Beaucoup de noms de départements demandent *dans*. On dit *dans l'Ain, l'Aisne, l'Allier, les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, le Cantal, la Charente, la Corrèze, la Côte-d'Or, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, les Landes,*

la Lozère, la Meurthe-et-Moselle, le Pas-de-Calais, la Savoie, la Seine, le Var, la Vaucluse, la Vendée. Dans d'autres cas on se sert de *en* (§ 99,4): *en Seine-et-Oise.* Souvent les deux prépositions s'emploient concurremment; on hésite entre *dans la Savoie* et *en Savoie, dans la Côte-d'Or* et *en Côte-d'Or, dans la Vendée* et *en Vendée*, etc.

3° Elle s'employait généralement au XVII^e^ siècle devant le nom d'une ville. Ex.: Dans Rome (Corneille, *Polyeucte*, v. 513). Dans Pise (Boileau, *Art poétique,* II, v. 61). Dans Florence (ib. IV, v. 1). Dans Athènes (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 4). De nos jours on se sert dans ce cas de *à*; on dit ordinairement *à Paris, à Florence, à Rome* (§ 71,3). Les poètes donnent parfois à *dans* son ancienne valeur. Ex.: Alors dans Besançon, vieille ville espagnole . . . Naquit d'un sang breton et lorrain à la fois Un enfant (V. Hugo, *Les Feuilles d'automne*, n° 1). Les courses de taureaux dans Madrid ou Séville (Th. Gautier, *En passant à Vergara*). Dans Béthanie, alors, tous, petits, forts et vieux, Eurent peur de cet homme (L. Dierx, *Lazare*). Dans la langue ordinaire, on ne se sert plus de *dans* que si le nom de ville est accompagné d'un déterminatif: *dans la poétique Venise, dans l'Avignon médiéval.* Dans les autres cas où la langue moderne admet *dans* à côté de *à*, il y a une différence marquée entre les deux prépositions. Comp. *vivre à Paris* et *vivre dans Paris; la descente des ouvriers dans Paris.* Exemple littéraire: Le fiacre qui portait madame Worms-Clavelin dans Paris franchit la porte Maillot (A. France, *Le mannequin d'osier*, p. 257). *Dans* signifie ici 'à l'intérieur de'.

4° Noms d'îles. A côté de *à* (§ 71,5) et de *en* (§ 99) on trouve parfois aussi *dans.* Ex.: Et mourant de l'exil, gêné dans Sainte-Hélène (V. Hugo, *Lui*). Si le nom propre est précédé du mot *île*, l'emploi de *dans* s'impose généralement: *La découverte du radium dans l'île de Bornholm.*

84. **De** continue le lat. de. Dans les langues romanes, le domaine de cette préposition a été très élargi; elle sert à des emplois si divers et si multiples qu'elle est devenue un outil grammatical de la plus haute importance. *De* indique primitivement le point de départ d'un mouvement: *dejicere se de muro*; ce sens se retrouve en français où *de* sert à

indiquer éloignement, départ, sortie, origine, etc.: *partir de Londres, sortir de table, sortir de maladie, tirer les marrons du feu, tirer son épingle du jeu, se tirer d'affaire, aller d'un bout de la ville à l'autre, regarder du haut en bas, être natif de Bordeaux, Anne d'Autriche, le comte de Chambord, issu de haut lieu, tenir de son père, chasser de race.* Par analogie, plusieurs verbes qui, sans indiquer proprement un mouvement, renferment pourtant une idée d'éloignement, se construisent aussi avec *de;* on dit *guérir d'une maladie, garder d'un danger, se garder du froid, déposséder d'un héritage;* on disait autrefois *cesser d'une labeur* (Ph. de Thaun, *Comput*, v. 294). Notons aussi que *de* a subi un tel élargissement de son domaine primitif qu'il en est venu à désigner un point de repos. Nous citons à l'appui les expressions suivantes: *tirer chacun de son côté, être d'aplomb, poser de travers, suivre de près.* Un emploi analogue de la préposition *de* se trouve aussi dans les mots suivants: *debout, dessous, dessus, derrière* (§ 127), *delez* (§ 113); comp. aussi *dans* (§ 82) et *jusque* (§ 112).

Remarque. *De* indique, comme nous venons de le dire, éloignement; dans quelques cas, il indique aussi, au moins en apparence, rapprochement. On dit non seulement *loin de, s'éloigner de,* mais aussi *près de, proche de, s'approcher de;* ce dernier emploi est dû, selon M. J. Vising, »à une certaine manière de calculer la distance en partant du régime.« Au moyen âge, on employait dans ces cas facultativement *à* et *de.*

85. Génitif. La préposition de s'employait déjà en latin, surtout chez des auteurs peu soucieux de leur style, pour marquer des rapports exprimés ordinairement par le génitif; elle devient dans le latin postérieur la préposition favorite, et, après l'écroulement de la déclinaison, elle remplace presque partout le génitif. Pour le français, relevons les points suivants:

1° Possession (lat. »genitivus possessivus«). Ex.: *Le livre de Pierre, le cheval de mon oncle, les griffes du lion, la crête du coq. Le toit du château, le lac de la forêt, les fenêtres du salon, les bienfaits de la civilisation, les fruits de la Révolution.* Le génitif objectif s'exprime de la même manière: *la peur de la mort.* Parfois la même combinaison présente les deux sens: *l'amour de Dieu, la terreur des ennemis* (comp. V, § 242). La préposition doit suivre immédiatement le mot régissant.

Les infractions à cette règle sont très rares et modernes. Ex.: Il me semble que vous seriez assez près d'être à la veille, avec une espèce de désertion envers votre propre sexe, de commettre une légèreté de jeune homme (P. Hervieu, *Peints par eux-mêmes*, p. 232). Tes marques d'affection sont ce que je puis désormais attendre de meilleur, avec le retour, en somme, d'André, qui me retrouvera à peu près pareille (*ib.*, p. 224). Nous rappellerons aussi l'intercalation d'un adjectif entre le pronom démonstratif et le complément prépositionnel (voir V, § 265).

Remarque. La préposition *de* faisait défaut autrefois dans certains cas; on disait ainsi *la maison Eufemiien* (voir V, § 97 ss.). L'ancienne construction a été imitée dans certaines créations nouvelles telles que *Place Victor Hugo*, *Lycée Fénelon*, *librairie Picard*, etc.

2° Espèce ou genre (lat. »genitivus generis«). Ex.: *Une livre de cerises, un kilo de chocolat, un tonneau de bière, une carafe d'eau, un régiment de soldats, une douzaine d'œufs, une foule d'hommes, beaucoup d'enfants, peu d'argent*, etc. On disait en latin *modius frumenti, magna vis argenti, magnus numerus militum.*

Remarque. Dans la vieille langue, les mots de quantité s'employaient parfois comme une sorte d'adjectifs-adverbes sans l'adjonction d'une préposition. Ex.: Poi genz i retornerent (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 6592). Cels qui orent poi despense [peu de provision] (*ib.* v. 3412). Kar tant i ad maisons guastées (*ib.* v. 1291). Pour d'autres détails, voir V, § 101,2. L'ancien usage vit toujours dans *force argent.*

3° Partie (lat. »genitivus partitivus«). Ex.: *Le plus heureux des hommes; elle était le modèle des femmes; la moitié de nos convives sont arrivés* (cf. V, § 65); *beaucoup de nos amis sont morts*, etc. L'origine du soi-disant article partitif est à chercher dans l'emploi elliptique du *de* partitif après un verbe. On disait en latin vulgaire *de pane edere*, d'où en vieux français *mangier de pain*, remplacé par *manger du pain* (V, § 141). Cet emploi vit toujours: *Il a mangé d'un faisan qu'on lui a servi. Buvez de ce vin et mangez de ces fraises. Il m'a lu de ses vers* (II², § 511,5). Exemples littéraires: Paris semblait avoir perdu de sa dureté (C. Vautel, *Mon curé chez les pauvres*, p. 240) Il devrait y avoir boulanger, boucher, ou plutôt une boutique qui aurait de tout (J. Romains, *Mort de Quelqu'un*, p. 160).

Remarque. Par une attraction curieuse (comp. V, § 41), le *de* partitif qui suit le pronom interrogatif (*qui de vous, laquelle de ses amies, quoi de plus surprenant*) se répète devant l'apposition désignant les éléments de la totalité. Ex.: *Laquelle des deux villes est la plus importante, d'Athènes ou de Rome? Lequel de ces accusés est le plus coupable, du père ou du fils?* On constate la présence de ce *de* analogique dans les dilemmes, même dans le cas où un *de* partitif ne se trouve pas dans le membre de phrase précédent (ou suivant). Ex.: Or il est temps, ma sœur, de montrer qui nous sommes, Et qui peut plus sur nous, ou des dieux ou des hommes (Rotrou, *Antigone*, III, sc. 5). Quel ennemi choisir, d'un époux ou d'un frère (Corneille, *Horace*, III, sc. 1)? Qu'ils jugent en partant qui méritait le mieux, Des Français ou de moi, l'empire de ces lieux (Voltaire, *Zaïre*, I, sc. 4). Ce *de* pléonastique a été blâmé par quelques grammairiens; mais, ils n'ont pas réussi à le chasser, comme le montrent les exemples suivants: Je ne sais lequel méritait le plus d'éloges, ou du sentimental allemand ou de l'intelligente musicienne, ou de l'admirable instrument d'Érard (A. de Musset, *Les deux maîtresses*). De ton cœur ou de toi, lequel est le poète (*id.*, *Nuit d'août*). Qui me dira, de l'olivier ou de l'amandier, lequel est le plus beau des arbres (Mérimée, *La Perle de Tolède*). On ne sait jamais ce qu'il faut le plus admirer, de leur corruption ou de leur »jobardise« (O. Mirbeau, *Le jardin des supplices*, p. 23). Ce *de* remonte très haut. Ex.: . . . et ne sçavoit le quel faire du venir ou du laissier (Froissart, *Extraits des Chroniqueurs*, p. 310).

4° Qualité et manière d'être (lat. »genitivus qualitatis«). Ex.: *Un poisson d'eau douce, un poisson de mer, un oiseau de mer, une pomme de terre, une dent de lait, de l'huile de baleine, un mur d'enceinte, des cris de joie, une pièce de résistance, un cœur de père, eau-de-vie, un plaisir de roi, la lune de miel, un succès d'estime, du bois de chêne, un homme d'esprit, garçon de ferme, la route de Rouen, vingt francs de profit.* Dans ces exemples les compléments de manière dépendent d'un nom et ont en quelque sorte la valeur d'épithètes. *De* peut aussi servir à introduire des compléments de manière qui ont la valeur d'attributs: *Sa sœur est d'une grande bonté. C'est de famille; c'est du dernier bourgeois; ce n'est pas de refus. Je suis d'âge à me marier. Nous sommes de bonne foi.* Ce *de* s'est même parfois introduit par analogie, d'une manière abusive, devant un adjectif attribut. Ex.: Et c'est aussi pour te remercier bien tendrement, de ce que tu as été de si gentil, de si attentif envers moi (P. Hervieu, *Peints par eux-mêmes*, p. 192). Comp. aussi: J'étais seul de charbonnier dans le pays (Le Roy, *Jacquou*, p. 434).

Remarque. Nous avons déjà signalé l'emploi analogique du *de* qualitatif (V, § 36,1): *un franc de perte* amène *un franc de perdu* pour *un franc perdu*. L'emploi de ce *de* explétif paraît se répandre de plus en plus dans la langue moderne. Ex.: Il y aurait eu d'autre sang de versé que celui-là (A. de Musset, *André del Sarto*, II, sc. 1). Voici douze jours d'accomplis (P. Hervieu, *Peints par eux-mêmes*, p. 103). C'est dix minutes d'occupées (H. Lavedan, *Le nouveau jeu*, p. 298). Les maris viennent passer leur temps de libre (*ib.*, p. 77). Pas un jour de bon (A. Daudet, *Lettres de mon moulin*, p. 114). Sur *quelqu'un de*, voir V, § 403. Le *de* explétif joue un grand rôle dans la langue parlée, où il s'introduit même devant un substantif; on dit *en voilà une d'idée, c'est le mien de mari*. Exemples littéraires: D'ailleurs, somme toute, en est-ce une de bêtise (J. Richepin, *La cavalière*, V, sc. 9). On peut dire qu'il en a une, de brave femme (*id.*, *Cadet*, p. 204). Enfin il faut suivre l'élan de ton cœur. — Et s'il n'en a pas, mon cœur, un très fort d'élan (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 92).

5° Matière. Ex.: *Une table d'acajou, un lit de fer, une montre d'or, la toison d'or, le veau d'or, un louis d'or, des bas de soie, chemin de fer, un chapeau de paille.*

6° Apposition (lat. »genitivus definitivus«). On disait en latin *nomen regis, vox voluptatis, arbor abietis*, etc.; mais on se servait aussi de l'apposition: *urbs Roma*. C'est la première de ces constructions qui se continue en français: *Un diable d'homme, un coquin de valet, le mot de liberté, le pays de France, l'île d'Elbe, la ville de Paris*. Exemples littéraires: Son hypocondre de mari (La Fontaine, *Fables*, II, n° 18). Un saint homme de chat (*id.*, VII, n° 16). Un avorton de mouche (*id.*, II, n° 9). L'honnête homme de père (Molière, *L'Étourdi*, I, sc. 9). Pour l'accord, voir V, § 40,1.

86. Passif. Le sujet du verbe actif devient, au passif, un complément d'agent, et ce complément demande tantôt *de*, tantôt *par*. Ex : *Ses paroles l'ont blessé; il a été blessé de ses paroles. Mon épée l'a blessé; il a été blessé par mon épée.* Dans bien des cas, l'usage a été flottant. On peut dire qu'autrefois *de* était d'un emploi plus général que *par*. De nos jours l'usage n'est pas encore tout à fait fixé; on peut pourtant établir les règles générales suivantes:

1° *De* s'emploie devant le complément d'agent après les verbes qui indiquent une émotion de l'âme, un sentiment, une affection, une perception, une volonté, etc. Ex.: *Il est aimé de sa femme et adoré de ses enfants. Le roi était haï de son peuple et méprisé de sa famille. Il était redouté de ses ca-*

marades. Il était connu de tout le monde. Remarquez la différence entre *être coiffé de qn.* et *être coiffé par qn.* (§ 118,2).

2° *De* s'emploie avec les verbes *accompagner, entourer, précéder, suivre* et *surmonter.* Ex.: *Le ministre est accompagné de son secrétaire. La représentation a été précédée d'une conférence. L'empereur a fait son entrée suivi de ses généraux. La pauvre mère était entourée de ses enfants. Par* s'emploie, au contraire, s'il s'agit d'une action précise subie par le sujet passif. Ex.: *Le touriste est accompagné par un guide excellent. Dans ses expériences il a été précédé, à son insu, par un ingénieur suédois. Au moment décisif, le capitaine n'a pas été suivi par ses soldats.*

3° *De* s'emploie quand il s'agit d'indiquer un état résultant, soit d'une action déjà faite, soit d'une action prolongée qui se poursuit. Ex.: *Cette armoire est piquée des vers. Notre tapis est mangé des mites. Ce garçon-là est dévoré d'ambition.* Dans ces exemples, le participe passé joue presque le rôle d'un adjectif, et l'idée d'état l'a emporté sur l'idée d'action. Si, au contraire, cette dernière idée prend le dessus, on recourt à la préposition *par: Ces vêtements ont été mangés par les mites* (comp. § 195).

4° Ajoutons comme une règle générale qu'on emploie *de* surtout quand le sens propre du verbe est affaibli, tandis que *par* s'emploie surtout quand le verbe a son sens plein et fortement accentué; c'est pourquoi un verbe employé au figuré demande ordinairement *de.* Remarquons aussi que, dans les cas où *par* est employé, le nom est le plus souvent accompagné de l'article défini ou d'un autre déterminatif; il acquiert par ce fait une certaine précision qui le rend plus capable d'exprimer celui ou ce qui exécute l'action. Exemples:

Un visage éclairé d'un sourire.

Une pièce éclairée par une lampe.

Elle était pénétrée de bonheur.

Toutes les chambres étaient pénétrées par la fraîcheur de la mer.

Le bois était baigné d'une lueur pâle.

Le château est presque baigné par la mer.

La serrure était rongée de rouille.	*Le sommet de l'arbre était rongé par le vent.*
Il est suffoqué d'émotion.	*Il fut suffoqué par l'émotion.*
Les soldats étaient transis de froid.	*Ils étaient transis par le vif froid d'hiver.*
Une forêt creusée de gorges sauvages.	*Un chemin creusé par les charrois.*
Surpris de la promptitude de l'attaque.	*Surpris par la promptitude de l'attaque.*

87. Emplois divers.

1° Cause, motif. Ex.: *Crever de rage, mourir d'amour, crier de colère, tressaillir de joie, rougir de honte, agir de propos délibéré, souffrir d'une maladie.*

2° Moyen, instrument (en latin »ablativus instrumenti«). Ex.: *Faire signe de la tête, accueillir qn. d'un sourire, voir de ses yeux, entendre de ses oreilles, toucher de sa main, travailler de ses mains, montrer du doigt, borgne de l'œil gauche, claquer de la langue, boiter d'un pied, manger du bout des dents, être armé de toutes pièces, faire d'une pierre deux coups, prêcher d'exemple, faire flèche de tout bois,* etc. . . . L'emploi instrumental était encore plus général dans la vieille langue qui disait *donner de son glaive, ferir de son espee, jouer des échecs,* etc.

3° Manière, mode. En latin, on disait *de integro, de plano, de improviso,* etc.; cet usage s'est continué en roman, où il s'est beaucoup étendu. Rappelons pour le français: *de près, de loin, de travers, de biais, tout de go, tout de bon, comme d'habitude, marcher d'accord, accepter de confiance, jouer de mémoire, faire un tableau de chic, acheter d'occasion, être de moitié, parler d'un ton bref, attendre de pied ferme, accepter de grand cœur, agir de bonne foi.* Sur *de trop* pour *trop,* voir plus loin.

Remarque. Il faut citer aussi des tours tels que *vivre d'une vie heureuse, mourir d'une mort lente, dormir d'un mauvais sommeil, dormir du sommeil du juste, rire d'un rire forcé, haïr d'une haine profonde,* etc.

4° Mesure (dans l'espace et dans le temps). Ex.: *Une maison haute de quatre étages, un mur épais d'un mètre, une perche longue de six pieds, reculer d'un pas, élever la voix d'une tierce, âgé de deux ans, vieillir de dix ans, se connaître de vieille date, de mémoire d'homme, de longue main, de jour, de nuit, de bonne heure, du vivant de ma femme, du temps que la reine Berthe filait. Mon frère est plus âgé que moi de trois ans. Elle est mon aînée de deux ans. C'est trop de la moitié. Il s'en faut de beaucoup. Il m'a précédé de quelques pas. Ma montre avance de dix minutes. Le thermomètre a monté de cinq degrés. Les actions ont baissé de vingt pour cent.* Exemples littéraires: Je ne l'ay point encore embrassé d'aujourd'huy (Racine, *Andromaque*, I, sc. 4). Le piano du salon, elle ne pouvait y songer de tout le jour (A. Daudet, *Sapho*, p. 157). On vous avait pas encore vus de la saison (M. Constantin-Weyer, *Un homme se penche sur son passé*, p. 16). Comp.: Il n'ot plëu de tot esté (*Cligès*, v. 1485). De tot l'an ne porteroit haubert (*Meraugis*, v. 1783). On disait déjà en latin *de nocte, de die.*

Remarque 1. Par une extension analogique intéressante on dit non seulement *une maison haute de vingt mètres*, mais aussi *cette maison a vingt mètres de haut* (ou *hauteur*). De même: *La chambre a huit mètres de long sur six de large. Mon puits a cinquante mètres de profondeur* (jamais *de profond*).

Remarque 2. De nos jours on entend souvent *de trop* au lieu de *trop*. On dit conformément aux règles de la grammaire: *Vous m'avez rendu un franc de trop*; l'analogie a créé une phrase telle que: *Cet enfant a mangé de trop*. On constate l'emploi toujours croissant du composé *de trop* dans les cas réservés autrefois au simple *trop*.

5° Après un grand nombre de verbes, *de* s'emploie au sens de 'concernant' ou quelque chose de pareil; la préposition indique, pour ainsi dire, la source. Il faut distinguer deux cas principaux. Il s'agit tantôt d'un sujet de conversation: *Parler de la pluie et du beau temps. Dire du mal de son prochain. Il ne faut jurer de rien.* Dans d'autres cas il s'agit d'un objet indirect: *protester de son zèle, témoigner de son innocence, médire de ses voisins, justifier de son alibi*, etc. On constate, en examinant l'historique de ces verbes, que l'usage a souvent hésité. Nous citerons l'exemple suivant:

Jouir. On disait en latin classique *gaudere sorte sua.* Le français se sert régulièrement de la préposition *de*; dès les plus anciens textes on dit *jouir de la vie.* Cependant on trouve parfois au moyen âge *jouir la vie.* Ex.: Mais tos jors iert valors d'Amor joïe (Thibaut de Champagne, *Jeu parti*). Ce même emploi s'observe encore chez Montaigne: La santé que j'ay jouie jusques a present tres vigoureuse (*Essais*, I, 78). Mais Pasquier proteste contre cet usage qu'il regarde comme un gasconisme (*Lettres*, II, 380). En italien *godere* se construit des deux manières. On dit presque indifféremment *godere della vita* et *godere la vita.*

88. Emploi oblitéré. Pour finir, nous étudierons sommairement un emploi de *de* propre surtout à la vieille langue. Il s'agit du *de* qui servait à introduire le sujet logique et le prédicat; il s'employait devant un nom, un pronom ou un infinitif.

1° Nom. On disait autrefois: *De sa mort est granz damages.* Ce tour disparaît avec le moyen âge; il a été remplacé par: *Sa mort est une grosse perte* (ou: *C'est une grosse perte que sa mort;* cf. V, § 318,2). Voici quelques exemples de l'ancienne tournure: Poure cose est de mortel vie (Jean de Condé, *Li dis de le mortel vie*, v. 1). Mult est male chose d'envie (*Dolopathos*, v. 53). Ch'est grans chose d'amours, bien le poet on prouver, Quetives et quetis font souvent assambler (*Li Bastars de Bouillon*, v. 5860). Dure chose est de mariage (E. Deschamps, *Œuvres complètes*, IX, v. 4128). Hélas, il n'est si douce chose Que de ce doulx rossignolet (G. Paris, *Chansons du XV^e siècle*, p. 30). C'est grand chose que de promesse (*Amant Cordelier*, v. 905). Ce n'est rien que d'une pauvre femme (*Quinze joies de mariage*, p. 83, 84). De ma chair eust esté fort maulvaise viande (Rabelais, II, chap. 14). Ce n'est pas tout de l'espée et du pognard (A. d'Aubigné, *Mémoires*, p. 35). On trouve encore chez Molière: C'est un étrange fait du soin que vous prenez (*École des maris*, I, sc. 1, v. 57). Un autre reste de l'usage médiéval s'observe dans le passage suivant: Si j'étais de votre président, je ferais comme Bridoie (A. France, *Les Dieux ont soif*, p. 121) L'origine de ce *de* n'est pas claire. M. L. Clédat le regarde comme un *de* de spécification qui remplace le »genitivus definitivus« latin, et

pour lui *de sa mort est granz damages* s'expliquerait comme: le dommage de sa mort est un grand dommage. Cette explication est peut-être la meilleure de celles qu'on a proposées, mais elle ne convainc pas.

Remarque. Nous rappellerons ici l'emploi exclamatif qu'on faisait autrefois de *de*. Ex.: Filz Alexis! de ta dolente medre (*St. Alexis*, v. 296)! Filz Alexis, de la toue charn tendre (*ib.*, v. 451)! O chiers amis, de ta jovente bele (*ib.*, v. 476)!

2° Pronom. Ex.: Je ne sai que ce est de vous (*Guillaume de Palerne*, v. 4379). Tes meschies De quoi ce fust damages et pities (*Enfances Ogier*, v. 1850). Au lieu de *de quoi*, on trouve aussi *dont*, et jusque dans le XVIe siècle: François les enchaucierent dont ce fu foleté (*Bueves de Commarchis*, v. 3818). Désirent tant le salut de vos ames qu'ils en perdent la leur par charité catholique, dont c'est grant pitié (*Satire Ménippée*, p. 77). Ce *de* s'emploie encore dans certaines tournures devant un pronom personnel: *Si j'étais que de vous! Ce que c'est que de nous, pourtant!* Cette dernière phrase est un mélange de deux tournures: *ce que c'est que nous* + *ce que c'est de nous*. Le *de* s'omet parfois: Si j'étais que vous (E. et J. de Goncourt, *Sœur Philomène*, p. 224).

3° Infinitif. Le même *de* s'employait également devant un infinitif, sujet logique. Ex.: De rober ordené c'est grans pichiés (*Aiol*, v. 963). D'ome ochire est pichiés grans et isdeus (*ib.*, v. 3038). D'ume ocire n'est pas gas (Marie de France, *Le Fraisne*, v. 98). Ce est lur dreiz de mesparler (*ead.*, *Guigemar*, v. 18). Bone chose est d'aprandre (*Dolopathos*, v. 308). E se ne fust de parjurer Trop leide chose (*Ivain*, v. 6768). De trop parler est vilonie, Et de trop taisir est folie (*Beaudous*, 1). Pour ce me vient en volenté de dire . . . Des aventures de Bretaigne (*Claris*, v. 87). Ce *de* se retrouve, en partie, dans la langue moderne (voir § 222,1). Rappelons surtout des cas tels que: C'est de payer qui les embête (O. Mirbeau, *Journal*, p. 312). Ce n'est pas de lui donner cet argent qui me contrarie (É. Zola, *Ventre de Paris*, p. 315).

89. *De* s'employait régulièrement dans la vieille langue après un *comparatif*. En latin classique l'ablatif pouvait s'employer dans ce cas au lieu de *quam*; on disait ainsi

major Scipione (= *major quam Scipio*). En latin vulgaire, on a eu recours à un *de* qui s'observe dans le latin postclassique. Ex.: Senior aetate erat de Brunchilde (*Gesta Francorum*, chap. 31). L'ancien français nous offre maints exemples de cette construction: Grifuns i ad plus de trente millers (*Roland*, v. 2544). Il i maneit un tirant . . . Plus traïtor e plus felon De Judas ou de Ganelon (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 1388). De tous les biens n'a plus nulz homs de moy (E. Deschamps, *Œuvres complètes*, I, 128, v. 9). Tu n'es pas plus fort de Sanson, Ne plus saiges de Salemon, De Theofastre plus expers, Du roy Philippe plus appers (*ib.*, IX, v. 5530). Nul mieux de toy (J. du Bellay). Cet usage a disparu, ou presque, car la langue moderne n'emploie *de* que devant un nom de nombre: *plus de trois ans*, *moins de dix lieues*, *plus de la moitié* (il se peut du reste qu'il ne s'agisse pas ici d'un complément du comparatif, mais d'une indication de mesure; cf. § 87,4). Partout ailleurs on se sert de *que;* on dit *il est plus fort que moi*, *il est moins sage que son frère*, *il est plus traître que Ganelon*. Ce *que* se trouve déjà dans les plus vieux textes. Ex.: Plus est isnels qu'esperviers ne arunde (*Roland*, v. 1492).

Remarque. Ce *de* s'est mieux conservé en italien moderne qu'en français: on dit non seulement *più di cento lire*, *meno di quattro giorni*; mais aussi *è più povero di me*, *il diamante è più duro del ferro*, etc.

90. Dedans. Ce composé fonctionnait au moyen âge comme adverbe et comme préposition. Comme exemples types de ce dernier emploi, nous citerons: *dedens le cors*, *dedens une chapelle*, *dedens dis jorz*, etc.; on voit qu'il servait à indiquer non seulement des rapports de lieu, mais aussi des rapports de temps. Exemples littéraires: Et il demenerent toute le nuit dedens le castiel grant joie et grant deduit (Villehardouin, § 569). Dedenz cel sejor, issi une compagnie de mult bone gent por garder l'ost (*id.*, § 138). Li chevaliers s'en vint au roy, et dist que il avoit estei dedans les maisons au soudanc (Joinville, § 163). Et vous commandons que vous en ralez vers vostre signour, et dedens quinzainne vous soiés ci-ariere (*id.*, § 455): Dedans ce, avint une si grans mescheance a nostre gent (*id.*, § 311). L'emploi de *dedans* comme préposition était général encore au temps de la Renaissance. Ronsard dit à son page de verser du vin *dedans son verre*, et

Montaigne parle de *bouillir dedans une marmite;* chez Malherbe, au contraire, cet usage est devenu rare. Au XVII^e^ siècle on le trouve chez Corneille: Dedans mon ennemi je trouve mon amant (*Le Cid*, v. 812), et dans les premières comédies de Molière. Ex.: Il est vrai, c'est tomber d'un mal dedans un pire (*L'Étourdi*, I, sc. 2). Je tremble à présent dedans la canicule (*Sganarelle*, sc. 2). La Fontaine s'en sert beaucoup; mais c'est probablement pour donner à son langage une teinte d'archaïsme et le rapprocher du parler populaire; on trouve dans ses Contes *dedans la chambre noire, dedans ce paradis, dedans un galetas, dedans le bain, dedans le lit, dedans Paris, dedans l'âme*, etc. Les grammairiens du grand siècle ne reconnaissent à *dedans* que les fonctions d'un adverbe: il a succombé devant la concurrence de *dans* (§ 82). Dans la langue actuelle, *dedans* n'a gardé son ancienne fonction prépositionnelle que dans le langage populaire. Ex.: J'aurais crevé dedans ma coquille (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 216). Il faut aussi noter le cas où il est précédé de *de*. Ex.: Il [le père Rouault] ne retirait pas volontiers ses mains de dedans ses poches (Flaubert, *Madame Bovary*, p. 25). *De dedans* constitue une nouvelle préposition; comp. *de dessous* (§ 92), *par dessous*, etc. L'ancienne valeur prépositionnelle de *dedans* s'est maintenue en Suisse, où l'on dit *dedans une caisse*.

Depuis, voir § 126.

91. Dès continue le composé populaire de ex. Il marque surtout des rapports de temps (à partir d'un moment donné): *dès l'aube, dès ce soir, dès mon enfance, dès longtemps, dès demain, dès lors, dès avant le berceau*, etc.; parfois aussi, par extension, des rapports de lieu: *dès Amboise, dès ici*. Ces deux emplois existaient déjà dans la vieille langue. Ex.: Dès or cumencet li plaiz e les nuveles (*Roland*, v. 3747). Dès les Apostles ne fut mais tels prophete (*ib.*, v. 2255). Dès Cheriant entresqu'en Val-Marchis (ib., v. 3208). Car il paroit desur toute sa gent dès les espaules en amont (Joinville, § 228). Dès le flum qui vient de Babiloine jusques au flum qui se partoit de nostre ost (*id.*, § 264). Dans ce dernier passage on emploierait de nos jours *depuis* (§ 126). Rappelons encore que, dans certaines combinaisons, *dès* pouvait autrefois indiquer la raison, la conséquence: Les grands se font hon-

neur dès lors qu'ils nous font grâce (La Fontaine, *Fables*, I, n° 14). Notez que *dès* a, en partie, remplacé *très* (§ 134).

92. **Dessous** est un composé de *de* et de *sous* (comp. *depuis*, § 126; *dessur*, § 131). Il fonctionnait au moyen âge surtout comme préposition. Ex.: Desuz un pin, delez un eglentier (*Roland*, v. 114). Cette fonction était générale encore au temps de la Renaissance, où l'on disait *dessous un arbre, dessous une pierre, dessous une espérance, dessous moi*, etc. On la trouve aussi couramment dans la première moitié du XVII^e siècle; mais, après cette époque, elle devient rare. Ex.: Rome est dessous vos lois par le droit de la guerre (Corneille, *Cinna*, II, sc. 1). Le lièvre était gîté dessous un maître chou (La Fontaine, *Fables*, IV, n° 4). Peu à peu *dessous*, on ne sait pas bien pourquoi, a cédé la place au simple *sous* et ne s'emploie plus que comme adverbe: *la note ci-dessous.* Victor Hugo, peut-être pour des raisons métriques, a suivi l'ancien usage dans le vers que voici: Ils . . . Poursuivent un œil noir, dessous la jalousie, A travers l'éventail (*Feuilles d'automne*, n° 28). Abstraction faite de cet emploi archaïque, *dessous* ne fonctionne actuellement comme préposition que s'il est précédé de *de*. Tandis qu'on ne dit plus *dessous la terre, dessous la table*, on dit très bien *sortir de dessous terre, sortir de dessous la table* (comp. *de dedans*, § 90).

Composés. On trouve au moyen âge la locution adverbiale *au dessous*; après la Renaissance, elle sert à former la locution prépositionnelle *au-dessous de*; on dit *au-dessous de dix ans, deux degrés au-dessous de zéro, au-dessous du genou, vendre au-dessous du cours, être au-dessous de sa place*, etc. *De dessous* s'employait autrefois au sens de *sous*. Ex.: Lur chevals laissent dedesuz un olive (*Roland*, v. 2705). Ce composé disparaît avec le moyen âge. *Par-dessous* s'employait avant la Renaissance comme une sorte de forme renforcée de *dessous*; on disait *par desoz un lorier, par desoz mon manteau gris, par desoz le bras*, etc. On dit encore *cacher une chose par-dessous ses vêtements, passer par-dessous la table, jouer qn. par-dessous jambe.*

93. **Devant.** Cette préposition est une création française; elle a été tirée de *avant*, regardé fautivement comme com-

posé avec *a* et *vant;* sur le modèle des nombreuses particules où entrait la préposition *de* (III, § 617), on a créé *devant* à côté de *avant. Devant* se rencontre dès le XI[e] siècle, et l'usage médiéval s'est conservé jusqu'à nos jours, excepté sur un point: actuellement *devant* ne se rapporte pas au temps. On disait autrefois *devant la mienuit, devant la bataille, devant la feste,* etc.; cet usage disparaît vers la fin du XVII[e] siècle. Bossuet dit encore *devant le déluge, un peu devant sa mort;* Furetière donne *devant hier*; Oudin, *chanter devant la fête.* Dans toutes ces combinaisons, *devant* a, de nos jours, été remplacé par *avant.* Voici, pour finir, quelques exemples montrant l'usage ordinaire de notre préposition: *devant la maison, devant une ville assiégée, devant Verdun, devant le roi, aller devant soi, devant l'opinion publique,* etc. Les limites de l'emploi de *devant* sont maintenant tracées d'une manière très précise; il n'y a plus de concurrence avec *avant* que dans quelques cas tout à fait isolés: *mettre la charrue devant* (ou *avant*) *les bœufs*; on hésite également entre *avant le substantif* et *devant le substantif,* bien qu'il puisse y avoir une légère nuance; nous avons rencontré *mettre l'amitié devant la parenté* et *mettre la vertu avant la richesse* (§ 78).

Composés. *Au-devant de* (à la rencontre de): *aller au-devant de l'ennemi, des invités.* Comp. l'emploi qu'en fait Boileau (*Art poétique,* II, v. 203): . . . graver au-devant du recueil (c.-à-d. en tête du recueil). *Par-devant* (en présence de) est un terme de Palais: *l'arrangement se fit par-devant notaire.* Dans la vieille langue, on avait encore *de devant* et *en devant* au sens exact de *devant.* Ex.: Dedevant sei fait porter sun dragun (*Roland,* v. 3266). En devant ce temps, en l'an de grace mil trois cent soixante quinze (Froissart). *De devant* a un tout autre sens dans la langue moderne: *Enlevez cet objet de devant mes yeux.*

94. Durant est primitivement un participe présent; c'est par l'oubli de la construction originaire qu'il est devenu préposition. On a dit d'abord par une sorte de construction absolue (§ 241) *le mariage durant* (pendant que dure le mariage, pendant la durée du mariage), ensuite *durant le mariage*; ici le même phénomène s'est produit qu'avec un participe passé tel que *excepté,* et la forme verbale a été regardée

comme une préposition. Dans la langue moderne *durant* suit, dans quelques cas, le substantif: *sa vie durant, deux heures durant, un quart d'heure durant, quarante ans durant;* ces tours sont à regarder comme des locutions toutes faites. Dans tous les autres cas, *durant* précède son complément: *durant la guerre, durant l'hiver.* Comp. en anglais: *during the war.*

95. **En** continue le lat. in. Il était d'un emploi très général au moyen âge, et on le renforçait à l'aide de l'adverbe *enz* (lat. intus). Ex.: Enz enl fou la getterent com arde tost (*Ste Eulalie,* v. 19). Ains ou moustier s'an fut, s'a sa teste anclinee (*Orson de Beauvais,* v. 3571). On renforçait aussi *en* à l'aide de l'adjectif *mi;* voir § 121, Rem. Vers la fin du moyen âge, le domaine de *en* commence à se restreindre, et, dans un certain nombre de cas, il est remplacé par *à* ou par *dans*; ainsi *à ma place* se substitue à *en ma place, à Rome* à *en Rome,* etc. La restriction va toujours en augmentant, de sorte que dans la langue moderne *en* figure surtout dans des locutions toutes faites, dans des membres de phrase figés et revêt presque un caractère archaïque à côté de *dans.* Remarquez, par exemple, la différence entre *en prison* et *dans la prison.* On lit dans la Bible: Jésus ayant appris que Jean avait été mis en prison (*Évangile selon saint Mathieu,* IV, 12). Jean ayant ouï parler dans la prison de ce que Jésus faisait (*ib.,* IX, 2). Ainsi *en* s'est surtout maintenu dans de vieilles locutions dépourvues d'article et qui ont souvent la valeur d'un adverbe.

Remarque. Il y a des cas où *en* et *dans* s'emploient indifféremment. A. de Musset a écrit: Le phalène doré, dans sa course légère. Cependant dans la petite et la grande édition de Musset (1876 et 1884) données chez Lemerre, on lit: La phalène dorée, en sa course légère. *Phalène* est du féminin (III, § 674); le changement de *doré* en *dorée* a exigé que le mot suivant commençât par une voyelle, et le sens du vers est resté le même.

96. *En* et l'article. Dans la langue moderne, on rencontre parfois *en l'* et *en la,* mais jamais ou presque jamais *en le* et *en les.* Cette particularité est due au fait que la vieille langue ne tolérait pas ces combinaisons, pas plus que *à le, à les, de le, de les.* Voici quelques détails:

1° *En* suivi de *l'*. Cette combinaison s'est maintenue jusqu'à nos jours: *en l'honneur de, en l'air, en l'absence de, en l'espèce, en l'an, en l'état où je suis, en l'église Notre-Dame,* etc.; plusieurs de ces tours présentent un caractère quelque peu archaïque ou littéraire.

2° *En* suivi de *la*. Cette combinaison s'emploie encore de nos jours: *il y a péril en la demeure* (IV, § 111), *en la compagnie de, en la présence de Dieu, en la personne de, en la circonstance,* etc. En dehors de ces locutions toutes faites, *en* est, dans la langue actuelle, rarement suivi de *la*. Ex.: *L'Église catholique croit que le pain est réellement changé en la chair de Jésus-Christ.*

3° *En* suivi de *le*. Dans la vieille langue, *en le* se contractait en *el* (II², § 502,1), d'où *eu* et plus tard *ou*. On disait ainsi *el paradis, eu paradis, ou paradis;* ce *ou* se confondait avec *au*, d'où *au paradis*. De cette manière, *à* est entré en concurrence avec *en* et l'a remplacé dans beaucoup de cas. Nous citerons *jeter au feu, mettre au monde, au temps de, au nom de, au moins, au ciel, au lit*. Dans plusieurs cas, *à* alterne avec *en*, selon que le substantif est accompagné ou non de l'article: *En mon nom et au vôtre. Croire en Dieu;* mais *croire au Christ. Voyager en France, en Italie, en Allemagne;* mais *voyager au Portugal, au Japon, au Brésil. En été, en automne, en hiver;* mais *au printemps* (primitivement *prin tens;* cf. V, § 153). Pascal écrit dans »les Provinciales«: Vous avez mis vostre espérance en la calomnie et au tumulte.

4° *En* suivi de *les* se contractait dans la vieille langue en *es* (comp. *de* + *les* > *des*). Cette forme n'existe plus que dans quelques expressions toutes faites: *docteur ès-lettres*; aujourd'hui on méconnaît tout à fait sa valeur primitive et on la regarde comme une sorte de préposition (voir II², § 502,2). A partir du XVI^e siècle, *ès* est remplacé par *aux* (ou *dans les, entre les*), remplacement parallèle à celui qui a eu lieu pour le singulier. On dit ainsi *tomber aux (dans les, entre les) mains des ennemis*, mais *tomber en leurs mains*.

5° L'article partitif ne s'emploie guère après *en* (cf. V, § 125). On dit: *payer en or, en argent, en billets; écrire en grosses lettres; une chaîne en or, un collier en perles; une dalle en marbre; s'épuiser en efforts; s'exprimer en bon français; gronder en termes bien durs, être en bons termes avec quelqu'un,*

etc. Quand le substantif est accompagné d'un adjectif, on trouve quelquefois l'article partitif: *s'épuiser en d'inutiles efforts, en de vains efforts; s'expliquer en de nombreuses pages; se trouver en des nécessités pressantes.* Cette particularité se rencontre par exemple chez G. Flaubert et les frères de Goncourt. Ex.: La médiocrité la poussait à des fantaisies luxueuses, la tendresse matrimoniale en des désirs adultères (*M^me^ Bovary*, p. 151). [Léon] se maintenait en de bons termes avec ses professeurs (*ib.*, p. 139). On dirait aujourd'hui *en bons termes.*

6° Ainsi, *en* s'emploie rarement avec l'article. Si l'article est demandé, *en* est remplacé par *dans.* On dit: *Voyager en France,* mais *voyager dans la belle France. En Amérique,* mais *dans l'Amérique du Nord. Vivre en liberté,* mais *vivre dans une entière liberté. Il est mort en guerre,* mais *il est mort dans la guerre de trente ans. Dîner en ville,* mais *dîner dans une ville bombardée.* Remarquez qu'on dit *en Asie Mineure* (comp. *dans l'Amérique Centrale*).

97. A partir du milieu du siècle passé, quelques auteurs se sont émancipés des règles officielles et ont risqué *en* devant *le* et *les* (comp. II², § 504). Cette innovation se rencontre surtout chez certains poètes; voici les exemples trouvés dans un seul petit poème de Stuart Merrill (»Voix«): *en les soirs de désir, en le clair-obscur des allées, en les vallées, en le silence, en le jardin* (voir *Poèmes, 1887—97.* Paris, 1897. P. 66—67). Quelques romanciers présentent le même tour. Ex.: Une plaine convertie en le misérable jardin d'un maraîcher (J.-K. Huysmans, *Là-bas,* p. 161). Le seigneur qui inspire une telle confiance en les prières de sa petite servante (*id., Sainte Lydwine,* p. 189). Dans l'un et l'autre cas, c'est un procédé, et qui ne va pas sans quelque affectation.

98. *En* s'emploie dans la langue moderne surtout pour indiquer le **lieu.** Il exprime soit le séjour, soit le mouvement. Voici une série d'exemples de ces deux acceptions qui ne sont pas toujours bien distinctes l'une de l'autre; nous examinons d'abord les noms communs, ensuite les noms propres.

1° Séjour. Ex.: *Être en prison, en enfer. Vivre en province.*

Se promener en voiture, en bateau, en auto. Un tigre en cage. Dix francs en caisse. Nul n'est prophète en son pays. Vivre comme un coq en pâte. Ne pas pouvoir tenir en place. En habit noir, en robe de chambre, en pantoufles. Des paroles en l'air. Naviguer en pleine mer. La cure par le voyage en mer. Ajoutons que *en* indique aussi le temps, le moment: *en été, en hiver, en février, en l'an 1050;* autrefois on disait aussi *hui en cest jor, en lonc tens,* etc.; voir plus loin, § 100,3.

2° Mouvement. Ex.: *Courir de ville en ville. On a poursuivi les cambrioleurs d'étage en étage. Tirer de but en blanc.* On dit couramment: *J'ai envoyé ma petite fille en face chercher du pain* (cf. le sens de séjour dans: *Il demeure en face*).

3° Au figuré. Ex.: *Adorer en esprit et en vérité. Vivre en Dieu, mourir en Dieu. Être en progrès. En réponse à votre lettre. Les choses sont en bon train. En cette circonstance.*

4° Signalons aussi des verbes tels que *croire, espérer, avoir confiance,* qui demandent généralement la préposition *en.* On dit *croire en Dieu, espérer en Jésus-Christ, avoir confiance en soi;* donc l'action de croire est regardée comme un mouvement vers un lieu. Pour la vieille langue, il faut ajouter quelques locutions exprimant l'amour. Ex.: Son cuer et s'antante Metre an pucele bele et jante (*Ivain*, v. 5726). Ajoutons les tours *penser en, songer en,* qui s'emploient encore au XVII^e siècle.

Remarque. Dans plusieurs des locutions indiquées, il y a concurrence entre *en* et *à*. Le Père Bouhours fait une distinction entre *penser en* et *penser à*. Selon lui, *penser en*, signifiant »être l'objet des pensées et des rêveries du cœur«, est le terme le plus fort; tandis que *penser à* exprimant »un procédé purement intellectuel est beaucoup plus faible et plus superficiel«. C'est pourtant le premier tour qui a disparu. *Croire* admet encore les deux constructions; mais *croire en* est réservé à quelques termes consacrés, où le complément se présente sans article: *croire en Dieu, croire en Jésus-Christ, croire en soi.* Comp.: *croire à un seul dieu, au Saint-Esprit, au paradis, à l'enfer, au diable, aux miracles, aux revenants, aux sorciers, à la vie éternelle, à la vertu.* Dans les campagnes on dit *penser dans, rêver dans qn.*

99. Quand il s'agit de noms **géographiques,** l'usage a varié et varie encore. Nous allons examiner les principaux noms, et nous verrons qu'il y a concurrence entre *en, à* et *dans.*

1° Noms de pays. *En* s'emploie si le nom est du féminin; on dit ainsi *en France, en Angleterre, en Norvège, en Serbie, en*

Algérie, en Mongolie, en Sibérie, en Chine, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Australie. Si le nom est du masculin, l'usage hésite (cf. § 71,2). A côté de *au Danemark*, que demande la grammaire officielle, on trouve aussi *en Danemark* (comme *en Norvège, en Suède*). D'autre part *en Mexique* et *en Canada* ont disparu devant *au Mexique* et *au Canada*. Avec *Afghanistan* on se sert toujours de *en* ou *dans*, jamais de *à*. Les noms composés *Terre-Sainte* et *Extrême-Orient* sont devenus des noms propres et ne prennent pas l'article; on dit *aller en Terre-Sainte, vivre en Extrême-Orient.*

2° Noms de provinces. Devant les noms des anciennes provinces de France et d'autres pays, on emploie toujours *en*, sans égard au genre: *en Bretagne, en Normandie, en Picardie, en Anjou, en Savoie, en Aragon, en Saxe, en Styrie, en Lombardie.*

3° Noms d'îles. *En* s'emploie devant les noms des grandes îles, tout comme devant les noms de pays. On dit ainsi *en Sardaigne, en Corse, en Sicile, en Crète, en Islande, en Fionie, en Nouvelle-Calédonie;* comp. § 71,5 et § 83,4.

4° Noms de départements. *En* s'emploie dans quelques cas qu'il paraît impossible de classer sous des règles générales. On dit *en Savoie*, parce qu'il s'agit du nom d'une ancienne province; mais on dit également *en Charente, en Vaucluse, en Eure-et-Loir, en Saône-et-Loire, en Seine-et-Oise, en Seine-et-Marne.* Pourtant le plus souvent on se sert de *dans;* on dit *dans l'Ain, l'Aisne, l'Allier, les Alpes-Maritimes, l'Aube, la Haute-Savoie*, etc. (voir § 83,2). Parfois les deux prépositions s'emploient concurremment: on hésite entre *dans la Savoie* et *en Savoie, dans la Côte-d'Or* et *en Côte-d'Or, dans la Vendée* et *en Vendée, dans la Lozère* et *en Lozère, dans la Gironde* et *en Gironde*, etc. Il semble que l'emploi de *en* se constate surtout chez les habitants du département et, d'une façon générale, chez les personnes qui font un usage fréquent de son nom; ainsi, *en Gironde* est une expression courante dans la bouche d'un Bordelais, mais un Parisien dira *dans la Gironde.*

5° Noms de villes. L'emploi de *en* devant un nom de ville est propre à la vieille langue. Ex.: Le cors en gist en Rome (*St. Alexis,* v. 543). Ensi s'en ala li cuens Loeys et li autre baron en Venise (Villehardouin, § 56). Il s'en ala en Anti-

oche (Joinville, § 524). Après le moyen âge, *en* perd du terrain; il est en partie remplacé par *à* (§ 71,3). Les grammairiens du grand siècle discutent d'une manière détaillée la question de la préposition à employer devant un nom de ville. Ménage proteste contre *en Gerusalem*, *en Betléem*, et il n'accepte que la préposition *à*. Il observe que »pour eviter le baaillement des deux voyelles« on a dit longtemps *en Anvers, en Arles, en Avignon, en Orléans, en Angers, en Alençon;* mais il ajoute qu'à la fin »on a dit partout *à*, tant devant les noms de Villes qui commencent par une consone, que devant ceux qui commencent par une voyelle; à la reserve neanmoins d'*Avignon* et d'*Arles:* car on dit encore *en Arles, en Avignon*. Depuis quelques années on commance pourtant à dire *à Arles, à Avignon;* comme on dit *à Angers, à Alençon, à Orléans*« (*Observations*, p. 212). Ainsi c'est *à* qui l'emporte après bien des hésitations. Voici quelques exemples de *en*, trouvés dans les auteurs classiques: Je serai marié, si l'on veut, en Alger (Corneille, *Le Menteur*, v. 1712). J'écrivis en Argos pour hâter ce voyage (Racine, *Iphigénie*, v. 94). Il va vous emmener votre fils en Alger (Molière, *Fourberies de Scapin*, II, sc. 7). A propos de ce dernier passage, il faut noter que l'édition de 1734 porte *à Alger*. L'ancien usage se retrouve encore dans plusieurs parlers provinciaux. Nous rappellerons celui d'Alençon où l'on dit par ex. *en Damignié*, et surtout le provençal. E. Lintilhac a écrit: Sa vie . . . . s'écoule en Avignon — comme on dit là-bas (*Les Félibres*, p. 79). Cette particularité se retrouve parfois dans la langue d'Alphonse Daudet: Arrivé en Arles par le train de Paris (*Le Trésor d'Arlatan*, p. 11). Que de larmes on a versées en Avignon quand il est mort (*Lettres de mon moulin*, p. 74).

100. En dehors du sens local que nous venons d'étudier, *en* s'emploie de beaucoup de manières différentes qu'il est très difficile de classer, et dont nous indiquerons sommairement quelques-unes. *En* sert surtout à désigner l'état, la matière et le temps.

1° État. Ex.: *Mourir en couches, être en larmes, une personne en deuil, un arbre en fleurs, être en bonne santé, être en vacances, des fusils mis en faisceaux, être en lambeaux, un ouvrage en prose, mettre en vers, mettre en morceaux.* C'est

ici qu'il faut aussi rappeler l'emploi de *en* devant un gérondif (§ 242).

2° Matière. Ex.: *Une construction en fer (bois, pierre), une table en bois de chêne, des semelles en cuir, un poêle en fonte, un petit soldat en plomb.* Exemples littéraires: Ces Américaines! en quoi sont-elles (Sardou, *L'Oncle Sam*)? Vous ne comprenez pas ça, vous autres gens du Nord, vous êtes en bois (Pailleron, *Cabotins*)! Des carrosses tout en glaces (Daudet, *Contes du Lundi*, p. 260). Le point de départ de cet emploi de *en* est probablement à chercher dans un tour tel que *payer en or*, qui peut avoir amené *une boîte en or;* on peut aussi alléguer une phrase telle que: *Bâtie en pierre de taille, la maison était solide.*

3° Temps. Ex.: *En hiver (été, automne), en l'an de grâce 1350, en moins d'un an, en peu de temps, en octobre, d'aujourd'hui en huit (= dans huit jours), en temps de pluie, en temps et lieu.* Exemple littéraire: Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli (Boileau, *Art poétique*, III, v. 45—46).

101. Il est hors de doute que le domaine de notre préposition était plus étendu autrefois que dans la langue moderne. Nous avons déjà vu que, dans certains cas, *en* a été remplacé vers la fin du moyen âge par *à*, et nous avons indiqué les causes qui ont amené ce remplacement. Mais en dehors de ces cas particuliers, la vieille langue fait un usage très étendu et très varié de *en*. Nous en examinerons comme preuve un seul emploi. On lit dans la Chanson de Roland: Lur esperuns unt en lur piez calciez, Vestent osbercs blancs e forz e legiers, Lur helmes clers unt fermez en lur chiefs (v. 3863—65). On dirait actuellement: Ils ont chaussé les éperons *à* leurs pieds, et: Ils ont assujetti leurs heaumes *sur* leur tête. Comp.: Quant l'ot Marsilies, si l'ad baisiet el col (*ib.*, v. 601). Pois se baisièrent es vis e es mentuns (*ib.*, v. 626). Cil qui l'anel an son doi a (*Ivain*, v. 1033). Ces passages nous montrent qu'on se servait régulièrement de *en* quand il s'agissait d'une partie du corps humain. Cet usage vit encore au XVI^e^ siècle. Marguerite de Navarre écrit *des souliers en ses pieds, un anneau d'or en son doigt, armes en dos.* Ainsi la vieille langue attribuait parfois à *en* le sens de

'sur', sens que possédait *in* en latin: *sedere in equo.* La langue moderne a conservé non seulement *casque en tête,* mais aussi *mourir en croix, un portrait en pied.* On ne dirait plus avec Régnier: Elle mit en mon cou ses bras.

Remarque. Ajoutons que, dans la vieille langue, *en* s'employait devant un infinitif. Ex.: Tot son sens met en acuser (Béroul, *Tristan,* v. 3489). Comp. § 233.

102. Nous avons vu que le domaine de *en* s'est restreint de plus en plus. Il faut pourtant ajouter que l'analogie et certaines tendances esthétiques ont, dans l'époque toute moderne, étendu sur quelques points son emploi.

1° On dit *aller en voiture,* ce qui a amené le tour fautif, mais très fréquent *aller en bicyclette* au lieu de *aller à bicyclette*; on dit également *aller en vélo, en auto. Aller en guerre* a amené *aller en chasse.* Sur *partir en Italie,* voir V, § 33,3.

2° Quelques écrivains modernes se sont épris de *en* et ils s'en servent à toute occasion; c'est chez eux comme un parti pris de ne jamais employer *dans.* Je cite au hasard une étude de Maurice Spronck publiée dans le »Correspondant« le 12 oct. 1902. On y lit *en cette recherche, son action politique en ces quatre dernières années, l'épisode dreyfusiste en sa carrière, en une manifestation, en une de ces descriptions poétiques, en cette triple formule,* etc. Jean Jaurès, dans un article sur Étienne Dolet, écrit *en de magnifiques volumes, en ce grand style, en de belles planches, en ces imprimeries* (*l'Humanité,* 7 août 1904). La même prédilection pour *en* se rencontre chez certains poètes, par ex. Henri de Régnier, qui écrit *en des bassins disjoints, en l'air léger, en tes pensées,* etc. Ce sont là des fantaisies individuelles et artificielles qui n'influencent en rien l'usage ordinaire (cf. § 97).

103. Endroit. Ce substantif s'employait dans la vieille langue comme particule; il était tantôt adverbe, tantôt préposition; dans cette dernière fonction il signifiait: vers, vis-à-vis de, auprès de, en ce qui regarde, quant à. Ex.: En une isle l'empereor En Sardoigne endroit Lombardie (voir Godefroy). Nous gisiens si a estroit que mi pié estoient endroit le bon conte Perron de Bretaingne, e li sien estoient endroit

le mien visaige (Joinville, § 356). On trouve, pour indiquer le temps, des tours comme *endroit midi, endroit ore de mienuit, endroit prime,* etc. La locution *endroit soi* est employée encore par La Boétie.

104. Entre (lat. inter) exprime des rapports de lieu et de temps, de même que des rapports moraux: *Tours est entre Paris et Bordeaux. Il était assis entre son père et sa mère. Entre Scylla et Charybde. Entre deux feux. Entre midi et une heure. Entre le lever et le coucher du soleil. Entre ses deux conférences. Flotter entre l'espérance et la crainte. Se tenir entre deux partis. Une alliance entre ces deux pays. Il se distingue entre tous les étudiants.* Dans la vieille langue l'emploi de *entre* était plus étendu qu'actuellement; il avait souvent le sens de 'au milieu de', comme dans les deux passages suivants: Des expediens legitimes et honnestes pour s'asseurer entre tant de frayeur (La Noue, *Plainte des Protestants*). A Saint-Denis entre nos cris de joie Tu la fis couronner (Malherbe, I, 180, v. 47).

105. Nous examinerons à part un emploi particulier de *entre* dont la langue moderne ne garde que peu de traces.

1° Au moyen âge, on unissait souvent deux mots coordonnés à l'aide de *entre . . . et,* au sens de 'tant l'un que l'autre'; on trouve ainsi *entre Rollant et Olivier, entre mei et mon pere,* etc. Cette combinaison fonctionnait très souvent comme sujet, et c'est pourquoi *entre* était parfois suivi du nominatif (§ 52,1). Ex.: Entre Rembalt e Hamon de Galice Les guierunt tut par chevalerie (*Roland,* v. 3073). Entre la vielle et la borgoise S'en sont issues de l'autel (*Auberée,* v. 446). Or sus, fet elle, bele fille! Si en irons a saint Cornille Entre moi et toi au moustier (*ib.,* v. 435). Tant avom dit entre moi et le roi (*Narbonnais,* v. 1303). Antre Esplendoine et Malprin et Borel Un tref tandirent mout bien fet et mout bel (*ib.,* v. 3825). Entre Olivier et le conte Aymeri Si furent de II frerres (*ib.,* v. 4879). Et me manda que se je vousisse que nous loïssiens une nef entre li et moy (Joinville, § 113). L'emploi de *entre* devant le sujet était tellement général qu'on le trouve parfois, même si le sujet n'était pas composé, comme dans les passages suivants: Einsi antre aus deus chevau-

chierent (*Ivain*, v. 5107). Si faisomes marchié as nobile[s] vasal[s] Qu'entre nous lor donrons tout cargié un ceval Entre or fin et argent (*Aiol*, v. 4758). Dans tous ces exemples le verbe est au pluriel, comme il est naturel; mais on trouve aussi parfois le singulier amené par l'ordre des mots (V, § 48 et § 79). Ex.: Aucassins fu desçendus entre lui et s'amie (*Aucassin et Nicolete*, 28,1). Sor sains vos jurerai entre moi et ma feme (*Aiol*, v. 9097). Un conseil en vait prendre entre lui et Propisse (*ib.*, v. 10845). Et Pieres de Braiescuel faisoit auté de l'autre part, entre lui et Nicholon de Mailli (Villehardouin, § 525).

2° Voici quelques passages montrant que le tour étudié ne fonctionne pas toujours comme sujet: Asez lur at donet entre or fin e argent (*Pèlerinage Charlemagne*, v. 78). Veez cele pelote, unc graignur ne vi mais, Entre or fin e argent guardez cumbien i at (*ib.*, v. 508).

3° L'emploi médiéval de *entre* se retrouve encore au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, mais le tour a quelque peu changé de forme: *entre* peut toujours introduire le sujet, mais celui-ci n'est plus composé et doit toujours être au pluriel. Mais vous ne prisez ung festu, entre vous riches, povres hommes (*Patelin*, v. 326). Allez devant entre vous hommes Et nous vous suyverons, moy et elle (Fournier, TFAR, p. 317). Parlons à luy entre nous hommes (*ib.*, p. 320). Entre nous troys t'avons [connue] (ATF, II, 288).

4° Ce même usage vit encore au XVII^e^ siècle dans la langue populaire. Sbrigani, homme d'intrigue, s'en sert dans le passage suivant: Et entre nous autres fourbes de la première classe, nous ne faisons que nous jouer, lorsque nous trouvons un gibier aussi facile que celui-là (Molière, *M. de Pourceaugnac*, II, sc. 3). Il est vrai que Sbrigani est Napolitain et qu'il estropie le français, mais l'emploi signalé de *entre* ne peut certainement pas être regardé comme un italianisme.

5° Pour la langue moderne, rappelons la phrase que cite Littré: *Entre pièces de 5 francs et pièces de 20 francs, il y avait dans cette bourse 200 francs.* Il ajoute comme explication: tant de l'un que de l'autre. Ce tour, qui paraît aujourd'hui abandonné, rappelle tout à fait l'usage médiéval; il se retrouve dans le vers suivant: Entre vous tous, gens de

la ville, Ah, ne vous estimez pas tant (Rolland, *Chansons populaires*, V, 32). Comp. encore: On ne devrait jamais pêcher qu'entre hommes (G. de Maupassant, *Pierre et Jean*, p. 1).

Remarque. L'usage explétif de *entre* que nous venons de signaler en vieux français existe aussi en vieil espagnol. Ex.: Entre Rachel y Vidas aparte yxieron amos (*Poema del Cid*, v. 191). Entre yo y ellas en vuestra merçed somos nos (*ib.*, v. 2087). Entramos hermanos consseiaron traçion (*ib.*, v. 2660). On dit encore actuellement: *Entrè tu y yo arreglaremos la casa. Entre Paula y tu dispondréis el convite. Entre* s'employait de la même manière en vieux provençal et en vieil italien. Ex.: Nicodemus del laltra part Mult unguement hi aportet Enter mirra et aloen Quasi cent liuras adonad (*Passion*, v. 347). Pour l'italien moderne, nous citons: *Fra tre persone hanno un letto. Nella casa stanno nove persone fra adulti e bambini. Ventimila lire tra capitale e interessi.* L'origine de cette construction n'est pas claire. Le latin classique ne la connaissait pas; on en trouve les premières traces dans des textes bas-latins probablement du VII^e^ siècle. Ex.: *Inter aurum et argentum solidos mille. Dono vobis inter servos et ancillas omnes quatuordecim.*

Envers, voir § 135.

106. Environ, composé de *en* et de *viron* (tour), tiré de *virer*. Ex.: Envirun lui (*Roland*, v. 137). Environ le temps que tout aime (La Fontaine, *Fables*, IV, n° 22). L'emploi prépositionnel est maintenant qualifié de vieilli par les grammairiens; on l'observe pourtant chez quelques auteurs modernes. Ex.: Environ le milieu du repas (G. Duhamel, *Deux hommes*, p. 24).

107. Enz (lat. intus) est propre à la vieille langue; il s'employait non seulement comme adverbe, mais aussi comme préposition. On disait *enz la chambre, enz ton logis, enz sa cervelle, enz sa liesse*, etc. Comme adverbe il servait à renforcer la préposition *en* (voir § 95). Le mot disparaît au XV^e^ siècle, fortement concurrencé par *en* et *dans*.

108. Estre (lat. extra) s'employait en ancien français jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle. Il signifiait 'outre', 'excepté', 'sans'. Ex.: Bien quatre mile cevaliers Estre serjans et escuiers (*Partonopeus*, v. 9677). La signification de 'sans' amène facilement celle de 'contre', que nous trouvons dans les tours *estre mon gré, estre nostre gré, estre son vuel*, etc. Ex.: Estre son gret en fisdren rei (*St. Léger*, v. 62).

109. Fors continue le lat. foris (dehors); il est donc primitivement adverbe, mais il fonctionne aussi, et dès les plus vieux textes, comme préposition, souvent accompagné de *de* ou de *que*. Il ne survit guère au moyen âge; on attribue à François Ier le mot: *Tout est perdu fors l'honneur*. Les quelques exemples qu'on trouve de *fors* au XVIIe siècle sont plutôt à regarder comme des archaïsmes: La dame étoit de gracieux maintien . . . Somme qu'enfin il ne lui manquoit rien, Fors que d'avoir un ami digne d'elle (La Fontaine, *Cocu battu*). *Fors* a été remplacé par *hors* (§ 110), *hormis*, *sauf*, *excepté*. Notons la combinaison tautologique (cf. V, § 4) *fors excepté*, dont s'est servi La Fontaine: Le mal d'autrui ne me tourmente en rien, Fors excepté ce qui touche au compère (*Faiseur d'oreilles*).

Composé. A côté de *fors* on avait *defors*. Ex.: Defors sun cors veit gesir la buele (*Roland*, v. 2247).

110. Hors est un doublet de *fors* (§ 109); il s'explique le plus naturellement comme une abréviation du composé *dehors*, remontant à deforis, dont la consonne labiale s'est amuïe à cause de la position intervocalique (I[3], § 442). *Hors* est primitivement un adverbe; il est de bonne heure suivi de *de*, et cette combinaison fonctionne comme préposition; on disait ainsi *hors del temple*, *hors de peine et de tourment*, *hors de la loy*, etc. Ex.: Il vousist que je et ma gent alissiens jusques hors de l'ost (Joinville, § 172). Li rois de Sezile estoit si hors dou sens, que il se vouloit aler ferir (*id.*, § 210). Après le moyen âge, le *de* s'omet parfois, et l'on dit *hors la ville* (Montaigne), *hors legitime mariage* (Amyot), etc. La langue moderne a gardé *demeurer hors barrière*, *mettre hors la loi*, *talent hors ligne*, *hors concours* et quelques autres expressions figées. A l'exception de ces cas, l'absence de *de* se rencontre rarement. Ex.: Partout en moi, hors moi, joie, extase et mystère (V. Hugo, *Ruy Blas*, III, sc. 4). Notre hôtel était hors la ville entouré de jardins (A. Gide, *L'immoraliste*, p. 101). Le plus souvent on se sert de *hors de;* on dit ainsi *hors de la maison*, *hors de l'église*, *vivre hors de Paris*, *être hors de danger*, *être hors de soi*, *hors de prix*, *hors d'usage*, etc.

Composés. *Dehors* est régulièrement adverbe. Il fonctionne rarement comme préposition: Commande doncq aux gentilles Naïades Sortir dehors leurs beaux palais humides (Du Bellay). On peut dire encore *passer par dehors la ville.* Notons aussi les locutions *au dehors de, en dehors de.* Sur *hormis,* voir V, § 77.

111. Jouste (lat. juxta) s'employait dans la vieille langue; il signifiait: le long de, auprès de, proche, sur, selon. Ex.: Suz Alixandre ad un port juste mer (*Roland,* v. 2626). On disait de même *jouste le rivage, jouste la maison, jouste les archiers, jouste moi, jouste sa nature,* etc. Vers la fin du moyen âge, il s'emploie, sous une orthographe savante, surtout dans des formules juridiques: *juxte nostre dicte ordonnance, jouxte les mandemens du siege apostolique, jouxte et selon ce que dessus est dit;* dans cet emploi il s'est maintenu jusqu'aux temps modernes: Littré cite les locutions figées et obsolètes *jouxte le palais* et *jouxte la copie originale* (conformément à la c. o.). Les grammairiens du XVII^e^ siècle sont unanimes à condamner *jouxte.* Oudin (1656) remarque qu'il »ne se doit plus escrire«, et Chifflet (1659) le qualifie de »préposition décriée«.

112. Jusque (en vfr. aussi *jesque, josque*) s'explique peut-être comme une abréviation de *enjusque* (lat. inde usque) dont la première syllabe a été comprise comme une préposition (cf. I^3^, § 521 et III, § 534). Usque fonctionnait surtout comme adverbe: *Misit legatos usque in Pamphyliam. A mane usque ad vesperum.* Parfois aussi comme préposition: *Usque pedes.* En français, *jusque* se comporte à peu près de la même manière: il est adverbe; mais il peut se combiner avec une préposition suivante, et les deux mots forment une unité: *jusqu'en, jusqu'à* (comp. *hors de,* § 110). Ex.: Jusque en Alsis en vindrent doi edrant (*St. Alexis,* v. 113). Jusqu'àl nasel li ad frait e fendut (*Roland,* v. 3927). Ilueques demorai de lors jusqu'au mardi (*Berte,* v. 15). N'ot plus bele pucele de la dusques en Pise (*ib.,* v. 173). Voici maintenant quelques exemples montrant l'usage actuel de notre particule; il correspond tout à fait à celui de la vieille langue: *Jusqu'à la fin du mois. Jusqu'au fond du cœur. Il est monté jusque sur les toits. De Londres jusqu'à Tokio. J'ai de la besogne*

jusque par-dessus la tête. Vous m'accompagnerez jusque chez moi. Exemples littéraires: Il vient jusque tout contre la duchesse (F. de Curel, *Les Fossiles*, I, sc. 3). Jusque très avant dans le moyen âge (A. Meillet dans RLR, I,4). A un Robert d'Egmont il n'y avait jusqu'à des fillettes qui ne fissent la cour (Boylesve, *Je vous ai désirée un soir . . .*, p. 27). Devant les adverbes *où*, *ici*, *là* on emploie *jusque* sans préposition: *jusqu'où*, *jusqu'ici*, *jusque-là*; on dit de même *jusqu'aujourd'hui*, tandis qu'au XVII[e] siècle on préférait *jusqu'à aujourd'hui*, qui s'entend encore. La préposition est exigée dans *jusqu'à demain*, *jusqu'à hier*, et *jusqu'à quand*; pour ce dernier tour remarquons qu'on trouve aussi *jusques à quand*. L'*s* paragogique (III, § 586,2) se trouve aussi dans le passage suivant: Un recueil des plus anciennes poésies françaises: depuis Eulalie jusques et y compris les deux ouvrages de Philippe de Thaon (*Lettre de G. Paris à K. Bartsch*).

113. Lez, écrit aussi *les*, *leis*, *leiz* dans la vieille langue, continue le substantif latin latus; comme préposition il avait le sens de: 'à côté de', 'près de'. Ex.: Ço'st cil qui lez [var. tres] l'uis siet (*St. Alexis*, v. 178). On disait de même *lez nous*, *lez le bois*, *lez la riviere*, *lez m'amie*, *lez un rochier*, etc. Après le moyen âge, l'emploi de *lez* se restreint considérablement; on trouve encore chez Rabelais *lez le rivaige* (*Pantagruel*, chap. V); mais, d'ordinaire *lez* ne se met que devant un nom propre de lieu et c'est le seul emploi que lui reconnaît l'usage moderne: *Le Plessis-lès-Tours*, *Passy-lès-Tours*, *Saint Pierre-lès-Calais*, *Saint Pierre-lès-Elbeuf*, *Saint Pierre-lès-Nemours*, *Caudebec-lès-Elbeuf*. Ces noms sont à regarder comme des groupes figés (cf. V, § 42), comme des touts dans lesquels le sens linguistique moderne reconnaît à peine la présence d'une préposition avec son régime. Les textes médiévaux ne nous permettent pas de constater comment latus a pu prendre la fonction d'une préposition. On peut supposer que le développement est parallèle à celui de *chez* (§ 80), et qu'avant de dire *lez l'uis* on a dit *a lez l'uis*; comp. it *allato* et roum. *alături*.

Composés. Signalons dans la vieille langue *delez*, au sens de *lez* (comp. *dessous*, § 92). Ex.: Delez un eglentier (*Roland*, v. 114). Delez la reïne s'assist (*Ivain*, v. 656). On lit chez un auteur d'environ 1500 *de les moy*; mais, selon Palsgrave

(I [3], § 49, Rem.), ce tour »is olde rommant«. A côté de *delez*, on avait aussi la forme *dalez* (qui est peut-être pour *d'alez*; mais *alez* ne se trouve nulle part). Froissart se sert du tour *dalles luy*. Notons aussi *par lez*. Rappelons enfin les formes surcomposées *de delez*, *de dalez*, *par delez*, *par dalez*. Ex.: Qant le voient gesir dedelez. I. rochier (*Chanson des Saxons*, II, 90).

114. Lonc (lat. longum) s'employait au moyen âge et était synonyme de *jouste* (§ 111). On disait: *Lonc un alter*, *lonc sa face*, *lonc mon droit*, *lonc sa parole*, etc.

Composé. *Le long de* a remplacé l'ancien *lonc* dans son sens local: au lieu de *lonc le rivage* on a dit *le long du rivage*. On a dit également *au long de*, locution dont Albert Samain s'est beaucoup servi. Ex.: Caresse au long des nerfs . . . . Caresse au long des yeux (*Luxure*). Haleine ardente au long des cœurs charnels (*ib.*). Pleurs d'extase au long du cœur tordu (*ib.*). Il est des heures d'agonie Où l'on rêve la mort bénie Au long d'une étreinte infinie (*Silence*).

115. Malgré, autrefois aussi *maugré* (I [3], § 342, Rem.) est un composé de l'ancien adjectif *mal* et de *gré*. Il est primitivement à regarder comme une sorte d'ablatif absolu, et il était suivi d'un nom de personne; le sens étymologique de *mal gré le rei* est: avec le mauvais gré du roi (cf. V, § 97,3). C'est d'une telle construction que se développe l'emploi général de *malgré* comme préposition, et il admet bientôt toutes sortes de régimes; à côté de *malgré le roi*, on a *malgré ma volonté*, *malgré la loi*, *malgré son insolence*, *malgré vents et marée*, *malgré lui et ses dents*, etc.; remarquez que l'ancien tour *mal gré mien* a été remplacé par *malgré moi*. Le sens primitif de *malgré* se retrouve dans la locution *malgré qu'il en ait*.

Remarque. A côté de *malgré*, on s'est servi de *bon gré* comme préposition. Dans la farce de Patelin on trouve *bon gré saint George* (v. 587), *bon gré saint Pierre* (v. 671), et même *bon gré m'ame* (v. 510). Cette préposition a malheureusement disparu.

116. Od ou *ot* (*oth*, *ou*, *o*, etc.), du lat. apud, qui a remplacé cum en gallo-roman et en catalan. Ce remplacement

repose sur une évolution sémantique, »amenée par l'affinité de sens des deux particules dans certaines fonctions«; c'est vers la fin du VII^e siècle que *habitare apud aliquem* se substitue à *habitare cum aliquo*. On lit dans une charte de l'an 680, publiée par Pardessus: *Ut aput sex hoc debirit coniurare.* La disparition complète de *cum* est peut-être due à un conflit homonymique avec *quomo*, de *quomodo* (§ 10). La préposition *od* est propre à la vieille langue; elle indiquait la participation, le moyen, l'instrument; elle s'employait avec des noms d'agents et des noms de choses, et se combinait souvent avec l'adverbe *ensemble* (comp. *enz en*, § 95). Ex.: Li empereres est en un grant vergier, Ensembl'od lui Rollanz e Oliviers (*Roland*, v. 103). Uncor cunquerrai jo citez od mon espiet (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 11). Suvent veissiez fors paleter les serjanz Od fundes e od ars e od haches trenchanz (Wace, *Roman de Rou*, I, v. 3362). . Notre préposition s'emploie encore au XV^e siècle (Villon; *Quinze joies de mariage*); elle se trouve aussi chez Clément Marot: Portant o soy de papiers ung pacquet. Mais au XVI^e siècle elle est en fait à regarder comme morte, et c'est *avec* (§ 79) qui la remplace. On renforçait *od* par l'addition de *tout*, qui restait invariable; on disait *od tot croiz*. Comp. ce que nous avons dit sur *atout* au § 77.

117. Outre, vfr. *oltre*, continue le lat. ultra. Le sens de cette préposition a peu varié. On trouve dans la vieille langue *oltre mer, oltre son gré, oltre raison, oltre la saison, oltre mesure, boire outre la soif* (Montaigne), etc.; rappelons, pour la langue moderne, que *outre* a presque perdu le sens local qui ne se trouve plus que dans des tours figés ou archaïques: *Louis d'Outre-mer, voyage d'outre-mer* (IV, § 19), *Mémoires d'outre-tombe*. Comp.: *Outre mesure, outre ces témoignages; outre le respect que je vous dois; outre ce château, il possède encore plusieurs fermes.* Il faut noter qu'actuellement *outre* a un redoutable concurrent dans le composé *en outre de*. Chateaubriand a écrit *en outre de mes vieilles dettes;* Sully Prudhomme, *en outre de l'expression;* G. Clemenceau, *en outre des prescriptions de la loi;* E. Faguet, *en outre des choses déjà vues*, etc. Paul Stapfer a constaté que ce tour se rencontre partout, même chez les meilleurs auteurs; et

malgré cette constatation il n'a pas hésité à le qualifier d'abominable. Actuellement, *en outre de* est sorti de l'usage courant, où l'on dit *en plus de.*

118. Par reproduit le lat. per (sur le changement de la voyelle, voir I[3], § 245). Cette préposition a de bonne heure, dans plusieurs des langues romanes, pris une partie des fonctions de *pro* et de *trans.* Elle présente partout un double sens de mouvement et de repos. En français, son domaine sémantique a été très élargi; nous indiquerons dans le paragraphe suivant la plupart de ses fonctions modernes, qui sont à peu près celles de l'ancien français. Rappelons que *de par*, regardé maintenant comme une préposition composée, s'écrivait primitivement *de part* (I[3], § 99). Ex.: Sainz Gabriels qui de part Deu le guarde (*Roland*, v. 2847). On dit actuellement *de par le roi, de par la loi, de par la justice, croix de par Dieu.*

Renforcement. *Par*, qui servait autrefois à renforcer les adjectifs (§ 7,6 et III, § 455), servait aussi à renforcer les prépositions. On trouve encore au XVI[e] siècle chez Agrippa d'Aubigné *par avant, par entre, par devers, par sur.* Ex.: Mais toi qui par sur eux triomphes, seigneuries, Use de ton pouvoir (*Misères*, v. 946).

119. Dans la langue moderne, *par* sert surtout à indiquer:

1° Le mouvement et le lieu par où l'on passe. Ex.: *Par monts et par vaux, passer par la porte, se jeter par la fenêtre, monter par l'escalier de service, descendre par une pente insensible, passer par chez vous* (§ 54).

2° Les conditions météorologiques dans lesquelles l'action a lieu. Ex.: *Se promener par tous les temps, par un beau soleil d'été, rentrer par une tiède soirée, se promener par un ciel étoilé et froid, sortir par une telle chaleur.* L'usage ne permet plus *partir par matin;* on disait aussi *venir par un vendredi.* Ce tour ne s'emploie plus que lorsque le nom est accompagné d'une épithète: *sortir par une belle après-midi d'été.*

3° L'agent véritable (être animé ou chose) de l'action. Ex.: *Il fut vaincu par son adversaire. La voiture est tirée par deux chevaux. Le soldat frappé par une balle. Il fut blessé par*

son épée. Une tente renversée par le vent. La poudre fut inventée par un moine. Pour la vieille langue, rappelons un vers bien connu de la Chanson de Roland: Dulce France ne seit par nus hunie (v. 1927).

4° L'instrument, le moyen. Ex.: *Penser par le cerveau, voir par les yeux, parler par la bouche. Arriver par le train. Envoyer par la poste. Répondre par retour du courrier. Répondre par signes. Nettoyer par le vide. Prendre par la main, par le bras, par les épaules, par les cheveux, par le collet. Prendre le taureau par les cornes. Brûler la chandelle par les deux bouts. Juger un arbre par ses fruits.* L'emploi instrumental s'observe déjà au moyen âge: Deus del ciel li mandat par son angele (*Roland,* v. 2319).

5° La cause, le principe, le motif. Ex.: *Par crainte, par paresse, par convenance, par cette seule raison. Par droit de naissance, par contrat, par testament. Faire une chose par bonté, par charité, par grâce, par pitié, par amour, par amitié, par goût, par instinct, par avarice, par jalousie, par devoir, par respect, par distraction.*

6° La manière. Ex.: *Par sauts et par bonds. Prendre les choses par leur meilleur côté. Se casser le bras par accident. Épouser par force une femme qu'on n'aime pas. Par hasard, par miracle, par enchantement, par mégarde.*

7° La distribution. Ex.: *Cinq francs par mot, trois fois par an, dix francs par cachet, deux sous par tête, par morceaux.*

120. Nous avons vu plus haut (§ 86) que, dans plusieurs cas, *de* s'emploie concurremment avec *par*, pourtant avec une légère nuance de sens. Aux exemples déjà cités, nous ajouterons les suivants:

Ce mari est battu de sa femme (indique que la femme a l'habitude de battre son mari).

Ce mari est battu par sa femme (signifie que la femme bat présentement son mari ou qu'elle a l'habitude de le battre).

Un rocher battu des flots (exprime un état habituel

Un rocher battu par les flots (peut indiquer en outre

du rocher, tenant à sa situation).

Il a été loué de tout le monde (la préposition *de* s'emploie ici selon § 86 pour exprimer l'approbation éprouvée et qui n'est pas nécessairement formulée).

Nous avons été effrayés des conséquences de cette faillite.

Nous avons été effrayés de la mauvaise mine de ce pauvre homme.

Le malade a été abandonné des médecins.

Le malheureux a été abandonné de Dieu et des hommes.

un état momentané provenant des vents ou de la tempête).

Il a été loué par tout le monde (ce tour peut signifier aussi qu'on pense surtout aux paroles par lesquelles on exprime l'éloge).

Les passagers ont été effrayés par l'orage.

Les promeneurs ont été effrayés par la mauvaise mine de cet individu.

Madame X. a été abandonnée par son mari.

L'appartement a été abandonné par mon frère depuis longtemps.

On peut noter que, dans ces exemples, l'emploi de *par* est toujours possible, tandis que l'emploi de *de* est limité aux cas spéciaux de la première colonne.

121. Parmi est un composé de *par* et de *mi* (lat. medium). On a dit d'abord *par mi le gaut et par mie la forest;* mais, de très bonne heure, l'adjectif s'est soudé à la préposition, et il est devenu invariable, d'où *parmi le gaut, parmi la forest* (comp. V, § 78). Voici quelques remarques générales sur l'emploi de *parmi* à travers les temps:

1° Au moyen âge, *parmi* gardait, pour une grande partie, son sens primitif; comme *par*, dont il était un synonyme renforcé, il désignait surtout un mouvement: en passant, au milieu de, en traversant, à travers, au travers de. Ex.: Parmi le cor li fait le froit acier passer (*Berte*, v. 69). Et parmi les chans furent espandu maint cervel (*ib.*, v. 3736). Guardet

su destre par mi un val herbus (*Roland*, v. 1018). Il li orent mis par Champaigne et parmi France (Villehardouin, § 42). Et fu feruz parmi le vis d'un glaive (*id.*, § 160). Li hom lays, quant il ot mesdire de la loy chrestienne, ne doit pas desfendre la loy crestienne, ne mais de l'espee, de quoy il doit donner parmi le ventre dedens, tant comme elle y puet entrer (Joinville, § 53). Liquel traioient a nous de visee parmi le flum (*id.*, § 194). Et je en alai outre parmi les oreilles dou cheval (*id.*, § 223). Il prend aussi le sens de 'moyennant'. Ex.: Li cuens de Champaigne vendi au roi, parmi les quarante mille livres, les fiez ci apres nommés (*id.*, § 87).

2° *Parmi* s'emploie encore dans la langue classique avec un régime au singulier; l'ancien sens apparaît dans ce vers de La Fontaine: Force moutons parmi la plaine (*Fables*, XI, n° 1); employé de cette manière, il est aussi suivi du pluriel: Parmi des demeures pareilles (*ib.*, III, n° 15). Les grammairiens ont blâmé l'emploi de *parmi* dans les passages suivants: Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère (Corneille, *Polyeucte* I, sc. 3). Mais parmi ce plaisir quel chagrin me dévore (Racine, *Britannicus*, II, sc. 6). On n'admettait en effet *parmi* devant un singulier que s'il s'agissait d'un collectif: Il court parmi le monde un livre abominable (Molière, *Misanthrope*, I, sc. 1).

3° Dans la langue moderne, *parmi* doit être suivi d'un régime au pluriel ou d'un collectif: *parmi les Russes, parmi les étudiants, parmi nous, parmi la foule* (sérieusement concurrencé par *dans la foule*).

4° Les poètes modernes recourent parfois à l'ancien usage. Ex.: Et parmi sa pâleur, éclate Une bouche aux rires vainqueurs (Th. Gautier, *Carmen*). Chevalier, chrétien ou maure, Qui dors sous le sycomore, Parmi l'herbe du vallon (V. Hugo, *Romance mauresque*). Il s'engouffre au fond des ravines Parmi le fracas des torrents (Leconte de Lisle, *Pantoums Malais*). Parmi le tourbillon cruel Où tombent les poteaux minces du télégraphe (P. Verlaine, *La bonne chanson*). Restons silencieux parmi la paix nocturne (*id.*, *Circonspection*). Parmi le vent (H. de Régnier, *Exergue*). Parmi, à jamais, la nuit sombre (*id.*, *Le Vase*). Parmi le sable aride (*id.*, *Vestigia Flammæ*, p. 8). Je respirais parmi le soir, ô pureté, Mon

rêve enveloppé dans tes voiles de femme (A. Samain, *Ermione*). Les prosateurs, eux aussi, recourent parfois à l'usage signalé pour donner à leur style un cachet archaïque et naïf. On se rappelle le beau commencement de »Le Roman du Lièvre« par Francis Jammes: Parmi le thym et la rosée de Jean de la Fontaine, Lièvre écouta la chasse. Notons aussi que Catulle Mendès, qui se sert souvent des prépositions d'une manière originale (cf. § 135), a fait un emploi très large de *parmi*. Il écrit par ex.: *Parmi l'étroite chambre, parmi la fumée, parmi le fleuve noir, parmi le satin blanc de sa robe, parmi la gloire, parmi le désordre, parmi la musique,* etc.

5° L'ancienne valeur de *parmi* se retrouve aussi en Belgique, où l'on dit *parmi le lit.*

Remarque. On peut signaler l'existence d'un autre composé de *mi* propre au moyen âge: *enmi*. On disait *enmi les chans, enmi la cort, enmi le gaut.* Il est évident que *mi* sert à renforcer le sens de *en*; comp. it. *in mezzo a. Enmi* s'est conservé dans les patois; dans »Les maîtres sonneurs«, G. Sand emploie l'expression *emmi les blés.*

122. Pendant s'est développé comme *durant* (§ 94). On a eu d'abord la construction absolue *pendant l'orage* ou *l'orage pendant* (= l'orage étant suspendu); ensuite on a perdu la compréhension des rapports primitifs entre les deux mots, et *pendant* a été regardé comme régissant *l'orage*; enfin on a dit par extension sémantique *pendant la guerre, pendant la nuit, pendant une heure.*

123. Pour, vfr. *por,* continue le lat. pop. por, altération du classique pro (I^{3}, § 518,$_{2}$). Cette préposition présente un si grand nombre d'emplois différents qu'il est impossible de les analyser ici d'une manière détaillée; nous nous contenterons des observations sommaires suivantes:

1° *Pour* signifie 'à la place de' (comp. en latin *ibo pro te; est mihi pro patre; pro consule*). Ex.: Guenes respunt: Pur mei n'iras tu mie (*Roland,* v. 296). Un jour le cuisinier, ayant trop bu d'un coup, Prit pour oison le cygne (La Fontaine, *Fables,* III, n° 12). La cour . . . Pour deux que l'on cherchait en eût présenté mille (Racine, *Britannicus,* I, sc. 2). On dit également: *Rendre le bien pour le mal. Échanger une vieille montre pour une neuve.*

2° *Pour* en vient à indiquer la fin, le but. Ex.: Brochent ad ait pur le plus tost aler (*Roland*, v. 1184). Prozdom i out pur sun seignur aider (*ib.*, v. 26). C'est le même *pour* qui se trouve dans l'ancienne conjonction *pour ce que* (§ 156). Ex.: Sunent mil grailles por ço que plus bel seit (*Roland*, v. 1004). Le *pour* final est très employé dans la langue moderne: *Je le fais pour vous être utile. Nous avons téléphoné pour un taxi.*

3° *Pour* exprime en outre une série de nuances indiquant surtout des rapports de cause à effet. Ex.: De Marcilie s'en fuient por la chrestientet Que il ne voelent ne tenir ne guarder (*Roland*, v. 686). Pur sa beltet dames li sunt amies (*ib.*, v. 957). Pour l'obscurité de la chambre, ne le pooit cognoistre (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*). Dans la langue moderne on dit: *Il a été puni pour une faute légère.* De même souvent devant un infinitif: *Il est malade pour avoir mangé des cerises. Il sera puni pour avoir volé* (voir § 230,4).

4° *Pour* signifie 'par rapport à', 'à destination de' (comp. en latin: *pro se quisque, pro tempore et pro re consilium capere, mori pro fide*). Ex.: *C'est un bonheur pour nous. La tendresse d'une mère pour ses enfants. C'est bon pour la fièvre. — Il est parti pour la campagne. Il s'est mis en route pour Genève. Il a pris le train pour Amsterdam. Nous partirons demain pour l'Italie* (concurrencé par *en Italie;* voir V, § 33,3).

Remarque. C'est ici que nous rappellerons le tour médiéval *aler por qn.* Ex.: Amis, alés por vostre mestre (*Barlaam et Josaphat*, v. 5350). On disait également *aler poruec* (lat. pro hoc; cf. *avuec, avec*; § 79). Ce mot, dont le sens primitif fut vite oublié, s'employait comme préposition tout comme le simple *por.* Ex.: Alés pruekes le parkemin (*Dit de l'empereur Constant*, v. 397).

5° *Pour* exprime enfin une hypothèse. Ex.: Ja pur murir n'eschiverunt bataille (*Roland*, v. 1096). Ils ne veulent, pour mourir, mettre leur fin aux choses basses (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*).

6° *Pour* en vient aussi à exprimer une concession. Ex.: Les rois, pour être rois, ne laissent pas d'être hommes (*Satyre Ménippée* p. p. Labitte, p. 223). Ah! pour être Romain, je n'en suis pas moins homme (Corneille, *Sertorius*, v. 1194). Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme (Molière,

Tartufe, v. 966). Pour dormir dans la rue on n'offense personne (Racine, *Plaideurs*, I, sc. 1). Ici *pour* a le sens 'par le fait de', comme dans les vers suivants: Ton bonheur n'est couvert que d'un peu de nuage Et tu n'as rien perdu pour le voir différer (Corneille, *Le Cid*, v. 447).

Composé. A côté de *pour*, on avait au moyen âge *empour*. Ex.: Empor ton fil dont tu as tel dolor (*St. Alexis*, v. 219).

124. Près (lat. pressum) est primitivement un participe passé (»serré contre«); il fonctionne dès les plus anciens textes et jusqu'à nos jours comme préposition et adverbe. Employé comme préposition, il était autrefois accompagné de *à*: Pres a trois liues ou a quatre S'estoit de la cort trestornez (*Ivain*, v. 5878), ou plus généralement de *de*: Pres est de Deu e del regne del ciel (*St. Alexis*, v. 179). Plus pres d'ici purrez truver les Francs (*Roland*, v. 2735). Voici quelques exemples types montrant les différentes fonctions de *près de* dans la langue moderne, qui sont, en général, celles que lui assignait la vieille langue: *Échouer près du port, demeurer près du théâtre, durer près de six mois, être près de partir, être assez près de la perfection*, etc. Remarquez aussi la valeur spéciale que présente *près de* dans le vers suivant: Et près de vous, ce sont des sots que tous les hommes (Molière, *Tartufe*, I, sc. 5). Ajoutons que, dans la langue des provinces, on omet parfois *de* devant un nom de lieu, et l'on dit *près l'église*. Comp.: Se mire-t-on près un rivage (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 13).

Composés. On trouve dans la vieille langue *après* (*de*), *emprès* et *auprès* (*de*). La langue moderne n'a conservé que la dernière de ces prépositions, qui ordinairement a le sens de 'en comparaison avec': *Votre malheur n'est rien auprès du sien*. Elle a presque perdu le sens local, qui se trouve chez Corneille: Reprends auprès de moi ta place accoutumée (*Cinna*, V, sc. 3). On dirait actuellement *à côté de moi*. L'ancien usage vit toujours dans le langage diplomatique: *Ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté le Roi de Suède*.

Remarque. *Près* a remplacé *pruef* (lat. prope), qui s'employait jusqu'au XII[e] siècle; on disait *pruef de* et *pruef a* (tout comme *près de* et *près a*).

125. Proche est probablement une formation proportionnelle (cf. I[3], § 118,2 et III, § 536), tirée de *prochain* (comp. *certes — certain, haut — hautain*, etc.). Le mot ne se trouve dans aucun texte médiéval; pourtant son existence est prouvée par l'adverbe dérivé *prochement*, dont Godefroy (VI, 420) cite un exemple de 1259. Comme préposition, il se combine volontiers avec *de* (comp. *hors de*, § 110; *près de*, § 124): *proche de la muraille, proche de l'église, proche de nous, proche de chez moi, proche de sa ruine, proche de mourir.* Le *de* peut s'omettre: *proche les bornes de Manassé* (Saci), *proche l'église, proche le Palais.* Cet emploi présente actuellement un caractère archaïque ou familier. Pourtant plusieurs auteurs modernes s'en servent. Ex.: Les vingt-quatre disciples ayant construit leurs cabanes proche la sienne imitaient ses austérités (A. France, *Thaïs*). Le refuge est proche le lac (H. Bordeaux, *Le chamois couleur de neige*). Une eau glacée, jaillie du sol proche les neiges (*ib.*). Pour l'omission de la préposition, on peut comparer *en face la gare,* qui appartient à la langue familière, avec *en face de la gare.* Comp.: Les homm's de Loi, dans l'monument Qu'est en fac' la Bell' Jardinière (Xanrof, *Au Palais de Justice*).

126. Puis, vfr. aussi *pois, pueis, pues,* etc., remonte à l'adverbe pŏstea par quelque forme altérée telle que par exemple *postius, propre au latin vulgaire. Dès les plus vieux textes français, *puis* fonctionne aussi comme préposition. Ex.: Puis mon deces en fusses onorez (*St. Alexis*, v. 405). Pois Rollant ne pois Olivier N'out en terre tel chevalier (Wace, *Roman de Rou*, III, v. 8961). On disait de même *puis cel jour, puis cele ore, puis demain, puis vespree, puis peu de temps*, etc. Au XV[e] et au XVI[e] siècle, *puis* est moins employé comme préposition; on le trouve surtout dans la locution *puis n'agueres*; partout ailleurs il est remplacé peu à peu par le composé *depuis* ou par *après* (§ 76).

Composés. A côté de *puis*, on trouve dès le XII[e] siècle le composé *depuis*. Ex.: Ne fust si granz depuis la mort Guaifier (*Couronnement de Louis*, v. 2325). Dans la vieille langue cette particule fonctionnait surtout comme adverbe; ce n'est qu'au XV[e] siècle que *puis la mort* est remplacé par *depuis la*

mort ou *après la mort*. *Depuis* marque non seulement des rapports de temps, mais aussi des rapports de lieu: *depuis ma naissance, depuis hier, depuis l'invention de la boussole, depuis les Pyrénées, depuis la frontière*, etc. Exemples littéraires: Depuis avoir connu feu Monsieur votre père . . . j'ai voyagé par tout le monde (Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, IV, sc. 3). Il faut m'excuser, car je n'ai pas eu depuis quinze jours dix minutes de liberté (*Lettres de G. Flaubert à G. Sand*, p. 166).

127. **Rière** continue le lat. retro. Il fonctionnait dans la vieille langue comme adverbe et comme préposition. On disait *riere lui, riere ses espaules*, etc. Relevons surtout l'emploi spécial qu'en faisaient les juristes: *riere nous* (en notre pouvoir, chez nous); on trouve encore au XVII[e] siècle *rieres le dict notaire* (par devant l. n.). Depuis lors le mot a disparu; il survit dans *derrière* (voir ci-dessous) et dans les noms de lieu *Rière-les-Chênes* et *Rière-Mesnois*. La Suisse romande se sert encore de nos jours de la préposition *rière*.

Composé. *Derrière* remonte sans doute au latin populaire de retro; il s'employait dans la vieille langue surtout comme adverbe; mais l'emploi prépositionnel se constate de bonne heure. Ex.: Sa rereguarde lerrat derere sei (*Roland*, v. 574).

128. **Sans,** autrefois *senz*. Dans la vieille langue on renforçait cette préposition par l'addition de *point de* (§ 25). Ex.: Bueves la jure sanz point d'arestement (*Les Narbonnais*, v. 1332). Gonbaut il pendent sanz point d'arestoisson (*ib.*, v. 1850). Il exprime l'absence, et son emploi n'a guère varié depuis le IX[e] siècle: *sans amis, sans témoins, sans argent, sans souci, sans orgueil, sans honte, sans cela, sans quoi, sans mentir, sans s'excuser*, etc. On dit *sans amis et sans argent* ou *sans amis ni argent* (cf. § 145). Parfois *sans* représente toute une proposition conditionnelle. Ex.: M[me] Aubain s'y décida, et eût tout de suite repris sa fille à la maison, sans le climat de Pont-l'Évêque (G. Flaubert, *Un cœur simple*). D'autre part on peut employer *n'était* comme synonyme de *sans*; on dit ainsi: *N'était la musique, la vie ne serait plus supportable*. Sur *sans que* et la négation, voir § 37,2.

Remarque 1. On a beaucoup hésité sur l'emploi de l'article après un infinitif régi par *sans*. L'usage ordinaire veut qu'on mette l'article, si la négation n'est pas absolue: *Il ne peut parler sans faire des fautes graves*; si, au contraire, la négation est absolue, on omet l'article: *Il parle sans faire de fautes*. Comp. § 25. *Sans* se combinait rarement avec *de*. Ex.: *Sans de femme* (ATF, I, 61). Il était parfois suivi de *pas* ou *point*. Montesquieu a écrit: César avait de grandes qualités sans pas un défaut.

Remarque 2. L'origine de *sans* est obscure: La plus vieille forme française est *senz*, et elle paraît exclure sine comme point de départ; l'italien présente *senza*, et c'est surtout cette forme qui a fait penser à absentia comme mot d'origine; c'est très douteux. Les vieilles formes espagnoles et provençales demandent une autre explication, qui reste également à trouver.

129. Selon paraît être une formation hybride. Le point de départ est probablement secundum contaminé avec le synonyme longum (cf. I[3], § 524—27) qui a dû servir de préposition déjà en latin vulgaire. A côté de *selon*, on avait au moyen âge aussi *sulunc*, *suronc*. Le sens de cette préposition n'a guère varié depuis le moyen âge. Ex.: Sulunc les clers divins (Ph. de Thaun, *Comput*, v. 287). *Selon* fonctionne aussi comme adverbe. Ex.: Nul obstacle, je croi, Ne vous peut empêcher d'accomplir vos promesses. — Selon (Molière, *Tartufe*, I, sc. 5).

Remarque. A côté de *selon*, on avait aussi en ancien français *son*, qui représente le développement régulier de secundum, et *segont*, forme savante du même mot.

130. Sous, autrefois *souz*, *soz*, continue le lat. subtus, forme collatérale populaire de subter. Dans la vieille langue, *sous* avait en somme la même valeur qu'aujourd'hui; c'est pourquoi nous ne donnerons que des exemples types modernes: *Sous mes pieds*, *sous la table*, *sous la terre*, *sous le ciel*, *un navire sous voiles*, *être sous les armes*, *mettre une lettre sous enveloppe*, *plier sous le faix*, *sous les verrous*, *sous clef*, *mettre sous presse*, *sous un déguisement*, *sous seing privé*, *rire sous cape*, *sous Louis XIV*, *sous telle condition*, *sous des formes parfaites*, *sous tel numéro*, *sous peu*, *sous ce rapport*, *sous peine de mort*, *vivre sous un astre heureux*, etc. Sur *dessous*, voir § 92.

131. Sur. Le développement de cette préposition est assez curieux. Le point de départ est à chercher dans super (ou supra) devenu *sovre* ou plutôt *soure*, d'où *sour*, con-

servé dans *sourcil*, et ensuite *seur*, qui a fini par céder la place à *sur* (comp. *preud'homme* > *prudhomme*; I[3], § 302). A côté de *sur* on a la forme réduite *su* (voir *Manuel phonétique*, § 56), qui existait déjà au moyen âge (voir *Roland*, v. 1018 et 1341). Les emplois de cette préposition sont multiples, et le domaine de *sur* est bien plus étendu que celui de super. Voici d'abord une série d'exemples littéraires par ordre chronologique: Chi rex eret a cels dis soure pagiens (*Ste Eulalie*, v. 12). Sur un perrun de marbre bloi se culchet (*Roland*, v. 12). Austorje Ki tint Valence e Envers sur le Rosne (*ib.*, v. 1583). Il looit que il se traisist a main destre sur le flum (Joinville, § 230). Sur l'effroyable coup le cœur se refroidit (A. d'Aubigné, *Misères*, v. 531. Il s'agit ici d'un rapport de temps, non pas de cause). Que sur tous actes noirs ie hay l'ingratitude (Mairet, *Sophonisbe*, v. 1391). Le Patriarche Georges Fox vint du fond de l'Angleterre le voir à Londres sur sa réputation (Voltaire, *Lettres Philosophiques*, IV). Mais l'un et l'autre . . . . consentaient à se fâcher sur la façon dont les partis adverses s'efforçaient d'utiliser Salvat (Zola, *Paris*, p. 402). Le vieux se lève sur son fauteuil (A. Daudet, *Lettres de mon Moulin: Les Vieux*). Il était, lui-même, assuré sur le feu, sur la maladie, sur la vie, sur les accidents de voiture et de bicyclette, sur le bris des glaces, enfin sur toutes choses (G. Duhamel, *Deux hommes*, p. 51). Après ces exemples littéraires nous donnerons une série d'exemples types montrant les plus importants des emplois qu'on fait actuellement de cette préposition: *Un pont sur pilotis, assis sur un banc, coucher sur le sol, avoir un bandeau sur les yeux, perché sur un arbre, Bar-sur-Aube* (V, § 42,3), *revenir sur ses pas, pâlir sur les livres, la clef est sur la porte, sur ma parole, sur l'honneur, sur son témoignage, sur sa foi, compter sur ses amis, être sur ses gardes, s'étendre sur une matière, revenir sur le passé; un jour sur deux; sur dix invités, cinq sont venus; vingt mètres de longueur sur dix de profondeur; partir sur l'heure, sur ces entrefaites, sur le matin, sur-le-champ* (comp. *Manuel phonétique*, § 56). Nous signalerons enfin le tour *un peintre sur porcelaine*, tiré de *peindre sur porcelaine* (cf. § 69,2). Ajoutons aussi que *sur* dans certains cas a remplacé *en*; on ne dit plus *en la bouche*, mais *sur la bouche* (§ 101). D'autre part *sur* servait autrefois à exprimer l'hosti-

lité. Ex.: Car molt avoit le cuer sor lui iré (*Enfances Ogier*, v. 1327). Cet emploi a disparu.

Composés. On avait dans la vieille langue *desour*. Ex.: Dessoure terre nel pourent mais tenir (*St. Alexis*, v. 596). Oliviers muntet desur un pui halçur (*Roland*, v. 1017). Il est peu employé après le moyen âge; Ronsard écrit dans une de ses odes: Dessur le bord D'une belle source azurée. Il s'emploie encore dans une chanson populaire bien connue: J'ai trois vaisseaux dessur la mer jolie (*Trois jeunes tambours*). On avait aussi autrefois le composé *parsur*.

132. Sus continue le lat. sursum (cf. I[3], § 362). Cette particule est étymologiquement adverbe, et telle elle est restée jusqu'à nos jours (*courir sus*). Au moyen âge elle fonctionnait aussi comme préposition au sens de: sur, vers, du côté de, contre, tout proche de, etc. Ex.: Met pié a terre sus le sablon marois (*Auberi*, p. 121). Sus un estant sont arestees (*Ysopet de Lyon*, v. 1385). Un chapel de paon blanc sus sa teste (Joinville, § 60). *Sus* cesse de fonctionner comme préposition après le moyen âge; on le trouve quelquefois chez Rabelais: Et monte sus une grosse roche qui estoit sus le chemin (*Gargantua*, I).

Composés. Nous noterons surtout *dessus*, dont se servent encore les auteurs du grand siècle. Ex.: Mon ame insensée A voulu s'arrêter dessus ceste pensée (Mairet, *Sophonisbe*, v. 293). Enfin toute la ville est dessus la muraille (*ib.*, v. 333). Plus brusquement qu'un chat dessus une souris (Molière, *L'Étourdi*, IV, sc. 4). Dessus la foi d'autrui (La Fontaine, *Fables*, II, n° 10). De nos jours, *dessus* est exclusivement adverbe; mais il a gardé sa valeur prépositive dans *par-dessus* et *de dessus;* on dit *par-dessus le marché, par-dessus les maisons, par-dessus (le) bord, par-dessus tout*, etc. et de même *lever la tête de dessus un document.*

133. Travers sert à former les deux prépositions *à travers* et *au travers de.* On dit *à travers les champs, promenades à travers Paris, à travers la porte,* mais *l'épée passe au travers du corps, la balle passe au travers du mur, il se fraie un chemin au travers de l'ennemi.* Cette distinction n'était pas bien établie autrefois. Ex.: Et, poursuivant Moïse au travers des

déserts (Boileau, *Art poétique*, I, v. 25). Selon Vaugelas, *à travers* était moins employé que *au travers de*. Une contamination des deux formes *à travers de*, dont se sert par ex. Bossuet, est sévèrement condamnée par le même grammairien (*Remarques*, I, 392).

134. **Tres** continue le lat. trans, devenu tras (I[3], § 330,5). Il fonctionne comme préposition jusqu'au XV[e] siècle. Son sens a été modifié. En latin il indiquait exclusivement un rapport de lieu: *trans Rhenum incolunt, trans mare currunt, aliquid trans caput jacere*. Le sens local s'est conservé surtout en hispano-roman; il a presque disparu en français, où *tres* s'est appliqué essentiellement au rapport de temps: on ne disait pas *tres un fleuve*, mais *tres une semaine* et il a pris le sens de 'après', d'où se sont développés plusieurs autres sens voisins (dès, depuis, pendant, auprès de, etc.). Ex.: Tres sei la [chartre] tint, ne la volst demostrer (*St. Alexis*, v. 286). Et si te fas mon escuier Tres maintenant (MND, IV, 271, v. 856). On disait de même *tres Alixandre, tres Cloovis, tres cel tens, tres le premier jour, tres devant ier, tres puis, tres donc* (dès lors), etc. A partir du XIV[e] siècle, *tres* ne fonctionne plus comme préposition, et il est remplacé de différentes manières, surtout par *après* (§ 76) et par *dès* (§ 91).

Composé. *Detres* a gardé le sens local et signifie 'derrière'; on disait *detres le dos, detres sei, detres le jardin*. Le mot disparaît avant le XVI[e] siècle.

135. **Vers** continue le lat. versus qui, de très bonne heure, a été employé comme préposition. Son emploi a très peu varié depuis les premiers textes. Il signifie 'du côté de', et marque une direction dans l'espace et dans le temps: *vers la côte, vers la maison, vers la Méditerranée, vers la Chine, vers minuit, vers janvier, vers les une heure* (cf. V, § 46,1), *vers la quarantaine*, etc. Notons les deux points suivants:

1° En ancien français, *vers* s'employait aussi dans le cas où il s'agissait de rapports moraux. Ex.: Ses tu vers cui tu t'es donée (*Énéas*, éd. Salverda de Grave, v. 8566). Cet usage existe encore au grand siècle. Ex.: Et vers l'un ou vers l'autre il faut être perfide (Corneille, *Cinna*, III, sc. 2). La libéralité vers le pays natal (*ib.*, v. 464). A propos de ce der-

nier vers, Voltaire observe qu'il faudrait *envers le pays*. Cette observation eût fort étonné Corneille qui suivait tout simplement l'usage ordinaire de son temps. Pascal, Molière, Racine emploient sans hésitation *vers*, là où l'usage moderne demande *envers*. Voltaire lui-même suivait parfois l'usage classique: L'un de l'autre jaloux, l'un vers l'autre perfide. A partir de la fin du XVIII[e] siècle, les grammairiens soutiennent qu'il ne faut pas dire *bon vers les pauvres*, mais *envers*. C'est là une décision tout à fait arbitraire, et Littré la regrette presque. Pourtant, si la délimitation précise de la valeur d'un mot est à regarder comme un progrès, la distinction, établie actuellement entre *vers* et *envers*, en est un.

2[0] Parmi les auteurs modernes, Catulle Mendès a une prédilection marquée pour *vers*. Il l'emploie au lieu de *à* après les verbes *penser, rêver, méditer*. Il écrit ainsi: *Elle pensait vers les dames. Il rêvait vers le mystère.* On trouve de même chez lui: *Les applaudissements vers les chefs-d'œuvre, les volontés vers sa mort, les douleurs sincères vers le cercueil du roi, l'attente vers l'événement définitif.* Cet emploi très pittoresque se retrouve parfois chez les poètes. H. de Régnier écrit: Je maudissais l'aurore et je pleurais vers l'ombre (*Le Vase*). Nous le retrouvons également dans la prose de Jules Romains. Voici quelques passages pris dans »Mort de Quelqu'un« (Paris 1925, 5[e] édition): Le jour les maisons voient la rue et pensent vers elle; le soir, c'est la rue qui voit les maisons et qui pense vers les lampes (p. 73). Le groupe, soudain, exista vers la femme qui avait parlé (p. 86). Les corps avaient beau être face à face, ils ne se dévisageaient pas, et ils ne pensaient guère l'un vers l'autre (p. 101).

Composés. *Devers*. Ex.: Devers Ardene vit venir uns leuparz (*Roland*, v. 728). Et devers la mer drecierent les eschieles sor les nes (Villehardouin, § 85). Li larges cuens se tourna devers Ertaut (Joinville, § 91). Cette préposition s'employait encore au XVII[e] siècle. Ex.: Tout un grand peuple armé fuyait devers le port (Corneille, *Pompée*, V, sc. 1). C'est ainsi devers Caen que tout Normand raisonne (Boileau, *Épître* XI). Vaugelas déclarait le mot vieilli. On avait également la locution surcomposée *par devers*. Ex.: Et lor gens s'en rala par devers la montaigne (Villehardouin, § 521). Enterroient en Brie et en Champaigne par devers France (Joinville, § 82).

Cette locution prépositionnelle, qu'on trouve encore dans La Fontaine (*par devers soi*) et dans Hamilton, est restée comme terme de jurisprudence: *se pourvoir par devers le juge. Envers* s'emploie dès les plus vieux textes à côté de *vers* et de *devers* et avec le même rôle. Ex.: Envers le rei s'est Guenes aproismet (*Roland*, v. 468). A partir du XVII[e] siècle, *devers* disparaît, et *envers* sert exclusivement à exprimer les rapports moraux: *bon envers ses enfants, généreux envers les pauvres, ingrat envers son bienfaiteur.* Il sert à renforcer *contre* dans le tour *envers et contre tous.*

CHAPITRE IV.

PRÉPOSITION ET ADVERBE.

136. Il n'y a entre les prépositions et les adverbes aucune limite fixe. Un tout petit nombre de prépositions s'emploient exclusivement comme prépositions et demandent toujours un complément; telles sont *à, chez, de, en, par, sur.* Beaucoup d'autres fonctionnent en même temps comme prépositions et comme adverbes: *après, avec, contre, devant, entre, environ*, etc. Il faut aussi remarquer que les prépositions sont souvent sorties d'adverbes: *après, avec, hors, sous, vers*, etc., et qu'un adverbe tel que *dedans* a été primitivement préposition (§ 90). Ajoutons que plusieurs locutions prépositives s'emploient également comme adverbes; on ne dit pas seulement *en dehors de la ville*, mais aussi *faire de l'escompte en dehors;* comp. *rester en deça, aller au-devant, demeurer vis-à-vis*, etc.

137. Dans la langue parlée de nos jours, il arrive fréquemment que le mot qui aurait dû servir de régime prépositionnel soit placé avant le verbe comme régime indirect, et que la préposition soit par là changée en adverbe. On écrit *il courut après lui;* on dit souvent *il lui courut après.* On entend également: *Le pont que nous avons passé dessus.* Ce tour remonte au XVII[e] siècle; M. F. Brunot (*La pensée et la langue*, p. 412) cite les deux passages suivants: Toute la trouppe leur allant au devant (Videl, *Mélante*, liv. I, 81). Lucide luy venant la premiere à la rencontre (Sorel, *Berger extravagant*). Cependant ce tour n'est pas très employé en français; on le constate surtout avec *après.* Mais il faut remarquer que des grammairiens ont contesté qu'on pût dire: *Il m'a couru après.* Littré, dans son Dictionnaire, défend le tour critiqué, tout en reconnaissant qu'il est familier; il approuve également: *Il lui a couru sus.*

Remarque. D'autres langues présentent le même phénomène. On dit ainsi en italien: *Le correvo dietro* (pour *Correvo dietro di lei*). *Vienmi dietro* (pour *Vieni dietro a me*). *Il dottore mi passò davanti. Mi sedette accanto.* De même en danois, où le tour est très fréquent: *Han gik mig forbi*, et en anglais: *Who are you talking to?*

138. Voici maintenant une série de prépositions employées sans régime d'une manière tout à fait adverbiale:

Après. Ex.: Le prévost des maréchaux estoit après avec ses gens qui trouva ces trois compaignons près de là où le meurdre s'estoit fait (Bonaventure des Périers, *De trois frères*, etc.). Personne ne l'aimait dans le quartier, ce grand rouge-là! Les chiens, les enfants, tout le monde lui était après (A. Daudet, *Contes du Lundi*, p. 261).

Atout (§ 77) s'employait couramment comme adverbe au XVIe siècle. Ex.: Ce levrier avoit ceste astuce que de la patte il renversoit le pot qui bouilloit au feu et en prenoit la chair, et s'en alloit à tout (B. des Périers, *Nouv. Récréations*, nº 18). Cet emploi existait déjà au moyen âge. Ex.: Va t'ent atout (*Richars li biaus*, v. 4255).

Contre. Ex.: *Il n'y a rien à faire là contre. Il est toujours contre. Les faits viennent contre. Laisser la porte contre.* Exemple littéraire: Antoinette sentait ce désir funeste; mais elle luttait contre (R. Rolland, *Antoinette*, p. 111). On dit en Suisse: *Tu me l'as lancé contre.*

Depuis. Ex.: *On ne l'a jamais revu depuis.*

Derrière. Ex.: *Nous l'avons laissé bien loin derrière.*

Entre. Ex.: *L'épingle doit être dans les fentes du plancher, elle est tombée entre.*

Parmi (§ 121) s'employait adverbialement au XVIIe siècle. Ex.: Il aimoit les jardins, étoit prêtre de Flore, Il l'étoit de Pomone encore. Ces deux emplois sont beaux; mais je voudrois parmi Quelque doux et discret ami (La Fontaine, *Fables*, VIII, nº 10).

Pendant. Nous avons lu dans un journal: Ces arguments sont ceux-là même dont les pacifistes se servaient avant la guerre et pendant.

Pour. Ex.: Ainsi, plus il raisonnait, et moins Amable découvrait d'arguments contre son idée fixe. Il n'en rencontrait que pour (Richepin, *Le cadet*, p. 102). Notre monsieur à nous, c'est aussi un grand savant? — Oh! mais non! seule-

ment il a travaillé pour (Dialogue entre deux bonnes, dans F. Bernard et J. Schlumberger, *On naît esclave*, I, sc. 2). Un caporal, chargé de faire à ses soldats une »théorie« sur le drapeau, terminait ainsi: »Enfin, quoi, le drapeau c'est quelque chose qu'il faut se faire casser la gueule pour«!

Sans. Nous notons quelques tours de phrase familiers: *Je ne l'ai pas vu partir. Avait-il son chapeau? — Il est parti avec. — Mais non, il est parti sans.*

Selon. Ex.: *C'est selon.*

LIVRE TROISIÈME.

CONJONCTIONS.

139. Les conjonctions expriment des notions permanentes. C'est pourquoi on les croirait peu exposées à être éliminées ou remplacées. Cependant l'étude historique des langues nous montre que les conjonctions se renouvellent constamment. Pour le français, ainsi que pour les autres langues romanes, nous constatons que la plupart des conjonctions latines, même les plus employées telles que *sed*, *vel*, *atque*, *etiam*, *ut*, *dum*, etc. ont disparu, et qu'à leur place on a créé, et on crée toujours, des expressions nouvelles (voir III, § 626). Ce fait, qui ne laisse pas d'étonner au premier abord, s'explique probablement par le besoin toujours actif qu'éprouve le sujet parlant de renforcer ses expressions. Dans le cas qui nous occupe, ce besoin paraît se manifester d'une manière particulièrement énergique à cause de l'affaiblissement constant de la valeur expressive des conjonctions et à cause de la diminution toujours croissante de leur volume phonétique; elles deviennent facilement de purs outils grammaticaux, ce qui provoque inévitablement une réaction. Les conjonctions servent, soit à coordonner les différentes parties du discours, soit à les subordonner les unes aux autres. Sur leur emploi, on peut faire les remarques générales suivantes:

1° Dans les langues primitives, comme dans les parlers populaires, la coordination ou parataxe est bien plus employée que la subordination. On commence par juxtaposer les phrases avant de les subordonner les unes aux autres. Voici ce qu'en dit M. A. Meillet: »La langue parlée, qui dispose de toutes les variations de durée, de hauteur et d'intensité, de la suspension de la voix et, de plus, du geste, n'a pas besoin d'exprimer par des mots spéciaux les liens entre les idées autant que le fait la langue écrite«.

2° Les conjonctions sont surtout nécessaires dans le langage solennel ou rituel, où l'on dispose moins librement des inflexions de la voix; elles sont indispensables dans la langue écrite. C'est pourquoi le discours soutenu et la langue littéraire conservent toujours un grand nombre de conjonctions, remplacées ou délaissées par la langue parlée.

CHAPITRE I.

CONJONCTIONS DE COORDINATION.

140. Et. Au moyen âge, cette graphie est relativement rare: on la rencontre par ex. une seule fois dans la *Chanson de Roland* (ms. d'Oxford). On écrit ordinairement *e*, si l'on ne se sert pas d'un signe abréviatif. Le *t* est une lettre savante qui n'a jamais pénétré dans la prononciation. L'emploi médiéval de la conjonction correspond en général à l'emploi moderne; il faut pourtant noter les points suivants:

1° On multipliait autrefois l'emploi de *et;* s'il y avait plusieurs termes parallèles, on le mettait devant chacun d'eux. Ex.: Li empereres se fait e balz e liez (*Roland*, v. 96). Il lor lancent e lances e espiez E wigres e darz e museras e agiez (*ib.*, v. 2074—75). Il s'agit là peut-être d'un usage savant (lat. classique et . . . et . . .); il se retrouve dans la langue littéraire du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle.

2° *Et* servait à unir les nombres à additionner dans une expression numérique complexe. On disait *dis e set, vint e treis, mil e cent e quatre vinz e dis nuef.* Dans la langue moderne, on n'a conservé ce *et* que devant *un* et *onze: vingt et un, soixante et onze* (voir II^2^, § 487).

3° *Et* introduisait souvent une proposition principale placée après une subordonnée. Ex.: Entroeusque li asaus estoit grans et pleniers, et li quens Garins vint en la canbre (*Aucassin et Nicolete*, 8,9). Quar, quant li rois en vet el bois, Et Tristran dit: Sire g'en vois (Beroul, *Tristan*, v. 596). Quant vit abatu son escu, Et lors n'i a plus atendu (*Sone de Nansay*, v. 1508). Il faut surtout noter les cas où le verbe de la proposition principale est à l'impératif. Ex.: S'en volt ostages, e vos l'en enveiez (*Roland*, v. 40).

4° *Et* pouvait introduire une réponse (avec le verbe au futur) ou une interrogation. Ex.: Et dist li rois: Et tu aras Tel don que dessiervi aras (*Sone de Nansay*, v. 15691). Hues de Tabarie, frans hons de bon linage, Et comment appell'on icheste chité large (*Bastart de Bouillon*, v. 85)? Sire, che dist li bers, et je le vous otrie (*ib.*, v. 2834). E gentilz quens, vaillans hom, u ies tu (*Roland*, v. 2045)? Ces derniers exemples paraissent appuyer l'hypothèse de ceux qui regardent le *eh* exclamatif comme sorti du *et* conjonction.

5° *Et* servait parfois à marquer une opposition. Ex.: Son pere en a mis a reson, Se li a son afere dit; Et li peres li contredit (*Auberée*, v. 34). C'est un emploi qu'il ne semble jamais avoir perdu.

6° Il faut enfin remarquer qu'on trouve dans la vieille langue beaucoup de constructions asyndétiques où la conjonction *et* est ellipsée. Ex.: Quant faim at, maltalent, Bestes meine ensement Cum il cest asne fait (Ph. de Thaun, *Bestiaire*, v. 41); il y a ellipse de *et* devant *maltalent*.

141. Nous examinerons ensuite l'emploi moderne de cette conjonction. Elle sert à lier deux membres de phrase: *Le roi et la reine. Elle est belle et très intelligente. Elle chante et danse à la perfection.* Elle lie également deux propositions: *Il est très paresseux, et ses enfants lui ressemblent. Je sais qu'il a vendu sa maison et qu'il émigrera demain.* Ordinairement *et* indique une addition, mais il peut en outre exprimer tantôt une succession, tantôt une conséquence, tantôt une restriction ou une opposition: *Il a mangé vite, et il est sorti. Il fait mauvais, et nous ne sortirons pas. On lui a offert cette place, et il l'a refusée.* Exemples littéraires: Ceci n'est point du tout un trait d'esprit, madame; Et c'est un pur aveu de ce que j'ai dans l'âme (Molière, *Femmes savantes*, I, sc. 4). C'est son maître d'hôtel et [= c'est pourquoi] il faut que ce soit un homme de qualité (*id.*, *Monsieur de Pourceaugnac*, I, sc. 7). Je me lasse de vous avoir sur les bras, et [= parce que] la garde de deux filles est une charge un peu trop pesante pour un homme de mon âge (*id.*, *Les Précieuses ridicules*).

Remarque. Le langage populaire fait un emploi plus étendu de *et* que la langue littéraire. Ex.: *Il est venu et il m'a raconté . . . et je lui ai dit . . . et alors il a repris . . . et il est parti.* On renforce souvent *et* par l'addition d'un adverbe tel que *puis, après, alors, de plus*; à Paris on dit même *et puis alors.* Un renforcement analogue se rencontre en provençal moderne *(emai)* et en portugais *(emais).*

Francis Jammes a fait parfois un emploi exagéré de *et* pour donner à son style un cachet bien populaire. Nous citerons le commencement de son beau conte »Le Roman du Lièvre«: »Parmi le thym et la rosée de Jean de la Fontaine, Lièvre écouta la chasse, et grimpa au sentier de molle argile, et il avait peur de son ombre, et les bruyères fuyaient derrière sa course, et des clochers bleus surgissaient de vallon en vallon, et il redescendait, et il remontait.

142. Il convient encore de remarquer ce qui suit:

1° *Et* sert parfois à lier deux groupes de même valeur, mais non de même construction. C'est ainsi que, déjà au XVII^e siècle et encore dans la langue actuelle, on coordonne par *et* une proposition relative à un adjectif qui précède: *C'est une affaire grave et qui peut avoir des conséquences fâcheuses;* pour les détails, voir V, § 291,3. Ce fait peut être rapproché d'autres coordinations »larges«, par ex. adjectif + complément de manière: *Un homme fort et d'un caractère agréable.*

2° On dit ordinairement *plus je le vois, plus je l'aime:* pourtant un *et* pléonastique se met parfois devant la seconde partie de la comparaison. Ex.: Tant plus le [le drap] vois et plus m'assotte (*Patelin*, v. 209). Plus l'offenseur est cher et plus grande est l'offense (Corneille, *Le Cid*, v. 285). Plus je vous envisage Et moins je me remets, Monsieur, votre visage (Racine, *Plaideurs*, v. 380). Croyez-moi, plus j'y pense et moins je puis douter (*id., Athalie*, v. 57). L'Académie a relevé comme irrégulier l'emploi de *et* dans ce dernier vers. Peut-être ce *et* est-il dû à une influence populaire. Le peuple ne recourt-il pas volontiers aux liens de coordination?

3° Sur le nombre employé après plusieurs sujets coordonnés unis à l'aide de *et*, voir V, § 66.

143. Pour relier deux termes parallèles, on se sert aussi d'autres procédés que nous allons examiner:

1° On recourt à la préposition *avec*. A côté de *le père et la mère*, on dit aussi *le père avec la mère*; on peut de même employer un terme synonyme de *avec*, tel que *atout*, *accompagné de*, *allié à*, *joint à*. Si, dans ces cas, la préposition a pris tout à fait la valeur d'une simple conjonction copulative, le verbe peut se mettre au pluriel: *Le général avec ses officiers sont sortis du camp*. Voir V, § 66,6.

2° On peut aussi, mais plus rarement, se servir de la préposition *jusqu'à*. Ex.: Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins, Au dire de chacun étaient de petits saints (La Fontaine, *Fables*, VII, n° 1). Ici *jusqu'à* est une simple conjonction de coordination et a le sens de 'et même'.

3° Il serait facile de citer d'autres exemples de ligatures passant de l'emploi prépositionnel à l'emploi de conjonction. Nous rappellerons un vers de la Vie de Saint Thomas par Guernes de Pont-Sainte-Maxence que nous avons déjà examiné (§ 52,2): Ne nuls fors Dampnedeus ne m'en puet estre mire (v. 1570). Ici *fors* a le sens de 'si ce n'est', ce qui explique parfaitement l'emploi du nominatif.

4° On recourt à une conjonction de subordination: *comme, ainsi que, aussi bien que, de même que, autant que;* autrefois on avait aussi *aussi bien comme*. Comme on le voit, ce sont des conjonctions de comparaison, employées par extension de sens. Ex.: Ma fille, c'est ainsi que l'on vit à Paris; Et la vefve, aussi bien comme la mariée, Celle est chaste, sans plus, qui n'en est point priée (Régnier, *Macette*, v. 101). Le verbe qui suit se met au singulier, si la conjonction garde sa valeur primitive; il se met au pluriel, si elle est à regarder comme une simple copulative; parfois les deux nombres s'emploient indistinctement: *L'espagnol ainsi que le portugais dérive* (ou *dérivent*) *du latin*. Pour les détails, voir V, § 66,7.

5° On a eu recours aussi à *mais* au sens de *et* (§ 146). Ex.: Icil estoit ses niez et de sa sereur nez, Mes mout par estoit d'armes proisiez et alozez (*Vengeance Alixandre*, v. 954). Il en était de même de *ne* (voir § 145).

144. Ou, vfr. *o* ou *od*, continue le lat. aut. Voici quelques exemples modernes de cette conjonction marquant une alternative: *Vaincre ou mourir. Corneille ou Racine. Jouer à pair ou impair*. Quand deux sujets sont réunis au moyen de *ou*,

le verbe se met au singulier, si la valeur disjonctive de la conjonction domine; si au contraire la valeur conjonctive l'emporte, on emploie le pluriel (cf. V, § 66,4). Ex.: Sa perte ou son salut dépend de sa réponse (Racine, *Bajazet*, I, sc. 3). Le bonheur ou la témérité ont pu faire des héros (Massillon, *Petit Carême. Triomphe*). Pour marquer l'alternative, on redouble *ou*.

Remarque. A côté de *oü*, la langue moderne se sert aussi de la forme verbale *soit*, qui est à regarder comme une particule: *soit eux*, *soit elles* (cf. V, § 84,2). Avant de perdre sa valeur verbale, *soit* (ou *fust*) se combinait très naturellement avec *ou*. Ex.: Siure le me covient adés Ou soit de loing ou soit de pres (*Erec*, v. 255). *Ou* finit par se combiner avec *soit* (comp. it. *ossia*) et par former une expression pléonastique; voir V, § 5,1. Surtout dans la langue parlée, *ou* est souvent renforcé par l'addition de *bien*.

145. Ni. Le point de départ se trouve dans le lat. nec, devenu *ne* et ensuite *ni*. La forme primitive s'emploie encore au XVII^e^ siècle dans des locutions figées: Ne plus ne moins (Molière, *Malade imaginaire*, II, sc. 5). Et je veux . . . Un mari . . . Qui ne sache A ne B (*id.*, *Femmes savantes*, V, sc. 3). Onc n'avoit veu, ne leu, n'oüy conter Que coups de griffe eussent semblable forme (La Fontaine, *Diable de Papefiguière*). Mais la forme *ne* était un archaïsme que repoussaient Th. Corneille et l'Académie. Vaugelas, qui défend *ne*, avoue pourtant que c'est »un vieux mot qui n'est plus en vsage que le long de la riuière de Loire où l'on dit encore, *ne vous, ne moy* pour *ny vous ny moy*« (*Remarques*, I, 102). La forme *ni* apparaît déjà au XIII^e^ siècle; elle ne devient générale qu'au XVI^e^. Au point de vue syntaxique, il faut rappeler les points suivants:

1^0^ Dans la vieille langue, *ne* servait à relier une proposition négative à une autre proposition négative. Ex.: Nel reconourent ne ne l'ont enterciet (*St. Alexis*, v. 121). Dans la langue moderne, *ni* est ordinairement remplacé par *et: Il ne demeure nulle part et n'a aucune famille. Il ne bronche pas et ne parle pas.* Pourtant *ni* s'emploie aussi dans la langue littéraire: *Il ne mange ni ne boit.*

2^0^ La négation n'avait pas besoin d'être directement exprimée; une négation implicite suffisait pour amener l'emploi de *ne* (*ni*). Ex.: J'ai grande peine à croire ce que vous

me dites de Madame ***, ni qu'elle ait pris votre parti contre moi (Voiture). Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer (Boileau, *Art poétique*, II, v. 91—92). Je serais bien fâché que ce fût à refaire Ni qu'elle m'envoyât assigner la première (Racine, *Plaideurs*, II, sc. 3). *Ni* s'employait surtout dans les comparatives. Ex.: Les choses qui servent plus aux délices qu'à la nécessité ni au profit (Malherbe, *Œuvres complètes*, II, 19). Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru (Boileau, *Satire* IX). Patience et longueur de temps Font plus que force ni que rage (La Fontaine, *Fables*, II, nº 11). Jusqu'à la fin du grand siècle l'usage reste flottant, et on trouve tantôt *ni* tantôt *et* (*ou*) dans les négations implicites. Actuellement *ni* est toujours demandé après *sans*; on dit *sans feu ni lieu, sans amis ni argent.*

3º Dans les vieux textes, on trouve souvent *ne* servant de liaison dans des expressions positives, soit entre deux mots, soit entre deux propositions. Il s'agit en particulier d'interrogations directes ou indirectes, de phrases exclamatives, de propositions de condition ou de concession. Ex.: Que valt cist criz, cist duels ne ceste noise (*St. Alexis*, v. 502)? Sire, fait li visquens, ce poise moi qu'il i va ne qu'il i vient ne qu'il i parole (*Aucassin et Nicolete*, 4,10). Joffrois li mareschaus . . . li coisona [reprocha] mult durement: coment ne en quel guise il avoit prise la terre l'empereor (Villehardouin, § 285). C'il les puet panre n'en son pooir baillier (*Raoul de Cambrai*, v. 8549). Saincte Marie! Guillemette, pour quelque peine que je mette A cabasser n'a ramasser (*Patelin*, v. 3). Comment se porte marchandise? S'en peult on ne soigner ne paistre (*ib.*, v. 115)? A moy mesme, pour quelque chose Que je te die ne propose (*ib.*, v. 1183). Ce sont toutes tribouilleries Que de plaider a folz n'a folles (*ib.*, v. 1412). Pour expliquer l'emploi positif de *ne*, il faut supposer que la valeur conjonctive a prévalu à un tel point qu'elle a partiellement étouffé la valeur négative. Il faut rappeler, dans cet ordre d'idées, que *ne* équivalait aussi parfois à *ou*. Ex.: Feïs le tu por mal de moi, Por haïne ne por despit (*Ivain*, v. 1764)?

4º Dans quelques cas, on constate encore une certaine hésitation dans l'emploi de *ni* et de *et*. Il se marque, dans le

choix de l'une ou de l'autre de ces conjonctions, certaines finesses de sens. M. F. Brunot écrit: »*Ni*, tout en joignant les termes, disjoint les idées: on dira *qu'on ne s'avise pas de toucher aux libertés acquises et aux lois entrées dans l'usage.* L'idée est qu'on porterait atteinte à la fois *aux lois et aux libertés.* Ce serait un double attentat. Avec *ni*, l'idée est qu'il ne faut toucher à aucune de ces deux choses, que l'on doit se garder ou de l'un ou de l'autre de ces attentats. Comp. *il a vécu huit jours sans boire et manger* à: *sans boire ni manger*« (*La pensée et la langue*, p. 126).

5⁰ Autrefois *ni* ne se mettait que devant le dernier terme. Ex.: Ceste matière Ne les motz ne sont point honnestes (*Farce du Cuvier*, v. 133). Ne faites s'il se peut jamais present ny don (Régnier, *Macette*, v. 179). Encore dans Molière et Racine: Moi? Parbleu! Je ne suis de taille ni d'humeur A pouvoir d'une belle essuyer la froideur (*Misanthrope*, v. 807). Je tremble qu'opprimés de ce poids odieux L'un ni l'autre jamais n'ose lever les yeux (*Phèdre*, v. 868). Malherbe avait déjà demandé la répétition de *ni* devant chaque terme, et Vaugelas défend plus tard la même théorie; mais la règle fut lente à s'établir.

6⁰ Dans la langue moderne, *ni* doit être exprimé devant chaque terme dans les tours suivants: *Il n'a ni frère ni sœur. Elle n'est ni belle ni bonne. Il n'arrive jamais ni trop tard ni trop tôt. Il ne veut ni boire ni manger. Ni vous ni votre frère ne pourrez le faire.* Mais on demande *ne . . . . ni ne* quand il s'agit de deux verbes coordonnés, non à l'infinitif: *Il ne boit ni ne mange. Il ne veut ni ne peut le faire.* Cependant la langue actuelle commence à abandonner ce tour. Au lieu de dire: *Il ne le sait ni ne le saura jamais*, on préfère: *Il ne le sait pas et ne le saura jamais.* Il faut enfin signaler qu'au lieu de *ne . . . ni ne*, on trouve *ni ne . . . ni ne*, si le sujet est *on*. Ex.: Ni on ne mutile impunément les chefs-d'œuvre, ni on ne remonte le cours d'une évolution plusieurs fois séculaire, ni surtout on ne »refait« l'histoire (F. Brunetière).

Remarque. La combinaison *et ni* est insolite; elle a été employée par les poètes symbolistes. Ex.: Je n'irai pas vers vos chênes Ni le long de vos bouleaux et de vos frênes Et ni vers vos soleils, vos villes et vos eaux (H. de Régnier, *Exergue*).

146. Mais. Pour exprimer l'opposition, le latin se servait des conjonctions *at*, *ast*, *sed*, *verum*, *vero*, *autem*; elles n'ont pas passé en roman. Pour les remplacer, on a eu recours surtout à *magis*, devenu *mais*, dont le sens primitif est 'plus'. Conformément à son origine, cette conjonction indique d'abord l'augmentation ou l'accroissement, ensuite l'opposition ou la différence entre deux idées, et enfin l'étonnement. Ex.: *Il est aimable, mais très aimable. Elle est belle, mais bête. Il souffre toujours, mais il ne se plaint jamais. Mais c'est très bien.* Sur *mais*, adverbe de temps, voir § 43. L'emploi de *mais* est toujours allé en augmentant. Notez que, dans la langue moderne, il a souvent besoin d'être renforcé, et qu'on dit couramment *mais bien*, *mais plutôt*, *mais au contraire*, *mais assurément*, etc. Après une proposition négative on se servait autrefois de *ainz* (cf. § 75), dont le sens primitif est 'plus tôt'; ce mot a disparu. Comme préposition, il était aboli déjà au XVI[e] siècle; comme conjonction il alterne avec *mais* jusqu'au début du XVII[e] siècle.

147. Car, autrefois aussi *quer* (I[3], § 112), continue le lat. quare. Il sert à indiquer la preuve ou la raison de la proposition avancée. Ex.: Jo vos aim mult, sire, dist ele al cunte, Car mult vos priset mi sire e tuit si hume (*Roland*, v. 636). Cette valeur lui est restée jusqu'à nos jours: *Je vous aime beaucoup, car vous êtes loyal et droit.* Dans la vieille langue, *car* s'employait aussi comme affirmation. Ex.: Ço dist Rollant: Ço ert Guenes, mis parastre. Dient Franceis: Car il le poet ben faire (*Roland*, v. 278). *Car* servait aussi à exprimer une exhortation (voir § 265) et à introduire une proposition subordonnée (voir § 150, Rem. 3). Au XVII[e] siècle il y en avait qui regardaient *car* comme un mot vieilli, et qui le remplaçaient volontiers par *pour ce que*. Rappelons que Gomberville se signala par ce tour de force de ne pas employer une seule fois *car* dans son long roman de »Polexandre« (1632). Voiture, dans sa 52[me] lettre, prend la défense de *car* contre ces persécutions ridicules; il reconnaît hautement l'utilité d'une »diction qui marche toujours à la tête de la raison et qui n'a point d'autre charge que de l'introduire; je ne sais pour quel intérêt ils tâchent d'ôter à *car* ce qui lui appartient, pour le donner à *pour ce que*, ni pourquoi ils

veulent dire avec trois mots ce qu'ils peuvent dire avec trois lettres.« La question de *car* occupe aussi l'auteur des »Académiciens« (comp. I[3], § 57), qui fait dire à Desmarets: »De *car* viennent les loix, sans *car* point d'ordonnance, Et ce ne serait plus que desordre et licence.« Actuellement *car* n'appartient plus au parler populaire (on continue pourtant à dire *car en effet*).

CHAPITRE II.

CONJONCTIONS DE SUBORDINATION.

148. Quelques-unes des conjonctions de subordination sont d'origine latine: *comme, quand, que, si*; la plupart sont pourtant d'origine française. Nous rappellerons celles qui sont composées d'une préposition et de *que*, comme *après que, avant que, dès que, durant que, parce que, pendant que, pour que, excepté que, moyennant que, outre que, sans que, sauf que, selon que, suivant que, hormis que, hors que, nonobstant que;* ont disparu: *fors que, par que, tres que* et quelques autres (pour d'autres détails, voir III, § 628—629). Les conjonctions subordinatives servent à lier les propositions entre elles. La subordonnée peut être le complément ou le régime de la principale: *Je sais qu'il est parti.* La subordonnée peut aussi exprimer un rapport de temps, un rapport de cause ou de but; elle peut enfin indiquer une concession, une condition ou une supposition. En règle générale, la subordonnée contient un verbe que régit la conjonction: *Je crois qu'il l'a fait.* Dans quelques cas, le verbe peut faire défaut: *Je crois que non* (voir § 162 et § 342).

149. Tmèse. En règle générale, les conjonctions composées font une unité phonétique et parfois orthographique: *lorsque, puisque, quoique*; mais: *afin que, alors que, bien que, encore que, malgré que, non que, parce que, pour que, sans que*, etc. Pourtant, dans quelques cas assez rares, on intercale un complément de circonstance entre la première partie de la conjonction et *que* (comp. § 85,1).

Bien que. Ex.: Bien, dit on, qu'il nous ait nui, Le peuple encore le révère (Béranger, *Les souvenirs du peuple*).

Depuis que. Ex.: Depuis qu'elle connaissait les détails de sa vie chargée de travail et d'aventures, depuis surtout qu'il

s'était raconté (R. Benjamin, *La prodigieuse vie d'Honoré de Balzac*, p. 158).

Lorsque s'emploie souvent dans la langue moderne avec l'adverbe *même*, et on dit non seulement *même lorsque* mais aussi *lors même que*. Ex.: On dînait souvent chez eux lors même qu'ils n'y étaient pas (Funck-Brentano, *L'affaire du collier*, p. 189).

Pour peu que. Ex.: Pourquoi une telle question? Parce que, si vous me donnez cette parole et pour peu naturellement que ma compagnie ne vous soit pas désagréable, je vous accompagnerai (Pierre Benoît, *L'Atlantide*, p. 95).

Puisque. Ex.: Puis donc que vous trouvez la mienne inconcevable (Corneille, *Médée*, v. 653). Puis donc, qu'on nous, permet, de prendre, Haleine (Racine, *Plaideurs*, v. 791). Cette tmèse se retrouve comme archaïsme chez Edmond Rostand: Puis donc que vous volez pour la première fois (*Cyrano de Bergerac*).

150. La conjonction *que*, qui représente en même temps quod, quid, quam, quia, est à regarder comme une sorte de conjonction universelle. Elle introduit régulièrement une proposition complétive. Ex.: *Je crois qu'il est parti. Je crains qu'il ne soit parti. Je suis heureux qu'il soit parti. Je veux qu'il parte. Je doute qu'il parte.* Elle sert aussi à remplacer les autres conjonctions subordinatives composées ou simples (voir § 161), et elle fait partie de toutes les conjonctions composées. Ordinairement *que* se trouve sous la dépendance d'un verbe ou d'une locution verbale: *Je sais qu'il viendra. Je suis sûr qu'il viendra.* Cependant le verbe peut faire défaut, et *que* peut se trouver sous la dépendance d'un adverbe: *Bien sûr qu'il viendra* (voir § 341). Dans quelques propositions comparatives, *que* a une double fonction et représente *que que* (= quam ut); voir § 33,5.

Remarque 1. Dans quelques cas difficiles à analyser, *que* paraît servir de lien entre deux propositions principales; c'est le *que* auquel Littré donne le sens de 'et néanmoins'. Comme exemples types, on peut citer les phrases suivantes: *Vous le direz cent fois, que je n'en croirai rien. Les avares auraient tout l'or du Pérou, qu'ils en désireraient encore.* Il s'agit en effet ici d'un *que* de concession. La langue populaire connaît aussi un *que* de conséquence: *Il tousse que personne ne peut dormir.*

Remarque 2. Nous rappellerons aussi la particule relative qui se trouve dans un vers tel que: Du temps que les bêtes parlaient (La Fontaine, *Fables*, IV, n° 1); il se confond tout à fait avec la conjonction. Cet emploi, assez général au XVII^e siècle, est actuellement à regarder comme vieilli. On dit en italien: *La notte che morì.* En français *la nuit que* a été remplacé par *la nuit où.* Pour les détails, voir V, § 322.

Remarque 3. Dans quelques textes médiévaux (*Li Bastart de Bouillon* et *Baudouin de Sebourc*), *car* remplace souvent *que*, surtout devant une voyelle. Ex.: Et li roys Bauduins prioit car on l'assaille (*Bastart de Bouillon*, v. 289). Volés vous car on face le mien corps à mort traire (*ib.*, v. 3399).

151. Dans la langue moderne, *que* est souvent remplacé par *à ce que.* Ainsi au lieu de *je demande que,* on dit couramment *je demande à ce que.* L'extension de *à ce que*, qui va toujours en augmentant, est sévèrement blâmée par les puristes. Actuellement l'expression citée s'emploie souvent après *consentir, veiller, conclure, s'attendre, s'opposer, s'exposer.* De même abusivement après *aimer, chercher, demander, tâcher.* On peut presque dire que *consentir que, s'attendre que* sont des constructions quelque peu obsolètes; elles ont été remplacées par *consentir à ce que, s'attendre à ce que.* Le même développement a eu lieu en Suisse, où l'on dit: *Je consens à ce que tu viennes.* On remplace également *de façon que, de manière que,* par *de façon à ce que, de manière à ce que.* Exemples littéraires: Il veillait à ce que ses douleurs physiques ne fussent jamais importunes à personne (P. Loti, *Reflets sur la sombre route*, p. 17). Cottard réfléchissant à ce que le fait d'être invité avec les Cambremer était pour moi une recommandation suffisante prit, au bout d'un moment, la décision de me présenter à la princesse (M. Proust, *Sodome et Gomorrhe*, II, 141). C'est aussi du respect qu'inspirait à Odette la situation qu'avait Swann dans le monde, mais elle ne désirait pas à ce qu'il cherchât à l'y faire recevoir (*Id., Du côté de chez Swann*, p. 297). Demandez à ce que ça passe avant tout le monde (J. Romains, *Le vin blanc*, p. 20).

Remarque. La conjonction moderne *à ce que* est d'origine analogique: *Je consens à une chose* amène *je consens à ce que.* On trouve aussi *à ce que* au XVI^e siècle, mais c'était alors une conjonction indépendante et qui avait son sens étymologique (afin que). Ex.: Et le feray imprimer à ce que chascun y apreigne comme je ay faict (Rabelais, II,$_{20}$).

152. Répétition. *Que* se répète ordinairement devant chacune des propositions subordonnées. Ex.: *Je crois qu'il est fatigué et qu'il a envie de se reposer.* La répétition est toujours demandée quand il y a plus de deux propositions subordonnées ou qu'il y a changement de sujet: *J'apprends que la bataille est perdue et que les soldats se sont enfuis.* Exemple littéraire: Il était à prévoir qu'on le prierait de prolonger son séjour, et, ma foi, qu'il l'accepterait (Boylesve, *Le meilleur ami*, p. 160).

153. Omission. Dans la langue moderne il est impossible d'omettre *que* (excepté dans quelques locutions figées exprimant un souhait); dans la vieille langue, la conjonction s'omettait non seulement devant une proposition complétive, mais aussi devant d'autres subordonnées. Voici les cas principaux:

1° Devant certaines propositions complétives (surtout après des »verba declarandi«). Ex.: Qui que s'en aut, sachiez je remendré (*Aimeri de Narbonne*, v. 241). Dunc dient li dolent Deus nes aime neient (Ph. de Thaun, *Bestiaire*, v. 142). Je cuit plus sot de ti n'i a (*Jeu de la Feuillée*, v. 341). Je veu a Mahonmet je l'en ferai issir (*Bastart de Bouillon*, v. 1291). A moult bien commandé sa ville soit gardée (*ib.*, v. 1386).

2° Devant une proposition subordonnée qui se trouve sous la dépendance d'une principale négative et dont le verbe est au subjonctif. Ex.: Or ne lairai nem mete en lor baillie (*St. Alexis*, v. 210). Pitet l'en prent, ne poet muer n'en plurt (*Roland*, v. 825). Jamais n'ert jurn de tei n'aie dulur (*ib.*, v. 2901).

3° Devant une proposition consécutive. Ex.: Si grant ledece nos est aparëude D'icest saint cors n'avoms soing d'altre mune (*St. Alexis*, v. 534). Si grant doel ai ne puis muer nel pleigne (*Roland*, v. 834). Lors at tel duel, Del sens quida issir (*Raoul de Cambrai*, v. 3192).

154. Les conjonctions de **temps** sont *quand, comme, que, lorsque, alors que, avant que, dès que, aussitôt que, sitôt que, après que, depuis que, jusqu'à ce que, tant que, durant que, pendant que, tout le temps que, cependant que, en attendant que, tandis que, aussi longtemps que.* La plupart de ces con-

jonctions sont suivies de l'indicatif; quelques-unes veulent le subjonctif (§ 321). Ex.: *Dès que je le verrai, je le mettrai au courant de toute cette affaire. Quand vous viendrez, vous serez content de le rencontrer. Je ne peux rien dire avant qu'il soit parti.* Quelques-unes des conjonctions citées demandent des explications spéciales:

Alors que est tantôt une locution de concession (= quand bien même: *alors que vous seriez malade*), tantôt une pure conjonction de temps (= lorsque: *alors que vous étiez malade*). Vaugelas protestait contre l'emploi de *alors que* en prose, en ajoutant qu'il l'avait entendu quelquefois, mais »j'ai remarqué que ce n'était qu'à ceux qui ont accoutumé de faire des vers«.

Avant que régit le subjonctif: *Il faut agir avant qu'il (ne) soit trop tard.* Sur l'emploi de *ne*, voir § 37,1. Devant un infinitif, on emploie *avant de;* ce tour se combinait autrefois avec la conjonction, d'où *avant que de*, qu'on trouve souvent chez les classiques. Ex.: Avant donc que d'écrire, apprenez à penser (Boileau, *Art poétique*, I, v. 150). L'usage admettait aussi *avant que* devant un infinitif. Ex.: Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître (Molière, *Le Misanthrope*, v. 282). Pourtant les grammairiens n'acceptent pas cette manière de dire et encore moins »*avant mourir*, comme disent quelques vns en langage barbare« (Vaugelas, *Remarques*, I, 435). Par l'ellipse de l'infinitif, *avant que* peut se trouver devant un substantif. Ex.: Mais on m'a vu soldat avant que courtisan (Molière, *Les Fâcheux*, v. 274). De nos jours, *avant que* est, dans le parler populaire, en train de céder la place à *auparavant que;* on dit couramment *auparavant qu'il vienne*, *auparavant de partir.* Au point de vue historique, il faut rappeler que *avant que* s'est substitué à *ainz que* (cf. § 75) et à *ainçois que.* Ex.: Einz que il moergent se vendrunt mult cher (*Roland*, v. 1690).

Cependant que était d'un emploi général jusque dans le XVII^e siècle; Molière, Corneille et La Fontaine s'en servent. Ex.: C'est l'image de ceux qui bâillent aux chimères, Cependant qu'ils sont en danger, Soit pour eux, soit pour leurs affaires (*Fables*, II, n° 13). De nos jours beaucoup le regardent comme obsolète. Pourtant plusieurs auteurs modernes, surtout les poètes, s'en servent sans hésitation. Ex.: Tu verras ici

des vers en maint endroit, Lesquels furent rhythmés au claquement des voiles Cependant que j'étais de quart sous mon suroît (Richepin, *La mer*). Cependant qu'elle se dirige vers une petite chapelle . . . (J. Marni, *Celles qu'on ignore*, p. 164). Cependant qu'il dévalait vers la Seine, Édouard se surprit à douter de l'aventure (G. Duhamel, *Deux hommes*, p. 21).

Devant (ce) que. Ex.: Ha las! con granz domages lor avint, el quaresme après, devant ce que il durent movoir (Villehardouin, § 46). Après le moyen âge, on ne trouve que la forme réduite *devant que*, qui était d'un usage général encore au grand siècle. Ex.: Je crie toujours: voilà qui est beau, devant que les chandelles soient allumées (Molière, *Précieuses Ridicules*, sc. 10). Voltaire s'en est aussi servi. *Devant que* a été remplacé par *avant que*, tout comme *devant* au sens temporel a cédé la place à *avant* (§ 93).

Jusqu'à ce que (cf. § 112). Ex.: *Je resterai ici jusqu'à ce qu'il vienne.* Au moyen âge, le simple *jusques* s'employait comme conjonction. Ex.: Quant ilz furent pres de la cité, ilz firent demeurer leurs gens la, jusques ilz fussent retournez (*Jehan de Paris*, p. 58).

Lorsque sert à indiquer la contemporanéité. Ex.: *Il devient triste lorsqu'on parle de son ancien ami. Lorsque sa femme arriva, il éclata en sanglots. Lorsqu'elle jouait ce rôle, elle était toujours sûre de son public.* Presque partout on peut employer *quand* au lieu de *lorsque;* on trouve parfois *alors que* (cf. § 149), mais ce tour a un cachet livresque. Il faut ajouter que *lorsque* peut aussi indiquer une opposition. Ex.: Elle se souvenait de lui avoir conté que les violettes seules la calmaient, lorsque le parfum des autres fleurs, au contraire, la tourmentait de terribles migraines (Zola, *Le Rêve*, p. 153).

Puisque, autrefois *puis que.* Nous rencontrons dans cette conjonction l'ancienne préposition *puis* (§ 126), qui signifiait 'après'; c'est pourquoi elle avait primitivement un sens temporel. C'est ce sens qui se trouve dans le passage suivant, où l'on observe aussi que les deux parties de la conjonction étaient séparables: Puis ne te vi qe dolant me feïs (*Raoul de Cambrai*, v. 2797). Cette tmèse s'est conservée jusqu'à nos jours; voir § 149. Quant au sens, il faut se rappeler que le rapport de suite dans le temps est intimement lié au rapport de cause; dans beaucoup de langues *post* et *propter* se

confondent facilement. Quant à *puis que*, il hésite dès les premiers textes entre le sens temporel (= après que) et le sens causal (= parce que). C'est le sens causal qui finit par l'emporter; mais on entrevoit encore chez les classiques des traces du sens temporel primitif. Rappelons à ce sujet un passage de »l'Avare«. Harpagon vient de découvrir qu'on a volé son trésor enterré et il s'écrie: Mon pauvre argent, mon cher ami! on m'a privé de toi; et puisque tu m'es enlevé, j'ai perdu mon support, ma consolation, ma joie (IV, sc. 7).

Quand (orthographe étymologique pour *quant*, comme on écrivait au moyen âge) remonte au lat. quando. Il s'emploie concurremment avec *lorsque*, création française. Les deux mots sont synonymes; les différences d'emploi qu'on a voulu établir entre eux sont imaginaires. Pour des raisons euphoniques on semble préférer *que lorsque* à *que quand.* On dirait ainsi: *Elle n'était heureuse que lorsqu'elle avait secouru un pauvre.*

Tandis que indique ordinairement une concordance dans le temps. Ex.: *Étudions tandis que nous sommes jeunes.* Il arrive aussi, tout comme *avec* (§ 79), à indiquer une opposition: *Le nonchalant échoue, tandis que l'opiniâtre réussit.*

Tant que indique actuellement une concordance absolue dans le temps. Ex.: *Tant que la pluie durera, je resterai à la maison.* Autrefois *tant que* avait aussi le sens de 'jusqu'à ce que'. Ex.: Adieu! je vais traîner une mourante vie, Tant que par ta poursuite elle me soit ravie (Corneille, *Le Cid*, v. 994). L'Académie blâma cet emploi de *tant que*, et Corneille accepta la condamnation pour les vers 893—94, où il avait écrit: Je te le dis encore, et veux, tant que j'expire, Sans cesse le penser et sans cesse le dire. Il corrigea ces vers d'une manière peu heureuse en les remplaçant par: Je te le dis encore; et quoique j'en soupire, Jusqu'au dernier soupir je veux bien le redire.

Remarque. Autrefois, et surtout au XVI[e] siècle, *comme*, *ainsi comme*, *ainsi que*, *si que* s'employaient pour indiquer le temps. Ex.: Si con Renart se dementoit, Es vos un vilein qui venoit (*Roman de Renart*, VIII, 55). Ainsy que la pauvre femme estoit a son premier sommeil, entra le varlet (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, I,2). L'emploi temporel de *comme* et de *ainsi que* s'explique aisément: l'égalité de deux actions implique ou peut impliquer une certaine simultanéité entre elles. Encore au XVII[e] siècle, on peut dire: *Ainsi qu'on levait les nappes, entra un gentilhomme*, et l'Académie (1694) reconnaît cet usage tout en le qualifiant de vieilli.

155. Les conjonctions **causales** employées actuellement sont *comme, parce que, puisque, attendu que, vu que, à cause que, d'autant que* et parfois le simple *que.* Ex.: *Comme vous êtes son vieil ami, il vous le pardonnera. Il n'a rien voulu donner, vu qu'il est très avare. Attendu qu'il a commencé à geler, il faut chauffer mon cabinet de travail. Je le ferai puisque vous le désirez. Que lui ai-je fait, qu'il me boude comme ça?* Il y a deux sortes de propositions causales: les unes donnent la raison du contenu de la principale, elles constatent un fait *(il a été puni, parce qu'il avait volé);* les autres motivent la principale: *il n'est pas tout à fait malheureux puisque ses enfants l'aiment toujours.* Au point de vue historique il faut rappeler, ce que nous venons de constater, que *puisque* indiquait primitivement un rapport de temps; on disait *puis que ceo lor est avenu* (après que cela leur est arrivé), et comme on passe facilement de l'idée de *post* à celle de *propter,* il prit de bonne heure le sens d'une conjonction causale. Du reste les deux valeurs se confondent souvent, comme dans les vers suivants: Tuit mi penser sont à ma douce amie, Puis que je sai mon cuer en sa baillie (voir Littré). Quant à *parce que,* il a, au XVII^{e} siècle, supplanté *pource que* (voir § 156). Dans quelques cas spéciaux, *si* peut fonctionner comme conjonction causale (voir § 159,1).

Remarque. Plusieurs auteurs modernes évitent de recourir aux conjonctions et se servent d'autres moyens pour exprimer la cause. Ainsi, au lieu de *Comme elle était sans tempérament* ou *Parce qu'elle était sans tempérament,* on se contente de dire *Étant sans tempérament* ou *Sans tempérament* (*elle gardait toujours son sang-froid*).

156. Le nombre des conjonctions **finales** est assez restreint; nous citerons *afin que* (sur *à seule fin que,* voir II^{2}, § 557,1), *pour que* et le simple *que.* Ex.: *Je vous envoie sa lettre afin qu'il n'y ait pas de doute sur ma bonne volonté. Pour qu'elle ne sût rien de l'opération de son père, on l'avait envoyée à la campagne. Ote-toi, que je m'y mette.* Au point de vue historique il faut faire quelques observations sur les deux conjonctions suivantes:

Afin que existait déjà au moyen âge, mais il avait alors le sens de: à la condition que, avec la précaution que. Ex.: L'amulainnes s'escrie: Frans crestiens menbrus, Veschi ma

belle fille à cui vous serés drus A fin que renoiés le vostre Dieu Jhesus (*Bastart de Bouillon*, v. 5252, cf. v. 2233, v. 4192). A l' *afin que* moderne correspondait dans la vieille langue *à la fin que.*

Pour que, autrefois *pour ce que*, indiquait primitivement, outre la fin, la raison, la cause. Ex.: La Royne, qui saige dame estoit, apres la sepulture du Roy print le gouvernement du royaulme, pour ce que son filz estoit encore jeune (*Jehan de Paris*, p. 21). La peste ne l'arreste, ains la peste la craint, Pource qu'un moindre mal un pire mal n'esteint (A. d'Aubigné, *Les misères*, v. 860). Au XVII[e] siècle *pource que* est remplacé par *parce que*, que Vaugelas regardait comme plus doux (*Remarques*, I, 117), sans s'occuper du sens: *par* indique étymologiquement le moyen (§ 119,4); mais on passe facilement du moyen à la cause. La forme archaïque *pource que* se trouve encore chez George Sand (dans »La petite Fadette«) avec le sens de *parce que*; dans la langue littéraire elle a été remplacée par *pour que*, qui indique le but. Pourtant on entrevoit parfois un léger reste du sens causal primitif, comme dans le passage suivant: Que voulez-vous? demanda-t-elle, un peu inquiète qu'il ne lui fût arrivé quelque accident pour qu'il revînt si tôt (Ouida, *Deux petits sabots*).

Remarque. Signalons l'existence dans la langue populaire d'une nouvelle conjonction finale *pour (ne) pas que.* Un tour tel que: *J'ai fermé la porte pour ne pas avoir froid*, a entraîné par analogie: *J'ai fermé la porte pour ne pas qu'il ait froid*, au lieu du tour normal: *J'ai fermé la porte pour qu'il n'ait pas froid.*

157. En latin beaucoup de conjonctions servaient à exprimer une **concession:** *quum, si, etsi, etiam si, tamen etsi, quamquam* (cf. III, § 5,1), *quamvis, licet*; elles ont toutes disparu en roman. En français on a créé un grand nombre de tours nouveaux.

1° Les propositions concessives expriment souvent un fait réel, et dans ce cas on se sert actuellement des conjonctions *bien que, quoique, malgré que, encore que, nonobstant que;* autrefois on avait aussi *ja soit que.* Ex.: *Bien que je sois souffrant, je viendrai vous voir ce soir. Il n'est pas généreux, quoiqu'il soit très riche.* Voici quelques détails:

Combien que est maintenant vieilli. Corneille s'en servait,

mais il l'a fait disparaître dans une revision de ses œuvres (*Romania*, XLV, 236). Pour le développement du sens, rappelons que *combien qu'il fût jeune* a signifié d'abord 'quelque jeune qu'il fût' et ensuite 'quoiqu'il fût jeune'.

Bien que remplace dans la langue moderne *combien que*. Il est tout à fait synonyme de *quoique*, et c'est pourquoi il se substitue parfois, abusivement, à *quoi que* (voir V, § 329, Rem.).

· *Malgré que* s'emploie de nos jours couramment au sens de 'bien que'; la tournure est surtout propre au langage familier, mais elle est en train de pénétrer dans la littérature. Ex.: L'air brûlait malgré qu'on fût au déclin de la saison (Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p. 356). Beaucoup d'autres excellents prosateurs s'en sont servis: nous citerons Anatole France, Paul Margueritte, J.-H. Rosny, etc.; pourtant les puristes n'ont pas manqué de protester contre ce néologisme bien innocent, qu'ils ont qualifié de »lourd barbarisme qui a les deux vices rédhibitoires, la laïdeur et l'inutilité«, et qu'ils ont relégué à la »langue concierge«! L'histoire se répète constamment, et l'accueil réservé aux néologismes est toujours le même (comp. III, § 9). Le nouvel emploi de *malgré que* n'a pas fait disparaître l'ancien. Ex.: J'étais, malgré que j'en eusse, obligé de passer le plus souvent dans des endroits très agités (Duhamel, *Confession de Minuit*, p. 59). Sur le modèle de *malgré qu'il en ait*, on a créé *quoi qu'il en ait*. Ce tour, dont l'absurdité ne se révèle qu'à une analyse littérale, se trouve déjà chez Sainte-Beuve, et il est de nos jours généralement employé.

2° Les propositions concessives peuvent aussi exprimer quelque chose d'hypothétique, et dans ce cas on se sert des conjonctions *quand même* (*quand*), *alors même que* (*même lorsque*), *même si* (*si même*) et quelques autres. Ex.: *Quand même je serais malade, je viendrai vous voir ce soir*. En voici quelques exemples littéraires: Et alors même que Crainquebille aurait crié: »Mort aux vaches«, il resterait à savoir si ce mot a, dans sa bouche, le caractère d'un délit (A. France, *Crainquebille*). Même si vous me déplaisiez, je ne vous le dirais pas (H. Lavedan, *Bon temps*, p. 74).

3° Ajoutons en dernier lieu les pronoms relatifs indéfinis *qui que* (V, § 307), *quoi que* (V, § 329), *quel . . . que* (V, § 336), *quelque . . . que* (V, § 445—46), et les locutions conjonctives

tout . . . que (V, § 430,2, Rem.), *où . . . que, si . . . que, pour . . . que, pour peu que.* Ex.: Si habituée qu'elle fût à vivre dans un monde lettré . . ., elle s'accommodait fort de respirer le parfum d'un encens flatteur, encore que cet encens ne brûlât pas pour elle (Henri Ardel, *Cœur de sceptique*, p. 6). Rappelons ici les tours synonymes suivants: *quelque riche qu'il soit, tout riche qu'il soit, tout riche qu'il est* (§ 326), *pour riche qu'il soit, si riche qu'il soit, si riche soit-il.* Nous verrons plus tard qu'une concession peut s'exprimer de plusieurs autres manières.

158. La conjonction la plus employée pour exprimer une **condition** ou une hypothèse est *si*, autrefois *se* (III, § 626,1). Sur son emploi, il faut remarquer les points suivants:

1° *Si* peut introduire une proposition indépendante. Ex.: *S'il part, je partirai. S'il venait, je le lui dirais. S'il était (fût) venu, je le lui aurais (eusse) dit. Je le ferais, si je pouvais.*

2° *Si* peut introduire une proposition dépendante. Ex.: *Dis-moi si tu veux y aller. Je vous demande si vous connaissez sa cousine. Je ne sais s'il viendra ce soir. On est curieux de savoir si l'accord est possible. Si je fus assidu au lit de ce malade, vous pouvez l'imaginer.* Dans tous ces cas, *si* sert à introduire une proposition interrogative indirecte. Sur les propositions alternatives d'interrogation, dont la seconde partie est introduite par *si*, voir V, § 31,5. Exemples littéraires: Tu penses si notre chèvre était heureuse (Daudet, *La chèvre de Monsieur Seguin*). Est-ce que je me mêle, moi, si sa femme le fait cocu avec son cousin (G. Feydeau, *On purge bébé*, sc. 7).

3° *Si* peut dépendre de la locution adverbiale *à peine.* Ex.: C'est à peine si nous eûmes de la place (A. Lafon, *L'élève Gilles*, p. 40). C'est à peine si, par moments, on sent la table qui s'enfonce et le parquet qui se dérobe imperceptiblement (Dorgelès, *Partir . . .*, p. 20). Le verbe peut faire défaut dans la principale: A peine si le monsieur joua (E. et J. Goncourt, *Manette Salomon*, p. 86). A peine si le dauphin souffrit (G. Duhamel, *Le Prince Jaffar*, p. 54).

Remarque. Une condition ne s'exprime pas toujours à l'aide d'une conjonction; un énoncé peut présenter un sens nettement conditionnel sans que ce sens soit directement indiqué. Ex.: Et votre complaisance un peu

moins étendue De tant de soupirants chasserait la cohue (Molière, *Le Misanthrope*, v. 473). Actuellement dans la langue parlée une condition peut s'exprimer par une simple juxtaposition de phrases. Ex.: *Une supposition: il vient, je le chasse.* Le parler populaire préfère toujours la parataxe à la subordination.

159. Comme plusieurs des exemples cités le montrent, *si* n'indique pas toujours une condition; il peut aussi indiquer un fait réel et désigne souvent la cause. Voici quelques-uns des sens particuliers que *si* présente:

1° *Si* a le sens de 'puisque'. Ex.: Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né (La Fontaine, *Fables*, I, n° 10)? Comment oses-tu dire que tu es de noble race, si tu es le plus traître de tous les hommes (Scarron, *Roman comique*, II, 14).

2° *Si* sert parfois à constater un fait et a le sens de 'aussi vrai que'; cet emploi remonte au moyen âge. Ex.: Et se ele fu en peine de l'entrer, encor fu ele en forçor de l'oissir (*Aucassin et Nicolete*, 16,22). C'était apparemment le bien des deux partis: Car si les loups mangeaient mainte bête égarée, Les bergers de leur peau se faisaient maints habits (La Fontaine, *Fables*, III, n° 13). Si tu me pris pour Rébecca, tu te trompas (Rostand, *La Samaritaine*, p. 36)! Comp. § 285,2.

3° *Si* peut indiquer l'intensité et devenir synonyme de 'combien'. Ex.: Voyez si je suis sotte (J. Marni, *Celles qu'on ignore*, p. 53).

4° *Si* peut avoir une valeur interrogative. Ex.: *Demandez-lui s'il viendra demain.* Cf. § 158,2.

CHAPITRE III.

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

160. Construction. Les conjonctions de subordination sont suivies immédiatement du sujet de la subordonnée. Ex.: *Il l'a fait quoiqu'on le lui ait défendu.* Cependant l'usage moderne permet, dans quelques cas isolés, l'intercalation d'un complément circonstanciel entre la conjonction et le sujet de la subordonnée. En voici quelques exemples:

Lorsque. Ex.: Lorsque de la main j'avais essayé de remettre un peu d'ordre dans ma coiffure, elle revenait à la charge (C. Santelli, *L'adieu à l'enfance*, p. 53). Mon cœur se serra bien fort, et davantage lorsque, ayant questionné ma sœur au sujet de Lucie, elle me répondit avec une amertume que je ne lui connaissais pas (P. Bourget, *Pastels*, p. 253). Ses longues randonnées en Vendée, lorsque avec M^me^ de La Rochejaquelein, à quinze ans, elle courait à cheval les landes . . . lui avaient laissé . . : le goût du vent (Mary Duclaux, *Victor Hugo*, p. 11).

Parce que. Ex.: Il nous semble utile de signaler ici cette importante étude en raison de l'intérêt général qu'elle présente . . . et aussi parce que, en de nombreux passages, elle fournira des renseignements utiles et nouveaux (E. Hoepffner dans *Romania*, L, 478).

Quand. Ex.: Mais quand, arrivé au coupé des deux dames, il reconnut madame Martin, il sourit si joliment et lui donna le bonjour d'une voix si caressante (A. France, *Le lys rouge*, p. 113). Quand, avec les autres, il pénétra à l'intérieur du casernement . . . (*Revue bleue*, 1900, II, 337). Quand après une symphonie . . . il reparut pour jouer quelques pièces pour piano (R. Rolland, *Jean-Christophe, Antoinette*, p. 225).

Si. Ex.: Si, avec cela, le lecteur ne se déclare pas satisfait, il pourra s'aller coucher (Courteline, *La paix chez soi*, I, sc. 1).

161. Que représentatif. Dans la langue moderne *que* sert à rappeler une conjonction précédente simple ou composée. Cet usage n'existait pas dans la vieille langue, qui ne répétait ni ne remplaçait la conjonction. Ex.: Quant li jorz passet ed il fut anoitiet (*St. Alexis*, v. 51). Et pour ce, faict bon bien faire, tandis qu'on a le loisir, et Dieu donne santé (Commynes, 449). Quand Gargantua feut à table et la premiere poincte des morceaux feut baufree, Grandgousier commença raconter la source et la cause de la guerre (Rabelais, I, 144). Voici quelques remarques de détail:

1° *Que* sert à remplacer une conjonction ou une locution conjonctionnelle composées avec *que*, telles que *afin que, après que, avant que, alors que, lorsque, jusqu'à ce que, parce que, pour que*, etc. et *à mesure que, de peur que, de sorte que, si bien que, à moins que.* On dira ainsi: *A moins qu'on ne pense et qu'on ne dise le contraire. Que faut-il croire, lorsqu'on flatte et qu'on menace en même temps?* Exemple littéraire: Parce qu'elle passait un soir, Qu'on l'aborda, tremblant d'espoir, Et qu'elle dit: Il faudra voir, On est parti, l'âme ravie (Xanrof, *Éternelle bêtise*).

2° *Que* sert aussi à représenter les conjonctions simples *comme* et *quand.* On dit: *Comme j'ai parlé et que vous m'avez compris, je n'ai plus rien à ajouter. Quand il se promène et qu'il rencontre son tailleur, il n'est pas content.* Exemples littéraires: Quand je regarde Auguste au milieu de sa gloire, Et que vous reprochez à ma triste mémoire . . . (Corneille, *Cinna*, v. 10). Quand Alexandre seroit ici, et que ce seroit votre amant, je ne pourrais m'empêcher . . . (Molière, *Sicilien*, sc. 11). Ce *que* provient sans doute d'une influence analogique des conjonctions du premier groupe. *Que* peut aussi représenter *si.* Au lieu de dire: *Si nous sommes jamais heureux et si la Fortune se lasse de nous persécuter, nous ferons* etc., Vaugelas préférait: *Si nous sommes jamais heureux et que la Fortune se lasse de nous persécuter, nous ferons* etc., parce que ce tour lui semblait »beaucoup plus François et plus elegant« (*Remarques*, I, 137). La tournure préférée par Vaugelas s'est maintenue jusqu'à nos jours: si plusieurs propositions conditionnelles se suivent, liées entre elles à l'aide de *et, ou, mais,* on n'a pas besoin de répéter *si,* on peut le remplacer par *que,* qui demande le subjonctif. Ex.: Pourtant si Jacques

a fait un testament en sa faveur et qu'il nous soit enlevé . . . (M. Prévost). On se sert du subjonctif, parce que la proposition introduite par *que* exprime primitivement une supposition. Il y a une légère différence entre *et que* et *et si;* le premier tour s'emploie surtout quand en fait il n'y a qu'une seule condition; le deuxième sert à indiquer qu'il y en a deux. Remarquez la différence entre: *Les candidats ne seront pas admissibles, s'ils ne connaissent pas ces règles et qu'ils ne les observent pas*, et *les candidats ne seront pas admissibles, s'ils ne connaissent pas ces règles et s'ils ne les observent pas.* Cette différence n'est guère observée dans la langue parlée, qui préfère *et si.*

3° *Que* représente, dans certains cas, une conjonction simple ou composée qui n'a pas été énoncée précédemment; selon les exigences du contexte, *que* signifie 'avant que', 'lorsque', 'puisque', 'quand', etc. On dit ainsi: *Eh bien! il y a donc du nouveau, que vous venez de si bonne heure?* Exemples littéraires: Madame, levez-vous. — Non, Seigneur, que [= à moins que] mes pleurs n'obtiennent ma demande (Mairet, *Sophonisbe*, v. 866—68). Hélas! je parle encor que déjà ma parole Est tournée en poison (A. de Vigny, *Le mont des Oliviers*).

162. Absence du verbe. La conjonction introduit normalement une proposition, ce qui veut dire qu'elle régit un verbe: *Je sais qu'il viendra. Tu auras une récompense si tu es sage.* Cependant le verbe peut dans certains cas faire défaut dans la subordonnée.

1° Dans les propositions complétives les particules *voici* et *voilà* peuvent fonctionner comme des formes verbales. Ex.: Je crois que le voici (Le Sage, *Turcaret*, IV, sc. 4). Je crois que voilà le visage de mon frère le capitaine et de sa femme (Voltaire, *L'Ingénu*). *Que* s'emploie de même avec *oui, non* et *si*, qui représentent toute une proposition: *Il croit que non. Je crois que oui.* Ce tour a amené la création de *que oui* (*si, non*). On dit ainsi: *Il n'y en a plus, des jeunes filles! — Que si! seulement il n'y en a pas ici.* Exemple littéraire: Est-il allé prendre l'air? — Que non (G. Duhamel, *Vie des martyrs*, p. 54).

2° Dans les propositions circonstancielles le verbe peut parfois faire défaut. On dit ainsi: *Je le fréquente parce que pauvre*

et non quoique pauvre (comp. en italien: *Fu scacciato perchè straniero*). Pour les détails, voir V, § 17. Grâce à l'omission du verbe, la conjonction change parfois de nature. Ex.: Quoique ça, mon départ est arrivé avant qu'elle ait eu son autorisation (H. Barbusse, *Le feu*, p. 109). Ici *quoique* remplace *malgré* et fonctionne comme une pure préposition.

3° L'omission du verbe s'observe aussi dans une phrase telle que: Nus ne m'ot fors que tu seulment (*Le Garçon et l'Aveugle*, v. 143). Il faut comprendre: Personne ne m'entend, excepté que tu m'entends. Cependant, par l'absence du verbe, *fors que* peut aussi être regardé comme une préposition, et dans ce cas il est suivi du cas régime. Ex.: Le sentier . . . Que nus el monde ne savoit Fors que lui et son palefroi (*Vair Palefroi*, v. 191).

LIVRE QUATRIÈME.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES VERBES.

CHAPITRE I.

VERBES SUBJECTIFS.

163. Les verbes personnels peuvent se diviser en deux catégories. On a d'un côté les verbes subjectifs ou intransitifs, et de l'autre les verbes objectifs ou transitifs. Les premiers ne comportent pas de compléments d'objet parce qu'ils sont l'expression d'une action qui, pour ainsi dire, ne sort pas du sujet: *il rougit*, *il tousse*, *il court*, *il vit*, etc. Les verbes objectifs au contraire sont généralement accompagnés d'un complément d'objet: *il a vendu sa maison*. Disons tout de suite qu'il n'y a pas de limites bien fixes entre ces deux sortes de verbes: beaucoup de subjectifs deviennent facilement objectifs et vice versa. Les verbes subjectifs comprennent au moins cinq groupes selon qu'ils expriment un mouvement, une action, un état, le passage à un état ou une manière d'être. Il faut pourtant ajouter que ces groupes ne se distinguent pas nettement et que l'attribution d'un mot à un de ces groupes est souvent tout à fait arbitraire.

164. Verbes exprimant un **mouvement:** *marcher*, *aller*, *venir*, *courir*, *sortir*, *sauter*, *danser*, *voler*, *nager*, *ramper*, *descendre*, *monter*, *tomber*, *passer*, *tourner*, *entrer*, *rentrer*, *arriver*, *partir*, *serpenter*, etc. Plusieurs de ces verbes deviennent facilement objectifs. Il arrive qu'un complément de circonstance (comp. V, § 96,5, 6, 7, 8) est regardé comme un complément d'objet. Ex.: Kar quant il ot alees Trestutes les contrees (Philippe de Thaun, *Comput*, v. 1861). Il n'ot pas une archiee alee (*Ivain*, v. 3443). Si pense k'il venra arriere Tres tout

en itele maniere Cele voie k'alee avoit (*Chev. as II espees*, v. 9367). Il arrive aussi que le verbe devient factitif: *sortir* n'a pas seulement le sens de 'quitter un lieu' (cf. vfr. *issir*), mais aussi de 'faire quitter un lieu': *Je sors. Le domestique a sorti la voiture.* Voici quelques observations sur l'emploi objectif de plusieurs verbes de mouvement:

Courir s'emploie avec un objet direct. Il prend alors le sens de: poursuivre à la course, parcourir, fréquenter, etc. On dit *courir le cerf, un lièvre; courir un prix, les honneurs, le cachet; courir les champs, les rues; courir les bals publics; courir un danger*, etc. Exemples littéraires: Courez du bel esprit la carrière épineuse (Boileau, *Art poétique* I, v. 8). Pour courir l'Océan de l'un à l'autre bout (*id.*, *Satires*, VIII, v. 74). Courir les grands chemins (*ib.*, v. 126). Je cours tout le sérail comme si tu y étois (Montesquieu, *Lettres persanes*, nº 7).

Descendre, employé objectivement, est d'un usage général dans la langue moderne: *descendre un tableau, une malle, un sac.* Dans *descendre l'escalier, l'escalier* est un complément de circonstance (Comp. V, § 96,5).

Fuir s'emploie comme verbe objectif dans le tour *fuir un danger.* Au moyen âge il avait parfois le sens de 'emmener en fuite'. Ex.: Mais je l'an a foï (*Orson de Beauvais*, v. 969).

Monter se comporte comme *descendre* et s'emploie assez souvent comme verbe objectif: *monter les bagages, une horloge, un moteur, un magasin, un rayon, les prix*, etc. Il peut aussi avoir un nom de personne comme complément. Ex.: Mais quand un roi m'insulte et pour surcroît me raille, Ma colère va haut et me monte à sa taille (V. Hugo, *Hernani*, II, sc. 3).

Sortir. Ex.: *Il a sorti le cheval de l'écurie. Sortez-moi ces bottes. Il a sorti sa montre.*

Tomber comme verbe objectif se rencontre surtout dans le langage très populaire: *tomber une femme, tomber un adversaire*, etc. Ce tour provient peut-être de l'argot des lutteurs. Ex.: Il se dépêchait bien vite de lui faire faire la grenouille: triste et navré et inconsolable quand une contestation le forçait à le tomber une seconde fois (E. de Goncourt, *Les frères Zemganno*, p. 48). L'argot parlementaire s'en sert également: *tomber un ministre, un ministère.* Un tel emploi est fréquent dans les idiomes du Midi, d'où il a pénétré dans les romans d'A. Daudet. Ex.: Elle ne pleurait pas, elle

tombait des larmes (*Numa Roumestan*, p. 43). Les voilà qui tombent tous des larmes (*Tartarin sur les Alpes*, p. 141).

Tourner s'emploie, depuis longtemps, comme verbe objectif dans beaucoup d'expressions. La cinématographie a créé *tourner un film*. Ex.: Je connais l'endroit pour y avoir tourné un film (P. Morand, *Ouvert la nuit*, p. 120). Cette expression a amené *tourner quelqu'un*. Ex.: Car le bon curé avait été tourné dans son jardin, près du tombeau de Poilu, et son visage hilare, où passait cependant parfois l'ombre d'un souci douloureux, s'épanouissait sur tous les écrans lumineux de France (Clément Vautel, *Mon curé chez les pauvres*, p. 38).

Voler s'employait au moyen âge comme verbe transitif dans des termes de fauconnerie: *voler le héron, la perdrix*, etc. Le sens objectif se généralise: de 'chasser au vol', notre verbe passe au sens de 'chasser' en général. Enfin il s'emploie métaphoriquement comme tant d'autres termes de vénerie pour 'faire du butin'. Ce sens semble avoir appartenu surtout à l'argot des malfaiteurs, et de cet argot il passe, au XVI^e^ siècle, dans le français commun, qui adopte *voler* au sens de 'dérober'.

165. Verbes exprimant une **action** ou une **production:** *respirer, halener, souffler, crier, bruire, siffler, tousser, éternuer, balbutier, chanter, parler, causer, hurler, aboyer, hennir, mentir, penser, pleurer, rire, sourire, intriguer, progresser, fumer*, etc., (sur l'emploi intransitif de *boutonner*, etc., par l'ellipse du pronom réfléchi, voir § 198, Rem. 2). Quelques-uns des verbes cités s'emploient parfois comme objectifs:

Aboyer s'employait au XVI^e^ siècle comme verbe objectif avec des sens assez variés. Ex.: Il a abbayé nostre Religion et blasphemé contre Jesus-Christ (Le Loyer, *Hist. des Spectres*, V, 3). Abboyans ce gros monceau d'or (Noël du Fail, II, 201). Cette cavallerie espagnole . . . . fut toujours abayée d'une escoupeterie (A. d'Aubigné, *Hist. Univ.*, XIV, 18).

Bruire était souvent pris objectivement au XVI^e^ siècle. Ex.: De sa voix enroüee elle bruira ces mots (A. d'Aubigné, *Les Misères*, v. 88). On disait de même *bruire une ode envenimée, bruire un arrest de mort*.

Causer. Ex.: Un peintre qui cause ses tableaux et ne les peint jamais . . . (Marni, *Comment elles se donnent*, p. 59).

Cet emploi est tout à fait individuel; il a, sans doute, été amené chez l'écrivain par l'opposition avec *peindre*, lui-même objectif.

Fumer est primitivement subjectif: *Le bois vert fume, le poële fume;* il s'emploie ensuite avec un complément d'objet (au sens de 'envelopper de fumée'): *fumer un renard*; *fumer un hareng, un saumon*, etc.; puis, comme verbe factitif (au sens de 'faire produire de la fumée'): *fumer du tabac, un cigare.*

Halener. Ex.: Adont reprist le cor que forment allena (*Bastart de Bouillon*, v. 3472). Le vieux poète emploie ici *halener* d'une manière objective, tout comme on dit actuellement *souffler le feu.*

Mentir. On disait au XVI^e^ siècle *mentir (le nom de) Jésus.* Cet emploi est fréquent chez Agrippa d'Aubigné; comp.: Sous le nom menti de Jesus (*Les Misères*, v. 1247).

Penser est ordinairement suivi d'un complément d'objet indirect: *penser à sa patrie.* Mais il se construit aussi et dès la Renaissance avec un régime direct. Ex.: Et le plaisir qui ne se peut passer, De les songer, penser, et repenser, Songer, penser et repenser encore (Ronsard, *Amours*, I, 23). Je suis habituée à penser ma vie (P. Bourget, *Le sens de la mort*, p. 124). Rappelons aussi l'expression moderne *penser une carte.*

Pleurer peut prendre comme »objet« la personne ou la chose pour laquelle on verse des larmes. Ex.: *Elle a retrouvé sa fille qu'elle avait tant pleurée. Je pleure toujours mes fautes.* Comp. § 169.

166. Verbes exprimant un **état:** *vivre, rêver, songer, dormir, tarder, trembler, palpiter, vibrer, osciller, vaciller, hésiter, flotter, chanceler, suer, être, sembler, paraître, demeurer, rester; être debout* (comp. lat. stare), *être couché* (comp. lat. jacere), *être assis* (comp. lat. sedere). Plusieurs de ces verbes prennent parfois un objet; ils expriment alors une action, non pas un état. Exemples:

Rêver. On dit *rêver dans la fièvre, rêver d'argent, rêver à un problème*, etc.; mais on dit aussi *rêver un naufrage, rêver un poème; rêver le pouvoir, les grandeurs*, etc. Ex.: Seul vous exécutez tout ce que j'ai rêvé (Corneille, *Polyeucte*, v. 1169).

Songer, synonyme de *rêver*, peut se construire comme celui-ci avec un objet. Ex.: Craint et croit déjà voir ma mort qu'elle a songée (Corneille, *Polyeucte*, v. 14). Cet emploi a vieilli.

Suer est employé objectivement dans *suer du sang, suer les grosses gouttes, suer sang et eau, suer l'ennui;* on a dit autrefois *suer de l'encre.*

Remarque 1. Les auteurs modernes font parfois un emploi tout individuel de quelques-uns des verbes précédents. Ex.: Les grands cils allongés palpitent leurs tendresses (A. Samain, *L'indifférent*). Elle connaissait cette pâleur tremblée de ses lèvres (A. Daudet, *Sapho*, p. 207). On ne vit pas le bonheur, on ne peut que le mourir (R. Trintzius et A. Valentin, *Poudre d'Or*, conte en trois actes, précédé de *Philippe le Zélé*, p. 260).

Remarque 2. Il peut arriver que l'emploi objectif l'emporte et que la construction subjective disparaisse tout à fait. Ainsi *idolâtr(i)er* ne présente plus le sens primitif qui était: devenir idolâtre, tomber idolâtre, être fou (de). Villon écrit: Salmon en ydolatria (*Grand Testament*, v. 630). De bonne heure ce verbe a subi l'influence des verbes *adorer*, *aimer*, etc., et a adopté leur construction.

167. Verbes exprimant le **passage à un état:** *grandir, croître, rougir, bleuir, pâlir, mourir, périr, rouiller, rancir, durcir, vieillir, rajeunir, maigrir, engraisser, grossir*, etc. Quelques-uns de ces verbes s'emploient aussi comme objectifs. Exemples:

Croître. Corneille a écrit: Ce malheur toutefois sert à croître sa gloire (*Polyeucte*, v. 309). M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs (*id., Le Cid*, v. 740). L'emploi de *croître* pour *accroître* était une licence propre au langage poétique; elle fut condamnée par Vaugelas (*Remarques*, I, 436) et l'Académie Française.

Grossir présente dans la langue actuelle deux sens différents: devenir gros et rendre gros. On dit *la mer grossit, le raisin commence à grossir* et *les pluies ont grossi le fleuve, la peur grossit tout.*

Périr s'employait autrefois aussi comme transitif. Ex.: Par Dieu! Thiebaut selon mon escient, Amors n'iert ja pour nule mort perie (Thibaut de Champagne, *Jeu-parti*). Au nom . . . du Sainct Esperit Qui saulva ce qu' Adam perit (Villon, *Grand Testament*, str. 70). De même dans la langue moderne: Comme la petite Lisette qu'une balle perdue a périe (Bourget, *Recommencements*, p. 264). Cet usage paraît rare

et dialectal. Au § 166, nous avons cité un exemple de l'emploi objectif du verbe *mourir*.

168. Verbes exprimant une **manière d'être** ou d'agir: *serpenter, cochonner, fouiner, coqueter, minauder, bouder, bourdonner, marivauder* (III, § 88,3 et § 148, Rem.), etc. Quelques-uns de ces verbes présentent aussi un emploi objectif: *bourdonner un air, bouder sa femme, cochonner un dessin* (langage très familier des lycéens).

169. Plusieurs verbes intransitifs peuvent être accompagnés d'un complément d'objet, si ce complément est formé du radical du verbe ou exprime une idée similaire. On dit ainsi *vivre une vie, combattre le bon combat, danser une danse, jouer gros jeu, dormir son sommeil.* On peut construire de la même manière un verbe impersonnel (cf. § 190); Chateaubriand a écrit dans ses »Mémoires«: La neige neigeait sa lumière. Voici quelques remarques de détail:

Dormir peut avoir comme régime *somme* ou *sommeil;* on dit *dormir un bon somme, dormir le grand sommeil.* Ex.: Le cadavre au teint vert qui dort le grand sommeil (Th. Gautier, *En passant à Vergara*). En dehors de ce cas, l'emploi objectif de *dormir* est tout à fait exceptionnel. Ex.: Et l'amour? L'amour, tu le fais parfois sans même te réveiller. Tu le dors (Duhamel, *La pierre d'Horeb*, p. 215).

Pleurer. Ex.: Elles pleuraient les larmes qui avaient été contenues pendant bien des jours (P. Loti, *Les désenchantées,* p. 52).

Sourire. Ex.: Tu souriais un sourire (A. Samain, *Au Jardin de l'Infante*).

Vivre. L'emploi objectif de ce verbe est assez général dans la langue actuelle; on ne dit pas seulement *vivre sa vie,* mais aussi *vivre des jours de bonheur, vivre la guerre,* etc. Exemples littéraires: Si l'on vivait ses livres, ce ne serait pas la peine de les écrire (P. Bourget, *La duchesse bleue*, p. 27). La tragédie intérieure que vous viviez alors (*ib.*, p. 195). Les théories qu'il a voulu vivre (*id., L'étape*, p. 51). Le bébé seul me semblait vivre sa joie, les deux autres la dormaient, pour ainsi dire (Duhamel, *Confession de minuit*, p. 41).

170. Rappelons en dernier lieu que certains verbes subjectifs peuvent être accompagnés d'un **attribut.** Cet attribut peut avoir le caractère d'un simple prédicat: *il est professeur;* il peut aussi être une simple apposition au sujet: *il est mort professeur* (comp. V, § 122).

1° Prédicat. Ex.: *Il est soldat. Il est malade. Elle est devenue heureuse. Il paraît détraqué. Vous semblez peu content.*

2° Apposition. Ex.: *Il sortira vainqueur de la lutte. Son frère est mort colonel. Elle entra la première* (V, § 105). *Elle est née sourde. Il est né prince. Le brigand tomba raide mort. Elle resta assise. Il est resté veuf.*

CHAPITRE II.

VERBES A RÉGIME DIRECT.

171. Le régime direct d'un verbe peut être un nom ou une proposition: *je sais ma leçon, je sais qu'il est parti.* Nous examinerons d'abord le premier cas. Ordinairement, l'usage français continue l'usage latin: salutare aliquem > *saluer qn.*; laudare aliquem > *louer qn.*,; gustare vinum > *goûter le vin*; vendere frumentum > *vendre du froment* (*blé*). Le régime exprime tantôt l'objet de l'action, tantôt le résultat de l'action, tantôt le contenu. Voici quelques détails:

1° Il exprime l'objet de l'action: *remplir une fosse, curer un puits, vendre une maison, peindre les fenêtres, relier un livre, copier une lettre, déchirer sa robe, bombarder une ville, démolir une maison, acheter un tableau, prêter de l'argent, transporter un fardeau, battre l'ennemi, allumer un cigare, cuire un œuf.* Les rapports sémantiques entre le verbe et l'objet peuvent être très divers: *siffler* dans *siffler un acteur* a un tout autre sens que dans *siffler son chien.*

Remarque. Parfois l'emploi d'un complément d'objet ne s'explique que par une influence analogique. Soit le vers suivant de La Fontaine: La femme .... Crut la chose et promit ses grands dieux de se taire (*Fables*, VIII, n° 6). Le tour *promettre ses grands dieux* a probablement été formé sur le modèle de *jurer ses grands dieux.*

2° Il exprime le résultat de l'action: *creuser une fosse, foncer un puits, bâtir une maison, peindre un paysage, imprimer un livre, écrire une lettre, faire une robe, battre du beurre, faire une omelette, cuire du pain, composer un opéra, inventer une machine, dessiner un portrait, construire un avion, coudre une blouse, chanter une chanson, siffler une mélodie.*

3° Après certains verbes, le complément exprime tantôt l'objet: *battre le blé, chanter une victoire, frapper un chien,*

peindre une porte, tantôt le résultat: *battre du beurre, chanter une chanson, frapper deux coups, peindre un paysage.* Parfois la même phrase peut présenter deux sens différents, selon que le complément doit être regardé comme l'objet ou le résultat de l'action. Ainsi la phrase *il peint le banc*, peut signifier qu'il reproduit dans son tableau le banc en question; mais elle peut aussi signifier qu'il couvre un banc de couleur.

4° Il exprime le contenu: *parler politique, causer chiffons, causer examen, prêcher la vertu, discuter religion.* Il semble que ce cas soit surtout particulier à quelques verbes subjectifs employés objectivement.

172. Le complément d'objet direct peut parfois être accompagné d'un attribut. Cette construction s'observe surtout avec des verbes tels que: *élire, nommer, appeler, couronner, consacrer, proclamer, déclarer, faire, créer, instituer, saluer, ordonner, réputer, juger, estimer, croire, connaître*, etc. Ex.: *On l'a élu maire. Le pape le couronna empereur. On l'a ordonné prêtre. Nous l'avons cru (estimé) honnête homme. Il nous a institués ses héritiers. On le retint prisonnier. Le roi arma son frère chevalier.* Avec le verbe *faire*, on change volontiers de construction, et le régime direct est remplacé par un régime indirect sous la dépendance de la préposition *de: La politique européenne a fait du tsar l'allié de la France.* Au sujet de cette dernière phrase, rappelons quelques vers d'une tragédie de Robert Garnier: A un Roy? que peut-il endurer d'avantage Que de se voir réduit en si honteux servage? Que de se voir priver de son sceptre ancien? Que d'avoir tout perdu? que de Roy n'estre rien (*Les Juifves*, v. 222)?

Remarque. Cet attribut est parfois précédé d'une particule (*pour, comme, en*); on dit *prendre pour, tenir pour, choisir pour* ou *comme, regarder comme, considérer comme, s'ériger en.* Ex.: *Il avait désigné mon frère pour son successeur. Il a pris son fils pour associé dans la maison.* Parfois il y a eu hésitation: on disait au XVII[e] siècle *je le tiens honnête homme*; nous disons aujourd'hui *je le tiens pour un honnête homme.* Dans la langue familière de nos jours, *mettre* s'emploie parfois avec un double complément; on dit par ex. *mettre un garçon pensionnaire dans un lycée.* Dans un langage plus soigné, on se servirait de la particule *comme.*

173. En latin quelques verbes tels que *docere, celare, poscere, orare, rogare*, etc. étaient souvent suivis de deux ac-

cusatifs, dont le premier indiquait la personne sur laquelle s'exerçait l'action, et le second la chose qui en était l'objet. On disait: *Docet puerum litteras. Tribunus me primum sententiam rogavit.* Une construction analogue existait dans la vieille langue. Nous citerons comme exemples les passages suivants: Aiol son fil baisa la france Avisse Et les iex et la bouche et la poitrine (*Aiol*, v. 442—43). Plus de .VII. fois les baise les bouches et les nés (*ib.*, v. 10180). Grant cop le fiert (*Sone de Nansay*, v. 10152). Li uns le fiert grand cop d'une mace sur le chapel de fer (Joinville, § 549). A côté de ces tours il faut aussi citer ceux qu'a réunis A. Tobler dans VB, I², 89, note, et dont voici un exemple: Il les fera tous les membres trainchier (*Raoul de Cambrai*, v. 8550).

174. L'objet d'un verbe transitif peut aussi être une proposition: *Il sait que je suis parti. Je crains qu'il ne le fasse.* Comp. § 150. Il peut arriver que le régime soit formé par un nom et une proposition coordonnés. Un tel tour se rencontre au XVII[e] siècle. Ex.: Je vois votre chagrin et que par modestie Vous ne vous mettez point, Monsieur, de la partie (Molière, *Les Femmes savantes*, IV, sc. 3). Notre chien, se voyant trop faible contre eux tous, Et que la chair courait un danger manifeste, Voulut avoir . . sa part (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 7). Mais je crains des chrétiens les complots et les charmes, Et que sur mon époux leur troupeau ramassé Ne venge tant de sang que mon père a versé (Corneille, *Polyeucte*, v. 254—56). Cet emploi de deux compléments d'objet de nature grammaticale différente était général au grand siècle. Il tombe peu à peu en désuétude; pourtant les romantiques s'en servent encore. Ex.: Dis, ne voudrais-tu pas voir une étoile au fond? Ou qu'une voix des nuits, tendre et délicieuse, S'élevant tout à coup, chantât (V. Hugo, *Hernani*, V, sc. 3)? J'écoutais cependant cette simple harmonie, Et comme le bon sens fait parler le génie (A. de Musset, *Poésies Nouvelles*). Cette construction n'est pas inconnue à la langue moderne. Ex.: Il comprit son erreur et que le Mont Blanc faisait toute cette clarté (A. Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p. 309). Elle s'emploie surtout quand le premier complément d'objet est un infinitif. Ex.: Elle espéra trouver grâce et

qu'on la rétablirait dans ses fonctions (Cherbuliez, *Miss Rovel*, p. 78).

175. Un grand nombre de verbes objectifs s'emploient aussi comme subjectifs. On dit régulièrement: *il boit du vin, il plie sa serviette, il parle trois langues, il m'a donné un franc*, etc.; mais les quatre verbes cités se construisent aussi sans régime: *il boit, il plie sous ce fardeau, il parle toujours, il aime à donner*. Nous rappelons ici quelques vers du »Misanthrope«. Oronte dit dans la fameuse scène du sonnet: Vous me flattez et vous croyez peut-être . . . (v. 337). Mais Philinte l'interrompt en s'écriant: Non, je ne flatte point. On voit avec quelle facilité le complément peut être supprimé. Voici quelques autres exemples du même phénomène trouvés dans la littérature contemporaine: Ça n'a pas de quoi manger et ça envoie chez le pharmacien (René Trintzius et Amédée Valentin, *Poudre d'or, conte en trois actes*, p. 148). A mon tour, au lieu d'envoyer chez le docteur Blanche, j'adresse chez vous (*ib.*, p. 153).

176. L'omission du régime direct a surtout lieu quand il est tout indiqué par les circonstances. On dit *consacrer l'hostie;* mais il y a des moments où le régime est superflu, et c'est pourquoi on peut dire, sans devenir obscur: *au moment où le prêtre consacre.* Comp.: La dextre auguste qui consacre (J.-M. de Heredia, *Vitrail*). Une telle omission du régime est un phénomène qui remonte très haut. Ex.: Li doi baron brocent, si ont esperonné (*Fierabras*, v. 770). Les deux verbes synonymes *brochier* et *esperonner* sont ordinairement objectifs et ont le mot *cheval* comme complément d'objet. Ex.: Ot le Oliver, sin ad mult grand irur, Le cheval brochet des oriez esperuns (*Roland*, v. 1225). Dans beaucoup de cas, l'omission du régime est presque devenue la règle; on dit *la poule pond* et on n'a pas besoin d'ajouter *des œufs*. En jouant à l'écarté, on se contente de dire *prendre* sans ajouter de régime; comp.: C'est à vous de prendre (A. de Musset, *Il ne faut jurer de rien*, II, sc. 2). Ce phénomène est surtout général dans le langage technique: *un témoin dépose, le tribunal prononce, un cheval mène, un boxeur encaisse, un champion abandonne* (pour d'autres détails, voir IV, § 94 ss.).

Ces exemples de la langue actuelle nous montrent que, quand celui qui parle ne considère pas l'objet de l'action, celui-ci disparaît et laisse la place au seul verbe exprimant l'action. Voici deux verbes qui ont pris un sens particulier par l'omission du régime:

Adresser s'employait autrefois au sens de: toucher droit où l'on vise, aller droit au but. Ex.: Toutes voulaient lui plaire; En quoi notre amoureux ne se pressait pas tant: Bien adresser n'est pas petite affaire (La Fontaine, *Fables*, I, n° 17). Il s'agit ici d'un terme de sport; on sous-entend *la balle* (comp. IV, § 347).

Rompre s'emploie comme intransitif dans la locution *rompre en visière à qn.* Alceste dit: Mon dessein Est de rompre en visière à tout le genre humain (*Le Misanthrope*, v. 96). Nous avons ici à faire à une expression qui remonte au temps de la chevalerie médiévale où l'on *rompait une lance* dans la visière de l'adversaire.

177. Il y a entre les verbes d'action une fluctuation constante. Les verbes qui, primitivement, se construisent avec un régime direct peuvent changer de construction et devenir transitifs indirects ou intransitifs et vice versa. Ces changements sont parfois dus à des influences analogiques, mais on constate aussi l'influence d'autres facteurs. Exemples:

Délibérer était autrefois transitif. Dans son conte charmant »Les femmes et le secret«, Noël du Fail raconte: Ils demeurerent plus tard qu'ils n'avoient coustume, pour deliberer une difficulté à fer esmoulu et de grand poids. Cette construction, employée encore au XVII[e] siècle, a disparu; on ne dit plus que *délibérer sur* (ou *d'*)*une chose* (verbe transitif indirect).

Marcher signifie primitivement 'presser avec le pied', 'fouler'. Ex.: Hoem ki a serpent marchié (Wace, *Rou*, III, v. 474). Marchay l'erbe poignant menue (A. Chartier, *Le livre des quatre dames*, p. 564). On dit encore *marcher l'argile, marcher les cuirs*, *marcher le gazon*; mais, en dehors de ces emplois techniques, le verbe est devenu intransitif, et l'emploi subjectif apparaît déjà au moyen âge.

Oublier s'employait parfois comme intransitif et demandait la préposition *de.* Ex.: Chil honme qu'ensi vont par estrainge

contrée . . . Il ont de leur mouller assés tost oubliée (*Bastart de Bouillon*, v. 2890). On disait en latin *oblivisci alicujus rei*; mais il vaut peut-être mieux penser à une influence analogique de *il me souvient de* (comp. V, § 34). *Oublier* est devenu exclusivement transitif direct.

Savoir a de tout temps été un verbe transitif direct: *savoir une langue.* Cependant il se construit parfois au moyen âge avec la préposition *de.* Ex.: Qui de maint barat mout sauoit (*Auberée*, v. 105). On trouve de même *savoir de l'escremie*, *del governal*, etc.; comp. esp. *saber de todo.* Rappelons aussi le tour vieilli *dire d'un, puis d'un autre* (cf. V, § 410, Rem. 1).

CHAPITRE III.

VERBES A RÉGIME INDIRECT.

178. Plusieurs verbes sont accompagnés d'un régime indirect qui indique ordinairement la personne (ou la chose) vers laquelle se dirige l'action. Il est exprimé à l'aide de la préposition *à* ou du datif; à côté de *il aime son voisin*, on a *il nuit à son voisin* et *il lui nuit*. Les verbes dont il s'agit sont *plaire*, *déplaire*, *nuire*, *pardonner*, *ressembler*, *survivre*, *obéir*, *succéder*, *satisfaire*, *consentir*. La construction française reproduit parfois celle du latin; on dit *nuire*, *obéir*, *plaire à qn*, parce qu'on disait primitivement nocere, obedire, placere alicui. Dans d'autres cas, il s'agit sans doute d'un développement français dû à une analogie quelconque. Exemples:

Ressembler, qui est primitivement un augmentatif de *sembler* (III, § 495,7), était d'abord accompagné d'un régime direct ou plutôt d'un prédicat (comp. § 170). Ex.: Li amiralz ben resemblet barun (*Roland*, v. 3172). Je resemblois l'arondelle qui vole (Marot, *Eglogue au Roy*). Ses pleurs . . . ressemblent un torrent (Malherbe, I, 15, v. 304). Bossuet se sert encore de la même construction. Pourtant Vaugelas (*Remarques*, II, 258) ne l'admet qu'en poésie et la regarde en fait comme vieillie et fautive; selon lui, le bon usage demande absolument *ressembler à qn.* et *à qch.* La nouvelle construction est probablement due à l'influence analogique de *être semblable à.*

Survivre, qui avait autrefois aussi le sens général de 'vivre plus longtemps que', fonctionnait comme un verbe transitif direct. Ex.: Tut survesquiet e Virgilie e Omer (*Roland*, v. 2616). Il la penroit à famme, et seroit roine d'Engleterre, se il survivoit le roi son pere (*Ménestrel de Reims*, § 17). Sa femme le survesquit (Malherbe, I, 425). Selon Vaugelas (*Remarques*, II, 315), on »dit également bien *survivre à son pere* et *survivre son pere*«. De nos jours, *survivre* est exclusivement cons-

truit avec un régime indirect: *il a survécu à son père, il lui a survécu.*

179. L'usage actuel fait une distinction très nette entre le régime direct et le régime indirect. Autrefois l'usage était plutôt flottant, et une analyse logique de la construction des différents verbes montre clairement que la distinction moderne est, pour une grande partie, assez arbitraire. Soit le passage suivant de Guez de Balzac: On a puni autrefois un Grec à Athènes pour avoir servi les Perses de truchement (*Lettres*, V, 4). L'usage actuel remplacerait *les Perses* par *aux Perses;* mais c'est là presque une question de mode grammaticale, car les deux constructions, envisagées d'un point de vue général, sont également bonnes et s'expliquent sans aucune difficulté. Du reste il y a eu et il y a encore un glissement perpétuel entre les deux groupes de verbes. Nous allons examiner quelques verbes qui hésitent ou qui ont hésité entre les deux constructions:

Aider se construisait autrefois avec un régime indirect. Ex.: Respunt li quens: Kar li aluns aider (*Roland*, v. 1676). A l'arcevesque Turpin alat aider (*ib.*, v. 2169). E lui aidez e pur seignur le tenez (*ib.*, v. 364). Et Nostre Sires demonstra bien ke il voloit aidier à nostre gent (Villehardouin, § 566). Et Diex lour aidera aussi comme il fist moy (Joinville, § 406). Qui se peut sauver quand on lui aide n'est pas malhabile homme (Malherbe, II, 451). Voilà comme le Ciel aide aux gens qui sont inspirés de lui (Furetière, *Roman bourgeois*, II, 61). On dira encore: *Je lui aiderai à porter ce fardeau*; mais *aider à ses amis* a été remplacé par *aider ses amis*. L'emploi du verbe avec régime direct remonte au moyen âge. Ex.: Si les envoya en la terre de Romenie, por aidier cels d'Andrenople et cels del Dimot (Villehardouin, § 404).

Croire. A côté de *credere aliquid*, on avait *credere alicui*, et cette dernière construction s'est conservée en français, où l'on trouve *croire à Dieu, aux miracles, à la vertu, à l'amitié, aux médecins*, etc. Ex.: Allez, ne croyez point à monsieur votre père (Molière, *Tartufe*, II, sc. 2). Les gens qui croient à Dieu et qui n'y croient pas (G. de Maupassant, *Une Vie*). Si encore il ne s'agissait que de croire à Dieu, mais il faut croire à un Dieu de telles dimensions et de telle forme, de

telle couleur et de telle race (R. Roland, *Jean-Christophe. L'adolescent*, p. 31). Cependant on trouve aussi *croire* employé comme transitif avec un complément de personne; on dit *croire les médecins*, *croire un homme*, comme *croire le mal*. La langue actuelle fait une distinction entre *croire aux médecins* (avoir confiance dans l'art de la médecine) et *croire les médecins* (ajouter foi à ce que disent les médecins). Sur *croire en*, voir § 98,4.

Entendre se construisait en vieux français avec *à*. Ex.: Or entendés a mi, bonne gent eürée (*Bastart de Bouillon*, v. 2954). Entens à moi (*Quinze joies de mariage*). Le tour vit encore au XVI^e^ siècle. Bonaventure des Périers s'en sert au sens de 'faire attention à' ou de 's'adonner à'. Ex.: Entendez vous . . . à ce que je veulx dire (*Lysis*, 34). La jeune femme . . . qui avoit des-ja mis à part la souvenance de son honneur pour entendre du tout à ses plaisirs (*Nouvelles Récréations*, n° 6).

Prétendre, dans la langue moderne, se construit avec un régime tantôt direct, tantôt indirect, et cela avec un sens différent: *il prétend une part dans les bénéfices*, *il prétend aux honneurs;* le premier emploi semble en train de vieillir.

Prier, autrefois *preiier* ou *proiier* (II^2^, § 28,1), était au moyen âge suivi d'un double régime, un régime indirect de personne et un régime direct de chose. Ex.: Tant li preierent li meillor Sarrazin (*Roland*, v. 451). Ici *li* est pour *le li*; voir V, § 234. Li empereres retorne en Constantinoble et mande ses barons, et lor prie ke il li doinsent consel (Villehardouin, § 560). Si vos proient comme à seignor que . . . (*ib.*, § 293). Même s'il n'y avait pas de régime direct de chose, le régime de personne était au datif. Ex.: Alons li encore prier (Joinville, § 660). Pourtant l'usage était hésitant, et quand *prier* signifiait 'adorer', le cas régime absolu était employé. Ex.: Ni ad paien nel prit e ne l'aort (*Roland*, v. 854). Après le moyen âge l'usage continue à hésiter. Généralement *je leur prie* est remplacé par *je les prie*, mais la vieille construction se retrouve surtout chez les poètes. Ex.: Le pontife Sarree . . . Prie à Dieu que son âme aux saints lieux soit receuë (Garnier, *Les Juifves*, v. 1960). Que diriez-vous . . . de quelque général d'armée qui prieroit aux Dieux que l'ennemi avec un grand nombre d'hommes le vînt attaquer (Malherbe, II, 193). Piron

dit encore *prier à Dieu* dans un vers adressé à Voltaire; c'était un archaïsme.

Servir demandait le datif en latin: *servire alicui;* dans la langue vulgaire il paraît être devenu transitif: *servire aliquem.* Cependant le datif réapparaît par-ci par-là, en roumain, en vieux provençal et en vieux français. Citons pour cette dernière langue: Deus cui el servid (*St. Léger*, v. 29). Il nem faldrat, s'il veit que jo lui serve (*St. Alexis*, v. 495). On trouve aussi le régime direct: Puis vait li enfes l'emperedor servir (*ib.*, v. 35). On pourrait aussi voir dans la forme *l'emperedor* un datif exprimé sans préposition (V, § 96,3); mais, comme l'emploi transitif de *servir* devient de plus en plus général, il vaut peut-être mieux la regarder comme un accusatif. Ex.: Dans la ville d'Amboise demeuroit le serviteur d'une princesse, qui la servoit de valet de chambre (*Heptaméron*, nº 27). Pourtant la construction avec un régime indirect se continue jusqu'à la fin de la Renaissance. Ex.: Ils avoient la charge de panser les pauvres et de leur servir (Calvin, *Institution Chrestienne*, IV, III, 9). Vous servez aux hommes, aux affaires et à la vie (Malherbe, II, 600). Depuis le grand siècle la construction indirecte a disparu; on dit *servir son ami* et *le servir* (mais *lui servir de secrétaire*).

180. Nous pouvons observer actuellement comment un verbe à régime indirect se change en verbe à régime direct. La grammaire officielle demande qu'on écrive *je pardonne à mes ennemis* et *je leur pardonne.* Cependant le parler de tous les jours accepte *pardonner qn.* Ex.: Je l'ai pardonnée avant de mourir (R. Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 235). Cette construction se retrouve sous la plume des meilleurs auteurs. Ex.: Elle avait repris ses habitudes d'avant si irréprochables que tous l'avaient pardonnée (P. Loti, *Ramuntcho*, p. 11). Elle remonte au moins au grand siècle; on lit dans la correspondance de Mme de Maintenon: Dieu pardonne ceux qui y ont répandu cet esprit (III, 172). Le caractère essentiellement transitif de notre verbe amène une construction passive telle que: *Vous êtes tout pardonné.* On dit de même: *Il veut être obéi.* Un tel emploi au passif d'un verbe qui, régulièrement, est accompagné d'un régime indirect, s'observe aussi dans:

Des lettres répondues (comp. *avoir mille lettres à répondre*). *Un départ consenti. Les conditions sont satisfaites.*

181. Un régime indirect de personne est employé avec *faire*, souvent aussi avec *laisser*, *entendre* (*ouïr*), *voir*, *écouter*, *regarder*, quand ces verbes sont accompagnés d'un infinitif suivi d'un complément direct de chose; on dit ainsi *je la ferai danser* et *je ferai danser sa sœur*, mais *je lui ferai danser une valse* et *je ferai danser une valse à sa sœur*. Citons encore des phrases telles que: *Je lui ai entendu chanter cette romance. Nous lui avons fait voir cette pièce. Je ferai lire ce livre à mon fils. Faites prendre ce remède au malade. Je le lui ai entendu dire. Nous avons entendu raconter cette histoire à votre père. Faites lui tenir son serment.* La règle ne s'applique pas quand il s'agit de l'infinitif d'un verbe réfléchi. Ex.: *Je les ai vus s'amuser. Laissez-le s'emporter tant qu'il voudra.*

Remarque. L'emploi de la préposition *à* peut donner lieu à des équivoques; c'est pourquoi, dans la langue moderne, on se sert parfois de *par: Il fit jouer cette comédie par ses jeunes amis. Le général fit attaquer la ville par ses fantassins. J'ai entendu chanter cette romance par votre père.*

182. Voici maintenant quelques explications sur la construction que nous venons de signaler:

1° Constatons d'abord qu'elle remonte au moyen âge. Ex.: Dire l'ai oï a plusiors (*Roman de Rou*, III, v. 341). Fist a deus escuiiers Mener an destre deus destriers (*Roman de la charrette*, v. 257).

2° Il faut pourtant remarquer qu'au moyen âge on trouve aussi un régime direct de personne employé pour le régime indirect. Ex.: Soventes feiz les veit grant duel mener (*St. Alexis*, v. 241). Par l'amende de cel mesfait Les fist toutes lor dras oster Et es chemisses demorer (Rustebuef, II, 394). La faisant, avant toutes choses, jurer sa foy et conscience qu'elle ne revelerait à personne vivant cela qu'elle poursuivoit tant honnestement (Noël du Fail, *Les femmes et le secret*).

3° Un régime direct de personne s'emploie aussi après la Renaissance. Ex.: Et laissa la province admirer le Typhon (Boileau, *Art poétique*, I, v. 94).

4° Dans la langue actuelle cette dernière construction est devenue assez générale. Ex.: Je l'entendais me dire de sa

voix timbrée finement: »Regardez donc« (P. Bourget, *Le disciple*, p. 254). Ses gants de drap gris que je ne l'ai jamais vu quitter (*id.*, *Voyageuses*, p. 10). Léon mangeait, et M^me^ Lefèvre évoquait les milliers de repas qu'elle l'avait vu prendre, quand il était tout petit (M. Arland, *Les âmes en peine*. Paris 1927. P. 293). M^me^ Lefèvre feignit de chercher une cuiller dans un tiroir, pour qu'il ne la vît pas essuyer ses yeux (*ib.*, p. 304). L'entendre ainsi parler la bonne parole (P. Morand, *Fermé la nuit*, p. 20). Les soupirs que je l'avais entendue pousser (J. de Lacretelle, *Silbermann*). Dans la langue actuelle, on dit presque indifféremment: *J'ai vu partager cette erreur à des hommes de bon sens*, et *J'ai vu des hommes de bon sens partager cette erreur*. Il faut ajouter que le datif est toujours demandé avec *faire: Je lui ai fait danser une valse*; il en est de même quand il y a deux pronoms personnels: *Ces quelques syllabes, je les leur ai entendu répéter*.

Remarque. Dans quelques cas, la phrase offre une signification différente selon qu'on emploie le régime direct ou le régime indirect du pronom personnel. Si je dis: *Je lui ai vu remettre la dépêche*, je veux dire que j'ai vu qu'on lui a remis la dépêche; ici l'infinitif a le sens passif (§ 212). Si, au contraire, je me sers du régime direct: *Je l'ai vu remettre la dépêche*, le sens devient tout autre, et la phrase veut dire: je l'ai vu qui remettait la dépêche.

183. Comment expliquer l'emploi du datif dans les cas cités? On a essayé de l'expliquer de différentes manières, mais sans parvenir à un résultat certain. Pour notre part, nous sommes enclin à le regarder comme une sorte de »cas d'intérêt«, dont l'emploi est parfois dû à l'analogie (comp. V, § 36,2). En tout cas, l'emploi d'un régime indirect de personne à côté d'un régime direct de chose paraît plus conforme au génie de la langue française que l'emploi de deux régimes directs (comp. § 173). A. Tobler remarque: »Je peux voir écrire un homme, je peux voir écrire une lettre, mais je ne peux pas voir écrire, en même temps et dans le même acte, un homme et une lettre. Voilà pourquoi on ne peut pas dire: *je vois écrire l'élève la lettre*« (VB, I, 200). Mais que vaut cette explication pour des exemples comme: *J'ai vu l'élève écrire la lettre. Je l'ai vu écrire la lettre. L'élève que j'ai vu écrire la lettre?*

CHAPITRE IV.

VERBES PRONOMINAUX.

184. Dans la vieille langue, les verbes neutres étaient souvent accompagnés d'un pronom réfléchi explétif. A côté de *li reis dort,* on disait aussi *li reis se dort.* Ce pronom explétif sert à souligner un certain intérêt interne et subjectif à l'action, à mettre en lumière son caractère intime et spontané. C'est une sorte de complément circonstanciel marquant l'intervention personnelle dans l'action. Au moyen âge, le pronom explétif s'employait avec les verbes indiquant soit un mouvement, soit une action: on disait *il descent* et *il se descent, il entre* et *il s'entre, il fuit* et *il se fuit, il haste* et *il se haste, il va* et *il se va, il desjeune* et *il se desjeune, il sourit* et *il se sourit;* soit un état spirituel ou matériel: on disait *il crient* et *il se crient, il deut* et *il se deut, il doute* et *il se doute, il pense* et *il se pense;* de même *il gist* ou *il se gist, il siet* ou *il se siet, il tait* ou *il se tait;* soit le passage d'un état à un autre: on disait *il muert* ou *il se muert, il pasme* ou *il se pasme, il esvanouist* ou *il s'esvanouist.* Quelques passages pris dans la littérature médiévale renseigneront sur ce groupe de verbes pronominaux:

Descendre. Ex.: Il se conseillierent ensemble et loerent au roi que il se descendist de la nef la ou il estoit, et entrast en une autre (Joinville, § 624); comp.: Il descendirent la, jusques a nou (*id.*, § 353).

Dormir. Ex.: Dunc vient a la pulcele, Si baise sa mamele, En sun devant se dort, Issi vient a sa mort (Philippe de Thaün, *Bestiaire,* v. 409). Si fut verté qu'il se dormirent (Ambroise, *Guerre Sainte,* v. 11913). Car l'on se dort le soir la ou on ne sait se l'on se trouvera ou font de la mer au matin (Joinville, § 127).

Être. Ex.: Et si ne set, qui je me sui (*Yvain,* v. 4296).

Si ne set il, qui je me sui (*ib.*, v. 5989). Mais jou me fui vers aus courecous et maris (*Aiol*, v. 8005). Comp.: Li furmiz ki vuiz est En la trace s'en est (Philippe de Thaün, *Bestiaire*, v. 882). Les expressions *s'en vait*, *s'en vient*, *s'en retourne*, etc., ont pu amener *s'en est* au sens de *s'en va* (cf. § 204,1).

Gésir. Ex.: Cume mort se girat (Philippe de Thaün, *Bestiaire*, v. 496); comp.: La gist gule baee (*ib.*, v. 1783). La veïssiez hisdos atur [spectacle] Des malades qui se giseient (Ambroise, *Guerre Sainte*, v. 10859).

Penser. Ex.: Si me suis pensée que plus beau mariage ne pourroit trouver (*Jehan de Paris*, p. 28). Comp. § 186,2.

Seoir. Ex.: Je alai au roy la ou il se seoit en un pavillon (Joinville, § 566).

Vouloir. Ex.: Qui se viaut, si l'oie (*Ivain*, v. 1447). Et dist que dormir se uoloit (*Auberée*, v. 229).

Remarque. Le pronom explétif rappelle et le soi-disant datif éthique (voir V, § 191) et le »dativus commodi et incommodi«. Dans la »Peregrinatio Ætheriæ ad loca sancta«, texte de la dernière moitié du IVe siècle, on trouve parfois un pronom explétif analogue, et il est alternativement mis au datif ou à l'accusatif. Ex.: Gustauimus nobis loco in horto ante rubum cum sanctis ipsis (chap. IV,8). Uadent se unus quisque ad ospitium suum (chap XXV,7). Sedete uobis (chap. XXXVI,5). Comp.: (Tubercula) sanantur sibi et aliis locis renascuntur (*Mulomedicina Chironis*, p. 364). L'emploi d'un pronom réfléchi explétif pour souligner le caractère subjectif de l'expression se rencontre déjà en latin classique où l'on trouve *mutare se* (et *mutari*) à côté de *mutare*.

185. Encore au temps de la Renaissance, beaucoup de verbes intransitifs s'employaient comme pronominaux; on trouve ainsi *s'apparaistre*, *se blesmir*, *se condescendre*, *se consentir*, *se craindre*, *se descendre*, etc. Au grand siècle, l'usage médiéval se retrouve chez La Fontaine, qui aimait à archaïser. Ex.: Le premier qui les vit de rire s'éclata (*Fables*, III, n° 1). Du reste l'usage était flottant; on hésitait entre *apparaître* et *s'apparaître*, *disparaître* et *se disparaître*, *éclater* et *s'éclater*, *éclore* et *s'éclore*, etc.

186. Sur le sort dans la langue actuelle des verbes pronominaux subjectifs que nous venons d'étudier, on peut faire les observations suivantes:

1° Dans la langue littéraire, l'emploi facultatif du pronom explétif ne s'est maintenu que dans quelques cas isolés. On

dit *approcher* et *s'approcher*, *avancer* et *s'avancer*, *mourir* et *se mourir*, cependant avec une légère nuance de signification dans ce dernier exemple. Les deux constructions se retrouvent également avec les verbes qui expriment un mouvement; on dit *aller* et *s'en aller*, *fuir* et *s'enfuir*, *retourner* et *s'en retourner*, *revenir* et *s'en revenir*, *voler* et *s'envoler;* on a également *suivre* et *s'ensuivre*, mais les deux verbes diffèrent beaucoup quant à l'emploi et au sens. Rappelons qu'un très grand écrivain moderne, Gustave Flaubert, avait une prédilection prononcée pour l'emploi pronominal non seulement des verbes intransitifs, mais aussi des transitifs. Ex.: Le sujet se tarissant (*Madame Bovary*, p. 106). La neige se fondant tombait goutte à goutte (*ib.*, p. 342). Bientôt le stréphopode témoigna l'envie d'aller en pèlerinage à Bon Secours, s'il se guérissait (*ib.*, p. 200). Un immense étonnement qui se finissait en tristesse (*ib.*, p. 118). Des enfants qui s'amusaient à se jouer entre eux (*ib.*, p. 29). Alors elle se renversa la tête en poussant un soupir (*ib.*, p. 360). Par moments ils s'échangeaient une parole (*ib.*, p. 174). Il est évident qu'il s'agit dans tous ces passages d'un procédé artistique voulu; l'addition du pronom donne au verbe une signification plus énergique et une plus grande sonorité.

2° L'emploi d'un pronom explétif vit toujours dans la langue populaire, qui dit *se batailler*, *se bouger*, *se languir*, *se signer* (apposer sa signature), *se trotter*, *se veiller*. Ex.: Et comme l'autre ne se bougeait . . . (G. Courteline, *Les gaîtés de l'escadron*, p. 6). Il vit également dans plusieurs patois du Nord de la France et dans tout le Midi. On lit dans »Numa Roumestan«: Alors, voyant ça, j'ai mis la barque à la calangue et je me suis pensé: allons voir Numa! C'est un pilote provençal qui parle, et Daudet a évidemment décalqué une expression provençale.

3° Dans la plupart des cas, l'usage moderne officiel a supprimé l'emploi du pronom explétif; on dit *apparaître*, *blêmir*, *bouger*, *craindre*, *crier*, *déjeuner*, *descendre*, *dîner*, *dormir*, *éclater*, *entrer*, *penser*, *trotter*.

4° Dans quelques cas, l'usage moderne a maintenu le pronom explétif; ainsi les verbes suivants s'emploient de nos jours exclusivement comme pronominaux: *s'affaiblir*, *s'évanouir*, *se taire*, *s'écrouler*, *s'écrier*, *se pâmer*, *s'endormir*.

5° A ce dernier groupe il faut ajouter les verbes *s'aperce-*

voir, s'aviser, s'emparer, se repentir, se souvenir. Ces verbes sont construits avec un régime indirect précédé de la préposition *de: s'apercevoir de qch.*, etc. Ici *se* n'est pas un régime direct; il s'agit probablement d'une influence des verbes intransitifs accompagnés d'un pronom explétif; comme on a dit *se jouer de qch.*, on en est venu à dire *s'apercevoir de qch.*

187. A côté des verbes pronominaux que nous venons d'étudier, il y a un autre groupe de pronominaux que nous appellerons réfléchis. Ce groupe se compose de verbes transitifs dont l'action se porte directement (sans préposition) sur un objet qui se trouve être identique au sujet: tels sont *s'appeler, se baigner, se cacher, se coucher, se donner, se farder, se fiancer, se heurter, se jeter, se laver, se lever, se louer, se marier, se pendre, se sauver, se tromper, se vouer,* etc. Dans un grand nombre de cas, le sens objectif et passif est très peu prononcé: *s'amuser, s'ennuyer, se réjouir, s'alarmer, se promener, s'arrêter, se tromper,* etc. Souvent il s'est effacé presque complètement: *s'éveiller, s'essouffler, s'effrayer, s'agrandir, s'écouler,* etc. Remarquez aussi les expressions *cela ne se fait pas, cela ne se dit pas;* ici la forme réfléchie fonctionne comme passif (voir § 196). C'est le même réfléchi que nous trouvons dans *cela ne se peut pas,* le français n'ayant pas de passif du verbe *pouvoir.*

188. Nous venons de voir (§ 184) que, dans les verbes intransitifs, l'emploi du pronom explétif était autrefois facultatif; cette hésitation gagnait aussi les verbes réfléchis. L'existence de *il dort* à côté de *il se dort* amenait *il trait* à côté de *il se trait.* Ex.: Quant li quens Garins de Biaucare vit qu'il ne poroit Aucassin son fil retraire des amors Nicolete, il traist au visconte de le vile (*Aucassin et Nicolete,* 4,2). Sur ce phénomène il faut faire les observations suivantes:

1° L'omission du pronom est devenue la règle dans le verbe *partir,* dont le sens primitif est 'partager' (conservé dans *avoir maille à partir avec qn.;* cf. IV, § 111). On a dit d'abord et jusqu'à la Renaissance, *soi partir d'une ville* ou tout simplement *soi partir.* Ex.: Des pastoriax se part tost (*Aucassin et Nicolete,* 23,4). La parole est finée, et li conseils se part (*Chanson des Saxons,* XXIX). Voyant que là n'es-

toyent que troys tigneux et ung pelé de legistes, se partit dudict lieu (Rabelais, *Pantagruel*, II, 5). L'omission du pronom se constate déjà dans les Lois de Guillaume; elle est devenue la règle après la Renaissance.

2° Tout comme on disait *partir* pour *soi partir*, on disait aussi *lever* pour *soi lever*. Ex.: Et quant il furent en haute mer une tormente leva grande et merveilleuse (*Aucassin et Nicolete*, 28,7). Cet emploi de *lever* ne s'est pas généralisé; mais la langue moderne en garde encore quelques traces: *La pâte ne lèvera pas. Les blés commencent à lever. J'en avais le cœur qui levait.* L'usage moderne admet également *baigner* (= être plongé) au lieu de *se baigner*, dans des phrases telles que: *Le cadavre baignait dans le sang. Il faut que les sardines baignent dans l'huile. Le jardin du château baignait dans une lumière d'or.*

3° L'omission du pronom a souvent lieu à l'infinitif après les verbes *entendre, envoyer, faire, laisser, sentir, voir;* on dit *faire taire un enfant, laisser reposer le cheval*, etc. (voir V, § 235). Dans certains cas, le sens diffère selon qu'on emploie ou omet le pronom réfléchi; comp. *je les faisais se rhabiller* et *je les faisais rhabiller*. Dans d'autres cas on peut ajouter ou omettre le pronom sans aucune différence de sens. Guy de Maupassant a écrit: La tombée du soir faisait s'exhaler de la terre des vapeurs imperceptibles. Ici le grand styliste aurait pu employer le simple *exhaler*, sans que le passage eût changé de sens.

4° La langue actuelle admet *la porte ferme mal;* voir § 198, Rem. 2.

5° L'omission du pronom s'observe parfois chez les poètes. Ex.: Gardez bien de le dire (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 6). Je ne puis arrêter Qu'un temps fort court (*ib.*, VII, n° 6). Mer grise Où brise La brise (V. Hugo, *Les Djinns*). Pli qui fronce un instant sur l'infini des mers, L'homme entre deux néants n'est qu'un jour de misère (Jules Laforgue, *Sonnet pour éventail*).

189. Un autre groupe de réfléchis se compose de verbes transitifs (indirects) dont l'action se porte sur un objet à l'aide d'une préposition ou d'un datif; tels sont *se nuire, se plaire, se ressembler, se succéder, se parler, se survivre.* Un

dernier groupe de réfléchis comprend ceux dont le pronom indique, non pas l'objet de l'action, mais le complément d'attribution: construction particulière aux verbes transitifs (directs): *se permettre, se promettre, se figurer, s'imaginer, se rappeler, se pardonner.* Ex.: *Je me rappelle sa figure. Je me figure votre étonnement. Il s'est permis une inconvenance. Je m'imagine mal la chose. Il se pardonne volontiers ses incartades.* Dans ce cas, l'omission du pronom réflèchi est rare. Nous citerons comme exemple un vers de »Phèdre«: Je connais mes fureurs, je les rappelle toutes (v. 853). Cependant il s'agit peut-être ici d'un effet de style volontaire: Phèdre voit ses fureurs rassemblées devant elle, comme des Furies, elle les rappelle à sa pensée.

Remarque. Le pronom réfléchi peut, avec le même verbe, fonctionner tantôt comme un datif, tantôt comme un régime direct, selon le sens et la construction de l'ensemble. Ex.: *Elle s'est caché la figure. — Elle s'est cachée. Elle s'est coupé le doigt. — Elle s'est coupée au doigt. Ils se sont donné beaucoup de peine. — Ils se sont donnés avec beaucoup de zèle à leurs études. Elle s'est attaché un collier de perles autour du cou. — Elle s'est beaucoup attachée à son professeur.*

CHAPITRE V.

VERBES IMPERSONNELS.

190. Tous les verbes examinés jusqu'à présent ont cela de commun qu'ils sont personnels; ils prennent un sujet personnel et présentent parfois, au moins dans la langue écrite, six formes différentes dans le même temps, trois au singulier, trois au pluriel: *je suis, tu es, il est, — nous sommes, vous êtes, ils sont* (voir II², § 128 ss.). On a aussi des verbes impersonnels comme *il pleut.* Ces verbes ne présentent ordinairement dans le même temps qu'une seule forme, celle de la troisième personne du singulier; c'est pourquoi certains grammairiens les ont appelés aussi unipersonnels. Voici quelques remarques de détail:

1° Originairement, les verbes impersonnels n'étaient accompagnés d'aucun pronom sujet. Les Romains disaient pluit, les Français du moyen âge *pluet;* cette expression est maintenant et depuis longtemps remplacée par *il pleut* (pour les détails, voir V, § 173 et § 204); on dit de même: *il neige, il tonne, il faut, il y a, il advient, il importe, il vente,* etc. On trouve aussi *ça* (V, § 281,2) comme sujet: *ça pleut, ça chauffe, ça gaze,* etc., tour fréquent dans la langue populaire. Sur *ce,* voir V, § 276.

2° L'ancienne langue possédait un certain nombre de verbes impersonnels qui n'existent plus: *estuet, loist, anuite, m'en chaut, avespre, membre, afiert.* Par contre, le domaine de la construction impersonnelle s'est beaucoup étendu, et elle a été appliquée à un grand nombre de verbes personnels, surtout à ceux qui désignent des idées abstraites; on dit *il convient, il vaut mieux, il se peut, il s'ensuit, il est prouvé, il fut arrêté,* etc. Pour plusieurs verbes, l'usage a flotté. La Fontaine dit: Il fut dansé, sauté, ballé (*Joconde,* v. 518). On dirait maintenant: on dansa, on sauta, on balla.

3° On disait en latin mihi subvenit, d'où en vfr. *(il) m'en souvient.* Ce tour impersonnel a disparu; il a été remplacé, et depuis longtemps, par *je m'en souviens.* Un développement analogue se constate en danois où *mig lyster* a cédé la place à *jeg lyster*, puis *jeg har lyst.*

4° Les verbes impersonnels s'emploient quelquefois comme personnels au figuré: *Les obus pleuvaient sur la forteresse. Les honneurs pleuvent sur son frère. Le canon tonne. Sa voix tonnait dans la pièce vide. Il a tonné contre ces abus.* Comp. les passages suivants: Amour ne voit un miracle pareil Sur qui le Ciel tant de ses graces pleuve (Ronsard, *Amours*, I, 74). Notre homme Tranche du roi des airs, pleut, vente et fait en somme Un climat pour lui seul (La Fontaine, *Fables*, II, n° 13).

5° Les verbes personnels s'emploient sporadiquement comme impersonnels. Le plus souvent, il s'agit ici d'un procédé artistique. On se rappelle les beaux vers de Paul Verlaine: Il pleure dans mon cœur Comme il pleut sur la ville. *Il pleure*, qui a peut-être été amené par *il pleut*, est sans aucun doute impersonnel; il indique, comme l'a dit M. A. Meillet, un ruissellement de pleurs pareil à un ruissellement de pluie.

191. Les verbes impersonnels sont parfois accompagnés d'un **complément,** nom, pronom, infinitif ou proposition: *Il est arrivé un malheur. Il est tombé une petite pluie. Il faut quelqu'un pour m'aider. Il est nécessaire de le dire. Il me semble qu'il a tort.* L'analyse de ces phrases offre certaines difficultés.

1° A côté de la construction personnelle ordinaire, il y a très souvent une construction impersonnelle. On dit *un malheur est arrivé* et *il est arrivé un malheur;* dans cette dernière phrase *malheur* reste sujet, bien entendu un sujet logique qui ne demande pas l'accord. On dit *des accidents arrivent tous les jours* et *il arrive tous les jours des accidents;* comp.: De tous côtés lui vient des donneurs de recettes (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 3). Dans la vieille langue, l'accord se faisait parfois avec le complément postposé; voir V, § 68,1 et § 79.

2° L'analyse syntaxique d'une phrase telle que *il faut quelqu'un* est assez difficile. Au point de vue historique, *quelqu'un* est à regarder comme un régime; on disait autrefois

il covient mout esgart (non pas *mouz esgarz*), et on dit maintenant *il le faut.* Donc l'expression impersonnelle a acquis une certaine force active et peut être suivie d'un régime direct. Citons un passage de la farce de Patelin: Helas! Helas! l'heure s'apresse, Qu'il fault son dernier sacrement (v. 856—857). Ici *il fault* doit être regardé comme une formule active et *sacrement* comme son régime direct. Cependant cette analyse est tout historique. Si l'on s'en tient exclusivement à la langue actuelle et au sens linguistique moderne, il vaut mieux, croyons-nous, regarder le »complément«, surtout quand il s'agit d'un nom ou d'un pronom, comme une sorte de sujet: *il faut quelqu'un* = quelqu'un est nécessaire.

3° Remarquons aussi que les verbes impersonnels qui désignent les phénomènes de la nature peuvent être accompagnés d'un complément, surtout quand ils sont pris au figuré: *il pleut des hallebardes, des balles, des décorations.* Comment analyser cette construction? On disait en latin *pluit sanguinem* ou *pluit sanguine*, et l'analyse de ces phrases est assez claire; mais comment expliquer *il pleut du sang?* Il y a, croyons-nous, une certaine identité de construction entre *il pleut du sang* et *il arrive tous les jours des accidents.* Remarquez enfin qu'on ne dit pas seulement *il fait du vent*, mais aussi *il fait étouffant.*

4° Les verbes impersonnels sont parfois accompagnés d'un régime indirect indiquant la personne: *il me plaît, il leur convient, il nous importe, il leur faut,* etc. Villehardouin écrit: Par fine destrece convint l'empereor Henri et sa gent que il laissast la voie d'aler a Andrenople (§ 480). Ici *l'empereor*, qui est au datif, peut avoir entraîné *sa gent* pour *à sa gent.*

192. Voici quelques remarques sur le développement historique de la locution impersonnelle *il y a.* Elle présente deux sens différents; elle indique tantôt l'existence: *il y a des voleurs dans la maison, il y a 18 kilomètres de Paris à Versailles;* tantôt le temps écoulé: *il est mort il y a trois ans.* Elle remonte au latin vulgaire qui employait habet dans les deux sens. Ex.: Habebat autem de eo loco ad montem Dei forsitan quattuor milia (*Peregrinatio Aetheriae*, 1, 2). Ex quo hinc profectus est, habet annos XIV (*Historia Apollonii*, 31). L'usage latin se continue en vieux français. Ex.: En icest

siecle nen at parfite amour (*St. Alexis*, v. 68). Tanz jorz at que nem vidrent (*ib.*, v. 210). Comme on le voit, le verbe est toujours suivi d'un cas régime; quant à l'adverbe de lieu *y*, indispensable dans la langue moderne, il ne s'employait primitivement que dans les cas où il servait à exprimer une détermination de lieu. Ex.: La vide est fraisle, n'i at durable onour (*St. Alexis*, v. 69). Cel jorn i out cent mil lairmes ploredes (*ib.*, v. 595). Se vos l'oüssez fait, i oüst felonie (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 689). Et Franceis les esguardent, n'i out un n'en parolt (*ib.*, v. 812). Plus tard au moyen âge l'adverbe *y* s'ajoutait même s'il y avait déjà une détermination de lieu ou si le lieu s'entendait de lui-même. Ex.: Il y eust grant foison d'arbres en la montaigne (Joinville, § 190). Mout en y ot de noiez en l'un fleuve et en l'autre (*id.*, § 201). Grâce à cet emploi pléonastique (comp. V, § 6), *y* perdit peu à peu sa valeur propre et finit par s'introduire dans toutes les phrases, étant regardé comme appartenant au verbe dont il précisait le sens impersonnel. Cette évolution s'opère au XV^e^ et au XVI^e^ siècles. Sporadiquement *il a* pour *il y a* se dit encore au commencement du XVII^e^ siècle. Ex.: Il m'a paru que la véritable cause est qu'il en a de vrais (Pascal, *Pensées*, II, 71). La Fontaine recourt à la forme primitive. Ex.: N'a pas longtemps de Rome revenoit Certain cadet (*Contes*, I, 3,1). Rappelons aussi *naguère* (*il n'y a guère*), qui pour beaucoup de Français indique un temps très éloigné: *jadis et naguère* sont regardés, non comme une antithèse, mais comme une équivalence.

CHAPITRE VI.

PASSIF.

193. Du passif latin, une seule forme est restée en français, le participe passé: scriptum > *escrit, écrit;* amatum > *amé, aimé* (II², § 22,2); sur le sens de ce participe, voir § 259—260. Toutes les autres formes de la voix passive ont disparu en français, comme dans les autres langues romanes. Ainsi il n'y a plus en roman de conjugaison passive spéciale. L'idée du passif s'exprime à l'aide d'une conjugaison périphrastique: au lieu de amor, amabar, amatus sum, amabor, on dit en français *je suis aimé, j'étais aimé, je fus aimé, je serai aimé* (voir II², § 1,1 et § 2). Ajoutons que même ce passif périphrastique n'est pas d'un emploi très général dans la langue actuelle; beaucoup de Français paraissent avoir une répugnance instinctive à s'en servir, et il est très peu employé dans le langage du peuple. Il est indubitable qu'on préfèrera: *J'ai entendu l'ennemi bombarder Verdun*, à: *J'ai entendu Verdun bombardé par l'ennemi;* et: *Mon ami m'a envoyé une lettre*, à: *Une lettre m'a été envoyée par mon ami.*

194. Voici quelques remarques générales sur l'emploi et le sens du passif:

1° La voix passive exprime l'action en la présentant comme subie par le sujet: *L'armée a été vaincue. Il a été tué par son ennemi. J'ai été trompé par mon ami. La maison a été détruite par une explosion.*

Remarque. Dans beaucoup de cas, le sujet de la proposition n'a pas un sens proprement »passif«, il n'est pas l'objet d'une action subie; c'est que le participe passé acquiert facilement la valeur d'un adjectif attribut. Ex.: *Le laboratoire est ouvert tous les jours de 1 heure à 7 heures. Le dispensaire est fermé les dimanches. L'avenue est plantée d'arbres.*

2° Ordinairement, tout verbe actif ayant un complément d'objet direct peut passer au passif. On dit *le chasseur a nettoyé son fusil* et *le fusil a été nettoyé par le chasseur.* Cependant beaucoup de phrases ne peuvent pas être mises au passif; par ex.: *Il a perdu son ami. J'ai vu hier ses enfants. Il désire ma perte. Sa sœur baisse les yeux. Il leva la main pour frapper. Elle tourna la tête.* Les verbes *avoir* et *pouvoir* n'ont pas de passif: *Il a toujours faim. Il n'a rien pu.*

Remarque. Un verbe actif peut très bien avoir un sujet »passif«: *Il reçoit des coups de bâton. Elle a obtenu une récompense.* On peut regarder de la même manière une phrase telle que: *Il entend la musique,* en comparaison avec: *Il écoute la musique.*

3° Les locutions marquant l'achèvement peuvent être mises au passif. A côté de *on a fini de coudre sa robe,* on dit couramment *sa robe est finie de coudre;* de même *son linge est achevé de laver, mes copies sont finies de corriger.* Exemple littéraire: Il n'était pas achevé d'être bâti (G. Flaubert, *M^me^ Bovary,* p. 110).

4° Les verbes intransitifs n'ont pas de passif. On dit *l'oiseau vole, elle rougit, elle sourit, vous tremblez, il grandit,* etc., et il est impossible de tourner ces phrases au passif. Cependant nous avons vu (§ 169) que plusieurs verbes intransitifs peuvent parfois être accompagnés d'un complément d'objet, et dans ce cas l'emploi du passif est tout naturel. On dit *vivre une vie, vivre une œuvre,* ce qui amène: *La vie qui est vécue. Cette œuvre a été vécue.*

5° Les verbes transitifs indirects ne s'emploient pas au passif. On dit *il a pardonné à ses ennemis, il a survécu à tous ses collègues, elle ressemble à sa mère, cette musique a plu au public, il nuit à ses propres intérêts,* etc.; il est impossible de tourner ces phrases au passif. Pourtant, comme la construction de plusieurs de ces verbes est assez hésitante (§ 179), le passif s'emploie dans quelques cas exceptionnels que nous avons indiqués ci-dessus (§ 180): *Vous êtes tout pardonné.*

195. A cause de la valeur sémantique variable du participe passé (§ 260), la phrase *il est vaincu* peut avoir deux sens assez différents. Elle peut désigner une action qui s'accomplit, comme dans le vers fameux de Corneille: Qui veut

mourir ou vaincre est vaincu rarement (*Horace*, II, sc. 1). Ici nous avons le présent du passif (= on le vainc). Mais, si je dis *les rebelles sont vaincus*, il s'agit d'une action accomplie, d'un état. La même différence s'observe entre *les fruits sont vendus au jour le jour* (action qui s'accomplit) et *les fruits sont vendus* (état), entre *le parti communiste est battu* et *le rocher est battu par les flots de la mer*, entre *le crime est commis* et *la plupart des crimes sont commis en état d'ivresse*, etc. Ainsi, quand le participe est le dernier mot de la phrase, il est fortement accentué, et c'est l'action verbale qui est soulignée, l'action accomplie (*les rebelles sont battus*); au contraire, quand un complément de temps, de manière, de but est ajouté, celui-ci attire l'accent, et l'expression verbale forme une entité exprimant l'action en voie d'accomplissement (*les rochers sont battus par les flots*). Plusieurs verbes admettent les deux sens; mais le plus souvent ils ne présentent que l'un des deux. On peut établir le groupement suivant:

1° Quelques verbes n'ont pas de terme marqué à leur action; elle n'aboutit à aucun résultat et ne peut par conséquent pas être normalement considérée comme accomplie. Ces verbes ont régulièrement un présent passif: *Il est toujours critiqué. Elle est aimée de ses élèves. Il est loué et blâmé en même temps.*

2° Les verbes, qui expriment une action dont le terme est marqué et qui produit un résultat déterminé, désignent le plus souvent le résultat, l'action accomplie. Ex.: *Les chevaux sont attelés. L'ennemi est vaincu. L'argent est volé. La maison est brûlée.* Si avec ces verbes on veut exprimer le présent, l'action qui s'accomplit, il faut recourir à un autre tour. La phrase *les chevaux sont attelés* désigne le résultat de l'action; pour exprimer le présent passif il faut dire *on attelle les chevaux*. Dans quelques cas ces verbes peuvent aussi indiquer l'action qui s'accomplit. Ex.: *Ce livre est lu par toute l'Europe. Ces rochers sont frappés par les flots.* La présence d'un complément circonstanciel d'agent semble enlever au verbe passif sa valeur d' »accompli«.

196. L'idée passive s'exprime aussi à l'aide du verbe réfléchi: *La porte s'ouvre.* C'est là un procédé qu'on a pu constater dans beaucoup de langues; le passif du grec, du latin,

du lithuanien, du slave et des langues scandinaves est à l'origine une forme réfléchie. En danois, on a créé une forme passive par l'addition d'une *s*, par ex. *kaldes, findes, bygges, spises*; cette *s* est le reste du pronom réfléchi *sig*: ainsi *de kaldes* représente une contraction de *de kalde sig*. En vieux norrois, on trouve les formes plus complètes *kallask, finnask*, dont la sourde finale met l'explication donnée hors de doute. Quant au sens, on passe facilement du sens réfléchi à celui du passif, comme le montrent les phrases suivantes: *Le monde de la nature se divise en trois règnes. Toutes ces choses se sont vite oubliées. Ces marchandises ne se transportent qu'à l'aide d'un auto-camion.*

197. L'emploi du réfléchi pour exprimer le passif se retrouve dans toutes les langues romanes. Il se montre sporadiquement en latin classique. Ex.: *Clamor se tollit in auras* (Virgile, *Enéide*, II, v. 455). Pour le français, l'emploi du pronominal à la place du passif ne se développe que vers la fin du moyen âge. On le constate déjà au XIII[e] siècle, mais il ne devient tout à fait général qu'au temps de la Renaissance. Exemples littéraires: Or se cante *(Aucassin et Nicolete)*. Ceux-ci se gardent longuement sans pourrir (*Jehan de Paris*, p. 55). Vecy un denier, ne faison Rien qui soit ou Dieu ne se nomme (*Patelin*, v. 233). Si fault que tout cela se mette, Il faudra dire mot à mot (*Farce du Cuvier*, v. 118). Allons vistement; la soupe se mange; je pindarise, je cuidois dire: on mange la soupe (B. de Verville, *Moyen de parvenir*, 7). Avec l'ayde de Dieu qui m'a assisté je m'enterreray avec ceste heureuse reputation (Monluc, *Commentaires*, III, 499). Les serfs demi-humains, des hommes excrements, Se vendoyent, se contoyent au roole des juments (A. d'Aubigné, *Misères*, v. 1084). La même tournure s'emploie encore régulièrement au siècle classique. Ex.: Ce prétérit se conjugue par la plupart de cette sorte (Vaugelas, *Remarques*, I, 196). Vous prêchez des maximes de vivre Qui par d'honnêtes gens ne se doivent point suivre (Molière, *Tartufe*, v. 38). Une telle action ne saurait s'excuser (*id.*, *Misanthrope*, v. 15). Sur quelque préférence une estime se fonde (*ib.*, v. 57). Il en est de même dans la poésie populaire: Elle s'est pendue et brûlée Dessus la place du marché (Rolland, *Chansons Populaires*,

III, 2). Plusieurs des passages cités montrent que le pronominal avait souvent un complément d'agent introduit par la préposition *par*. En voici quelques autres exemples: Ces façons de parler ne s'escrivent plus par les bons escrivains (Vaugelas, *Remarques*). Quelques restes de feu sous la cendre épandus D'un souffle haletant par Baucis s'allumèrent (La Fontaine, *Philémon et Baucis*, v. 51). L'élection s'en faisoit par le peuple (Bossuet, *Hist. univ.*, III).

198. Actuellement, le pronominal remplace le passif dans un grand nombre de cas. On dit toujours *cela se dit, cela se fait, la perruque ne se porte plus, ce produit se conserve facilement, cela se trouve partout, ces tapis se détruisent difficilement, le bruit se répand*, etc.; remarquez que cet emploi se trouve presque exclusivement à la troisième personne, et que le sujet n'est jamais une personne. Exemple littéraire: Comme le landau s'ébranlait, la fenêtre d'un cabinet de société s'ouvrit au premier (A. Daudet, *L'Immortel*). Nous avons vu qu'autrefois le verbe réfléchi avec signification passive pouvait avoir un complément d'agent introduit par la préposition *par*. Ce tour semble disparu. On dit: *Cette pièce ne se joue plus* et: *Cette maison se vend;* mais on ne peut dire: *Cette pièce ne se joue plus par cette troupe.* Si on voulait indiquer l'agent, il faudrait employer le passif: *Cette pièce n'est plus jouée par cette troupe*, ou encore on se servirait plus naturellement de l'actif. Si nous disons: *Cette maison s'est vendue par le notaire*, cela signifie que le notaire a été non pas l'»agent«, mais simplement l'»intermédiaire« entre l'acheteur et le vendeur. Cependant la construction avec *par* n'est pas inconnue à la langue moderne. Ex.: Dans cette cité, qui se glorifie de sa civilisation, il y a des milliers d'hommes qui s'abrutissent et se tuent par la folie de l'alcool (Laboulaye, *Paris*). Notons que, dans ce cas, il s'agit d'une cause plutôt que d'un »agent«.

Remarque 1. L'emploi du réfléchi pour exprimer le passif peut dans quelques cas être ambigu. Ainsi *il s'est tué* peut avoir deux sens. Si je dis: *Il s'est tué d'un coup de revolver*, il s'agit bien entendu d'un suicide. Mais le tour cité prend un sens nettement passif dans la phrase suivante: *Le prince Kita, beau-frère de l'empereur du Japon, s'est tué, hier après-midi, en automobile, alors qu'il se rendait à Bernay.* Beaucoup d'étrangers se trom-

pent sur le sens de *il s'est noyé*. Pour un Français, la phrase présente exclusivement un sens passif; s'il s'agissait d'un suicide, il faudrait recourir à une autre expression et dire par ex.: *Il s'est suicidé en se jetant à l'eau* ou simplement: *Il s'est jeté à l'eau* ou enfin: *Il s'est noyé volontairement.*

Remarque 2. Par l'ellipse du pronom réfléchi, le verbe est changé en intransitif. Ce procédé s'observe dans la langue courante moderne; à côté de: *cette robe se boutonne par derrière*, on entend: *cette robe boutonne par derrière*; de même: *la porte ferme mal, la fenêtre ouvre difficilement.*

CHAPITRE VII.

VERBES AUXILIAIRES.

199. Les verbes suivants servent ou ont servi d'auxiliaires: *avoir*, *être*, *aller*, *venir*, *rendre*. Sur leur emploi il faut remarquer que:

1° Les verbes auxiliaires principaux sont *avoir* et *être*. Ex.: *Il a vendu sa maison, il a dansé toute la nuit, il est arrivé hier, il a été décoré*, etc. Dans les paragraphes suivants, nous examinerons en détail l'emploi qu'on a fait, dans les différentes périodes de la langue, des deux verbes. Sur leur omission dans la vieille langue, voir V, § 24,5,6.

2° *Aller* (ou *s'en aller*) suivi d'un infinitif sert à marquer le futur prochain (§ 290,2). Ex.: Avec la liberté Rome s'en va renaître (Corneille, *Cinna*, I, sc. 3). Nous l'allons montrer tout à l'heure (La Fontaine, *Fables*, I, n° 10).

3° *Aller* et *venir* suivis d'un gérondif servaient à marquer la continuité. Ex.: Quel malheur me va poursuivant (Corneille, *Poésies*). Ces deux veuves . . . L'allaient quelquefois testonnant, C'est-à-dire ajustant sa tête (La Fontaine, *Fables*, I, n° 17). Comp. § 247.

4° *Rendre* s'employait autrefois devant un participe passé; on disait *rendre effacé* et *rendre vengé*. Ces tours disparaissent avec la Renaissance; Malherbe les condamne (I³, § 52).

Remarque. On connaît l'emploi que fait l'anglais du verbe *to do* dans les propositions négatives et interrogatives: *I do not like it. What do you think?* Rien de pareil ne se trouve dans le français commun. Pourtant une chanson de geste médiévale (»Raoul de Cambrai«) offre un certain nombre de passages où *faire* est employé comme une sorte d'auxiliaire servant à renforcer l'idée exprimée par un verbe à l'infinitif. Ex.: Ma mere as arce qi si me tenoit chier, De moi meïsme as fait le chief brisier (v. 1748). La coiffe bonne li a fait desmaillier, Et des chevox li fist asez trenchier (v. 4510—11). Des tours pareils se rencontrent parfois dans d'autres textes: Un grand peuple de la Grant Hermenie qui vont en Jerusalem, et

me proient, sire, que je lour face moustrer le saint roy (Joinville, § 566). Ici *face moustrer* paraît synonyme de *moustre*. Actuellement *faire* sert à former des factitifs: *faire démolir, faire venir*, etc. Signalons aussi l'emploi que faisait la vieille langue de *faire à* suivi d'un infinitif pour exprimer une idée d'obligation. Ex.: Cil ki la sunt ne funt mie a blasmer (*Roland*, v. 1174). Ce tour remplace le gérondif latin: *castigandi non sunt*. Il [li chastels] ere si febles que il ne faisoit a tenir (Villehardouin, § 471).

200. Verbes intransitifs. Au moyen âge, ces verbes prenaient comme auxiliaire, tantôt *avoir*, tantôt *être*. Ex.: Or a il tant esré et chevaucié Que il vint . . . a Potiers (*Aiol*, v. 3759). Le long de la mer ont siglé (*Troie*, v. 3430). Poros furet morte (*Ste. Eulalie*). Mielz me venist, amis, que morte fusse (*St. Alexis*, v. 485). Ceo est la terre u jeo nez fui (*Roman de Rou*, III, v. 2783). L'usage médiéval était en général identique à celui de nos jours. Nous ajoutons que plusieurs verbes, surtout ceux qui indiquent un mouvement, se conjuguaient avec les deux auxiliaires, parfois avec une légère nuance de sens. Exemples:

Aller. Ex.: Par tantes teres est alet cunquerant (*Roland*, v. 553). Or n'en fera mes plus; trop a avant alé (*Vie de Saint Thomas*, v. 1019). Tant ont alé qu'il vinrent à la chit de Nevers (*Aiol*, v. 8178).

Courir. Ex.: Rollant reguardet, puis si li est curut (*Roland*, v. 2086). Li Commain orent coru trosque devant Costantinople (Villehardouin, § 386).

Demorer. Ex.: Pour le palais garir i seront demoré (*Fierabras*, v. 5111). Demuret i unt trop (*Roland*, v. 1806).

Meserrer. Ex.: Se sui rien meserrez (*Vie de Saint Thomas*, v. 5272). Trop avez vers lui meserré (*ib.*, v. 4893).

Venir. Ex.: Cuntre Franceis li sui venut aider (*Roland*, v. 2675). Tu . . . conforter m'as si venu (MND, n° 18, v. 1230).

201. Dans la langue actuelle, un tout petit nombre de verbes intransitifs se conjuguent exclusivement avec **être;** ce sont *aller, arriver, décéder, échoir, entrer, mourir, naître, partir, rentrer, retourner, sortir, tomber, venir*. Il faut pourtant remarquer que, dans le parler populaire ou vulgaire, on constate une certaine tendance à employer *avoir*. Ex.: J'ai retourné chez ma tante (J. Marni, *Celles qu'on ignore*, p. 40).

J'ai tombé (*ead., Fiacres*, p. 270). Deux verbes demandent un examen à part:

Entrer prend régulièrement *être*; pourtant *avoir* s'emploie aussi, quand on veut souligner l'action. Ex.: Il est vrai que M. de Nemours a entré deux nuits de suite dans le jardin de la forêt, et qu'il a été le jour d'après à Colomiers avec Madame de Mercœur (M^me^ de la Fayette, *La princesse de Clèves*, p. 204). Je me dis: Puisque mes pieds ont entré dix fois dans mes bottes, il n'y a aucune raison pour qu'ils n'entrent pas une onzième (A. Dumas, *Vicomte de Bragelonne*, IV, 85).

Venir et ses composés demandent *être: il est revenu, il est parvenu à le faire, la nouvelle ne lui est pas parvenue.* Il faut excepter *contrevenir*, *subvenir*, transitifs indirects; *circonvenir* et *prévenir*, transitifs directs. Tous ces transitifs ont très régulièrement *avoir*. Sur *convenir*, voir § 203,2.

202. La plupart des intransitifs prennent actuellement l'auxiliaire **avoir,** par ex.: *aboyer, balbutier, courir, crier, croître, danser, dormir, engraisser, fuir, grandir, maigrir, marcher, mentir, nager, pâlir, patiner, périr, respirer, rêver, rire, sauter, tarder, tourner, vivre*, etc. Le verbe *être* s'emploie parfois surtout avec les verbes qui indiquent un mouvement. Ex.: Elle est courue se mettre avec lui (A. Daudet, *Sapho*, p. 135).

203. Un certain nombre de verbes se conjuguent tantôt avec *avoir*, tantôt avec *être;* tels sont *accourir, apparaître, cesser, demeurer, descendre, disparaître, divorcer, échapper, échouer, éclore, expirer, monter, paraître, passer, rester, sortir, vieillir* et quelques autres. Parfois le choix de l'auxiliaire est tout à fait libre; on dit indifféremment *ce mot m'est échappé* et *cette circonstance m'a échappé.* Dans d'autres cas, une certaine différence de sens et de style se rattache à l'auxiliaire.

1^0^ Les formes avec *avoir* marquent »une action qui s'est passée à l'époque dont on parle«; celles avec *être* marquent un état présent qui résulte de l'action accomplie. Exemples:

Il a passé en Afrique au mois de mai.

Les fleurs ont éclos pendant la nuit.

Cette dame a beaucoup vieilli.

Il est passé en Afrique depuis vingt ans.

Les fleurs sont écloses depuis ce matin.

Cette dame est vieillie.

Ma sœur a divorcé l'année passée.	*Ma sœur est divorcée.*
Son bail a expiré hier.	*Le bail est expiré.*
L'oiseau a échappé de mes mains.	*L'oiseau est échappé.*
Son livre a paru il y a une semaine.	*Son livre est paru.*
Une jeune fille a disparu l'année passée dans ce village.	*La jeune fille est disparue.*
J'ai grimpé à cet arbre pour cueillir des fruits.	*Le talus où nous étions grimpés pour voir passer les troupes.*

On peut dire *trois mois ont passé* et *trois mois sont passés*. Dans le premier cas on marque l'action, l'écoulement du temps; dans le deuxième cas on marque le résultat, l'action accomplie. Cette différence a été observée déjà par Ménage. Vaugelas avait soutenu qu'il fallait dire *il est entré, il est sorti, il est monté, il est descendu*. Ménage reconnaît qu'on parle d'ordinaire de la sorte; mais il ajoute qu'on peut dire aussi *il a sorti, il a monté*. Il donne les exemples suivants: »Monsieur a sorti ce matin. Cestadire qu'il est sorti, & revenu: car s'il n'estoit pas revenu, on diroit, M. est sorti: M. est sorti dés le matin. Aussi-tost que Madame est venue de la Messe, elle a monté en sa chambre. Vn tel Escolier n'a pas monté en troisiéme; il est demeuré en quatriéme. J'ay monté à cheval sous Arnolfini« (*Observations*, p. 386). Cependant, malgré toutes les décisions des grammairiens, l'usage est resté flottant, comme le montrent les exemples littéraires suivants: Je suis passé une fois encore sous sa fenêtre (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 331). Il n'était jamais passé dans un petit pays aux heures de classe (*ib.*, p. 56).

2⁰ Dans d'autres cas, le choix de l'auxiliaire amène un changement essentiel du sens du verbe. Nous citerons comme exemple *convenir* qui dans le sens de 'plaire' prend *avoir: cet homme ne m'a pas convenu;* il prend *être* dans le sens de 'faire une convention' ou 'reconnaître': *nous sommes convenus d'acheter cette maison*. Ainsi le veut la grammaire officielle; cependant on constate dans la langue actuelle une forte tendance à employer *avoir* dans les deux sens. On dit couramment *nous avons convenu que le payement se fera en dollars;*

les deux pays ont convenu de régler en commun ces difficultés; les deux soldats ont convenu qu'ils avaient tort.

204. Examinons ensuite quelques cas où le verbe *avoir* a été remplacé par *être*, grâce à une influence analogique:

1° Le verbe *être* se conjugue régulièrement avec *avoir*. On dit *j'ai été, j'avais été, j'aurais été*, etc.; mais on trouve sporadiquement *je suis été*, etc. (comp. it. *sono stato*, all. *ich bin gewesen*). Cet usage paraît dû à l'analogie des autres verbes intransitifs (*je suis été ≠ je suis couché*). Il apparaît au XV^e^ siècle. Ex.: Je sui esté (*Mystère de St. Adrien*, v. 4727). Sont esté tels gens comme vous (Fournier, TFAR, p. 71). Cet usage n'a jamais appartenu au français commun. Pour la langue actuelle, je ne saurais citer que le passage suivant: Non, je n'y suis pas été. Mais j'irai (Colette Willy, *L'envers du Music-Hall*, p. 169). Ici, *être* au sens de *aller* a déterminé le choix du verbe auxiliaire. On sait en effet que certains temps du verbe *être* prennent parfois le sens d'un verbe de mouvement; mais on garde ordinairement *avoir* comme verbe auxiliaire. Ex.: Nous avons été droit devant nous, sans but, presque silencieux (Réval, *Sèvriennes*, p. 328).

2° La phrase *j'ai pu venir* cède parfois la place à *je suis pu venir*. On change d'auxiliaire, parce que *venir*, qui est le verbe dominant de la locution verbale *pouvoir venir*, se construit ordinairement avec *être*. Cet usage a lieu avec les verbes *pouvoir, vouloir, devoir*, employés devant l'infinitif d'un verbe intransitif indiquant un mouvement; il est surtout propre au moyen français. Ex.: Vous estes voulue apparoir (MND, I, 19, v. 460). Sur l'asnesse est voulu monter (Greban, *Passion*, v. 16135). Est-il si fort mallade qu'il ne fust peu venir jusques ici (*Jehan de Paris*, p. 91). Du puis ou elle estoit deue cheoir (Latour-Landry, 75). Devers vous suys voulu venir (Gringore, II, 107). Je ne suis point voulu passer oultre (Marguerite, *Lettres*, 58). C'est toujours l'analogie qui est en jeu. En italien, le changement d'auxiliaire en pareil cas est presque devenu la règle; à côté de *ho potuto farlo* on trouve *sono potuto andare*.

205. Verbes impersonnels. Il en est de ces verbes comme des verbes intransitifs: les uns prennent *être*, les autres *avoir*.

Ex.: Après le travail et la painne Que ele avoit le jor eü, Li est de l'ostel bien cheü (*Ivain*, v. 4896). Mes je ne sai par quel pechié Est au franc home meschëu (*ib.*, v. 2925). Malement li est souvenu des biens ki de vos sont venu (*Dolopathos*, v. 375). Forment m'en est mesavenu (*Roman de Rou*, III, v. 6721). Com il m'est hui ce jor bien encontré (*Aiol*, v. 1288). Il estoit molt durement gielé et negié (Henri de Valenciennes, § 575). As barons a molt enoié (*Roman de Rou*, III, v. 6459). De son devin li a membré (*ib.*, III, v. 6579). Si ot un poi plëu (*Raoul de Cambrai*, v. 2774). Il a freschement negié (*Roman de la Rose*, v. 547). Dans la langue moderne, on emploie également les deux auxiliaires, mais surtout *avoir: Il est arrivé un malheur, il aurait convenu de l'avouer, il eût mieux valu le dire, il a fallu, il a neigé, il a tonné*, etc.

206. Verbes transitifs. Ces verbes se construisent toujours avec *avoir*. Ex.: *Il a vendu sa maison. La maison qu'il a vendue.* Il en était de même dans la vieille langue. Ex.: Aubretin ki tout cel mauvais plait avoit basti (Henri de Valenciennes, § 572).

Remarque. Il est curieux d'observer que le verbe *passer* employé transitivement peut se construire avec le verbe *être*. Ex.: Li reis quida qu'il fussent mer passé (*Vie de Saint Thomas*, v. 2077). Li dui des quatre sunt a Dovre mer passé (*ib.*, v. 5146). Comp.: Nicolete o le vis cler Fu montee le fossé (*Aucassin et Nicolete*, 17,1–2). Les accusatifs des passages cités sont probablement à regarder comme des compléments directs; on a aussi voulu les expliquer comme indiquant le lieu où se passe l'action (voir V, § 96,5). La construction citée représente, selon M. E. Walberg, une contamination de *estre passé* avec *avoir mer passée* (comp. V, § 31).

207. Verbes pronominaux. Il faut examiner à part les trois groupes de ces verbes.

1° Verbes pronominaux subjectifs. Il s'agit ici de verbes tels que *s'écrier, se mourir, se taire, se pâmer, s'en aller* etc. Ce sont primitivement des intransitifs (§ 184 ss.), et ils demandent l'auxiliaire *être;* on disait autrefois *il pasme, il est pasmez* ou *il se pasme, il s'est pasmez*. L'emploi de cet auxiliaire est resté en usage jusqu'à nos jours: *il s'est écrié, il s'est tu.*

2° Sur le modèle de ces verbes on a transformé plusieurs verbes transitifs directs en pronominaux transitifs indirects.

Ainsi, à côté de *apercevoir quelque chose* on a eu *s'apercevoir de quelque chose.* Comparez: *s'aviser, se moquer, se railler.* Ces verbes demandent également *être* comme auxiliaire: *Ils se sont aperçus de leur erreur. Elles se sont moquées de moi. Elle s'est repentie de son silence.*

3° Verbes pronominaux objectifs ou réfléchis. Il s'agit ici de verbes tels que *se tromper, se promener, se laver, se lever, se coucher, se marier, se pendre,* etc. Tous ces verbes demandent maintenant l'auxiliaire *être*; autrefois ils se conjuguaient avec *avoir.* L'analogie des autres verbes pronominaux a amené le changement de *je m'ai lavé* (§ 209) en *je me suis lavé.* L'emploi de *être* dans ces verbes remonte au moyen âge. Ex.: Sempres murrai, mais cher me sui vendut (*Roland,* v. 2053). Venget m'en sui, mais n'i ad traïsun (*ib.*, v. 3778).

208. Dans les cas où le verbe pronominal se trouve sous la dépendance d'un auxiliaire de mode et où le pronom personnel précède les deux verbes, on se sert également de l'auxiliaire *être.* On dit maintenant *je peux me lever* et *j'ai pu me lever;* mais autrefois l'ordre des mots était autre, et l'auxiliaire de mode et l'infinitif étaient étroitement liés; c'est pourquoi on disait *je me peux lever* et *je me suis pu lever.* Ex.: Ce chevalier s'est voulu à moy obliger (Fournier, TFAR, p. 187). Si ceste troupe se feust peu joindre aveques M. le prince de Condé (Monluc, III, 53). Me suys vouleu ruyner (*id.*, II, 380). Je ne me suis onques voulu aider de ladite depesche (*id.*, III, 348). Le plus dangereux lien qui se feust sceu présenter (*id.*, I, 102). Les Espaignolz ne se feussent ausez acheminer vers la France (*id.*, III, 53). Je me suis commencé à bien porter (*id.*, 193). Si jamais aulcun s'en est pu nettement descharger (Montaigne, *Essais*). Regulus si cruellement traité pour ne s'être pas voulu permettre de mentir (Malherbe, II, 71). Cependant il ne s'en étoit pu taire (*id.*, II, 202). De quelque air que je m'y sois pu prendre (Molière, *L'école des femmes,* v. 968). Tâchons de nous résoudre, et de nous contenter Du seul fruit amoureux qui m'en est pu rester (*ib.*, v. 1663). Pour tous les gens de bien j'ai de grandes tendresses Et ne me suis voulu, Monsieur, charger des pièces Que pour vous obliger (*Tartufe,* v. 1774). S'étant

su lui-même avertir (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 1). Ce tour disparaît avec le grand siècle. Un phénomène tout à fait analogue se retrouve en italien. Ex.: *Non s'erano voluti piegare alla dominazione medicea.*

209. Dès les plus anciens textes, on se sert aussi du verbe auxiliaire *avoir*, quand il s'agit des verbes réfléchis. On dit actuellement *il s'est trompé* à côté de *il m'a trompé, il a trompé son ami*, etc., et cet usage a lieu de surprendre; mais nous ferons remarquer qu'on a dit autrefois *il s'a trompé* et que cette manière de dire vit toujours dans le parler populaire.

1° Au moyen âge, le verbe *avoir* était généralement employé. Ex.: Parfitement s'ad à Deu comandet (*St. Alexis*, v. 288). Trois fois le list, lors s'a pasmé (*Flore et Blanceflor*, v. 711). Sire, fait elle, aves vëu Com cius enfes s'a contenu (*ib.*, v. 1284; cf. v. 2339, 2940). Lubias s'a et vestu et chaucié (*Amis et Amiles*, v. 2321). Firent grant joie, qu'il s'ont entretrouvé (*Jourdain de Blaivies*, v. 3068). De ce dont m'ai consirré (Blondel de Nesle, p. p. L. Wiese, IV, 39). Car je m'ay gratee le dos si fort que le sang se coule (*Manière de langage*, p. p. P. Meyer, p. 403). Trop longuement m'ai laissé assoter (*Aliscans*, v. 3357). Hier ot un an tres tout passé Que de vous querre m'ay lassé (*Richars li biaus*, v. 3984). On lit dans un texte lorrain du XII^e^ siècle: J'abite en esperance et m'a endracié a esperance de pieti et m'ai dené esperance de vie en penitance [c.-à-d.: Habito jam in spe, erexi me ad spem pietatis, dedi michi spem vite in penetentia] (*Romania, V*, 295).

2° L'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes pronominaux amène naturellement une construction comme la suivante: Mei ai perdut et tute ma gent (*Roland*, v. 2834). On dirait maintenant: *Je me suis perdu et j'ai perdu tout mon peuple.* Après le moyen âge, l'usage substitue *être* à *avoir* dans les cas où il y a, à côté du pronom réfléchi, un autre régime direct. Ex.: Nos majeurs . . . se sont privez de la gloire de leurs bien-faitz et nous du fruit de l'imitation d'iceux (Du Bellay, *Illustration*). Monsieur vostre mary . . . après s'être confessé et receu son Créateur comme bon Chrétien

(Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, n° 13). Au XVII^e siècle, Vaugelas proteste contre la tournure *il s'est brûlé et tous ceux qui étoient avec lui;* il veut qu'on dise *il s'est brûlé et il a brûlé tous ceux* etc. (comp. V, § 24,5,6). L'avis de Vaugelas l'a emporté, mais il aurait pu choisir un meilleur exemple.

3° Après le moyen âge, l'emploi de *avoir* avec les verbes pronominaux a disparu de la langue littéraire. Pourtant Monluc, qui était Gascon, suit parfois l'usage médiéval. Il écrit par ex.: Nous nous avions tousjours faict bonne guerre (I, 373). M'ayant trompé plus de vingt fois (V, 282).

4° La langue vulgaire de nos jours se sert constamment de l'auxiliaire *avoir*. On trouve dans »Paris et la province« par Henri Monnier des phrases comme: Sans vous j'm'en aurais jamais aperçu (p. 138). J'm'aurais marié (p. 151). Je m'avais trompé (p. 292). J'm'ai jamais tant amusé (p. 336). Comme moi, quand je m'ai cassé la jambe (p. 374). En voici quelques autres exemples: Je m'ai dit alors: l'enfant a bon cœur (Goncourt, *La fille Élisa*, p. 234). Si Madame s'avait entendue (J. Marni, *Fiacres*, p. 132). Je m'ai évanouie (*ead.*, *Celles qu'on ignore*, p. 41). V'là pourquoi que j'm'ai mis en grève (A. Bruant, *Dans la rue*, p. 187). J'm'ai toujours connu dans la peine (*ib.*, p. 205). On s'a retrouvé dans ce grand cochon de Paris (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 116). On ne s'a jamais touché que la main (*ib.*, p. 118). Je m'en ai aperçu souvent (G. de Maupassant, *Bel-ami*, p. 156). Dans tous ces passages ce sont des gens du peuple qui parlent. Des exemples se trouvent également dans la poésie populaire: La pauvre fille elle s'a noyée (Puymaigre, *Chants populaires recueillis dans le pays messin*, I, 97). C'est là une tendance instinctive qui se rencontre couramment dans le langage enfantin.

210. Passif. Nous avons déjà dit (§ 193) qu'en français le passif s'exprime à l'aide d'une périphrase composée du verbe *être* et du participe passé: *je suis loué, j'ai été loué, j'aurais été loué,* etc. Cet usage est resté le même dans toutes les périodes de la langue française.

Remarque. *J'ai été loué* a parfois été remplacé par *je suis été loué.* Cet usage, probablement dû à l'analogie de *je suis loué*, n'est plus suivi;

mais il existait au moyen âge et s'employait encore au temps de la Renaissance. Ex.: La ou tu es esté nourrie (Godefroy, s. v. *estre*). En l'estour sont esté mal menés (*Girard de Roussillon*, v. 4774). Tant i sache hom esguarder ne eslire, Que maintes fois ne soit estez redis (Blondel de Nesle, p. p. L. Wiese, XX, 5). Cet usage se retrouve chez Monluc, qui écrit: En trois mois, tout cella fut esté recuilly. Je suis esté contrainct. Je craignois qu'il fut esté thué, etc. Il s'agit probablement d'un gasconisme.

LIVRE CINQUIÈME.

MODES ET TEMPS DU VERBE.

CHAPITRE I.

INFINITIF.

A. REMARQUES GÉNÉRALES.

211. Les grammairiens latins qualifient l'infinitif de »nomen verbi«, et il est en effet à regarder comme une sorte de substantif verbal. Il y faut voir, comme l'a dit M. Bréal, le fruit d'une union tardivement accomplie entre le substantif et le verbe. Il faut aussi remarquer que l'infinitif est dépouillé de l'idée de personne, de nombre et de mode; dans les langues romanes, qui n'ont pas conservé le parfait *cantavisse*, l'idée de temps a également disparu. L'infinitif sert ainsi à exprimer l'idée verbale pure. Tout en gardant sa valeur de verbe, il peut être sujet, prédicat, régime, complément circonstanciel. Dans ces fonctions, il est tantôt employé absolument, tantôt précédé d'une préposition.

212. Sens passif. L'infinitif est une forme active du verbe. Ex.: *Il aime à boire du vin. Elle aime à manger des gâteaux.* Cependant, dans certains cas, l'infinitif semble prendre un sens passif. Ex.: *Ce vin est prêt à boire. Ce fruit est bon à manger.* Tout dépend ici du sens linguistique individuel, et il vaudrait peut-être mieux dire que l'infinitif, dans ces cas, a pris une valeur générale où l'idée de l'actif et du passif s'efface. On peut analyser *une couleur voyante* par »une couleur qui est vue« ou »une couleur qu'on voit« (§ 239); il en est de même de l'infinitif: *un livre facile à lire* peut se comprendre comme »un livre qui est lu facilement« ou »un livre qu'on lit facilement«. Voici quelques détails:

1° Après quelques verbes de sensation et de mouvement, tels que *entendre, sentir, voir, mener,* et après *faire* et *laisser,* l'infinitif s'emploie avec une valeur passive. Ex.: *L'air que j'ai entendu chanter. Je me sentis saisir par le bras. Avez-vous jamais vu prendre un renard? On le mène pendre. Votre bonté vous fait aimer. Les Anglais laissèrent reprendre Calais.* On se sert quelquefois de l'accord pour indiquer le sens qu'il faut attribuer à l'infinitif. Ainsi, à côté de: *La romance que j'ai entendu chanter,* on écrit: *La femme que j'ai entendue chanter* (§ 256,4).

2° Le sens passif se retrouve aussi après certains adjectifs suivis de *à,* et dans quelques cas analogues. Ex.: *Ce fruit est bon à manger. Ce vin est prêt à boire. Un spectacle admirable à voir. Ce serait curieux à voir. Elle est faite à peindre. Il est à plaindre.* Comp.: La honte d'un affront, que chacun d'eux croit voir Ou de nouveau reçue, ou prête à recevoir (Corneille, *Polyeucte,* v. 744). Cet avis est plus propre à donner à la reine (*id., Nicomède,* v. 959). Une perte facile et prête à réparer (*id., Othon,* v. 1696).

3° Il en était de même autrefois dans certains tours où l'adjectif était suivi de *de.* On a dit *un spectacle digne de voir*; on dit maintenant *digne d'être vu.* Ex.: Tout ce qui est digne d'escripre (Marguerite de Navarre, *Lettres*).

213. Il faut remarquer que l'infinitif est parfois accompagné d'un **sujet**. C'est là un phénomène propre surtout aux exclamations (§ 219,3). Ex.: *Moi trahir ma patrie! Mes enfants mendier dans la rue! Lui conduire une auto! Ma sœur prendre des bains froids!* Pour l'infinitif narratif, nous renvoyons au § 217. Il s'agit dans ces cas de propositions indépendantes; mais l'infinitif est aussi accompagné d'un sujet dans plusieurs autres cas. Ce phénomène est surtout propre à la vieille langue; il a été l'objet de beaucoup de discussions qu'il est impossible de résumer ici. Tout en renvoyant aux études de Tobler et de Lerch, nous nous contenterons des observations suivantes:

1° L'adjonction d'un sujet (au cas régime) s'observe au moyen âge dans un assez grand nombre de tours; elle avait surtout lieu quand il s'agissait d'un infinitif prépositionnel, et la préposition régissante était le plus souvent *pour.* Ex.:

Por le vilain crever d'envie, Chanterai de cuer liement (*La chastelaine de Saint Gille*, p. p. O. Schultz-Gora. V. 168). Lors por revenir sa color Le comancierent a beignier (*Erec*, v. 5222). Costume estoit de commencier . . . . quascun lo sien mestier (*Brut de Munich*, v. 3544). Il volsissent que li os se departist por aler en son païs chacun (Villehardouin, § 60). Ce li samble granz meschiez De morir tel gent sanz raison (*Escanor*, v. 20659). Fist . . . maisons de beguines, et lour donna rentes pour elles vivre (Joinville, § 725). Tous les grans seigneurs y estoient sans y faillir ung (Commines, 4,1).

2⁰ La construction latine nommée »accusativus cum infinitivo« a été imitée en français par les auteurs de la Renaissance. Les premiers exemples de ce latinisme se trouvent à la fin du XIVe siècle; mais ce n'est qu'au XVIe qu'il obtient une extension relativement grande pour s'éclipser très vite après. Exemples littéraires: Jugeans par renommee Telle dame estre emperëis de Rome (Eustache Deschamps, III, 220,8). Disant les choses estre justes et raisonnables (Commines, I,1). Disoit misere estre compagne de procès (Rabelais, I, chap. 20). Il luy feust respondu qu'ilz demandoient les cloches leur estre rendues (*id.*, I, chap. 18). Aristote dit appartenir aux beaux le droit de commander (Montaigne, *Essais*, III, chap. 12). Des exemples isolés de cette construction se trouvent encore au XVIIe siècle. Ex.: Qui n'eût cru par cette retraite La cour céleste être défaite (Scarron, *Typhon*, III). Comp. § 218,6.

3⁰ Dans une de ses poésies, Desportes a écrit: Quelle fureur peut estre tant extrême . . . Pour l'appetit chasser la volonté? Ce sont là des vers très contournés: ils n'ont pas trouvé grâce aux yeux de Malherbe, qui les a rayés dans son exemplaire. L'emploi d'un sujet explicite avec un infinitif prépositionnel devient rare après le moyen âge. Pourtant on peut constater son existence, dans certains cas, jusqu'à nos jours. Ex.: Ce catéchisme servira à deux usages, assavoir d'instruction à tout le peuple, pour tous profiter à ce qu'on preschera (Calvin, *Lettres*, I, 272). Rien n'est changé du siècle d'Amadis, Hors que pour être amitié maintenue Plus n'est besoin d'Urgande déconnue; On aime encore comme on aimoit jadis (La Fontaine, *Ballades et Rondeaux*, n⁰ 11). Il faudra songer à chercher quelque invention pour se pouvoir entretenir tous deux (Molière, *Georges Dandin*, I,

sc. 2). Pour être seuls tous deux, il l'emmena vers la petite ferme (Zola, *Débâcle*, p. 94). Les soldats devaient défiler sur la place Turenne pour jeter chacun ses armes . . au tas qui grandissait (*ib.*, p. 433).

4° La construction médiévale s'est conservée dans la langue juridique. Ex.: M. le président annonce que la cause est mise en délibéré pour le jugement être prononcé à quinzaine (V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*). Toute ma fortune restera entre les mains de mon notaire, pendant trois ans, pour ma volonté exprimée plus haut être accomplie (Maupassant, *L'héritage*). Dans une pièce d'Émile Augier, un jeune étudiant en droit dit: Il va le vendre pour le prix en être distribué aux pauvres (*L'habit vert*, sc. 3).

5° Finissons en rappelant que plusieurs patois modernes emploient un infinitif accompagné d'un sujet. Le même phénomène s'observe aussi à Paris dans le parler vulgaire. M. F. Brunot cite dans son »Histoire de la langue française« (I, 302, note 2) les phrases: *un oreiller pour moi dormir* et *un saucisson pour moi manger*; il ajoute que ce sont des constructions de l'Est; elles se retrouvent, en effet, surtout en wallon, en picard et en lorrain, mais elles ne sont pas inconnues au langage populaire d'autres provinces. En voici quelques exemples: *Apportez-moi du lait pour les enfants boire. C'est une grosse peine pour mon père mourir. Donnez-moi un verre pour moi boire. Faites votre possible pour vous m'envoyer du tabac.*

Remarque. En espagnol, l'infinitif est très souvent accompagné d'un sujet: *Viaja por necesitarlo su salud. Murió al concluirse la guerra. Al entrar yo en el vagón.* Je citerai aussi une phrase de la dédicace qui précède le Journal de Christophe Colomb: Despues de vuestras Altezas haber dado fin á la guerra de los moros que reinaban en Europa y haber acabado la guerra en la muy grande ciudad de Granada . . .

214. Des infinitifs substantivés s'emploient dès les plus anciens textes. Leur nombre était assez restreint au commencement, mais il va toujours en augmentant et Chrestien de Troyes en fait un assez large usage. Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les infinitifs substantivés sont très répandus; au siècle suivant, leur nombre diminue considérablement, et à la fin de la Renaissance, ils sont en train de disparaître, malgré la

Pléiade. Ils se déclinaient comme les substantifs masculins du type *murs* (II[2], § 252). Ils étaient déterminés par un article ou un pronom, ils étaient souvent accompagnés d'un adjectif ou suivis d'un génitif; on disait ainsi *li repentirs, son beau chanter, un bon taisir, li tremblers del leun, a l'assambler des chevaliers, al passer del flum, a l'entrer del tref.* Ex.: Dreit a Lalice rejoint li suons edrers (*St. Alexis*, v. 190). Ja li corners ne nos avreit mester (*Roland*, v. 1742). Jo oi al corner que guaires ne vivrat (*ib.*, v. 2108). Dist l'emperere: Tens est del herberger; En Rencesvals est tart del repairer (*ib.*, v. 2482—83). La fist son maingier aprester Et apareillier son souper (*Roman de Rou*, III, v. 8915). Mais au passer dou pont illec lor mescheï (*Orson de Beauvais*, v. 1114). Et se ele fu en peine de l'entrer, encor fu ele en forçor de l'oissir (*Aucassin et Nicolete*, 16,22). Il vous convient avoir la cure . . . du porter (MND, III, 461). De ton lamenter ne me chaut (*ib.*, III, 964). Le faire bien est la salvacion de nostre ame (E. Deschamps, II, 13,27). Que vault le lire a cellui qui n'apprant (*ib.*, III, 5,4). Dans les Chroniques de Froissart, on lit *au passer de la riviere, a l'issir des messes, au vuidier de la ville, au saillir de mon enfance*, etc. Dans les »Cent nouvelles nouvelles« on trouve *le dormir, le juger*, etc.

Remarque. Dans certains cas, l'infinitif substantivé est précédé d'un régime direct. Ex.: Et quant ce vint au congié prendre (*Chastelaine de St. Gille*, v. 304). Si l'on voulait attribuer à l'article contenu dans *au* une double valeur, on aurait là un curieux exemple d'haplologie (cf. I[3], § 515). Comp.: Quant vint au prendre le congié (*Flore et Blanceflor*, v. 1168).

215. L'infinitif substantivé est en usage encore au XVI[e] siècle. On trouve chez Marguerite de Navarre *vostre vouloir, ung dormir, mon long celer, endormi du dormir sans fin, jusques au saillir, un secret dont le taire me met en l'estat que vous voyez*, etc. J. du Bellay aimait fort ce tour qu'il recommandait aux autres poètes. Il dit: »Use donc hardiment de l'infinitif pour le nom, comme *l'aller, le chanter, le vivre, le mourir*« (*Deffence et Illustration*, II, chap. 9). Montaigne en fait souvent usage: C'est le jouir, non le posseder qui nous rend heureux (*Essais*, I, chap. 42). L'estre morts ne les fasche pas, mais ouy bien le mourir (*ib.*, chap. 13). Il écrit de même *le longtemps vivre, le peu de temps vivre.* Ces tours disparais-

sent avec le XVI^e siècle. Pourtant La Fontaine y recourt parfois. Ex.: Et le financier se plaignait Que les soins de la Providence N'eussent pas au marché fait vendre le dormir Comme le manger et le boire (*Fables*, VIII, n^0 2). Le long dormir est exclus de ce lieu (*Le diable de Papefiguière*). Rappelons aussi *penser*, fréquemment employé par Corneille: De pensers sur pensers mon âme est agitée (*Polyeucte*, v. 1005). André Chénier s'en sert encore: Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques. Depuis le XVII^e siècle, le mot n'est d'ailleurs employé qu'en poésie, où il offre des commodités que ne présente pas le nom féminin *pensée*.

216. Un grand styliste moderne, Chateaubriand, employait volontiers les infinitifs substantivés; il disait: *le passer sur les flots, le dormir sur la mousse, le détaler des courants*, etc. Il ne paraît pas avoir trouvé d'imitateurs. La grammaire officielle de nos jours ne reconnaît qu'un tout petit nombre d'infinitifs substantivés; les voici: *avoir, baiser, boire, coucher, devoir, déjeuner, dîner, être, lever, manger, parler, penser, (au, un) pis-aller, pouvoir, repentir, rire, savoir, savoir-faire, savoir-vivre, sortir, souper, sourire, souvenir, vivre, vouloir*. Plusieurs de ces mots ne s'emploient comme substantifs que dans certaines locutions: *l'aller et le retour, perdre le boire et le manger, au sortir du théâtre*, etc. Citons encore *loisir, manoir, plaisir*, qui sont devenus de purs substantifs. En dehors des exemples cités, quelques poètes modernes se servent parfois d'autres infinitifs comme substantifs; A. Samain dit par ex. *aux confins du sentir*.

217. L'infinitif, qui est un »verbum infinitum«, remplace parfois le verbe personnel. Cet emploi de l'infinitif se rencontre surtout dans des récits d'une allure vive, dans la description animée de différents événements; c'est l'infinitif appelé »historique« ou »de narration«. L'infinitif historique est en règle générale précédé de la préposition *de* et accompagné d'un sujet; il se rencontre déjà au XV^e siècle dans les »Cent nouvelles nouvelles« et au XVI^e chez Rabelais et Des Périers. La Fontaine, qui aimait comme ces derniers auteurs un style alerte et vivant, s'en sert également; il a trouvé des imitateurs jusqu'à nos jours; mais il faut bien noter que

l'infinitif historique n'a jamais pénétré dans la langue usuelle, il représente un procédé littéraire. Voici maintenant une série d'exemples montrant l'emploi de l'infinitif historique à travers les temps: Et bon mary de soy courroucer (*Cent nouv. nouv.*). Lors chiens d'aller et de s'entrebattre l'un l'autre à belles dentz (Rabelais). Il [le lièvre] s'en alla passer sur le bord d'un étang. Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes; Grenouilles de rentrer en leurs grottes profondes (*Fables*, II, n° 14). Ainsi dit le renard; et flatteurs d'applaudir (*ib.*, VII, n° 1). Je leur répondis que je n'en savais rien, et eux de rire (Gautier, *Mlle de Maupin*). Et chacun de penser comme lui-même: Quel brave homme que ce docteur (Richepin, *La Glu*). Au bas d'une montagne la machine mit sa roue dans un fossé et pencha; chacun de sauter dehors à la façon des moutons de Panurge (Taine, *Voyage aux Pyrénées*, p. 121). Aussitôt Balzac de se plaindre et d'écrire avec une résignation comique (Doumic, *Histoire de la littérature française*, 26e éd. P. 218). Je vais vous parler avec autant de vérité que de simplicité . . . Et là-dessus de raconter toute son histoire, depuis Buffon jusqu'à M. de Montperreux (Henry de Jouvenel, *La vie orageuse de Mirabeau*, p. 99). Notez que dans ce dernier exemple il n'y a pas de sujet. Comp.: L'ours l'accepte, et d'aller (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 10). »Serviteur au portier«, dit-il; et de courir (*ib.*, IX, n° 10).

B. INFINITIF PUR.

218. Comme nous l'avons dit, l'infinitif se présente tantôt pur (ou pris absolument), tantôt précédé d'une préposition. Nous examinerons d'abord le premier cas. L'infinitif pur s'emploie:

1° Comme sujet. Ex.: *Promettre et tenir sont deux. Vouloir, c'est pouvoir. Aimer, c'est vivre.* On peut dire de même: *Vous entendre chanter me plaît beaucoup.* Mais, il faut bien remarquer que l'infinitif pur s'emploie comme sujet surtout dans les énoncés d'un caractère gnomique; dans d'autres cas, la préposition *de* est demandée (§ 222).

2° Comme attribut ou prédicat après *être, sembler, s'appeler, paraître, être censé (réputé, supposé).* Ex.: *Vivre, c'est souffrir.*

Sa sœur paraissait avoir vieilli de dix ans. C'est tout dire. Cela s'appelle parler. Exemple littéraire: Est-ce l'humilier que le sauver (R. Rolland, *L'Ame enchantée,* III, 223).

3⁰ Après quelques verbes impersonnels: *il faut, il vaut mieux (mieux vaut), il vaut autant (autant vaut), il (me) semble, il fait cher (bon).* Ex.: *Il faut le dire. Vaut-il mieux se taire? Il me semble toujours le voir. Il fait cher vivre aux Indes.* Nous regardons l'infinitif de ces phrases comme une sorte de régime (cf. § 191). On dit généralement: *Il fait bon dormir. Qu'il fait bon se promener!* Mais: *Il est bon de se promener* tend à entraîner: *Il fait bon de se promener.*

4⁰ Comme complément d'objet après les »verba sentiendi et declarandi«: *aimer mieux, désirer, espérer, préférer, affirmer, assurer, avouer, croire, déclarer, dire, jurer, nier, penser, prétendre,* etc. Ex.: *Il espère vous revoir. Il croit l'avoir oublié.* Actuellement *aimer,* qui autrefois demandait *à* (§ 221), se construit de la même manière. Ex.: Cependant j'aimais déjà écrire (P. Loti, *Le roman d'un enfant,* p. 237). De nature, il aimait chiper: deux haricots à la devanture de l'épicier, parfois une pomme de terre, une cerise, un bonbon qu'il ne mangeait même pas (G. Duhamel, *Le club des Lyonnais,* p. 63).

Remarque. Quelques-uns des verbes cités peuvent admettre devant l'infinitif une préposition; alors ils changent de sens. On dit *dire de* (ordonner), *jurer de* (promettre), *penser à* (songer). Comp.: *Je vous dis de vous taire; il a juré de le payer; il pense à le récompenser,* et: *Elle dit l'avoir reconnu; il jure l'avoir payé; il pense partir dans un mois.*

5⁰ Après les »verba voluntatis«, tels que *aimer mieux (autant), daigner, désirer, entendre, préférer, souhaiter, vouloir.* Ex.: *Il aime mieux s'en aller. Le roi a daigné nous recevoir. Il désire nous entretenir un moment.*

Remarque. *Souhaiter* et *désirer* prennent parfois, dans la langue littéraire, l'infinitif avec *de.*

6⁰ Après les verbes exprimant la perception: *apercevoir, écouter, entendre, regarder, sentir, voir;* il faut y ajouter *voici* et *voilà,* qui contiennent le verbe *voir.* Ex.: *Je l'entends venir. Il les regarde marcher. Elle l'a vu tomber. Voici venir le jour de l'an.* Comp. § 213,2.

7⁰ Après les verbes auxiliaires de mode tels que *devoir, pouvoir, savoir, vouloir, oser, laisser, faire, avoir beau, faillir,*

manquer. Ex.: *Vous devez tout dire. Il sait bien patiner. Il peut vous être utile. Laissez-moi vous aider. Il le fait trop travailler. Il a beau le dire, personne ne le croit. J'ai failli attendre.* Au lieu d'analyser *laisser* et *faire* comme des auxiliaires de mode, on peut considérer l'infinitif comme faisant partie d'une proposition infinitive. Comp. § 213,2.

Remarque. Quelques-uns des verbes cités demandaient autrefois la préposition *à*; on a dit ainsi *savoir à lire.*

8° Après des verbes indiquant un mouvement: *accourir, aller, courir, descendre, envoyer, être* (au sens de: aller), *mener, monter, rentrer, retourner, revenir, venir.* Ex.: *Je cours lui porter cette nouvelle. Il a envoyé chercher le médecin. J'irai le voir demain. J'ai été déposer le paquet chez le concierge. Je fus m'asseoir auprès d'elle.* Cette construction est de très vieille date. Ex.: Cele faint qu'ele anvoit querre Mon seignor Yvain (*Ivain*, v. 1879). Ah, ma fille, je suis bien aise de vous voir, Allons, venez-vous-en faire votre devoir (Molière, *Femmes savantes*, v. 1545). La périphrase avec *aller* sert parfois à exprimer le futur (§ 290): *Je vais partir dans deux semaines.* Dans d'autres cas, elle a la valeur d'un verbe simple: *N'allez pas l'irriter par votre mauvaise humeur.*

Remarque 1. Le verbe de mouvement et l'infinitif forment souvent une unité phonétique; c'est pourquoi le pronom, qui est en fait le complément régime de l'infinitif, vient facilement se placer devant le verbe principal. Cet ordre des mots, généralement observé autrefois, se retrouve actuellement surtout dans quelques expressions de tous les jours, où entre le verbe *envoyer.* Ex.: *Je l'ai envoyé chercher. Je ne te l'ai pas envoyé dire* (= je te l'ai dit carrément). *Nous l'avons envoyé prendre. Voulez-vous bien l'envoyer prendre?* Pour les autres verbes, l'usage actuel est flottant et plusieurs auteurs modernes hésitent entre *aller le voir* et *l'aller voir.* Voici à l'appui quelques passages de Georges Duhamel: Salavin pénétra dans sa chambre ... Puis il reparut et s'alla dépouiller de son paletot dans l'entrée (*Le club des Lyonnais*, p. 51). Quand il fut de retour au logis, la vieille dame Salavin, qui s'allait coucher, embrassa son fils (*ib.*, p. 71). Il y a aussi des auteurs qui se servent de l'ancien ordre des mots pour donner à leur style une teinte d'archaïsme; nous renvoyons à la prose vigoureuse d'Anatole France. Ce que nous venons de dire de l'ordre des mots observé avec les verbes de mouvement s'applique aussi aux verbes auxiliaires de mode; l'usage actuel demande *je peux le faire*; on disait autrefois *je le peux faire.*

Remarque 2. Dans la vieille langue, on employait aussi la préposition *à* devant les verbes de mouvement. Ex.: Pur miriesce la frez tenir, Venue

a ma plaie guarir (Thomas, *Tristan*, v. 2560). Une telle construction est encore en usage en espagnol (*voy a comprar unos libros*) et en italien (*è andato a comprare una scatola di cerini*).

219. L'infinitif pur s'emploie aussi dans quelques tours qui présentent un caractère elliptique et dont plusieurs sont emphatiques.

1° Dans des propositions subordonnées, relatives ou interrogatives. Ex.: *Je ne sais que faire. Il n'y avait pas dans la pièce le moindre objet où poser agréablement le regard. Il n'a pas de quoi vivre. Avez-vous de quoi écrire?*

2° Dans des interrogations directes. Ex.: *Que faire dans ces conditions? Comment le lui faire savoir? Que croire de tout cela? murmura-t-il.*

3° Dans des exclamations de surprise, d'étonnement et d'indignation. On dit ainsi: *Penser qu'il a failli se noyer! Et dire qu'il m'a tout caché! Moi dénoncer mes compagnons d'armes! Mon ami est mort, et penser que je ne le reverrai plus!* Exemples littéraires: Endurer un affront comme celui-là, en notre présence (Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 14). L'empereur! l'empereur! être empereur! — O rage, Ne pas l'être! et sentir son cœur plein de courage (V. Hugo, *Hernani*, IV, sc. 2)! Quoi donc! avoir été prince, empereur et roi! Avoir été l'épée, avoir été la loi! Géant, pour piédestal avoir eu l'Allemagne! . . . Avoir été plus grand qu'Annibal, qu'Attila, Aussi grand que le monde! . . . et que tout tienne là (*ib.*). Nous rappellerons aussi des locutions telles que *autant dire, autant songer, autant prendre, autant choisir*, etc.

4° Dans la locution *savoir si*. Ex.: De la châtier! Savoir si ce sera un châtiment, en somme (Richepin, *Cadet*, p. 277). Est-ce qu'il est mort? — Pas tout à fait, mais presque . . . Savoir s'il finira la nuit (Daudet, *Soutien*, p. 309). Parfois on se contente d'un laconique *savoir* qui paraît synonyme de l'italien *chi lo sa*.

5° Dans des formules de commandement. Ex.: *S'adresser au bureau. Parler au concierge. Voir plus loin. Ne pas confondre ces deux mots. Ralentir!* Exemple littéraire: Pas de farineux ni de laitage! Porter de la laine sur la peau et exposer les parties malades à la fumée de baies de genièvre (G. Flaubert, *Mme Bovary*). Comp. § 268,3.

C. INFINITIF PRÉPOSITIONNEL.

220. L'infinitif prépositionnel peut dépendre d'un verbe ou d'un nom: *Il apprend à danser. Le moment d'agir est venu. C'est une musique agréable à écouter.* Il peut aussi être indépendant: *A l'entendre, on le dirait fou.* Nous examinerons ces deux cas séparément, en commençant par l'infinitif prépositionnel dépendant. Les prépositions dont il s'agit sont *de, à, par, pour;* autrefois on employait aussi *en.* Dans la langue populaire de nos jours, on trouve *après* devant un infinitif (voir § 76,2).

221. L'emploi des prépositions est toujours allé en augmentant. Beaucoup de verbes qui se construisaient autrefois avec un infinitif pur demandent maintenant une préposition. On trouve par ex. chez Commines *commencer, craindre, prier, presser, mander* avec un infinitif pur, usage qui a disparu depuis longtemps. Le développement contraire a aussi lieu. Soit le verbe *aimer;* on disait autrefois *j'aime à lire,* on dit maintenant plus souvent *j'aime lire;* nous avons même trouvé chez A. Hermant *j'aime de lire,* ce qui est un pur archaïsme. Ménage discute s'il faut dire *il ne fait que sortir de table* ou *il ne fait que de sortir de table;* son avis est »qu'on supprime élégamment le *de*« (*Observations,* p. 83).

222. **De** est sans doute la préposition la plus employée. Dans quelques cas, elle présente sa valeur étymologique; mais, le plus souvent, elle est devenue un simple outil grammatical sans signification bien précise. Voici un relevé sommaire des différentes fonctions de notre préposition:

1° Sujet. Nous avons vu que l'infinitif pur peut fonctionner comme sujet (§ 218,1). Pourtant, dans certains cas, on peut ajouter *de,* surtout quand il s'agit de désigner un fait particulier, tandis que l'infinitif pur semble servir surtout à exprimer un fait général d'une manière sentencieuse. Exemples littéraires: Mais, dans une profane et riante peinture, De n'oser de la Fable employer la figure, De chasser les Tritons de l'Empire des eaux, D'ôter à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux, D'empêcher que Caron, dans la fatale barque, Ainsi que le berger ne passe le monarque: C'est d'un

scrupule vain s'alarmer sottement (Boileau, *Art poétique*, III, v. 220—25). De trop s'arrêter aux petites choses, cela gâte tout (*id.*, *Traité du Sublime*). De faire fléchir un courage inflexible, De porter la douleur dans une âme insensible, D'enchaîner un captif de ses fers étonné, . . . C'est là ce que je veux, c'est là ce qui m'irrite (Racine, *Phèdre*, II, sc. 1). D'avoir été élevé par ma mère m'avait donné des manières douces (Bourget, *Disciple*, p. 199). A la rigueur, ce suicide avait une signification tout à l'heure, quand d'être à jamais séparé de Charlotte me bouleversait de désespoir (*ib.*, p. 302). De causer avec la comtesse les avait toujours dissipées (*id.*, *Cosmopolis*, p. 366). Mais il nous semblait que d'être tourné vers eux, ça suffisait pour avoir vent de quelque chose (Jules Romains, *Le vin blanc*, p. 60). Sur ce *de*, voir § 88.

2° Après les expressions impersonnelles (excepté celles indiquées au § 218,3) le soi-disant sujet logique est accompagné de la préposition *de*. On dit: *Il est honteux de mentir. Il est difficile de l'éviter. Cela fait plaisir de se retrouver. Il me plaît de le faire. Il est défendu de passer par le jardin. Cela fait du bien de marcher.* Exemple littéraire: Il est bon de parler, et meilleur de se taire (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 10). L'origine de ce *de* est sans doute analogique. A. Tobler a donné l'explication suivante: le point de départ est à chercher dans une phrase telle que: *de mensonge vient honte;* par une substitution de termes synonymes, on a: *de mentir vient honte;* par une nouvelle substitution on arrive à: *de mentir est honteux;* enfin par un renversement des deux parties de la phrase: (*il*) *est honteux de mentir.* On pourrait aussi ajouter l'influence analogique de tours fréquents comme: *il est temps de partir, c'est le moment d'agir.*

3° Dans les propositions comparatives après *que* (*à moins que, avant que, plutôt que*) et *comme*. Ex.: *Il n'est rien de tel que de voyager. Il vaut mieux vivre que de mourir. Je préfère m'en aller tout de suite plutôt que de continuer ainsi. Rien n'encourage les soldats comme de comprendre qu'on s'occupe d'eux.* Il n'y a pas de *de* dans quelques courtes phrases sentencieuses: *Mieux vaut savoir qu'avoir.*

4° Après la plupart des verbes transitifs et pronominaux (pour les exceptions, voir § 218,4 et § 223,3) ainsi qu'après quelques verbes intransitifs: *accuser, achever, blâmer, cesser, commander*

(*ordonner, prescrire, recommander*), *craindre* (*frémir, redouter, trembler*), *empêcher, éviter, offrir, permettre*, etc.; *se charger, se contenter, s'étonner, s'excuser, se flatter, se mêler, se réjouir, se repentir, se souvenir*, etc.. Ex.: *On l'accuse d'avoir trahi son pays. Les ouvriers cesseront de travailler demain. Je vous recommande d'être discret. Il craint d'avoir trop dit. Il s'excuse d'être en retard. Il se souvient de l'avoir rencontré.* Dans tous ces cas, il s'agit de compléments de diverse nature.

5° Après les substantifs, les adjectifs et les particules qui régulièrement se construisent avec *de*. On dit *l'espoir de s'enfuir, le plaisir de vivre, il y a lieu de le dire, il est digne d'être récompensé, il est content d'être congédié, il est heureux de vous voir, il est loin de le croire, il est près de réussir.* Comp. *à condition de, à force de, en train de, sur le point de, faute de, crainte de*, etc.

223. **A** est d'un emploi moins étendu que *de;* il garde souvent son sens étymologique. Il se rencontre:

1° Après certains substantifs comme complément attributif: *un conseil à suivre, un ballet à ravir* (= ravissant), *un conte à dormir debout.* Il faut noter que le »gerundivum« des Latins est remplacé en français par un infinitif régi par *à;* ainsi *puer laudandus est* se rend en français par *ce garçon est à louer, doit être loué.*

2° Après les adjectifs qui désignent une certaine disposition, tels que: *adroit, apte, attentif, bon* (*mauvais*), *difficile* (*facile*), *disposé, enclin, habile, patient, prêt*, etc. On dit *il est disposé à le faire*, et de même *il sera le premier à le faire.* L'infinitif avec *à* remplace le second supin latin; pour *facile dictu*, on dit en français *facile à dire.*

3° Après beaucoup de verbes qui expriment un effort, une tendance, une aspiration, une direction ou des idées analogues; tels sont *aider, apprendre* (*enseigner*), *aspirer, chercher, contribuer, consentir, disposer, pencher, parvenir, réussir, tendre, viser*, etc.; *s'acharner, s'amuser, s'appliquer, s'apprêter* (*se préparer, se disposer*), *se décider, s'engager, se plaire, se résigner*, etc. Ex.: *Il m'a aidé à vaincre ces difficultés. Il cherche à me nuire. Nous ne parviendrons jamais à le convaincre. Il s'amuse à me faire rager. Il se plaît beaucoup à faire de la bicyclette.*

4° Après certaines expressions où l'infinitif avec *à* indique l'intensité. Ex.: *Il est bête à manger du foin. Il sent l'ail à faire horreur. Elle est laide à faire peur. Ils riaient à se tordre. Il gèle à pierre fendre.*

5° Dans la vieille langue, après certaines expressions impersonnelles. Ex.: Ains ne li lut a penser De l'anel qu'ele avoit al doit (*Lai de l'Ombre*, v. 574). C'est une chose que vos loist A repantir et a retreire (*Erec*, v. 5636).

224. Plusieurs verbes se construisent ou se sont construits avec *de* ou *à*. Nous rappellerons à ce sujet une remarque intéressante de Haase: »La langue actuelle, envisageant le complément de certains verbes comme un résultat à atteindre, le construit avec *à*, tandis que le XVII^e^ siècle, l'envisageant comme une cause, le construisait avec *de*«. L'usage moderne n'admet que *chercher à*, mais autrefois on disait aussi *chercher de*. Ex.: Le cœur affligé . . . cherche d'être allégé (Malherbe, I, 41). Dans plusieurs cas, l'hésitation entre les deux prépositions paraît due tout simplement à des influences analogiques: ainsi *finir de* peut avoir amené *commencer de*. Dans d'autres cas, une légère nuance de sens s'attache au choix de la préposition; pourtant, sur ce point, les distinctions des grammairiens sont souvent trop subtiles et ne rendent pas compte de l'usage naturel de la langue parlée. Voici quelques verbes qui ont hésité entre les deux prépositions:

Attendre (*s'*) *à*, autrefois aussi *s'attendre de*. Ex.: On ne s'attendait guère de voir Ulysse en cette affaire (La Fontaine, *Fables*, X, n° 2). Mes transports . . . s'attendaient d'éclater (Racine, *Bérénice*, III, sc. 1). On a blâmé ce vers de Racine en prétendant que *de* avait été employé pour éviter l'hiatus. Il n'en est rien; l'usage du grand siècle admettait indifféremment *de* ou *à* après *s'attendre*.

Commander de, autrefois *commander à*. Ex.: Le feu comande a alumer Et son nevo a amener (Béroul, *Tristan*, v. 895—896). Encore chez Ronsard (voir Littré).

Commencer. Les grammairiens ont voulu établir une différence essentielle dans l'emploi des deux prépositions: *l'enfant commence à marcher*, et *le malade commence de sortir*. Cette différence existe en partie dans la langue littéraire; mais la langue parlée se sert presque exclusivement de la préposition

à. Les exigences de l'euphonie semblent quelquefois amener *de* pour éviter deux *a* consécutifs; on évitera volontiers *commença à*. Pourtant l'emploi de *de* est sujet à caution, tandis qu'il est toujours permis d'employer *à*. Au point de vue historique, la préposition traditionnelle est *à*. Ex.: Baisset sun chef, si cumencet a penser (*Roland*, v. 138). *Commencer de* apparaît au XVI^e^ siècle, et cette construction est peut-être due à l'influence de *finir de*. Sur *commencer par*, voir § 225.

Consentir à, autrefois aussi *consentir de*. Ex.: Consentez seulement de vous voir adorée (La Fontaine, *Elégie*, III, v. 37). Mais enfin je consens d'oublier le passé (Racine, *Andromaque*, IV, sc. 5). L'emploi de *à*, également très usité au grand siècle, a fini par l'emporter.

Continuer se construit tantôt avec *de*, tantôt avec *à*. Plusieurs grammairiens ont voulu trouver dans l'emploi des deux prépositions des nuances sémantiques essentielles. Ainsi *il continue à boire* se dirait d'un homme qui vide lentement son verre, tandis que *il continue de boire* se dirait d'un ivrogne. Cette distinction n'est pas appuyée par l'usage. Le choix de la préposition semble très souvent dépendre d'une prédilection individuelle; nous croyons ainsi avoir observé que Romain Rolland préfère *continuer de*.

Essayer. On dit maintenant *essayer de*; mais l'usage a longtemps hésité. *Essayer à*, qu'admettent encore plusieurs grammairiens, appartient au style soutenu et quelque peu archaïque. Notez qu'on dit toujours *s'essayer à*.

Plaire (se) à, autrefois *se plaire de*. Ex.: Oui, j'écris rarement et me plais de le faire (M. Régnier, *Satires*, n^0^ 15). Cette erreur extrême Est un mal que chacun se plaît d'entretenir (La Fontaine, *Fables*, I, n^0^ 11).

Tâcher de, autrefois aussi *tâcher à*. Ex.: Je vois qu'envers mon frère on tâche à me noircir (Molière, *Tartufe*, v. 1144). Cette construction n'est pas encore tout à fait abandonnée. Ex.: Je tâche à tuer le ridicule d'être roi (Sarment, *La couronne de carton*, III, sc. 1). L'analogie de *chercher à* a pu agir ici. Comp. ci-dessus *commencer*.

Remarque. L'emploi des prépositions après les adjectifs était également flottant. A côté de *prest à*, on trouve aussi *prest de*. Ex.: Belle, ce dist Liziars, vostre commant suis prest de faire (G. de Nevers, *Roman de la Violette*, p. p. Lowe, p. 8). L'hésitation se continue jusqu'au XVII^e^ siècle:

On a fait contre vous dix entreprises vaines; Peut-être l'onzième est prête d'éclater (Corneille, *Cinna*, II, sc. 1). Je me sens prêt, s'il veut, de lui donner la vie (Racine, *Athalie*, IV, sc. 2). Plus on aime une maîtresse, et plus on est prêt de la haïr (La Rochefoucauld, *Maximes*). L'usage moderne n'admet que *prêt à*. Pour les substantifs, on constate également une forte hésitation. On dit actuellement *avoir du plaisir à, avoir de la peine à, avoir de l'intérêt à*, etc.; dans ces cas, on se servait autrefois aussi du *de* causal. Ex.: Il y a bien du plaisir à recevoir un bienfait, voire de lui tendre les mains (Malherbe, II, 24). Nous ne prendrions point de plaisir de vivre (*id.*, II, 18). J'ai tant d'intérêt de connoître ce fils (Corneille, *Don Sanche*, V, sc. 3).

225. **Par** ne s'emploie actuellement qu'avec les verbes *commencer*, *débuter* et *finir*. Ex.: *Il commença par me demander pardon. Il finira par se surmener.* Cet emploi paraît relativement récent.

226. **Pour** est employé dans les cas suivants:

1° Après le verbe *attendre;* c'est un tour propre à la langue toute moderne. Ex.: Il attendait pour commencer l'attaque (Daudet, *L'immortel*, p. 24). J'attends pour la juger (Gyp, *Leurs âmes*, p. 71). Ce tour est probablement dû à l'influence des phrases où *pour* introduit un infinitif indépendant comme dans: Attends le terme de sa vie pour la juger (France, *Crime de Sylvestre Bonnard*, p. 32).

2° Parfois après *s'efforcer* et des verbes analogues. On trouve dans la langue parlée de nos jours *s'efforcer pour faire quelque chose* à côté de *s'efforcer de* (ou *faire des efforts pour*).

3° Après certains participes passés: *préparé, désigné, né, fait.* On dit *il est désigné pour obtenir cette récompense, il est né pour devenir soldat, elle est faite pour inspirer l'amour, elle était mal préparée pour se défendre*, etc. Dans plusieurs cas, on hésite ou hésitait entre *pour* et *à*.

4° Après le verbe *être*, surtout employé négativement. Ex.: *Ces détails sont pour vous montrer qu'il a abusé de votre confiance. Ces nouvelles ne sont pas pour vous déplaire. Cela n'est pas pour vous effrayer.*

227. **En** pouvait servir, dans la vieille langue, à introduire un infinitif. Ex.: Et Alixandre se deporte En veoir et en esgarder (Henri d'Andeli, *Lai d'Aristote*, v. 457). Cet usage disparaît avec le moyen âge et *en* a été remplacé surtout par *à*.

Ajoutons qu'on trouve chez Guez de Balzac: Les plus considérables d'entre eux et qui prétendent le plus en bien dire (*Dissertations chrétiennes*). L'ancien usage a pu se conserver en ce cas, parce que *bien dire* était à regarder comme un substantif. Les langues romanes ont hésité entre deux expressions synonymes: *in cantando*, et le néologisme *in cantare*, »forme par laquelle l'infinitivus vient prendre, après une préposition, une place qu'il abandonnait entièrement en latin classique à un remplaçant, le gerundium« (C. de Boer). Ce dernier tour, qui se retrouve encore en provençal et en catalan, a disparu du domaine français, où *en chantant* l'a emporté. Voir plus loin § 242.

D. INFINITIF PRÉPOSITIONNEL INDÉPENDANT.

228. Les prépositions introduisant des compléments circonstanciels sont *à, afin de, après, avant (de), jusqu'à, pour, sans*, etc.; autrefois on avait aussi *depuis, par* et quelques autres. Dans la langue moderne, l'infinitif se rapporte régulièrement au sujet de la proposition: *Il disparut sans mot dire. Je le ferai pour vous plaire. Après avoir vendu sa maison elle est partie pour l'Amérique. Avant de partir, sa mère l'a béni.* Il faut ajouter que l'infinitif peut, exceptionnellement, se rapporter au régime direct ou indirect, surtout quand il se trouve sous la dépendance de *pour*. Ex.: *Nous avons deux bonnes pour tenir la maison. On vous donnera toute une semaine pour voir Naples.*

229. Sur le rapport entre l'infinitif et le sujet de la proposition, il faut encore remarquer ceci:

1° Boileau a écrit dans son »Art poétique«: Sans garder dans ses vers un ordre méthodique, Son sujet de soi-même et s'arrange et s'explique (III, v. 303). Il s'agit d'Homère, et *sans garder* veut dire *sans qu'il garde*. Il y a donc changement de sujet. Cf.: Et sans aller rêver dans le double vallon, La colère suffit et vaut un Apollon (*Satire*, I, v. 143). Cette liberté se retrouve fréquemment au XVII^{e} siècle. Molière n'écrit-il pas dans »l'Avare«: Rends-le moi sans te fouiller (I, sc. 3)? Pour le XVI^{e} siècle, nous rappellerons le passage

suivant de Marguerite de Navarre: L'amour qui de mon costé ne se peut plus porter sans mourir (*Heptaméron*).

2° L'infinitif peut, s'il n'y a pas d'équivoque possible, se rapporter au régime du verbe principal comme dans le passage suivant, lu dans un roman moderne: »Madame le faisait trotter pour ses commissions, ou bien elle l'emmenait dans les grands magasins afin de la conseiller et de porter ses paquets.« C'est là un cas exceptionnel. Ordinairement, la langue moderne n'admet pas un tour tel que: *avant de partir la mère embrassa son fils*, si c'est le fils qui part; dans la phrase citée *avant de partir* doit se rapporter à la mère.

3° L'infinitif se rapporte au régime indirect du verbe principal. Ex.: C'est ce que je demande et j'aurois lieu de plainte Si, m'exposant à vous pour me parler sans feinte, Vous alliez me trahir, et me déguiser rien (Molière, *Le Misanthrope*, v. 302). Quel mal vous ai-je fait? et quelle est mon offense, Pour armer contre moi toute votre éloquence? Pour vouloir me détruire . . . (*id., Les femmes savantes*, v. 1162—63).

4° L'infinitif se rapporte à un sujet indéterminé. Ex.: La jupe prêtée par Alphonsine, coquettement relevée et fermée par un point de couture afin de pouvoir courir et sauter dans les roches, montrait la cheville et le bas du mollet, un ferme mollet de petite femme souple et forte (Maupassant, *Pierre et Jean*, p. 192). Cet emploi, fréquent dans le langage parlé actuel, est rare dans la langue littéraire.

230. **Pour.** Comme toutes les autres prépositions *pour* est étroitement lié à l'infinitif; sur quelques cas de tmèse, voir § 62. Les emplois de *pour* sont multiples; nous indiquerons les principaux. Il exprime:

1° La fin, le but, l'intention. Ex.: En France irai pur Carlun guerreier (*Roland*, v. 2681). Venuz estes por moi deffandre (*Ivain*, v. 4408). Dans quelques textes on trouve *por . . . a;* voir § 64. L'emploi final de *pour* s'est maintenu jusqu'à nos jours. Ex.: *Je ferai tout pour vous être utile. Pour lui épargner cette peine, j'irai moi-même. Le ministre a prononcé ce discours pour tranquilliser ses électeurs.* Dans ces exemples, le sujet de la proposition principale est aussi celui de l'infinitif prépositionnel. Voici quelques exemples du XVII^e siècle avec changement de sujet. Dans »Britannicus«, Racine

fait dire à Agrippine qui s'adresse à Burrhus: Ai-je donc élevé si haut votre fortune Pour mettre une barrière entre mon fils et moi (I, sc. 2)? On dirait maintenant: pour que vous mettiez. Un peu plus loin dans la même scène, Agrippine s'écrie: Vous l'ai-je confié pour en faire un ingrat? Pour être, sous son nom, les maîtres de l'État? Au quatrième acte de la même pièce, Néron dit à Agrippine: Quel crime a donc commis ce fils tant condamné? Est-ce pour obéir qu'elle l'a couronné (Sc. II)?

2° La destination. Ex.: *Il ne me reste qu'une semaine pour tout préparer. Il n'y a que lui pour soutenir une telle chose.* Cet infinitif se rapporte souvent au régime. Exemples littéraires: Rien ne vaut la rue pour faire comprendre à un enfant la machine sociale (France, *Le livre de mon ami*, p. 161). Une très haute armoire à glace qui me servait chaque jour pour me raser (Maupassant, *Le Horla*, p. 61).

3° Dans quelques cas, le sens final a disparu, et *pour* sert à indiquer le résultat. Ex.: La chèvre s'est battue toute la nuit avec le loup pour être mangée le matin (Daudet, *La chèvre de M. Seguin*). On dit de même: *Il est parti pour ne plus revenir.* Dans d'autres cas, *pour* finit par indiquer le futur; Stendhal a écrit: Une mouche éphémère naît à neuf heures du matin . . . pour mourir à cinq heures du soir. Parfois il indique tout simplement les circonstances concomitantes. Ex.: C'est ainsi qu'Excourbaniès, qui a l'air d'un conquistador compagnon de Pizarre, vend de la mercerie, roule des yeux flamboyants pour débiter deux sous de fil (A. Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p. 51).

4° La cause (cf. § 123,3). Ex.: Pour bien ferir l'emperere nus aimet (*Roland*, v. 1092). Cet emploi s'est maintenu jusqu'à nos jours: *Il est malade pour avoir mangé trop de cerises. Il a été puni pour avoir copié ton devoir.* L'infinitif se rapporte indifféremment au sujet et au régime de la proposition principale. Exemples littéraires: Je hais tous les hommes: Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants, Et les autres, pour être aux méchants complaisants (Molière, *Le Misanthrope*, v. 120). On m'a révoqué pour avoir dit tout haut ce que je pensais (Zola, *Vérité*, p. 306). Remarquez que le *pour* causal actuel ne s'emploie qu'avec l'infinitif passé.

5° *Pour* suivi d'un infinitif peut aussi remplacer une pro-

position introduite par *puisque* et sert ainsi à motiver l'action (§ 155). Ex.: Pour me connaître mal, tu prends mon sens à gauche (Corneille, *Menteur,* I, sc. 1). Il faut que mademoiselle Préfère vous aime beaucoup pour être devenue tout d'un coup si bonne avec moi (France, *Le crime de Sylvestre Bonnard*, p. 215). Quel mal avons-nous fait pour ne plus nous chérir (V. Hugo, *Ballades,* n° 3)? C'est qu'elle sera tombée, pour être si sale, disait-elle tout bas (Loti, *Pêcheur d'Islande,* p. 242).

6° Conformément à ce que nous avons dit ci-dessus (§ 123,6), *pour* peut exprimer une concession dans le cas où la proposition principale contient une négation. Cet usage, qui remonte au moyen âge, est toujours vivant. Exemples littéraires: Il n'a si rice home en cest païs, sans le cors le conte Garin, s'il trovoit mes bués ne mes vaces ne mes brebis en ses pres n'en sen forment, qu'il fust mie tant herdis por les ex a crever qu'il les en ossast cacier (*Aucassin et Nicolete*, 22,19). Elle estoit saige que, pour mourir, ne diroit follye (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*). Vois-tu, pour avoir modelé quelques petites figures je ne suis pas un sculpteur (France, *Le lys rouge*, p. 303).

7° Dans certains cas, *pour* suivi d'un infinitif remplace de quelque manière un infinitif sujet. Ex.: Mais le devoir, c'est le diable pour le découvrir (France, *Le lys rouge*, p. 37). Combien c'était cher à Paris, pour être enterré agréablement (Lavedan, *Mamzelle Vertu*, p. 13). Il est tard pour venir me voir (Maupassant, *Le Horla,* p. 152).

8° *Pour* est parfois placé en tête de phrase; de cette manière on renforce le verbe. Ex.: *Pour être trompés, nous le sommes! Pour la connaître, vous la connaissez aussi bien que moi.* Comp.: Pour un endroit propre, c'est un endroit propre (A. France, *Crainquebille,* p. 26). Pour jolie, elle l'avait toujours été comme personne (P. Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 243).

231. **A** sert à indiquer:

1° Le moyen, la manière, la condition. Ex.: *A en juger par le succès de son livre, il a conquis le public. A tout prendre, il est très content de son sort. A vous entendre, on le croirait perdu.* On dit de même *à vrai dire, à franchement parler, à y bien regarder, à y regarder de près.*

2° Le temps, le moment, les circonstances où l'action se produit. Il faut remarquer que, dans ce cas, l'infinitif était régulièrement accompagné de l'article, souvent aussi d'un sujet (cf. § 214); si le sujet précédait l'infinitif, l'article avait double fonction. On disait dans la vieille langue *a l'aprochier les nefs, al pont chaeir, a l'aube esclairier*, etc. Encore au XVI^e siècle: Les villes employoyent mille et mille artifices Pour faire comme font les meilleures nourrices De qui le sein fecond se prodigue à l'ouvrir, Veut monstrer qu'il en a pour perdre et pour nourrir (A. d'Aubigné, *Les Misères*, v. 571). Pour la langue moderne, on ne saurait citer que les locutions *au sortir de* et *au dire de*. Exemple littéraire: Il vint chercher la guerre au sortir de l'enfance (Racine, *Bajazet*, I, sc. 1).

3° L'intention, le but. Ex.: Je ferai mon possible à bien venger mon père (Corneille, *Cid*, v. 982). Il n'attend qu'un prétexte à l'éloigner de lui (Racine, *Andromaque*, v. 596). Ce tour est une des constructions les plus caractéristiques de la langue du XVII^e siècle; cependant, dans son fameux *Commentaire*, Voltaire le traite de barbarisme, et il n'est plus usité.

4° Enfin les classiques employaient un infinitif précédé de *à* dans plusieurs cas où l'usage moderne demanderait un participe présent ou un gérondif. Ex.: A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire (Corneille, *Cid*, v. 434). A raconter ses maux, souvent on les soulage (*id.*, *Polyeucte*, v. 161).

232. Avant. Au moyen âge, cette particule fonctionnait surtout comme adverbe (§ 78); son emploi prépositionnel ne devient général qu'au commencement de la Renaissance. Devant un infinitif, l'usage a longtemps hésité: on disait *avant partir*, *avant que partir*, *avant que de partir* et *avant de partir*. La langue moderne ne reconnaît que ce dernier tour. Voici quelques remarques pour compléter ce que nous avons déjà dit au § 154:

1° *Avant partir*. Ce tour était assez général au XVI^e siècle; on le trouve chez Marot, Rabelais, La Boëtie, Montaigne, etc. Ex.: Boire souvent de grand randon, Le dos au feu, le ventre à table, Avant partir de la maison, C'est opiate prouffitable (Marot, *Épigrammes*, 271). Nul avant mourir ne peut estre dict heureux (Montaigne, I, chap. 3). Cet usage n'est guère accepté au XVII^e siècle; comme nous l'avons déjà dit, Vaugelas

proteste énergiquement contre *avant mourir*, qui lui paraît barbare. Actuellement, il a tout à fait disparu. Littré observe »que rien n'empêcherait de l'employer encore«, et les juristes s'en servent en termes de procédure: *avant dire droit, avant faire droit* (= avant de juger définitivement); ils disent même *prononcer un avant faire droit.*

2° *Avant que partir.* La langue de la Renaissance admettait devant un nom ou un pronom *avant que* à côté du simple *avant*; on disait *avant les Latins, avant moy* et *avant que les Latins, avant que moy.* On employait également *avant que* devant un infinitif. Ex.: Solon avant que mourir veit sa chose publique renversée (Amyot, *Compar. de Solon avec Publicola*). Suivy par ses gardes, avant que se laisser reprendre, il se donna de l'espée au travers le corps (Montaigne, II, chap. 3). Cet usage, où probablement l'influence de la conjonction *avant que* s'est fait valoir, existe encore au XVII^e siècle. Ex.: Mais, avant que sortir, viens que ton roi t'embrasse (Corneille, *Le Cid*, IV, sc. 4). Cette tournure est maintenant regardée comme appartenant au langage poétique.

3° *Avant que de partir.* Ce tour doit sans doute s'expliquer comme un croisement de *avant que partir* et *avant de partir;* il s'employait au XVI^e siècle concurremment avec les deux autres tours étudiés. Ex.: Il nous falloit faire voir à l'œil et toucher à la main le danger avant que de nous en effrayer (Montaigne, *Essais*, II, chap. 11). Encore au XVII^e siècle: Je viens . . . avant que de sortir, vous donner avis d'une chose (Molière, *Malade imaginaire*, II, sc. 7). Vaugelas recommandait fortement *avant que de mourir* (*Remarques*, I, 435). Pourtant cette construction a maintenant disparu ou à peu près.

4° *Avant de partir.* On disait au XVI^e siècle non seulement *avant huit jours*, mais aussi *avant de huit jours.* Ce *de* a dû s'introduire également devant un infinitif; pourtant le tour *avant de partir* n'est devenu général qu'au XVIII^e siècle, et il est le seul resté en usage.

233. Restent encore à examiner quelques prépositions d'un emploi plus rare:

Après. On lit dans Joinville (§ 35): Li roys descendi apres mangier ou prael, desouz la chapelle et parloit à l'uys de la porte au conte de Bretaigne. On disait de la même manière

apres disner, apres souper. Notons ici que l'infinitif est à regarder comme un substantif: *après manger* = après le repas; on dirait actuellement *après avoir mangé*; on a pourtant conservé *après boire.* Le même usage se retrouve en espagnol, où l'on dit *después de comer.* A partir de la Renaissance, *après* est ordinairement suivi d'un infinitif passé: *après avoir passé son examen il partit pour l'étranger.*

Depuis. Ex.: J'ay vescu en trois sortes de condition depuis estre sorty de l'enfance (Montaigne, *Essais,* I, chap. 40). Depuis vous avoir écrit . . ., j'ai reçu . . . un paquet (Malherbe, III, 96). Depuis vous avoir écrit tantôt, la fièvre a pris à ma femme (La Rochefoucauld, *Lettres,* III, 154). Comp. aussi § 126. La construction de *depuis* avec l'infinitif n'est plus possible aujourd'hui.

Jusque. Ex.: Un père eut pour toute lignée Un fils qu'il aima trop, jusques à consulter Sur le sort de sa géniture Les diseurs de bonne aventure (La Fontaine, *Fables,* VIII, n° 16). Cet emploi est maintenant considéré comme obsolète.

Par était autrefois suivi d'un infinitif, et ce tour équivalait souvent au gérondif. Ex.: Par vous tenir quitte il vous rend davantage son obligé (Malherbe, II, 233). Mais ne confondons point par trop approfondir Leurs affaires avec les vôtres (La Fontaine, *Fables,* III, n° 17). Ce tour, dont on ne se sert plus, remonte au moyen âge. Ex.: Ne ressanbloit pas ceus qui tant font par trop boire Que il en pardent si le sens et le memoire Qu'il ne saroient pas dire parole voire (*Berte,* v. 1697).

Sur, autrefois *sour* (§ 131), s'employait avec un infinitif pour exprimer une concession. Ex.: Jou te deffenc, sour les membres coper, Que ja por nient n'aies le cor sonné (*Huon de Bordeaux,* v. 3722).

CHAPITRE II.

PARTICIPE PRÉSENT ET GÉRONDIF.

234. Le »participium præsens« et le »gerundium« se sont conservés en roman. Ordinairement, le gérondif a gardé sa fonction verbale, tandis que le participe présent est plutôt considéré comme un nom; cf. it. *cantando — cantante, amando — amante, fuggendo — fuggente,* etc.; esp. *durando — durante, ardiendo — ardiente,* etc. En français, on avait au moyen âge *chantant* (cantandum) à côté de *chantanz* (cantantis; II², § 239,1); mais de bonne heure, les deux formes se sont confondues. Dans la grammaire actuelle, on essaie de distinguer entre trois formes: le participe présent variable, qui est un pur adjectif (appelé adjectif verbal): *une langue chantante;* le participe présent invariable, qui est une forme verbale: *une femme chantant la Marseillaise;* le participe présent invariable et toujours accompagné de *en* (ou gérondif): *il passa par le jardin en chantant.*

A. FLEXION ET ACCORD.

235. Dans la vieille langue, le participe présent se déclinait comme les adjectifs du quatrième groupe (II², § 261,4), où l'on distinguait le cas et le nombre, mais non pas le genre. Ex.: Tanz colps ad pris de bons espiez trenchanz (*Roland,* v. 554). Suventes feiz veums que li plus mesfaisanz Devient simples e bons e del tut repentanz (*Vie de Saint Thomas,* v. 1332—33). Le participe présent conservait aussi sa valeur verbale. Ex.: Ocist son pere . . . et sa mere dedens lor lis dormans (*Jourdain de Blaivies,* v. 1551). Elle estoit son pere cremanz (*Vair Palefroi,* v. 222). Il faut remarquer qu'on crée de bonne heure une forme spéciale pour le féminin, soit en retranchant au nominatif singulier l'*s* du masculin (*chantanz*

> *chantant*), soit en y ajoutant un *-e* féminin (*chantanz* > *chantante*). Durant tout le moyen âge, on hésite entre le féminin étymologique et le féminin analogique en *-e* (voir II[2], § 385). La même hésitation se retrouve chez les grammairiens de la Renaissance. Palsgrave déclare que »partyciples in *-ant* have no feminynes«; mais Robert Estienne (1557), au contraire, soutient que »tous participes presens sont terminez en *ant* pour le masculin et en *ante* pour le feminin comme *aimant, aimante*«.

236. Voici quelques remarques sommaires sur l'histoire du participe présent à partir de la Renaissance:

1° Au XVI[e] siècle, le participe présent se déclinait; il était variable en nombre et quelquefois variable en genre, selon le bon plaisir des auteurs. Ex.: Nymphes fuyantes le satyreau (Ronsard). Lettres venantes de Rome (La Noue). Elles sont de Scédase, pleurantes à l'entour de leurs sépultures et maudissantes les Lacédemoniens (Amyot). Femmes venans a estre vefves (Montaigne, III, chap. 5). Passions servans seulement à . . . (*ib.*, chap. 1). Apres tant de douces merveilles Ravissants l'esprit heureux (Desportes).

2° L'accord indiqué se retrouve encore au XVII[e] siècle. Ex.: Et, du nom de maris fièrement se parants (Molière, *École des maris*, I, sc. 4). Bâtons flottants sur l'eau (La Fontaine, *Fables*, IV, n° 10). Et pour lier des mots si mal s'entr'-accordants (Boileau, *Épîtres*, XI, v. 63). Les morts se ranimants à la voix d'Élisée (Racine, *Athalie*, v. 124).

3° Cependant, c'est au grand siècle qu'est créé le dogme de l'invariabilité du participe présent. Malherbe commence la campagne. Il blâme le vers suivant de Desportes: Non, pour mille vertus honorants ta jeunesse; »car, ajoute-t-il, il faut un participe feminin à *vertus*. Or, le participe feminin ne vaudroit rien ici; il devoit donc user d'une autre façon de parler«. Vaugelas n'aimait pas non plus la forme féminine des participes présents; il remarque par exemple (II, 154): »On dit fort bien *je les ay trouuez mangeans des confitures, beuuants de la limonade*, mais on ne dira jamais en parlant de femmes *je les ay trouuées mangeantes des confitures*, ny *beuuantes de la limonade*, ny *ayantes le verre à la main*, comme nous avons dit«.

4° L'accord en genre disparaît tout à fait au commencement du XVII^e siècle et on finit même par supprimer l'accord en nombre. L'Académie Française, en rééditant les Remarques de Vaugelas, critique ainsi les exemples cités ci-dessus: »Il faut dire, *je les ay trouvez ayant*, et non pas *ayans le verre à la main. Je les ay trouvez mangeant des confitures, beuvant de la limonade*, et non pas *mangeans des confitures, beuvans de la limonade.* Il faut parler de la mesme sorte si le relatif *les* se rapporte à des femmes. *Je les trouvay mangeant des confitures*, et non pas *mangeantes des confitures;* quoy qu'on puisse dire en parlant des femmes, *Je les ay trouvées bien mangeantes et bien beuvantes.* La raison est qu'aucun verbe actif n'a de participe qui regisse l'accusatif.« Dans sa séance du samedi 3 juin 1679, l'Académie décida qu'on ne déclinerait plus les participes actifs. Cette règle cherche sa justification par ex. dans les deux passages suivants de Racine: Pleurante après son char vous voulez qu'on me voie (*Andromaque*, v. 1329). N'est ce pas à vos yeux un spectacle assez doux Que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux (*ib.*, v. 860). On soutient que Racine a écrit *pleurant* pour exprimer l'acte passager; mais ce raisonnement repose sur une simple erreur, Racine a écrit *pleurante* dans les deux vers. Il faut pourtant avouer que dans beaucoup de cas, la règle est difficile à appliquer, et l'usage est resté longtemps assez hésitant. L'accord se fait encore au XVIII^e siècle; Voltaire écrit dans l'Épître au roi de la Chine: De deux alexandrins côte à côte marchants. Toutefois *marchants* est ici à la rime.

Remarque. L'ancienne syntaxe se retrouve encore dans quelques formules de nature juridique: *les ayants droit, les ayants cause, les ayants compte, cour séante à Paris.* On connaît le caractère éminemment conservateur du langage juridique (voir la Table analytique des volumes précédents).

237. De nos jours, la règle de l'Académie est rigoureusement observée: le participe présent exprimant l'action est toujours invariable, tandis que l'adjectif verbal qui exprime l'état s'accorde, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. Cette règle n'est pas toujours facile à appliquer dans les cas où le participe se présente sans complément d'objet. Soit la phrase:

L'évolution est indépendante de la volonté des individus parlants. Ici *parlants* veut dire *doués de la parole* (cf. *une poupée parlante*), et il a un sens purement adjectival. Mais si je dis: *Le changement s'accomplit par des degrés insensibles aux individus parlant et écoutant,* on pourrait hésiter. Si j'emploie les participes invariables, je comprends des individus qui sont en train de parler et d'écouter. Mais l'emploi de l'adjectif verbal serait peut-être plus naturel. Voici une série d'exemples montrant l'emploi des deux formes:

Les chasseurs effrayant les animaux dispersèrent le troupeau.	*Une obscurité effrayante.*
Les villes environnant Paris.	*Paris et les villes environnantes.*
Des citoyens ne payant pas l'impôt.	*Des membres non payants.*
Regardez ces débris flottant vers la côte.	*Une dette flottante.*
Ce voyageur a vu des sauvages errant dans les bois.	*Ces sauvages vivent errants dans les bois.*
Des personnes pensant bien.	*Des personnes bien pensantes.*
Des esprits agissant toujours.	*Des esprits toujours agissants.*
Les chiens, courant dans le bois, ont fait lever un lièvre.	*Les chiens courants, dans le bois, ont fait lever un lièvre.*
Des manches bouffant aux épaules.	*Une culotte bouffante.*

Comme le montrent ces exemples, il arrive très fréquemment que l'adjectif verbal forme avec le nom auquel il est joint un véritable nom composé, du type *cerf-volant* (II², § 332 et III, § 560,2).

Remarque. Malgré la précision des règles officielles, la question de l'accord du participe présent reste embrouillée, au moins pour les verbes

intransitifs, et laisse la place libre aux interprétations individuelles. On trouve par ex. *une proposition tendante à, une couleur approchante du bleu*, etc. Exemples littéraires: Pour la dernière fois, errante en liberté (A. de Vigny, *La fille de Jephté*).

238. Pour beaucoup de verbes, on distingue dans la langue écrite le participe présent de l'adjectif verbal. Voici la liste à peu près complète de ces doublets (cf. II[2], § 84):

adhérant	*adhérent*	*fatiguant*	*fatigant*
affluant	*affluent*	*influant*	*influent*
convainquant	*convaincant*	*intriguant*	*intrigant*
différant	*différent*	*négligeant*	*négligent*
divergeant	*divergent*	*précédant*	*précédent*
équivalant	*équivalent*	*présidant*	*président*
excédant	*excédent*	*provoquant*	*provocant*
excellant	*excellent*	*résidant*	*résident*
expédiant	*expédient*	*suffoquant*	*suffocant*
extravaguant	*extravagant*	*vaquant*	*vacant*
fabriquant	*fabricant*		

Un certain nombre de ces adjectifs verbaux: *fabricant*, etc. sont passés définitivement dans la catégorie des substantifs.

B. SENS ET EMPLOI.

239. Le participe présent a primitivement, tout comme le gérondif, un sens actif: *chantant* veut dire 'qui chante' (*une femme chantant une romance*). Cependant, de très bonne heure, les formes en *-ant* se sont employées d'une manière assez générale et ont pris un sens plus vague. On lit dans »Orson de Beauvais«: Corone d'or avroiz en vostre chief portant (v. 1588). Ce vers veut dire: Vous aurez une couronne d'or et vous la porterez sur la tête. Mais on pourrait aussi traduire *en vostre chief portant* par: qui sera portée sur votre tête. En tout cas, *portant* présente un sens qui peut être qualifié de passif. La vieille langue présente beaucoup d'exemples analogues: *apercevant, bevant, conoissant, contant, creant, dotant, entendant, paiant, veant*, etc. Pour la langue moderne, il faut citer: *cassant, chantant, comptant, dansant,*

glissant, passant, payant, voyant. Ex.: *Un alliage d'aluminium non cassant. Un café chantant. De l'argent comptant. Une soirée dansante. Un chemin glissant. Une rue (ville) passante. L'entrée payante dans les musées. Une couleur voyante. Un avocat consultant.* Le même phénomène se rencontre dans d'autres langues. On trouve en danois *blæsende instrumenter, grædende taarer, det sælgende hus.*

240. Dans la vieille langue, le gérondif était souvent accompagné d'un nom qu'il est peut-être permis de regarder comme le sujet. Villehardouin écrit: Et li matins fu biels, un poi après le soleil levant (*Conquête*, § 156). Il est fort probable qu'il s'agit ici du gérondif; mais on pourrait aussi y voir un participe présent, et la construction serait alors analogue à celle que nous trouvons dans le latin *sol oriens.* A côté de *après le soleil levant* on avait aussi: Ains le soleil luisant (*Aliscans*, v. 8162). A prime sonnant (Raoul de Cambrai, v. 8399). Devant midi sonnant (*ib.*, v. 3226). Al coc chantant (*Brut*, v. 995). Por mil mars d'or pesant (*Otinel*, v. 1839). Toutes ces expressions ont disparu, et dans la langue moderne, le gérondif n'est jamais accompagné d'un sujet.

Remarque. Le gérondif fonctionnait souvent comme substantif et pouvait être accompagné d'un pronom possessif. On disait autrefois *a mon vivant, en trestout mon vivant, en son dormant, en mon estant, en son seant.* Nous n'avons conservé de cet usage que *de mon vivant, sur son séant.*

241. Le gérondif s'employait souvent dans une construction absolue; il était alors accompagné d'un sujet au cas régime. Ex.: Des le matin, solel levant, Desi al vespre, a l'anuitant, Se sont si entre combatu (Wace, *R. de Rou*, v. 5248). Li soudans s'enfuï ou flum, le glaive traïnant (Joinville, § 353). Souvent le verbe précédait le nom. Ex.: Fait sun eslais, veant cent mil humes (*Roland*, v. 2997). Veant mes iauz l'ocist (*Ivain*, v. 4914). S'est plainz oiant toz (*Cligés*, v. 6511). Fu devisé que li noviaus emperere seroit encoronez a la feste monseignor saint Pere, entrant august (Villehardouin, § 193). On disait en latin *omnibus videntibus;* si l'on compare ce tour au français *veant toz*, on en tire la conclusion que le participe présent a été remplacé par un gérondif; mais on pourrait

aussi regarder l'invariabilité de *veant* comme un résultat de sa place au commencement de la phrase (cf. V, § 79 et plus loin § 248, Rem. 1). Du reste la question a peu d'importance. Rappelons enfin pour la langue moderne des constructions absolues telles que: *Le cas échéant. Cela étant. La vie étant si chère à Paris, il alla s'établir à la campagne.* Exemple littéraire: Seulement, les acteurs laissant le masque antique, Le violon tint lieu de chœur et de musique (Boileau, *Art poétique,* III, v. 91). Les prépositions *durant* et *pendant* sont primitivement des formes verbales; voir § 94 et § 122.

242. Dans la vieille langue, le gérondif pouvait être régi par une préposition, tout comme l'infinitif. Ces deux modes s'équivalaient souvent. On disait indifféremment *sans mensonge disant* et *sans mensonge dire, az porz passant* et *az porz passer,* etc. Comp.: Vous m'en avés fet confort et en parler et en chantant (*Violette,* v. 2425). Voici les prépositions qui pouvaient régir un gérondif:

A. Ex.: Et vint anvers Hugon a esperons brochant (*Orson de Beauvais,* v. 3534). Si l'orrat Carles qui est as porz passant (*Roland,* v. 1071). VII an i ai ocis a son cors desfandant (*Floovent,* v. 2091). Ne se falront dusqu'as menbres perdant (*Ogier le Danois,* v. 5424).

De. Ex.: Le manace de la teste perdant (*Raoul de Cambrai,* v. 4070).

En. Ex.: N'i ad cheval ki puisset ester en estant: Ki herbe voelt il la prent en gisant (*Roland,* v. 2522—23). Comp. l'expression technique *du bois en étant.*

Par. Ex.: Uns grans peuples de la Grant Hermenie qui aloit en pelerinaige en Jerusalem, par grant trëu rendant aus Sarrazins qui les conduisoient (Joinville, § 565). Servi vos ai par mes armes portant (*Raoul de Cambrai,* v. 682).

Por. Ex.: Mais il le fait por vie racatant (*Ogier le Danois,* v. 5476). Ne l'en mentist por un menbre perdant (*ib.,* v. 11589). Notez que *por* s'emploie souvent de cette manière dans les propositions négatives pour exprimer une concession.

Sans. Ex.: Passer le feroi mer sans nul terme prenant (*Gaufrey,* v. 7517). Si grant colp li dona sans menchonge disant (*Jérusalem,* v. 8495).

Sor. Ex.: Que li bons rois . . . li deffendi sor les membres perdant (*Huon de Bordeaux*, v. 4646). Morra pour lui sor son corps defendant (*Antioche*, II, 256).

243. L'usage moderne diffère beaucoup de celui qui régnait au moyen âge. A l'exception de la locution figée *à son corps défendant*, le gérondif ne peut plus être régi que par la préposition *en;* on dit *en perdant sa fortune, en rentrant chez lui, en défendant la ville*, etc. Ce n'est qu'après le XVII[e] siècle que l'emploi de *en* dans ces cas est devenu obligatoire. Au grand siècle, on constate une certaine hésitation. Comp.: Un simple chœur où chacun en dansant Et du dieu des raisins entonnant les louanges S'efforçait d'attirer de fertiles vendanges (Boileau, *Art Poétique*, III, 63). De nos jours encore, *en* ne s'emploie pas dans certains cas. Notez les locutions suivantes: *Chemin faisant. Donnant, donnant. Généralement (franchement, sérieusement) parlant.* Dans les périphrases formées à l'aide des verbes *aller* et *être* (cf. § 247), on peut garder ou omettre *en: Les dépenses allaient toujours en augmentant. Chaque année les dépenses avaient été croissant.*

244. Le gérondif se rapporte généralement à un mot de la proposition principale, à laquelle il sert de caractéristique. Voici les possibilités qui se présentent:

1° Le gérondif se rapporte régulièrement au sujet de la phrase principale. Ex.: Li niés Marsilie . . . Dist a sun uncle belement en riant (*Roland*, v. 862). Cet usage vit toujours: *Il fume en se promenant. Je l'ai vu en descendant l'escalier. On apprend en enseignant. En forgeant on devient forgeron.* Parfois le sujet n'est pas directement exprimé, comme dans le vers suivant: Je vois qu'en m'écoutant, vos yeux au ciel s'adressent (Racine, *Esther*). Ici, le vrai sujet du gérondif est *vous* contenu dans *vos yeux.*

2° Le gérondif peut aussi se rapporter au régime direct ou indirect de la principale. Ex.: Tous les ont envoiés par haute mer naiant Droit a Constantinoble (*Antioche*, I, 136). Jeanne, en te baisant, tu me dis Que j'ay le chef à demy gris (Ronsard, *Odes*, IV, 31). Malherbe relève de semblables constructions chez Desportes et les blâme. Toutefois on les retrouve chez les poètes classiques. Ex.: Mes crimes, en

vivant, me la [la palme] pourraient ôter (Corneille, *Polyeucte*, v. 664). Le Ciel . . . Pour différents emplois nous fabrique en naissant (Molière, *Femmes savantes*, v. 54). Si son astre en naissant ne l'a formé poète (Boileau, *Art poétique*, I, 4). Songez-vous qu'en naissant mes bras vous ont reçue (Racine, *Phèdre*, I, sc. 3). Cet usage est actuellement abandonné par la grammaire officielle; pourtant, on le rencontre par-ci par-là s'il n'y a pas d'équivoque. Ex.: *Le bien lui vient en dormant. Savez-vous l'idée qui m'est venue ce matin en déjeunant?*

3° Le gérondif s'emploie parfois d'une manière adverbiale sans se rapporter à aucun mot précis de la phrase précédente ou suivante. On dit par ex.: *L'appétit vient en mangeant. On paie en servant.* Comp.: Ne connaîtrais-tu pas quelque honnête faussaire Qui servît ses amis, en le payant, s'entend (Racine, *Plaideurs*, v. 149)? Que veux-tu, mon ami? cela passera en grandissant; à son âge j'étais comme lui (A. Daudet, *Le petit Chose*, p. 6). On peut aussi noter les locutions *humainement parlant, généralement parlant.*

4° Rappelons enfin l'emploi du gérondif de certains verbes impersonnels. Ex.: Ils sembloient plutôt des fantômes que des hommes, ne leur étant resté que la parole à quoi on pût les reconnoître (Vaugelas, *Quinte-Curce*, V, 5). Mais lui fallant un pic, je sortis hors d'effroi (Molière, *Les Fâcheux*, II, sc. 2). Cette construction est moins employée maintenant qu'autrefois; pourtant on se sert parfois des locutions *y ayant, étant donné, étant établi*, etc. Ex.: On ne louera jamais trop l'exposition de Tartufe, n'y ayant rien peut-être au théâtre ni de plus large, ni de plus simple, ni de plus habile (F. Brunetière, dans la *Revue Bleue*, 1891, II, 790 b). Ce tour a, pour les oreilles modernes, quelque chose d'archaïque et sent son XVII^e^ siècle. *Étant donné* est au contraire assez fréquent, mais ce tour est peut-être à regarder comme un participe.

245. Le gérondif sert à exprimer des »circonstances«, telles que le temps, la condition, la concession, la cause:

1° Temps (contemporanéité). Ex.: *En recevant votre lettre, elle s'est mise à rire. Je l'ai vu en descendant l'escalier.* Comp.: Votre chaleur pour lui tombe en vous séparant (Molière, *Misanthrope*, v. 23). Cet emploi se trouve déjà dans la vieille langue. Ex.: Asez est mielz que mœrium cumbatant (*Roland*,

v. 1475). Cette construction continue l'emploi de l'»ablativus gerundii« latin: *pervenire fugiendo.* Il s'agit ici d'une détermination adverbiale qui indique le temps et la manière.

2° Condition. Ex.: *En ayant bien soin du malade, vous pourrez le sauver.* Comp.: Mes crimes, en vivant, me la [la palme] pourraient ôter (Corneille, *Polyeucte*, v. 664). J'observe comme vous cent choses tous les jours, Qui pourraient mieux aller, prenant un autre cours (Molière, *Le Misanthrope*, v. 160). Notez que le verbe principal est au futur et plus souvent encore au conditionnel.

3° Concession. On peut dire: *Tout en pleurant* (= quoiqu'elle pleurât), *elle éclata de rire.* Ex.: Il ne le croira pas encore en l'ayant vu (Molière, *École des maris*, III, sc. 5).

4° Cause. Ex.: *En forgeant on devient forgeron. En travaillant mal, il a gravement compromis sa réussite.*

246. Le participe présent, s'il n'est pas devenu un pur adjectif, garde sa valeur verbale: *un homme parlant six langues trouvera toujours une position avantageuse.* Dans quelques cas représentant un usage archaïque, le régime précède le verbe: *il n'a pas un sou vaillant.* Quant au sens attaché au participe présent, il faut remarquer que:

1° Il exprime le temps. Ex.: *Je l'ai vu descendant l'escalier. Les soldats apercevant l'ennemi, firent feu sur lui.* Il marque ainsi la simultanéité ou la succession immédiate.

2° Il exprime les circonstances concomitantes. Ex.: *Les ouvriers s'assemblèrent devant l'usine criant: »A bas le directeur!«* Ce cas se confond avec le précédent.

3° Il exprime une condition. Ex.: *Je pense que, travaillant énergiquement, vous aurez le prix.*

4° Il exprime une concession. Ex.: *Vous l'avez dit, sachant qu'il était défendu de le dire.*

5° Il exprime la cause. Ex.: *Ne pouvant plus travailler, j'ai quitté la ville.*

6° Il peut remplacer l'infinitif après un »verbum sentiendi«. On dit: *Je l'ai vu descendant* (ou *descendre*) *l'escalier. Je me vois encore poursuivant* (ou *poursuivre*) *les petits écoliers alertes qui se sauvaient.*

7° Il équivaut à une proposition relative. On dit: *Trouvez-moi un homme disant* (ou *qui dise*) *toujours la vérité.*

247. Périphrase. Dès les plus anciens textes, on trouve des expressions périphrastiques formées d'un verbe de mouvement ou du verbe *être* et d'un gérondif ou participe présent:

1° *Aller.* La vieille langue se servait beaucoup de la périphrase *aller pensant* pour *penser;* elle est restée en usage jusque dans le grand siècle. Ex.: Vielz est e frailes, tot s'en vait declinant, Si'st empeiriez, toz biens vait remanant (*St. Alexis,* v. 9—10). Pur un sul levre vait tute jur cornant (*Roland,* v. 1780). Li leuns en fuiant Sa trace vait cuvrant (Ph. de Thaün, *Bestiaire,* v. 166). En regardant Si vair oeil vont mon cuer ardant (*La chastelaine de Saint Gille,* v. 103). Car li dous lourseignos va chantant sa chanson (*Bastart de Bouillon,* v. 6). Que vous iroys-je plus racomptant (*Jehan de Paris,* p. 121)? Tant qu'il (le langage) fuyra et s'ira difformant comme il faict (Montaigne, *Essais,* II, chap. 9). Les plaisirs nous vont décevant (Malherbe, I, 286). Quel malheur me va poursuivant (Corneille, *Poésies diverses*)? Les fous vont l'emportant (La Fontaine, *Fables,* IX, n° 1). Cette périphrase est déclarée vieillie par Vaugelas, qui ne l'admet que dans le cas où *aller* a son sens propre: *une rivière va serpentant.* La langue actuelle ne l'a pas abandonnée; on dit couramment: *Cela va toujours en augmentant. La maladie va empirant. La fièvre va déclinant. L'état du malade va s'améliorant.* Exemples littéraires: Il m'écrivit plusieurs lettres dont le lyrisme allait fléchissant (G. Duhamel, *Les sept dernières Plaies,* p. 117). Assurément le spectacle de tant de nouveautés contrariantes l'étonnait et d'autant plus que la gravité en allait croissante (Rébelliau, *Bossuet,* p. 185).

2° *Venir* se combinait, comme *aller,* avec le gérondif. Ex.: Curant i vint Margariz de Sibilie (*Roland,* v. 955). Le cheval brochet, si vient poignant vers lui (*ib.,* v. 2055). S'en vindrent mout honteusement fuiant parmi le poncel (Joinville, § 246). Ce tour a disparu.

Remarque. Plusieurs gérondifs s'employaient si fréquemment avec les verbes indiquant un mouvement qu'ils ont fini par devenir une sorte d'adverbes: *batant, brochant, corant, errant, ferant, poignant.*

3° *Être.* Dans la vieille langue et jusqu'au milieu du XVII^e siècle, *être* se combinait avec le participe présent surtout pour exprimer la continuité; on disait *estre aidanz* pour *aidier.*

Ex.: Carles ne creint nul hom ki seit vivant (*Roland*, v. 2740). Ne placet Deu, ço li respunt Rollant, Que ço seit dit de nul hume vivant, Ne pur paien, que ja seie cornant (*ib.*, v. 1075). Je sui fille a cest roi cui vous estes aidant (*Orson de Beauvais*, v. 1584). Devant le tref Charlon sont a pié dessandant (*ib.*, v. 2990). Cette périphrase est encore employée par Voiture, Balzac et Pascal. Fénelon écrit: Il faut donc concevoir que vous êtes éternellement créant tout ce qu'il vous plaît de créer. Elle ne semble pas avoir passé dans l'usage moderne, qui préfère d'autres tours: *être en train de, être à.*

CHAPITRE III.

PARTICIPE PASSÉ.

A. DÉCLINAISON ET ACCORD.

248. Du passif latin, le français n'a gardé qu'une seule forme, le participe passé: amatum > *amé* > *aimé*, scriptum > *escrit* > *écrit*. C'est une forme nominale qui se décline régulièrement comme un nom, et peut fonctionner comme un pur adjectif: *une lettre écrite*, ou comme un substantif: *les écrits de Thiers*. Elle se combine le plus souvent avec un auxiliaire et sert à former des temps composés et surcomposés; dans ce cas se pose la question de l'accord du participe avec le sujet ou le régime, et elle a donné lieu à beaucoup de discussions qui continuent toujours. Dans un seul cas, il n'y a jamais eu de doute sur l'accord du participe; c'est quand celui-ci est juxtaposé ou sert à former le passif: *une ville prise*, *une ville qui a été prise*. Cette règle a toujours existé. Ex.: Fenduz en est mis olifans el gros (*Roland*, v. 2295).

Remarque 1. Dans la vieille langue, le participe passé est parfois laissé invariable s'il précède le sujet. Ex.: Kar des dames est avenu L'aventure dont li lais fu (Marie de France, *Éliduc*, v. 25). Del cors del gentil home lor est pris grans pitiés (*Aiol*, v. 7692). Benoit soit l'eure k'en mes flans fut portee (*Aliscans*, v. 86). No li cal qu'en fust fait la penitence (*Girart de Roussillon*). Destiné me fu, quant fui nés, Une chose moult merveilleuse (*Cleomadès*, v. 3646). Après fut sacré à roy Monseigneur Jehan, son filz, dont fut fait par tout le païs une merveilleuse joye (*Jehan de Paris*, p. 21). On trouve de même en italien: *M'è venuto voglia. S'è fatto menzione.* Une telle anacoluthe a souvent lieu avec le mot qui commence la phrase ou qui a été placé avant le substantif auquel il se rapporte, comp. § 251.

Remarque 2. Quelques participes restent maintenant invariables, quand ils précèdent le substantif; on dit *excepté ma maison*, mais *ma maison*

exceptée (voir V, § 77). Rappelons aussi les expressions abrégées telles que: *Reçu mille francs de M. X. Payé cinq cents francs à Mme X. Trouvé dans le jardin deux cadavres.*

249. Verbes transitifs. Ces verbes se construisent avec *avoir: il a vendu sa maison, il a écrit une lettre.* L'origine de cette périphrase remonte haut. Rappelons d'abord des passages tels que: *Nullos habeo scriptos* (Plaute, *Miles gloriosus*, II, sc. 1, v. 48). *Multa bona bene parta habemus* (*id.*, *Trinummus*, II, sc. 2, v. 66). *Verres deorum templis bellum semper habuit indictum* (Cicéron). Ce tour devient de plus en plus fréquent; dans les textes de la basse latinité, on lit: *Illud sacramentum quod juratum habeo. Cum orationem habuerint factam* (voir Du Cange, sous *habere*). Il faut remarquer qu'en latin classique le verbe *habere* était actif et prenait un complément d'objet auquel le participe passé était joint comme adjectif; c'est pourquoi *habeo rem auditam* n'était pas synonyme de *audivi rem.* Cette dernière phrase contient un simple prétérit: j'ai entendu la chose; la première au contraire contient un présent, suivi de son régime: j'ai la chose comme entendue. Ici il s'agit plutôt du résultat d'une action (comp.: *habeo aliquid perspectum*); là, d'une action (comp.: *perspexi aliquid*). Dans les langues romanes, le tour *habeo rem auditam* change de valeur: le participe vient se joindre à *habere*, d'où résulte une construction toute nouvelle, dans laquelle *habere* perd son indépendance et en vient à former une unité avec le participe passé, qui, à son tour, perd son sens passif. On peut figurer les trois phases de ce développement de la manière suivante: *habeo rem auditam — habeo auditam rem — habeo auditum rem.* La première étape de ce développement existait encore dans la vieille langue, comme le montrent les exemples suivants: Si vos dirons . . . del fil l'empereur Kyrsac qui les iex ot crevés (*Chronique d'Ernoul*, p. 360). Tous les morts eurent les testes tranchees (Commines, I, 7). Cette construction vit toujours. Ex.: *Le soldat eut la jambe emportée par un boulet.*

250. *Avoir* + régime + participe. Dans ce cas, qui présente l'état le plus ancien de notre construction, le participe passé s'accorde avec le régime. Ex.: Vus li avez tuz ses cas-

tels toluz (*Roland*, v. 236). A cui il avoient pais faite (Villehardouin, § 431). Il avoit s'ost assamblée pour aler rescourre Tabarie (*Chronique d'Ernoul*, p. 167). Cet ordre de mots disparaît avec le moyen âge. Cependant, les poètes classiques y recourent quelquefois. Ex.: Toy qui dessous ton joug as l'Afrique rangée (Garnier, *Porcie*, II, v. 222). Ils ont jà tant de fois notre attente trompée (*ib.*, v. 333). Mon père est mort, Elvire, et la première épée, Dont s'est armé Rodrigue, a sa trame coupée (Corneille, *Cid*, III, sc. 3). Le seul amour de Rome a sa main animée (id., *Horace*, V, sc. 3). La langue moderne a conservé *avoir toute honte bue*, *avoir soixante ans passés*, *avoir le dos tourné*.

251. Participe + *avoir* + régime. Cet ordre de mots ne se trouve que dans l'ancienne langue, et nous constatons que l'accord se faisait souvent avec le régime. Ex.: Tot est mudez, perdude at sa color (*St. Alexis*, v. 4). Cruisiedes a ses blanches mains, les belles (*Roland*, v. 2250). Ceinte a l'espee au senestre giron (*Amis et Amiles*, v. 1647). Perdue avoit la veue (Villehardouin, § 67). Fermees ont les portes toutes (*Guillaume de Palerne*, v. 5476). Mais souvent le participe est laissé invariable. Ex.: A quel dolor deduit as ta jovente (*St. Alexis*, v. 452). Enquis ad mult la lei de salvetet (*Roland*, v. 126). Perdut avum noz seignurs et noz pers (*ib.*, v. 2148). Cette invariabilité est toute naturelle, vu la distance qui sépare le régime et le participe. Le phénomène s'observe souvent avec les mots mis en tête de la phrase (cf. V, § 79 et ci-dessus § 248, Rem. 1).

252. *Avoir* + participe + régime. Cet ordre de mots finit par l'emporter. Sur l'accord du participe, il faut remarquer ce qui suit:

1° Primitivement, le participe s'accordait avec le régime postposé. Ex.: Li emperere ad prise sa herberge (*Roland*, v. 2488). Quant il eut faites toutes ches desloiautés (Robert de Clari, § 21). Quant li rois ot prise la cité (*Chronique d'Ernoul*, p. 20). Il avoit ordenees trente sis batailles (Joinville, *Chronique*). J'ai pardue ma mere (*id.*, § 603). En non de Dieu le tout-puissant, avons ci-arière escriptes partie de bones

paroles et de bons enseignemens nostre saint roy Looys (*id.*, § 68). Li serjant au roy de France et le roy de Navarre m'avoient destruite ma gent et apovroiez (*id.*, § 735). Mais tousjours faisoit faire le noble Roy de France justice de ceulx qui avoient encommancée l'injure contre le roy d'Espaigne (*Jehan de Paris*, p. 15). Ung homme doit suffire à une femme, ou nature n'auroit pas bien proporcionnées les chouses (*Quinze joyes de mariage*, p. 102). Cet accord disparaît peu à peu. Pourtant Palsgrave (I^3, § 49, Rem.) demande qu'on écrive: *J'ay bien retenus tes enseignemens.* Dans sa grammaire de 1531, Jacques Dubois est du même avis; il écrit: *j'ai aimées les femmes.* Ce sont là des théories très peu en rapport avec l'usage vivant. L'accord surprenant qui se trouve dans une poésie très connue de Ronsard: La rose Qui ce matin avait déclose Sa robe de pourpre au soleil (*A Cassandre*), peut être dû aux exigences de la rime. Du reste, on peut dire que l'accord était facultatif, surtout chez les poètes, dont plusieurs, comme par ex. Agrippa d'Aubigné, montrent une forte tendance à faire accorder le participe passé avec le régime postposé: Les grands . . . Ont remplis leurs esprits de haines mutuelles (*Misères*, v. 1046).

2° De très bonne heure le participe est laissé invariable, ce qui indique que le lien entre celui-ci et le régime est rompu et que l'auxiliaire fait corps avec le participe. Ex.: Li reis se drecet, si at rendut ses armes (*Roland*, v. 2849). Grant tens avoit que il n'avoit oï noveles d'als (Villehardouin, § 437). Li crestien avoient tendu une roi de lonc en lonc le pont (*Ménestrel de Reims*, § 162). Les exemples suivants montreront d'une manière très nette l'influence exercée sur l'accord par l'ordre des mots: Quant il furent en chele mer et il eurent tendu leur voiles et leur banieres mises haut as castiaus des nes (Robert de Clari, § 13). Quant nous eumes desconfit les Turs et chaciés de leur herberges (Joinville, § 248).

Remarque. La construction *j'ai écrite la lettre* a cédé la place à *j'ai écrit la lettre.* C'est un développement qui s'explique aisément. M. É. Bourciez écrit: »Il est naturel qu'à un moment donné nous ayons renoncé à dire *j'ai écrite la lettre*, pour préférer *j'ai écrit la lettre*, et c'est là une dissociation qui devait se produire en vertu de la démarche devenue fa-

milière à l'esprit français. Quand je dis *j'ai écrit*, je ne sais pas encore ce que j'ai écrit, ou, du moins, je ne le fais savoir en aucune façon à mon interlocuteur; ma phrase, ainsi commencée, pourrait s'achever par un tout autre mot que le mot *lettre*. Mais, quand je dis *voilà la lettre que j'ai écrite*, qui ne voit que le cas est précisément inverse, et que l'allure progressive de la pensée nous a interdit ici de rompre entre les termes une relation originelle«.

253. Régime + *avoir* + participe. Dans ce cas, la syntaxe française demande que le participe s'accorde avec le régime. L'accord se fait dès les plus vieux textes, et il est resté en vigueur jusqu'à nos jours, au moins dans la langue littéraire et dans la langue écrite.

1° L'usage médiéval est mis en lumière par les citations suivantes: En sun visage sa culur ad perdue (*Roland*, v. 2299). La reine se tourne . . . tant que tuit l'orent veue (*Ménestrel de Reims*, § 187). Seignor veez l'onor que Diex vos a faite (Villehardouin, § 29). Il régnait dans la vieille langue une grande liberté concernant l'accord des participes. Cette liberté se montre surtout dans les textes poétiques, dont la syntaxe se règle souvent d'après les exigences de la rime ou de la mesure (cf. I[3], § 125). Citons sans commentaire les exemples suivants: Malvaise guarde t'ai fait soz mon degret (*St. Alexis*, v. 393). Mult an fu li rois liez, grant joie en a menee (*Gui de Bourgogne*, v. 4266). Mult ont les dames grant joie demené (*Aliscans*, v. 8285). Et moult i ont de vostre gent tué (*Huon de Bordeaux*, v. 8211). Mais tant avons passés de jors (*Guillaume de Palerne*, v. 8371). Tant avoit de lor gent ocise le jour (*Chronique d'Ernoul*, p. 45). On constate aussi, même chez les prosateurs, des accords tout à fait fautifs, comme dans le passage suivant de Joinville: Pour l'amour que il orent veue que li roys m'avoit moustrée (*Chronique*, § 665). Ici, *veue* est une faute évidente; il aurait fallu *veu* — au moins selon la manière actuelle d'analyser le passage cité.

Remarque. On sait qu'au moyen âge un pronom personnel régime pouvait s'omettre devant un datif du même pronom. L'accord se faisait alors parfois avec le pronom omis. Ex.: Fors de Deu, sun espus, qui li aveit conquise (*La Vie de Saint Thomas*, v. 3128). Cet accord, qui montre que le mot omis est toujours présent à l'esprit, s'observe encore au grand siècle; pour les exemples, voir V, § 234, Rem.

2° Au temps de la Renaissance, l'usage indiqué est mis en vers par Marot qui s'exprime ainsi:

Enfans, oyez une leçon,
Nostre langue a ceste façon
Que le terme qui va devant,
Volontiers regit le suivant;
Les vieux exemples je suivray
Pour le mieulx; car a dire vray
La chanson fust bien ordonnee
Qui dict: *M'amour vous ay donnee*
Et du bateau est estonné
Qui dit: *M'amour vous ay donné*, etc.

Cette leçon, soigneusement reproduite par Ramus et Vaugelas, est devenue la charte du participe passé, et elle domine encore la syntaxe française. On ne dit plus *sa couleur a perdue;* il faut *il a perdu sa couleur.* Mais toutes les fois que l'usage actuel demande que le régime précède le participe, l'accord est rigoureusement réclamé dans la langue écrite. Ex.: *Quelle carrière a-t-il choisie? Quelles perspectives il nous a ouvertes! Laquelle de ces deux récompenses auriez-vous préférée? La lettre que j'ai écrite. Ces hommes-là, je les ai connus autrefois. Combien de projets a-t-il faits!*

Remarque. Dans les cas où le pronom relatif se rapporte à un tour composé (cf. V, § 65) l'accord dépend du sens. On dit ainsi: *Le peu de confiance que vous m'avez témoigné m'a ôté le courage;* mais: *Le peu de confiance que vous m'avez témoignée m'a rendu le courage.* La Bruyère a écrit dans son discours de réception à l'Académie française: »Toutes les sortes de talents que l'on voit répandus parmi les hommes se trouvent partagés entre vous«.

3° L'arrêté ministériel du 26 février 1901 a essayé d'introduire dans les règles concernant l'accord du participe passé construit avec *avoir*, une simplification radicale. Voici le texte qui a soulevé tant de débats: »Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, on tolérera qu'il reste invariable dans tous les cas où l'on prescrit aujourd'hui de le faire accorder avec le complément. Ex.: *les livres que j'ai lu* ou *lus; — les fleurs qu'elles ont cueilli* ou *cueillies; — la peine que j'ai pris* ou *prise*«.

4° Pour juger cette simplification d'une manière équitable, il faut se rappeler que, dans un grand nombre de cas, la règle de l'accord du participe passé est une simple question d'orthographe. Dans la langue parlée, la différence entre *le livre que j'ai lu* et *les livres que j'ai lus* est absolument nulle, et on peut dire la même chose quand il s'agit d'une forme féminine comme dans *le livre que j'ai acheté* et *la maison que j'ai achetée* (voir sur cette question délicate *Manuel phonétique*, § 113, Rem. 1). La question présente des difficultés véritables dans un seul cas, celui où la forme féminine du participe se distingue nettement du masculin: *la peine que j'ai pris* ou *prise*. Ici, il ne s'agit plus d'une question orthographique, mais bien d'une question de morphologie. Nous rappellerons à ce sujet qu'il est hors de doute que la langue cultivée conserve toujours une forme féminine *prise, mise, écrite,* différente de la forme masculine *pris, mis, écrit* (cf. II², § 444 ss.). Mais on peut constater en même temps que, dans la langue parlée, il y a une tendance à généraliser la forme masculine (cf. V, § 54). Voici quelques exemples à l'appui: Hein! mamzelle Mariette, l'avez-vous mis la main sur le bon numéro, l'avez-vous mis (P. Bourget, *Le disciple,* p. 10)? Ami, mon bel ami, Est-ce là les promesses Que tu m'avais promis (Decombe, *Chansons populaires,* p. 335). De ces passages on peut en tout cas tirer la conclusion que le peuple ignore la règle de Marot. Elle est aussi étrangère au langage des enfants. M. Émile Rodhe raconte: »Je me rappelle qu'étant en visite, il y a quelques années, chez un professeur de rhétorique de ma connaissance, j'ai entendu sa petite fille âgée de sept ans dire en parlant d'une pomme: »C'est moi qui l'ai *pris.*« Le père lui tira l'oreille et, levant le doigt d'un air menaçant, corrigea la faute en lui disant: »*prise*«!« Il est évident que nous avons ici affaire à une »simplification« qui, dans certains cas, choquerait l'oreille de tous les gens instruits en France. Il ne faut pas devancer le développement. Du reste, l'intérêt pratique de la question est nul, ou à peu près, parce que les auteurs français n'ont tenu aucun compte de l'Arrêté ministériel et ont continué à se servir des règles traditionnelles.

Remarque. La question de l'invariabilité du participe passé a soulevé beaucoup de discussions que nous ne pouvons pas résumer ici. Rappelons

seulement qu'on a été fortement indigné de la »tolérance« proposée et qu'on a souvent défendu la syntaxe traditionnelle avec des arguments fort peu heureux. Paul Stapfer, qui pourtant avait beaucoup de bon sens, écrit par ex.: »Le féminin est si joli, si doux, si fondant, si moelleux dans les phrases de ce genre: *la poésie que vous avez admirée, les lettres que j'ai écrites, la contrée qu'il a parcourue*, que c'est un lourd attentat contre les grâces de proposer qu'on le supprime« (*Récréations*, p. 39). On veut à tout prix maintenir la tradition, et à cet effet on invente des arguments dont la valeur au point de vue scientifique est nulle. On ne veut pas admettre que les règles grammaticales ne puissent pas se conserver éternellement. Elles dépendent en effet de beaucoup de facteurs très différents et qui subissent constamment des changements. Aussi le développement historique des langues nous montre-t-il d'une manière très nette que les règles grammaticales ne durent et ne peuvent durer qu'un temps limité, si elles ne sont pas maintenues artificiellement.

254. La question de l'accord du participe passé avec un régime qui précède a été vivement discutée, et les grammairiens ont fabriqué plusieurs règles assez compliquées; elles n'offrent pas grand intérêt, et nous nous dispenserons de les examiner ici en détail. Nous nous contenterons des observations sommaires suivantes:

1° Dans une de ses »Remarques«, Vaugelas admet une »belle et curieuse exception à la Reigle des preterits participes«. Tout en écrivant *la lettre que j'ai receuë*, il veut qu'on écrive *la peine que m'a donné cette affaire*, parce que le nominatif suit le verbe. Plusieurs grammairiens demandent qu'on écrive *les lettres que j'ai receu de mon pere*; le P. Bouhours explique que, »le participe est suffisamment soutenu par ce qui suit«. Ces chinoiseries, qui furent passionnément discutées, se retrouvent chez les auteurs classiques. Ex.: Ces tristes vêtements . . . . Sont les premiers effets qu'ait produit sa valeur (Corneille, *Le Cid*, v. 1132). Et jamais il ne m'a prié [il s'agit de Philaminte] de lui rien lire (Molière, *Femmes savantes*, v. 1138).

2° La syntaxe moderne demande: *Vous l'avez échappé belle. Vous me l'avez baillé belle.* Le non-accord jure avec les autres règles modernes; il faudrait *échappée, baillée*, puisque *l'* représente *la* (c-à-d. *balle*; voir IV, § 347). L'invariabilité s'explique par le fait que l'adjectif complément dans les cas cités fait corps avec le verbe. Cette manière de voir apparaît aussi dans le vers suivant de Molière: J'ai lu des vers

de vous qu'il n'a point trouvé beaux (*Femmes savantes*, v. 1156). Bossuet a écrit: Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces: l'une de l'avoir fait chrétienne, l'autre de l'avoir fait reine malheureuse. De nos jours on dirait: *Madame, comme vous vous étiez fait belle pour le bal d'hier soir.*

3° Quand le complément qui précède est *en*, le participe reste invariable. Ex.: *Avez-vous reçu des lettres ce matin? — J'en ai reçu. Ce roi a détruit plus de villes qu'il n'en a fondé.* Cette règle est toute moderne. Autrefois l'accord était facultatif. Racine écrit: Je ne veux pas vous faire pitié, puisque nous n'en avez pas eue pour moi. L'usage est toujours hésitant quand *en* est précédé d'un adverbe de quantité; on écrit: *Plus on vous a donné de livres, plus vous en avez lus* (ou *lu*).

255. Quelques verbes intransitifs sont accompagnés d'un complément circonstanciel de prix, de valeur, de poids, de durée, de distance, etc. (cf. V, § 96,7); ils n'ont pas de régime direct, et le participe passé reste toujours invariable. Mais ces mêmes verbes deviennent facilement transitifs, surtout quand ils sont employés au figuré (cf. § 163); dans ce cas, le participe s'accorde régulièrement avec le régime direct précédent. Les verbes dont il s'agit sont *courir, coûter, peser, valoir, vivre*:

Courir. Ex.: *Les trois kilomètres que j'ai couru. Les grands dangers que j'ai courus.* Comp. § 164.

Coûter. Ex.: *La forte somme que cette villa m'a coûté. Les peines que ce livre m'a coûtées* (causées). Selon l'Académie, *coûter* doit toujours rester invariable. Rappelons pourtant que Racine a écrit: Après tous les ennuis que ce jour m'a coûtés Ai-je pu rassurer mes esprits agités (*Britannicus*, v. 1578)? Ici l'accord que présente *coûtés* est dû à l'emploi figuré du verbe.

Peser. Ex.: *Les quatre-vingts kilos qu'il a pesé, il ne les pèse plus. Les marchandises que nous avons pesées ce matin ont déjà été envoyées à Riga.*

Valoir. Ex.: *La somme que ce tableau a valu, il ne la vaudra plus. Les récompenses que ce travail lui a values.*

Vivre. Littré demande qu'on écrive *les années qu'il a vécu*, en ajoutant qu'il faut entendre: les années pendant lesquelles il a vécu. Quelques auteurs suivent l'opinion de Littré. Ex.: Me voici arrivé aux pages les plus sombres de mon histoire, aux jours de misère et de honte que Daniel Eyssette a vécu à côté de cette femme (A. Daudet, *Le petit chose*, p. 107). Mais la plupart regardent *vivre* comme un verbe transitif. Ex.: Les belles journées qu'ils avaient vécues là-bas (Zola, *L'Œuvre*, p. 38). Des félicités qu'on n'avait pas vécues (*ib.*, p. 190). Ces deux jours sont des plus beaux que j'aie vécus (Boylesve, *Le meilleur ami*, p. 234). Comp. § 169.

256. Quand le participe passé est suivi d'un infinitif, l'usage ancien diffère de celui de nos jours:

1° Au moyen âge, le participe était variable. Ex.: Carles en ad la mure, mercit Deu; En l'oret punt l'ad faite manuvrer (*Roland*, v. 2506). Le cambre ont faite encenser et joncier (*Alessin*, v. 120). Li marchis eut faite toute se gent armer (Robert de Clari, § 33). Bien sot que mes sires Enjorrans de Couci avoit ja faite faire la couronne (*Ménestrel de Reims*, § 347). Si a faites les dames dedens les chars entrer (*Gui de Bourgogne*, v. 4070). Cet usage existait encore au temps de la Renaissance. Desportes écrit: Qui ma flamme a nourrie Et l'a faite ainsi croître. Mais Malherbe le blâme et remarque: »Il faut dire *fait* et non *faite:* on ne dit pas, *je l'ai faite venir*«.

2° De très bonne heure on a laissé *fait* invariable. Ex.: Les dis messages ad fait enz hosteler (*Roland*, v. 160). Ne mais que d'une chape qu'unt fait suz li pleier (*Vie de Saint Thomas*, v. 2097). Tel est aussi l'usage actuel. Ex.: *Il les a fait fusiller. Les maisons qu'il a fait démolir. Il les a fait se réconcilier.* L'invariabilité du participe passé nous montre que les mots *fait démolir* ont été regardés comme un tout et forment groupe (cf. V, § 42); c'est le même phénomène que nous avons étudié au § 254,2.

3° L'usage classique demandait l'invariabilité de tout participe passé précédant un infinitif. Ex.: Et je vous ai laissé tout du long quereller (Molière, *Tartufe*, v. 755). Aurois-je pris la chose ainsi qu'on m'a vu faire, Si l'offre de ce cœur n'eût eu de quoi me plaire (*ib.*, v. 1429). Je l'ai laissé passer dans son appartement (Racine, *Britannicus*, v. 398). Cette

règle est due à une fantaisie de Vaugelas, qui écrit: »L'infinitif a cette propriété d'empescher le verbe qui va devant de se rapporter au genre dont il est régi et précédé: mes frères sont allé visiter ma mère« (*Remarques*, II, 281). Il se peut que Vaugelas ait senti confusément la tendance de la langue à laisser invariable le participe passé suivi de l'infinitif.

4° L'usage actuel, qui n'a pas suivi le précepte de Vaugelas, laisse le participe invariable quand le régime est le régime de l'infinitif: *la romance que j'ai entendu chanter;* si, au contraire, le régime peut être regardé comme le sujet de l'infinitif, le participe est accordé: *la dame que j'ai entendue chanter.* Dans le premier cas, l'infinitif a un sens passif; dans le second, l'infinitif a le sens d'un participe présent ou d'une proposition relative. Comp.: *Cette dame, je l'ai vue peindre* (qui peignait). *Cette dame, je l'ai vu peindre. Ces soldats, je les ai vus marcher. Ces brigands, je les ai vu prendre par des gendarmes.* Comp. § 212.

5° L'usage n'est pas fixé quand il s'agit des participes *eu* et *donné* suivis d'un infinitif prépositionnel. On écrit indistinctement *la chanson que j'ai eu* (ou *eue*) *à chanter.*

257. Verbes pronominaux. Il faut examiner séparément les différents groupes de ces verbes. La question de l'accord du participe prend un aspect tout autre selon qu'on envisage l'ancienne langue ou la langue moderne.

1° Verbes pronominaux ou subjectifs (§ 163). Dans l'ancienne langue, le participe passé de ces verbes s'accordait, bien entendu, avec le sujet. On disait: *li reis fu morz* ou *morz fu li reis*, et il fallait dire de même: *li reis se fu morz.* Ex.: Il se fud morz, damz i fud granz (*St. Léger*, v. 51). Mais lui ert tart qued il s'en fust tornez (*St. Alexis*, v. 65). Il s'en sont fui (*Ménestrel de Reims*, § 171). Cet accord s'est maintenu jusqu'à nos jours. Il s'observe dans des verbes tels que *s'en aller, s'enfuir, s'envoler, s'échapper, s'évanouir, se parjurer, se pâmer, se repentir, se taire, se souvenir.* Ex.: *Ils s'en sont allés. Elle s'en est souvenue*, etc.

2° Verbes réfléchis ou objectifs. Dans la vieille langue, le participe passé de ces verbes s'accordait, comme le groupe précédent, avec le sujet. Ex.: Et sot comment li chastelains se estoit maintenuz (*Ménestrel de Reims*, § 171). Sor l'arc

d'aubor s'est un pou acoutez (P. Meyer, *Recueil*, 2e partie, X, 125). Vers aus s'est trais isnelement (*Guillaume de Palerne*, v. 462). Au departir baisié se sont (*ib.*, v. 8971). Ensi fetement s'estoit raiiens (*Chronique d'Ernoul*, p. 58). Si truis un autre qui s'i est baigniés (*ib.*, p. 208). Cet accord s'est conservé jusqu'à nos jours et s'observe avec les verbes étudiés au § 187. Comme le sujet et le régime sont identiques, on peut dire indifféremment aujourd'hui que l'accord se fait, soit avec le sujet, soit avec le régime.

3° On sait que, dès les plus anciens textes, les verbes réfléchis prennent aussi *avoir* comme verbe auxiliaire: *il s'a couché* va côte-à-côte avec *il s'est couché* (§ 209). Dans ce tour, il est évident que le pronom réfléchi est le régime direct, et l'accord se fait avec ce régime. Ex.: Parfitement s'ad a Deu comandet (*St. Alexis*, v. 288). On trouve actuellement dans des textes populaires: *Je m'ai évanouie. Je m'ai amusée.* Dans ces exemples, l'accord écrit, qui n'existe pas dans la langue parlée, est probablement dû à l'instruction grammaticale de l'auteur.

4° Examinons enfin les cas où le pronom réfléchi est au datif (§ 189). Dans ce cas aussi, le participe passé s'accordait autrefois avec le sujet. Ex.: Grans caus se sont donné, ne se sont esparnié (*Fierabras*, v. 876). Si me sui penseiz une chose (*Ménestrel de Reims*, § 166). Des poins s'est en son front donés Tel cop que il cäy pasmés (*Sone de Nansay*, v. 9455). Je me suis pensée que plus beau mariage ne pourroit trouver (*Jehan de Paris*). Ils se sont frottez leurs mains (Rabelais). Il se sont donnez la mort (Montaigne). Une femme s'estant frottée les yeux (*id.*). Elle ne s'est pas reservée un seul coup (Balzac). Molière suivait encore cet usage. Il écrit: Oui, ils se sont donnez l'un et l'autre une promesse de mariage (*L'Avare*, V, sc. 5). Mais les éditions modernes, même celle de Despois et Mesnard, impriment *donné*. On lit également chez La Fontaine: Tous deux s'etoient entredonnés la foi (*La Gageure des trois Commères*, v. 309); les éditions modernes portent *entre-donné*, conformément à l'usage actuel. Cet usage remonte au commencement de la période classique. Desportes écrit: Ils se sont élus des rois; et Malherbe l'en blâme: »Il faut dire, ils se sont *élu* des rois, parce que l'action va hors de l'élisant« (*Œuvres*, IV, 265). Cette manière de

voir, défendue avec empressement par les grammairiens du grand siècle, n'est généralement acceptée qu'au siècle suivant. L'usage moderne l'a reconnue sans restriction. Le participe est toujours invariable quand le pronom réfléchi est un régime indirect. Ex.: *Elle s'est nui à elle-même. Ils se sont rappelé toutes ces vieilles histoires. Ils se sont offert des services. Elle s'est lavé les mains. Elles se sont promis de ne jamais l'abandonner. Elles se sont donné beaucoup de mal.* Voilà ce que demande la syntaxe officielle. Cependant le parler populaire ou provincial admet: *Je me suis faite un chapeau. C'est ce que je me suis dite.* Cet usage se retrouve parfois dans la langue littéraire. Ex.: Quand elle l'avait pour la première fois entendu parler de ses idées sur la religion et la politique, elle avait été épouvantée et s'était promise de le convertir (A. Maurois, *Ariel*, p. 69). Il s'agit ici d'un lapsus évident.

5° Ajoutons que l'Arrêté ministériel du 26 février 1901 coupe court aux difficultés que présente l'application des règles concernant le participe passé des verbes pronominaux. Il admet dans tous les cas l'invariabilité absolue: »Pour le participe passé des verbes réfléchis, on tolérera aussi qu'il reste invariable dans tous les cas où on prescrit aujourd'hui de le faire accorder. Ex.: *Elles se sont tu* ou *tues; — les coups que nous nous sommes donné* ou *donnés*«.

258. Verbes intransitifs. Ces verbes prennent comme auxiliaire soit *être*, soit *avoir*.

1° Si le verbe se conjugue avec *être*, le participe s'accorde avec le sujet. On disait au moyen âge: *li reis est arrivez* (ou *arrivez est li reis*). Ex.: Caiuz en est li cristals e li ors (*Roland*, v. 2296). Cette règle vit toujours: *elle est arrivée, ils sont partis*, etc.

2° Si le verbe se conjugue avec *avoir*, le participe reste invariable. On dit actuellement *elle a couru*, et tel était l'usage médiéva (comp. § 200).

Remarque. Molière a écrit: Il vient de mourir tout à l'heure d'une foiblesse qui lui a prise (*Malade imaginaire*, III, sc. 13). Le participe s'accorde ainsi avec le sujet de la phrase. Cet accord est généralement regardé comme une faute, et on a corrigé *prise* en *pris*. Cependant il faut remarquer qu'un pareil accord s'observe chez Pascal, Boileau et plusieurs autres auteurs, surtout avec le verbe *paraître*. Desportes a admis le même accord, mais Malherbe l'en blâme sévèrement.

B. SENS ET EMPLOI.

259. En latin, le participe avait ordinairement une valeur passive: *miles interfectus;* elle a été conservée en roman: fr. *un soldat tué*, it. *un soldato ucciso*, esp. *un soldado matado.* Cependant, il faut remarquer que le participe passé a beaucoup perdu de sa valeur propre et que, très souvent, il n'exprime pas une idée passive.

1° Dans les temps composés des verbes actifs, le participe passé a perdu toute valeur passive. On dit *j'écris une lettre* et de même *j'ai écrit une lettre;* dans cette dernière phrase, *ai écrit* fonctionne tout comme *écris:* les temps composés ont la même valeur active que les temps simples.

2° Il en est de même du participe des verbes intransitifs et pronominaux; il n'y a rien de passif dans *elle est restée seule à la maison, elle est arrivée, elle a couru, la maison s'est écroulée.* Le participe passé de ces verbes fonctionne comme un adjectif au sens actif: *un bail expiré, une femme évanouie, une fille repentie.* Cette propriété s'est étendue au participe des verbes réfléchis: *une femme décidée, un homme résolu, un garçon appliqué.*

3° Le participe d'un verbe transitif s'emploie couramment comme adjectif au sens passif: *une maison démolie, un enfant trouvé, un homme ruiné, un trésor caché.* Le participe de beaucoup de verbes intransitifs ne s'emploie pas comme adjectif. Ex.: *menti, dormi, toussé,* etc. Il faut cependant remarquer que, dans la vieille langue, les participes des deux groupes de verbes s'employaient d'une manière attributive avec un sens actif: ainsi *menti* prenait le sens de 'mensonger', etc. En voici quelques autres exemples: *Connu,* qui connaît, savant. Ex.: Pois a pris li dus un message, Un moine enleçoné et sage, Bien conëu e enseignié (*Roman de Rou*, III, v. 7137). *Osé,* qui ose, hardi. Ex.: Mout par es baude et osee Quant me tols mon ami (*Romanzen und Pastourellen*, III, 49, 31). *Oublié,* qui oublie, distrait, qui a perdu la tête. Ex.: Tenoient pour sot et pour oublié lor signour (Jehan de Condé, I, 64, v. 39). *Sauvé,* qui sauve. Ex.: Onques ne trouvai cor, par le Vierge sauvée, Qui me fesist dangier (*Bastart de Bouillon*, v. 3495). Pour la langue actuelle, rappelons les participes suivants: *assermenté, avisé, caché, conjuré,*

couru, dissimulé, entendu, juré, malavisé, osé, passionné. Ex.: *Un fonctionnaire assermenté* (qui a prêté serment au gouvernement). *Un homme caché* (qui cache ses pensées comme un cachottier). *Un médecin juré* (qui a prêté serment). *Un conseiller dissimulé* (qui cache ses sentiments). *Un ton sage et entendu* (un ton qui entend, qui comprend parfaitement). Quant à *couru*, on lit dans le »Nouveau Dictionnaire universel de la Langue Française« par P. Poitevin (1860): »M. de Barante a employé ce mot dans le sens de 'qui court' 'qui se précipite': Je ne pouvais prétendre ôter le caractère de précipitation à des jugements portés à la hâte, à un style *couru* au hasard. Ce participe ne doit pas se prendre dans cette acception.« En dépit de l'admonition de Poitevin, plusieurs auteurs postérieurs se sont servis de *couru* dans le même sens. Ex.: Dès que ce fut ajouté au bas de la page d'une écriture courue, elle se leva (P. Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 26). Le phénomène signalé se rencontre aussi en espagnol, où par ex. *arrepentido, bebido, divertido, leído* présentent un sens actif à côté du sens passif.

4° Dans plusieurs cas, il est douteux s'il faut attribuer un sens passif ou un sens actif au participe passé; ainsi dans *une femme habituée au travail, habituée* peut se comprendre de deux manières absolument différentes; ou bien: que l'on a habituée au travail, — ou bien: qui a pris d'elle-même l'habitude du travail.

260. En français, le participe passé n'a gardé qu'en partie son sens temporel: il se rapporte tantôt au passé, tantôt au présent. Dans son »Art poétique«, Boileau, en parlant de Juvénal, s'écrie: il brise de Séjan la statue adorée (II, v. 162). Ici *adorée* a le sens du lat. adorata, qui avait été jadis adorée (cf. le texte latin: Ardet adoratum populo caput). Mais si je dis *une femme adorée*, le sens est tout autre, il se réfère au présent: l'expression citée ne se rapporte pas à une femme qui autrefois a été adorée, mais à une femme qui l'est maintenant. Nous avons déjà examiné cette question en parlant du passif (§ 195).

261. Il est à remarquer que les participes passés employés comme substantifs se comportent, au point de vue syntaxique,

comme leurs verbes (comp. § 69); on dit non seulement *il a été condamné à mort*, mais aussi *un condamné à mort*. Ex.: Les vaincus de la vie (Richepin, *Le cadet*, p. 41). Une découragée de la vie (P. Loti, *Les Désenchantées*, p. 260). Jacques, sans être un affolé de la vie parisienne (A. Lichtenberger, *Petite Madame*, p. 72). Dans l'invisible essaim des condamnés à naître (Sully Prudhomme, *Vœu*). Du moins ne s'y sentent-ils plus les emmurés des eaux (A. Le Braz, *Le gardien du feu*, p. 3). É. Verhaeren a intitulé un de ses recueils de poésie »Les apparus dans mes chemins« (1891). Ce même phénomène s'observe aussi en espagnol, où l'on peut dire *los condenados a penas aflictivas o correccionales*.

262. Le participe peut s'employer en construction absolue. Ex.: *La leçon finie, on est allé s'amuser. La maison écroulée, le constructeur fut arrêté. Ces observations faites, elle se retira.* Cette construction rappelle l'ablatif absolu latin qui s'emploie dans *hostibus victis, hoc facto*, etc. Elle remonte assez haut et était beaucoup employée au temps de la Renaissance. Ex.: Vespres ouyes allerent soupper (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*). Il faut noter que, dans ces constructions absolues, le participe passé garde sa valeur temporelle.

Remarque. On trouve parfois au XV^e^ siècle une construction curieuse qui admet la présence d'un infinitif devant le participe passé absolu. Ex.: Le conte de Lencastre dit comme, eulx estre arrivez en Espaigne, en parlèrent au roy et à la royne (*Jehan de Paris*, p. 25). Estre arrivé, Jehan de Paris, entre les deux roys d'Espaigne et d'Angleterre, entrèrent en la salle (*ib.*, p. 103). Ce tour dure encore au XVI^e^ siècle.

263. Le participe passé d'un verbe intransitif peut s'employer sans auxiliaire à la manière d'un adjectif; il exprime le temps, la cause ou une hypothèse.

1^0^ Temps, et généralement le passé. Ex.: *Revenus chez eux, ils oublièrent toutes les difficultés du voyage. Parvenue au rendez-vous, elle ne trouva pas son ami. Rentrée à l'hôtel, elle se coucha tout de suite. Rentrée à l'hôtel, vous vous coucherez tout de suite.* On peut ajouter *une fois*. Ex.: *Une fois partie, elle n'avait plus de regrets. Une fois établi là-bas, vous nous oublierez.*

2^0^ Cause. Ex.: Habitués à se reposer sur la tante de

toutes les choses du ménage, ils n'entendaient rien au gouvernement d'une maison (A. Theuriet; cf. Brunot, *La pensée et la langue*, p. 818).

3° Hypothèse. Ex.: Et cette femme favorisée du sort, placée autrement, eût sans doute agi différemment (Gautier, *Jeune France*, p. 10).

Remarque. Le participe se rapporte régulièrement au sujet de la proposition. Les poètes n'ont pas toujours respecté cette règle, comme le montreront les citations suivantes: Dans le marais entrés, notre bonne commère S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau (La Fontaine, *Fables*, IV, n° 11). Percé du coup mortel dont vous m'assassinez, Mes sens par la raison ne sont plus gouvernés (Molière, *Le Misanthrope*, v. 1311). Exilé sur le sol au milieu des huées, Ses ailes de géant l'empêchent de marcher (Baudelaire, *L'Albatros*). De telles constructions se rencontrent rarement chez les prosateurs. Ex.: Elle s'échappait la nuit, et, parvenue au rendez-vous, Théodore la torturait avec ses inquiétudes et ses instances (Flaubert, *Un cœur simple*, p. 11). Il y a dans ce dernier passage une équivoque qui n'existe pas dans le vers de Baudelaire.

264. Quelquefois un substantif se trouve construit avec le participe passé, »de telle sorte qu'on doit moins entendre par cette désignation la personne ou la chose elle-même mise dans un certain état, que l'action accomplie sur le sujet et exprimée par le participe« (Madvig). C'est ainsi qu'on dit *les Maures défaits* au lieu de *la défaite des Maures*. Une telle tournure était générale en latin: *ab urbe condita*, *post bellum Punicum perfectum*, *ante Christum natum*. Nous la retrouvons en français:

1° Dans la langue médiévale elle s'observe dans une expression telle que *ainz le soleil levé* (avant le lever du soleil); mais elle n'était pas beaucoup employée.

2° Elle est surtout propre au grand siècle; les poètes classiques et Bossuet s'en servent souvent, probablement sous l'influence des auteurs latins. Ex.: Après mon père mort, je n'ai point à choisir (Corneille, *Le Cid*, v. 1208). Après a mort du Comte et les Mores défaits (*ib.*, v. 1523). Là, on célébra Rocroi délivré (Bossuet, *Condé*). Que dès les premiers vers l'action préparée Sans peine du sujet aplanisse l'entrée (Boileau, *Art poétique*, III, v. 27).

3° Les auteurs modernes se servent encore de cette tournure. Ex.: L'échafaud relevé fut une violence faite au roi (V. Hugo,

Les Misérables, IV[e] part., 3). Le grand bruit de l'Empire écroulé remplissait encore les oreilles (Daudet, *Souvenirs*, p. 29). Si l'on s'attardait une heure, c'était sûrement la ligne de retraite sur Belfort coupée (Zola, *Débâcle*, p. 27). Les auteurs modernes trouvent dans ce procédé de style un moyen intéressant d'éviter l'abstraction et de peindre plus vigoureusement.

4[0] Elle vit aussi dans le parler populaire. M. F. Brunot rappelle une réclame affichée dans Paris et dont voici le texte: *Les couverts lavés à la saponite évitent la contagion* (*La pensée et la langue*, p. 208).

CHAPITRE IV.

IMPÉRATIF.

265. Voici d'abord quelques remarques générales sur l'impératif:

1° Le français n'a conservé qu'une seule forme de l'impératif latin, celle du singulier: canta > *chante*; vide > *voi, vois*; veni > *vien, viens*. Pour le pluriel, on a eu recours au subjonctif; *chantons - chantez, voyons - voyez, venons - venez* sont en effet les formes primitives du subjonctif, remplacées elles-mêmes plus tard par des formes en *-ions, -iez* (II², § 136,2). Dans les verbes *avoir, être, savoir, vouloir*, toutes les formes de l'impératif sont empruntées au subjonctif (II², § 155). C'est également à l'aide du subjonctif qu'on a créé une troisième personne de l'impératif (§ 268,3).

2° Dans la vieille langue, l'impératif était souvent précédé de *car*, qui fonctionnait comme adverbe et servait, tout comme de nos jours *donc*, à exprimer l'impatience ou l'encouragement. Voici quelques exemples littéraires qui montrent l'emploi de l'impératif avec ou sans *car*: Li reis cumandet un soen veier Basbrun: »Va, sis pent tuz a l'arbre de mal fust« (*Roland*, v. 3953)! Faites la guer cum vos l'avez enprise, En Sarraguce menez vostre ost banie, Metez le sege a tute vostre vie, Si vengez cels que li fels fist ocire (*ib.*, v. 210—214). Dist Pinabel: »Tierri, car te recreiz« (*ib.*, v. 3892). Seignor, fait-il, escoltez (Villehardouin, § 41). Roïne nete et pure, Quar me pren en ta cure Et si me medecine (Rustebuef, II, p. 100). Baron, dist li ainznez, et qar me consoilliez (*Chanson des Saxons*, II, 96). Dont s'escria li filz au conte Cui ceste parole abeli: Bele, quar balez, je vous en pri, Et je vous ferai le virenli (*La chastelaine de Saint Gille*, v. 234—35). Fix, car pren les armes et monte u ceval e defen te tere e aïues tes homes e va a l'estor (*Aucassin et Nicolete*, 8,15). L'emploi

»exhortatif« de *car* remonte peut-être au latin classique; en tout cas on trouve chez Virgile *quare age* et *quare agite*. Mais, il se peut aussi qu'il se soit développé spontanément en France. *Car*, dont le sens primitif est à peu près 'c'est pourquoi', a dû se rapporter à quelque chose qui précède. Nous en trouvons peut-être une trace dans le passage suivant: Dist Oliver: »Paien unt grant esforz; De noz Franceis m'i semblet aveir mult poi! Cumpaign Rollant, kar sunez vostre corn, Si l'orrat Carles, si returnerat l'ost« (*Roland*, v. 1049—1052). Peu à peu le rapport de cause à effet exprimé par *car* s'est effacé et il a pu s'employer d'une manière indépendante. L'usage moderne ne connaît pas le *car* exhortatif; il n'a pas survécu au XIV^{e} siècle; c'était un élément qui se trouvait surtout chez les poètes, moins souvent chez les prosateurs.

266. Sujet. Nous avons vu que l'infinitif (§ 213), le participe présent et le gérondif (§ 240 et 241) et le participe passé (§ 262) étaient parfois accompagnés d'un sujet. Il en était de même de l'impératif dans la vieille langue. Ex.: E! reis celestes, tu nos i fai venir (*St. Alexis*, v. 335). Dites, nel vos celez ja (*Cligès*, v. 1606). Tu garis hui mon cors (*Aiol*, v. 6891). E saches tu que il te reprovent le grant servise que il t'ont fait (Villehardouin, § 213). Tu sois le bien venu sur ces belles campagnes (Garnier, *Les Juives*, v. 571). On dit maintenant: *viens, va, fais-le, va-t-en, viens-t-en, viens-nous-en* (V, § 31,3), *buvons, buvez, allons, allez, allons-nous-en, allez-vous-en*, etc. L'absence d'un sujet est toute naturelle; pourtant, dans les cas où la personne doit être désignée, on se sert d'un nom en apostrophe, d'un »interpellatif«: *Venez, Jean! Toi, viens près de moi!*

267. L'impératif forme un énoncé indépendant. Ex.: Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut (Molière, *Misanthrope*, I, sc. 2). Telle est la règle aujourd'hui et telle était la règle générale d'autrefois. Il faut cependant remarquer ce qui suit:

1^{0} Dans la vieille langue, l'impératif se rencontre parfois dans une proposition subordonnée après un verbe de volonté, »de sorte que ce qui a d'abord l'air d'une proposition objective prend ensuite, par l'anacoluthe, la forme d'un ordre di-

rect« (A. Tobler). Ex.: Je te requier qu'en guerredon D'un de ces cierges me fai don (G. de Coincy, *Miracles*, 316, 42). Je te commant Que tu quanque cist sarrazins te donra, char, poissons et vins, Boif et mengüe (Méon, *Nouveau Recueil*, II, 283, 147). Por dieu te pri . . . Qe en l'estor hui seul ne me guerpis (*Raoul de Cambrai*, v. 2652). Cette construction, qui ne manque pas d'une certaine énergie, paraît remonter assez haut dans le parler vulgaire. Nous renvoyons au verset suivant de l'évangile selon Saint Luc: *Primus dixit ei: villam emi, et necesse habeo exire, et videre illam; rogo te habe me excusatum* (XIV, v. 18).

2° Dans la vieille langue, on employait aussi l'impératif après la conjonction consécutive *si que*. Ex.: Nous avons touz cause de joie: Si que chantez tant c'on vous oie (MND, XXVII, v. 2121). Une anacoluthe correspondante se trouve dans la langue moderne après *c'est pourquoi*. Ex.: C'est pourquoi, leur dit l'Hirondelle, Mangez ce grain (La Fontaine, *Fables*, I, n° 8). C'est pourquoi, faisons la guerre (Daudet, *Évangéliste*, p. 72). Il faut bien savoir qu'actuellement *c'est pourquoi* fonctionne comme une sorte de conjonction de coordination, et laisse par conséquent le libre usage du mode.

3° Dans la vieille langue, l'infinitif négatif s'employait comme un impératif négatif, et cet infinitif se trouvait souvent sous la dépendance d'une proposition principale contenant surtout un verbe de volonté. Ex.: Ceste corone de Jesu la te vié, Filz Looïs, que tu ne la baillier (*Couronnement Louis*, v. 86). Garde que trop ne te haster (*Chastoiement*, II, 346). Garde ne demorer tu pas (*Ivain*, v. 734). Comp. § 268,4.

268. Un ordre ne s'exprime pas toujours à l'aide de l'impératif. Ce mode est remplacé de différentes manières, et l'explication en est souvent facile à trouver. Nous rappellerons seulement que, dans beaucoup de cas, l'emploi de l'impératif peut avoir quelque chose de brutal ou de peu poli; c'est pourquoi l'ordre est volontiers remplacé par une prière, un désir, une question ou atténué d'une autre manière. Ce sont là des procédés de politesse ou d'euphémie demandés par la société.

1° Un ordre peut être exprimé à l'aide d'une locution interrogative; dans ces locutions, on ne sent presque plus l'interroga-

tion, et elles sont le plus souvent suivies d'un point d'exclamation. Ex.: *Veux-tu te taire! Voulez-vous rester tranquilles! Vas-tu te taire? Ne vas-tu pas te taire? Te tairas-tu?*

2° Le futur remplace quelquefois l'impératif; c'est un procédé de politesse ou de déférence. Au lieu de dire: *Priez le concierge de monter à l'instant même*, on dit: *Vous prierez le concierge de monter à l'instant même.* C'est une sorte d'impératif atténué. Mais on se sert aussi du futur quand il s'agit d'exprimer un commandement absolu: *Tes père et mère honoreras.* Comp. § 289.

3° Nous avons déjà mentionné (§ 265,1) que les formes du pluriel de l'impératif français appartiennent primitivement au subjonctif. Nous ajouterons ici que, jusqu'à l'heure présente, le subjonctif a souvent remplacé l'impératif. Citons, pour la vieille langue, les exemples suivants: Et se volés eskiever ce torment, Dont vous faciés batisier erroment, Si recevés le bautesme avenant (*Huon de Bordeaux*, v. 5725). Ne dire ja mes tel oiseuse, Ne ja mes devant moi ne vaignes (*Ivain*, v. 1715). Cet usage s'est tout à fait perdu. Dans la langue moderne, le subjonctif s'emploie exclusivement dans les cas où il s'agit de la troisième personne, rarement de la première (cf. § 301). Ex.: *Qu'ils s'en aillent! Qu'il sache qu'il sera puni! Qu'elle sorte, et qu'elle revienne vite! Que je ne te voie plus!* Le subjonctif peut se combiner avec l'impératif. Ex.: Fermez la porte, dit-il au planton. Et qu'on nous laisse tranquilles un instant (G. Duhamel, *Les Sept dernières Plaies*, p. 100).

Remarque. Ce subjonctif (optatif) impératif a parfois la valeur d'une proposition conditionnelle. Ex.: *Qu'il se mette à chanter, tout le monde se tait. On n'a plus d'argent chez nous; qu'une maison brûle, on ne la reconstruit pas.* Comp. § 368,1.

4° Dans la vieille langue on trouve sporadiquement l'imparfait du subjonctif employé comme un impératif. Ex.: Mais faites une chose que je vos dirai: demoressiez trosque al marc, et je vos alongeroie vostre estoire de la feste saint Michel en un an (Villehardouin, § 195). Lez un monstier me faitez un ostel, Une fenestre m'i faitez compasser Et pain et eve m'i feissiez donner (*Jourdain de Blaivies*, v. 2362). Le sens impératif de l'imparfait du subjonctif dérive de l'emploi conditionnel de ce temps dans un passage tel que: Sire, dist

il, s'il vous venoit en gre, Pardonnissiez Gerart de mauvaisté (*Huon de Bordeaux*, v. 10347).

5⁰ La langue moderne se sert parfois de l'infinitif pour exprimer un ordre atténué ou une défense. Cet emploi se trouve surtout dans des formules de différentes sortes, dans des avertissements publics, dans des proverbes, etc. Ex.: *Traduire le texte ci-dessus en italien. Mettre dans une casserole un peu de beurre, laisser roussir. S'adresser au concierge. Voir à la dernière page. Ralentir. Bien faire et laisser dire.* Comment expliquer cet emploi? On a supposé que dans les formules citées, qui présentent toutes un certain caractère impersonnel, on a choisi le mode le plus général. C'est très douteux. Ce qui est sûr, c'est que, dans le langage des enfants, l'infinitif joue un très grand rôle et fonctionne souvent comme impératif. O. Jespersen l'explique comme une sorte d'»écho«: les enfants imitent le parler des grandes personnes dans lequel un infinitif régi par un verbe précédent vient souvent en dernier lieu; ils n'entendent et ne perçoivent que l'infinitif, et c'est pourquoi ce mode joue un si grand rôle dans leur langage et s'adapte à toutes les fonctions. *Mutatis mutandis*, le tour *voir à la dernière page* pourrait s'expliquer comme une sorte de »réplique« abrégée de *il faut voir à la dernière page.*

Remarque. L'emploi impératif de l'infinitif se retrouve en hispano-roman; on dit par ex. en espagnol: *¡Callar! ¡Callarse! ¡Obedecer! ¡Dirigirse para los pedidos al secretario! ¡Restar 200 de 250!* Un emploi correspondant de l'infinitif affirmatif s'observe aussi, mais moins souvent, en italien. Du reste, notre phénomène remonte très haut et apparaît déjà dans le latin vulgaire.

6⁰ Un ordre négatif, une défense, s'exprimait souvent dans la vieille langue à l'aide d'un infinitif. Ex.: Sire cumpainz, amis, nel dire ja (*Roland*, v. 1113). Damnes Deus pere, n'en leissier hunnir France (*ib.*, v. 2337). Ha! vassaux, fet il, conquis m'as. Merci! Ne m'ocirre tu pas (*Erec*, v. 993). Se li rois te parolle, de rien ne l'araignier (*Orson de Beauvais*, v. 3081). Vous dictes vray, et n'en parler A personne qu'il soit, vivante (MVT, v. 31285). L'infinitif prohibitif était souvent combiné avec un impératif ou un futur. Ex.: Ne me mentir, mais di moi verites (*Aliscans*, v. 6878). Tort ne luxure ne pechié ne mener, Ne traïson vers nului ne ferez (*Coronn.*

Looïs, v. 65—66). L'usage d'un infinitif prohibitif ne s'est pas tout à fait perdu: la langue parlée connaît des expressions telles que: *(Ne) pas faire cela. (Ne) pas jurer.* L'emploi de l'infinitif prohibitif s'explique tout comme celui de l'infinitif positif; ainsi *ne pas jurer* se détache très naturellement de *je vous prie* (*demande, dis, conseille*) *de ne pas jurer.*

Remarque. En italien, un ordre négatif s'exprime à l'aide de l'infinitif dans le cas où il s'agit de la deuxième personne du singulier. Ex.: *Non ridere! Non lo toccare! Non parlarmene! Non lasciarti prendere! Non essere sgarbato! Non dir queste cose!* Le même phénomène s'observe en espagnol. Ex.: *¡No correr! ¡No mentir! ¡No alborotar!*

7⁰ Il faut enfin remarquer que, dans la vieille langue, un infinitif prépositionnel s'employait souvent au lieu de l'impératif; on disait *or du gaber, or du bien faire, or du chanter*, etc. Cet emploi s'explique peut-être par une ellipse; il faut sous-entendre *pense*, *pensez*, ou *pensons*. Notez du reste que le verbe s'y trouve parfois. Ex.: Or vous proi, dame, du bien faire pensés (*Huon de Bordeaux*, v. 2805).

8⁰ Un ordre peut être donné, sans l'aide d'un verbe, par une exclamation quelconque, un substantif, une interjection, une onomatopée, etc.: *Silence! Paix! Ferme! Chut! En arrière! Dehors! Debout!* Remarquez aussi les commandements militaires tels que: *Arme sur l'épaule! Par file à droite!*

LIVRE SIXIÈME.

MODES ET TEMPS DU VERBE INDICATIF ET SUBJONCTIF.

CHAPITRE I.

GÉNÉRALITÉS.

269. Voici pour commencer quelques remarques sommaires sur la valeur de l'indicatif et du subjonctif:

1° L'indicatif est généralement le mode de la réalité, de la certitude. Il peut être affirmatif ou négatif: *Il connaît mon frère. Il ne connaît pas mon frère.* Il se trouve également dans les interrogations: *Connaissez-vous mon frère?* Il s'emploie dans les propositions subordonnées aussi bien que dans les principales: *Il trahit ses amis. Je sais qu'il a trahi ses amis.*

2° Le subjonctif est primitivement à regarder comme le mode de l'irréel, de la possibilité et de l'incertitude, et cette fonction lui est restée, dans beaucoup de cas, jusqu'à nos jours: *Je doute qu'il soit venu.* Il sert surtout à exprimer un désir, un souhait, un ordre et contient assez souvent une restriction qui limite la valeur générale de la principale: *Je souhaite que vous soyez heureuse. Il veut que je le fasse. Néron est le premier empereur qui ait persécuté les chrétiens.*

270. Sur l'usage qu'on a fait des deux modes, on peut faire les observations suivantes:

1° Au cours des temps, l'emploi de l'indicatif et du subjonctif a subi certains changements. On dit maintenant et on a toujours dit *je sais qu'il est parti*, mais *je doute qu'il soit parti.* Dans ces cas, l'emploi des deux modes correspond d'une manière exacte à la valeur générale qu'on leur attribue.

Mais, à côté des deux cas cités, il faut rappeler qu'on dit maintenant *je crois qu'il est parti*, tandis que l'usage d'autrefois demandait *je crois qu'il soit parti*. Ici, sans doute, c'est l'analogie qui a déterminé le changement de mode; car le sens des deux phrases paraît le même (cf. § 311).

2° Primitivement, l'indicatif a exprimé une plus grande certitude que le subjonctif; mais il est hors de doute que, dans la langue actuelle, les deux modes servent à exprimer, tantôt un fait réel, tantôt quelque chose d'irréel. Dans plusieurs cas, l'emploi des deux modes est possible. On peut dire: *Si vous croyez que je puis vous être utile.* Ici la phrase conditionnelle veut dire à peu près: puisque vous pensez, etc., et il s'agit, en effet, de quelque chose de sûr et de certain. Mais on peut aussi dire: *Si vous croyez que je puisse vous être utile*, et dans ce cas il y a dans l'idée un caractère douteux et problématique. Comp. § 310,1 et § 312.

3° Le subjonctif jouait autrefois un plus grand rôle que maintenant, et actuellement son emploi est plus général dans la langue littéraire que dans la langue parlée. Rappelons ce qu'a dit M. Lucien Foulet à ce sujet: »Les puristes et les gens soucieux de très bien parler emploient dans la conversation plus de subjonctifs que les autres: il y a là une adaptation consciente, et parfois laborieuse, de la langue littéraire au parler de tous les jours« (*Syntaxe*, § 220).

4° Le subjonctif n'a pas de futur. Dans le cas où un auteur désire indiquer de la manière la plus claire qu'il s'agit de quelque chose qui doit arriver, nous voyons qu'il recourt, soit au futur de l'indicatif, soit au conditionnel (futur dans le passé). C'est là un phénomène rare, mais qu'il importe tout de même de constater. Exemples littéraires: Il ne faut pas croire que jamais les peuples mettront dans leur reconnaissance ceux qui les nourrissent à côté de ceux qui les tuent (A. Karr, *Les femmes*, p. 276). Autrefois on mêlait les deux modes. Madame de Lafayette a écrit: Il ne fallait point qu'il s'emportât ni qu'il se plaignît, mais qu'il devrait conserver pour elle de l'estime et de la reconnaissance (*La princesse de Clèves*, p. 68).

271. L'idée de temps n'est exprimée ni dans l'infinitif ni dans le gérondif ou le participe présent: *chanter* et *chantant*

expriment des actions qui se rapportent indifféremment soit au présent, soit au passé, soit au futur. Il en est de même de l'impératif. Le participe passé se rapporte au contraire primitivement au passé, comme l'indique toujours le nom; mais dans beaucoup de cas, il a perdu cette valeur (cf. § 260). Quant aux modes personnels, l'idée de temps est fortement accentuée, et elle est indiquée à l'aide de formes spéciales très variées. Le subjonctif n'a de formes spéciales que pour exprimer le présent et le passé, tandis que l'indicatif exprime non seulement le présent et le passé, mais aussi le futur. Ce sont là ce qu'on appelle des temps absolus. Cependant, à côté de ces temps il existe aussi pour le passé et le futur des temps relatifs. Ex.: *Il était parti quand j'arrivai. Je savais qu'il serait parti quand je viendrais.*

Remarque. Dans la vieille langue l'imparfait du subjonctif servait à exprimer tantôt le »conjunctivus imperfecti«, comme dans le passage suivant: Or dëussies sanz nul sejour a Jhesucrist no Creatour Crïer et plorer voz pechiez (*Du chevalier au barisel*, v. 95—98), tantôt le »conjunctivus plusquamperfecti«: Onques ne vout prendre moillier. Quar trop se cuidast avillier; S'a une fame fust mariz, Il cuidast bien estre honiz (*ib.* v. 43—46).

272. Les formes verbales employées dans une phrase contenant des verbes coordonnés sont toujours au même temps: *Il entre et va saluer le médecin. Il alluma sa pipe et s'en alla. Elle brodait et tricotait toute la journée.* Une concordance des temps pareille s'observe aussi entre la proposition principale et la subordonnée: *Je sais qu'il est malade. Je savais qu'il était malade. Les enfants jouaient pendant qu'il travaillait. Il craint qu'on ne le dise.* Comp.: *Je sais qu'il viendra. Je savais qu'il viendrait.* Cet usage ne s'est fixé qu'après la Renaissance. Dans la vieille langue, on constate une grande indécision dans l'emploi des temps, et les auteurs passaient sans hésiter du présent au passé simple ou à l'imparfait, et vice versa. Nous citerons la strophe suivante de la Vie de St. Alexis: Dreit a Lalice, ço fut citet molt bele, Iluec arrivet sainement la nacele. Donc en eissit danz Alexis a terre; Mais ço ne sai com longes i converset: Ou qued il seit de Deu servir ne cesset (v. 81—85). Cet usage se conserve jusqu'au commencement du XVII^{e} siècle. Ex.: Atant se partent et errerent (*Guillaume de Palerne*, v. 9557). Quant li paumiers

l'entent, pitié l'en prist (*Aiol*, v. 1586). L'escu li fant, l'auberc li desronpit (*Mort de Garin*, p. 247). Et maintenant traient a la terre ferme . . . et pristrent port devant un palais (Villehardouin, § 134). Et quant li rois vit qu'i les ocioit, il le prent par le frain et dist (*Aucassin et Nicolete*, 32,9). Monseigneur part et tout le beau pas s'en retourna à son hostel (*Cent nouvelles nouvelles*, I, 19). Monseigneur ne cela guères à la belle meschine le grant bien qu'il lui veult (*ib.*, I, 90). Il se deffit des liens qui le tenoyent au berceau un des bras, et vous prent ladicte vache par dessoubz le jarret et luy mangea les deux tetins et la moytié du ventre (Rabelais, I, IV). Sa potée de lait va tomber et se respandit toute (Bonaventure des Périers, *Nouvelles Récréations*, n°. 12). Cet usage se rencontre aussi, mais rarement, chez les classiques. Ex.: Le roi . . . fait visiter le travail, et après avoir loué les soldats de leur diligence, fit avancer les machines (Vaugelas, *Quinte-Curce*, VIII, 10). Disant ces mots, il vous prend la commère, Et près d'André la jeta sur le lit (La Fontaine, *Contes*, II, 1, v. 178—179). Cette liberté syntaxique n'a pas encore tout à fait disparu. Elle se retrouve parfois dans la narration, mais on évite les heurts trop violents entre le présent et le passé.

273. Il faut examiner à part quelques infractions curieuses à la règle de la concordance des temps.

1° Dans la vieille langue, un verbe au présent était souvent suivi d'un imparfait du subjonctif en qualité de conditionnel (subjonctif du conditionnel). Ex.: Car m'eslisez un barun de ma marche Qu'a Marsiliun me portast mun message (*Roland*, v. 276). Car il n'est hon fors Deu qui t'an peüt garir (*Orson de Beauvais*, v. 1002). Je doute qu'il ne vousist pas (*Patelin*, v. 977).

2° Au moyen âge, la rime ou le mètre influent parfois sur l'emploi des temps. Ex.: Volé en sont tuit li piot, C'est a dire que tel i ot, Mien escïent, qui les en porte (*Chastelaine de St. Gille*, v. 284).

3° Au XVII^{e} siècle, le présent de la principale est parfois suivi d'un imparfait du subjonctif à la subordonnée. Cette irrégularité est due à une sorte d'ellipse. On connaît le fameux vers de Racine: On craint qu'il n'essuyast les larmes

de sa mère (*Andromaque*, v. 278). Beaucoup ont blâmé la syntaxe de ce vers, mais à tort. Il y a dans la phrase citée un imparfait sous-entendu; il faut comprendre: on craint que, s'il vivait, il n'essuyât ses larmes. Comp.: Hélas! est-il un roi si dur et si cruel, A moins qu'il n'eût pour mère une autre Jézabel, Qui d'un tel suppliant ne plaignît l'infortune (Racine, *Athalie*, III, sc. 6)? On se servait également en prose de ce subjonctif du conditionnel. M^me^ de Maintenon écrit: Notre maison est assez réglée pour qu'on y pût faire la prière en public tous les soirs. Ce tour, sans être tout à fait abandonné, paraît maintenant insolite et démodé à cause de la décadence de l'imparfait du subjonctif; on préfèrerait le présent du subjonctif ou le conditionnel.

4° Dans la langue moderne, on se sert souvent, surtout dans le parler de tous les jours, du présent du subjonctif au lieu de l'imparfait du même mode. On dit ainsi: *J'avais défendu qu'on prononce ton nom* (cf. § 332). Cette irrégularité, qui commence à pénétrer dans la langue littéraire, est due à la défaillance de l'imparfait du subjonctif. Nous renvoyons à l'Arrêté ministériel de 1901, où le présent du subjonctif est toléré au lieu de l'imparfait du subjonctif après le conditionnel présent.

CHAPITRE II.

PRÉSENT DE L'INDICATIF.

274. Ce temps peut avoir des sens assez différents. Quand je dis *mon frère fume*, cette phrase peut signifier qu'il fume en ce moment, qu'il est en train de fumer; mais elle peut aussi signifier qu'il fume de temps à autre, sans égard au moment actuel. Le présent s'emploie encore de plusieurs autres manières. Voici quelques détails:

1° Il exprime l'action se faisant au moment où l'on parle (le présent »momentané«). Ex.: *Je ne veux pas le déranger, je crois qu'il est très fatigué. Je crains de vous donner cette peine. Le voilà qui s'approche.*

Remarque. A côté du présent momentané, on rencontre un présent »duratif« ou »continu«, qui s'exprime souvent à l'aide d'une périphrase. On dit en anglais *I am writing* et en espagnol *estoy leyendo.* En français on trouve *cela va en augmentant.* Pour les détails, voir § 247.

2° Il exprime une action devenue une habitude et qui n'a pas besoin de se faire au moment où l'on parle. Ex.: *Il aime à chanter. Il fume volontiers. Fumez-vous? Il écrit beaucoup.* C'est le »présent d'habitude«.

3° Il exprime une action ou un fait qui a lieu toujours. Ex.: *La lune tourne autour de la terre. La Seine traverse Paris.* Il en vient ainsi à exprimer une vérité générale, et il s'emploie dans les maximes, les proverbes, les aphorismes, etc. Ex.: *Le soleil luit pour tout le monde. La science n'a pas de patrie. Mauvaise herbe croît toujours. La nuit porte conseil.* Dans cet emploi du présent, on constate l'absence de toute détermination de temps: nous avons affaire à un temps absolu.

275. Nous avons vu que les adverbes de temps qui désignent l'heure présente, se rapportent aussi aux circonstances

qui précèdent ou qui suivent immédiatement (§ 42). Il en est de même du présent, qui se rapporte également à un passé récent ou à un futur prochain.

1° Le présent peut embrasser le passé qui précède immédiatement le moment où l'on parle. On dit ainsi: *Ce matin j'ai vu madame Dupont; elle revient de son voyage.* Exemple littéraire: Adolphe, lis cette lettre. C'est Pauline qui m'écrit (H. Becque, *La Parisienne*).

Remarque. Dans la vieille langue, le présent s'employait même pour exprimer un passé éloigné. Ex.: Mout seut cil estre gens et biaus Qui ore a le uis taint et pale (*Auberée*, v. 88).

2° Il comprend aussi le temps qui suit immédiatement ou de très près le moment où l'on parle. Ex.: *Je pars demain. Il part dans deux semaines. Où allons-nous ce soir? Je vous suis à l'instant.* Exemples littéraires: Bientôt, si je ne romps ce funeste lien, Ma place est occupée, et je ne suis plus rien (Racine, *Britannicus*, v. 882). Daignez-vous avancer le succès de mes vœux? Et bientôt des mortels suis-je le plus heureux (*id.*, *Iphigénie*, I, sc. 2)? On a pour ma personne une aversion grande, Et quelqu'un de ces jours il faut que je me pende (Molière, *Misanthrope*, v. 838).

Remarque. Le présent peut même alterner avec le futur, surtout en poésie. Ex.: Dès que je le pourrai, je reviens sur vos traces (Racine, *Britannicus*, v. 1571). Ce ne sera point vous que je leur sacrifie (Molière, *Femmes savantes*, v. 1771). J'y ferai tout ce que je puis (*id.*, *L'Avare*, IV, sc. 1).

3° Dans les propositions conditionnelles introduites par *si*, il faut le présent, jamais le futur. Ex.: *S'il fait faillite, nous serons tous ruinés. Si vous venez ce soir, on dansera.* Comp.: *Demandez-lui s'il viendra ce soir* (cf. § 158).

276. Une action qui a eu lieu dans un passé éloigné, s'exprime quelquefois par le présent. De cette manière, le narrateur rend l'exposition plus vive; il se transporte, comme dit A. Darmesteter, en esprit dans le passé, croit y assister et décrit ce qu'il se rappelle comme s'il l'avait sous ses yeux; c'est ce qu'on appelle le présent »historique«. Ex.: L'attelage suait, soufflait, était rendu: Une mouche survient, et des

chevaux s'approche, Prétend les animer par son bourdonnement; Pique l'un, pique l'autre . . . (La Fontaine, *Fables*, VII, n° 9). Il faut remarquer que, dans une narration, le présent historique peut alterner avec le passé; en ce cas, le présent exprime les faits principaux, et le passé les faits secondaires, les réflexions ou les explications. Les auteurs modernes n'hésitent pas à recourir au présent historique. On lit dans le très beau discours de réception de Gaston Paris: »L'idée lui [à Pasteur] vint tout à coup que la température élevée du corps des oiseaux pouvait être un obstacle à la multiplication des parasites infectieux . . . Il prend une poule, l'inocule . . . et lui fait maintenir les pattes dans l'eau froide. Quelques heures après la poule mourait infestée de bactéridies«. Finissons en rappelant que l'emploi du présent historique, dont quelques auteurs avaient abusé, fut vivement discuté par les grammairiens du XVII^e siècle, et qu'il diminua peu à peu; mais il reprit son rôle au siècle suivant avec Voltaire, Diderot et Rousseau, probablement sous l'influence du style de Fénelon. Il est vraisemblable d'ailleurs que la langue parlée n'a jamais abandonné ce temps, particulièrement »expressif« dans un récit.

Remarque. On a cru trouver dans la poésie française un emploi particulièrement pittoresque du présent de l'indicatif; il serait propre à quelques propositions relatives liées à une principale avec le verbe à un temps passé. Surtout des poètes modernes tels que Lamartine et J.-M. de Heredia s'en seraient servi, rarement les poètes classiques. Ex.: Non, non, le temps n'est plus que Néron, jeune encore, Me renvoyait les vœux d'une cour qui l'adore, Lorsqu'il se reposait sur moi de tout l'État (Racine, *Britannicus*, I, sc. 1). C'est alors qu'apparut . . . Au fracas des buccins qui sonnaient leur fanfare, Superbe, maîtrisant son cheval qui s'effare, Sur le ciel enflammé, l'Imperator sanglant (Heredia, *Soir de bataille*). Dans ces exemples, comme dans presque tous ceux qu'on a pu réunir, le présent dit »pittoresque« nous paraît dû tout simplement à l'influence de la rime (cf. I^3, § 125).

277. Il existe un certain nombre de locutions verbales figées dont le verbe est au présent. Dans une telle unité, le verbe a perdu sa valeur particulière, et il cesse tout naturellement de correspondre en temps et en nombre avec les autres membres de la phrase. Nous avons déjà vu comment les interjections *voici* et *voilà* se sont figées sous la forme

du singulier. Les pluriels *voyez-ci* et *voyez-là* ont disparu (cf. V, § 84,4). Il en est de même de plusieurs autres locutions telles que *soit—soit, qu'importe, vive*, etc. Nous allons voir que, dans la langue moderne, les locutions verbales figées gardent ordinairement le présent, même dans les cas où une syntaxe rigoureuse demanderait un temps passé. Pour plusieurs d'entre elles, le figement remonte assez haut; pour d'autres, il ne s'est pas encore tout à fait accompli. Nous citerons les exemples suivants:

1° *Comme il faut.* Ex.: Rien ne la contentait, rien n'était comme il faut (La Fontaine, *Fables*, VII, n° 2). Le vieux comprit fort bien . . . Et le père Gillioury lui parlerait comme il faut, lui dirait ça et encore ça (Richepin, *La Glu*, p. 117). Le figement n'est pas complet; on peut aussi faire varier le temps du verbe. Ex.: Il s'était levé pour être à la rescousse de grand matin, craignant que l'affaire ne marchât pas comme il fallait (*ib.*, p. 200).

2° *Qui pis est.* Ex.: Le laboureur vendoit tres-bien ses raves. Le diable ne vendit rien. Qui pis est, on se moquoit de lui publiquement (Rabelais, IV, ch. 46). Resté seul à Bourg, Pascal s'était trouvé sans défense contre ceux dont sa subite faveur avait allumé la jalousie — et ce qui pis est, sans défiance (Malot, *Bonne affaire*, p. 26). La locution est un peu obsolète; elle semble depuis longtemps complètement figée.

3° *C'est (que).* Ex.: C'est à vous à qui je vendy Six aulnes de drap (*Patelin*, v. 1265). C'est ainsi que le roy des Dieux prenoit tousjours un masque à son usage (Théophile, II, 79). C'est là que, presque chaque soir, je trouvais le R. P. Adone Doni (A. France, *Puits de Ste Claire*, p. 6). C'est sur l'autorité spirituelle du Saint-Siège qu'il comptait (*ib.*, p. 5). Et s'il n'en prêtait pas au diable, c'est qu'il craignait de faire de mauvaises affaires (*ib.*, p. 81). Elle ajoutait . . . que c'est pour cela qu'elle errait au bord de la mer (Richepin, *La Glu*, p. 18). Il pensa non moins sagement que, si la servante était déjà debout en train d'allumer son feu, c'est que la maîtresse n'allait pas tarder à déjeuner (*ib.*, p. 56). Quelques auteurs modernes ont parfois fait varier le temps dans *c'est que.* Ex.: S'il repoussait les assauts de sa mère, c'était qu'il ne se trompait pas sur ses projets véritables (Zola, *Docteur Pascal*).

4° *Toujours est-il.* Ex.: Avait-il bien réellement l'intention

de partir? Question délicate et à laquelle l'historien de Tartarin serait fort embarrassé de répondre. Toujours est-il que la ménagerie Mitaine avait quitté Tarascon depuis plus de trois mois, et le tueur de lions ne bougeait pas (A. Daudet, *Tartarin de Tarascon*, p. 11).

5° Les interrogatifs périphrastiques *qui est-ce qui, qui est-ce que, qu'est-ce qui, qu'est-ce que.* Ex.: Il montrait le chemin à la mystérieuse personne qui suivait un valet portant un très vaste paquet. Qu'est-ce qu'il pouvait bien y avoir dans ce paquet (C. Mendès, *Gog*, I, 130)?

6° La locution interrogative *est-ce que.* Ex.: Mais le marchand s'écria qu'elle avait tort; ils se connaissaient; est-ce qu'il doutait d'elle (Flaubert, *Madame Bovary*, p. 218)? Le figement est, pour ainsi dire, absolu; on constate cependant parfois un changement de temps. Ex.: Sachant que Philippe espérait être envoyé à Vienne, était-ce que l'expatriation, en Amérique, le saisissait par son imprévu (Margueritte, *La Tourmente*, p. 30)?

7° Les pronoms indéfinis *qui que ce soit, quoi que ce soit, quel que ce soit.* On dit actuellement: *Elle était peu en état de répondre quoi que ce soit. Il n'avait pas l'air de regretter quoi que ce soit.* Pourtant on peut aussi changer de temps et dire *quoi que ce fût.*

8° La préposition composée *si ce n'est* (= excepté). Ex.: Et cependant, de toute cette fortune que l'on avait fait sonner si haut, rien, si ce n'est un peu de mobilier, n'avait paru dans le ménage (Flaubert, *M^me^ Bovary*, p. 20). Je ne voyais personne, si ce n'est dans les bonzeries (P. Loti, *M^me^ Chrysanthème*). Autrefois le verbe se présentait aussi au passé. Ex.: Il n'i avoit boiz dont on le peust feire, se ce n'estoit dou merrien des neis (Joinville, § 211). Jamais je ne vy faire un temps si morfondant, si ce n'a esté possible l'année du grand hyver (A T F, VII, 175). Cette locution s'est figée tard; Scarron emploie encore *si ce n'étoit* à côté de *si ce n'est.*

9° La conjonction disjonctive *soit que — soit que* (*ou que*) Ex.: Soit que le lit où il coucha ne fût pas trop bon ou que D. ne fût pas bon coucheur, il ne put dormir (Scarron, *Roman comique*, I, 27). Autrefois, le temps du verbe variait. Ex.: Ce que s'amie li disoit, Fust a mençonge, fust a voir,

Tout otroioit por pez avoir (*Roman de la Rose*, v. 16667). Cet usage se retrouve encore chez Rabelais.

278. Nous avons vu que le présent peut parfois avoir la valeur d'un temps passé; ajoutons ici que le présent est parfois remplacé par un temps passé. C'est un phénomène que pour des raisons pratiques nous étudierons ici, bien qu'il concerne l'action accomplie aux divers modes. Il s'agit d'une sorte d'anticipation; celui qui parle envisage non pas l'action, mais le résultat de l'action, elle est regardée comme déjà accomplie. Nous avons ici un processus analogue à celui qui donne au mot *bâtiment*, 'action de bâtir' le sens d'une construction finie (IV, § 282 ss.). Cette substitution curieuse du passé au présent est fréquente chez Adenés li Rois; ainsi dans les vers: Tant avoit sus les champs et sanc et boielée Qu'à paines i poet nuls avoir voie trouvée, S'on ne passe sor cheus qui ont mort recouvrée (*Li Bastars de Bouillon*, v. 353—355), *avoir voie trouvée* équivaut à *voie trouver*. Voici quelques autres exemples du même phénomène: Il [li consaus] li fu donnés Teus que encontre Charlon soit tost alés (*Enfances Ogier*, v. 127). Or vous pri et requier que le m'aiés donnée (*Baudoin de Sebourc*, V, 619). Le roy vous mande que party Soyez tost et hastivement (*Mystère de Saint Laurent*, v. 855). Et tantost feray partemant Pour estre plus tost revenus (*Mystère de St. Bernard de Menthon*, v. 1366). C'est peut-être le même phénomène que nous retrouvons dans le passage suivant: Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose, Pour la beauté du fait avoir perdu ma cause (Molière, *Le Misanthrope*, v. 202). Pour la langue moderne, nous citerons: Allons, tâche d'être revenu pour dîner (Labiche, *Voyage de M. Perrichon*, IV, sc. 3). Va, et sois revenu tout à l'heure (Musset, *André del Sarto*, III, sc. 2). Elle avait hâte d'être arrivée (Goncourt, *Sœur Philomène*, p. 62). Il est surtout fréquent dans le parler populaire; chez Henri Monnier, on trouve des phrases telles que: Il lui tarde d'être parti. Cet usage rappelle l'emploi latin du parfait de l'infinitif au lieu du présent comme dans *bibisse volo*. Comp. § 297,3.

CHAPITRE III.

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

279. L'imparfait de l'indicatif a quelque chose de vague, de peu précis, d'inachevé. M. Paul Bourget a écrit: »Les frères de Goncourt ont imaginé un emploi de formes singulières. C'est ainsi qu'ils utilisent dans ce but certains temps des verbes, par exemple l'Imparfait, qui procure le mieux l'idée de l'événement indéfini, en train de se réaliser et cependant inachevé. Pour me servir d'un terme de métaphysique allemande, l'Imparfait est le temps du »devenir« (*Psychologie contemporaine*). C.-M. Robert donne dans sa »Grammaire Française« la description suivante de notre temps: »L'imparfait vous fait voir successivement les divers moments de l'action qui, pareille à un panorama mouvant, se déroule devant vos yeux, c'est le présent dans le passé« (p. 330). Les différents emplois de l'imparfait de l'indicatif que nous allons étudier s'expliquent tous en conformité avec ces considérations générales. L'imparfait est le temps de la description et de l'explication; s'il s'emploie aussi dans la narration, c'est moins pour narrer les faits que pour les détailler.

Remarque. La vieille langue possédait quelques restes du plus-que-parfait latin (voir II [2], § 4, Rem.) avec la valeur d'un imparfait. On lit dans la prose de Sainte Eulalie: Bel avret cors, bellezour anima (v. 2); il faut traduire: Elle avait un beau corps, une âme plus belle.

280. Dans la vieille langue, l'emploi de l'imparfait, ainsi que celui du passé défini (passé simple), et du passé indéfini (passé composé) ne suivait pas de règles bien fixes; jusqu'au grand siècle, les auteurs procédaient, dans beaucoup de cas, d'une manière assez arbitraire. C'est pourquoi un examen détaillé de l'usage d'autrefois demanderait trop de place, et nous nous contenterons d'étudier ici celui de nos jours, soumis à des règles solidement établies.

1° L'imparfait s'emploie pour décrire et peindre le monde extérieur et visible qui est le théâtre de l'action. Ex.: Le dimanche finissait dans le calme. Quelques cris descendaient encore du village où les buveurs, en quittant les auberges, essayaient de chanter. Pas de vent. Les braconniers savaient qu'il n'y aurait pas de lune (R. Bazin, *Le blé qui lève*, p. 66). Le soir tombait, un soir d'été que traversaient des brises tièdes et parfumées; sur le ciel rose, où des nuages frangés d'or s'allongeaient, les arbres centenaires découpaient en noir leurs branches entrelacées et leurs feuillages légers (Clément Vautel, *Mon curé chez les riches*, p. 119). En parlant des faits descriptifs exprimés à l'aide de l'imparfait de l'indicatif, il faut aussi signaler des passages où il s'agit de détailler ce qui a déjà été mentionné comme fait. Ex.: Des républiques en embarras le consultèrent. Aux entrevues d'ambassadeurs, il obtenait des conditions inespérées. Si un monarque se conduisait trop mal, il arrivait tout à coup, et lui faisait des remontrances (Flaubert, *Trois contes*, p. 124). Alors un murmure s'éleva et devint un grondement. Il ne partait d'aucun point de l'église; il la remplissait toute, comme une gueule est pleine de son cri. C'était l'orgue qui préludait, sans qu'il y eût de cérémonie au maître-autel, ou dans une autre des chapelles latérales. L'enterrement reçut une secousse; il ne s'attendait pas à cette voix; mais il en avait envie (J. Romains, *Mort de Quelqu'un*, p. 184).

2° Il exprime la répétition ou l'habitude de l'action (»Imperfectum iterativum«). Ex.: *Ma sœur se promenait tous les matins le long de la rivière. Mon père se levait toujours de très bonne heure. Son ami ne fumait pas et ne buvait pas.* Dans ces cas la répétition de l'action est indéterminée; si elle est restreinte, il faut le passé défini (§ 284,4).

3° Il exprime une action inachevée. Ex.: *Il tombait. Il mourait de soif. Il étouffait de colère.* C'est pourquoi il s'emploie pour indiquer la simultanéité de deux actions dans le passé: *Les enfants jouaient pendant que je travaillais.*

4° Il s'emploie pour exprimer une action dont on ne connaît ni le commencement ni la fin (imparfait de durée). Ex.: *Sa sœur travaillait près de la fenêtre. Les enfants jouaient à la salle à manger.* Comp.: *Les enfants jouaient quand j'entrai.*

5° Il exprime un état d'âme et sert ainsi à une description

psychologique. Ex.: *Je connaissais tous ses défauts. Je savais que son frère était mort.*

6° Il s'emploie pour rapporter le contenu d'un document quelconque (une lettre, un livre, une loi, etc.), d'un énoncé, d'une réflexion, d'un rêve et autres cas analogues. On dira ainsi: *Dans cette lettre il lui demandait son pardon. Il arriverait, écrivait-il, le lendemain.* Exemples littéraires: Par cet écrit Charles XII invitait tous les Polonais à joindre leur vengeance à la sienne (Voltaire, *Charles XII*). M. Barricini déposa avec le plus grand calme. Il excusait, disait-il, l'emportement de M^lle^ della Rebbia et voulait bien condescendre à se justifier (P. Mérimée, *Colomba*).

7° Dans les incises, les verbes déclaratifs sont souvent à l'imparfait pour faire assister le lecteur à la scène qu'on décrit. C'est ainsi qu'on trouve *disait-il, songeait-il, murmurait-il, reprenait-il, continuait-il*, etc., interrompant le discours direct. Ex.: Tu sais, continuait-elle vite, que mon mari avait placé toute sa fortune chez un notaire (Flaubert, *Madame Bovary*). Il s'agit ici d'un imparfait qu'on a qualifié de »pittoresque«.

8° Il s'emploie quelquefois pour indiquer un seul fait précis, si la date exacte de l'action est donnée. Il faut probablement regarder cet emploi curieux de l'imparfait comme le résultat du recul du passé défini. Ainsi nous avons lu une phrase telle que: *Un an à peine après la perte de sa femme, cet artiste si désolé se mariait.* Voici quelques exemples littéraires de cet usage maintenant très général: Vingt minutes plus tard, il entrait à son cercle et y trouvait quelques-uns de ses convives du matin (Feuillet, *Parisienne*). Deux jours après l'arrivée d'Éline, M^me^ Ebsen recevait une lettre de Lorie (A. Daudet, *L'Évangéliste*, p. 121). Quatre heures après je prenais à la gare de l'Est l'express Paris—Berlin (P. Benoit, *Koenigsmark*, p. 56). Quelques mois plus tard il arrivait à Paris (V. Cherbuliez, *Miss Rovel*, p. 7). On me laissa errer dans le bois à ma guise. A mon retour je trouvais cette chose que je n'avais jamais pu obtenir: une table délicatement fleurie (M. Constantin-Weyer, *Un homme se penche sur son passé*, p. 174). Quelques jours après, le 7 septembre, il tombait mortellement frappé à Gellenoncourt (*Mélanges Lanson*, p. 41). Trois mois après il arrivait à Chiquinquira, avec une

balle dans le pied qu'il avait récoltée à l'attaque de la Banque Fédérale (J. Martet, *Dolorès*, p. 225).

9° Il s'emploie par modestie et déférence au lieu du présent. Ainsi à côté de: *Je viens vous faire mes adieux*, on peut aussi dire: *Je venais vous faire mes adieux*; cette dernière tournure a quelque chose d'effacé et de discret.

10° Il s'emploie par anticipation au lieu du présent. Dans La Vie de Saint Alexis, le père, apprenant la mort de son fils, s'écrie: »O filz, cui ierent mes granz ereditez, Mes larges terres dont jo aveie assez . . . Empor tei, filz, m'en esteie penez: Puis mon deces en fusses onorez (v. 401—405).« Le père s'imagine déjà qu'il ne vit plus; il parle des biens qu'il possédait (lors de son vivant), etc.; il anticipe pour ainsi dire sa propre mort. L'emploi de *aveie*, etc. peut aussi être amené par une sorte d'attraction dont le point de départ se trouve dans *ierent*.

281. Examinons maintenant l'emploi de l'imparfait dans quelques propositions subordonnées:

1° La proposition relative est mise à l'imparfait, si elle caractérise l'antécédent: *On envoya chercher le médecin qui demeurait à côté. Il laissa tomber le livre qui l'ennuyait. Je les vis qui traversaient la route. On les entendait qui chantaient et parlaient.* Exemples littéraires: Ils sortirent du cimetière dans la nuit qui tombait (R. Rolland, *Jean Christophe, Antoinette*, p. 77). Nous entendîmes, le long du mur de la salle à manger, le frôlement de toute la troupe qui se retirait en hâte et dont les pas étaient amortis par la neige (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 130). Pour l'emploi du passé défini, voir § 285,1.

2° La proposition temporelle est mise à l'imparfait s'il s'agit d'un fait répété ou habituel. On dit: *Lorsqu'il venait à Paris, il descendait toujours chez sa fille. Il ne fumait jamais, quand il travaillait.* Comp. § 285,2.

3° La proposition conditionnelle introduite par *si* demande l'emploi de l'imparfait. On dit ainsi: *Si je pouvais, je le ferais. Si je le savais, je vous le dirais. Si j'avais l'argent nécessaire, j'achèterais ce tableau.* Comp. § 292,2.

282. Signalons enfin l'emploi qu'on fait de l'imparfait de l'indicatif dans la principale de la phrase de condition. On

dit: *S'il avait tardé un instant de plus, il était trop tard.* La condition peut être sous-entendue (cf. § 368,4): *un instant de plus et il était trop tard.* L'imparfait s'emploie ici pour l'un des conditionnels passés (le conditionnel passé et le plus-que-parfait); on peut aussi dire: *il aurait été trop tard* ou *il eût été trop tard*, sans différence appréciable de sens. Il est curieux de rencontrer au XX^{e} siècle une telle richesse d'expressions verbales synonymes qui nous rappelle la facilité avec laquelle une forme se substituait à une autre au moyen âge. L'emploi indiqué de l'imparfait jouait un grand rôle, surtout au XVII^{e} siècle, et il s'observait principalement avec les verbes *devoir, falloir, pouvoir.* M. Haase explique: »Ces verbes évoquant toujours l'idée du futur, même lorsqu'ils ne sont pas employés à ce temps, et, le conditionnel étant un futur dans le passé, l'emploi de l'imparfait se justifie«. Ex.: Le roy de Navarre fit une petite repeuë en un village . . . où luy estant arrivé de faire ses affaires dans une mait, une vieille qui l'y surprit luy fendoit la teste par derriere d'un coup de serpe, sans Aubigné . . . (A. d'Aubigné, *Mémoires*, p. 37). Sire, ainsi ces cheveux blanchis sous le harnois, Ce sang pour vous servir prodigué tant de fois, Ce bras, jadis l'effroi d'une armée ennemie, Descendaient au tombeau tous chargés d'infamie, Si je n'eusse produit un fils digne de moi (Corneille, *Le Cid*, II, sc. 8). Je devois par la royauté Avoir commencé mon ouvrage (La Fontaine, *Fables*, III, n° 2). Je devois retenir ma faiblesse: Tu vas en triompher (Racine, *Bajazet*, II, sc. 1). Cet emploi particulier se retrouve encore dans la langue moderne, surtout chez Victor Hugo. Ex.: Si vous aviez voulu, peut-être, ô jeune fille, J'étais grand, j'eusse été le lion de Castille (*Hernani*, III, sc. 6). Si nous avions passé huit jours ensemble, je l'épousais (G. de Maupassant, *La petite Roque*, p. 113). Sans vous, je me perdais (Feuillet, *Une Parisienne*). Car, parvenus à réaliser leur dessein, ils détruisaient ce qui restait de la Belgique, mettaient la main sur les ports du Détroit et coupaient nos communications avec l'Angleterre. Nous étions alors bien malades (R. Recouly, *Le Mémorial de Foch*, p. 123). Ils sont malins, disait-il. Mais si mon oncle en avait rencontré un, il l'a bien dit: je le fusillais comme un lapin (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 163).

CHAPITRE IV.

PASSÉ DÉFINI.

283. Le passé défini, nommé aussi passé simple, sert à présenter une action terminée. Ex.: *Il s'en alla, il tomba, elle se tut, sa sœur mourut, mon père vendit sa maison.* L'action ainsi présentée est placée à une certaine distance du moment actuel, et sa durée est limitée dans le passé. Ex.: C'est là que nous nous retrouvâmes, Augustin et moi, le soir de ce même jour d'hiver (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 47). Nous rappellerons aussi ce qu'a dit M. Jean Nogué: »Le passé défini est le temps qu'on emploie pour décrire le passé tel qu'il apparaît à un observateur situé dans le présent et qui le considère du présent.« C'est un temps »absolu«.

Remarque. Dans la vieille langue, l'emploi des différents temps du passé ne suivait pas toujours, comme nous l'avons déjà remarqué, les règles qu'on observe maintenant. Nous citerons à l'appui quelques vers de la Vie de St. Alexis dans lesquels l'auteur emploie indifféremment le passé défini et le passé indéfini: Li bons serjanz quil serveit volentiers Il le nonçat son pedre Eufemiien; Soef l'apelet, si li at conseilliet (v. 336—338). Nous rappellerons également que le passé défini s'employait aussi pour indiquer un passé en rapport avec le présent. Ex.: Sachiez, nos ne venimes mie por vos mal faire, ainz venimes por vos garder (Villehardouin, § 146).

284. Voici les emplois principaux du passé défini:

1° Il peut indiquer un acte pur et simple, limité par son commencement et sa fin. On dit ainsi: *Soudain elle eut peur. Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre.* Il sert à »énumérer, dans une narration des faits successifs, la série des moments principaux de toute une aventure«. Ex.: Il sortit, se rendit à l'écurie, détacha son alezan et, s'étant mis en selle avec la souplesse d'un vrai cavalier, il poussa un galop jusqu'aux approches du parc de Sableuse (Clément Vautel, *Mon curé chez les riches*, p. 119).

2° Il peut exprimer le commencement d'une action ou d'un état. Ex.: *J'eus envie de l'embrasser. Je sus qu'il avait fait faillite.*

3° Il s'emploie aussi dans les cas où il s'agit d'une durée relativement longue et où cette durée est indiquée d'une manière précise et limitée. Ex.: *La Grande Guerre dura quatre ans. Dix ans s'écoulèrent. Il resta longtemps alité. Des forêts immenses séparaient alors, et séparèrent longtemps, ces territoires.* Celui qui parle envisage ici, non pas la durée de l'action, mais l'action toute simple, réduite comme à un point sur la ligne du temps. Remarquez que le passé défini s'emploie également avec *peu à peu.* On dira ainsi: *Sa douleur se calma peu à peu et ses larmes tarirent.* Exemples littéraires: Et cela dura longtemps, très longtemps (Flaubert, *Trois contes*, p. 160). Orso fut longtemps à s'endormir (Mérimée, *Colomba*). Les acclamations durèrent plusieurs minutes et elles n'allaient plus seulement à l'artiste, à l'orateur (A. Maurois, *Disraëli*, p. 179).

4° Il exprime parfois une action répétée, si la répétition est restreinte. Ex.: Charles se demanda plusieurs fois par quel moyen, l'année prochaine, pouvoir rembourser tant d'argent (G. Flaubert, *Madame Bovary*). Toutes les créatures animées connurent, au moins une minute de chaque jour, la nostalgie d'une vie plus ouverte et plus ingénue (G. Duhamel, *Club des Lyonnais*, p. 137). Le passé défini s'emploie de cette manière avec *bien des fois, plusieurs fois, souvent, chaque fois, tous les jours.* Exemples littéraires: Chaque fois que le ciel fut beau, le caïque d'André croisa et recroisa celui de ses trois amies (Loti, *Les Désenchantées*, p. 268). Chaque semaine, les primevères de Windsor, les violettes d'Osborne arrivèrent à Grosvenor Gate dans des boîtes garnies de mousse (Maurois, *Disraëli*, p. 237). On trouve bien entendu aussi l'imparfait. Ex.: A chaque coup d'aviron le ressac des flots la soulevait par l'avant (Flaubert, *Trois contes*, p. 159). Dans le passage suivant on trouve les deux temps avec une nuance de sens: Tous les jours elle y retourna et tous les jours Rosalie éclatait en sanglots (G. de Maupassant, *Une Vie*, p. 141). La deuxième action est ici considérée en fonction de la première: d'où l'emploi du temps relatif, l'imparfait.

Remarque. Au moyen âge le passé défini s'employait parfois, surtout dans les propositions subordonnées, au sens du plus-que-parfait. Ex.: Mes

or oiez quele aventure Avint a son definement: Que si chevalier proprement, Qui tuit furent entan o lui, Aus quels il fist trestant d'anui Vindrent cel jor (*Du chevalier au barisel*, v. 998—1003). Lors furent mout desconseillié Por ce qu'il ne sorent comment Morut ou bien ou autrement (*ib.*, v. 1016).

285. Voici quelques remarques sommaires sur l'emploi du passé défini dans les propositions subordonnées:

1° La proposition relative est mise au passé défini, si elle désigne un fait qui continue le récit: *On envoya chercher le médecin, qui vint tout de suite. Il laissa tomber son bougeoir, qui s'éteignit. Il poussa la grille, qui s'ouvrit.* Exemples littéraires: Le bon Risler tendit la main à son ami, qui retira la sienne brusquement (Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*). Elle fit signe au cocher, qui s'arrêta (France, *Lys Rouge*, p. 364). Un coup de sifflet partit, strident et très prolongé, qui dut s'entendre jusque dans la rue de l'église (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 128). Enfin, par derrière, dans le jardin, une troupe retardataire arriva, qui fit la même sarabande, criant cette fois: A l'abordage (*ib.*, p. 129)! Pour l'emploi de l'imparfait, voir § 281,1.

2° La proposition temporelle est mise au passé défini s'il s'agit d'un fait isolé. On dit ainsi: *Lorsque le roi arriva à la ville, il fut reçu par l'évêque. Quand il revint à son village, il le trouva bien changé. On était en train de déjeuner, lorsqu'il entra.* Exemple littéraire: La cour était déserte encore lorsqu'il descendit (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 96).

3° *Si* peut introduire une fausse proposition conditionnelle, et dans ce cas il est suivi du passé défini. On dira ainsi: *Si vous fûtes surpris, je ne le fus pas moins. Si Molière fut un grand auteur, il était aussi un grand acteur.* Ici la proposition conditionnelle contient la constatation d'un fait, et *si* a presque le sens de 'aussi vrai que' ou quelque chose d'analogue. Exemples littéraires: Et s'il l'aima jadis, il estime aujourd'hui Les restes d'un rival trop indignes de lui (Corneille, *Polyeucte*, v. 1453—54). Mais si jamais l'offense irrita vos esprits, Pouvez-vous d'un superbe oublier les mépris (Racine, *Phèdre*, v. 775—76)? Je comptais beaucoup me lier avec Caroline Bonaparte . . . Si l'intimité n'exista pas entre nous, ce fut la faute du général (*Mémoires de la Reine Hortense*, p. p. le Prince Napoléon, I, p. 55). Chose plus sur-

prenante encore, Salavin, s'il ne répondit rien, n'eut même pas l'air étonné (G. Duhamel, *Le Club des Lyonnais*, p. 143). Comp. § 159,2.

Remarque. Le passé défini s'emploie également après *à peine si* (§ 343,6). Ex.: A peine si j'osai jeter sur la toile un coup d'œil en passant (P. Bourget, *Pastels*, p 77). C'est à peine si, de loin en loin, un rideau se leva, montrant une tête curieuse de bonne femme (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 56). Le gallicisme *à peine si* ne modifie pas, comme on le voit, le temps du verbe. Comp.: *A peine osai-je jeter . . .*

286. Il faut encore remarquer ceci:

1° L'emploi du passé simple était très en faveur autrefois; depuis l'époque classique il s'est constamment restreint, et de nos jours il est surtout propre à la langue littéraire. Pour montrer la distance qui sépare l'usage moderne de l'usage classique, nous citerons un passage de Pascal: Lorsque vous vîtes qu'ils s'y portaient d'eux-mêmes, vous n'en parlâtes plus, et, quoiqu'il semblât que vous dussiez être satisfait de leur conduite, vous ne laissâtes pas de les traiter encore d'hérétiques. Ils s'étaient si bien justifiés . . . que vous ne pûtes plus les accuser . . . et que vous fûtes réduits . . . car vous les voulûtes obliger . . . comme vous l'écrivîtes vous-même, etc. (*Provinciales*, Chap. XVII). On voit par ce seul passage combien l'usage actuel diffère de celui d'autrefois. De nos jours un emploi si étendu du passé simple ne se rencontre que dans les romans d'intention archaïque comme »Les Rencontres de Monsieur de Bréot« par Henri de Régnier et »La Rôtisserie de la reine Pédauque« par Anatole France, et dans les discours académiques. Antoine Albalat, après avoir constaté ce fait, s'écrie: »Je me demande si on trouverait un académicien qui osât écrire: Vous *bûtes*, vous *crûtes* . . . Vous *rîtes* de mes plaisanteries . . . Vous vous *repûtes* de sa douleur . . . Vous *nourrîtes* ces orphelins . . . Vous vous *plûtes* à penser«.

2° Dans la langue parlée, le passé simple a presque entièrement disparu. M. A. Meillet remarque: »Dans le français courant de Paris et dans un vaste rayon autour de Paris, le prétérit simple, dit passé défini, du type *il eut, il fut, nous crûmes, il partit* est entièrement sorti de l'usage parlé« (*Linguistique historique et linguistique générale*, p. 150). Le

passé défini est resté vivant en Normandie et dans le Midi, ce qui explique probablement l'usage si fréquent que font Guy de Maupassant et Ferdinand Fabre de cette forme verbale. La disparition du passé défini paraît due à l'aspect singulier que présentent les formes de ce temps par rapport à celles des autres temps; comp. *nous trouvâmes* et *nous trouvions, nous avons trouvé; nous fîmes* et *nous faisions, nous avons fait.* L'élimination des formes morphologiques qui s'éloignent trop du type commun est un fait général que nous avons souvent relevé. Le passé défini est si bien sorti de l'usage vivant qu'on le tourne volontiers en ridicule, comme le montrent les vers suivants publiés dans l'Almanach Amusant de 1892:

Oui, dès l'instant que je vous vis,
Beauté féroce, vous me plûtes!
De l'amour qu'en vos yeux je pris,
Sur-le-champ vous vous aperçûtes.
Mais de quel air froid vous reçûtes
Tous les soins que je vous rendis!
Combien de soupirs je perdis!
De quelle cruauté vous fûtes!
Et quel profond dédain vous eûtes
Pour les vœux que je vous offris!
En vain, je priai, je gémis:
Dans votre dureté, vous sûtes
Mépriser tout ce que je fis.

Dans la langue parlée actuelle, le passé défini n'existe presque plus; il a été remplacé par l'imparfait et surtout par le passé indéfini.

Remarque. Nous venons de mentionner l'emploi si fréquent qu'a fait Ferdinand Fabre du passé défini. Voici, à ce sujet, quelques remarques intéressantes de Jules Lemaître: »En réalité, M. Ferdinand Fabre fait quelquefois parler ses personnages comme s'ils écrivaient, en style de mandement; mais cette convention, si c'en est une, est des plus efficaces pour l'effet général de ses peintures. Ajoutez que, par un hasard heureux, M. Fabre, étant méridional, prodigue, même dans les dialogues familiers, le passé défini. L'abus qu'il fait de ce temps, qui est, à Paris et dans tout le centre, un temps littéraire, contribue encore à donner aux discours de ses prêtres quelque chose de solennel et de tendre« (*Revue politique et littéraire*, 1886).

CHAPITRE V.

FUTUR.

287. Le futur exprime l'action dans un temps à venir; il s'emploie dans les propositions principales et subordonnées: *Il arrivera à Shanghaï dans deux mois. Un beau jour vous ferez faillite. Rira bien qui rira le dernier. Je crois qu'il sera heureux dans son mariage. Savez-vous s'il viendra?* (mais: *Que ferez-vous, s'il vient?* cf. § 275,3). Exemples littéraires: Et j'attends en silence L'heure où m'appellera mon ami bien aimé (A. de Musset, *Nuit d'août*). Dans le sommeil sacré que je sois englouti! Et les lâches heureux, et les races damnées . . . Entendront une voix disant: Satan est mort! Et ce sera ta fin, Œuvre des six journées (Leconte de Lisle, *La Tristesse du Diable*). Le rôle du futur ne se restreint pas à indiquer ce qui aura lieu dans l'avenir; il sert aussi à exprimer plusieurs autres rapports dont nous étudierons les principaux dans les paragraphes suivants. »Le futur, a dit M. J. Vendryes, s'accompagne de tous les mystères de l'éventualité, et il laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance. Ce caractère affectif explique comment le futur peut servir à exprimer un désir, une volonté, une intention, un consentement, une peur, etc.« (*Le langage*).

288. Le futur sert parfois à indiquer ce qui est probable ou possible. Ex.: Vous ne vous rappelez pas ce que ce peut être? Ah! ce sera le brevet de ce malheureux enfant (Beaumarchais, *Mariage de Figaro*, II, sc. 21). Commandez le dîner. — Ils auront du vin détestable, je connais le pays (A. de Musset, *Il ne faut jurer de rien*, III, sc. 1). Je me dis: c'est une famille qui pratique: ils seront à la messe ce matin (Sardou, *Séraphine*, p. 56). Ce futur »putatif« s'emploie exclusivement avec les verbes *avoir* et *être*; il sert ordinairement

d'explication ou de constatation par rapport à ce qui précède, et il est le plus souvent précédé de *c'est que* ou *c'est parce que*. Ex.: *S'il ne vient pas, c'est qu'il sera malade.* Le futur de probabilité est moins employé en français que par exemple en espagnol; il serait impossible de dire en français: *Il sera malade*, au sens de: il est probablement malade; mais on dit très bien en espagnol: *Estará enfermo.*

289. Le futur peut avoir une valeur modale. Il s'emploie quelquefois par politesse ou par déférence, et il sert à exprimer un ordre, un souhait, une prière; il fonctionne ainsi comme une sorte d'impératif atténué (cf. § 268,2). Ex.: *Vous demanderez le concierge et vous lui direz de monter à l'instant même. Ces dames voudront bien m'excuser pour ce soir. Tes père et mère honoreras* (cf. V, § 171,1). Dans: *Je vous demanderai seulement de ne le dire à personne*, le futur tient la place d'un indicatif présent; il sert à atténuer la pensée et à marquer une nuance de politesse particulière dans la formule de prière. Voici quelques exemples littéraires du futur de politesse: Au reste, vous saurez, Que je n'ai demeuré qu'un quart d'heure à le faire (Molière, *Misanthrope*, v. 312). Vite, Zanetto, il faut aller chercher M. de Valréas. Vous lui direz qu'il devait venir déjeuner et qu'on l'attend (Meilhac, *Froufrou*), Tu prendras parmi mes robes de bal . . . une robe blanche (*ib*). Tu la liras demain; d'ici là, je t'en prie, ne m'adresse pas une seule question (Flaubert, *Madame Bovary*). Tu resteras dans la classe, m'avait dit mon compagnon, et pendant que je le tiendrai, tu lui reprendras le plan qu'il m'a volé (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 151). C'est ce même futur qui, semble-t-il, s'emploie dans les propositions subordonnées après des verbes tels que *arrêter, décider, déclarer, décréter, établir, ordonner, résoudre, stipuler* (cf. § 305,2). Ex.: *Nous décidons qu'il sera exclu de la société.*

Remarque. M. E. Lerch a relevé »*den herrschsüchtigen, tyrannischen Charakter des Heischefuturums*«; et de l'emploi fréquent que font les Français de ce futur il tire des conclusions très hasardées sur la mentalité française. Beaucoup d'autres langues se servent, comme le français, du futur comme remplaçant de l'impératif (cf. O. Jespersen, *Philosophy of Grammar*, p. 314) et le futur n'est pas une manière plus catégorique de commander que ne serait l'impératif: il ne devient catégorique que si une intonation spéciale le rend tel.

290. Beaucoup de langues n'ont pas de formes verbales spéciales pour exprimer le futur. Tel est le cas d'une grande partie des anciennes langues européennes; de nos jours encore, les langues scandinaves se passent, sans inconvénient aucun, du futur. Pour exprimer une action à venir, on recourt souvent à des formes qui indiquent qu'on a l'intention de faire quelque chose; selon M. A. Meillet, la forme grammaticale primitive qui avait ce sens était le subjonctif; rappelons que quelques futurs latins tels que *faciam*, *scribam*, *audiam* sont primitivement des formes de subjonctif. On peut qualifier le futur de forme de luxe, vu qu'on s'en passe facilement, et, dans les langues où il existe, il se refait constamment. En latin classique on disait *cantabo*; cette forme disparaît dans le latin vulgaire devant la périphrase *cantare habeo* (j'ai à chanter), d'où un nouveau futur particulier *je chanterai* (II², § 6 ss.). Actuellement le futur français est, parfois, remplacé de différentes manières que nous allons examiner:

1° Le présent remplace le futur, surtout quand il s'agit d'exprimer un futur prochain: *Je pars dans deux jours* (cf. § 275,2).

2° Dans le français actuel, le futur est fortement concurrencé par une périphrase formée à l'aide du verbe *aller*; elle se rapporte plus spécialement au futur prochain. Ainsi à côté de *je partirai*, on dit *je vais partir*; ici *je vais* a perdu son sens ordinaire et n'est plus qu'un simple auxiliaire. Au grand siècle on employait aussi *s'en aller*. Ex.: Mais ne voyez-vous pas que leur troupe en furie Va prendre encor ces vers pour de la raillerie? Et Dieu sait aussitôt que d'auteurs en courroux, Que de rimeurs blessés s'en vont fondre sur vous! Vous les verrez bientôt ..... (Boileau, *Satire IX*, v. 295—299).

3° Le futur s'exprime aussi à l'aide d'une périphrase où entre *devoir* ou un verbe de sens analogue. Ainsi *il doit partir dans huit jours* est synonyme de *il partira dans huit jours*. C'est la même idée effacée d'un devoir qui apparaît dans le futur roman: *je chanterai* s'explique étymologiquement comme »j'ai à chanter«.

4° Enfin le verbe *vouloir* sert, dans plusieurs patois, à exprimer le futur; voir II², § 6, Rem.

CHAPITRE VI.

CONDITIONNEL.

291. Le conditionnel est une formation romane, tout comme le futur (voir II[2], § 6). Il présente en même temps une valeur temporelle et une valeur modale; il appartient ainsi non seulement à l'indicatif, mais aussi au subjonctif dans les cas où il exprime la possibilité d'une action conditionnelle ou l'incertitude d'une action. Dans beaucoup de cas, le conditionnel a remplacé l'imparfait du subjonctif. Cf. § 301,2, Rem.

292. Voici un relevé sommaire des emplois principaux du conditionnel:

1° Comme temps, il sert à marquer le futur dans le passé. On dit *je sais qu'il le fera* et, parallèlement, *je savais qu'il le ferait.* Il s'emploie dans le discours indirect. Celui-ci peut être exprimé dans une subordonnée: *Je savais qu'il accepterait la place dans le cas où on la lui proposerait* (mais: *si on la lui proposait*). Exemple littéraire: J'avais décidé de lui en parler, bravement, la première fois qu'il m'éveillerait ..... (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 52). Il peut aussi être exprimé dans une principale. Ex.: Le marchand à sa peau devait faire fortune: Elle garantirait des froids les plus cuisants; On en pourrait fourrer plutôt deux robes qu'une (La Fontaine, *Fables*, V, n° 20). Ce dernier auteur offre de nombreux exemples analogues. Le conditionnel s'emploie de cette manière surtout quand il s'agit de reproduire l'opinion d'autrui: *D'après ce journal, la reine serait malade.*

2° Comme mode, il s'emploie dans une proposition principale hypothétique pour désigner une action dépendant d'une condition. Cette condition est le plus souvent exprimée à l'aide de la conjonction *si.* Ex.: *Si je pouvais, je le ferais. S'il était juste, il vous récompenserait.*

3° A côté de *si je pouvais, je le ferais*, il existe d'autres tournures qui expriment la même pensée. Ainsi on peut se servir de deux propositions principales souvent réunies par la conjonction *que*. On dit: *Si j'étais à votre place, je ne le ferais pas;* et: *Je serais à votre place, je ne le ferais pas;* ou: *Je serais à votre place que je ne le ferais pas.* Exemples littéraires: Je vous verrais tous manquer de pain, aller aux portes, je n'y toucherais pas, entendez-vous (A. Daudet, *L'immortel*, p. 14)! Je les pèserais dans la balance céleste que je n'y trouverais pas un mot qui sente la fausse monnaie (A. de Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, II, sc. 4). Robert. Tu vas marcher, mon petit! — Carrier. D'ailleurs, je le voudrais que je ne le pourrais plus (P. Géraldy, *Robert et Marianne*, p. 58). Et la jeune fille du domaine perdu l'ouvrirait-elle, que je n'ai maintenant plus rien à lui dire (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 210). Je ne saurais pas que celle-ci a un amant que je le devinerais rien qu'à la voir (Cl. Farrère, *L'homme qui assassina*, p. 92). Comp. § 150, Rem.

4° La condition n'a pas besoin d'être exprimée à l'aide d'une subordonnée; elle peut se trouver implicitement dans un membre de phrase précédent. Ex.: *Sans toi, il serait perdu. Surpris dans une telle situation, il perdrait sa réputation. En cherchant bien, on trouverait peut-être le remède* (cf. § 245,2). *A l'entendre on dirait qu'il est fou* (cf. § 231,1). La condition peut aussi se trouver implicitement dans une phrase précédente: *Ne marchez pas trop vite, cela pourrait vous fatiguer.* Enfin, elle peut être sous-entendue: *Voilà une bonne idée; tu devrais la suivre. On dirait qu'il est fou.* Exemples littéraires: Je ferois icy un discours particulier des faits et labeurs d'Hercule: mais pource qu'ils sont cognus à tout le monde, je m'en deporteray (Muret, *Commentaire de Ronsard*). Sous les coups de sa hache législatrice allaient tomber quelques-uns des plus vieux chênes de la forêt, mais l'air et la lumière pénétreraient plus librement jusqu'aux petites plantes des clairières (Maurois, *Disraeli*, p. 244).

5° Il s'emploie dans certaines propositions relatives qui, en fait, contiennent une condition. Ex.: Je n'achèterais rien d'une marchande qui serait laide (Gautier, *M^lle de Maupin*). Nous renvoyons aussi à ce que nous avons déjà dit sur le

qui conditionnel (V, § 298 ss.), qui se trouve dans des phrases et formules telles que: *Qui le ferait serait puni* et *C'est comme qui dirait.* Le conditionnel s'emploie de même dans une proposition relative »qui forme avec son antécédent le type auquel on compare quelqu'un ou quelque chose« (C.-M. Robert). Ex.: C'était comme un bal masqué dont on n'entendrait pas la musique (A. Daudet, *L'Évangéliste*).

6° Le conditionnel est également employé dans les propositions concessives (cf. § 157,2). Exemples littéraires: Moi, quand bien même je dégusterais le nectar et l'ambroisie, quand bien même je verrais les merveilles célestes, je ne pourrais pas m'empêcher de penser: Mais l'amour est plus grand (G. Duhamel, *Le Club des Lyonnais*, p. 131). La langue littéraire se servait autrefois du subjonctif. Ex.: Jésus se fût obstinément refusé à faire des prodiges que la foule en eût créé pour lui (Renan, *Vie de Jésus*, chap. XVI).

7° En perdant sa valeur primitive, le conditionnel en vient à n'être plus que l'expression affaiblie d'une volonté, d'un souhait, et il sert à exprimer une incertitude, quelque chose de vague, ce qui le rend propre à être employé dans des phrases de modestie et de politesse. Cet emploi s'observe déjà au moyen âge. Ex.: Plairoit vos oïr un son D'Aucassin, un franc baron (*Aucassin et Nicolete*, 39,16)? Pour la langue moderne, nous citerons les exemples suivants: *Je voudrais savoir votre opinion. Voudriez-vous me rendre un petit service? Auriez-vous l'obligeance de me le dire? On m'assure que vous auriez l'obligeance de me le dire.* Cet emploi du conditionnel se rencontre par ex. dans le passage suivant de V. Hugo: Peut-être aurais-je aussi quelque blason illustre Qu'une rouille de sang à cette heure délustre (*Hernani*, I, sc. 2; v. 115). Ce conditionnel équivaut en effet à un présent et c'est avec le présent que continue le discours d'Hernani: Peut-être ai-je des droits, dans l'ombre ensevelis, Qu'un drap d'échafaud noir cache encor sous ses plis. La vraie valeur temporelle d'une expression telle que *je voudrais* se montre aussi dans le fait qu'elle demande le présent dans la subordonnée. On dit très régulièrement: *Je voudrais bien que maman arrive;* l'emploi de *arrivât* serait du pédantisme. Rappelons aussi qu'à côté de *il ne manque plus que cela* (= c'est le comble),

on dit aussi, et encore plus souvent, *il ne manquerait plus que cela* (= ce serait le comble).

8° Nous verrons que, dans la langue moderne parlée, l'imparfait du subjonctif est un temps à peu près mort (§ 335). Il est remplacé de différentes manières, soit par le présent du subjonctif, soit par le conditionnel. Cet emploi du conditionnel est surtout propre à la langue vulgaire. Ex.: Faudrait qu'on les expulserait (Mac Nab). M. F. Brunot remarque: »Dans certaines provinces, cet usage s'est introduit même dans la meilleure société. On dit: *Il faudrait qu'on leur écrirait. Je voudrais que tu les verrais*« (*La pensée et la langue*, p. 518). Cet emploi du conditionnel a commencé à pénétrer dans la langue littéraire. Notons aussi qu'après quelques verbes de volonté, le conditionnel remplace dans certains cas le subjonctif; voir § 305,1.

CHAPITRE VII

TEMPS COMPOSÉS ET SURCOMPOSÉS.

293. Passé indéfini. Ce temps, qu'on appelle aussi passé composé, désigne primitivement une action passée par rapport au moment présent. Ex.: *Elle s'est mariée avec un officier.* Il exprime ainsi une action réalisée. Le rapport entre le présent et le moment de l'action est souvent précisé à l'aide d'un complément de temps tel que *aujourd'hui, ce matin, cette nuit, hier, cette semaine, ces derniers jours;* remarquez que ces compléments se rapportent aussi bien au présent qu'au passé (voir § 42). Ex.: *Il est arrivé hier. Elle est partie cette nuit. Nous avons déménagé cette semaine.* Exemples littéraires: Poil de Carotte, tu n'as pas travaillé l'année dernière comme j'espérais. Tes bulletins disent que tu pourrais beaucoup mieux faire (Jules Renard, *Poil de Carotte*). Actuellement, le domaine du passé indéfini s'est beaucoup élargi; dans un grand nombre de cas, il a pris la place du passé défini (§ 286) et il s'emploie volontiers dans un récit prolongé. M. J.-M. Buffin en donne l'exemple suivant: *Le train allait à toute vitesse, quand tout à coup j'ai senti que les freins serraient brusquement, et le train n'a pas tardé à s'arrêter; tout le monde s'est levé, on a ouvert la portière, on a appelé le conducteur, qui est bientôt venu; je lui ai demandé ce qui se passait; il m'a répondu que ce n'était rien, mais au même moment, une secousse violente s'est produite* . . . On peut dire que de tels récits, où fourmillent les passés indéfinis, sont actuellement courants dans les journaux et dans la langue parlée.

294. Nous avons vu que le présent remplace parfois le futur (§ 275); de la même manière le passé indéfini peut prendre la place du futur antérieur.

1° Cet emploi se constate dans les propositions principales;

on dit ainsi: *J'ai fini dans cinq minutes*, tout comme on dit: *Je pars dans cinq minutes.* Cette manière de s'exprimer a quelque chose de plus vivant, de plus expressif que: *J'aurai fini dans cinq minutes. Je partirai dans cinq minutes.*

2° Il se constate également dans les propositions conditionnelles introduites par *si*, dans lesquelles le futur n'est pas admis (§ 275,3); on dit ainsi: *Si, demain, il n'a pas encore répondu, nous n'attendrons plus*, tout comme on dit: *S'il ne répond pas demain, nous n'attendrons plus.*

295. Plus-que-parfait. Ce temps sert à désigner une action passée par rapport à une autre action passée. Il s'emploie pour les descriptions, les explications, les actions habituelles et répétées, et il se trouve dans les propositions principales aussi bien que dans les subordonnées.

1° Propositions principales. Ex.: *Un an à peine s'était écoulé depuis la mort de son père. Les habitants avaient quitté la ville avant l'arrivée de l'ennemi. On avait déjà déjeuné, quand je suis venu.*

2° Propositions subordonnées. Ex.: *Lorsqu'il avait trop bu, il s'endormait. Chaque matin, dès que nous avions déjeuné, nous allions faire une excursion dans les environs.* De même en style indirect: *Il pensa que peut-être le proviseur l'avait vu.*

296. Passé antérieur. Ce temps sert, comme le plus-que-parfait, à désigner une action passée par rapport à une autre action passée; mais il s'emploie pour indiquer une antériorité déterminée, il indique un fait isolé et dont la durée est limitée. Il se trouve surtout dans les propositions subordonnées.

1° Propositions principales. Ex.: *A peine fûmes-nous sortis que la pluie se mit à tomber. Le vagabond eut dévoré le pain en un moment. On eut vite réglé mon compte. Le guide eut bien vite trouvé le remède à une situation si périlleuse.* Dans ces cas, le passé antérieur exprime une action achevée et faite rapidement: de là l'emploi, courant avec ce temps, d'adverbes spéciaux tels que *vite, en un moment, à peine,* etc.

Remarque. Avec *à peine . . . que* on peut aussi employer le plus-que-parfait: *A peine étions-nous sortis que la pluie se mit à tomber.* Ce tour semble aujourd'hui plus fréquent que le précédent.

2° Propositions subordonnées. Ex.: *Quand j'eus pris mon café, je partis. Aussitôt qu'il eut vu le sergent de ville, il se sauva. Lorsqu'il eut parlé, la salle éclata en applaudissements.*

297. Futur antérieur. Ce temps sert à présenter une action antérieure à un moment du futur. Ex.: *Vous me renverrez les livres quand vous les aurez lus. Vous récolterez ce que vous aurez semé.*

1° Le futur antérieur s'employait au moyen âge presque avec la valeur du passé indéfini. Ex.: Ne vos ait hume ki facet cuardie! Mult larges teres de vus avrai conquises, Que Carles tent ki la barbe ad flurie (*Roland*, v. 2351—53). Fous est qui an fame se fie. Mot a le mort tost oblié, Ja ne l'avra si bien amé (*Eneas*, v. 1600—1603). Or fu Balans coreçols et maris; Il dist al roi: Tans jors vos ai servis, Mainz granz besoins vos averai fornis (*Aspremont*, v. 737). Tybert, dex t'envoit marement Que moult m'avras hui ramponé (*Renart*, v. 20641). Pour expliquer ces passages, il faut se rappeler que, dans tous, le futur est toujours évoqué: celui qui parle se réfère en effet à quelque chose qui aura lieu. Roland, tout en énumérant ses hauts faits déjà accomplis, est obsédé par la préoccupation de ce qu'on dira après lui; il est sur le point de mourir, il voit en imagination le temps où l'on racontera son histoire: j'aurai conquis beaucoup de terres quand on chantera mes exploits. Cette valeur du futur antérieur persiste après le moyen âge; on la rencontre au grand siècle et elle n'est pas tout à fait inconnue au français de nos jours. Ex.: Ce bonheur a suivi leur courage invaincu Qu'ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu, Et ne l'auront point vue obéir qu'à son prince (Corneille, *Horace*, v. 1012—14).

2° Le futur antérieur peut servir, tout comme le futur, à exprimer une probabilité, une supposition. Ex.: *Il aura manqué le train. Je suis sûr que vous aurez mal compris. Sans doute votre frère se sera trompé* (comp. § 288). *Comme le jardin est en bon état! Le jardinier sera venu.* Nous citerons encore un passage intéressant de Taine, où il a employé le futur antérieur au lieu du conditionnel passé: Fussiez-vous prince et brodé d'or, ces gamins en manches sales vous auront pesé en une minute, tout gros monsieur que vous êtes (*La Fontaine et ses fables*, p. 7).

3° Tout comme on emploie le passé à la place du présent (§ 278), on substitue quelquefois le futur antérieur au futur simple. Rappelons un vers de la Vie de St. Alexis: Cist duels l'avrat encui par acorede (v. 400); le père plaint la malheureuse mère du saint: elle a enduré tant de douleurs, elle a versé tant de larmes, et cette dernière douleur [la mort de son fils] lui percera maintenant le cœur. Mais, par anticipation, le père regarde l'action comme déjà accomplie.

Remarque. Un phénomène analogue s'observe en italien. Dans la langue moderne, on emploie souvent le »condizionale passato« pour le »condizionale presente« et le »trapassato del congiuntivo« pour l'»imperfetto del congiuntivo«. Ex.: Il papa . . . fece bandire che avrebbe data salva la vita e un premio di dieci mila scudi all' autore della satira, se si fosse spontaneamente rivelato (L. Morandi, *La Satira in Roma*).

298. Conditionnel passé. Ce temps sert à désigner une action antérieure à un futur passé ou à exprimer une hypothèse dans le passé; il s'emploie dans les propositions principales et dans les subordonnées. Ex.: *Il a promis qu'il serait parti avant la nuit. Je savais qu'il serait arrivé quand vous viendriez. Il l'aurait fait hier, s'il avait pu. Si j'avais été assez riche, j'aurais acheté le château.*

299. Temps surcomposés. Un temps surcomposé est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus. Ainsi à côté de *je l'ai appelé*, on trouve *je l'ai eu appelé*, et à côté de *j'ai été appelé*, on trouve *j'ai eu été appelé*. Ces formes remontent au moyen âge. Les deux exemples suivants appartiennent au XV^e^ siècle, mais on en trouve déjà au XIII^e^: Quand je l'ay eu trouvé [le chien], il ne s'est oncques daingné lever quelque chose que luy aye fait (*Cent nouvelles nouvelles*, I, 172). Cinq mille Almans, qui, à l'heure du partement du duc d'Orléans de la place de Navarre, n'estoient encore venus, car s'ils eussent esté venuz, sans nulle doubte on eust combatu, à mon advis (Commines, VIII, chap. 17). Les grammairiens du XVI^e^ siècle mentionnent les temps surcomposés. Meigret enregistre: *j'ai eu aimé, j'aurai eu aimé, (que) j'aie eu aimé, (que) j'eusse eu aimé, j'aurais eu aimé.* Ces formes sont peu usitées dans la littérature; elles s'emploient surtout dans la conversation, comme le montrent les comédies de Larivey. Au XVII^e^ siècle, elles commencent à pénétrer dans la littéra-

ture. Descartes, M^me^ de Sévigné, M^lle^ de Scudéry et Ménage s'en servent; mais on les cherche vainement chez Corneille, Boileau, La Fontaine et Racine. Molière met le passé surcomposé dans la bouche d'un paysan: Enfin donc je n'avons pas putost eu gagé, que j'avons vu les deux hommes (*Don Juan*, II, sc. 1). Plus tard ces formes se trouvent chez Beaumarchais et, au XIX^e^ siècle, chez H. de Balzac, Stendhal et d'autres auteurs. Ex.: Il y tenait donc beaucoup, il a pleuré quand il a eu pétri l'écuelle et le plat (Balzac, *Le père Goriot*, p 57). Quand Dieu m'a eu donné une fille, je l'ai appelée Noémi (Renan, *Souvenirs*, p. 119). Ce soir-là, lorsque j'ai eu fait le tour de ma ruine, lorsque j'ai calculé, en pensant aux enfants, que de toute ma vie je ne pourrais plus réunir un bien pareil, même en me tuant de travail, je suis devenu fou de rage (Daudet, *Robert Helmont*, p. 127). Ces formes ne sont pas reconnues par la grammaire officielle; c'est pourquoi la plupart des auteurs les évitent; mais elles vivent dans la langue parlée où elles sont très employées, surtout dans les propositions subordonnées. On dit couramment: *Aussitôt que j'ai eu appris votre nomination, j'ai couru en faire part à votre père. Dès qu'il a eu mangé son pain, il s'en est allé. Me voici, je suis accouru, dès que j'ai eu fini mon travail. Si j'avais eu su plus tôt! Si elle me l'avait eu dit hier soir, j'aurais pu partir ce matin. Il sera sorti dès qu'il aura eu achevé sa lettre. J'aurais eu fini plus tôt, si je n'avais pas été très fatigué.* Il est hors de doute que la décadence du passé simple et du passé antérieur a favorisé et favorise encore le développement du passé surcomposé. La phrase *quand j'eus fini, je sortis* est remplacée par *quand j'ai eu fini, je suis sorti:* le passé composé appelle en quelque sorte le passé surcomposé.

CHAPITRE VIII.

EMPLOI DU SUBJONCTIF.

A. PROPOSITIONS PRINCIPALES.

300. A s'en tenir au sens étymologique du mot *subjonctif* (lat. subjunctivus), ce mode doit s'employer principalement dans les propositions subordonnées. On le trouve en effet dans les propositions substantives (*je veux qu'il parte*), dans les propositions adjectives (*je cherche un homme qui sache traduire ce texte*) et dans les propositions adverbiales (*quoiqu'il soit riche, il est très avare*). Dans la vieille langue, il s'employait aussi dans certaines propositions principales, et le français de nos jours en a gardé plusieurs restes.

301. Sur l'emploi du subjonctif dans les propositions principales, on peut faire les observations suivantes:

1° L'ancien français se servait du subjonctif pour exprimer un désir, un souhait, une exhortation, une concession, etc. Ex.: Alquant i chantent, li pluisour gietent lairmes: Ja le lour vueil de lui ne desevrassent (*St. Alexis*, v. 585). Dist al paien: Damnes deus mal te duinst (*Roland*, v. 1898)! Deus li otreit seinte beneïçun (*ib.*, v. 2245). Dieus me laist vivre tant qu'en soie vengiez (*Raoul de Cambrai*, v. 2697). Pleüst ore al sovrain roi . . . Que fuisse lassus o toi (*Aucassin et Nicolete*, 25,11). Si j'i revieng, diables m'en porche (*Jeu de la Feuillée*, v. 1068). Venu li est en son corage, Ou tort a joie ou tort a rage, Qu'a l'ancïen parler ira (*Vair Palefroi*, v. 236).

2° Cet emploi du subjonctif était général encore au XV^e^ et au XVI^e^ siècles. Ex.: Dieu y soit! — Et Dieu vous doint joye (*Patelin*, v. 101)! Chacun prenne sa place quand elles seront endormies (*Cent nouv. nouv.*, I, 178). Vous soubvienne de boyre à my pour la pareille (*Rabelais*, I, 7). Ordinairement

il s'esveilloit entre huyt et neuf heures, feust jour ou non (*ib.*, I, 77). Souvienne-vous des Athéniens (Montaigne, *Essais*, I, chap. 9). Marque le lecteur un traict qui n'a point d'exemple en l'antiquité . . . (A. d'Aubigné, *Histoire Universelle*, II, 279).

Remarque. Notez que l'imparfait du subjonctif s'employait encore, comme au moyen âge, dans beaucoup de cas où l'on se servirait maintenant du conditionnel (cf. § 291); il se trouvait indifféremment dans le premier ou le dernier membre de la proposition. Ex.: Qui me paiast, je m'en allasse (*Patelin*, v. 603). A nul tant soit mon bien vueillant, Je ne les eusse point accrues (*ib.*, v. 723). Se j'eusse ayde, je vous lyasse (*ib.*, v. 826). Jamais je ne me fusse douté Qu'il n'eust huy esté à la foire (*ib.*, v. 908). Au temps de la Renaissance, l'emploi de l'imparfait du subjonctif pour exprimer un souhait modeste est à regarder comme un latinisme. Ex.: Je desirasse d'aucuns princes que je connais qu'ils en fussent plus epargnans (Montaigne, *Essais*, II, chap. XVII).

3° L'usage indiqué est encore admis au XVII[e] siècle, mais surtout dans des locutions toutes faites. Ex.: Je meure, si je vis jamais rien de mieux (Balzac, *Lettres*, I, 15). La peste m'étouffe, si je le sais (Molière, *Impromptu de Versailles*, sc. 2). Dieu vous gard', mon frère (*id.*, *Les femmes savantes*, II, sc. 1; sur *gard'*, voir II[2], § 136,1)! Non, monsieur, ou je meure (Racine, *Les plaideurs*, v. 547). Qui voudra mordre, y morde (*ib.*, v. 716). On le peut, je l'essaye; un plus savant le fasse (La Fontaine, *Fables*, II, n° 1). Un octogénaire plantoit. Passe encore de bâtir; mais planter à cet âge! Disoient trois jouvenceaux (*ib.*, XI, n° 8).

4° En français moderne, on trouve un certain nombre de formules consacrées, survivances qui gardent l'ancien usage. Ex.: *Advienne que pourra* (cf. V, § 317,1). *Sauve qui peut* (cf. V, § 296). *A Dieu ne plaise* (cf. § 20). *Ne vous en déplaise. Ainsi soit-il. Soit dit entre nous. Soit* (cf. V, § 84,2). *Vive le roi. Périssent les traîtres. Coûte que coûte. Vaille que vaille. Dieu vous bénisse. Dieu soit loué. Honni soit qui mal y pense. Fasse le ciel.* Comme on le voit, c'est à la troisième personne que le subjonctif sert d'optatif; avec le verbe *pouvoir* cet emploi a lieu aussi aux deux autres personnes: *puissé-je, puisses-tu, puissions-nous.*

5° La tournure *je sache* peut figurer dans une proposition principale; on dit par ex.: *Je ne sache pas qu'il soit mort.* Il

s'agit ici d'un emploi élargi d'un membre de phrase qui appartient primitivement à une proposition relative; voir § 319,2.

302. Le subjonctif que nous venons d'étudier était parfois précédé de la conjonction *que*. Ex.: Si ferez, fet cil, biaus amis; Que cil qui en la croiz fu mis Vous mete a vraie penitance (*Du chevalier au barisel*, v. 278). Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours et sert surtout à exprimer un souhait, un désir ou un ordre. Exemples littéraires: Qu'il aille en enfer, lui et toute sa séquelle (Laboulaye, *Paris*). Ah, que je fusse né dans le temps des tournois et des batailles! Qu'il m'eût été permis de porter les couleurs de Marianne et de les teindre de mon sang! Qu'on m'eût donné un rival à combattre, une armée entière à défier (A. de Musset, *Les Caprices de Marianne*). Beaucoup regardent *qu'elle soit heureuse* comme une phrase abrégée et pensent qu'on a supprimé la proposition principale, par ex. *je souhaite*. Cette manière de voir est difficile à admettre; on a souvent abusé du phénomène qu'on nomme ellipse. Il est difficile de prouver que *qu'elle soit heureuse* soit primitivement une phrase subordonnée. L'analogie joue peut-être un rôle dans la formation de la phrase et le *que* introducteur est peut-être dû au *que* exclamatif.

B. PROPOSITIONS SUBSTANTIVES.

303. La proposition subordonnée qu'on qualifie de **substantive** s'emploie généralement comme régime direct d'un verbe: *J'apprends qu'il est mort* (comp.: *J'apprends sa mort*). *Je désire qu'il guérisse* (comp.: *Je désire sa guérison*). Les verbes qui seront examinés ici se divisent en trois groupes: les »verba voluntatis«, les »verba affectuum«, les »verba sentiendi et declarandi«. Nous examinerons dans les paragraphes suivants surtout les cas où ces verbes et les locutions qui s'y rattachent réclament l'emploi du subjonctif.

Remarque. On peut détacher la proposition subordonnée de sa place ordinaire et la transporter au début de la phrase; cette transposition, qui a pour but d'appeler l'attention sur l'idée exprimée dans la subordonnée, entraîne actuellement l'emploi du subjonctif: *Qu'il ait fait faillite, tout le monde le sait. Qu'il soit travailleur, je l'affirme. Qu'il puisse rendre des services à ses amis, c'est chose certaine.* Exemple littéraire: Qu'il aimât

avec son cerveau, comme je l'ai écrit tout à l'heure, c'était peut-être beaucoup dire; pour contenter tout le monde, disons qu'il aima avec son cervelet (Charles Chassé, *Styles et Physiologie*, p. 131).

304. Volonté. Tous les verbes qui expriment une volonté, un ordre, une prière, un désir régissent le subjonctif; tels sont *vouloir, ordonner, demander, prier, souhaiter, supplier, désirer,* etc. Il en est de même des locutions impersonnelles telles que *il faut, il est nécessaire,* etc. Ex.: *Je veux que tu le fasses. Je souhaite qu'il s'en aille. Vous aimez mieux que je fasse venir un médecin. Il demanda qu'on lui fît des excuses. J'ai très envie qu'il soit parti. Il faut qu'il le sache. Il est temps que je vous le dise.* A ces verbes il faut ajouter quelques verbes déclaratifs tels que: *dire, écrire, crier, signifier,* etc. et quelques verbes affectifs: *entendre* et *prétendre,* qui peuvent prendre le sens de 'vouloir'. Ex.: *Va lui dire qu'il descende mes bagages. Je lui ai écrit qu'il fasse envoyer tout de suite les marchandises commandées. J'entends qu'il s'en aille. On signifia à l'intruse qu'elle eût à s'éloigner.*

305. Il faut ajouter les deux observations suivantes:

1° Les anciens auteurs se servent parfois de l'indicatif après les verbes de volonté. Ex.: Je désire que vous continuez en moy la faveur de vostre amitié (Montaigne, II, 37). J'attends de votre complaisance Que desormais partout vous fuirez ma présence (Racine, *Mithridate,* II, sc. 6). Dans la langue actuelle, on constate une certaine tendance à remplacer le subjonctif par le futur ou le conditionnel (cf. § 292,8). Ex.: Sa mère a exigé d'elle qu'elle ne lui écrirait pas un seul mot d'adieu (E. Sue, *Juif Errant,* III, 159). Oui, je voudrais qu'on serait une vingtaine, moi (Lavedan, *Les beaux dimanches,* p. 6). Faudrait seulement que ça durerait (*ib.*, p. 117). Écoute-moi, mon petit Frantz, il faut que tu viendrais tout de suite (Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné,* p. 166). Faut qu'on va tous les deux au train pour . . . (L. Népoty, *Les Petits,* I, sc. 2).

2° On emploie l'indicatif après des verbes tels que *arrêter, décider, décréter, ordonner, régler, résoudre, stipuler,* surtout quand le sujet en est »un personnage ou un corps d'État dont l'autorité est incontestée«. Ex.: *Il a été arrêté qu'on se réunirait chez le maire. Nous stipulons qu'on ne nous deman-*

dera point les mille écus de notre vivant (Littré). *La cour a ordonné que ce témoin serait entendu.* Exemple littéraire: Quant à la mère du fugitif, il fut décidé qu'on attendrait pour lui écrire (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 36).

3° Le même verbe peut contenir deux sens différents, exprimés par le mode des propositions subordonnées. On dit ainsi: *Dites-lui que je n'y suis pas et qu'il revienne une autre fois.* Exemples littéraires: Quant à ce duel, dis-lui que j'ai tort, que je suis A ses pieds, qu'il me plaigne et que j'ai des ennuis, Qu'il porte chez la reine à l'instant mes suppliques, Et que je lui ferai des excuses publiques (V. Hugo, *Ruy Blas*, IV, sc. 1). Trente écus! Et dis-lui, pour toutes patenôtres Qu'il les boive bien vite et qu'il en aura d'autres (*ib.*, IV, sc. 3).

Remarque Nous ferons ici la remarque générale que l'usage d'autrefois était assez flottant, non seulement dans les propositions substantives, mais dans toutes les propositions subordonnées. M. E. Walberg a réuni dans sa belle édition de »La Vie de Saint Thomas le Martyr« par Guernes de Pont-Sainte-Maxence (Lund, 1922. P. CLXII) un grand nombre de passages montrant dans ce poème l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif, et vice versa.

306. Sentiment. Après les verbes et les locutions verbales ou adverbiales, ainsi qu'après les noms qui expriment un mouvement de l'âme, on emploie généralement le subjonctif. Dans la vieille langue, il y avait hésitation. Ex.: E si li prient que d'els aiet mercit (*St. Alexis*, v. 599). Or ne me chaut que ie plus vive (*Auberée*, v. 562). Meis ce li poise qu'il ne vient (*Cligès*, v. 5680). Et crient qu'assez tost l'ocirroit (*Erec*, v. 229). L'incertitude s'observe encore dans la langue classique. Ex.: Vous serez ébahi que vos juges auront été sollicités contre vous (Molière, *Fourberies de Scapin*, II, sc. 5). C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré (La Fontaine, *Fables*, IX, n° 4). Actuellement, c'est le subjonctif qui a le dessus. Il s'emploie obligatoirement après des expressions telles que: *être affligé, charmé, content, désolé, enchanté, fâché, heureux, ravi, surpris, triste,* etc.*; avoir honte; avoir peur, appréhender, craindre, de crainte que, de peur que; s'affliger, déplorer, enrager, s'étonner, se fâcher, se féliciter, se formaliser, s'indigner, s'irriter, se lamenter, se moquer, redouter, regretter, se réjouir, rêver, trembler, en vouloir; trouver agréable, désagré-*

able, bon, naturel. Ex.: *Je suis heureux que vous soyez venu. Il eut peur qu'on ne le renvoyât. Elle est très flattée qu'on fasse attention à elle. Quel malheur que votre château soit si loin. Toute sa crainte était qu'on ne le congédiât. J'ai honte que l'on me voie souffrir. Je déplore qu'on le fasse attendre.* Le subjonctif est également employé après des expressions impersonnelles de sens analogue. Ex.: Il n'était pas surprenant que le parti tory fût au pouvoir depuis quarante ans (A. Maurois, *Disraeli*, p. 62). Il est monstrueux que je ne puisse avouer des convictions auxquelles je suis arrivé par des raisonnements évidents (*id.*, *Ariel*, p. 33).

307. Sur les verbes affectifs, il faut encore remarquer ce qui suit:

1° Les verbes affectifs sont généralement suivis de *que: Je suis heureux que vous soyez arrivé.* Si le régime n'est pas une proposition, mais un simple nom ou un infinitif, on emploie *de: Je suis heureux de votre arrivée. Je suis heureux de vous voir arriver.* Parfois la conjonction *que* est remplacée par *de ce que*, et, dans ce cas, on emploie le plus souvent l'indicatif: *Je suis heureux de ce que vous êtes arrivé.* Mais, dans de telles phrases, l'usage est hésitant: *Je suis désolé de ce que vous ne m'avez* (ou *ayez*) *pas prévenu.* Comp. les tours suivants: *Ce qui m'étonne, c'est qu'il ait* (ou *a*) *reconnu ses torts. Je suis charmé d'apprendre qu'il l'a* (ou *l'ait*) *fait.*

2° L'emploi du subjonctif après les verbes affectifs est dans beaucoup de cas propre au style littéraire et recherché; plusieurs auteurs ont commencé à s'en débarrasser; ils imitent ainsi le parler populaire qui ne se sert pas beaucoup du subjonctif. On s'est formalisé du passage suivant de J. Kessel: »Il eut peur que les minutes précieuses qu'il avait à passer avec Mary allaient s'émietter dans cet insoutenable silence.« Certes, cette phrase est irrégulière, à s'en tenir à la syntaxe officielle; mais cette irrégularité n'a, selon nous, rien de choquant.

308. Quelques verbes affectifs demandent des explications spéciales:

Attendre. On dit: *Nous attendons qu'il sera de retour demain.* S'il prend le sens de 'désirer', il régit le subjonctif. Ex.: Et moi, les vêpres finies, j'attendais en lisant dans la froide salle

à manger, qu'elle ouvrît la porte pour me montrer comment ça lui allait (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 5). *S'attendre* est régulièrement suivi de l'indicatif: *Je m'attends qu'il arrivera demain.* S'il est négatif, on emploie le subjonctif: *Ne vous attendez pas que je le fasse* (mais: *Je m'attends à ce qu'il le fasse*). Voir aux Additions.

Espérer. On dit: *J'espère qu'il viendra.* Mais avec *espoir* on trouve le subjonctif. Ex.: Le secret espoir qu'il en meure (Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p. 46).

Étonner (*s'*) ou *être étonné* se construisait parfois au XVII^e^ siècle avec l'indicatif, et tel est encore le cas. Ex.: Je m'étonne que vous n'en avez pas trouvé un meilleur (Voiture). Elle fut étonnée que ces dames lui amenaient son frère (Bescherelle). Mais le subjonctif est le plus souvent employé. Ex.: Personne ne s'étonnera que Gilliéron n'ait pas entraîné l'adhésion de tous les romanistes (O. Bloch dans la *Revue de Paris.* Février 1929).

Plaindre (*se*) se construit souvent au XVII^e^ siècle avec l'indicatif. Ex.: Parlez! Phèdre se plaint que je suis outragé (Racine, *Phèdre*, v. 979). Vaugelas demande le subjonctif: *Je me plains que vous m'ayez fait tort*; mais il admet aussi: *Je me plains de ce que vous m'avez fait tort.* La langue actuelle admet les deux modes. Ex.: On se plaint que le respect s'en va; on se plaint que l'Allemagne est minée par le socialisme (*Revue des Deux Mondes*).

309. Déclaration. L'indicatif s'emploie après les verbes déclaratifs tels que *admettre, affirmer, apprendre, assurer, certifier, comprendre, concevoir, confesser, croire, déclarer, dire, se douter, garantir, juger, jurer, parier, promettre, remarquer, sentir, se souvenir, voir.* Ex.: *J'affirme qu'il est incapable de mentir. Je crois qu'il viendra demain. Je croyais qu'il viendrait la veille du mariage. Je comprends que vous avez tort.* On dit de même: *Il est sûr qu'il l'a fait. Il est vrai qu'on l'a beaucoup gâtée.* Cependant le subjonctif est employé toutes les fois que la subordonnée doit exprimer le doute ou l'incertitude, ce qui a lieu quand la principale est négative, dubitative ou interrogative (voir § 310). Quelques verbes se construisent tantôt avec l'indicatif, tantôt avec le subjonctif, mais le sens varie selon le mode employé:

Admettre, mettre au sens de 'supposer', demandent le subjonctif: *Admettons que cela soit vrai.* Au sens de 'reconnaître' ils sont suivis de l'indicatif: *Nous admettons que vous avez raison.*

Comprendre demande généralement l'indicatif. Ex.: *Je comprends qu'il a tort.* Mais s'il a le sens de 'trouver naturel' ou 'ne pas s'étonner de', il est suivi du subjonctif. Ex.: Avec de pareilles aptitudes et les conseils d'un savant expert, on comprend qu' Edmont ait rédigé un remarquable lexique (O. Bloch dans la *Revue de Paris.* Février 1929).

Supposer (et *dans la supposition que, une supposition que*) demande le subjonctif, s'il s'agit d'une hypothèse ou d'une concession; s'il s'agit d'une simple pensée, on met l'indicatif; mais l'usage est hésitant. Ex.: *Je suppose qu'il ait perdu sa fortune, comment l'aider alors? Je suppose (supposons, à supposer) qu'il vienne demain, comment le recevoir? Je suppose qu'il est déjà arrivé.*

310. Quand la proposition principale contient une négation ou un doute, la subordonnée se met au subjonctif. Examinons les cas suivants:

1°. Un verbe déclaratif employé avec une négation régit le subjonctif. Ex.: *Je ne crois pas qu'il l'ait fait. Je ne pense pas qu'il soit content. Je ne croyais pas qu'il fût coupable.* Cependant, s'il s'agit d'un fait réel, on se sert de l'indicatif. Ex.: *Il ne sait pas que je suis son ami. Je ne croyais pas que vous amèneriez quelqu'un.*

2° Certains verbes et quelques noms qui expriment par eux-mêmes la négation, le doute, l'incertitude, demandent également le subjonctif. Tels sont *nier, démentir, dissimuler, disconvenir, contester, empêcher, douter, désespérer, il est douteux, il est rare.* Ex.: *Je nie qu'il l'ait fait. Je doute que cela soit vrai. Je conteste qu'il en soit ainsi. Cela empêchera qu'il ne parte avec vous* (Comp. § 35,1). Quand ces mots sont employés d'une manière négative, ils régissent ordinairement l'indicatif. Ex.: Je ne doute pas que vous aurez la libre disposition des ouvrages et manuscrits qui n'intéressent pas directement le grand travail qu'il poursuit (Pierre Benoit, *Koenigsmark*, p. 46). Nul doute que vous y découvrirez des documents inestimables (*ib.*, p. 46).

Remarque. *Ignorer* est suivi du subjonctif. Ex.: *J'ignore qu'il soit arrivé. J'ignorais qu'il fût arrivé.* Cependant il faut dire: *Il ignore que la terre est ronde.* Après *ne pas ignorer* il faut employer l'indicatif: *Je n'ignore pas qu'il s'est marié.* La locution *n'empêche* est généralement suivi de l'indicatif.

3° Ajoutons que les locutions impersonnelles qui expriment une vraisemblance sont souvent suivies du subjonctif, et dès les plus vieux textes. Ex.: Ço lour est vis que tiengent Deu medisme (*St. Alexis*, v. 539). Il semble qu'ilz voisent [II², § 137,1] jusques au ciel (Antoine de la Sale, *Romania*, LIV, 103). De nos jours on dit *il semble qu'il soit devenu riche, il semblait qu'il fût devenu riche.* Cependant on rencontre aussi l'indicatif. Ex.: Il semble qu'il y ait en elle un appel auquel vous répondez, une attirance qui vous sollicite; il semble qu'on la connaît depuis longtemps, qu'on l'a déjà vue, qu'on sait ce qu'elle pense (Guy de Maupassant, *Les sœurs Rondoli*, p. 74). Il semblait que cette petite pendule était fée et qu'elle avait pris à tâche d'ensorceler toute la Bavière (A. Daudet, *La pendule de Bougival*). Après *il me semble*, l'indicatif est généralement employé. On dit *il me semble qu'il a raison*, et cet usage remonte assez haut. Ex.: Il me semble que je le voy toutes les fois qu'il m'en souvient (Antoine de la Sale, *Romania*, LIV, 106).

311. Nous avons vu que, dans beaucoup de cas, l'emploi du mode dans la proposition subordonnée dépend du sens qu'il faut attribuer à cette proposition. Cependant, l'incertitude plus ou moins grande de l'énoncé se fonde sur un jugement individuel et subjectif; c'est pourquoi l'usage a été hésitant et flottant avant le grand siècle, où les grammairiens commencent à établir des règles fixes et prononcent des arrêts qui entravent les fantaisies individuelles. Pour les verbes déclaratifs, notons que, dans la vieille langue, ils étaient souvent suivis du subjonctif. Ex.: Et je cuidai que il n'eüst Reison ne parler ne seüst (*Ivain*, v. 325). Le verbe synonyme *croire* se comportait de même. Il pouvait être suivi du subjonctif jusque dans le XVII^e siècle. Ex.: La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre (Corneille, *Le Menteur*, I, sc. 4). Cet usage se retrouve chez Pascal, La Fontaine, M^me de Sévigné et Racine. Ex.: Vous croyez qu'un amant vienne vous insulter (*Andromaque*, II, sc. 1).

312. Quand la proposition principale est **interrogative,** la subordonnée se met au subjonctif ou à l'indicatif suivant que celui qui fait la question est incertain ou sûr de la réponse. Ex.: *Croyez-vous que je sois fou? Croyez-vous que je suis fou* (= vous croyez donc que je suis fou)? *Qui vous dit que je n'aie pas de preuve? Croyez-vous que je ne sais pas ce que vous faites?* Exemples littéraires: Et cette pauvre Harriet . . . croyez-vous que tout ceci ne soit pas pénible pour elle (A. Maurois, *Ariel*, p. 96)? Croyez-vous que les hommes puissent changer (G. Duhamel, *Club des Lyonnais*, p. 205)? Crois-tu donc qu'il soit le seul à souffrir (*ib.*, p. 274)?

313. Quand la proposition principale est **conditionnelle,** l'emploi du mode dépend du sens qu'on veut donner à la subordonnée. Ci-dessus (§ 270,2) nous avons fait remarquer qu'on peut dire: *Si vous croyez que je puisse vous être utile* et: *Si vous croyez que je puis vous être utile;* mais le sens des deux phrases n'est pas le même. Exemples littéraires: Si Dieu est juste, comment croire qu'il punisse des créatures qu'il a remplies de faiblesse (A. Maurois, *Ariel*, p. 18).

C. PROPOSITIONS ADJECTIVES.

314. Les propositions adjectives ou relatives sont soit explicatives (accessoires), soit déterminatives. Les propositions explicatives, qui ne servent jamais à restreindre, se mettent ordinairement entre virgules et peuvent s'omettre sans inconvénient: *Ma fille, qui a vingt ans, va se marier. Les soldats, qui étaient fatigués, marchaient lentement.* Les propositions déterminatives, au contraire, servent à préciser et à restreindre; elles ne sont jamais séparées de l'antécédent par une virgule: *Ma fille qui a vingt ans, va se marier. Les soldats qui étaient fatigués, marchaient lentement* (cf. *Manuel phonétique*, § 143). Les propositions explicatives demandent toujours l'indicatif; dans les propositions déterminatives, au contraire, où il s'agit d'une restriction ou d'une hypothèse, d'une qualité demandée, on se sert du subjonctif; pourtant, dans la langue moderne, ce mode cède parfois la place à l'indicatif.

315. Le subjonctif s'emploie dans une proposition relative qui exprime un **but** à atteindre, une qualité demandée; le

subjonctif sert à désigner quelque chose de désiré. Le verbe est, au contraire, à l'indicatif, s'il s'agit d'un fait dont on constate l'existence. On dit ainsi: *Montrez-moi un chemin qui conduise au château;* mais: *Montrez-moi le chemin qui conduit au château.* De même: *Je cherche un domestique qui sache plusieurs langues;* mais: *J'ai un domestique qui sait plusieurs langues.* Depuis les plus vieux textes, on a toujours employé le subjonctif dans les propositions relatives finales. Ex.: Quatre homes y tramist armez Qui lui alassent decoler (*St. Léger*, v. 222). Car m'eslisez un barun de ma marche, Qu'a Marsiliun me portast mun message (*Roland*, v. 276). Censeurs, en voulez-vous qui soient plus authentiques Et d'un style plus haut (La Fontaine, *Fables*, II, n° 1)? Quand vous verrez quelque chose qui serve à quelque chose, vous serez bien aimable de m'en aviser, cher monsieur (J. Martet, *Marion des Neiges*, p. 68). A chaque seconde, j'attendais de mon camarade un signe, un mouvement, qui m'annonçât la bataille (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 152).

Remarque. Le subjonctif cède parfois la place au futur et au conditionnel. Ex.: Elle souhaitait un mariage qui l'en détacherait (Zola, *Le docteur Pascal*, p. 82). L'empereur Guillaume a laissé à M. de Schoen pleine latitude pour chercher un terrain d'entente qui mènerait à une amélioration des relations entre les deux pays (*Le Matin*, 9 févr. 1909).

316. Le subjonctif est demandé dans une proposition relative qui restreint un **superlatif** ou une expression de même valeur *(seul, unique, suprême, premier, dernier);* le subjonctif sert à atténuer l'expression très énergique de la principale. Ex.: *C'est le livre le plus bête qu'on puisse imaginer. C'est le meilleur homme que je connaisse. Cette soirée est une des plus belles que j'aie passées. Néron est le premier empereur qui ait persécuté les chrétiens. Il est sans doute le seul auteur de nos jours qui soit capable d'écrire un tel roman.* Cet usage remonte aux plus vieux textes. En voici quelques exemples littéraires: Li marchis Bonifaces de Monferrat est mult prodom et uns des plus proisiez qui hui cest jor vive (Villehardouin, § 41). Bien loin de la tenir véritable, je la [la médecine] trouve, entre nous, une des plus grandes folies qui soit parmi les hommes (Molière, *Malade imaginaire*, III, sc. 3). Le plus grand bonheur que puisse donner l'amour, c'est le premier serrement de la main d'une femme qu'on aime

(Stendhal, *Pensées et Impressions*). Le vent de la croisée ouverte avait éteint ma lampe, la dernière qui restât allumée dans le château (Gautier, *M^lle^ de Maupin*). Réalisant là, par un coup de génie, la totalité de la domination suprême à laquelle un homme puisse monter (Zola, *Rome*, p. 182). Ma mère qui était bien la ménagère la plus méthodique que j'aie jamais connue, était rentrée (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 2). C'était un froid dimanche de novembre, le premier jour d'automne qui fît songer à l'hiver (*ib.*, p. 4). Plus il méditait, plus il comprenait qu'une carrière d'homme d'État était la seule forme de succès qui pût lui donner un bonheur vrai (A. Maurois, *La vie de Disraeli*, p. 59). C'est la seule chose que je ne puisse faire pour vous (*id.*, *Les silences du colonel Bramble*, p. 98). Le subjonctif est également employé dans les cas où la proposition relative détermine un substantif accompagné d'un adjectif au positif et régi par la préposition *de*. On dit ainsi *un des bons dîners que j'aie faits; un des grands partis qu'il y eût en France. Ce poète est un réaliste, un des grands artistes que nous ayons eus en ce genre*. Exemple littéraire: C'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes (Molière, *Don Juan*, III, sc. 1).

317. La règle que nous venons d'étudier n'a pas toujours été suivie strictement. Même chez les auteurs classiques on trouve l'indicatif, et tel est aussi le cas dans la langue moderne. Ex.: Vouloir ce que Dieu veut est la seule science Qui nous met en repos (Malherbe, I, 43). Cette pratique . . . bannit l'éloquence du seul endroit où elle est en sa place (La Bruyère, II, 185). Voilà la dernière course qu'il nous fait faire (G. Maugras, *Le duc de Lauzun*, I, 433). De tous les courtisans, le prince de Soubise fut le seul qui resta fidèle à la mémoire du roi. Il fut le seul qui accompagna la dépouille mortelle de son maître pendant cette lugubre chevauchée (*ib.*, p. 433—34). Rappelons enfin quelques phrases où l'emploi de l'indicatif est de rigueur: la ressemblance avec les exemples que nous venons d'étudier n'est que tout extérieure. Ex.: *Je lui ai donné le plus rare des livres que mon père m'a laissés. Ce sont les hommes les plus secourables qui ont le plus d'amis. C'est son premier adjoint qui a fait le vol* (= son premier adjoint a fait le vol). *Achetez les meilleures*

pommes que vous trouverez. C'est l'unique but que l'on doit se proposer. L'indicatif s'emploie également dans les cas où il s'agit du relatif adverbial servant à indiquer le temps. (Cf. V, § 322). Ex.: Le premier soir que je t'ai emmené au bois (Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 270).

318. Le subjonctif est demandé quand la proposition relative restreint une principale négative, dubitative ou interrogative. On dit ainsi: *Je ne connais personne qui soit plus impertinent que son frère. Cette règle ne contient rien qui doive surprendre. Il n'y a pas de passé qui soit tout à fait mort. Il y a peu d'élèves qui sachent cette règle. Connaissez-vous quelqu'un qui puisse s'en charger?* Exemples littéraires: Soz ciel n'at ome quis puisset conforter (*St. Alexis*, v. 590). Il n'est . . . rien où l'on soit moins préparé (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 1). Et il n'y avait pas jusqu'au gazon des batteries qui n'exhalât une haleine de soir d'été (A. de Vigny, *Servitude et grandeur militaires*, p. 88). Je vois que parmi nous il y en a peu qui soient disposés à risquer leur cou (P. Mérimée, *Les Mécontents*). Il n'était personne en vérité qui ne prétendît lui imposer telle façon de penser ou d'agir, telle habitude ou telle manie (Hazard, *Vie prodigieuse de Stendhal*, p. 11). Il faut encore remarquer que la relative demande l'emploi du subjonctif dans le cas où elle détermine une proposition conditionnelle. Ex.: *Si c'est un homme à qui on puisse se fier, laissez-lui les clefs.*

Remarque. Le subjonctif se trouvait également dans une relative qui déterminait un substantif employé d'une manière générale sans article. Ex.: Si fait ma medre plus que feme qui vivet (*St. Alexis*, v. 207).

319. Les propositions relatives sont très variées et offrent un vaste champ d'études. Aux observations sommaires présentées dans les paragraphes précédents nous ajouterons les deux remarques suivantes:

1° Au grand siècle quelques auteurs, par imitation du latin, se servent du subjonctif dans plusieurs propositions où l'usage français ordinaire demande l'indicatif. Voici quelques exemples de ces latinismes: Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse (Boileau, *Art poétique*, III, v. 171). Dieu vous conduit insensiblement à cette haute tranquillité d'âme que

nulle fortune ne puisse ébranler (Bossuet, *Serm. sur nos dispos. à l'égard des nécess. de la vie*). Comme exemple latin nous citerons la phrase suivante de Cicéron: *Ego is sum qui nihil umquam mea potius quam meorum civium causa fecerim.* Un tel emploi du subjonctif n'est pas rare en italien: *Azione buona che venga da uomo corrotto è difficilissima a giudicare.*

2° Notons aussi la locution *que je sache*, qui correspond à peu près au latin *quod sciam.* Il s'agit ici primitivement d'une proposition relative sans antécédent: *que je sache* = *ce que je sache* (cf. V, § 317), et le subjonctif est employé parce qu'on »se contente de supposer une certaine étendue de son savoir« (A. Tobler). Notre locution remonte au moyen âge. Ex.: Ja, que je sache, a esciant, Ne vos an mantirai de mot (*Ivain*, v. 430). On avait un certain nombre de formules analogues: *que il sëussent, que je sëusse, que moi membre, que li membrast, dont moi souviegne*, etc.; elles ont toutes disparu. La langue moderne a conservé *que je sache*, qui du reste est plutôt à regarder comme une formule archaïque, et elle a recréé *que je me souvienne;* notons aussi *que je pense.*

Remarque. On trouve parfois l'indicatif dans des propositions relatives analogues, quand il s'agit d'un savoir tout à fait sûr. Ex.: Lungement parut en Angou . . . Li gaz e la destruction Que Hasteins fist, que nus savum (*Roman de Rou*, I, v. 447). Cil deit aveir le gueredun Des biens qu'a fait, que nus savum (*ib.*, III, v. 412). On disait de même *que je cuit.* Cette dernière phrase est restée dans la langue sous la forme refaite *(à ce) que je crois*; quelques auteurs ont risqué *que vous croyez.*

D. PROPOSITIONS ADVERBIALES.

320. Les propositions adverbiales sont introduites par une conjonction. Elles se divisent en 5 groupes; elles sont temporelles, finales, consécutives, concessives et conditionnelles. Il y faut ajouter les propositions causales négatives (commençant par *non que, non pas que, non point que, loin que, ce n'est pas que*) et les propositions introduites par *sans que.* Nous ferons aussi remarquer que, parfois, une proposition adverbiale peut fonctionner comme sujet logique du verbe de la principale. Ex.: *C'est amusant quand il vient. S'il pouvait pleuvoir, cela ferait du bien à la moisson.*

321. La proposition **temporelle** introduite par *avant que, en attendant que, jusqu'à ce que* se met au subjonctif. Ex.: *Je ne m'en irai pas avant que vous ne* (§ 37) *m'ayez tout avoué. Restez ici en attendant qu'il revienne. Vous pouvez rester ici jusqu'à ce que la pluie ait cessé.* Pour la vieille langue, il faut encore ajouter *ainz que, ainçois que, primes que, usque.* Ex.: Tres sei la tint, ne la volt demustrer, Nel reconoissent usque il sen seit alet (*Alexis*, v. 287). Einz qu'il oussent IIII liues siglet, Sis aquillit e tempeste e ored (*Roland*, v. 688). Une seule des conjonctions citées a besoin de remarques spéciales: *jusqu'à ce que*, primitivement *jusque* (§ 154), se construisait autrefois aussi avec l'indicatif. Ex.: Ensemble furent jusque a Deu s'en ralerent (*St. Alexis*, v. 603). Encore au grand siècle *jusqu'à ce que* était suivi de l'indicatif; on se servait volontiers des temps du futur comme annonçant le prochain accomplissement de l'action. Ex.: Il promettoit de ne point prêcher jusqu'à ce que le roi lui permettroit (Bossuet). . . . jusqu'à ce que le Prince calma les courages émus (*id*). La langue moderne emploie le plus souvent le subjonctif, en considérant surtout l'action dont il s'agit comme incertaine.

322. Les autres conjonctions temporelles, telles que *après que, aussi longtemps que, comme, lorsque, quand, du plus loin que, dès que, au moment où, une fois que* sont généralement suivies de l'indicatif. Ex.: *Dès qu'il eut déjeuné, il s'en alla. Quand la guerre eut été déclarée, les deux armées se mirent en mouvement. Quand nous étions au collège, j'avais toujours fini mes leçons avant toi. Lorsqu'il s'enivrait, il cassait tout. Comme je finissais ma lettre, sa sœur entra. Un jour comme je recevais mes clients, je vis entrer un grand garçon.* Deux de ces conjonctions demandent des explications spéciales:

Après que se construisait autrefois aussi avec le subjonctif, probablement sous l'influence analogique de *avant que* (comp. V, § 34). Richelet autorise l'emploi des deux modes. Actuellement, le subjonctif est très rare. Ex.: Mais un grand silence s'était fait autour de l'arène, après que les trompettes eussent sonné l'entrée d'une nouvelle victime (*Revue bleue*, 1886, II, 36).

Comme se construisait en moyen français et jusqu'au début du XVII[e] siècle avec le subjonctif; on peut y voir l'influence

de la syntaxe du latin *quum*. Ex.: Et comme quelques-uns lui remontrassent qu'il avait eu tort (Malherbe, II, 36).

323. La proposition **finale** est introduite par *pour que* ou *afin que*; cette dernière conjonction se trouve surtout dans la langue littéraire. Comme la proposition finale indique le but à atteindre, elle demande naturellement le subjonctif. Ex.: *Ouvrez la porte pour qu'il puisse sortir. J'y veillerai, afin qu'il n'y ait pas d'erreur.* Au point de vue historique, il faut remarquer que *pour que* a remplacé *pour ce que*. Ex.: Sunent mil grailles por ço que plus bel seit (*Roland*, v. 1004). Ce vieux tour indiquait non seulement la fin, mais aussi la cause, et dans ce sens il a cédé la place à *parce que* (cf. § 156). Il faut enfin noter que le simple *que* pouvait introduire une proposition finale. Ex.: Prist l'olifan, que reproce n'en ait (*Roland*, v. 2263). Cet usage s'est continué jusqu'à nos jours après un impératif: *Viens ici que je te tire les oreilles! Ote-toi de là que je m'y mette.* Comp. § 21,2.

324. Dans les propositions **causales** on se sert régulièrement de l'indicatif. Ex.: *Nous travaillons parce qu'il le faut. Puisque vous le savez, pourquoi me le demandez-vous?* Si la proposition causale est négative et qu'elle commence par *non que, non pas que, non point que, loin que, ce n'est pas que*, il faut employer le subjonctif. Ex.: *Non que cela me plaise. Ce n'est pas que j'en sois enchanté, mais je le ferai tout de même* (cf. § 348,4).

325. Les propositions **consécutives** sont introduites par *de (telle) façon que, de (telle) manière que* (ou *à ce que*), *de (telle) sorte que, en sorte que, (tant et) si bien que, si ... que, au (à ce, à tel) point que, tellement que.* Elles peuvent indiquer un but à atteindre et, dans ce cas, l'emploi du subjonctif est de rigueur, tout comme dans les propositions finales (§ 323). Ex.: *Conduisez-vous de manière (à ce) que nous soyons tous contents de vous. Faites en sorte que l'on ne se plaigne pas de vous. Pour rétablir l'ordre, il faut une volonté tellement forte que personne ne puisse lui résister.* Si, au contraire, la proposition consécutive indique une conséquence qui est à regarder

comme un fait accompli, il faut employer l'indicatif. Ex.: *Il se conduit de manière que nous sommes tous contents de lui.*

326. La proposition **concessive** est introduite par des conjonctions: *bien que, combien que, encore que, malgré que, quoique, soit que, si, quand même;* par des locutions adverbiales: *si . . . que, quelque . . . que, tout . . . que, pour . . . que, où . . . que;* par des locutions pronominales: *quel . . . que, quelque . . . que, quoi . . . que, quelque chose que, qui que ce soit qui, qui que* (*qui que ce soit que*). Les propositions concessives expriment tantôt quelque chose de réel, tantôt quelque chose d'hypothétique (voir § 157 et § 364). Quant au mode à employer, il y a eu et il y a encore des flottements. On peut s'étonner de l'emploi du subjonctif quand il s'agit de quelque chose de réel (*je vais sortir bien qu'il fasse très froid*). Les conjonctions concessives n'apparaissent que vers la fin du moyen âge; elles étaient alors le plus souvent suivies du subjonctif. Au temps de la Renaissance, on trouve sporadiquement l'indicatif chez plusieurs auteurs (Commines, Blaise de Monluc, Agrippa d'Aubigné, etc.). Cet usage devient plus général au XVII[e] siècle; mais bientôt les grammairiens protestent contre l'indicatif, et l'emploi du subjonctif devient la règle officielle et inviolable. De nos jours quelques auteurs ont commencé à réintroduire l'indicatif. Voici quelques détails:

1° *Bien que.* Selon Littré, cette conjonction gouverne toujours le subjonctif, et tel était aussi l'avis de Vaugelas. Cependant A. d'Aubigné employait souvent l'indicatif. Ex.: France, bien qu'au milieu tu sens des guerres fieres, Tu as paix et repos à tes villes frontieres (*Misères*, v. 645). Un usage pareil s'observe sporadiquement en français moderne. Ex.: Bien que ses péchés auraient pu sans déshonneur pour elle, ni inconvénient pour le monde, se répandre à tous les coins du diocèse . . . (Flaubert, *Un cœur simple*, p. 67). Ils aimaient leurs meubles, bien qu'ils en riaient quelquefois (Zola, *l'Argent*).

2° *Combien que.* Cette locution est maintenant vieillie; mais Littré remarque qu'elle mérite d'être conservée. Elle est suivie du subjonctif. Ex.: *Combien qu'il soit très riche, il est fort peu généreux.* Autrefois, on hésitait sur le mode à employer. Ex.: Elle lui dit qu'il lui est ung pou amendé devers

le jour, mais que elle ne dormit de toute la nuit: combien que elle a bien dormi (*Quinze joyes de mariage*, p. 41). Se je n'eusse crié: »Saint George«, Combien que je suis bon Françoys, Sang bieu il m'eust tué ançoys Que personne m'eust secouru (*Franc-archer de Bagnolet*, v. 25). Combien que je fusse malade (*ib.*, v. 63). Comp. § 157,1.

3° *Encore que*, qui appartient surtout à la langue littéraire, est régulièrement suivi du subjonctif: *Encore qu'il soit jeune, il a décliné ses fonctions.* Anciennement on employait aussi quelquefois l'indicatif. Ex.: Si la fortune t'a fait capable de donner des villes, encore que tu pouvois acquérir plus de gloire à ne les prendre point (Malherbe, II, 29). Comp.: Dieu leur a promis qu'encore qu'il les disperseroit aux bouts du monde . . . il les rassembleroit (Pascal, *Pensées*, Éd. Molin, II, 12).

4° *Malgré que.* Pour expliquer la formation de cette conjonction concessive, actuellement très employée (voir § 157), il faut partir de l'expression *malgré qu'il en ait*, dont la forme primitive est *mal gré qu'il en ait* (comp. *bon gré qu'il en ait*). Ici *que* est le pronom relatif. L'emploi de *mal gré* comme préposition: *malgré la pluie* (§ 115) a amené son emploi devant une proposition substantive, d'où est sortie la conjonction *malgré que*, très différente quant au sens et à la valeur grammaticale de l'ancien homonyme *mal gré que* conservé dans la locution obsolète *malgré qu'il en ait.* L'emploi conjonctif de *malgré que* n'existait pas au temps de la Renaissance; il date du XVII^e siècle.

5° *Quoique* provient du pronom relatif indéfini *quoi que*, qui autrefois se présentait aussi sous la forme de *que que* (V, § 323). Ex.: Que que Rollant a Guenelun forsfesist, Vostre servise l'en doüst bien guarir (*Roland*, v. 3827). Par extension analogique *quoi que* s'emploie aussi avec des verbes intransitifs: *quoi qu'il fasse* amène *quoi qu'il pleuve*, et de cet emploi plus général est sortie la conjonction *quoique*; elle était le plus souvent suivie du subjonctif. Ex.: Ne m'oubliez Quoique je soie pouvre et mal enlinagiez (*Baudoin de Sebourc*, III, 89; voir Littré). Au XVII^e siècle, les grammairiens discutent la question du mode à employer, et ils décident qu'en règle générale il faut le subjonctif. Pourtant, Molière a écrit: La mienne [ma main], quoique aux yeux elle n'est pas si forte,

N'en quitte pas sa part à le bien étriller (*École des femmes*, IV, sc. 9). Dans l'édition de 1665 il a corrigé »elle semble moins forte«. Rappelons aussi que Ménage a critiqué Vaugelas parce qu'il s'est servi du conditionnel après *quoique*. Actuellement, la grammaire officielle demande le subjonctif, mais on trouve parfois l'indicatif. De même dans le parler familier. Ex.: Quoique tu es ma sœur (Pineau, *Folklore du Poitou*, p. 287). La correspondance de Flaubert montre une grande hésitation sur le mode à employer. Plusieurs auteurs modernes se servent volontiers du futur ou du conditionnel (voir P. Stapfer, *Récréations grammaticales*, p. 45 ss.). Notons enfin que *quoique* peut se construire sans verbe (comp. V, § 17,1). Ex.: Il était, quoique riche, à la justice enclin (V. Hugo, *Booz endormi*). On dit couramment *quoique ça* (= et pourtant).

6° *Même si*, qui introduit une proposition concessive hypothétique, est suivi de l'indicatif. Ex.: *Même si j'étais fatigué, je ne me coucherais pas.* Notons aussi la locution synonyme *alors* (ou *lors*) *même que*. Ex.: *Alors même qu'il aurait menti, tu aurais pu lui pardonner.*

7° *Quand même*, souvent abrégé en *quand*, est ordinairement suivi du conditionnel. Ex.: *Quand même je serais malade, j'irais te voir. Je partirais, quand même il s'y opposerait. Quand je devrais mourir de faim, je ne toucherais jamais à cet argent.*

8° *Où que* est actuellement suivi du subjonctif. Ex.: *Je le trouverai où qu'il se soit caché.* Dans la vieille langue on trouve aussi l'indicatif, peut-être avec une légère nuance de sens. Ex.: Larges almosnes par Alsis la citet Donat as povres ou qu'il les pout trover (*St. Alexis*, v. 94).

9° *Tout . . . que*. Ce tour indique ordinairement un fait et demande l'indicatif. Ex.: Tout ours qu'il était (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 10). Tout mort qu'il est, Thésée est présent à vos yeux (Racine, *Phèdre*, v. 632). La reine, toute sage qu'elle était (Perrault, *Riquet à la houppe*). Il craignait les juges, tout marquis qu'il était (O. Mirbeau, *Les 21 jours d'un neurasthénique*, p. 237). Actuellement l'analogie de la construction de *bien que* amène parfois le subjonctif; on trouve ainsi *tout aimable qu'il soit, toute parisienne qu'elle fût*, etc. On abrégeait autrefois cette locution en omettant *que* et le

verbe. Ex.: Oui, je le chérirai tout ingrat et perfide (Corneille, *Horace*, II, sc. 5). Nos pères, tous grossiers, l'avaient [le goût] beaucoup meilleur (Molière, *Misanthrope*, I, sc. 2).

Remarque. *Tout que* est parfois confondu avec *si que*, que nous examinerons ci-dessous; pourtant, les deux termes ne sont pas tout à fait synonymes. *Tout que* sert à exprimer l'idée dans toute son étendue. Quand je dis: *Tout habile qu'elle est (soit), elle n'y réussira pas*, la phrase concessive équivaut à peu près à *avec toute son habileté*. Si, au contraire, je dis: *Si habile qu'elle soit, elle ne réussira pas*, cette phrase veut dire tout simplement: Elle a beau être habile, elle n'y réussira pas.

10° *Si . . . que* pouvait autrefois être suivi de l'indicatif. Actuellement, il demande toujours le subjonctif. Ex.: *Si fatigué qu'il soit, il continue son travail. Si maître qu'il soit ordinairement de lui, il perd la tête dans ces difficultés.* A côté de *si . . . que* on emploie aussi le simple *si*, suivi d'une inversion comme dans: *un homme si sceptique soit-il, un manuel si complet soit-il, un texte si correct soit-il.* Ce tour n'a lieu qu'avec le verbe *être* et appartient à la langue écrite. Exemple littéraire: Si déraisonnables soient-ils, je me plie à tous les caprices (O. Mirbeau, *Les 21 jours d'un neurasthénique*, p. 105). La langue parlée préfère *si sceptique qu'on soit* à *si sceptique soit-on.*

11° *Pour . . . que.* Ce tour, qui a un cachet tout littéraire, est ordinairement suivi du subjonctif. Ex.: Ce texte, pour intéressant qu'il soit, n'est donc pas probant non plus (Brunot, *Hist. de la langue française*, II, 82). Cependant, l'indicatif est aussi employé. Ex.: Pour aimables qu'ils étaient (A. France, *Pierre Nozière*). Parfois *pour . . . que* se contamine avec *si . . . que*, d'où résulte *pour si . . . que*, locution blâmée et pourtant souvent employée. Ex.: Pour si bien qu'il soit dans son grand lit, il a hâte d'être guéri (Daudet, *Petit Chose*, p. 364). Pour si grand que fût son génie (Catulle Mendès).

Remarque. La concession s'exprime aussi, surtout dans la langue littéraire, de plusieurs autres manières; voir § 365.

327. Les propositions **conditionnelles** sont régulièrement introduites par la conjonction *si*, autrefois *se* (cf. I[3], § 284,1); on trouve aussi les tours *même si* (cf. § 326,6), *comme si, excepté si, sauf si.* Aux observations déjà faites au § 158, nous ajouterons les suivantes:

1° On dit: *Si je peux, je le ferai. S'il vient, je le lui dirai. Avertissez-moi, s'il ne vient pas. Il sera heureux, si vous restez.* Dans ces cas, la proposition conditionnelle est toujours au présent de l'indicatif, et dès les plus vieux textes: Si Lodhuuigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat . . . in nulla aiudha contra Lhoduwig nun li iv er *(Serment de Strasbourg)*. Ço ad juret li Sarrazins espans, Se en rereguarde troevet le cors Rollant, Cumbatrat sei a trestute sa gent E se il poet, murrat i veirement (*Roland*, v. 612—615). Cependant, si la phrase conditionnelle contenait deux verbes, le deuxième se mettait ordinairement au subjonctif. Ex.: Se vus volez ad mei venir Et vus li veuilliez obeir . . . asez avrez Plus viande que ne voldrez (Marie de France, *Fables*, 26,13). Se ne te vueus par amor rendre Et te puesse par force prendre . . . Ja n'i avra guardé parage Ne amistié ne cosinage (*Roman de Thèbes*, v. 2749 ss.). Se il se muevent et il me soit conté, Perdu aurez mon cuer et m'amisté (*Gaydon*, v. 668—69). On trouve dans les autres langues romanes des usages parallèles; nous signalerons comme exemple le passage italien suivant: Conosceva come spira il vento . . . e di che colore sia il nuvolo (Verga, *Vita dei campi*, p. 27). Il s'agit dans la seconde proposition interrogative indirecte d'un fait plus particulier que celui qui a été relaté dans la première, et on peut supposer que c'est cette particularité qui a déterminé et provoqué l'emploi du subjonctif.

2° On dit: *Si je pouvais, je le ferais. S'il venait, je le lui dirais. Si j'étais riche, je vous aiderais.* Cet usage n'est pas primitif. Dans le plus vieux français on se servait surtout de l'imparfait du subjonctif. Ex.: Se Deu ploust, sire en dousses estre (*St. Alexis*, v. 420). S'i fust li reis, n'i ousum damage (*Roland*, v. 1717). Se vos li mandiez que il venist ça et preist le signe de la croiz, et se meist el leu le conte de Champaigne, et li donisiez la seigneurie de l'ost, assez tost la prendoit (Villehardouin, § 41). Par Saint Jacques! se je trouvasse Ung sergent, je te fisse prendre (*Patelin*, v. 1593—94). Cet usage est encore suivi au XVI^e siècle. Ex.: Se je le sceusse, je ne le demandasse pas (*Heptaméron*, I, 258). On se servait aussi d'une autre tournure en employant le conditionnel dans la principale. Ex.: Se veïssum Rollant einz qu'il fust mort, Ensembl'od lui i durriums granz colps

(*Roland*, v. 1804—05). Cet usage est encore suivi au temps de la Renaissance; il disparaît au grand siècle, qui ne reconnaît que l'emploi de l'indicatif. Le subjonctif n'est plus admis que dans le cas déjà étudié ci-dessus (§ 161,2): *S'il venait et qu'il ne vous fît pas des excuses, je serais indigné.*

3° On dit: *Si j'avais pu, je l'aurais fait. S'il était venu, je le lui aurais dit.* L'emploi du subjonctif est aussi admis dans la langue littéraire: *Si j'eusse pu, je l'eusse fait.* Il peut alterner avec l'indicatif: *Si j'eusse pu, je l'aurais fait. Si j'avais pu, je l'eusse fait.* Exemple littéraire: Et s'il m'eust voulu perdre, il l'eust faict sur le champ (Mairet, *Sophonisbe*, v. 307). Il faut remarquer que parfois la proposition hypothétique conditionnelle est sous-entendue. Hernani s'écrie: Ah! le ciel m'est témoin Que volontiers je l'eusse été chercher plus loin (II, sc. 3). Il faut probablement sous-entendre: si les circonstances l'avaient demandé.

328. Il existe un certain nombre de propositions qui ont seulement l'apparence de propositions conditionnelles: elles expriment un fait réel, non pas une supposition; cette sorte de propositions admet l'emploi du futur et du conditionnel. Voici quelques détails:

1° La subordonnée exprime un fait motivé dans la principale. Ex.: Si je vous raconte ces choses, c'est que j'ai la preuve qu'elles ne sont pas vraies (Ohnet, *Serge Panine*, p. 70).

2° La subordonnée contient un fait d'où l'on tire une conclusion. Ex.: Si les Prussiens n'attaquaient point, ce devait être qu'ils n'avaient pas encore assez d'infanterie à leur disposition (Zola, *Débâcle*, p. 132).

3° La subordonnée exprime un rapport parallèle à celui contenu dans la principale. Ex.: *Si l'un était jeune et vigoureux, l'autre était vieux et faible. Il avait compris que le jeu, s'il était amusant, était aussi dangereux.*

4° La subordonnée est à regarder comme une proposition substantive, et *si* fonctionne comme la conjonction *que*. Ex.: *C'est miracle si je suis encore en vie. Cela ne m'étonne pas si elle avale ces contes. Pardon si je vous dérange. Excusez-moi si je vous fais de la peine. C'est à peine si j'ai pu lire votre*

lettre. Exemple littéraire: Jugez si chacun s'y trouva (La Fontaine, *Fables*, VIII, n° 14). Comp. § 349,2.

329. A côté de la conjonction *si*, on se sert aussi, pour introduire une proposition conditionnelle, des locutions suivantes *en cas que, au cas que, au cas où, dans le cas où, à condition que, à moins que, pourvu que, supposé que, posé que.* Il faut pourtant remarquer que plusieurs de ces conjonctions sont vieillies et appartiennent presque exclusivement à la langue littéraire, comme par ex. *en cas que, au cas que.* Sur l'emploi des modes, il faut remarquer que:

1° Le subjonctif est demandé après *en cas que, au cas que, à moins que, pourvu que, pour peu que, supposé que, posé que, en admettant que.* Ex.: *En cas qu'il vienne, pourvu qu'il le dise, en admettant qu'il le fasse. Supposé qu'il l'ait dit, que ferez-vous?*

2° L'indicatif est demandé après les constructions relatives *au cas où, dans le cas où.* Ex.: *Au cas où je le trouverai, je ne manquerai pas de l'avertir.*

3° Il y a hésitation sur le mode à employer après *à condition que.* On dira ainsi: *Je vous donne cette somme à condition que vous partiez (*ou *partirez) demain.*

4° Dans la vieille langue, le simple *que* pouvait avoir le sens de 'à condition que' et servait à introduire une proposition conditionnelle. Ex.: Sire, vers vos ne vel avoir Ire, que m'en puisse garder (*Fergus*, 15,13).

330. Il faut enfin examiner les propositions **comparatives.** Au moyen âge elles se mettaient le plus souvent à l'indicatif. Exemples littéraires: Plus est isnels que n'est oisels ki volet (*Roland*, v. 1573). Plus vert que n'est erbe de pre (*Cligès*, v. 4769). Et plus fel qu'il ne soloit estre (*R. de la Rose*, v. 4372). Et les levretes vremelletes, plus que n'est cerisse ne rose el tans d'esté (*Aucassin et Nicolete*, 12,21). Ele est plus blance ke n'est noif sor gelee (*Aliscans*, v. 2853). Et certes elle est plus gracieuse en humilité que ne fu onques Hester (MND, I, p. 252). Cependant, les vieux auteurs suivaient aussi un autre usage. Si de deux propositions comparatives et complètes la première est affirmative, le verbe de la seconde, précédé de la négation *ne* (cf. § 33), se mettait, surtout dans

les textes appartenant au domaine dialectal de l'Est, au subjonctif aussi bien qu'à l'indicatif. Ex.: Mais je vous aim plus que vos ne faciés mi (*Aucassin et Nicolete*, 14,16). Car plus sont fort li homme et deus, que ne soit li deables (*Dialoge Gregoire lo pape*, 295,14). Chaiiens a d'avoir, ce me samble, Plus que n'en ait li rois de Frize (*Richars li biaus*, v. 3450). Et perdirent plus li Genevois qu'il n'i gaignassent (Froissart, VI, 62). Messires li princes me fait plus d'onneur que je ne vaille (*id.*, VII, 28). Cet emploi du subjonctif disparaît avec le moyen âge. Après la Renaissance l'usage demande: *Il est plus fort que je ne croyais.* Le subjonctif ne se rencontre que sporadiquement au grand siècle. Je note le passage suivant des *Contes* de Charles Perrault: Quand il me rendit compte de tout ce qui s'était passé, je m'affligeais plus que je l'eusse encore fait. Mais quand il s'agit d'une comparaison d'égalité, un subjonctif de concession est parfois employé. Ex.: Je l'aime, je l'avoue, autant qu'on puisse aimer (Molière, *Mélicerte*, II, sc. 4). De nos jours l'emploi de l'indicatif est de rigueur.

Remarque. Une proposition comparative hypothétique s'exprime actuellement à l'aide de *comme si.* On dit: *Il continuait sa route comme s'il n'avait rien vu.* Surtout dans la langue littéraire, on se sert aussi du subjonctif. Au moyen âge on employait *come* ou *aussi come* dans le même sens; ils étaient suivis du subjonctif. Ex.: Sis ocioit cum fussent bestes (*Brut de Munich*, v. 1488). Quant vous a mon pere donastes L'avoir de quoi vous m'achatastes Ausi com je fuisse une beste (*La chastelaine de Saint Gille*, v. 221).

CHAPITRE IX.

TEMPS DU SUBJONCTIF.

331. Présent. Nous avons déjà parlé de l'emploi de ce temps dans les principales où il exprime un souhait, un désir ou un ordre (§ 301). Dans les subordonnées, il s'emploie régulièrement toutes les fois que le verbe de la principale demande le subjonctif et qu'il est au présent: *Je veux qu'il s'en aille; je regrette qu'il s'en aille; je doute qu'il s'en aille,* etc. A cet emploi très régulier il faut en ajouter un autre, assez répandu de nos jours. Il se trouve surtout dans la langue parlée, mais il commence aussi à envahir la langue écrite malgré la vive protestation des puristes. On dit couramment *je voudrais qu'il s'en aille*, tandis que la grammaire officielle demande *je voudrais qu'il s'en allât.* Nous examinerons ce phénomène dans les paragraphes suivants.

332. Les auteurs qui cherchent à régler leur syntaxe sur celle de la langue parlée, ne se servent pas beaucoup de l'imparfait du subjonctif, qu'ils remplacent régulièrement par le présent. Nous avons examiné à ce sujet un roman tout moderne »L'adieu à l'enfance« (Paris, 1926) par César Santelli, et nous n'y avons trouvé qu'un seul imparfait: J'avais hâte que l'entrevue prît fin (p. 82). Il s'agit ici, bien entendu, d'une forme commune aux deux modes, et non pas d'une forme en *-asse,* en *-isse* ou en *-usse* que M. Santelli certes aurait évitée soigneusement, comme dans le passage suivant: Elle ne se retourna pas lorsque j'entrai et il fallut que je lui prenne la main pour lui signaler ma présence (p. 83). Voici maintenant une série de passages pris dans le même roman et montrant tous l'emploi du présent au lieu de l'imparfait du subjonctif: Les jours d'audience en effet, il arrivait assez fréquemment que mon père ne soit libre que vers midi (p.

15). J'étais heureux et j'aurais voulu que notre entretien ne prenne jamais fin (p. 24). Au fond de moi-même je voulais qu'elle soit ainsi (p. 53). J'aurais voulu qu'elle ne dénoue jamais son étreinte (p. 53). J'aurais voulu qu'il me fasse des confidences (p. 69).

Remarque. Boileau a dit que le Français est né malin; on serait plutôt tenté de dire que le Français est né grammairien, et grammairien impénitent. Beaucoup ne veulent pas reconnaître la mort de l'imparfait du subjonctif, et ils protestent vivement contre l'emploi du présent à sa place. Dans une lettre du 11 février 1929, l'excellent romancier Maurice Bedel m'écrit qu'il trouve absolument inadmissible qu'on remplace l'imparfait du subjonctif par le présent. Il ajoute: »En tout cas, plutôt que de commettre une faute grossière contre la grammaire, j'estime qu'il vaut mieux tourner la difficulté et dire: *Il serait nécessaire de nous revoir* (ce qui est d'un français de seconde classe), quand le sens est: *Il faudrait que nous nous revissions.*« Ainsi, M. Bedel paraît préférer un français de seconde classe à un néologisme syntaxique. Les historiens du langage savent que, dans l'évolution linguistique, *communis error facit jus;* mais c'est là un principe, une conception contre laquelle les puristes protesteront toujours; à ce sujet nous renvoyons aux observations si sages de Vaugelas que nous avons reproduites ailleurs (I[8], § 58).

333. La substitution du présent du subjonctif à l'imparfait du même mode est très générale de nos jours. Voici une série d'exemples trouvés tous dans des auteurs modernes: Je n'avais pas besoin que cette effrontée de ce matin me le dise (Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 8). J'aurais voulu que tu l'entendes (*id.*, *L'Immortel*, p. 54). J'avais défendu qu'on prononce ton nom (Daudet et Hennique, *La menteuse*, p. 120). Je craignais que tu sois mal (*ib.*, p. 126). Je ne voulais pas qu'on y aille (*ib.*, p. 200). Je ne voulais pas que tu sortes (Pailleron, *Mieux vaut douceur*, sc. X). Il a voulu que je vienne (Bourget, *Mensonges*, p. 87). Avouez que vous voudriez bien que ce soit fini (A. France, *Histoire comique*, p. 297). Papa a toujours craint que je ne sois malade (Marni, *Fiacres*, p. 9). Et les huit mille francs qu'il a fallu que je te donne hier (H. Lavedan, *Le vieux marcheur*, p. 48)? Elle n'aimait pas qu'on lui fasse la lecture, celle-là (*ib.*, p. 247). J'avais bien dit, croyez-le, à M[lle] de Plessans qu'il était préférable que je ne l'accompagne pas (H. Bataille, *La marche nuptiale*, I, sc. 3). Je ne voulais pas que tu souffres de privations (*ib.*, II, sc. 10). Ce n'était pas possible, bien sûr,

que ça dure (*ib.*, IV, sc. 5). Enfin, je voudrais que tu comprennes (H. Bernstein, *La Griffe*, III, sc. 5). S'il était possible que je te raconte tout, ce serait déjà fait (Brieux, *Simone*, II, sc. 9). J'aurais voulu que tu sois caché quelque part. Je crois que tu aurais été content, mon chéri (M. Proust, *Du côté de chez Swann*, p. 453). J'attendais que tu m'en parles (Géraldy, *Aimer*, I, sc. 1). Quand nous nous sommes mariés, je voulais que nous nous installions chez nous (René Trintzius et Amédée Valentin, *Poudre d'or, conte en trois actes, précédé de Philippe le Zélé*, p. 83). Même s'il était arrivé, ce chapeau, il aurait bien fallu, sans doute, que je passe mon dimanche à le refaire (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 4). Pour ce dernier passage, il est vraisemblable que l'auteur a reculé consciemment devant *passasse* (cf. § 338).

334. Les plus anciens exemples de la substitution du présent à l'imparfait du subjonctif paraissent se trouver chez George Sand, dont la langue porte parfois une empreinte patoise (I^3, § 79). Ex.: Il n'a pas attendu que je lui dise: »Je pars pour Florence« (*Elle et Lui*, chap. IX). Je serais bien aise que tu entres un peu dans la maison (*Mare au Diable*). On ne trouverait pas mauvais que je te fasse danser (*Petite Fadette*, chap. XXVII). Si c'était vrai, il faudrait que je vous quitte et que je m'en aille bien loin *(Jeanne)*. Pour expliquer et défendre le solécisme du dernier passage, l'illustre romancier a ajouté en note: »L'espèce de compromis que je hasarde entre le berrichon et le français de nos jours ne m'oblige pas à employer cet affreux imparfait du subjonctif, inconnu aux paysans « Gustave Flaubert était sur cette question du même avis que George Sand. Maxime du Camp, qui pendant longtemps fut très lié avec Flaubert, donne dans ses »Souvenirs littéraires« (II, 471) les curieux renseignements suivants sur le mépris de son ami pour la grammaire officielle: »Il prétendait et il a toujours prétendu que l'écrivain est libre, selon les exigences de son style, d'accepter ou de rejeter les prescriptions grammaticales qui régissent la langue française, et que les seules lois auxquelles il faut se soumettre sont les lois de l'harmonie. Ainsi il n'eût pas hésité à dire: *Je voudrais que vous alliez*, au lieu

de: *Je voudrais que vous allassiez*, parce que l'imparfait du subjonctif est d'une tonalité déplaisante. Là-dessus, nous discutions sans désemparer. Un soir, nous avions travaillé jusqu'à une heure du matin. Vers trois heures je fus réveillé par un effroyable vacarme à la porte: coups de sonnette et coups de pied; je me lève tout effaré, je vais ouvrir. Sur le palier, Flaubert me crie: »Oui, vieux pédagogue, l'accord des temps est une ineptie, j'ai le droit de dire: *Je voudrais que la grammaire soit à tous les diables et non pas fût*, entends-tu?« Puis, il dégringola les escaliers, sans même attendre ma réponse.«

Remarque. George Sand déclarait l'imparfait du subjonctif inconnu aux paysans. Déjà au commencement du XVII[e] siècle le grammairien Oudin avait fait la même observation; il dit que les Champenois et les Lorrains usent d'ordinaire du présent du subjonctif après un conditionnel: *je commanderais qu'on face, je voudrais qu'on prenne garde.* Il ajoute que cet usage n'est aucunement bon.

335. Imparfait. L'imparfait du subjonctif est actuellement à regarder comme un temps à peu près mort; il a disparu de la langue parlée, et la langue écrite n'en garde que quelques restes maintenus plus ou moins artificiellement. La défaillance de l'imparfait du subjonctif a commencé au XIX[e] siècle, et elle est maintenant presque accomplie. En parlant de ce temps dans son remarquable ouvrage »La pensée et la langue«, M. Ferdinand Brunot observe: »Il est à peu près inconnu à une grande partie de la France du Nord, au point que les personnes de culture médiocre ne comprennent pas ce qu'on veut dire quand on s'en sert, et que des gens qui ont »fait leurs classes« auraient peur de passer pour des pédants, s'ils l'employaient en parlant« (p. 784). M. Antoine Meillet, dont la haute compétence est universellement reconnue, partage absolument la manière de voir de M. Brunot. Il écrit dans un compte-rendu tout récent: »Il serait curieux de voir combien de temps la grammaire française maintiendra théoriquement une forme que personne n'emploie, que presque personne ne sait former, et qui n'a pour elle que d'avoir existé; car la clarté ne gagne rien à ce qu'on l'emploie; cette forme difficile est, de plus, une forme inutile.«

336. Depuis longtemps, les grammairiens, les esthéticiens, les romanciers et les poètes ont constaté la défaillance de l'imparfait du subjonctif. Les uns l'ont regrettée, les autres ont protesté contre une telle décadence; quelques-uns enfin ont voulu y remédier.

1° Voici, pour commencer, un souvenir de jeunesse que raconte M. Pierre Giffard, avec beaucoup de bonne humeur et peu de respect pour l'Académie Française, dans »Le Petit Marseillais« du 9 avril 1905: »Au temps de ma prime jeunesse, Jean Richepin, déjà poète étincelant, et Réveillaud, aujourd'hui député, avaient fondé, avec quelques autres camarades, à peine sortis du lycée Charlemagne, une ligue qui visait la propagation et la culture intensive de l'imparfait du subjonctif. Que c'est donc beau d'avoir vingt ans! Mais le fait même de s'atteler à une aussi lourde tâche montrait bien que le sillon serait dur à creuser. Richepin et Réveillaud ne s'y trompaient pas. Aussi avaient-ils élaboré une manière de projet de loi, où tous les Français majeurs étaient tenus, sous peine d'amende, d'employer l'imparfait du subjonctif, dans les conditions rigoureuses que détermine la syntaxe. A la suite de cette vérité proclamée par la Révolution: »Tous les Français sont égaux devant la loi«, Richepin et Réveillaud demandaient . . . qu'on ajoutât: »La conjonction *que* gouverne le subjonctif«. C'était hardi! D'après eux, il fallait dire à sa bonne: *Victoire, je voudrais que vous époussetassiez cette cheminée.* Universitaires, ou quasi, les deux ardents zélateurs l'étaient. Ils voulaient faire respecter les lois de l'Université. Aujourd'hui, c'est l'esprit contraire qui nous anime. Nous donnerions beaucoup, et eux aussi, je le parierais, pour que l'Académie nous délivre (il faut écrire encore: nous délivrât) des exigences de ce *que.* Ah! ce *que!* Ce *que* est la plaie de notre existence, car il gouverne le subjonctif! Ah! s'il ne le gouvernait pas! Mais il le gouverne. Ainsi, il faut dire, pour demeurer en règle avec la grammaire: *Il serait à souhaiter que nous nous enthousiasmassions! — Je voudrais que vous me ramassassiez ce papier. On trouverait étonnant qu'ils s'en désintéressassent, qu'ils le satisfissent, qu'ils le pourchassassent et qu'ils s'y complussent.* — Quand on écrit, l'imparfait du subjonctif, chose bizarre, vient assez bien sous la plume, à la condition de n'être pas grotesque comme dans les exemples

ci-dessus. C'est dans le dialogue qu'il disparaît. Personne ne consent à l'employer. Jamais un acteur ne dira, au théâtre, ni quiconque dans la vie ordinaire: *Chère belle, je serais si heureux que vous couronnassiez ma flamme!* Le public se tordrait. Donc, l'imparfait du subjonctif est une anomalie. La transformer, en réduire l'emploi grammatical à quelques cas très simples, ou à rien, détruire en tout ou en partie l'omnipotence du terrible *que*, plaie de notre idiome national, voilà pour l'Académie Française une tâche qui serait autrement utile et profitable que la réforme orthographique de quelques douzaines de mots. Mais, pour la faire aboutir, il faudrait que les quarante immortels s'y missent tous, qu'ils s'y attelassent, qu'ils se prissent la tête dans les mains et s'imprégnassent de cette vérité que le peuple est simpliste. Sont-ils capables d'un pareil effort? Il faudrait craindre qu'ils s'y embourbassent, qu'ils y restassent, et, finalement, qu'ils y renonçassent, bagasse, bagasse! La belle chose, par instants, que la langue française!«

2⁰ Remy de Gourmont, ce styliste impeccable et fin, a également reconnu l'extinction de l'imparfait du subjonctif. En discutant le fameux Arrêté ministériel du 26 février 1901 sur la simplification de la syntaxe française, il remarque: »Les grammairiens accepteront malaisément *il faudrait que nous parlions;* leur goût est de dire *il faudrait que nous parlassions.* Cette forme, pour régulière, devient inusitée et n'est plus, en presque tous les cas, qu'une affirmation de pédantisme. On ne peut le nier: l'imparfait du subjonctif est en train de mourir. Des formes comme *aimassiez* ont peut-être été rendues ridicules par la floraison assez nouvelle des verbes péjoratifs en *-asser: rimasser, traînasser,* et par la confusion avec l'imparfait du présent des verbes comme *ramasser, embrasser,* autrefois d'un usage restreint. Le discrédit s'est jeté par assimilation logique sur les formes correspondantes des autres conjugaisons: *vinssiez, dormissions;* sur les formes irrégulières et fort embarrassantes, *bouillions, fuissions (fuir), pourvoyions, cousissions (coudre), moulussions (moudre)* et l'extraordinaire *nuisissions.* Quant à *il faudrait que nous sussions (savoir), reçussions (recevoir),* n'hésitons pas à les proférer lorsque nous voulons exciter ou le rire ou la stupeur.

On embaumera ces flexions, on les roulera dans les suaires de la grammaire historique, et cela sera très bien«.

3° A ces témoignages il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres. Nous nous contenterons de citer le jugement laconique et très précis de M. Antoine Albalat: »Les imparfaits du subjonctif (ceux en *-asse* surtout) déshonorent le style«. C'est là une impression toute moderne, et il est presque inutile d'ajouter qu'autrefois cette sensation n'existait pas. Comme preuve il suffira de citer le passage suivant de Molière: Je voudrais bien, pour voir, que, de votre manière, Vous en composassiez [des vers] sur la même matière (*Le Misanthrope*, v. 427—428).

337. Afin de prouver d'une manière irréfutable que l'imparfait du subjonctif est un temps mort, absolument mort pour un très grand nombre de Français, M. F. Brunot a publié dans le livre que nous venons de citer (p. 784, note), un document statistique extrêmement instructif, dont je me permets de reproduire ici un extrait: »A Paris, en mai 1919, 44 aspirantes au Brevet élémentaire avaient à conjuguer l'imparfait du subjonctif du verbe *offrir*: 15 y ont commis des fautes assez lourdes pour montrer qu'elles ignorent les formes de ce temps; 5 donnent l'imparfait de l'indicatif: *j'offrais;* 8, tout en donnant correctement les 3 personnes du singulier, écrivent le pluriel de l'imparfait de l'indicatif: *nous offrions;* 2 autres vont même jusqu'à *nous offriions;* 5, avec les formes exactes du singulier, donnent au pluriel les formes du passé simple de l'indicatif: *nous offrîmes, vous offrîtes;* 4 écrivent: *que j'offris, que tu offris;* 1 ne commet que la faute *qu'il offrisse;* 1 écrit le présent du subjonctif: *que j'offre;* 2 le passé: *que j'eus offert.*« A cette documentation très intéressante j'ajoute un passage tiré d'un livre de M. Léon Daudet: Il fallait, pour que nous fîmes connaissance, que M. Proust prît ombrage (*Souvenirs*, p. 640). Ainsi M. Daudet écrit *fîmes* pour *fissions!* Cette ignorance de la conjugaison régulière telle qu'elle est enseignée dans toutes les grammaires nous montre que l'imparfait du subjonctif est bien un temps mort. Comp. aussi les vers suivants de M^me^ Rosemonde G. . . . parus dans la »Légende du Martin-Pêcheur« et reproduits par A. Thérive dans »Les Nouvelles Littéraires« (Janvier 1929): Car je lui

demandais ardemment que nous eûmes La preuve d'un sort éternel, Et voilà qu'il daigna m'envoyer sur tes plumes Un vrai petit morceau de ciel.

338. Les auteurs se sont souvent débattus avec l'imparfait du subjonctif. On savait, grâce à l'enseignement grammatical reçu au lycée, que, dans certains cas, il fallait employer ce temps, mais il était tombé en désuétude, et son emploi jurait très souvent avec l'expression naturelle. Voici quelques citations qui nous paraissent instructives à ce sujet: Catherine. Ah! il était temps que vous arriviez! — Rémonin (à part). Il faudrait »que vous arrivassiez«, mais elle est si émue (A. Dumas fils, *l'Étrangère*, II, sc. 4)! Je vous assure qu'il a tenu à presque rien que je n'entre pas, que je rebrousse chemin. — *Entrasse* et *rebroussasse*, pensa Hector qui observait Maxime avec une pitié un peu jalouse. Mais la passion excuse tout (Marcel Prévost, *Les demi-vierges*). Dans une comédie de G.-A. Caillavet, R. de Flers et E. Arène une jeune fille, Suzette, très bien élevée, dit à sa marâtre: Ainsi j'avais peur que vous ne *fussiez* sévère. Celle-ci, qui est une ancienne midinette, la corrige: *Soyez*, et Suzette proteste: Mais non . . . *fussiez* . . . Que vous me *donnassiez* des conseils (*Le Roi*, I, sc. 5). M. F. Brunot raconte dans le livre cité ci-dessus la petite anecdote suivante très véridique et très instructive: »J'ai entendu une dame dire à sa domestique: Je voudrais que vous fissiez le lit tout de suite. Sur quoi la domestique riposte: Je ne comprends pas ce que Madame veut dire«. C'est sans aucun doute l'enseignement scolaire qui, dans beaucoup de cas, conserve la notion de l'imparfait du subjonctif. Je cite à l'appui le passage suivant d'un petit roman de Gyp: »Mes enfants, est-ce que vous allez rester dans l'escalier à parler de choses aussi sérieuses? Si oui . . . je voudrais que vous me laissiez passer? — Dis »laissassiez« et tu passeras« (*Une passionnette*, p. 180). Donc, l'emploi de l'imparfait du subjonctif a quelque chose d'artificiel et de livresque. Il n'appartient plus, et depuis longtemps, au langage usuel. On s'en moque volontiers, comme dans les vers suivants attribués à un vieux pédant qui a voulu exprimer d'une manière irréprochable ses pensées amoureuses:

Fallait-il que je m'enflammasse
Et que vous, vous vous glaçassiez?

J'ajoute, à titre de curiosité et d'après un article de M. Alfred Stenhagen, le couplet suivant publié dans l'»Almanach amusant« de 1892:

Ah! Fallait-il que je vous visse,
Fallait-il que vous me plussiez,
Qu'ingénument je vous le disse,
Qu'avec orgueil vous vous tussiez!
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez
Et qu'en vain je m'opiniâtrasse
Et que je vous idolâtrasse
Pour que vous m'assassinassiez!

339. Il ressort de ce que nous venons de dire que, dans la langue parlée, les formes vraiment mortes de l'imparfait du subjonctif sont celles où dominent les syllabes *-ass-*, *-iss-*, *-uss-*. La langue littéraire, sans les aimer, ne les a pas tout à fait bannies; elle peut même s'en servir quelquefois avec profit, comme dans le passage suivant de Catulle Mendès: Il se pouvait que les faunes eussent mauvais goût, qu'à cause du vent seul s'inclinassent les fleurs, et que les rossignols n'entendissent rien à la beauté des nymphes. Pourtant, la langue littéraire recule devant une forme en *-assions*, comme le prouve l'extrait suivant d'un article publié dans »Le Matin« du 6 mai 1904: »Et l'on voudrait que nous ne *fussions* pas fiers d'avoir suscité un tel enthousiasme, si fécond en résultats pratiques, si utile pour l'entraînement de notre armée, si favorable à l'affirmation nouvelle de sa valeur traditionnelle? Et l'on voudrait que nous ne *jetions* pas un cri de joie à l'aspect de ces petits groupes de dix hommes, quittant tous à la fois leurs garnisons respectives, pour venir à Paris disputer, sous les yeux de leurs chefs suprêmes, la palme et les médailles promises aux meilleurs?« Comme on le voit, l'auteur de l'article se sert d'abord de l'imparfait du subjonctif, ensuite du présent du même mode; il le fait sans doute inconsciemment, et en se servant de *jetions*, il évite

jetassions. Voici un autre passage où s'observe le même phénomène: Il pourrait bien arriver, aussi, qu'ils s'entendissent et se massent ensemble à une poussée pour en finir avec une »récréation« qui dure vraiment depuis trop longtemps (*La Nouvelle Revue*, Sept. 1901, p. 92).

340. Avant de finir, nous ne manquerons pas de rappeler que la troisième personne du singulier de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif est encore généralement employée. Ex.: On eût dit qu'il trouvât un plaisir cruel à ne plus trouver de plaisir à rien (R. Rolland, *l'Adolescent*). Il eût aperçu au détour de l'allée une troupe de gens en fête soulevant la poussière, comme au mois de juin, qu'il n'eût pas été surpris davantage (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 73). On trouvera beaucoup d'exemples analogues dans le chapitre précédent et dans le livre suivant. Mais, il faut bien remarquer qu'il s'agit exclusivement de la troisième personne du singulier. Comme nous l'avons dit, la mort a frappé les autres personnes du singulier et tout le pluriel. Il est, sans aucun doute, ridicule de dire: *Il fallait que je rapetassasse mes chaussettes,* mais on dirait très bien: *Il fallait que le cordonnier réparât mes chaussures,* même si beaucoup préféreraient *répare.* Il est également notoire que *qu'il pût, qu'il voulût, qu'il eût, qu'il fût,* etc., sont d'un usage courant. Le fameux *qu'il mourût* de Corneille n'a pas vieilli, au moins pour ceux qui ont encore quelque notion de la littérature classique. Résumons-nous: l'emploi de l'imparfait du subjonctif n'est pas seulement une affaire de syntaxe, mais aussi une affaire de tact.

LIVRE SEPTIÈME.

PROPOSITIONS.

CHAPITRE I.

REMARQUES GÉNÉRALES.

341. Nous commencerons par noter les quelques points suivants:

1° La proposition peut se présenter à l'état isolé ou seule: *Sa maison est brûlée.* Elle est, le plus souvent, combinée avec une ou plusieurs autres propositions: *Sa maison est brûlée et il a perdu toute sa fortune. J'apprends que sa maison est brûlée et qu'il a perdu toute sa fortune.*

2° Dans un groupe de propositions, les membres sont liés entre eux à l'aide d'une conjonction. Comme il y a deux sortes de conjonctions, celles qui coordonnent et celles qui subordonnent, il y aura deux sortes de propositions: les coordonnées (ou juxtaposées) et les subordonnées. Ex.: *Mon ami a fait faillite et il partira pour l'Amérique. Son père est mort, mais sa mère vit encore. J'ai appris ce matin que mon ami, qui vient de faire faillite, partira pour l'Amérique.*

3° Ainsi les propositions sont indépendantes ou dépendantes. Les premières s'appellent principales; les autres ne peuvent pas exister seules, et elles sont appelées partielles ou subordonnées. Soit le passage suivant: *Il m'a raconté que son fils, qui n'a que quinze ans, vient de partir pour l'Amérique.* Nous avons là trois propositions, dont la première est la principale, que complètent les deux autres lesquelles ne peuvent pas s'énoncer seules. Voir aux Additions.

Remarque. Les propositions principales influencent dans une certaine mesure les propositions subordonnées. Il n'est pas difficile de constater qu'on tend souvent à construire les propositions subordonnées sur le type

des principales. Dans ces dernières, les compléments peuvent précéder le sujet. On dit ainsi: *Dans la forêt il y avait un gros loup*; d'où: *Grand'mère racontait que dans la forêt il y avait un gros loup.* Cette intercalation peut se produire avec la plupart des conjonctions. Ex.: *Quoique depuis plusieurs années la vie nous ait séparés, j'ai gardé de lui le meilleur souvenir. Dès que, sur le navire, l'alerte fut donnée, tout le monde courut à son poste.* Pour d'autres exemples, nous renvoyons au § 160, où nous avons mentionné la place spéciale réservée à un complément en tête d'une subordonnée.

4° La différence qui existe entre la langue écrite et la langue parlée se manifeste d'une manière frappante dans la constitution de la phrase. Nous rappellerons à ce propos les considérations suivantes de M. J. Vendryes: »Que dire des phrases balancées de la langue écrite, avec leurs propositions subordonnées, leurs conjonctions, leurs pronoms relatifs et tout l'attirail de leurs périodes! On ne dit guère dans la langue parlée: *Quand nous aurons traversé le bois et que nous aurons atteint la maison de garde que vous connaissez, avec son mur tapissé de lierre, nous tournerons à gauche jusqu'à ce que nous ayons trouvé un endroit convenable pour y déjeuner sur l'herbe.* Mais bien plutôt: *Nous traverserons le bois, et puis nous irons jusqu'à la maison, vous savez, la maison du garde, vous la connaissez bien, celle qui a un mur tout couvert de lierre, et puis nous tournerons à gauche, nous chercherons un bon endroit, et puis alors nous déjeunerons sur l'herbe.* Les éléments que la langue écrite s'efforce d'enfermer dans un ensemble cohérent, apparaissent dans la langue parlée séparés, disjoints, désarticulés: l'ordre même en est tout différent. Ce n'est plus l'ordre logique de la grammaire courante; c'est un ordre qui a sa logique aussi, mais une logique surtout affective, où les idées sont rangées non pas d'après les règles objectives d'un raisonnement suivi, mais d'après l'importance subjective que le sujet parlant leur donne ou qu'il veut suggérer à son interlocuteur« (*Le langage*, p. 172).

342. Il n'est pas toujours facile de distinguer la subordination d'avec la juxtaposition; les deux constructions se remplacent parfois. Voici quelques détails:

1° Il faut d'abord remarquer que certaines conjonctions sont aussi bien subordonnantes que coordonnantes. Telles sont *de sorte que, de manière que, tandis que, au lieu que.*

M. F. Brunot cite comme exemple: *Il vous a donné le denier à Dieu? — Oui. — De sorte que l'appartement est loué.* Ici, *de sorte que* a la valeur d'un adverbe d'affirmation.

2° Dans la vieille langue, on trouve assez souvent la juxtaposition au lieu de la subordination; cette construction amène l'absence de la conjonction *que*. Ex.: Par cele lei que vos tenez plus salve, Guardez de nos ne turnez le curage (*Roland*, v. 650). Le tour était assez fréquent, et nous renvoyons pour d'autres exemples au § 153; il a, depuis longtemps, tout à fait disparu du français littéraire et du français parlé. Pourtant, dans un débit rapide et ému on peut, quand il s'agit d'une proposition substantive, se servir d'une juxtaposition. La grammaire officielle demande *vous savez qu'il est très souffrant, je suis bien sûr qu'il viendra;* la langue parlée peut abréger et se contenter de dire *vous savez, il est très souffrant; j'en suis bien sûr, il viendra.* La poésie populaire semble avoir gardé quelques traces de l'ancienne liberté. Ex.: Elle y chante si clairement, tout le monde l'entende (*Romania*, VII, 60). Dans la langue parlée, comme nous venons de le constater, les phrases sont moins complexes que dans la langue écrite; elle emploie de préférence la parataxe et les rapports de subordination se marquent moins fréquemment.

3° On emploie parfois deux propositions principales au conditionnel (ou à l'imparfait du subjonctif), dont la première indique une condition. Au lieu de dire: *Même si je vous le disais, vous ne le croiriez pas*, on dit, ou plus exactement, on écrit: *Je vous le dirais, vous ne le croiriez pas.* Ex.: On pourrait crever, ce médecin-là ne s'en douterait pas (G. de Maupassant, *Pierre et Jean*, p. 184).

343. Les propositions sont complètes ou incomplètes. Les propositions complètes contiennent toujours un verbe. Dans certains cas, le verbe peut faire défaut, et la proposition devient incomplète. Le nombre des propositions incomplètes est assez grand; la place ne nous permet pas de les étudier dans leur ensemble, et nous nous contenterons de mentionner les groupes suivants (comp. V, § 16, ss.):

1° Le verbe fait souvent défaut dans les proverbes qui, dans toutes les langues, sont revêtus d'une forme laconique et précise. Ex.: *A chose faite point de remède. A trompeur,*

trompeur et demi. Chacun son métier. A chacun son dû. A la guerre comme à la guerre. Point d'argent, point de Suisse. A bon chat, bon rat. A bon vin pas d'enseigne. A demain les affaires sérieuses. Ami au prêter, ennemi au rendre. A tout péché miséricorde. Aux grands maux les grands remèdes.

2° Sous le coup d'une émotion très vive, l'individu parlant abrège naturellement son discours. C'est pourquoi, dans les exclamations, on s'en tient ordinairement au nom comme étant l'élément le plus important et on supprime le verbe. Ex.: *Quelle infamie! Quel malheur, mon Dieu!* Rappelons aussi les exhortations, les commandements militaires, et toutes les expressions impératives. Ex.: *Au secours! Au feu! En route! Un verre d'eau! Silence! Attention! Paix! A la ligne! Garde-à-vous! Aux armes! Feu!* Comp. § 268,8. Notons que *alerte* et *alarme* sont primitivement des commandements militaires italiens (cf. I[3], § 489,5).

3° L'omission du verbe est générale dans les réponses, dont, ordinairement, la forme est très laconique: *Y a-t-il là quelqu'un? — Personne. Quelqu'un est venu pendant mon absence? — Personne (pas un chat). Que veux-tu de moi? — Rien. Tu n'es pas trop fatigué? — Bien sûr que si.* Exemple littéraire: César haussa les épaules et murmura: Plus confiance (G. Duhamel, *Le Club des Lyonnais*, p. 284).

4° Le verbe fait également défaut dans beaucoup de locutions usuelles. Nous citerons comme exemple la formule *pas de quoi*, dont le sens est: il n'y a pas de quoi remercier. Dans plusieurs cas, la locution contenait primitivement un verbe, mais ce verbe a disparu sous le besoin toujours croissant de s'exprimer vite et bref (cf. IV, § 78). On dit maintenant *adieu;* mais on disait autrefois *à Dieu soyez.* On peut également regarder comme des propositions abrégées les formules de politesse, les souhaits et les vœux: *Bonjour. Bonne nuit. Mille pardons. Bonne fête. Meilleure santé.*

5° Le verbe fait souvent défaut dans les propositions interrogatives directes ou indirectes. On peut poser une question par des groupes de mots tels que: *A quoi bon? A quel propos? Pour quelle raison? Et pourquoi donc? A quelle intention?* Comp. aussi des phrases telles que: *Pour qui ces gâteaux que tu apportes? Tu veux savoir pour qui ces gâteaux?* Exemple littéraire: Tu comprends maintenant . . . la dépêche

que tu as reçue tantôt et pour qui les dix mille francs que je demande par retour du courrier (Daudet, *L'immortel*, p. 60).

6° On constate aussi l'existence de beaucoup d'autres principales incomplètes; le verbe omis est le plus souvent *être* ou *y avoir*. Ex.: On n'est pas venu pour faire des affaires; mais si quelque affaire se présente, bien sot qui ne saisirait l'occasion (P. Hazard, *l'Italie vivante*, p. 52). Les murs étaient recouverts d'un abominable papier jaunâtre à grandes fleurs rouges. Rien qui eût pour mission ou pour intention de réjouir l'œil et de rendre la vie moins lourde (Jean Martet, *Marion des Neiges*, p. 64). Nous allons aller jusqu'à la grille et voir s'il n'y a pas de lettres dans la boîte . . . Nous y allâmes. Rien dans la boîte (*ib.*, p. 145). Je viens de pays où il fait bon, chaud, où les hommes sont bien élevés, la vie souriante . . . Mais si vous levez le voile! . . . que de turpitudes là-dessous (*ib.*, p. 94)! Les deux hommes cheminèrent sans un mot jusqu'à la rue d'Ulm. Alors, Aufrère d'un ton placide: Si vous parlez encore du spectateur pur aussi naïvement, en présence d'étrangers, je suis obligé de vous prévenir que, pour ma part, je ne vous en parlerai plus jamais (G. Duhamel, *Le Club des Lyonnais*, p. 107). Inutile de demander si sa mère, qui était riche et lui passait toutes ses volontés, lui avait passé celle-là. Inutile aussi de demander pourquoi soudainement il désirait s'en aller à Paris (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 194). Notons aussi que l'expression *c'est à peine si* s'abrège souvent et se réduit à *à peine si;* voir § 158,3.

7° Le verbe fait également défaut dans quelques propositions relatives (surtout après *dont, d'où, parmi lesquels*). Ex.: *J'ai rencontré trois dames dont une très élégante.* Nous noterons aussi la locution *à qui de droit* et la formule juridique *ce que de droit.* Pour l'explication d'un tour tel que *c'est une belle fleur que la rose*, voir V, § 23,2 et § 318,2.

8° Le verbe fait enfin défaut dans un certain nombre de propositions conjonctives. Ex.: *Quoique ennemis nous nous estimons. Nous sommes socialistes parce que chrétiens.* Pour les détails, voir V, § 17.

9° L'omission du verbe peut créer des expressions laconiques d'une certaine énergie; c'est pourquoi les auteurs s'en servent pour produire des effets de style. Ex.: Sa montagne

lui était mieux connue qu'à ses chasseurs; il avait ses passages à lui; on le voyait, on le touchait, on le tenait, soudain plus personne (*Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, I, 35).

10° Remarquez aussi que *voici* et *voilà* fonctionnent, grâce à leur origine, comme des verbes; ils figurent dans les propositions principales et dans les subordonnées, et quant à ces dernières, nous les trouvons non seulement dans les propositions complétives mais aussi dans les propositions relatives. Exemples littéraires: Je voudrais bien vous demander qui a fait ces arbres-là, ces rochers, cette terre, et ce ciel que voilà là-haut (Molière, *Don Juan*, III, sc. 1). Appelle un peu cet homme que voilà là-bas, pour lui demander le chemin (*ib.*). Voilà-t-il pas Monsieur qui ricane déjà (*id., Tartufe*, I, sc. 1). Puisque vous voici, c'est à vous que je vais expliquer . . . (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 111).

11° Rappelons enfin la manière, fréquente chez les romanciers modernes, de présenter un décor ou un paysage sans verbes. Ex.: *Un château au faîte de la colline. Silhouette impressionnante. Ciel nuageux. Violente clarté lunaire par moments . . .*

CHAPITRE II.

PROPOSITIONS PRINCIPALES.

344. La proposition principale est ordinairement à l'indicatif: *Son ami vient de faire faillite. Nous partirons demain pour Londres. Son fils a été blessé à la guerre.* Il faut ajouter que la principale peut aussi contenir un subjonctif, un impératif ou un infinitif.

1° Le subjonctif est employé dans certains cas pour exprimer un désir, un souhait, une exhortation, un ordre, etc., bref une idée volitive. Ex.: *Dieu soit loué! Que Dieu vous protège!* Sur cet emploi du subjonctif, voir § 301 et § 302.

2° L'impératif est employé pour exprimer un ordre, un souhait, une exhortation, etc. Ex.: *Fais-le tout de suite. Allez-vous-en. Parlons-en demain.* Voir § 265 ss.

3° L'infinitif s'emploie dans des exclamations. Ex.: *Trahir son frère de cette manière!* Pour les détails, voir § 219,3. Il faut aussi rappeler le soi-disant infinitif historique que nous avons étudié au § 217.

345. *Que* + principale. Au moyen âge, la proposition principale était parfois introduite par la conjonction *que;* ce *que* servait à motiver le contenu de la proposition. Ex.: Mais vous plorez et je rirai, Que ja certes n'i plorerai (*Du chevalier au barisel*, v. 102). S'i penssez bien! Qui vous desfant? Que je n'i pensserai neant (*ib.*, v. 206). Un *que* plus ou moins analogue se retrouve aussi dans d'autres périodes de la langue. Chez Monluc la proposition principale est souvent précédée de la conjonction *que;* elle est tout à fait explétive et presque synonyme de *et.* Ex.: La compagnie du comte de Tende estoict ce jour-là de garde; que le cappitaine Taurines en estoict lieutenant (*Commentaires*, I, 258). Il s'agit ici d'un pur gasconisme. Pour la langue moderne, nous citerons des

constructions telles que: *Elle irait au pas qu'elle le rattraperait* (= elle le rattraperait, quand même elle irait au pas). *Je le voudrais que je ne le pourrais pas.* Comp. aussi ce que nous avons dit au § 150, Rem. 1.

346. Conjonction + principale. La proposition principale est une proposition indépendante. Cependant on peut constater un certain nombre de cas dans lesquels la proposition principale se trouve sous la dépendance d'une conjonction. On entend tous les jours une phrase telle que: *Quand je vous le dis.* Cette phrase est en effet indépendante, et elle a la valeur d'une affirmation; elle acquiert cette valeur par l'omission d'une principale postposée, l'apodose; on a dû dire ou penser d'abord: *Quand je vous le dis, il faut le croire;* puis on a supprimé la principale; de cette manière, la subordonnée a été isolée, et elle est devenue réellement une proposition principale (cf. V, § 18): *quand* perd son caractère de conjonction de subordination et devient un simple adverbe. Voici quelques exemples de ce phénomène:

1⁰ *Puisque.* Dans »Les Fossiles« de François de Curel, la duchesse, très inquiète de l'état de santé de son fils, raconte qu'elle a demandé au médecin de lui dire la vérité. Sa fille l'interrompt par ces mots: Mais puisqu'on l'envoie dans le Midi (I, sc. 2)! La mère répond désespérée: Il ne guérira pas. En voici quelques autres exemples littéraires: Mais puisque je vous dis que j'attends mon argent (A. France, *Crainquebille,* p. 23). Puisque je vous dis qu'on ne la croira pas. — Racontez tout de même (Guy de Maupassant, *Le voleur*). . . . cependant que Prune hurlait à deux représentants de la force armée, qui semblaient fort incrédules: »Puisque je vous dis qu'ils venaient essayer mes bottines« (Xanrof, *Juju,* p. 135). César, puis-je vous soigner, faire quelque chose? Avez-vous besoin de moi? — . . . Puisque je te dis que ça m'est égal. Puisque je te dis que tout m'est égal. Non, va-t-en (G. Duhamel, *Club des Lyonnais,* p. 280). Cet emploi spécial de *puisque* est très répandu de nos jours. On entend souvent la phrase *puisque je vous le dis,* employée d'une manière exclamative et affirmative à la fois; elle prend le sens de: vous pouvez m'en croire, je vous l'affirme.

2⁰ *Quand.* Ex.: Dieu, que tu es bête, mon pauvre capi-

taine! Quand je te dis que cela va bien (Droz, *L'enfant*). Cet emploi est, comme nous l'avons déjà dit, général dans le parler familier, où *quand je vous le dis* alterne avec *puisque je vous le dis*. Notons encore qu'une proposition introduite par *quand* peut aussi avoir la valeur d'une déclaration négative ou d'une défense. Ex.: Quand tu me verras faire de ces gaffes-là (Capus et Arène, *L'adversaire*, I, sc. 3)!

3° *Si* sert souvent, surtout dans la langue parlée, à introduire une proposition qui fonctionne comme une sorte de principale et exprime un souhait ou une affirmation. On dit ainsi *si nous parlions d'autre chose*, ce qui paraît une manière de dire plus modeste que *parlons d'autre chose*. On entend de même: *Si c'est Dieu possible! Si on peut se conduire de la sorte!* Ex.: Si la police ne devrait pas débarrasser la voie publique (Zola, *Au bonheur des dames*, p. 446). Si c'est permis de s'abîmer le tempérament comme ça (Daudet, *Rois en exil*, p. 471). A côté de *si*, il faut aussi rappeler *à peine si* (§ 158,3). Ex.: J'étais bien bon là-bas, avec mes douleurs! A peine si elle m'a reconnu! Quelle bourgeoise (Flaubert, *l'Éducation sentimentale*, p. 154)! A peine si de loin en loin, elle ajoutait un mot ou ponctuait d'un signe de tête (G. Duhamel, *La nuit d'orage*, p. 115).

Remarque. En espagnol, *si* en vient souvent à fonctionner comme un adverbe grâce à l'ellipse de la proposition principale. Ex.: *¿Si lloverá esta tarde? ¿Si será verdad lo del robo?*

4° *Comme si.* Ex.: *Comme si tu n'aurais pas pu m'acheter une fourrure.* Cette phrase, qui appartient encore au langage familier, signifie: Tu aurais bien pu m'acheter une fourrure; elle peut aussi être une interrogation ironique et signifier: Tu n'aurais pas pu m'acheter une fourrure? Il s'agit ici, sans aucun doute, d'une expression elliptique, mais il est assez difficile de décider quelle est la principale qu'il faut sous-entendre.

5° *Quand même.* Une proposition concessive hypothétique introduite par *quand même* peut s'isoler et fonctionner comme une principale. On dit par ex.: *Et quand même cela serait!* Une telle phrase peut s'abréger encore et se réduire au simple *quand même*. Cette expression a fini par devenir une dénomination indépendante, et elle sert de titre à une belle

sculpture d'A. Mercié à Belfort (1882) symbolisant la défense de cette ville en 1870—71.

347. Dans certains cas, la proposition principale est incomplète, ce qui veut dire que le *que* qui introduit la subordonnée ne se trouve pas sous la dépendance d'un verbe, mais sous celle d'un nom ou d'un adverbe. Au lieu de dire *il est dommage qu'il l'ait fait, il est possible qu'il achète la maison, il est sûr qu'il viendra*, on abrège volontiers et on se contente de *dommage qu'il l'ait fait, possible qu'il achète la maison, bien sûr qu'il viendra.* Ce phénomène remonte au moyen âge. Il n'est pas rare de trouver dans les vieux auteurs des propositions subordonnées dépendant d'une principale où le verbe fait défaut. On lit dans »Raoul de Cambrai«: Par tos les sains qe je voi si couchiés . . . Q'a droit me sui del cors Raoul vengiés (v. 4958). Nous avons ici une expression laconique; il faut comprendre: J'affirme, j'atteste ou je jure par tous les saints que . . . On rencontre également *par ma foi que, por Dieu que, par mon escient que.* Comp. aussi le passage suivant: Par Mahoumet, a cui je me souploi . . . K'ainc en ma vie la trayson ne soi (*Enfances Ogier*, v. 3178—81). Il faut comprendre: Je jure par Mahomet . . . que jamais dans ma vie je ne sus rien de la trahison. L'ellipse frappait aussi d'autres expressions verbales, et par extension analogique plusieurs locutions adverbiales étaient suivies de *que.* Ex.: Einsi fuit cil, et cil le chace Si pres, a po qu'il ne l'anbrace (*Ivain*, v. 886). Mes ne la [l'aventure] set, don tant me grieve, Par po que li cuers ne m'an crieve (*ib.*, v. 3936). Certes que trestot çou fait ai (*Floire et Blanceflor*, v. 2826). Ce ke or vos dirai, ne dirai senz dolor; Cant je tres bien i pens, a paine ke n'en plor (*Poème moral*, str. 337). Nous citerons ensuite un passage du XV^{e} siècle: Par mon serment, respondit Jehan de Paris, à l'aventure que je yray, à l'aventure que non, selon que je trouveray en moi (*Jehan de Paris*, p. 56). Ici *à l'aventure que* a le sens de 'peut-être que', 'il se peut que'. Cette locution était d'un emploi général encore au XVI^{e} siècle. Ex.: A l'adventure que le peuple se voyant victorieux se saoulera facilement de la guerre (Amyot, *Numa*, 6). Comp.: Par avanture que quelque jour vous apprendrez à me cognoistre (Larivey, *Le Laquais*, I, sc. 1).

Remarque. L'espagnol présente une construction tout à fait parallèle; on dit *por Dios que, sin duda que, en verdad que, verdaderamente que*, etc. De même en italien: *certo che, pel mio Gesù che, per la mia fè che, per la testa mia che.*

348. Dans la langue moderne, une proposition substantive se trouve souvent sous la dépendance d'une principale incomplète. Il s'agit ordinairement de locutions qui expriment l'assurance, l'affirmation, l'adjuration, la négation, la supposition.

1° Nous citerons d'abord quelques locutions dans lesquelles se cache un verbe. Ce verbe paraît depuis longtemps avoir perdu sa valeur primitive, mais sa présence suffit pour motiver l'emploi de *que:*

Naguère que. Ex.: Naguère que j'oyois la tempeste souffler (Malherbe, *Poésies*, p. 77). *Naguère,* aujourd'hui vieilli, est une contraction de *n'a guère* (= il n'y a guère); cf. § 192.

Peut-être que. Ex.: Peut-être que ce morceau d'histoire te touchera plus qu'une philosophie subtile (Montesquieu, *Lettres persanes,* I, chap. 11). Peut-être bien que vous ne connaissez pas ça (Zola, *L'Assommoir,* p. 90). Il y a aussi un coucou en bois. Je ne sais pourquoi il n'a plus de voix . . . Peut-être bien qu'elle est cassée, La voix qui était dans son ressort (F. Jammes, *La salle à manger*). Et peut-être que ce grand jeune homme fou, je le connais, moi (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 232).

Voici, voilà que. Ex.: *Voilà qu'il fait du soleil. Voici qu'il a disparu subitement.* Nous avons déjà constaté que ces deux adverbes, grâce à leur origine (§ 38,6), fonctionnent souvent comme des locutions verbales; voir § 218,6 et § 342,7.

2° La conjonction *que* peut unir une proposition à un substantif. Ce cas doit s'expliquer par l'ellipse d'un verbe devant le substantif. Exemples:

Dommage que. Dans le parler de tous les jours, on entend souvent des phrases telles que: *Dommage qu'on ne le rencontre plus.* Exemples littéraires: Dommage que votre mari ne vous ait pas tuée! . . . La cause était plus intéressante (G. Berr et L. Verneuil, *Maître Bolbec et son mari,* I, sc. 5). Sous son bras gauche, il aperçut le livre à couverture jaune et le prit dans sa main. »Il pourrait glisser, tomber, se salir. Dommage que je n'aie pas de papier pour l'envelopper

ou même le couvrir tout de suite« (G. Duhamel, *Le Club des Lyonnais*, p. 38). Dommage que vous ne fassiez pas de clientèle (J. de Lacretelle, *L'âme cachée*, p. 80).

Nul doute que. Ex.: *Nul doute qu'il ne vienne.*

Une supposition que. Ce tour, qui a le sens de 'supposons que', appartient au parler très familier. Ex.: *Une supposition qu'elle serait malade, Une supposition qu'il ne viendrait pas.*

3° La conjonction *que* peut unir une proposition à un adjectif. Ce tour s'explique sans doute par l'ellipse d'un verbe devant l'adjectif. Exemples:

Possible que. Ex.: Possible que, malgré la cure qu'elle essaie, Mon âme saignera longtemps de cette plaie (Molière, *Dépit amoureux*, III, sc. 3).

Sûr que. Dans la langue familière de nos jours on dit couramment *bien sûr qu'il l'a fait, pour sûr qu'il viendra.* Exemple littéraire: Oh! sûr, que je raisonne, moi (J. Romains, *Knock ou le Triomphe de la Médecine*, p. 43).

4° La conjonction *que* peut unir une proposition à un adverbe ou à une locution adverbiale. Depuis le moyen âge on trouve des tours tels que *vraiement qu'il en est ainsi.* Ils ne sont pas dus à une ellipse; ils proviennent, soit d'une analogie (point de départ: *par Dieu que, certes que*), soit d'une contamination (*vrai est qu'il en est ainsi* + *vraiement il en est ainsi*). Peu à peu l'analogie a étendu l'emploi de ces tours, et il comprend maintenant, non seulement les adverbes d'affirmation et d'assurance, mais aussi plusieurs autres groupes d'adverbes et de locutions adverbiales. Voici quelques exemples:

Apparemment que. Littré observe qu'on dit: *Apparemment il viendra* ou *Il viendra apparemment.* Il ajoute qu'on peut même dire: *Apparemment qu'il viendra.* Ce tour est maintenant assez employé.

Assurément que. Ex.: Assurément que vous avez raison (Molière, *Don Juan*, I, sc. 2).

Avec ça que est une locution conjonctionnelle dont on se sert beaucoup dans le langage familier; pour les exemples, voir § 4. Elle est soigneusement évitée dans le langage châtié, où pourtant elle n'a pas d'équivalent.

Heureusement que. Ex.: Heureusement que vos bonnes paroles l'ont calmée (A. Daudet, *Le trésor d'Arlatan*, p. 106). Notez qu'on emploie l'indicatif dans la proposition régime.

Non que ou *non pas que.* Ex.: Il devenait difficile pour les Shelley de rester auprès de lui. Non que les deux hommes fussent en mauvais termes (A. Maurois, *Ariel,* p. 216). Je restai chez Zarnitsky pendant tout le temps de mon séjour à Aklansas: c'est-à-dire pendant onze jours. Non que je fusse bien chez lui, le malheureux! Non que je fusse bien logé, couché, etc. (J. Martet, *Marion des Neiges,* p. 72). Ce tour appartient à la langue littéraire. Dans la langue parlée on dirait *ce n'est pas que.* A côté de l'expression causale *non que,* il y a un autre *non que* dont le sens est parallèle à celui de *oui que* et de *si que.*

Sans doute que. On dit couramment: *Sans doute qu'il viendra demain. Sans doute qu'il n'y pense plus.*

Sûrement que. Ex.: *Sûrement qu'il viendra.*

5° L'analogie de *sûr que (sûrement que)* a entraîné l'emploi de *que* après les particules d'affirmation et de négation: *oui que; non que; oh, oui que; oh, que.* Exemples:

Oui que. Ex.: Oui, qu'elle nous effraie (Daudet, *Tartarin sur les Alpes,* p. 311). L'emploi de cette locution est assez général.

Oh, que. Ex.: Oh! qu'elle n'avait pas l'air de dormir (A. France, *Livre de mon ami,* p. 82).

CHAPITRE III.

PROPOSITIONS SUBSTANTIVES.

349. Une proposition substantive est une proposition dépendante. Elle fonctionne de plusieurs manières différentes, et elle est ordinairement introduite par la conjonction *que*, rarement par d'autres conjonctions ou par des locutions conjonctionnelles. Voici quelques détails:

1° *Que* est la conjonction la plus généralement employée pour introduire une proposition substantive. Ex.: *J'apprends que son livre a été publié et qu'on l'a beaucoup loué.* La proposition subordonnée dépend le plus souvent d'un verbe, comme dans l'exemple cité; mais elle peut aussi dépendre d'un nom. Ex.: *L'idée me vint qu'on pouvait peut-être me soupçonner.* Nous avons déjà étudié les cas où il faut répéter la conjonction *que*, et nous avons aussi fait remarquer qu'autrefois elle s'omettait dans certains cas (voir § 152 et § 153).

2° Après les »verba sentiendi et declarandi« on peut, dans certains cas, remplacer la proposition substantive par une proposition interrogative indirecte, introduite par *si*. On dit ainsi: *Vous pensez si j'étais honteux. Vous savez si je vous aime. Dieu sait s'il est pauvre.* Souvent avec un sens ironique (cf. IV, § 132): *Vous pensez si c'était amusant. Vous verrez si je suis poltron.* Quand on dit *tu vois que j'ai bien fait*, on veut constater une réalité; quand on dit *tu vois si j'ai bien fait*, on laisse l'interlocuteur le constater (comp. § 328). Cette différence est parfois plutôt théorique. Ex.: Dieu sait si j'ai la guerre en horreur (P. Hazard, *l'Italie vivante*, p. 15). Il s'agit dans ce passage d'une affirmation énergique.

3° Notons aussi l'emploi des conjonctions *comment*, *comme*, *comme quoi* pour introduire une proposition substantive; elles introduisent ordinairement des propositions interrogatives indirectes. Exemples littéraires: Je ne comprends pas comment

tu épouses une femme qui a deux enfants (É. Zola, *L'Assommoir*, p. 73). Elle a reçu tout à l'heure un papier du gouvernement comme quoi son fils est mort là-bas (Lavedan, *Deux noblesses*, II, sc. 13). Allez demander au maire de votre commune un papier authentique comme quoi vous n'étiez pas plus mort il y a douze mois qu'aujourd'hui (Pierre Mille, *Mémoires d'un dada besogneux*, p. 47). Ces derniers exemples nous montrent que la proposition introduite par *comme quoi* peut dépendre d'un substantif; elle est donc tout à fait identique à une proposition substantive ordinaire introduite par *que*. L'emploi de *comme quoi* au sens de 'que' s'observe aussi dans la prose de Catulle Mendès; il écrit par ex.: On y verra comme quoi le père et la mère se sont vus réduits à . . .

4° Quelquefois une proposition temporelle peut avoir le caractère d'une proposition substantive. Ex.: J'aimais bien quand elle venait me voir (A. Daudet, *Le petit Chose*, p. 196). Le meilleur signe, c'est encore lorsque le sang coule (É. Zola, *Ventre de Paris*, p. 100).

Remarque. Dans l'exposé suivant des propositions subordonnées et des propositions relatives, c'est l'étude magistrale de M. Kr. Sandfeld, intitulée »Bisætningerne i moderne Fransk« (Copenhague, 1909), qui m'a servi de guide dans ce qui concerne l'usage moderne.

350. En règle générale, la proposition substantive ne peut pas se trouver sous la dépendance d'une préposition. On dit *être heureux de qch., être sûr de qch., la preuve de qch., le signe de qch., penser à qch.*, etc.; mais quand le complément est une proposition, il n'y a pas de préposition. Ex.: *Je suis heureux qu'il soit venu. Vous êtes bien sûr qu'il s'en souviendra? La preuve qu'il a voulu me nuire, c'est qu'il a intercepté cette lettre. Cette déclaration est un signe qu'il se porte bien. Ce passage me fait penser que nous ne sommes plus jeunes.* Cependant, dans quelques cas, on conserve la préposition, qu'on fait suivre immédiatement du pronom démonstratif neutre. Comme on dit *remercier de qch.*, on peut dire aussi *remercier de ce que.* Ex.: *Combien je te remercie de (pour) ce que tu prends tant de peine pour moi.* On trouve également *en ce que, sur ce que*, mais surtout *à ce que* et *de ce que.* Voici quelques détails sur les deux derniers tours:

1° *A ce que* s'emploie après certains verbes et certains noms. Pour les verbes, nous renvoyons au § 151, en ajoutant *travailler*. Ex.: Parmi nos anciens combattants, tous n'ont pas mis leur drapeau dans leur poche; beaucoup travaillent à ce que leur sacrifice ne soit pas vain et le prolongent (P. Hazard, *l'Italie vivante*, p. 13). Pour les noms, nous noterons des tours tels que *trouver du plaisir à ce que, avoir intérêt à ce que, il n'y a pas de mal à ce que, être résolu à ce que, être intéressé à ce que*, etc.

2° *De ce que* s'emploie surtout après les expressions affectives telles que *se plaindre, s'étonner, se désoler, être reconnaissant, être joyeux, être furieux, être fier*, etc. Notez qu'on dit *il se plaint qu'on ne vienne pas assez souvent le voir* et *il se plaint de ce qu'on ne vient pas assez souvent le voir* (§ 307,1). *De ce que* s'emploie également avec beaucoup d'autres expressions qui se construisent avec *de*. Ex.: *Je profite de ce que votre frère n'est pas là.*

3° En dehors des cas que nous venons d'indiquer, une proposition substantive se trouve parfois directement, sans l'intercalation d'un pronom démonstratif, sous la dépendance d'une préposition. Cette construction a lieu avec *pour, outre, sauf, excepté, hormis*. Exemple littéraire: Il y a une bonne raison pour que nous n'achetions pas de palais (A. Daudet, *Les rois en exil*, p. 18). On dit de même *outre qu'il me l'avait promis, excepté qu'il n'est pas assez riche, sauf qu'elle n'a pas de dot*, etc. Rappelons qu'un grand nombre des conjonctions de subordination sont composées d'une préposition et de *que;* voir § 148.

351. Une proposition substantive peut fonctionner de plusieurs manières différentes, tout comme un substantif ordinaire. Elle fonctionne comme **sujet,** surtout avec les verbes impersonnels ou les locutions impersonnelles. Ex.: *Il est impossible qu'elle retourne chez son oncle. Il arrive parfois que je le rencontre au bois. Est-ce que cela vous gêne que je fume un cigare? Il est très rare qu'on le voie travailler. Il était grand temps qu'on réussît à le démasquer.* Elle est aussi employée comme sujet après *être* et *devenir* dans le cas où ces verbes sont précédés du prédicat logique. Ex.: *Sa grande qualité est qu'il éveille toujours une vive sympathie. Le fait est*

qu'il ne se trompe jamais. La vérité est qu'il a abusé de son autorité. On ajoute souvent *ce: La vérité, c'est qu'il a abusé de son autorité.* Nous ajouterons que l'analyse syntaxique des phrases citées est assez difficile, et qu'il se présente d'autres explications que celle que nous avons indiquée.

352. Une proposition substantive peut fonctionner comme **complément d'objet** dans les cas suivants:

1° Après les verbes et les locutions verbales qui expriment les manifestations de la pensée (connaissance, opinion, etc.). Ex.: *Je crois qu'il viendra nous voir. Nous affirmons qu'il a dit la vérité. Je suis d'avis qu'il s'est trompé.* Comp. § 309.

2° Après les verbes et les locutions verbales qui expriment une volonté, un ordre, une prière, un désir (§ 304). Ex.: *Je veux que vous le fassiez. Nous souhaitons tous qu'il guérisse. J'ai envie qu'il parte. Je trouverais bon que ton frère reconnût sa faute.*

3° Après les verbes et les locutions verbales qui expriment un mouvement de l'âme (§ 306). Ex.: *Je crains qu'il ne le dise. Nous regrettons qu'il soit déjà parti. Il avait peur qu'on ne l'oubliât.*

353. Une proposition substantive peut s'ajouter comme une sorte d'explication à un membre de la proposition principale précédente. Ex.: *Je ne vous demande qu'une chose, que vous ne le trompiez pas. Vous avez cela de charmant que vous êtes droite. Je le disais bien que vous vous étiez trompé. J'en étais sûr que vous l'aviez dit.* Elles jouent le rôle d'apposition.

CHAPITRE IV.

PROPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES.

354. Les propositions circonstancielles s'appellent aussi adverbiales; elles sont introduites par une conjonction de subordination Ex.: *Son mari était parti quand elle revint. Tu seras corrigé si tu le fais. Il continua son voyage quoiqu'il fût très fatigué.* Les propositions circonstancielles sont temporelles, causales, finales, consécutives, concessives ou conditionnelles. Nous examinerons chacun de ces groupes.

355. Propositions temporelles. Ces propositions sont introduites par une conjonction (ou locution conjonctionnelle) de temps (§ 154); on peut diviser ces conjonctions, selon leur sens, en trois groupes:

1° Conjonctions d'antériorité: *avant que, en attendant que, jusqu'à ce que, jusqu'au moment où, à ce que, d'ici que* et *devant que*, qui est vieilli (cf. § 93). Ex.: *Elle était partie avant que je fusse levé. Je vous prie de me garder cet argent jusqu'à ce que j'en aie besoin.* Dans la vieille langue on employait *si* au sens de 'avant que', 'jusqu'à ce que' après une proposition négative. Ex.: Ja mes nul jor repos n'avrai Ne nuit ne jor ne finerai, Si l'averai tout plain rendu (*Du chevalier au barisel*, v. 455).

2° Conjonctions de simultanéité: *quand, lorsque, alors que, lors même que, comme, pendant que, tandis que, cependant que* (§ 154), *durant que, en même temps que, tant que, aussi longtemps que, (pendant) tout le temps que, à présent que, maintenant que, à mesure que.* Ex.: *Je me promène toujours quand il fait beau. Il avait dix ans lorsque son père mourut. Un dimanche matin, alors que ma fille s'apprêtait à sortir, son mari rentra très inquiet. Comme j'allais jouer avec mes camarades, mon père m'appela.* Exemple littéraire: Disraeli le supplia de rester,

s'engageant à faire tout le travail réel alors que Derby conserverait le titre (Maurois, *Disraeli*, p. 228).

3° Conjonctions de postériorité: *après que, dès que, aussitôt que, sitôt que, du plus loin que, dès lors que, depuis que, une fois que, du moment où.* Ex.: *Après que mon frère eut passé son examen, nous partîmes. Une fois qu'il sera parti, vous le regretterez.*

Remarque. Le simple *que* peut répéter la plupart des conjonctions citées, qu'elles soient composées ou simples (voir § 161). Ex.: *Lorsqu'il eut tout appris et qu'il fut rentré chez lui, il était au désespoir.* Le simple *que* s'emploie également au sens de 'avant que' quand la principale est négative; il s'emploie aussi quand la principale contient un complément comme *à peine, pas plus tôt, pas (encore)*; enfin après *voici* et *voilà*. On dit: *Je ne saurais juger votre conduite avant que vous m'ayez tout dit et que j'aie eu le temps de réfléchir. A peine avait-il ouvert la lettre qu'il poussa un cri de surprise. Nous n'avions pas marché une demi-heure qu'elle s'arrêta. Voilà six mois que vous me le promettez. Elle ne fut pas plus tôt seule qu'elle ouvrit la lettre.* Exemples littéraires: La première botte de paille était pour moi, et mes camarades n'avaient pas encore trouvé un gîte que je dormais déjà depuis quatre heures (*Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, I, 85). On essayait encore de le retenir qu'il était déjà dans l'antichambre (Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 209).

356. Sur les propositions de temps, on peut encore faire les observations suivantes:

1° C'est ordinairement l'indicatif qui est employé dans une proposition de temps. Pourtant, le subjonctif s'emploie avec les conjonctions d'antériorité *avant que, jusqu'à ce que, en attendant que* qui indiquent l'irréel, ce qui n'est pas encore arrivé, ce qu'on attend; voir § 321. Notez que le subjonctif peut s'employer également après *d'ici à ce que, d'ici que, du plus loin que* et *depuis que.*

2° Une proposition temporelle peut se trouver sous la dépendance d'une préposition. Ex.: *Il y a là des chansons pour quand tu es triste.* La préposition la plus employée de cette manière est *pour*, mais on trouve aussi *de* et *sauf*; voir § 55.

3° Les propositions temporelles sont parfois incomplètes: le verbe peut faire défaut après *aussitôt que* et *sitôt que;* voir V, § 17. Un simple participe passé peut avoir la valeur de toute une proposition temporelle; voir § 263,1.

4° Par l'ellipse de la principale, une proposition temporelle peut s'isoler et devenir indépendante; ce phénomène, qui crée

des principales introduites par une conjonction, a lieu surtout dans des exclamations d'affirmation ou d'étonnement; voir § 346.

357. Les propositions introduites par une conjonction de temps n'indiquent pas toujours un rapport temporel.

1° Nous avons déjà fait observer qu'on passe facilement de *post hoc* à *propter hoc*; de cette manière une proposition de temps en vient à indiquer la cause. C'est un passage de sens que nous observons déjà au moyen âge avec *quant*. Ex.: Mes encor m'a Diex secoru, Quant revenuz sui en meson (*Chastelaine de St. Gille*, v. 276). Je ne me mouverai de ci, Fet il, por coi le proieroie, Quant je por lui rien ne feroie (*Du chevalier au barisel*, v. 166)? Dans la langue moderne, les conjonctions *du moment où, dès lors que, depuis que, maintenant que, à présent que* servent parfois, surtout dans le parler familier, à indiquer un rapport de cause aussi bien qu'un rapport de temps. Ex.: Delhomme confirma que du moment où celui-ci avait payé, le terrain lui appartenait (Zola, *Terre*, p. 514). Du moment que c'est moi que tu aimes, je n'en demande pas davantage (M. Donnay). Dans cet ordre d'idées il faut rappeler que *puisque*, qui est maintenant une conjonction causale, est primitivement une conjonction de temps (§ 155).

2° Une proposition introduite par *quand* peut indiquer une condition. Ex.: Depuis une quinzaine, tu te transportes à Paris chaque jour, quand ce n'est pas deux fois par jour (P. Hervieu, *La course du flambeau*, II, sc. 2). Comp. § 368.

3° Enfin une proposition introduite par une conjonction de temps peut indiquer une concession. Ex.: On osait lui demander davantage, alors qu'il ne possédait pour toute fortune que le revenu de son théâtre (A. Daudet, *Rose et Ninette*, p. 48). Comp. § 365,3.

358. Propositions causales. Ces propositions sont introduites par une conjonction de cause. A celles que nous avons énumérées au § 155: *comme, parce que, puisque, attendu que, vu que, à cause que, d'autant que, que*, on pourra ajouter les locutions suivantes: *du moment que, surtout que, rapport que, à preuve que, sous prétexte que;* notons aussi les locutions

causales négatives *non que, non pas que, non point que, loin que, ce n'est pas que,* qui sont suivies du subjonctif (§ 324). Voici quelques remarques de détail:

Comme. Il faut rappeler qu'une subordonnée introduite par cette conjonction doit toujours précéder la principale. Ex: *Comme il y avait des courants d'air, j'ai fermé la porte.*

Que. Cette conjonction ne sert pas seulement à représenter une conjonction précédente (§ 355,1), elle sert aussi à indiquer, à elle seule, une idée de cause. Ex.: *Il était donc bien fatigué qu'il parlait si bas.* Voici un exemple classique de ce *que* causal: Hippolyte est heureux qu'aux dépens de vos jours, Vous-même en expirant appuyez vos discours (Racine, *Phèdre,* v. 875).

Surtout que. Cette conjonction, rejetée par les personnes qui se piquent de bien parler, appartient surtout au langage familier où elle est d'un usage très général. Selon M. André Thérive, trois millions de Parisiens l'emploient chaque jour en l'an 1928. Elle est synonyme de *d'autant plus que.* Ex.: *Je retournerai demain au bord de la mer surtout qu'on étouffe à Paris.*

359. Sur les propositions causales on peut encore remarquer ce qui suit:

1° Comme les propositions causales indiquent quelque chose de réel, elles se trouvent presque toujours à l'indicatif. Ex.: *Mon frère est resté à la maison, parce qu'il est très fatigué.* Cependant le subjonctif s'emploie après quelques locutions causales négatives (voir § 324) et après *pour que* qui sert quelquefois à indiquer le motif. Ex.: Pour que le préfet se soit dérangé, il faut que vous soyez un fameux scélérat (Daudet, *Tartarin sur les Alpes,* p. 287). On ne te gâte donc pas assez pour que tu nous préfères ce gringalet et cette diablesse (H. Becque, *Les Corbeaux,* III, sc. 12). Probablement sous l'influence de ce *pour que,* on emploie parfois le subjonctif après le simple *que.*

2° Une proposition causale, introduite par *puisque* ou *parce que,* peut s'abréger par l'ellipse du verbe *être.* Ex.: *J'aime les peintres primitifs parce que primitifs.* Pour les détails, voir V, § 17.

360. On peut indiquer une cause sans avoir besoin de recourir à des conjonctions causales (cf. § 155, Rem.):

1° On se sert d'un infinitif introduit par une préposition (*pour* et *à*, rarement *de*). Ex.: *Qu'as-tu fait pour être si malheureux? Tu es agaçant à* (ou *de*) *me déranger, quand je travaille!*

2° On se sert d'un simple participe passé ou d'un participe présent; voir § 263,2 et § 246,5.

3° Notons aussi qu'on peut indiquer la cause par une proposition indépendante introduite par l'adverbe de degré *tant* (§ 11,6). Ex.: *Le chanteur fut obligé de s'arrêter, tant on applaudit.*

4° Enfin on se sert d'une simple principale, et la cause n'est pas indiquée directement; elle ressort implicitement du contexte. Ex.: *Ma femme ne sortira pas ce soir; elle est souffrante.*

361. Propositions finales. Ces propositions qui expriment un but qu'on veut atteindre sont à considérer comme une sorte de propositions optatives. Elles demandent toujours le subjonctif. Dans la vieille langue, l'emploi de ce mode suffisait parfois à exprimer le but; mais ordinairement la proposition finale était introduite, comme aujourd'hui, par une conjonction. Voici quelques remarques à ajouter à celles que nous avons déjà faites sur les conjonctions finales employées actuellement (§ 156):

1° Dans le langage familier, la locution *histoire de*, suivie d'un infinitif sert à indiquer un but à atteindre. Ex.: Il regardait, en l'approchant de son tablier de cuir, le morceau de fer qu'il avait travaillé. Et redressant la tête, il nous disait, histoire de souffler un peu (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 21).

2° Au lieu d'une proposition finale négative, on se sert d'une proposition positive introduite par *de peur que, dans la crainte que* (parfois *de crainte que, par crainte que*). Ainsi à côté de: *J'ai fermé la porte pour qu'il ne sorte pas*, on dit plus généralement: *J'ai fermé la porte de peur qu'il ne sorte.*

3° Dans une proposition finale négative introduite par *pour que*, le parler familier intercale la négation entre *pour* et *que*. De cette manière on a créé la conjonction finale négative *pour pas que*, à laquelle on donne aussi la forme

quelque peu pédantesque *pour ne pas que.* Au lieu de: *Il se hâta pour empêcher sa bonne amie d'attendre,* le peuple dirait: *Il se hâta pour (ne) pas que sa bonne amie pose.* Voir § 156, Rem.

4° Dans le parler vulgaire, la conjonction *pour que* est souvent remplacée par le simple *pour,* suivi d'une proposition infinitive; voir § 213,5.

362. Sur la valeur sémantique des propositions finales, on peut remarquer qu'elles présentent quelquefois un sens consécutif. Le but d'une action en est aussi la cause, et il peut également en venir à désigner la conséquence. Quand je dis: *Je lui ai parlé assez haut pour qu'il m'entende,* j'exprime en effet non seulement le but de mon action, mais aussi le résultat que je crois avoir obtenu: J'ai parlé si haut qu'il m'a entendu. Notez que cette union du sens final et du sens consécutif se rencontre souvent avec *pour que* après le verbe *suffire,* et après les adverbes *assez* et *trop* suivis d'un adjectif ou d'un adverbe. Ex.: *Il suffit que vous m'aimiez pour que je sois infiniment heureux. Il est assez riche pour qu'il puisse se permettre un tel luxe. Tu marches trop vite pour que je te suive.* Comp. § 363,3.

363. Propositions consécutives. Ces propositions sont amenées par une conjonction de conséquence; elles réclament le subjonctif si elles indiquent un but à atteindre; sinon, c'est l'indicatif qui est demandé (voir § 325). Il faut encore remarquer ce qui suit:

1° Le déterminatif peut faire défaut dans la principale, et c'est alors le simple *que* qui exprime la conséquence. Ex.: Les pauvres Tarasconnais se desséchaient et maigrissaient que c'était pitié (A. Daudet, *Port-Tarascon,* p. 25).

2° Une proposition consécutive peut s'isoler et fonctionner comme une principale; voir § 342,1.

3° Plusieurs conjonctions consécutives peuvent en même temps exprimer un sens final. Ex.: *Tu t'arrangeras pour manger moins, de manière que ta ration suffise pour deux jours. Voudriez-vous m'apprendre quelques locutions pratiques en arabe, de façon à ce que je puisse me tirer d'affaire tout seul.* Comp. § 362.

4° Nous rappellerons enfin qu'une conséquence s'exprime aussi à l'aide de la locution *assez (trop) . . . pour que.* Ex.: *Vous êtes assez pauvre pour qu'on vous aide.* Comp.: *Il criait assez fort pour être entendu de tous.*

364. Propositions concessives. Une proposition concessive exprime une circonstance qui aurait pu influer sur l'action, mais qui ne le fait pas. Comme nous l'avons déjà dit (§ 157), cette circonstance peut avoir un double caractère. Elle peut être présentée comme réelle. Ex.: *Je me baigne encore tous les matins, bien que l'air se soit très refroidi. Bien qu'elle soit très riche, elle ne dépense que le strict nécessaire.* Elle peut aussi être présentée comme supposée. Ex.: *Même si j'avais été très riche, je n'aurais pas été dépensier. Quand même ton père te le permettrait, ta mère s'y opposerait.* Notez que, dans le premier de ces cas, la proposition concessive introduite surtout par *quoique* peut se passer d'un verbe. Ex.: Le climat, quoique très salubre en général, ne lui valait rien en particulier (J. Romains, *Knock ou le Triomphe de la Médecine,* p. 17). Comp. V, § 17,1.

Remarque. Les premiers exemples qu'on trouve de *quoi que* ou *que que* (cf. § 326) indiquent non pas une concession, mais un rapport de temps. Ex.: Que que il parloient einsi, Li rois de la chanbre issi, Ou il ot fet longue demore (*Ivain*, v. 349). Quoi que li feste estoit plus plaine, et Aucassins fu apoiiés a une puïe tos dolans (*Aucassin et Nicolete*, 20,12).

365. On peut former des propositions concessives sans recourir à une conjonction de concession. Voici les procédés suivis le plus souvent:

1° On se sert, surtout dans la langue littéraire, d'une simple inversion du sujet; le verbe d'une telle concessive sans conjonction est au conditionnel ou à l'imparfait du subjonctif. On dit ainsi: *Vivrait-il cent ans, il ne l'oublierait jamais. Dussé-je mourir, je ne le dirais pas* (cf. II², § 221). *Fût-il tout seul, il ne s'ennuierait pas.* Cet emploi concessif de l'imparfait du subjonctif a surtout lieu avec les verbes *avoir, être, devoir, rester, vouloir;* on remarquera que *fût-ce* est à regarder comme une locution figée. Exemples littéraires: La littérature du moyen-âge est le premier chapitre de nos mémoires de famille, et, ne fût-ce qu'à ce titre, elle a droit,

semble-t-il, à notre intérêt et à notre sympathie (G. Paris, *Litt. française au moyen-âge, Préface*, XIV). Voulût-elle être sincère, la femme ne pourrait pas l'être (Catulle Mendès). D'Annunzio vit tous ses actes — fût-ce les plus cérébraux — sensuellement (B. Crémieux, *Panorama de la littérature italienne contemporaine*, p. 148).

2° On peut aussi faire de la proposition concessive une principale et la lier à la principale primitive à l'aide de *que*. On dit ainsi: *Il vivrait cent ans qu'il ne l'oublierait pas* (cf. § 345). Exemple littéraire: Et je vous promettrois mille fois le contraire, Que je ne serois pas en pouvoir de le faire (Molière, *Le Misanthrope*, II, sc. 1).

3° Certaines conjonctions temporelles (*alors que, lorsque, quand*) servent aussi à indiquer une concession. Ex.: Quand j'en devrois mourir, Vous avez des plaisirs que je ne puis souffrir (Molière, *Le Misanthrope*, v. 691). Mais quand on serait Cafre ou Hottentot, quand on ignorerait l'histoire de ces dernières années, quand on pousserait l'esprit de parti jusqu'à lui [Gabriele d'Annunzio] dénier tout mérite, littéraire ou autre, il serait impossible, j'imagine, de n'être pas séduit par sa seule personnalité (P. Hazard, *l'Italie vivante*, p. 114). Pourquoi l'as tu acheté, lorsque je te l'avais défendu (É. Zola, *Pot-Bouille*, p. 362)? Comp. § 357,3.

4° Une conjonction de condition peut aussi exprimer une concession; comp. § 367,1. Ex.: *Si mes félicitations arrivent tard, elles n'en sont pas moins sincères.*

5° Une concession peut s'exprimer à l'aide de *pour* suivi d'un infinitif. Ex.: *Cette tentative, pour être nouvelle, n'a rien de révolutionnaire.* Pour d'autres exemples, voir § 123,6.

6° La concession n'est pas exprimée du tout; elle ressort implicitement du contexte. C'est un phénomène qui apparaît souvent avec le gérondif (§ 245,3) et le participe présent (§ 246,4).

366. Propositions conditionnelles. Ces propositions sont ordinairement introduites par la conjonction *si* (voir § 158), La condition est tantôt une simple possibilité comme dans: *s'il pleut, je ne sortirai pas; il a dit que, s'il pleuvait, il ne sortirait pas.* Tantôt une hypothèse contre la réalité comme dans: *je le ferais, si je pouvais; je l'aurais fini, si j'avais pu.* Notez

aussi que la proposition conditionnelle peut se trouver sous la dépendance de la préposition *pour*; voir § 55,1. Il faut enfin remarquer ce qui suit:

1° On dit: *Je serai très heureux, s'il vient ce soir*, mais: *Je ne sais s'il viendra ce soir* (cf. § 158). Ainsi le *si* conditionnel est construit avec le présent, bien qu'il s'agisse de quelque chose de futur. Autrefois, l'usage était flottant, et on employait parfois le futur. Ex.: L'espee est entaschie dont ele feru m'a; Ia iert sanes la plaie, se par lui ne sera (*De Venus la deesse d'Amor*, str. 154). Le futur se trouve encore au temps de la Renaissance; mais, dans la langue classique, c'est le présent qui est demandé, et tel est l'usage encore de nos jours. Cependant il y a des cas où le contexte semble demander impérieusement l'emploi du futur, et quelques auteurs modernes n'ont pas hésité à se servir du temps réclamé par la logique. Ex.: Nous disons: — A quoi bon l'âtre sans étincelles? A quoi bon la maison où ne sont plus leurs pas? A quoi bon la ramée où ne sont plus les ailes? Qui donc attendrons-nous, s'ils ne reviendront pas (V. Hugo, *Les Contemplations*, VI, 8)? C'est en effet un beau roman, et qui, si, comme je l'espère, il intéressera une grande partie du public, passionnera aussi les spécialistes et les techniciens du roman (Edmond Jaloux). A propos de cette construction, M. Léon Clédat a formulé la règle suivante: »Devant le présent ou l'imparfait de l'indicatif, l'hypothèse introduite par *si* porte sur la réalisation future de l'action; devant le futur ou le conditionnel, elle porte sur la vraisemblance présente de cette réalisation.»

2° Tout comme on emploie le présent au lieu du futur dans une proposition conditionnelle, on emploie de même l'imparfait au lieu du conditionnel. Ex.: *Il avait dit qu'il partirait le lendemain s'il faisait beau. Si sa sœur venait, nous irions aussi.* Au moyen âge, on se servait du même tour. Ex.: Si se pensa qu'ele ne remanroit plus ilec, que, s'ele estoit acusee et li quens Garins le savoit, il le feroit de male mort morir (*Aucassin et Nicolete*, XII, 9—11). Mais, on employait aussi l'imparfait du subjonctif ou le conditionnel dans les deux propositions, et l'usage classique admet encore le conditionnel à côté de l'imparfait dans la proposition construite avec *si*. Ex.: Si ta haine m'envie un supplice si

doux, Ou si d'un sang trop vil ta main seroit trempée, Au défaut de ton bras prête-moi ton épée (Racine, *Phèdre*, v. 708). Si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurois pas moins . . . à vous voir mon beau-fils (Molière, *L'Avare*, III, sc. 7). La grammaire officielle condamne maintenant l'emploi du conditionnel dans ces cas et demande l'imparfait.

3° S'il y a plusieurs conditions, on n'a pas besoin de répéter *si:* au lieu de dire *si . . . si*, on préfère dans certains cas *si . . . que;* ce *que* demande le subjonctif (voir § 161,2). Ex.: *Si vous venez demain et que je n'y sois pas, adressez-vous à mon secrétaire.* Déjà au moyen âge on ne voulait pas mettre les deux conditions sur le même pied et on se servait dans la deuxième de l'imparfait du subjonctif, comme dans le passage suivant: Mes se il vous voloit prometre Trois cenz livrees de sa terre, Et mon pere venist requerre Icest afere, qui molt l'aime (Huon le Roi, *Vair Palefroi*, v. 422).

4° Il faut enfin remarquer que la proposition conditionnelle introduite par *si* peut s'isoler et devenir une principale. Ex.: *Si nous allions ce soir au théâtre?* Pour les détails, voir § 346.

367. Il faut remarquer qu'une proposition introduite par *si* ne sert pas toujours à exprimer une condition. C'est un fait que nous avons déjà étudié, et aux observations contenues au § 159 nous ajouterons ici les remarques suivantes:

1° Une proposition introduite par *si* peut indiquer soit un rapport de temps, soit une réserve, comme dans les passages suivants: *S'il parle* (= toutes les fois qu'il parle), *tout obéit. Le moment n'est pas venu, s'il doit venir jamais* (= supposé qu'il vienne jamais), *de livrer mon secret au public.* Dans ce dernier emploi *si* est souvent remplacé par *si tant est que.*

2° Un fort affaiblissement du sens conditionnel de *si* s'observe aussi dans plusieurs autres cas, surtout dans quelques jurons exclamatifs. On dit: *Du diable si je paye mon terme!* Exemple littéraire: Du diable si je me le rappelle encore (J. Romains, *Knock ou le Triomphe de la Médecine*, p. 15).

3° Notons enfin que, dans plusieurs cas, *si* peut servir à introduire une proposition substantive; il devient ainsi à peu près synonyme de *que* (voir § 349,2).

Remarque. Dans les locutions *si* ou *se m'aït Deus, si* ou *se Deus m'aït*, il y a eu confusion de la conjonction *se* avec l'adverbe *si* (lat. *sic*); c'est la conjonction qui a eu le dessus, ce qui a amené la modification de l'ordre des mots. Cf. Romania, XII, 628; XV, 640; LIII, 301—24.

368. Une condition ne s'exprime pas seulement à l'aide de la conjonction *si*; on dispose de plusieurs autres manières dont nous indiquerons les suivantes:

1° Au lieu d'une proposition conditionnelle, on peut se servir d'une proposition exprimant un désir ou une exhortation, et la principale exprime ce qui arrivera si ce désir ou cette exhortation s'accomplissent. Ex.: Dist Pinabel: »Tierri, car te recreiz! Tes hom serai par amur e par feid (*Roland*, v. 3892—93). Seit ki l'ociet, tute pais puis avriumes (*ib.*, v. 391). En langue moderne ce vers traduit littéralement serait: Vienne qui le tue, et nous aurions paix plénière. On dirait plutôt maintenant: Si quelqu'un le tue, nous aurons la paix. L'ancien usage existe toujours. A côté de: *Tout le monde sera content s'il s'en va*, on peut dire aussi: *Qu'il s'en aille, et tout le monde sera content.* Exemples littéraires: Que lady Rovel lui accordât quinze mois, M^lle^ de Ferray se faisait fort de donner des principes à Meg (Cherbuliez, *Miss Rovel*, p. 52—53). Le *que* introducteur s'omet parfois, surtout dans un style élevé et poétique. Nous citerons comme exemple le passage suivant du beau discours de M. Paul Hazard sur la langue française: Surgissent des républiques, à l'image de la nôtre; à la tribune des sociétés populaires, qui répètent nos discours; dans les théâtres, qui donnent nos pièces sans y rien changer; autour des arbres de la liberté; sur les places publiques, où l'on célèbre la Grande Nation, le français retentit (p. 10). L'omission de *que* a le plus souvent lieu avec le verbe *venir*.

2° On peut aussi remplacer la proposition conditionnelle par une proposition interrogative. Exemples littéraires: Voulez-vous du public mériter les amours, Sans cesse en écrivant variez vos discours (Boileau, *Art poétique* I, v. 69—70). Restait-on dehors, on fondait au soleil; si l'on descendait, on étouffait (A. Daudet, *Port-Tarascon*, p. 126). Parfois la proposition interrogative est regardée comme une principale et suivie d'un point d'interrogation. Ex.: A-t-il à choisir entre plusieurs formes dialectales? ce n'est pas sur l'usage français

qu'il se fonde, mais sur l'usage latin (F. Brunot, *Histoire de la langue française*, II, 137).

3° Après la Renaissance on emploie au lieu d'une proposition conditionnelle une proposition principale dans laquelle le sujet change de place comme dans une proposition interrogative (§ 384). Il s'agit ici surtout des tours *n'était* (*n'étaient*) et *n'eût été*. Remarquez que ces tours peuvent avoir comme sujet un substantif ou plus rarement une proposition. Ex.: Et je suivrois encore un si noble exercice, N'étoit que l'autre hyver faisant icy ma cour, Je vous vis, et je fus retenu par l'amour (Corneille, *Le Menteur*, I, sc. 3). Plusieurs fois, n'étaient ses sentiments religieux, il se serait jeté dans la Seine (Balzac, *César Birotteau*, p. 39). N'était la lueur mince qui filtre au-dessus des rideaux, n'était l'appel aérien d'une cloche, le monde semblerait à jamais englouti dans le souvenir (G. Duhamel, *Deux Hommes*, p. 250). Sa présence dans le bar de M. Cassis n'eût semblé anormale, n'avait-elle été accompagnée d'une femme âgée (M. Dekobra, *La Vénus à roulettes*, p. 28). On aurait cru à un rêve, n'eût été la fraîcheur de l'air, et la transparence de l'atmosphère lavée que l'on saisissait malgré la nuit (P. Hazard, *L'Italie vivante*, p. 154). On les prendrait pour des soldats, n'étaient la chemise noire et le gourdin (*ib.*, p. 275). Les locutions *n'eût été* et *n'était* sont maintenant à regarder à peu près comme des prépositions, au sens de 'abstraction faite de' ou 'sans'. Comme le montrent les deux passages de M. Paul Hazard, *n'eût été* tend à devenir invariable, tandis que *n'était* peut encore s'accorder avec un sujet pluriel suivant (comp. V, § 84,6). Les tours cités ont même perdu toute notion de temps et c'est pourquoi on constate parfois l'emploi du présent dans la proposition supplémentaire, comme dans le passage suivant: N'étaient les petites lâchetés, insoupçonnées d'eux-mêmes, où les entraîne la nécessité de marier leur fille, M. et Mme Pétermann méritent notre respect (Lemaître, *Les contemporains*, VII, 288)

Remarque. La locution *n'était* a remplacé l'ancien *ne fust*. Ex.: Neporquant ja ne l'an eüst Menee por rien, qu'il seüst, Ne fust Kes, qui anbricona Le roi (*Ivain*, v. 3921—24). Le remplacement de *se trovast* par *s'il trouvait* a entraîné le changement de *ne fust* en *n'était*.

4° Très souvent la condition n'est pas du tout indiquée

d'une manière formelle: elle ressort implicitement du contexte. Ex.: Jolie, elle eût été plus douce (J. Green, *Mont Cinère*, p. 166). A pied, avec tous ces bagages, le trajet serait terrible. En auto, c'est un enchantement (J. Romains, *Knock ou le Triomphe de la Médecine*, p. 15). On trouvera d'autres exemples aux § 158, Rem., § 245,2, § 246,3, § 263,3.

CHAPITRE V.

PROPOSITIONS RELATIVES.

369. Les propositions relatives commencent par un pronom ou un adverbe relatifs: *qui, que, quoi, lequel, dont, que, où.* La proposition relative ne représente ni une juxtaposition ni une subordination: elle tient en même temps de la juxtaposée et de la subordonnée; c'est pourquoi on l'appelle aussi »conjonctive«. Voici quelques exemples de propositions relatives: *J'ai vu mon frère qui m'a tout dit. Il y a quelque chose à quoi il pense sans cesse. Il n'y a rien dont je sois plus certain. Nous avons accompli la tâche dont on nous avait chargés. C'est une des raisons pour lesquelles il s'est tant donné de mal. Ils ont été punis par où ils ont péché.*

Remarque. Notez que les locutions relatives *sur quoi* et *sans quoi* servent souvent à introduire une principale. Ex.: Retournez vite à Tarascon, monsieur Tartarin — — Vous perdez votre temps ici. — Quant aux lions, c'est fini. Sur quoi le petit monsieur salua, ferma la portière et s'en alla en riant (Daudet, *Tartarin de Tarascon*, p. 177—78).

370. La proposition relative marque beaucoup de rapports très différents. Elle indique la cause, le but, la condition, la concession, l'hypothèse, la coïncidence, pour ne citer que les principaux de ces rapports. En voici quelques exemples:

1° Cause. Ex.: *Mon frère, qui connaissait bien son fils, ne perdit pas confiance. L'homme, qui est égoïste, abuse toujours du plus faible.*

2° But. Ex.: *Je veux une bonne qui soit honnête. Il a besoin d'un secrétaire qui puisse travailler le soir.*

3° Concession. Ex.: Lui qui ne dansait pas, qui ne se battrait pas non plus, la griserie de ce bal héroïque l'envahissait (A. Daudet, *Les rois en exil*, p. 356).

4° Condition. Nous rappellerons un proverbe méridional

cité par A. Daudet: *Qui perd une femme et quinze sous, c'est grand dommage de l'argent.* Sur le *qui* conditionnel, voir § 376.

5° Coïncidence: *Je les entendais qui discutaient. Le chat est au jardin qui guette les oiseaux.*

Remarque. Dans plusieurs cas, surtout dans des exclamations, la proposition relative ne présente aucun sens bien précis et pourrait être remplacée par une proposition principale. Quand je dis *ton petit frère qui est malade*, cette phrase est à peu près synonyme de *ton petit frère est malade.* De même: *Comme il fait froid aujourd'hui! Et moi qui ai oublié ma fourrure!* Exemples littéraires: Elle laisse ses deux enfants qui sont petits, L'un s'appelle Guillaume et l'autre Madeleine; L'un qui ne marche pas, l'autre qui parle à peine (V. Hugo, *Les pauvres gens*). Ton père qui vient. Et Albert qui n'arrive pas (Tristan Bernard, *Le petit café*, II, sc. 9).

371. La proposition relative peut fonctionner comme une sorte d'**adjectif,** et dans ce cas elle se réfère ordinairement à un membre de la proposition qui précède, rarement à un membre de celle qui suit.

1° Le corrélatif peut être un nom, un pronom (personnel, possessif, démonstratif, interrogatif, indéfini) ou un adverbe. Ex.: *Ta petite sœur est là qui pleure. Tout est bien qui finit bien. Je la vois qui vient. C'est moi qui l'ai dit* (V, § 74). *Je connais celui qui l'a fait. Connaissez-vous quelqu'un qui puisse le faire? Il y en a qui prétendent qu'il est un peu fou* (V, § 64).

2° Une proposition relative peut être coordonnée à un adjectif ou à un autre membre de phrase correspondant à l'aide de la conjonction *et;* on emploie aussi, mais moins souvent, *ou, mais, puis.* Ex.: *C'est une besogne très dure et qui demande une attention toute particulière.* Comp. § 142,1.

3° L'antécédent peut être toute une phrase et, dans ce cas, la langue moderne demande l'intercalation du démonstratif neutre *ce* devant le pronom relatif. On dit maintenant: *Il est parti, ce qui m'afflige;* on disait autrefois: *Il est parti, qui m'afflige* (voir V, § 293). Au lieu de *ce qui,* la langue moderne admet aussi *chose qui.*

4° Il y a quelques cas isolés où l'on ne se sert pas du déterminatif *ce,* quoiqu'il se rapporte à une phrase entière. Nous rappellerons les expressions littéraires et un peu archaïques *qui pis est, qui mieux est, qui plus est,* se rapportant à ce qui suit (V, § 297).

Remarque. Dans la langue vulgaire on ajoute souvent un *que* absolu devant les propositions adjectives en citant une affirmation d'autrui. On entend ainsi: *Ce sont des gens qu'on ne connaît pas, qu'il m'a dit.* Comp. V, § 317, 3.

372. Les propositions adjectives sont déterminatives ou simplement explicatives. Nous examinerons d'abord le premier groupe. La proposition **déterminative** ajoute un élément qui précise ou restreint; elle fait donc partie intégrante de la phrase et c'est pourquoi elle n'est pas séparée de l'antécédent par une virgule. Ex.: *L'homme qui est égoïste, abuse toujours du plus faible. Les soldats qui ne s'étaient pas sauvés, furent faits prisonniers. Ma fille qui a vingt ans, se mariera dans quelques jours.* Pour nous en tenir à cette dernière phrase, celui qui la prononce a plusieurs filles, dont une de vingt ans. Notons aussi que la déterminative se met souvent au subjonctif. Ex.: *Je ne connais pas un homme qui soit sans défauts. Tâchez d'avoir une infirmière qui soit de toute confiance. Si c'est un homme à qui on puisse se fier, faites-en votre ami. C'est bien le meilleur homme que je connaisse.* Pour les détails, voir § 314 ss.

373. La proposition **explicative** ajoute un détail, une explication. Elle a le caractère d'une incidente, c'est pourquoi elle ne se met jamais au subjonctif. Il faut encore remarquer qu'elle se place ordinairement entre deux virgules et qu'elle pourrait être supprimée sans que la clarté de la phrase en souffrît beaucoup. Ex.: *L'homme, qui est égoïste, abuse toujours du plus faible. Les soldats, qui ne s'étaient pas sauvés, furent faits prisonniers* (c.-à.-d. Tous les soldats furent faits prisonniers, parce qu'ils ne s'étaient pas sauvés). Il faut encore remarquer ce qui suit:

1° La proposition explicative est ordinairement introduite par le pronom *qui*. Ex.: *Son livre, qui a été publié à Londres, a eu un gros succès.* Sur l'emploi de l'imparfait ou du passé défini dans la relative, voir § 281 et § 285.

2° A côté de *qui* on emploie aussi *lequel*; ce dernier pronom a plus de précision que l'autre, mais son emploi est bien plus rare (voir V, § 331). Ajoutons que *lequel* ne s'emploie jamais dans une proposition déterminative.

3° Au point de vue phonétique, il faut noter que l'intonation change quand on passe du corrélatif à la proposition explicative. Celle-ci est, comme nous l'avons dit, une sorte d'incidente; c'est pourquoi elle se prononce, comme tout membre de phrase placé entre parenthèses, sur un ton bas, tandis que pour la déterminative il n'y a pas de changement d'accent musical. Ainsi les mots *l'homme qui est égoïste*, se prononcent, selon le sens, de deux manières différentes. S'il s'agit d'une proposition déterminative, il n'y a aucun arrêt entre le corrélatif et la relative: *l'homme qui est égoïste* est une unité qui se prononce avec un ton montant régulier, tout comme *l'homme égoïste*, la relative fonctionnant comme un adjectif épithète. Si, au contraire, il s'agit d'une explicative, on la détache du corrélatif par un arrêt indiqué graphiquement à l'aide d'une virgule et, phonétiquement, par un changement de ton (Comp. *Manuel phonétique*, § 143).

374. Signalons ensuite quelques propositions relatives qu'on pourra appeler **prédicatives;** elles ne sont ni explicatives ni déterminatives, mais occupent une position intermédiaire entre les deux groupes. Elles se réfèrent ordinairement au sujet ou au régime de la principale, et elles ne peuvent jamais être introduites par *lequel.*

1° La prédicative se réfère au sujet dans le cas où le verbe de la principale est *être* accompagné d'une détermination de lieu ou d'expressions synonymes telles que *rester là, se trouver là, se tenir là.* On dit ainsi *Mon frère est là qui nous observe; sa femme se trouvait là qui lui souriait*, etc. Exemple littéraire: Elle est dans la cuisine qui fond des balles (P. Mérimée, *Colomba*).

2° La prédicative se réfère au régime dans le cas où la principale contient soit un verbe de perception comme *apercevoir, contempler, entendre, regarder, sentir, voir*, soit *découvrir, rencontrer, surprendre, trouver* et quelques autres de même sens, soit enfin *avoir.* On dit: *je l'entends qui pleure, je la rencontrai qui descendait, j'ai le cœur qui défaille.* De même *le voilà qui revient, voici le bureau qui va fermer.* Ces prédicatives ont souvent la valeur d'un participe présent ou d'un infinitif; on dit *je la vois qui patine*, et *qui patine* peut être remplacé par *patiner* (§ 218,6) ou *patinant.*

375. La proposition relative peut fonctionner comme un **substantif,** et comme tel elle peut être sujet, régime direct et régime prépositionnel.

1° Sujet. Ce cas a lieu surtout avec le *qui* absolu et il s'observe de préférence dans des expressions sentencieuses; il s'agit ainsi souvent d'un usage quelque peu vieilli. Ex.: *Qui dort dîne. Qui trop embrasse mal étreint. Rira bien qui rira le dernier. Sauve qui peut! Qui m'aime me suive!* La langue littéraire ne recourt ordinairement à cet usage que pour donner à la phrase un cachet archaïque ou solennel. Comp. V, § 294, ss.

2° Régime direct. Ce cas se présente presque exclusivement dans des tours vieillis: *Aimez qui vous aime* (cf. V, § 305,1). *Cherchez qui vous conseille!* La langue littéraire moderne fait rarement usage de ce tour.

3° Régime prépositionnel. La proposition relative peut dépendre des prépositions *à, de, pour* (cf. V, § 305,2). Ex.: Pour qui connaît l'exaltation tarasconnaise, il est aisé de se représenter l'affolement de la petite ville depuis la brusque disparition de Tartarin (A. Daudet, *Tartarin sur les Alpes,* p. 167).

Remarque. Au lieu de *qui* on emploie parfois *quiconque* dans la proposition relative (cf. V, § 450). Ex.: *Pour quiconque le connaît, il est sûr qu'on peut se fier à lui.*

376. Signalons enfin la proposition relative introduite par le *qui* conditionnel. Ex.: *Tout vient à point qui sait attendre.* Cet emploi de *qui,* dont nous avons expliqué l'origine au volume précédent (V, § 301), n'appartient plus à la langue vivante; il ne se trouve que dans des locutions toutes faites et des formules. Nous noterons le tour figé *comme qui dirait;* il est à regarder comme une locution adverbiale. Le *qui* conditionnel est encore vivant dans une formule bien connue telle que: *Qui de dix ôte six reste quatre.* Ici la principale indique le résultat obtenu de l'action marquée par le verbe de la proposition relative.

377. Nous finirons par quelques remarques sur les propositions relatives entrelacées avec une proposition subordonnée substantive. Soit le passage: *Les confidences que je ne doutais*

pas qu'elle eût reçues de ma sœur. Ici la proposition substantive est subordonnée au verbe de la relative, en même temps que le pronom relatif dépend du verbe de la proposition substantive. Exemples littéraires: Avez-vous jamais vu, Madame, un diamant plus vif que celui que vous voyez que mon père a au doigt (Molière, *L'Avare*, III, sc. 7)? Qu'avez-vous donc à cacher dans votre vie que vous ne voulez pas que je voie (P. Bourget, *Mensonges*, p. 393)? Je veux n'épouser qu'un homme que j'aimerai et que je sentirai que je peux aimer plus que tous les autres (Gyp, *Le mariage de Chiffon*, p. 28). Cette fusion d'une proposition relative avec une proposition substantive est de très vieille date en français; elle s'employait déjà au moyen âge. Ex.: Del cors, qu'il voit que l'an anfuet, Li poise (*Ivain*, v. 1341).

Remarque. L'usage syntaxique de l'allemand, de l'anglais et des langues scandinaves emploie depuis le moyen âge des propositions entrelacées comme celles dont nous avons constaté l'existence en français. On trouve en allemand: *Ferner will ich deinem Vater sagen, was ich glaube, dass du wünschest* (Lessing). On peut dire en anglais: *This man who I thought was my friend*, et en danois: *Denne mand, som jeg troede var min ven.*

378. Nous passerons ensuite à un groupe spécial de propositions entrelacées nommées propositions relatives doubles; elles étaient assez employées autrefois, mais l'usage moderne les a à peu près abandonnées. Soit la phrase latine *Iste vir, quem credebam esse amicum meum;* pour la rendre en français, on s'est servi de la construction étudiée au paragraphe précédent; mais on a aussi remplacé la proposition substantive par une proposition relative dans les cas où le pronom relatif par cet entrelacement deviendrait le sujet de la proposition substantive. Voici quelques vieux exemples de cette construction: Cil que la reïne dist Qui hier si grant enui li fist (*Erec*, v. 1099). Ne dirai chose que je cuit Qui vos griet (*Cligès*, v. 5523). N'i voldrent arcevesque ne primat apeler, Ne pluisurs des evesques, que jo n'i voil celer, Ces qu'il sorent qui voldrent en lealté ester (Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de Saint Thomas*, v. 4785). Un des gentilshommes de la Beauce que l'on dit qui sont deux à un cheval quand ils vont par pays (B. des Périers). Nous citerons ensuite

quelques autres exemples de propositions relatives doubles qui ont ceci de particulier que la seconde proposition ne commence pas par un *qui* sujet, mais par un mot relatif à un cas régime: E les leis que vus dites a quei li reis s'alie, Ne sunt de leauté, ainz sunt de felunie (Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de Saint Thomas*, v. 1736). Et Jeanne, que tu vois dont on ne parle point, Qui fait si doucement la simple et la discrete, Elle n'est pas plus chaste, ains elle est plus secrete (Régnier, *Macette*, v. 104).

379. Les propositions relatives doubles s'emploient aussi au XVII[e] siècle, comme le montreront les exemples suivants: Mais pour guérir du mal qu'il dit qui le possède, N'a-t-il point exigé de vous d'autre remède (Molière, *École des femmes*, v. 583)? Qui voulez-vous, mon père, que je dise Qui me touche le cœur, et qu'il me serait doux De voir par votre choix devenir mon époux (*id.*, *Tartufe*, v. 445—448)? Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite (*id.*, *Le Misanthrope*, v. 186)? Un époux Que vous voulez qui soit jour et nuit avec vous (La Fontaine, *Fables*, VII, n° 2). Le singe en fut chargé: l'on lui mit par écrit Ce que l'on voulait qui fût dit (*ib.*, IV, n° 12). Cette madame Quintin que nous vous disions qui vous ressemblait (Madame de Sévigné, II, 289). Quelle est cette femme que je vois qui arrive (Boileau, *Les héros de roman*)?

380. Il faut pourtant remarquer que les grammairiens n'étaient pas très favorables à ces constructions compliquées. Vaugelas reconnaît qu'elles sont très employées et il s'excuse presque de les critiquer; il avoue que »tous nos meilleurs Autheurs s'en seruent, qui me doiuent oster tout scrupule, et me donner la loy«. Le hardi défenseur du »bon usage« se voit ici obligé de se prononcer contre l'usage suivi par des auteurs dont il reconnaissait ordinairement la haute autorité; mais comme c'est un esprit indépendant, il proteste malgré les auteurs contre ce qui lui paraît contourné et dit franchement qu'il désapprouve la construction discutée »parce que ie sçay qu'elle choque beaucoup d'oreilles délicates, et de

fait, ie sens bien qu'il y a quelque chose de rude en cette construction. Ie tascherois de l'éuiter le plus adroitement que ie pourrois«. Vaugelas préfère une proposition infinitive à la construction relative, et il cite comme modèles les deux passages suivants: *Il marcha contre les ennemis, qu'il sçauoit auoir passé la rivière. Il fit du bien à tous ceux qu'il sçauoit avoir aimé son fils.* Vaugelas continue: »Cette façon de parler, et plusieurs autres semblables, sont fort en vsage, parce qu'elles sont fort commodes et qu'elles abrègent l'expression; Outre qu'elles ostent la rudesse qu'il y auroit à dire, *il marcha contre les ennemis qu'il sçauoit qui auoient passé la rivière, qu'il sçauoit qui auoient aimé son fils*« (*Remarques*, I, 187). Thomas Corneille adopte tout à fait la manière de voir de Vaugelas, et l'Académie Française approuve sans aucune réserve sa condamnation de la construction relative et sa préférence pour la proposition infinitive; elle dit: »Ces manières de parler que M. de Vaugelas trouve fort commodes, ne doivent causer aucun scrupule à ceux qui les voudront employer. Elles abrègent beaucoup, et sont préférables aux détours qu'il faudroit prendre pour les éviter«.

381. Au XIX^e^ siècle la construction étudiée se fait rare. Littré (sous *que*, n° 8) dit qu'»elle est vive et très commode« et qu'»il serait utile de la remettre en honneur«; cette dernière remarque prouve qu'elle était relativement peu usitée au milieu du siècle passé. Nous ajouterons que personne n'a voulu la réintroduire, excepté quelques critiques tels que Brunetière, dont la langue sent son XVII^e^ siècle. Voici maintenant une petite série d'exemples modernes de propositions relatives doubles: J'ai travaillé à cette grande bombarde, que vous savez qui a crevé au pont de Charenton (V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*). De l'or qu'on craignit qui ne fût faux (F. Génin). Je ne comprends pas bien comment on peut ainsi séparer . . . ce que la nature a voulu qui fût si étroitement uni (Brunetière, *Études critiques*, III, p. 265). Celui que tu vois là qui baigne son faucon (G. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 228). Que ton vers soit la chose envolée Qu'on sent qui fuit (Verlaine, *Art poétique*). Chez les auteurs du XX^e^ siècle nous n'avons trouvé qu'un seul exemple de cette

construction qui doit être regardée maintenant comme à peu près morte; elle représente une syntaxe peu compréhensible actuellement. Pierre Mille écrit: De ce fumier sort une étrange vermine, qu'on ne connaissait point, qu'on ne croyait point qui existât (*Les mémoires d'un dada besogneux,* p. 147).

CHAPITRE VI.

PROPOSITIONS INTERROGATIVES

382. Procédés interrogatifs. Pour formuler une question on se servait en latin de particules interrogatives ou de pronoms interrogatifs. On disait ainsi: *Venitne pater? Num negare audes? An Publius venit? Nonne meministi? Quid agis? Cur te is perditum*? Dans les langues romanes on a, pour une grande partie, eu recours à d'autres moyens: elles n'ont gardé que quelques-uns des pronoms interrogatifs latins, tandis que toutes les particules interrogatives ont disparu. C'est pourquoi un renouvellement complet des procédés interrogatifs a eu lieu en roman; nous indiquerons ci-dessous les principaux de ceux auxquels on a eu recours en français:

1° Une proposition affirmative devient interrogative par une simple inflexion de la voix. Si, en prononçant la phrase *il est parti*, on fait monter la voix en articulant la syllabe finale *-ti*, cette phrase cesse au même moment d'être affirmative et devient interrogative, sans que rien ne soit changé dans l'ordre des mots; voir § 387.

2° On se sert de la formule interrogative *est-ce que* sans rien changer à la construction ordinaire de la phrase affirmative. Ex.: *Est-ce que vous viendrez ce soir? Est-ce que votre sœur va mieux*? Voir § 391.

3° On change l'ordre des mots en plaçant le sujet de la proposition après le verbe. Ex.: *Ai-je tort? Est-ce vrai? L'avez-vous fait*? C'est ce qu'on a appelé l'interrogation simple; voir § 388.

4° On laisse au sujet sa place ordinaire avant le verbe en le répétant après le verbe sous la forme d'un pronom personnel. Ex.: *Ton père viendra-t-il ce soir? Quelqu'un pourra-t-il m'aider à le faire*? C'est ce qu'on a appelé l'interrogation complexe; voir § 390.

5° On se sert de certains mots interrogatifs, pronoms ou adverbes; voir § 393 ss.

383. Sur les propositions interrogatives, on peut encore faire les remarques générales suivantes:

1° La question peut porter sur une notion verbale. Ex.: *Fumez-vous? Me reconnaissez-vous? Lui pardonnez-vous? Y avait-il des lettres pour moi?* Dans quelques cas la question porte plutôt sur une notion nominale. Ex.: *Est-elle malade? Est-ce qu'il est riche?* A cette sorte de questions on répond par *oui* (*si*) ou *non*: il s'agit en effet de quelque chose qu'on peut affirmer ou nier, accepter ou rejeter.

2° La question peut porter soit sur l'auteur ou l'objet de l'action, soit sur les circonstances concomitantes: on veut être renseigné sur une détermination quelconque, sur l'origine, la cause, les conséquences, le but, le prix, la quantité, le temps, la mesure, etc. Ex.: *Qui a écrit ce roman? Qu'avez-vous fait? A qui avez-vous donné l'argent? D'où venez-vous? Où demeurez-vous? A quoi ont servi toutes ces mesures? Que vaut maintenant le dollar? Combien d'automobiles avez-vous? Pourquoi avez-vous trahi son secret?* A cette sorte de questions on ne peut pas répondre par *oui* (*si*) ou *non*.

3° La proposition interrogative peut être indépendante; c'est l'interrogation directe. Ex.: *Me reconnaissez-vous? Pourquoi l'avez-vous fait? A qui pensez-vous?*

4° La proposition interrogative peut être dépendante; c'est ce qu'on appelle l'interrogation indirecte. Ex.: *Je ne sais si vous me reconnaissez. Je vous demande pourquoi vous l'avez fait. Dites-moi à quoi vous pensez.*

5° Notons enfin que le verbe fait souvent défaut dans les interrogations directes et dans les indirectes; voir § 343,5.

384. Interrogation directe. Ces interrogations se divisent en deux groupes, selon qu'elles contiennent un mot interrogatif ou non. Voici quelques exemples des deux groupes: *L'avez-vous fait? Pourquoi l'avez-vous fait? Connaissez-vous cet homme? Qui connaît cet homme? Quelle heure est-il? Est-il déjà parti? Quand est-il parti?* Il faut encore remarquer ce qui suit:

1° Dans la vieille langue, une question directe était souvent précédée de la conjonction *et* (voir § 140,4). Ce *et* semble

survivre encore aujourd'hui dans la langue parlée; il suppose probablement un dialogue déjà engagé, dont la première partie se sous-entend implicitement. Soit la salutation suivante: *Tiens, bonjour! Et que faites-vous dans mon quartier*? Ici, on pourrait supposer que la forme complète de la pensée de l'interlocuteur serait: Comment allez-vous, et que faites-vous dans mon quartier? De la même manière s'explique peut-être le *et* du dialogue suivant: *J'ai été bien ennuyé par la santé de mon fils. — Et comment va-t-il*? Ici, on pourrait supposer l'ellipse d'une phrase introductrice telle que: Je prends part à vos ennuis.

2° Il y a des circonstances où il faut éviter l'interrogation directe. Elle peut avoir un caractère trop familier ou indiscret, brutal même; c'est pourquoi les égards sociaux demandent qu'on l'atténue. En parlant à un supérieur il ne serait pas toujours poli de lui poser la question directe: *Assisterez-vous demain à la séance de la commission*? On choisira volontiers des atténuations telles que: *Est-il permis de vous demander si . . .? Me sera-t-il permis de vous demander si . . .? Oserai-je vous demander si . . .? Auriez-vous l'obligeance de me dire si . . .*? Ce sont là des procédés de politesse qui varient avec les exigences de l'époque et du milieu social.

385. Interrogation indirecte. Ex.: *Regarde s'il y a des lettres dans la boîte. Savez-vous s'il fume? Demandez-lui s'il viendra ce soir. Veuillez me dire quelle heure il est. Savez-vous qui l'a fait? Je veux m'informer comment il s'y prendra.* Remarquez que dans l'interrogation indirecte on garde presque toujours l'ordre ordinaire des mots. Il faut encore noter les deux points suivants:

1° Comme le montrent les exemples cités, la proposition interrogative indirecte est toujours à l'indicatif. Ajoutons que ce mode s'emploie depuis les plus anciens textes. Ex.: N'il ne lur dist ned il nel demanderent, Quels hom esteit ne de quel terre il eret (*St. Alexis*, v. 240). En latin on se servait généralement du subjonctif. Ex.: *Difficile dictu est, utrum hostes magis Pompeji virtutem pugnantes timuerint an mansuetudinem victi dilexerint* (Cicéron). Il en est de même en italien. Ex.: *Domandò a che ora don Franco fosse ritornato* (Fogazzaro, *Piccolo mondo antico*). Pour le français, on trouve sporadiquement jusqu'à la fin du XVII[e] siècle quelques exemples de

l'emploi du subjonctif surtout après une principale négative. Ex.: Certes, fait l'empereres, la convenance est mult granz, ne je ne voi comment elle puisse estre ferme (Villehardouin, § 188). Platon ne sçait en quel rang il les doibve colloquer (Rabelais). Il y a une chose qui m'étonne dans l'astrologie, comment des gens qui savent tous les secrets des dieux . . . aient besoin de faire leur cour et de demander quelque chose (Molière, *Les amants magnifiques*, I, sc. 2). Je ne puis jamais comprendre comme . . . je puisse vous laisser sept ou huit mois sans vous dire un mot (M^me^ de Sévigné, VII, 521). La langue moderne se sert parfois du subjonctif après *il n'importe* et dans quelques autres cas spéciaux.

2° Actuellement, une interrogation indirecte est toujours sous la dépendance d'un verbe. Autrefois, le rapport entre la principale et la dépendante était assez libre, comme le montre par ex. le passage suivant de La Fontaine: Deux taureaux combattoient à qui posséderoit Une génisse avec l'empire (*Fables*, II, n° 4). Nous ferons également observer que l'interrogation indirecte pouvait aussi se trouver sous la dépendance d'un nom. Malherbe a écrit: Notre dispute fut . . . comme les biens peuvent être égaux (II, 511). L'usage moderne demanderait: fut de savoir.

386. L'interrogation directe est parfois combinée avec une interrogation indirecte: dans le cas où deux propositions, exprimant deux questions alternatives, sont liées par la conjonction *ou*, la seconde proposition peut se présenter, et cela dès les plus anciens textes, sous la forme d'une proposition interrogative indirecte introduite par *si* (vfr. *se*). Voici quelques exemples de ce tour à ajouter à ceux que nous avons donnés dans le volume précédent (V, § 31,5): Avez vous donc robe achatee Ou se vous l'avez empruntee De la ou vous avez esté (Barbazan et Méon, *Fabliaux et Contes*, III, 278, v. 192)? Songe je ou si vray est ce qu'on me dict (Rabelais, I, chap. 28)? Faut-il que j'y voise dès ore, Ou bien s'il vaut mieux que par toy Soit faite l'entrée avant moy (Jodelle, *l'Eugène*, II, sc. 2)? Vois-je des vérités, ou si mon œil s'abuse (Rotrou, *Laure persécutée*, V, sc. 8)? Est-ce pour rire ou si tous deux vous extravaguez (Molière, *Médecin malgré lui*, I, sc. 5)? Mon cœur court-il au change, ou si vous l'y poussez (*id.*, *Femmes savantes*, v.

1187)? Cette tournure était très générale au XVII^e siècle (voir Littré s. v. *si*, n° 17). Les grammairiens l'ont blâmée, et Voltaire critique fort Corneille quand il écrit: Justes cieux! me trompé-je encore à l'apparence Ou si je vois enfin mon unique espérance (*Le Cid*, III, sc. 5)? De nos jours cet usage est qualifié d'ancien, mais il n'est pas rare dans la langue littéraire. Ex.: Êtes-vous souffrant ou si c'est un méchant caprice (Musset, *Le Chandelier*, III, sc. 4)? Je . . — Y distingue-t-on une verrue au bout? — Mais . . — Ou si quelque mouche à pas lents s'y promène (Ed. Rostand, *Cyrano de Bergerac*, I, sc. 4)? Tous les exemples cités nous montrent que l'interrogation directe se combine avec l'indirecte de la manière la plus naturelle chez les auteurs les plus divers; nous verrons plus tard (§ 397) que, dans le parler populaire de nos jours, les deux formes d'interrogation s'influencent constamment et se confondent.

387. Intonation. Examinons maintenant les propositions interrogatives au point de vue phonétique. On sait que le ton descendant indique que la pensée est achevée, et c'est pourquoi il s'emploie à la fin d'une proposition qui confirme. Le ton montant, au contraire, indique quelque chose d'inachevé et montre que la curiosité reste en suspens. On peut donc, en changeant le ton final d'une phrase, en changer complètement la valeur. Si je dis: *Son frère est à Berlin*, en prononçant la dernière syllabe sur un ton descendant, c'est une assertion que je formule: il est à Berlin, c'est sûr et certain. Mais, si j'élève la voix en articulant la syllabe finale de *Berlin*, tout change, et l'assertion devient une question. Beaucoup de phrases françaises se prononcent ainsi de deux manières différentes selon le sens qu'on veut leur donner. Nous citerons comme exemples: *Ta cousine est ici. Ta cousine n'est pas ici. Il a vendu sa maison. Elle n'a pas soigné son mari.* Voici quelques remarques sur l'emploi du ton montant:

1° Le ton montant s'emploie régulièrement dans toutes les propositions interrogatives directes. Ex.: *Le fera-t-il/? Connaissez-vous mon cousin/? Que voulez-vous/? Comment allez-vous/? Pourquoi l'avez-vous dit/? Pourquoi ne vient-il pas/?* Il en est de même dans les interrogatives indirectes. Ex.: *Savez-vous s'il viendra/? On m'a demandé pourquoi il l'a fait/?*

2° Notez que, dans une phrase d'une certaine longueur, il

peut très bien y avoir deux montées. Ex.: *Depuis quand / est-il parti / ? Savez-vous / pourquoi il est parti si brusquement / ?*

3° Le ton montant n'a pas besoin d'être sur la dernière syllabe de la phrase, il peut très bien se trouver à l'intérieur. C'est là un phénomène qui s'observe dans les cas où la question est suivie d'un complément quelconque ou quand la proposition est introduite par une expression interrogative. Ex.: *Que faites-vous / ce soir \ ? Pourquoi donc / est-ce qu'il a fait cela \ ? Enfin / que voulez-vous \ ?*

388. Inversion. Dans certaines propositions interrogatives, on met actuellement le sujet après le verbe. Ce procédé était général déjà au moyen âge et s'employait avec toute sorte de sujets. Ex.: Sire cumpain, faites le vos de gred (*Roland*, v. 2000)? Savoit nus fors vous dui ceste œvre (*Chastelaine de Vergi*, v. 346)? Fu ainc mais feme si a aise (*Courtois d'Arras*, v. 227)? La langue moderne recourt à une transposition du verbe et du sujet dans le seul cas où celui-ci est un pronom personnel, le pronom démonstratif *ce* ou le pronom indéfini *on*. Ex.: *Viendras-tu ce soir? Où allons-nous? Faut-il aller tout droit? Est-ce vrai? Que dit-on du nouveau proviseur?* Quant aux pronoms personnels, il faut remarquer ce qui suit:

1° L'inversion du pronom personnel sujet a généralement lieu avec toutes les formes, excepté celle de la première personne du singulier. Ex.: *Que ferons-nous? Sors-tu ce soir? Où demeurez-vous? Ne fait-il rien? Patinent-ils bien?* Pour la troisième personne, il faut remarquer l'existence des formes *a-t-il, viendra-t-il, aime-t-il, dîne-t-il*, etc. avec l'intercalation d'un *t* dont l'origine a été expliquée au tome II², § 223.

2° Pour la première personne du singulier, l'inversion n'est plus employée que dans quelques verbes très usités: *ai-je, suis-je, puis-je, dois-je, sais-je, dis-je, vois-je, vais-je*. Mais au lieu de dire *cours-je, perds-je, vends-je*, on se sert de la périphrase *est-ce que je cours*, etc.

3° Notez l'existence dans la langue littéraire de quelques formes interrogatives et exclamatives assez curieuses: *parlé-je, puissé-je, dussé-je, eussé-je*. Ex.: Je crains presque, je crains qu'un songe ne m'abuse. Veillé-je (Racine, *Phèdre*, v. 510)? Sur l'origine et l'historique de ces formes, voir II², § 221.

Remarque. L'inversion du sujet s'emploie aussi dans quelques proposi-

tions spéciales qui expriment une condition, une concession ou un rapport de temps sans l'emploi des conjonctions dont on se sert ordinairement dans ces cas (*quand, si, quand même, quand bien même*). Ex.: *Un pauvre vous demande-t-il une aumône, ne la lui refusez pas. Donnait-il un ordre, c'était toujours dans les termes les plus simples et les plus clairs. Ne fût-ce que pour vous distraire un moment, je n'hésiterais pas à le faire. Dussé-je mourir, je ne vous le dirai pas. Restait-on dehors, on fondait au soleil.* La même inversion se retrouve dans la locution figée *n'était*; voir § 128.

389. Dans le cas où le sujet n'est pas un des pronoms indiqués au paragraphe précédent, l'usage moderne se sert d'un procédé particulier en redoublant le sujet: on le laisse au commencement de la phrase et on le répète après le verbe à l'aide d'un pronom personnel. Ex.: *Ton père est-il malade? Ta femme est-elle sortie? Jeanne est-elle partie? Quelqu'un a-t-il trouvé mon porte-monnaie? Personne est-il plus heureux que moi? Tout était-il permis autrefois aux nobles? Rien n'est-il changé dans mes sentiments*? Ce procédé est surtout propre à la langue moderne; mais il paraît qu'on en trouve des exemples isolés déjà au moyen âge, comme dans le vers suivant: Mes sires sains Acaires A il fait miracles chaiens (Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, v. 923—24)?

Remarque. A propos de la construction interrogative moderne qui demande le redoublement du sujet, M. L. Foulet a fait une observation très intéressante que nous nous plaisons à reproduire: »L'interrogation avec pronom redoublant le sujet se présente en français moderne sous deux formes différentes, bien que dans l'écriture on ne les distingue souvent en aucune façon. On peut prononcer la phrase *votre frère est-il là*? 1° en la coupant en deux tronçons ayant chacun leur individualité propre: la voix tombe sur *frère*, puis repart sur *est*; on devrait dans ce cas mettre dans l'écriture une virgule après *frère*: »Votre frère, est-il là?« 2° en lançant la phrase tout d'un trait, sans arrêt après *frère* et sans laisser tomber la voix avant la fin de la phrase. De ces deux formes, la première appartient exclusivement à la langue familière, la seconde peut s'employer dans la conversation courante ou dans le style soutenu. C'est à propos de la dernière seulement qu'on peut parler de sujet rappelant le verbe; la première juxtapose au fond deux phrases séparées et nous rentrons dans le cas des verbes ayant pour sujet un pronom« (*Syntaxe*, § 338). L'analyse de M. Foulet nous paraît très fine et très juste, à condition que l'on comprenne comme il faut sa terminologie phonétique qui ne cadre pas avec l'ordinaire.

390. Examinons à part le cas où la proposition interrogative commence par un mot interrogatif, pronom ou adverbe. Alors deux procédés sont possibles:

1° Le sujet substantif peut se placer après le verbe. Ex.: *Comment s'appelle votre sœur? Quand sera inaugurée l'exposition? Que veut ce fournisseur? Quelle robe mettra votre amie ce soir? Qu'est devenu cet homme? Où mourut Napoléon?* Cependant, il faut noter que dans ces cas on peut aussi se servir du procédé employé ordinairement avec les sujets substantifs: *Comment votre sœur s'appelle-t-elle? Quand l'exposition sera-t-elle inaugurée? L'exposition, quand sera-t-elle inaugurée? Ce fournisseur, que veut-il? Votre amie, quelle robe mettra-t-elle ce soir? Cet homme, qu'est-il devenu? Où Napoléon mourut-il?*

2° Dans les trois cas suivants l'emploi de l'inversion complexe est de rigueur: Quand il s'agit d'un verbe transitif et que le régime n'est ni *que* ni *quel* (suivi d'un substantif): *Quand votre frère fit-il ce voyage? En quelle année Mansart construisit-il le dôme des Invalides? Qui cet homme n'a-t-il pas trompé?* Quand il s'agit d'un verbe intransitif suivi d'un prédicat ou d'un verbe pronominal: *Quand le pronom 'tout' est-il invariable? Depuis quand votre frère est il alité? Quand les Français se sont-ils établis en Algérie?* Enfin toujours après *pourquoi: Pourquoi votre mère le veut-elle? Pourquoi cet enfant pleure-t-il?*

391. Formules interrogatives. Dans la langue moderne, l'interrogation a subi un développement assez important. L'étape ancienne représentée par: *Viendra Paul demain?* a été remplacée par: *Paul viendra-t-il demain?* Mais, à côté de ce tour, on a créé l'expression périphrastique: *Est-ce que Paul viendra demain?* On prendra garde que dans cette périphrase on a conservé l'ordre ordinaire des mots tel qu'il se trouve dans une énonciation affirmative. Ex.: *Est-ce que vous avez peur? Est-ce que vous viendrez ce soir? Est-ce qu'elle n'a pas soigné son mari?* L'emploi de la périphrase *est-ce que* s'est beaucoup répandu; on s'en sert même dans les propositions introduites par un mot interrogatif: *Comment est-ce que tu as pu faire cela? Pourquoi est-ce que tu lui en veux? Qui est-ce qui est arrivé? Qu'est ce que vous voulez?* Le succès de la formule *est-ce que* se comprend facilement: elle aide à éviter des inversions embarrassantes, elle dispense de se servir de formes verbales telles que *parlé-je,* et elle marque, dès le début de la phrase, qu'il s'agit d'une interrogation.

392. Sur la formule *est-ce que* devenue actuellement un simple signe d'interrogation, on peut encore faire les observations suivantes:

1° Au point de vue historique il faut remarquer que la formule *est-ce que* se trouve déjà dans la langue médiévale, mais elle ne devient générale qu'au XVe siècle; pour *est-ce* on écrivait souvent *esse*. Ex.: Dyables! Qui esse qui m'a frappé (MVT, v. 4763)? Qu'esse que vous avez (*ib.*, v. 4577)? L'emploi de l'interrogation périphrastique va toujours en augmentant; c'est surtout un procédé populaire. Ex.: Qu'est-ce que c'est donc qu'il y a, mon petit fils (Molière, *Malade imaginaire*, I, sc. 6)? Comment est-ce qu'on le nomme (La Fontaine, *Ragotin*, v. 94)? Malgré la résistance que lui opposent les grammairiens, l'interrogation périphrastique finit par l'emporter.

2° Primitivement, la locution *est-ce qu'il est malade* correspondait à *c'est qu'il est malade*, tandis que maintenant elle correspond à l'assertion *il est malade*. La formule *est-ce que* est maintenant devenue un tout figé, et on a perdu la notion de la valeur primitive des éléments dont elle se compose (comp. § 277,6).

3° Dans le parler vulgaire, *où* se contracte avec *est-ce que*, d'où la particule interrogative *ousque* (écrit *ous'que* ou *ous-ce-que*). On dit par ex.: *Ous-ce qu'est mon chapeau?*

4° Si l'on veut formuler une question négative à l'aide de *est-ce que*, la négation peut se placer, soit dans la locution interrogative, soit dans la proposition suivante. On peut dire: *N'est-ce pas qu'il a peur*? ou: *Est-ce qu'il n'a pas peur*? mais la valeur des deux phrases n'est pas la même. Dans le premier cas, la proposition régie par *que* exprime l'opinion de celui qui parle, et celui-ci désire savoir si l'on partage son opinion; dans le deuxième cas, au contraire, il s'agit d'une véritable question.

5° Dans la langue parlée de nos jours, l'interrogation négative *n'est-ce pas* est devenue d'un emploi très général. On peut la regarder comme une locution qui sert à adoucir un impératif ou à établir un lien entre celui qui parle et l'interlocuteur (L. Lindberg). Le succès de *n'est-ce pas* a été si grand qu'on a fini par l'employer à tort et à travers; il est parfois à regarder comme une simple formule de politesse, parfois comme un adverbe d'affirmation. Il y a même des

cas où il paraît difficile de dire si vraiment il présente un sens quelconque ou s'il a été réduit à servir tout simplement de pause pour la voix et la pensée; c'est là un sort qui arrive souvent et dans toutes les langues aux locutions figées. Notez que *n'est-ce pas* s'emploie actuellement non seulement, comme c'est naturel, dans le discours direct, mais aussi dans le discours indirect. Ex.: Savez-vous l'abîme où je vous entraînais, pauvre ange? Non, n'est-ce pas (G. Flaubert, *M^me^ Bovary*, p. 224). Car il était bien sûr d'avance qu'il faudrait payer, puisqu'il était dans une administration, n'est-ce pas? Donc il interrogea d'un cœur généreux: »Combien vous dois-je« (Pierre Mille, *Mémoires d'un dada besogneux*, p. 56)?

393. Pronoms interrogatifs. Les pronoms dont on se sert pour formuler une question sont: *qui, que, quoi, quel, lequel.* Sur leur emploi, voir V, § 354 ss. et les remarques suivantes:

1° *Qui* figure dans l'interrogation directe et dans l'indirecte; il s'emploie comme sujet, régime direct, régime prépositionnel, et il est généralement du singulier. Ex.: *Qui l'a dit? Qui êtes-vous? Qui accusez-vous? De qui parlez-vous? A qui pensez-vous? A qui la faute? Qui est-ce qui l'a dit? Savez-vous qui l'a dit? Personne ne sait qui vous êtes. Dites-moi à qui vous pensez!* Il est parfois suivi d'un complément partitif. Ex.: *Qui des deux est le plus fort?* Pourtant dans ce cas *lequel* est préférable.

2° *Que* est un pronom neutre; actuellement, il figure presque exclusivement dans les interrogations directes, où il fonctionne surtout comme complément et comme attribut. Ex.: *Que voulez-vous? Qu'a-t-elle dit? Que deviendrons-nous?* Il figure aussi dans quelques locutions impersonnelles, tantôt comme régime, tantôt comme sujet. Ex.: *Qu'y a-t-il? Que faut-il? Que se passe t-il?* Enfin *que* peut servir de complément circonstanciel: *Que sert de s'affliger?* Il acquiert parfois le sens de 'combien' ou de 'pourquoi': *Que de fois ne vous l'ai-je pas dit? Que ne reste-t-il chez lui, ce trouble-fête?* Il s'agit ici de tours littéraires et un peu vieillis. A côté de *que*, on emploie aussi la formule périphrastique *qu'est-ce que* ou *qu'est-ce qui* selon les exigences de la phrase. Ex.: *Qu'est-ce que vous voulez? Qu'est ce qu'il a fait? Qu'est ce qui vous prend?* Les formules *qu'est-ce,*

qu'est-ce que c'est jouent un très grand rôle dans la langue parlée de nos jours. Dans l'interrogation indirecte, l'usage moderne remplace *que* par *ce que* comme régime ou attribut et par *ce qui* comme sujet. Ex.: *Savez-vous ce qu'il a dit? Je me demande ce qui va arriver ici*? Pourtant, on se contente du simple *que*, s'il a le sens de 'combien', et ce *que* s'emploie beaucoup dans des expressions exclamatives, qui sont à regarder comme des interrogatives elliptiques. Ex.: *Que de sottises tu as dites! Que d'argent jeté par la fenêtre!* Dans la langue parlée actuelle on emploie plutôt la locution *ce que* comme adverbe exclamatif (cf. V, § 277,4). On dit par ex. *ce que nous avons ri, ce qu'il est rosse, ce que les hommes sont bêtes*, etc. Exemples littéraires: Tu t'imagines pas ce que ça m'est égal (Willy, *Claudine va à l'école*, p. 63). Ne t'arrête pas. Si tu savais ce que tu m'intéresses (H. Lavedan, *Mon filleul*, p. 58). Ah! ce que j'en aurais de sujets de romans à vous proposer (P. Bourget, *Pastels*, p. 18)! Mais la vie ce n'est pas grand'chose. Et ce qu'on met dedans, ce que c'est peu (A. France, *Le lys rouge*, p. 79)! Ce que ça fera monter le tirage du journal (C. Mendès)! Ce que sa mère avait ri (*id.*)! Ce que vous allez crever de faim (*id.*)!

3° *Quoi* est la forme forte de *que* (voir II², § 571). Son emploi était plus général autrefois que maintenant. De nos jours, *quoi* fonctionne surtout comme régime prépositionnel dans l'interrogation directe et l'indirecte. Ex.: *De quoi parlez-vous? A quoi pensez-vous? De quoi vous mêlez-vous? En quoi cela pourrait-il m'intéresser? Expliquez-moi de quoi vous vous occupez*? Hors de ce cas, *quoi* fonctionne comme sujet et comme régime surtout dans quelques tours figés, restes de l'usage ancien; il se trouve souvent dans des exclamations ou dans des phrases elliptiques où le verbe fait défaut. Ex.: *Quoi d'autre aurait pu me donner cette idée? Qui ou quoi a pu vous étonner tellement? Quoi de plus agréable qu'une excursion en automobile? Quoi vous dire? En quoi faisant? Il me reste beaucoup à faire. — Quoi?*

Remarque. Dans le langage familier on se sert de *quoi* dans plusieurs cas, surtout quand on n'a pas entendu ou compris ce qui a été dit. Cet emploi de *quoi* est regardé comme peu poli s'il a lieu hors du langage très familier, et l'esprit de politesse demande qu'on le remplace par des formules

interrogatives telles que: *Plaît-il? S'il vous plaît? Vous dites?* On se contente aussi de: *Monsieur? Madame? Mademoiselle?*

4° *Lequel* s'emploie pour interroger sur les êtres animés et sur les choses; c'est un substantif qui se rapporte toujours à un substantif qui précède ou qui suit. Ex.: *Laquelle de ces dames est la plus aimable? Lequel de ces deux livres préférez-vous? Il serait difficile de dire laquelle de ces deux statues est la plus belle.* Dans une alternative, *lequel* peut avoir un sens neutre.

5° *Quel* est actuellement un adjectif qui sert à «déterminer un individu ou une chose parmi d'autres de la même espèce» ou à indiquer la qualité d'un individu ou d'une chose; il est ordinairement lié à un substantif, mais il peut aussi servir d'attribut. Ex.: *Quelle couleur préférez-vous? Quelle heure est-il? Veuillez me dire quelle heure il est. De quel pays êtes-vous? Quelle femme est-ce. Quelle est cette femme? Quel est le prix de ce bijou?*

394. Particules interrogatives. Nous citerons *pourquoi, comment, combien, quand, où.* Elles figurent toutes dans les interrogatives directes et demandent l'inversion du sujet. Ex.: *Pourquoi l'as-tu fait? Comment allez-vous? Combien coûte ce livre? Quand viendrez-vous? Où allez-vous?* Dans les interrogations indirectes où le sujet garde sa place ordinaire, on emploie les mêmes particules et en outre *comme* et *si.* Ex.: *Explique-moi pourquoi tu l'as fait. Je suis curieux de savoir comment il a évité la faillite. Vous savez comme il est vaniteux. Demandez-lui s'il viendra demain.* Voici quelques détails:

1° *Pourquoi* (cf. V, § 363,1). Ex.: *Pourquoi êtes-vous si triste? Pourquoi ta sœur ne vient-elle pas? Pourquoi est-ce que vous l'avez dit?* Des particules composées avec *quoi*, l'usage actuel n'a gardé que *pourquoi;* autrefois on avait aussi *de quoi* et *par quoi.* Ex.: De quoi donc avez-vous si grand'peur de mourir (Malherbe, II, 599)?

Remarque. L'adverbe interrogatif latin *cur* a disparu dans toutes les langues romanes; en français il a été remplacé par *pourquoi.* Quant à *quare*, il a été conservé en gallo-roman comme conjonction (§ 147). Un vers de la Vie de St. Alexis nous le montre peut-être comme interrogatif: E de ta medra quer n'aveies mercit (v. 438); mais cette leçon n'est pas sûre.

2° *Comment* interroge sur la manière, parfois aussi sur la

cause. Ex.: *Comment a-t-il pu s'échapper? Expliquez-moi comment il a construit ce piège. Comment s'est-il adressé à moi?* Exemples littéraires: Et je sais que de moi tu médis l'an passé. — Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né (La Fontaine, *Fables*, I, nº 11)? Comment ne lui avait-il pas écrit depuis trois mois qu'il était sans nouvelles (A. Daudet, *Jack*, p. 628)? Parfois *comment* a presque le sens de 'que', et la proposition interrogative est plutôt à regarder comme une proposition substantive; voir § 349.

3⁰ *Comme* s'emploie de nos jours exclusivement dans les propositions interrogatives indirectes. Il désigne surtout le degré. Ex.: *Voyez comme il est gai ce soir. Si vous saviez comme ça m'embête de passer mes vacances à la campagne. Si elle savait comme on l'admire. C'est curieux comme il s'exprime mal.* Parfois il indique aussi la manière, sans pourtant être synonyme de *comment;* il est frappé d'un accent émotionnel qui lui attribue un sens assez varié selon les exigences du contexte. Si je dis: *Vous avez vu maintenant comment les choses s'arrangent*, je m'exprime d'une manière tout à fait neutre, je constate un fait auquel je ne prends aucun intérêt particulier. Si au contraire je dis: *Vous avez vu maintenant comme les choses s'arrangent*, la phrase contient un regret, un blâme, une approbation, une joie, bref une évaluation personnelle du fait relaté: vous voyez de quelle manière indigne (excellente, heureuse) les choses s'arrangent. Autrefois *comme* jouait un rôle bien plus important. Chez Molière encore *comme* se trouve dans les interrogations directes et indirectes. Ex.: Qu'est-ce qu'on fait céans? Comme est-ce qu'on s'y porte (*Tartufe*, v. 230)? Attendez, comme est-ce qu'il s'appelle (*Misanthrope*, v. 1462)? A peine pouvez-vous dire comme il se nomme (*ib.*, v. 22). Je suis bien aise d'apprendre comme on parle de moi (*Avare*, III, sc. 1). Vaugelas n'approuve pas cet usage. Il admet: *vous sçauez comme il faut faire* et *comment il faut faire;* mais il ajoute: »Ce seroit fort mal dit, *demandez-luy comme cela se peut faire*, mais *demandez-luy comment* et *comme estes-vous venu*, au lieu de dire, *comment estes-vous venu*« (*Remarques*, II, 13). C'est l'avis de Vaugelas qui l'a emporté.

4⁰ *Comme quoi.* Cette locution s'employait beaucoup au XVII[e] siècle; elle avait le sens de 'comment'. Selon Vauge-

las, elle a »bonne grâce«, mais elle appartient surtout au style familier; il explique: »C'est un terme nouueau qui n'a cours que depuis peu d'années, mais qui est tellement vsité, qu'on l'a à tous propos dans la bouche« (*Remarques*, II, 12).

5° *Combien* s'emploie dans les interrogations directes et dans les indirectes. Ex.: *Combien d'amis avez-vous? Combien avez-vous d'amis? Combien êtes vous? Combien le vendez-vous? Avez-vous compris combien mauvaise est cette affaire? Il ne sait pas combien il a d'ennemis.* Remarquons que, dans les interrogations indirectes, *combien* se combine avec un adjectif (ou adverbe) tout comme dans les exclamations; voir § 7,4.

6° *Si* s'emploie surtout après les »verba sentiendi et declarandi« et des locutions analogues; de même après *chercher, rechercher, hésiter, balancer,* etc. Ex.: *Savez-vous s'il viendra ce soir? Je vous demande si vraiment vous l'avez reconnu? Il hésitait s'il fallait partir ou non.*

Remarque. Une proposition interrogative indirecte introduite par *si* peut s'employer comme une principale exclamative. Ex.: *Si c'est Dieu permis de se conduire comme cela! S'il est possible de se mettre dans un tel état! S'il y a du bon sens à rester ici sous la pluie!*

395. Dans la langue vulgaire on ajoute *que* aux pronoms et aux adverbes interrogatifs; on dit: *qui que, quoi que, quel que, comment que, pourquoi que, où que,* etc. Après ces locutions le sujet garde sa place ordinaire; ainsi à côté de *où allez-vous,* le langage vulgaire a créé *où que vous allez.* Ex.: *Comment qu'tu dis? Où qu'i' vont? Où qu't'as pris ça? Pourquoi qu'tu l'as fait? Qui qu'en veut?* Dans une chanson populaire bien connue, la chanson des nouveaux-mariés, la mariée dit: Comment que j'ouvrirais? je suis au lit couchée. Le jeune homme répond: Comment que j'attendrais? j'ai la barbe gelée (Rolland, *Chansons populaires,* IV, 65). Pour d'autres exemples, voir V, § 360.

396. En parlant des formes que présente l'interrogation dans la langue vulgaire, nous rappellerons aussi que le peuple a créé une nouvelle particule interrogative *ti;* la grammaire officielle ne l'a pas encore reconnue, bien que son emploi aille toujours en augmentant; elle est si peu reconnue, qu'on ne sait pas encore comment l'écrire, et les auteurs qui en ont

besoin pour bien imiter le parler très familier l'écrivent des manières les plus diverses. La particule *ti* s'emploie dans les interrogations et les exclamations; elle s'ajoute après les verbes d'assertion, et la proposition cesse d'être affirmative pour devenir interrogative ou exclamative sans inversion du sujet; ainsi à côté de la formule ordinaire *est-ce que vous avez peur?* on a dans le langage populaire *vous avez-ti peur?* Exemples littéraires: C'est-il que M. Charpentier va bientôt venir (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, p. 21)? Excusez-moi, Monsieur, c'est-il vous qui avez autorisé cet élève à demander la voiture pour aller à Vierzon (*ib.*, p. 29)? Pour d'autres exemples, voir II[2], § 225, où est également donnée l'explication de l'origine de *ti*.

397. Il faut encore remarquer que le parler vulgaire de nos jours ne suit pas les règles officielles concernant l'ordre des mots dans les interrogations directes et dans les indirectes. On dit: *Pourquoi avez-vous peur?* mais: *Je voudrais savoir pourquoi vous avez peur.* Le peuple confond constamment les deux formes d'interrogation.

1° L'interrogation directe se sert de l'ordre des mots propre à l'interrogation indirecte. Ainsi la phrase: *Je vous demande pourquoi vous avez peur* amène l'interrogation directe: *Pourquoi vous avez peur?* Exemples littéraires: D'où c'est que tu viens? Comment qu'tu t'nommes (Rictus, *Soliloques*, p. 78)? Qui c'est qui s'marie (Gyp, *Jacquette et Zouzou*, p. 93)? Quels chapeaux on met (Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 8)? Lequel vous préférez (*ib.*, p. 132)? Pourquoi tu ne sors jamais le dimanche (*ib.*, p. 150)? Pourquoi vous ne le disiez pas tout de suite (*ib.*, p. 151)?

2° L'interrogation indirecte se sert de l'ordre des mots propre à l'interrogation directe. La phrase: *Avez-vous peur?* amène: *Je vous demande pourquoi avez-vous peur.* On entend ainsi: *Je me demande comment est-ce que qu'il en est arrivé là. Elle lui demanda qu'est-ce qui l'avait rendu malade. Tu vas voir qu'est-ce que je vais leur dire.* Exemples littéraires: As-tu pensé où est-ce que nous déjeunerons (Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 43). J' f'rai qu'est-ce que je voudrai (Courteline, *Le farouche Laigrefin*, p. 17).

398. En dernier lieu nous ferons observer que, parfois, l'interrogation est purement formelle: elle n'a aucune valeur interrogative; pour des raisons assez diverses, on donne à l'énoncé une forme interrogative; mais il ne s'agit pas ou il ne s'agit plus d'une question véritable. Voici quelques exemples de ces interrogations apparentes:

1° Commençons par rappeler que l'interrogation apparente est un procédé du style oratoire. Bossuet s'en sert souvent; on lit dans son oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre: »C'est ainsi que la puissance divine justement irritée contre notre orgueil, le pousse jusqu'au néant, et que, pour égaler à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre. Peut-on bâtir sur ces ruines? Peut-on appuyer quelque grand dessein sur ce débris inévitable des choses humaines?« Au lieu de se servir d'une négation, au lieu de s'écrier: »On ne peut pas bâtir sur ces ruines, on ne peut appuyer aucun grand dessein sur ce débris inévitable des choses humaines«, Bossuet recourt à l'interrogation, et ce procédé ne laisse pas de produire un grand effet.

2° En dehors du style proprement oratoire on se sert souvent d'une interrogation au lieu d'une négation. On recourt parfois à ce procédé par pure politesse; pour éviter *je ne le crois pas*, on demande *croyez-vous?* Les deux expressions sont absolument synonymes, mais la forme de la dernière est moins absolue et par conséquent moins brutale que celle de la première. Ajoutons qu'on dit de la même manière *penses-tu*, et dans le parler vulgaire de Paris cette phrase interrogative est devenue une véritable négation qui n'a rien gardé de l'intention polie qui l'a fait naître. Dans cet ordre d'idées, nous rappellerons aussi la phrase très usuelle: *Qui vous l'a dit?* Elle fonctionne comme une négation et équivaut à: Je n'en ai rien dit. On se sert pareillement de: *A qui le dites-vous?* qui peut tenir lieu de: Vous n'avez pas besoin de me le dire.

3° Dans d'autres cas on attend une réponse affirmative, et l'interrogation acquiert par là la valeur d'une affirmation exclamative. Ex.: *Est-il beau, cet enfant!* Il s'agit ici primitivement d'une véritable question; on s'adresse directement à un autre et on demande qu'il confirme votre observation: n'est-ce pas qu'il est beau, cet enfant? il n'y a pas de doute sur ce que j'ai dit. Le changement d'une interrogation en affirma-

tion est un phénomène sémantique qui se retrouve dans beaucoup de langues. Nous ferons aussi remarquer qu'une interrogative incomplète introduite par *si* peut avoir un sens affirmatif. Ainsi la phrase elliptique *si c'est vrai* peut avoir le sens de: c'est tout ce qu'il y a de plus vrai. Dans d'autres cas, une exclamation introduite par *si* peut avoir un sens négatif; voir § 394,6 Rem.

4° Notons aussi que la question peut être négative et avoir la valeur d'une affirmation; tout dépend de la réponse qu'on attend. Comme exemple nous citerons un passage de »Hernani«. Le héros du drame parle du vieux duc, son rival; mais Doña Sol l'interrompt, elle ne veut pas qu'on perde des moments précieux: Chère âme, Ne pensons plus au duc. Alors Hernani, victime d'une profonde émotion, s'écrie: Ah! pensons-y, madame. Ce vieillard! il vous aime, il va vous épouser! Quoi donc! vous prit-il pas l'autre jour un baiser? N'y plus penser (I, sc. 2)! Il s'agit ici d'un phénomène très répandu; on entend souvent des phrases telles que: *Ne vous l'ai-je pas déjà dit? N'a-t-il pas avoué sa complicité? Ne dirait-on pas qu'il se vante?*

5° Une interrogation peut remplacer un ordre; c'est un procédé propre surtout au langage très poli. Au lieu de dire: *Taisez-vous,* on se contente de demander: *Vous tairez-vous?* ou: *Voulez-vous bien vous taire?* Dans ces phrases on ne sent presque plus l'interrogation et elles sont ordinairement suivies d'un point d'exclamation (cf. § 268,1).

6° Une proposition interrogative peut avoir la valeur d'une condition. Ainsi, à côté de: *S'il vous a confié un secret, gardez-le,* on dit aussi, ou plutôt on écrit: *Vous a-t-il confié un secret, gardez-le.* Souvent la proposition interrogative est regardée comme une proposition indépendante et suivie d'un point d'interrogation. Exemples littéraires: Une occasion se présentait-elle d'appliquer la doctrine, il retombait dans le spiritualisme . . . Fallait-il démontrer que l'âme périt avec le corps? Il retrouvait sur-le-champ tous les vieux arguments qu'il croyait inventer (P. Albert, *La littérature française*). Au moyen âge, la condition s'exprimait souvent à l'aide de l'imparfait du subjonctif. On lit dans la Chanson de Roland: Fust chrestiens, asez oüst barnet (v. 899); on dirait en langue moderne: S'il était chrétien, il serait un vrai baron.

7° L'inversion du sujet se retrouve aussi dans les propositions concessives. On dit par ex.: *Eût-il été bien plus riche, il n'aurait pas voulu payer mes dettes.* Exemple littéraire: Quand tu manges, donne à manger aux chiens, dussent-ils te mordre (Voltaire, *Zadig*, chap. I). Cette construction remonte au moyen âge. Ex.: Deïst li reis ço que voldreit, l fereit ço qu'a faire avreit (*Roman de Rou*, v. 5838).

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

§ 3, 1, Rem. (p. 4). M. E. Philipot m'écrit: »'Un peu', 'donc' me paraît un sens détourné et secondaire. Quand on m'a dit *montre voir*, *dis voir*, j'ai toujours eu l'impression très nette et encore très étymologique, qu'on me demandait de présenter des preuves d'une assertion, d'exhiber une petite documentation. Sans doute la locution est familière et anodine, mais son acception primitive est encore très sensible«.

§ 4, 5 (p. 7). La dernière phrase *On dit . . .* serait mieux placée à la fin de 4°.

§ 6, 3 (p. 9, l. 2). On dit également *des manières très régence.*

§ 6, 5 (p. 9). Pour l'emploi de *très* devant une préposition suivie de son régime, M. Pierre Laurent observe: »Il faut noter que toutes ces locutions sont, au point de vue de la pensée, les équivalents d'adjectifs, de participes-adjectifs ou d'adverbes et que l'extension de l'emploi de *très* s'explique ainsi très clairement. *Très dans le train* = très mondain«.

§ 7, 3 (p. 11, l. 2). Quant au vers cité de la Chanson de Roland, nous faisons remarquer que le glossaire de l'édition de Bédier attribue à *bien* un sens concessif: Vous pensez bien qu'il y en eut des autres. M. P. Laurent m'écrit que *bien de fertiles campagnes*, exemple emprunté à Littré, lui paraît très bizarre, et il ajoute que l'emploi de l'article partitif complet après *bien* est général aujourd'hui, sauf dans l'expression *bien d'autres.*

§ 7, 7 (p. 13). *Pas mal.* M. P. Laurent observe: »*Mal* dans ces phrases a perdu son sens primitif de manière et exprime la quantité; il signifie 'peu', de même que *bien* a signifié 'beaucoup'. L'évolution du sens semble toute parallèle«.

§ 7, 10 (p. 13). Il faudrait ajouter la locution *peu ou prou*, encore employée de temps à autre.

§ 7,12 (p. 14). Quant à l'emploi de *tout* et de *très*, M. E. Philipot ajoute: »La différence que vous indiquez est très ingénieuse, mais il y en a une autre. *Tout* est incomparablement plus anodin, plus lénitif que *très;* il est souvent comique: *je me sens tout drôle, je suis tout chose, une grosse dame tout émotionnée*, etc.«

§ 9 (p. 17). On dit familièrement: *C'est salement bon. C'est rudement bien. Voilà de l'ouvrage joliment cochonné. C'est joliment mal fait. Elle est bougrement jolie.* M. E. Philipot me fait observer que, selon lui, *terriblement* dans *elle est terriblement jolie* n'a plus le sens intensif comme dans la langue de Mascarille. A son avis il s'y adjoindrait maintenant la notion d'une beauté fatale, redoutable à ceux qui s'y laisseraient prendre.

§ 10,1 (p. 18). On pourrait peut-être aussi regarder *come* comme une forme féminine tirée de *com* sur le modèle de *donc—donque, or—ore, onc—onque, avec—aveque* etc.; voir III, § 584.

§ 10,2 (p. 18). L'emploi de *que* au lieu de *comme* est peut-être l'effet d'une analogie: les constructions comparatives indiquant infériorité et supériorité demandent *que*, et il faut supposer que le comparatif d'égalité a suivi les deux autres.

§ 12,5 (p. 22). M. P. Laurent rappelle que la même ellipse de *autre* se trouve aussi dans des phrases négatives telles que: *Il ne fait rien que cela*, et que l'origine du *ne . . . que* moderne (au sens de: seulement) est à chercher là: *Il n'a fait que rire. Nous n'avons vu que lui.*

§ 13 (p. 22). Sur ce que j'ai dit concernant le sens primitif de *davantage*, M. Schultz-Gora m'envoie l'observation suivante: »Ich kann nicht sehen, dass *d'avantage* im Sinne von *à un plus haut degré* in wirklich altfrz. Zeit belegt ist. Godefroy glossiert mit *par-dessus, en outre, en pur don*, Tobler mit *umsonst, von vornherein, ohne weiteres.* Gamillscheg erklärt, wie mir scheint, ganz gut mit *um ein weiteres* und damit lässt sich auch das Beispiel aus Froissart deuten«.

§ 13,1 (p. 23, l. 10 d'en bas). M. P. Laurent ajoute: »L'usage en question s'explique par l'extension d'un procédé qui permet l'emploi comme attributs d'adverbes de quantité: *nous étions beaucoup, ils sont trop.* La langue parlée dira de même: *ils étaient plus* (ou *davantage*), *nous étions assez pour délibérer.*

Le même tour ne se rencontre-t-il pas pour les adverbes de manière: *il était mieux, il est bien?*«

§ 22,2 (p. 32). M. E. Philipot soutient que *point* a disparu du français normal. Il regarde cette négation comme littéraire ou provincial, et il ajoute que toutes les fois que le Français des villes veut contrefaire le parler des paysans, il emploie le mot *point.*

§ 33,2 (p. 44). On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'emploi de *non pas* dans la Syntaxe de Haase, § 103, A.

§ 33,4 (p. 44). Le tour mentionné se trouve aussi en prose; Haase, dans sa Syntaxe (§ 102, D), en donne des exemples trouvés dans Pascal et dans les lettres de Racine. Mais Vaugelas (*Remarques*, II, 126) protestait contre: *Il fera plus qu'il ne promet pas.* On dit encore en Auvergne: *Il fait plus froid qu'il n'a pas fait jusqu'ici.*

§ 38 (p. 53, l. 12). Par une erreur typographique regrettable, le chiffre 39 a été omis devant les mots »Voici quelques remarques, etc.«, qui auraient dû servir d'introduction à un nouveau paragraphe.

§ 38,3 (p. 54). L'adverbe *ont* n'existait probablement pas à l'époque de la Renaissance. Dans la Farce de Patelin il faut lire *dont.*

§ 38,6 (p. 55). A propos de *voici* et *voilà,* M. Schultz-Gora me fait l'observation suivante: »*Voi* war ursprünglich in dieser Verbindung kein Imperativ, sondern wie Tobler im Archiv 94,462 gezeigt hat und wie das frühe vorkommende *voiz ci, vez ci* lehrt, eine 2. Sg. Pr. Ind., so dass eine Frage im Sinne einer Aufforderung vorlag, vgl. auch meine Zwei altfrz. Dichtungen zu II, 822«.

§ 41,1 (p. 58). Ajoutez *çà et là* (= de temps à autre).

§ 66,2 (p. 82). M. Schultz-Gora envisage l'omission de la préposition d'une autre manière que moi; il y reconnaît un moyen esthétique dont le poète se sert consciemment. Il m'écrit: »Bei Malherbe liegt m. A. ein Stilmittel vor: das *vaincre* hat einen starken Accent, er stellt es voran, ohne *de*, denn durch ein *de* würde die Wirkung abgeschwächt werden.« Mon savant confrère me renvoie aussi à quelques beaux vers de l'Ode d'André Chénier à Charlotte Corday:

Ainsi, dans le secret amassant la tempête,
Rit un beau ciel d'azur, qui cependant s'apprête
A foudroyer les monts et soulever les mers.

Il commente: »André Chénier hat mit voller Absicht nicht *à soulever les mers* geschrieben, weil dadurch eine rhetorische Note hereingekommen wäre, er aber den gleichzeitigen Gesamtaufruhr in der Natur darstellen wollte.« M. Schultz-Gora cite l'édition Dimoff (III, 253) et Becq de Fouquières *Lettres critiques sur A. Chénier*, p. 55. Certes l'effet produit par les deux verbes réunis à l'aide de *et* est des plus beaux.

§ 71,5 (p. 87). Il faut ajouter qu'on dit également *à la Nouvelle* (au sens de *Nouvelle-Calédonie*); cette expression est peut-être d'origine argotique et doit appartenir primitivement à l'argot des forçats.

§ 76,4 (p. 93). »Les exemples donnés sont tous du parler familier; je les ai tous entendus, et de la bouche de gens qui n'étaient nullement Ardennais« (Pierre Laurent).

§ 88,1 (p. 106). Le *de* étudié est expliqué par M. E. Philipot de la manière suivante: »Il me semble que dans des tournures comme *de sa mort est granz damages* nous avons l'emploi fondamental de *de* marquant l'origine, la cause: de sa mort résulte grand dommage; puis *ce n'est rien que d'une pauvre femme* = elle aboutit à néant, elle se réduit à rien; puis de là on peut passer, grâce au sens particulièrement vague et élastique du verbe *être*, à des cas plus difficiles à expliquer à première vue«.

§ 96,3 (p. 113, l. 19). Il faut rayer *au moins* qui, selon toute probabilité, ne contient pas la préposition *en;* comp. it. *al meno*, esp. *al menos*.

§ 96,5 (p. 114, l. 7). A propos de la citation de »Mme Bovary«, M. Leo Spitzer observe: »Impressionistische Syntax bei Flaubert: die einzelnen Wünsche oder Süchte sind, gleichsam individualisiert, in ihren verschiedenen Abwandlungen aufgefasst.«

§ 100,2 (p. 118). Il conviendrait de noter que *en* intervient surtout lorsque le complément de matière est le complément d'un verbe, en particulier le verbe *être: la table était en chêne, le poêle était en fonte.* Mais s'il est le complément d'un nom, il y a concurrence de *de* et de *en;* on dit *une table de chêne* (§ 85,5) et *une table en chêne.*

§ 121,4 (p. 131—132). Les exemples cités de l'emploi poétique moderne de *parmi* se divisent en deux groupes bien distincts selon que la préposition introduit un complément de lieu ou de temps. Les compléments de lieu représentent une survivance de l'usage d'autrefois; les compléments de temps, au contraire, représentent une véritable innovation. M. P. Laurent m'écrit à ce propos: »Le complément de temps prend, par l'emploi de la préposition *parmi*, une valeur particulière: le »moment« devient en quelque sorte »l'atmosphère« de l'action; et le complément prend une valeur subjective et expressive«.

§ 121, Rem. (p. 132). *Enmi.* En 1694, l'Académie déclare: »Ce mot est bas et n'est que dans la bouche du peuple«.

§ 124 (p. 134). Le sens local de *auprès de* est toujours vivant dans le refrain bien connu d'une vieille chanson des Gardes françaises: *Auprès de ma blonde, qu'il fait bon dormir.* Il vit également dans des phrases telles que: *Avancez-vous donc auprès du feu* (on dit aussi *près du feu*). *Il fait bon vivre auprès de toi. Le médecin est auprès du malade.*

§ 128 (p. 136, l. 14 d'en bas). La locution *sans point de* s'emploie encore au XVII[e] siècle; voir Haase, *Syntaxe française du XVII[e] siècle*, § 103, B.

§ 131 (p. 138). Le passage cité d'Alphonse Daudet: *le vieux se lève sur son fauteuil* contient un emploi rare et très spécial de *sur*, qui a ici le sens de 'de dessus' ou 'de dedans'. On dirait ordinairement: *se lève (hors) de son fauteuil.*

§ 135 (p. 142). *Par devers*, tout en ayant une allure administrative, s'emploie encore dans certains cas. Ex.: *Je garde tel document par devers moi.* C'est plus précis que *pour moi.*

§ 138 (p. 144). M. P. Laurent observe: »Notez la construction spéciale au complément double: *avant la guerre et pendant;* cf. *avant la guerre et depuis, avant la guerre et après.* Comparez les tours prépositionnels: *avant et pendant la guerre, avant et depuis la guerre, avant et après la guerre.* Le premier tour est fréquent dans la langue parlée; le second est de la langue parlée et de la langue littéraire. Je note d'autre part que l'ellipse est fréquente dans les exemples signalés (*entre, pendant, pour, sans*) et semble expliquer ces emplois adverbiaux.«

§ **154** (p. 162, l. 14). M. E. Philipot ne reconnaît pas les raisons euphoniques invoquées; il constate que la locution *que quand* est très employée et qu'elle semble plus maniable. Il soutient également que l'emploi temporel de *tandis que* est en baisse; en revanche, l'emploi oppositionnel est on ne peut plus vivant.

§ **164** (p. 173, l. 4 d'en bas). On pourrait ajouter l'euphémisme populaire *tomber de l'eau* (= lat. mingere); cf. IV, § 422.

§ **171**, 1, Rem. (p. 179). A propos de *jurer ses grands dieux*, M. P. Laurent me fait observer qu'avec le verbe *jurer* on constate parfois la présence de deux objets, chaque objet ayant une valeur différente: *Il jura ses grands dieux qu'il ne le ferait plus.* Comp.: Sovent jura Sainte Marie Que ja de lui n'ert espousee (*Vair Palefroi*, v. 590—91). Ce phénomène est à rapprocher de celui que nous avons étudié au § 173.

§ **174** (p. 181, l. 17). Après *nom*, il faut ajouter entre parenthèses: un pronom ou un infinitif.

§ **179** (p. 187). Ajoutez que le tour *prier aux dieux* est déjà signalé comme archaïque par Vaugelas (*Remarques*, II, 212).

§ **180** (p. 188). A propos des verbes étudiés dans ce paragraphe, M. E. Philipot m'adresse les observations suivantes: »*Vous êtes tout pardonné* a dû subir l'influence de *Vous êtes tout excusé.* Cette construction passive de pas mal de verbes doit tenir à ce qu'il est impossible de dire »Il veut être obéi à«; et alors il se produit un dualisme entre la construction de l'actif et celle du passif. De même, on ne peut pas dire »J'ai des lettres à répondre à«. Autre exemple: »On voit très souvent à l'étalage des magasins des pancartes ainsi conçues: *Magnifique occasion à profiter de suite.* Cela n'empêche pas qu'on continue à dire *profiter d'une occasion* et que le verbe n'a nullement un aspect transitif pour la conscience linguistique des Français. On se heurte tout simplement à un obstacle grammatical.« Remarquez qu'on dit: *Vous êtes pardonné, vous êtes obéi;* mais il est impossible de dire: *Vous êtes obéi par vos enfants;* les tours indiqués ne sont possibles que dans les cas où l'agent n'est pas exprimé.

§ **186** (p. 193, l. 17 d'en bas). A propos de *se trotter* qui est courant dans toute la France, il faut remarquer que les verbes de mouvement prennent presque tous un pronom réfléchi, surtout dans la langue populaire: *s'esbigner, se débiner,*

se carapater, *s'esquiver*, etc.; cependant *courir* a échappé à cette analogie.

§ 188 (p. 194, l. 11 d'en bas). A propos de *traire* (pour *se traire*), il faut remarquer que *tirer* avait autrefois le même emploi intransitif. Ex.: Quel caquet est le vôtre! Tirez de cette part; et vous, tirez de l'autre (Molière, *Tartufe*, II, sc. 4). Pour d'autres détails, voir Littré s. v. *tirer*, n° 42.

§ 188,5 (p. 195). Rappelons que l'emploi neutre de *briser*, constaté chez Victor Hugo, se trouve déjà dans la Chanson de Roland: L'espee cruist, ne fruisset ne ne brise (v. 2341).

§ 204,1 (p. 211). La phrase *j'y suis été* est courante dans la langue populaire des villes et des campagnes. L'emploi spécial de l'auxiliaire *être* signalé dans la deuxième partie de ce paragraphe s'observe encore chez Molière. Ex.: Tâchons . . . de nous contenter Du seul fruit amoureux qui m'en est pu rester (Molière, *École des femmes*, V, sc. 7).

§ 213,3 (p. 219, l. 2 d'en bas). M. P. Laurent analyse le passage cité de Molière d'une tout autre manière que celle que j'ai indiquée. Il écrit: »Cet exemple me paraît douteux. Je considère en effet *tous deux* comme étant une sorte d'apposition, équivalant pour le sens à un adverbe (ensemble), et *pour se pouvoir entretenir* n'est alors qu'un infinitif prépositionnel construit librement, comme dans la phrase de Molière: *Rends-le moi sans te fouiller*. Ce qui me fait penser cela, c'est qu'il s'agit d'un discours indirect qui, au tour direct, deviendrait: *Il faudra . . . pour nous pouvoir entretenir (tous deux)*. J'explique de la même manière l'exemple de Zola: *pour être seuls ensemble*, et de même pour le suivant, où *chacun ses armes* n'est qu'une locution exprimant l'idée distributive et qui se construit fort bien comme une sorte d'apposition. Comp.: *Ils jetaient chacun ses armes . . . au bas*. Ce tour revient normalement dans le tour étudié: . . . *pour jeter chacun ses armes*. Il m'apparaît que le tour étudié n'est dans La Fontaine déjà qu'un archaïsme«.

§ 217 (p. 223, l. 1). M. E. Philipot remarque: »L'infinitif narratif est très rare en effet dans la langue parlée. Pourtant, j'ai entendu: *Et lui de courir, et lui de se trotter.*«

§ 218,8, Rem. 2 (p. 225). Dans la langue parlée actuelle, on trouve, après les verbes de mouvement, un emploi de *pour* tout à fait analogue à celui de *à* dans la vieille langue.

Ainsi, à côté de: *Je suis allé le voir hier et je ne l'ai pas trouvé,* on entend aussi: *Je suis allé pour le voir*, etc.

§ 221 (p. 227, l. 19). La construction *aimer de* n'est pas, comme nous avons dit, un archaïsme; elle se trouve même chez les auteurs les plus modernes. Ex.: J'aimerais de pourvoir m'écrier comme Job . . . (G. Duhamel, *Journal de Salavin* p. 8). N'est-il pas beau . . . que le prince Napoléon aimât de s'entretenir familièrement avec lui (*Figaro*, 1924)? Des spectateurs qui aiment de tout observer (G. Doutrepont, *Discours à la réception de M. Chr. Nyrop*, p. 11). M. Leo Spitzer me renvoie à un article de Max Kuttner »Rhapsodien über den Infinitiv« (publié dans *Jahrbuch für Philologie*, III).

§ 221 (p. 227, l. 20). A propos de la remarque de Ménage, nous aurions dû ajouter que l'usage actuel fait une différence marquée entre *il ne fait que* et *il ne fait que de*. Ex.: *Elle ne fait que pleurer* (= elle ne cesse de pleurer). *Il ne fait que de passer son examen* (tour littéraire pour: il vient de passer son examen).

§ 224 (p. 230—31). A propos de *commencer*, M. Leo Spitzer m'écrit: »Nach Kalepky wird *commencer à* mehr gebraucht, wo das Beginnen einer mehr selbstverständlichen Tätigkeit, *commencer de* [wo] das einer überraschenden ausgedrückt ist. Daraus würde sich erklären, dass *commencer de* eindrucksvoller ist und in der neueren Literatur gebräuchlicher wird«.

§ 240 (p. 245). A côté de *soleil levant* (= le lever du soleil) il faut citer *Carême entrant* (= l'entrée du Carême). Ces tournures n'ont pas encore tout à fait disparu; on a gardé *à midi sonnant, à midi tapant, à trois heures tapant* (non: tapantes). Quant *à tambour battant*, on peut se demander si *tambour* est sujet ou complément direct.

§ 240, Rem. (p. 245). M. E. Philipot remarque que la construction *sur son séant* n'est plus très bien comprise; de là une substitution de sens: *séant* est devenu pour beaucoup de monde un substitut euphémique de *derrière*.

§ 242 (p. 246, l. 18). M. Leo Spitzer relève les deux exemples cités: *a esperons brochant, as porz passant*, et demande s'ils sont bien à leur place en ajoutant: »Man kann nämlich auch interpretieren: *brochant aux éperons, passant aux ports* (nicht = *al brochier les esperons, al passer as porz*)«.

§ 275,2, Rem. (p. 282). A propos du vers cité de Molière: Ce ne sera point vous que je leur sacrifie, il faudrait noter qu'on dirait aujourd'hui plutôt: Ce n'est point vous que je leur sacrifierai (ou avec le présent à valeur de futur: Ce n'est point vous que je leur sacrifie). A l'heure actuelle le tour *c'est que* s'est figé comme formule d'insistance; voir § 277,3.

§ 280,8 (p. 289). A propos de l'imparfait étudié dans cette rubrique, M. E. Philipot m'écrit: »Selon moi, c'est l'imparfait de comparaison, de relativité, de relation, que nous avons dans *Un an à peine après la perte de sa femme cet artiste si désolé se mariait. Se maria* marquerait le fait brut. *Se mariait* insiste sur la comparaison entre deux états: l'état de désolation, et l'état d'oubli heureux du passé.«

§ 297,1 (p. 306). Nous ajouterons ici un exemple relativement moderne du futur antérieur avec la valeur du passé indéfini. On lit dans une pièce très connue d'Eugène Scribe: Si j'y ai recours aujourd'hui [à la menace], c'est que vous m'y aurez forcé (*Le verre d'eau ou Les effets et les causes*, p. 37).

§ 301,4 (p. 310). La ressemblance de l'indicatif et du subjonctif dans la première conjugaison a dû contribuer à diminuer le nombre des optatifs, autrement dit des subjonctifs non précédés de *que*. Plusieurs d'entre eux étaient en effet équivoques. Ainsi la formule *Dieu protège la France*, qu'on lisait autrefois sur la tranche des pièces de cinq francs, s'interprétait de deux façons différentes: les uns disaient que c'était une affirmation, les autres que c'était un souhait modeste, un vœu.

§ 307,2 (p. 314). A propos du passage cité de Kessel, M. P. Laurent m'écrit: »Cet indicatif ne peut-il pas s'expliquer très bien par le fait que l'auteur donne à *il eut peur* une valeur »déclarative« et non une valeur »affective«; *il eut peur* équivaudrait ainsi à: il se disait (avec peur) que . . . Cette nuance peut de même expliquer les indicatifs si fréquents avec les verbes de crainte au XVII^{e} siècle«.

§ 308 (p. 314—15). M. E. Philipot proteste contre l'emploi du futur après *attendre et s'attendre*. Il n'admet ni *nous attendons qu'il sera de retour*, ni *je m'attends qu'il arrivera demain;* il propose *nous attendons qu'il soit de retour* (bien qu'il y ait certitude) ou *nous attendons son retour pour demain* et *je m'attends à ce qu'il arrive* ou *j'attends son arrivée pour de-*

main. Je m'incline devant l'autorité de M. Philipot, tout en faisant remarquer que Littré reconnaît l'emploi du futur et recommande de dire *je m'attends qu'il viendra.*

§ 321 (p. 323). Ajoutez à la fin du paragraphe qu'actuellement, si l'on veut indiquer l'action comme certaine, on se sert de *jusqu'au moment où* (avec l'indicatif).

§ 326 (p. 325). A la liste des locutions concessives il faudra ajouter *jaçoit que* qui s'est employé beaucoup jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle; elle n'avait pas tout à fait disparu au siècle suivant, où Bossuet s'en sert.

§ 333 (p. 334). A propos de l'emploi du présent du subjonctif au lieu de l'imparfait du même mode, M. Philipot observe: »La décadence du subjonctif imparfait doit être due en grande partie à des cas du type *il a voulu que je vienne*, si, comme je le pense, *vienne* désigne ici un acte présent, actuel: il a voulu — je viens. L'idée de présent triomphe de l'accord formel«.

§ 341,3 (p. 343). Selon la terminologie officielle, on réserve ordinairement le terme *d'indépendante* pour les principales constituant à elles seules une phrase: *La terre est ronde.* Le terme de *principale* s'emploie quand la phrase comprend en outre des coordonnées ou des subordonnées: *La terre est ronde, bien qu'on ne s'en aperçoive pas.*

§ 346,3 (p. 351). Selon M. P. Laurent, nous aurions dû être moins laconique en examinant les principales introduites par *si.* Voici ce qu'il m'écrit à ce sujet: »Il me semble qu'il y a dans vos exemples deux *si* à distinguer. L'un: la conjonction *si.* Ex.: *Si nous parlions d'autre chose* (sous-entendu quelque chose comme: cela vaudrait mieux). Il y a là le reste d'une construction hypothétique exprimant le souhait. Cf. avec le passé: *S'il avait pu venir!* Expression du regret. L'autre: l'adverbe d'interrogation *si* de l'interrogation indirecte (= est-ce que). Cf. le tour avec interrogation directe: *Est-ce Dieu possible! Peut-on se conduire de la sorte! La police ne devrait-elle pas débarrasser la voie publique!*« L'observation de M. Laurent me paraît juste; cependant il ne faut pas oublier que la conjonction *si* est au fond identique à l'autre *si*, qu'il qualifie d'adverbe d'interrogation.

§ 346,4 (p. 351). M. E. Philipot m'écrit: »*Comme si* est la réplique à un mensonge, à un prétexte (tu fais, tu parles

comme si . . .). Ex.: [Tu invoques inutilement des prétextes (par ex. l'état de tes finances)], *comme si tu n'aurais pas pu m'acheter une fourrure.* [Tu prétends n'être pas allé chez X aujourd'hui], *comme si je ne t'avais pas vu entrer chez lui.*«

§ 370, Rem. (p. 374). M. E. Philipot fait observer que, selon lui, il y a une différence affective et pathétique très notable entre la formule: *Ton petit frère qui est malade* et la simple constatation de fait: *Ton petit frère est malade.* La forme exclamative indique la consternation.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS.

ALLG. — *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik.*

APF. — *Voir* **RPF.**

ASNS. — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen.*

ATF. — *Ancien théâtre français* p. p. Viollet le Duc. Vol. I—X. Paris, 1854—1857.

BSLP. — *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris.*

FS. — *Französische Studien.*

GRM. — *Germanisch-Romanisches Monatsheft.*

MND. — *Miracles de Nostre Dame* p. p. G. Paris et U. Robert. Vol. I—VIII. Paris, 1876—1893.

MSLP. — *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris.*

MVT. — *Le Mistére du Viel Testament* p. p. James de Rothschild. Vol. I—VI. Paris, 1878—1891.

RDDM. — *Revue des deux Mondes.*

RF. — *Romanische Forschungen.*

RGF. — *Recueil général et complet des fabliaux* p. p. A. de Montaiglon et G. Raynaud. Vol. I—VI. Paris, 1872—1890.

RLR. — *Revue des langues romanes.*

RPF. — *Recueil de poésies françaises des XV^e^ et XVI^e^ siècles* p. p. A. de Montaiglon et J. de Rothschild. Vol. I—XIII. Paris, 1855—1878.

RPhFP. — *Revue de philologie française et provençale.*

RS. — *Romanische Studien.*

TFAR. — *Le Théâtre français avant la Renaissance* p. p. Édouard Fournier. Paris, 1872.

VB. — *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik von Adolf Tobler. Zweite Auflage.* Vol. I—V. Leipzig, 1902—1912.

ZFSL. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*

ZRPh. — *Zeitschrift für romanische Philologie.*

Diss. inaug. — Dissertatio inauguralis.
Progr. — Programme.

A. PARTIE GÉNÉRALE.

Albalat (Antoine), *Comment il ne faut pas écrire.* 8e édition. Paris, 1921.

Blinkenberg (Andreas), *L'ordre des mots en français moderne* (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. XVII,1). København, 1928.

Brunot (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à 1900.* Vol. I—IX. Paris, 1905—1930.

—, *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français.* Paris, 1922.

Chassé (Charles), *Styles et physiologie. Petite histoire naturelle des écrivains.* Paris, 1928.

Damourette (Jacques) et Édouard Pichon, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française, 1911—1927.* Tome premier. Paris, 1930.

Darmesteter (Arsène), *Cours de grammaire historique de la langue française.* Vol. I—IV. Paris, 1894—1897.

Dauzat (A.), *La langue française d'aujourd'hui. Évolution, Problèmes actuels.* Paris, 1908.

Diez (F.), *Grammaire des langues romanes.* Traduite par A. Brachet, A. Morel-Fatio et G. Paris. Vol. I—III. Paris, 1874—1876.

Duyl (C.-F. van), *Grammaire française.* Troisième édition par J. Bitter et M. Hovingh. Groningue et la Haye, 1924.

Ettmayer (Karl), *Analytische Syntax der französischen Sprache mit besonderer Berücksichtigung des Altfranzösischen.* I: *Die Satzverbindungen.* Halle, 1930.

Foulet (Lucien), *Petite syntaxe de l'ancien français.* Troisième édition revue. Paris, 1930.

Frei (Henri), *La grammaire des fautes.* Paris, 1929.

Haase (A.), *Syntaxe française du XVIIe siècle.* Traduite et remaniée par M. Obert. Deuxième édition. Paris, 1925.

Jespersen (Otto), *The philosophy of grammar.* London, 1924.

—, *Die Sprache, ihre Natur, Entwicklung und Entstehung.* Heidelberg, 1925.

Lerch (Eugen), *Historische französische Syntax.* Vol. I—II. Leipzig, 1925—1929.

—, *Hauptprobleme der französischen Sprache.* Braunschweig, 1930.

Loesch (G.), *Die impressionistische Syntax der Goncourt.* Diss. inaug. Nürnberg, 1919.

Meyer-Lübke (Wilhelm), *Grammaire des langues romanes.* Traduction française par E. Rabiet, A. Doutrepont et G. Doutrepont. Vol. I—III. Paris, 1890—1900.

Pichon (Édouard), voir Damourette.

Plattner (P.), *Ausfürliche Grammatik der französischen Sprache.* Vol. I—V. Karlsruhe, 1899—1908.

Robert (C.-M.), *Grammaire française.* Quatrième édition. Groningue, 1909.

—, *Questions de grammaire et de langue françaises.* Amsterdam, s. a. [1887].

—, *Études d'idiome et de syntaxe.* Groningue, 1917.

Rodhe (Émile), *Essais de philologie moderne.* Fasc. I—III. Lund et Gothembourg, 1901—1903.

Sandfeld Jensen (Kr.), *Bisætningerne i moderne Fransk.* København, 1909.

—, *Syntaxe du français contemporain.* I: *Les pronoms.* Paris, 1928.

Sneyders de Vogel (K.), *Syntaxe historique du français.* Deuxième édition revue et augmentée. Groningue et la Haye, 1927.

Spitzer (Leo), *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik.* Halle, 1918.

—, *Stilstudien.* Vol. I: *Sprachstile.* Vol. II: *Stilsprachen.* München, 1928.

Stapfer (Paul), *Récréations grammaticales et littéraires.* Paris, 1909.

Storm (Johan), *Større fransk Syntax.* Vol. I—III. Kristiania og Kjøbenhavn, 1911—1919.

Tobler (Adolf), *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik.* Zweite, vermehrte Auflage. Vol. I—V. Leipzig, 1902—1912.

Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise.* Nouvelle édition par A. Chassang. Vol. I—II. Paris, 1886.

Vendryes (J.), *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire.* Paris, 1921.

B. PARTIE SPÉCIALE.

LIVRE PREMIER.

ADVERBES.

J. Bastin, *Étude sur les principaux adverbes (affirmation, négation, manière)*. Paris, 1891.

Fr. Behrens, *Umschreibung der Adverbialbildung durch die Verbindung Substantiv mit Präposition im Französischen* (Ein Beitrag zur französischen Lexikographie). Diss. inaug. Göttingen, 1915.

G. Ebeling, *Zur Bedeutungsentwicklung romanischer Partikeln* (ZRPh, XLVII, 644—664).

E. Lommatzsch, *Deiktische Elemente im Altfranzösischen* (Jahrbuch für Philologie. München, 1925. Vol. I).

W. C. Pfau, *Gebrauch und Bildungsweise der Adverbien bei Joinville.* Diss. inaug. Jena, 1885.

E. Plöger, *Die Partikeln im Altlothringischen.* Diss. inaug. Halle, 1890.

R Schoeps, *Die Partikeln in altnormannischen Texten.* Diss. inaug. Halle, 1896.

L. Spitzer, »*Inszenierende*« *Adverbialbestimmungen in der neueren französischen Literatur* (Stilstudien, II, 125—165).

3. A. Tobler, *Ersatz für lateinische Proportionalia und Zahladverbia* (VB, I, 176—190).

4. A. Tobler, *Dieu possible* (VB, III, 122—127).

A. Tobler, *Par exemple* (VB, IV, 91—101).

G. Ebeling, *Peut-être* (ASNS, CXXIX, 206—214).

A. Schulze, *Peut-être* (ASNS, CXXX, 385—388).

Th. Kalepky, *Plus souvent und avec ça. Zwei eigenartige Fälle ironischer Ausdrucksweise* (ZRPh, XXXI, 468—472).

L. Spitzer, *Franz. par exemple — peut-être — déjà* (Stilstudien, I, 39—53).

A. Barth, *Beiträge zur französischen Lexikographie.* 1) *frz. par exemple* (Festschrift für Prof. L. Gauchat). Aarau, 1925.

5. H. Hultenberg, *Le renforcement du sens des adjectifs et des adverbes dans les langues romanes.* Diss. inaug. Upsala, 1903.

K. Hille, *Untersuchung über die Gradadverbien im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1911.

6. A. Tobler, »*Si*« *und* »*très*« (VB, III, 132—137).

J. Harczyk, *Eine Bemerkung zum Gebrauche von très* (ZRPh, VII, 579—581).

7, 1. K. Foth, *Assez* (ZFSL, II, 469—472).

7, 6. Paul Falk, *De »trop par est bons« à »il est par trop bon«* (Studier i modern Språkvetenskap, IX). Stockholm, 1924.

7, 12. Ch. Bally, *L'adverbe »tout« en français moderne* (Mélanges Paul Boyer. Paris, 1925. P. 22—29).

10. J. Pirson, *Quomodo en latin vulgaire* (Sonderabdruck aus Festschrift Vollmöller). Erlangen, 1908.

J. Vising, *Quomodo i de romanska språken* (Studier i modern språkvetenskap. Upsala, 1920).

11. H. Kjellmann, *Fr. ici — ainsi. Essai d'étymologie* (Mélanges Vising, p. 161—178).

H. Kjellman, *Autresi — Aussi — Ainsi* (Studier i modern språkvetenskap IX). Uppsala, 1924.

L. Clédat, *Aussi et ainsi. A propos de l'étude de M. Kjellman* (RPhFP, XXXVII, 133—143).

Jon D. Ticăloiu, *Beiträge zur Syntax des romanischen sic und eccum-sic.* Diss. inaug. Hamburg, 1924.

A. Tobler, *Aussi bien* (VB, IV, 58—65).

11, 2. O. Schultz-Gora, *Altfrz. ausi com (que) »fait«* (ZRPh, XXXV, 732).

12. A. Tobler, *A moins* (VB, III, 111—122).

A. Wallensköld, *La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romanes* (Extrait des Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors, Tome V, 377—478).

14. J. Calmette, *Note sur les règles de l'affirmation et de la négation dans le dialecte parlé à Ferrières (Hérault)* (Romania, XXVIII, 289—291).

Gordon Addison, *The affermative particles in French.* Diss. inaug. University of Toronto Press, 1923.

A. Tobler, *Donc* (VB, II, 166—173).

Oliver Towles, *Prepositional phrases of asseveration and adjuration in old and middle French.* Paris, 1920.

15. R. Zöckler, *Die Beteuerungsformeln im Französischen.* Leipzig 1906. — Comp. Romania, 1907, p. 475.

E. Staaff, *Voyons voir! montre voir!* (Studier i modern språkvetenskap, IX). Uppsala, 1924.

Sur *peut-être*, voir ASNS, vol. 129, p. 206 et vol. 130, p. 384.

16. O. Jespersen, *Negation in English and other languages* (Kgl. D. Videnskabernes Selskab. Historisk-filol. Meddelelser. I,5. København, 1917).

Max Kuttner, *Zur französischen Negation* (Neuphilologische Handbibliothek. Bd. 5). Bielefeld, 1929.

F. Perle, *Die Negation im Altfranzösischen* (ZRPh, II, 1—24, 407—418).

Raeschen, *Der syntaktische Gebrauch der Negation bei Villehardouin.* Diss. inaug. Giessen, 1884.

C. Rothe, *Om Nægtelsernes Brug i det franske Sprog.* København, 1890.

18, 4. A. Tobler, *Ne . . . se . . . non, mais, fors, que* (VB, III, 78—111).

22. Fr. Meder, *Pas, mie, point im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Marburg, 1891.

A. Tobler, *Bezeichnungen kleinster Mengen durch de mit einem Personnamen oder einer anderweitigen Bezeichnung eines bestimmten Einzelwesens verbunden* (VB, I, 52—57).

E. Løseth, *Négation* (Notes de syntaxe française. Christiania, 1910. P. 16—18).

25. E. Wallberg, *Rien (de) moins* (Moderna Språk). Lund, 1918.

26. Sur *ce n'est pas rien*, voir RPhFP, XVII, 82.

31. A. Tobler, *Il ne faut pas que tu meures »du darfst nicht sterben«* (VB, I, 196—200).

L. Spitzer, *Il ne faut pas que tu meures* (Stilstudien, I, 54—64).

32. A. Tobler, *Logisch nicht gerechtfertigtes ne* (VB, IV, 26—53).

J. Bastin, *Omission de »ne« explétif* (RPFP, XVI, 101—114).

Clédat, *La négation dite explétive* (RPhFP, XVI, 84—100).

E. Lerch, *Die halbe Negation* (Neuere Sprachen, Band 29, 1920, p. 6—45).

P. Stapfer, *Récréations grammaticales et littéraires*, p. 79.

33, 5. E. Lerch, *Historische Syntax*, I, 153 ss.

37. Th. Kalepky, *Zum ne nach depuis que und il y a . . . que* (ZRPh, XVIII, 170—174).

37, 3, Rem. Kr. Sandfeld-Jensen, *Bisætningerne i moderne Fransk*, § 171 ss.

38. Jürgensmann, *Die französischen Ortsadverbia in pronominaler Verwendung.* Diss. inaug. Leipzig, 1907.

Max Bitterhoff, *Das lateinische* inde *im Französischen.* Diss. inaug. Erlangen, 1903.

Ch. Bally, *Valeur aspective de en en français moderne* (Mélanges Vendryes, p. 1—8).

L. Spitzer, *Über frz là* (ZFSL, XXXVIII, 276—78).

L. Spitzer und Th. Kalepky, *Zu französisch là* (ZFSL, XXXIX, 107—109).

Ernest Muret, *Adverbes préposés à un complément de lieu dans les patois valaisans* (Extrait de la Festschrift Louis Gauchat). Aarau, 1926.

39. H. Kjellmann, *Fr. iluec — aluec — lues* (Minneskrift utgiven av Filologiska Samfundet i Göteborg. Göteborg, 1925).

A. Tobler, *Dont und en in pronominaler Funktion* (VB, III, 44—54).

F. Perle, *Voici und voilà. Ein Beitrag zur französischen Wortkunde und Stilistik.* Progr. Halberstadt, 1901.

40. W. Zeitlin, *Die altfranz. Adverbia der Zeit* (ZRPh, VI, 256—289; VII, 1—22).

Kr. Sandfeld, *Sprogvidenskaben*, § 68.

O. J. Tallgren, *L'expression figurée adverbiale de l'idée de promptitude. Essai pour contribuer à un chapitre de la future sémantique polyglotte* (Neuphilologische Mitteilungen, 1914. P. 112—138).

A. Tobler, *Aussitôt, sitôt, une fois* (VB, III, 68—72).

42. J. Poirot, *Sur l'emploi des adverbes de temps* (Neuphil. Mitteilungen, 1899, 15 déc., p. 1—9).

LIVRE DEUXIÈME.

PRÉPOSITIONS.

47. M. Bréal, *Essai de sémantique.* Paris, 1904. P. 14.

49. K. Kellermann, *Französische Präpositionen in syntaktischer Verknüpfung untereinander.* Diss. inaug. Göttingen, 1914.

52. A. Tobler, *Präpositionen mit dem Nominativ* (VB, I, 270—274).

E. Walberg, *La vie de saint Thomas le martyr.* Lund, 1922. P. CLVII.

55. J. Vising, *Bisatser inledda av preposition i germanske och romanske språk* (Minnesskrift udgiven av Filologiska Samfundet i Göteborg). Göteborg, 1925.

58. A. Tobler, *Präposition von ihrem Substantivum durch eine präpositionale Bestimmung getrennt* (VB, III, 127—132).

L. Spitzer, *Spreizstellung bei präpositionalen Ausdrücken im Französischen* (Stilstudien I, 146—59).

64. Tobler-Lommatsch, *Wörterbuch*, I, col. 22.

68. C. de Boer, *Essai sur la syntaxe moderne de la préposition en français et en italien.* Paris, 1926.

F. Shears, *Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français, XIVe et XVe siècles.* Paris, 1922.

F. Michael, *Über den Gebrauch Präpositionen mit Ausschluss von à, de, en im altfranzösischen Rolandsliede.* Diss. inaug. Greifswald, 1904.

A. Tobler, *Präpositionen des Zeitverhältnisses vor Substantiven mit prädikativen Partizipien* (VB, I, 113—117).

A. Tobler, *Präpositionen gleichzeitig in zweierlei Funktion* (VB, I, 218—228).

69. J. Vendryes, *Le langage*, p. 151. Voir aussi *Danske Studier*, vol. I.

70. Bourciez, *De praepositione ad casuali in latinitate aevi merovingici.* Thèse. Bordeaux, 1892.

E. Richter, *Ab im Romanischen.* Halle, 1904.

Richard H. Wilson, *The preposition à: the relation of its meanings studied in old French.* Johns Hopkins University. Baltimore, 1902.

74,3. M. Lanusse, *Gasconismes chez Monluc* (Mélanges Thomas, p. 267—272).

75. K. Schubert, *Form und Gebrauch der von lateinisch »ante« abstammenden französischen Præpositionen.* Diss. inaug. Göttingen, 1913.

76,4. Voir Romania, LII, 185.

80. P. Stapfer, *Récréations grammaticales et littéraires*, p. 135.

81. R Reyelt, *Über den Gebrauch und die begriffliche Entwicklung der französischen Präpositionen vers, envers, devers, par devers (dedevers, par dedevers), contre, encontre und à l'encontre de.* Diss. inaug. Göttingen, 1911.

84. J. Vising, *L'emploi de de dans près de, approcher de, etc.* (Mélanges Antoine Thomas, p. 473—478).

85. P. Clairin, *Du génitif latin et de la préposition de, étude de syntaxe historique sur la décomposition du latin et la formation du français.* Paris, 1880.

A. Westholm, *Étude historique sur la construction du type »li filz le rei« en français.* Diss. inaug. Vesterås, 1899. P. 23.

E. Gugel, *Über den Gebrauch der Präposition »de« in Scarrons »Le Roman comique«.* Jahresbericht der Kommunal-Oberrealschule in B. Leipa, 1891.

H. Schuchardt, *La ville de Paris* (ZRPh, XXXVI, 725—727).

A. Tobler, *Aus Anlass von prodome* (VB, I, 134—137).

A. Tobler, *En erst durch den Fortgang der Rede verständlich — pas une goutte de répandue* (VB, III, 25—31).

R. Schlenner, *Über den adnominalen Gebrauch der Präposition »de« im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Halle, 1881.

86. H. Kallin, *Étude sur l'expression syntactique du rapport d'agent dans les langues romanes.* Paris, 1923.

L. Clédat, *De et par après les verbes passifs* (RPhFP, XIV, 218—233).

Karin Ringenson, *De et par comme expression du rapport d'agent en français moderne* (Neuphilologische Mitteilungen, 1926, p. 76—94).

88. A. Tobler, *»De« ein »logisches Subjekt« einführend* (VB, I, 5—20).

L. Clédat dans Revue de philologie française, XVII, 72.

89. O. M. Johnston, *Use of de and que after the comparative in old French* (ZRPh, XXX, 641—47).

A. Tobler, *Si bele de li eine so schöne wie sie* (VB, V, 28—32).

Th. Kalepky, *Pas plus qu'un und Verwandtes* (ZFSL, XXXIX, 269—276).

A. Tobler, *De führt die Bezeichnung der Grösse des Unterschieds ein* (VB, I, 141—146).

91. Sur *de ex*, voir ZRPh, XXXII, 677.

95. H. Gerdau, *Die französische Präposition »en«* (*Lautlehre*; *Geschichte im Zusammenhang mit der von enz, enz en, dedenz, denz*; *Bedeutungslehre*). Diss. inaug. Göttingen, 1909.

E. Lerch, *Warum en été aber au printemps?* (Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht, 1923, p. 81—96).

95. Rem. G. Paris, *Penseurs et poetes,* p. 255.

102. R. Olivier, *Zum Gebrauch der Präp.* en *in* aller, passer, monter *usw:* en bicyclette (ASNS CLIV, 104—110).

105. A. Tobler, *Präpositionen mit dem Nominativ* (VB, I, 270—274).

Karel Titz, *La substition des cas dans les pronoms français.* Brno, 1926.

109. B. Brall, *Lat. foris foras im Gallo-romanischen.* Diss. inaug. Berlin, 1918.

113. Sur l'origine de *lez* voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae.* Upsala und Leipzig, 1911. P. 67.

116. C. G. Santesson, *La particule cum comme préposition dans les langues romanes.* Paris, 1921.

J. Melander, *Le sort des prépositions cum et apud dans les langues romanes* (Mélanges Vising, p. 359—74).

117. A. Horbach, *Die begriffliche Entwicklung des lat. trans und ultra auf romanischem speziell auf französischem Sprachgebiete.* Diss. inaug. Leipzig. Halle, 1902.

121. L. Spitzer, *Stilstudien*, II, 219.

123. A. Tobler, *Pour in konzessiven Sinne* (VB, II, 24—34).

A. Tobler, *Pour mit Substantivum als Mengebestimmung* (VB, III, 64—68).

131. A. Waldmann, *Die begriffliche Entwicklung des lateinischen »Super« (»Supra«) und »Sursum« im Französischen. Mit Berücksichtigung der übrigen romanischen Sprachen.* Diss. inaug. Borna-Leipzig, 1906.

Georg Raithel, *Über den Gebrauch und die begriffliche Entwicklung der altfranzösischen Präpositionen sor, desor (dedesor), ensor; sus, desus, ensus.* Progr. Metz, 1889.

134. R. Reyelt, *Über den Gebrauch und die begriffliche Entwicklung der franz. Präpositionen vers, envers, devers, par devers (dedevers), contre, encontre und à l'encontre de.* Diss. inaug. Göttingen, 1911.

LIVRE TROISIÈME.
CONJONCTIONS.

139. A. Meillet, *Le renouvellement des conjonctions* (Linguistique historique et linguistique générale. Paris, 1921. P. 159—174).

K. Wehrmann, *Beiträge zur Lehre von den Partikeln der Beiordnung im Französischen* (RS, V, 383—444).

144. Sur *ou*, voir L. Spitzer, *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik*, p. 303.

146. J. Melander, *Étude sur magis et les expressions adversatives dans les langues romanes.* Diss. inaug. Upsala, 1916.

O. Jespersen, *Nogle men-ord.* (Mélanges Esaias Tegnér, p. 49—55).

P. Porteau, *Mais.* (RPhFP, XXIV, 98—106).

L. Clédat, *Les vieilles locutions »mais que, ne mais que«* (RPhFP, XX, 14—16. 1906).

147. G. Körting, *Car* (ZFSL; XVIII, 263—268).

W. Horn, *Frz. car* (ZFSL, XIX^2, 128—129).

148. E. Borlé, *Observations sur l'emploi des conjonctions de subordination dans la langue du XVI^e siècle, étudié spécialement dans la langue de deux ouvrages de Bernard Palissy.* Paris, 1927.

150. J. Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction que et des formes romanes équivalentes.* Neuchâtel, 1894.

R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction »que« dans l'ancien français.* Thèse. Paris, 1907.

150, Rem. 1. Voir A. Tobler, VB, II, 124—136.

151. Th. Kalepky, *Auf Analogieeinflüssen beruhendes à ce que* (ZRPh, XXXIV, 528—29).

157. H. Johannssen, *Der Ausdruck des Concessivverhältnisses im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Kiel, 1884.

A. Tobler, *Quoique, malgré que, bien que* (VB, III, 1—13).

159,3. O. Schultz Gora dans ASNS, vol. 140,289; voir aussi »Provenzalische Studien« (p. 21) du même auteur.

162,2. Sur *que*, représentant de *si*, voir un article d'Ebeling dans les Tobler-Abhandlungen, p. 347.

161. A. Tobler, *Aussitôt, sitôt, une fois* (VB, III, 68—72).

LIVRE QUATRIÈME.
REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES VERBES.

164. Sur *voler* voir L. Spitzer, ZFSL, vol. 51, 464—65.

171. A. Klint, *Sur la transitivité du verbe français.* Esquisse historique. Stockholm, 1879.

W. Grünberg, *Der objective Accusativ in den ältesten französischen Sprachdenkmälern mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen* (RF, III, 517—632).

G. Biller, *Remarques sur la construction active en français* (Mélanges Vising, p. 228—240).

E. Simon, *Die Rektion der Ausdrücke der Gemütsbewegung im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1907.

Aug. Western, *Om Verbets Aksjonsarter i Norsk* (Festskrift til Hjalmar Falk, p. 112—128).

172. P. Grosz, *Die Konstruktion des doppelten Akkusativobjekts im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1912.

181. A. Tobler, *Voir, entendre, laisser, faire mit Dativ und Infinitiv* (VB, I, 200—213).

H-F. Muller, *Origine et histoire de la préposition à dans les locutions du type de »Faire faire quelque chose à quelqu'un«.* Poitiers, 1912.

184. Ch. Bally, *L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indoeuropéennes* (Festschrift Louis Gauchat. Aarau, 1926. P. 68—78).

Elise Richter, *Zur Entwicklung des reflexiven Ausdrucks im Romanischen* (ZRPh, XXXIII, 135—142).

F. Groiss, *Zur Lehre von den reflexiven Zeitwörtern im Französischen* (Progr. Waidhofen a. d. Ybbs). 1906.

A. Tobler, *Kongruenz der Partizipia reflexiver Verba* (VB, II, 65—70).

A. Tobler, *Kasus des Reflexivpronomens bei sonst intransitiven Verben* (VB, II, 70—79).

J. Bastin, *Remarques sur l'emploi de quelques verbes. Échanges entre emplois transitifs et intransitifs, réfléchis et non réfléchis* (RPhFP, XXIX, 241—49).

L. Clédat, *Les verbes pronominaux* (RPhFP, XXX, 81—96).

L. Clédat, *Quelques emplois pronominaux de verbes français* (RPhFP, XXXI, 1—42).

186, 1. A. François, *Sur une particularité de la langue de Flaubert* (Mélanges Lanson, p. 380—385).

187. A. Risop, *Zur Syntax des Reflexivpronomens* (ZRPh, XLVII, 372—393).

188. A. Johansson, *Étude syntaxique sur le verbe faire en français moderne* (Mélanges Wahlund, p. 104).

190. Hilding Kjellman, *Om den opersonliga satsens natur*. Upsala, 1920.

Ragnar Ljunggren, *Om den opersonliga konstruktionen*. Uppsala, 1926.

K. Brugmann, *Der Ursprung des Scheinsubjekts »es« in den germanischen u. den romanischen Sprachen* (Berichte der sächs. Gesellsch., vol. 69, fasc. 5).

E. Richter, *Das Scheinsubjekt »Es« in den romanischen Sprachen* (ZRPh, XXXIX, 738—43).

C. Gebhardt, *Zur subjectlosen Konstruktion im Altfranzösischen*. Diss. inaug. Halle, 1895.

A. Tobler, *Subjektloses »faut« und »fait«* (VB, I, 213—218).

H. Yvon, *Il arrive des accidents* (Romania, LII, 145—46).

192. J. Melander, *La locution il y a* (Studier i modern språkvetenskap, VIII). Upsala, 1921.

193. W. Meyer-Lübke, *Vom Passivum* (Die neueren Sprachen. Festgabe Karl Luick. Marburg, 1925).

A. Ernout, *De l'emploi du passif dans la Mulomedicina Chironis* (voir Romania XXXVIII, 347).

H. Schulze, *Das französische Passiv und seine Ersatzmittel*. Zittau, 1895.

195. H. Yvon, *Y a-t-il un présent passif en français?* (Mélanges Brunot, p. 351—357).

199. K. Foth, *Die Hilfsverba in der franz. Tempusbildung* (ZRPh, IV, 249—255).

L. Spitzer, *Facere mit dem Infinitiv zur Umschreibung des Verbum finitum* (Aufsätze etc., p. 133—143).

200. Max Treder, *Über die Verbindung von avoir und être mit intransitiven Verben*. Diss. inaug. Berlin, 1915.

201. P. Horluc, *L'emploi de l'auxiliaire être en frç. dans la conjugaison du verbe ou de l'auxiliaire être* (RPhFP, XXI, 259).

204. J. Bastin, *Le verbe être conjugué avec lui-même* (RPhFP, XXII).

207. Gessner, *Esse als Hilfsverb des reflexiven Zeitwortes im Französischen* (Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur, XV, 201—220).

H. Rönsch, *Être beim Præteritum der reflexiven Verba* (Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur, XIII, 424—428).

LIVRE CINQUIÈME.

MODES ET TEMPS DU VERBE.

211. K. Haupt, *Infinitivsätze im Französischen. Ein Beitrag zur französischen Syntax und Stitistik* (Beiträge zur romanischen Philologie, Heft 17, Marburg).

B. F. Luker, *The use of the infinitive instead of a finite verb in French* (Columbia University Studies in romance philology and literature).

A. Malmstedt, *Infinitif* (Studier i modern språkvetenskap, IV. P. 72—80).

A. Schulze, *Zur Lehre vom französischen Infinitiv* (ZRPh, XV, 504—510).

Th. Kalepky, *Von den infiniten Verbformen im Neufranzösischen* (ZRPh, XX, 277—313).

J. Macheus, *Der Infinitiv mit de und der Infinitiv ohne Präposition im Französischen als Ausdruck gleicher Beziehungen im Satze.* Fulda, 1909.

J. Sörgel, *Ueber den Gebrauch des reinen und des präpositionalen Infinitivs im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Halle, 1899.

F. A. Wulff, *De l'emploi de l'infinitif dans les plus anciens textes français* (Lunds Univ. Årsskrift, XI). Lund, 1876.

F. Klausing, *Zur Syntax des französischen Infinitivs im XVI. Jahrhundert.* Diss. inaug. Barmen, 1887.

H. Schiller, *Der infinitiv bei Chrétien.* Diss. inaug. Breslau, 1883.

J. Heincke, *Über den Gebrauch des reinen und präpositionalen Infinitivs bei Mathurin Regnier.* Progr. Hamburg, 1902.

V. Palmgren, *Observations sur l'infinitif dans Agrippa d'Aubigné.* Thèse. Stockholm, 1905.

C. Ribéry, *De infinitivo apud Pascalium.* Diss. inaug. Paris, 1904.

Fr. Gellert, *Über den Gebrauch des Infinitivs bei Molière.* Diss. inaug. Halle.

213. E. Lerch, *Historische französische Syntax,* II, 152—169.

K. Lewent, *Ein Kapitel aus der Geschichte des französischen Infinitivs* (ASNS, vol. 148, p. 221—245).

E. Stimming, *Der Accusativus cum Infinitivo im Französischen.* Halle, 1915. (Beiheft 59 der ZRPh).

A. Tobler, *Logisches Subjekt des Infinitivs* (VB, I, 88—92).

214. C. Schäfer, *Der substantivierte Infinitiv im Französischen.* Diss. inaug. Erlangen, 1910.

E. Wölflin, *Der substantivierte Infinitiv* (ALL, III).

217. Th. Kalepky, *Zum sog. historischen Infinitiv im Französichen* (ZRPh, XVII, 285—288).

G. Körting, *Der historische Infinitiv* (ZFSL, XVIII, 258—263).

Kastner, *L'infinitif historique au XVI^e siècle* (RPhFP XVIII, 161—167).

Ph. B. Marcou, *Der historische Infinitiv bei Chrestien.* Diss. inaug. Berlin, 1888.

Ph. B. Marcou, *The french historical infinitive* (Child Memorial Volume, Boston, 1896. P. 77—83). Cf. Romania, XXVII, 321.

A. Schulze, *Zur Lehre vom französischen Infinitiv* (ZRPh, XV, 504). Cf. Romania, XXI, 120.

218. H. Engel, *Der Infinitiv als voranstehendes Subjekt* (ASNS, vol. 116, 382—383).

H. Kjellman, *La construction de l'Infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français des origines au XV^e siècle.* Diss. inaug. Upsala, 1913.

Th. Kalepky, *Syntaktisches, IV. Il fait bon vivre ici* (ZFSL, XLI, 41—48).

219. A. Tobler, *Absolute Infinitive* (VB, III, 150—159).

Anna Ahlström, *L'infinitif au sens d'un impératif* (Étude sur la langue de Flaubert. Upsala, 1899. P. 92—94).

221. Fr. J. A. Darr, *Verbes français demandant des prépositions, leur emploi, avec beaucoup d'exemples tirés des dictionnaires de l'Académie, de Littré et des meilleurs auteurs français.* New York, 1898.

222. H. Kjellman, *La construction moderne de l'infinitif dit sujet logique en français.* Upsala, 1919.

H. Kjellman, *Die Infinitive bei unpersönlichen Verben und die Verallgemeinerung des de-Infinitivs im Französischen* (ASNS, 1927, p. 244—259).

Sur *mieux vaut vivre que de mourir*, voir ZFSL, XXIII, 111.

223. H. Soltmann, *Der Infinitiv mit der Præposition à im Altfranzösischen bis zum Ende des 12. Jahrhunderts* (FS, I, 361—432).

224. G. Björklund, *A ou de avec un verbe à l'infinitif. Mosaïque grammaticale.* Programme. Linköping, 1896.

Th. Kalepky, *Vom Infinitiv mit de und à nach commencer und verwandten Fällen* (ZFSL, XXXVII, 253—270).

W. Mangold, *Auf der Grenze von de und à beim Infinitiv* (ASNS, LXXXVIII, 189—192).

230. Kr. Sandfeld Jensen, *Pour + Infinitiv. Bidrag til fransk infinitivlære* (Nord. Tidsskrift for Filologi, Tredje Række, XII Bind, 145—65).

A. Stimming, *Der Infinitiv mit der Präposition pour im Französischen* (Philologische und volkskundliche Arbeiten Karl Vollmöller . . . dargeboten. Erlangen, 1908. P. 105—111).

L. Spitzer, *Providentielle Finalbestimmungen* (Stilstudien, I, 19—25). Comp. ib. p. 107—108.

231,2. A. Tobler, VB, I, 115.

234. A. Aubert, *De usu participiorum præsentis in sermone gallico.* Diss. inaug. Marseille, 1884.

De Boer, *Remarques sur la fonction et l'histoire du gérondif français* (Archivum Romanicum, XIII, 417—438).

P. Klemenz, *Der syntactische Gebrauch des Participium Præsentis und des Gerundiums im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Breslau, 1884.

J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent à l'époque républicaine* (MSLP, XVI, 133).

E. Mönch, *Die Verwendung des Gerundiums und des Participiums Præsentis im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1912.

A. Perron-Cabus, *Le participe présent dans le français ancien et moderne.* Bologna, 1914.

Stanco Skerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien, avec une introduction sur l'emploi du participe présent et de l'ablatif du gérondif en latin.* Paris, 1926.

A. Stimming, *Verwendung des Gerundiums und des Participiums Præsentis im Altfranzösischen* (ZRPh, X, 526—553).

B. H. J. Weerenbeck, *Participe présent et gérondif.* Nimègue—Utrecht, 1927.

B. H. J. Weerenbeck, *Considérations sur le »gerundio« espagnol et sur les formes équivalentes en catalan (roussillonnais) et en français* (Tijdschrift voor Taal en Letteren, 1930, p. 24—48).

237. L. Clédat, *Pourquoi le Participe présent est-il invariable?* (RPhFP, XXVIII).

E. Lerch, *Das invariable Participium praesentis des Französischen* [Une femme aimant la vertu]. Erlangen 1913

Th. Kalepky, *Nominale und verbale ant-Formen im Französischen* (ZRPh, XLVI, 621—644).

239. A. Tobler, *Participia praesentis mit Ausartung des Sinnes. Gerundium in der Funktion des Infinitivs* (VB, I, 36—52).

L. Spitzer, *Frz. »payer comptant« und Verwandtes* (Aufsätze etc., p. 18—26).

244. A. Tobler, *N'y ayant rien de plus naturel que ceci* (VB, IV, 53—58).

246. A. Tobler, *N'avoir pas un sou vaillant* (VB, V, 19—23).

247. Fr. Pfeiffer, *Umschreibung im Französischen durch aller, venir + Gerundium, être, Partic. Praes. und durch die reflexive Konstruktion.* Diss. inaug. Göttingen, 1909.

248—258. J. Bastin, *Étude des Participes basée sur l'histoire de la langue.* 3e édition. St. Pétersbourg, 1889.

J. Bastin, *Le participe passé avec »avoir« au XVIe siècle* (RPhFP, IX, 237—240).

É. Bourciez, *La simplification de la syntaxe française.* Bordeaux et Paris, 1900.

J. Busse, *Die Congruenz des Participii Praeteriti inactiver Verbalconstruction im Altfranz. bis zum Anfang des XIII. Jahrh.* Göttingen, 1882.

[L. Clédat], *La question de l'accord du participe passé.* Paris, 1900.

A. Darmesteter, *Du participe passé* (Reliques scientifiques, II, 272—283).

A. Darmesteter, *Du participe des verbes réfléchis* (Reliques scientifiques, II, 283—287).

A. Dobschal, *Das participe passé in aktiver Verbalkonstruktion von den ältesten Zeiten der Sprache bis auf die Gegenwart.* Jahresbericht der k. k. Staatsoberrealschule in Steyer, 1893.

Karl Ernst, *Syntaktische Studien zu Rabelais (Die Congruenz des Participii Präteriti und der Gebrauch der Hilfsverba).* Diss. inaug. Greifswald, 1890.

É. Rodhe, *La nouvelle réforme de l'orthographe et de la syntaxe françaises.* Lund, 1900.

A. Tobler, *Kongruenz der Partizipia reflexiver Verba* (VB, II, 65—70).

H. Wehlitz, *Die Congruenz des Participii Praeteriti in activer Verbalconstruction im Französischen (vom Anfang des XIII. bis zum Ende des XV. Jahrhunderts).* Diss. inaug. Greifswald, 1888.

259. E. L. Edström, *Étude sur l'emploi du participe passé en français.* Diss. inaug. Göteborg, 1879.

S. J. Eker, *Syntaxe du Participe passé en ancien français.* Thèse. Toulouse, 1923.

A. Tobler, *Participia perfecti aktiven Sinnes* (VB, I, 146—160).

E. Lerch, *Prädikative Participia für Verbalsubstantiva im Französischen. C'était son rêve accompli. Das war die Erfüllung ihres Traumes* (Beiheft 42 zur ZRPh). Halle, 1912.

265. Engländer, *Der Imperativ im Altfranzösischen.* Breslau, 1889.

L. Spitzer, *Über den Imperativ im Romanischen* (Aufsätze etc., p. 181—231).

267. A. Tobler, *Imperativ anakoluthisch im abhängigen Sätze* (VB, I, 27—30).

LIVRE SIXIÈME.

MODES ET TEMPS DU VERBE.

INDICATIF ET SUBJONCTIF.

269. E. Lerch, *Die Bedeutung der Modi im Französischen.* Leipzig, 1919.

E. Lerch, *Das Problem des französischen Konjunktivs, Ein Wort zur Verständigung* (GRM, XVIII, 1930, p. 135—144).

A. Malmstedt, *Om bruket af finit modus hos Raoul de Houdenc.* Diss. inaug. Stockholm, 1888.

M. Regula, *Über die modale und psychodynamische Bedeutung der französischen Modi im Nebensatz, mit besonderer Berücksichtigung der Meinong'schen Annahmetheorie. Ein Beitrag zur Sprachseelenforschung* (ZRPh, vol. 45, 129—197).

H. Soltmann, *Syntax der Modi im modernen Französisch.* Halle, 1914.

Luigi Sorrento, *Una particolarità sintattica delle lingue neolatine e un esempio tipico nei Sepolcri* (Archivum Romanicum, XI, 232—244).

C. This, *Zur Lehre der Tempora und Modi im Französischen* (Beiträge zur roman. Philologie. Festgabe für G. Gröber. P. 233—251).

271. J.-M. Buffin, *Remarques sur les moyens d'expression de la durée et du temps en français.* Paris, 1925.

272. H. Bockhoff, *Der syntaktische Gebrauch der Tempora im Oxforder Texte des Rolandsliedes.* Diss. inaug. Münster, 1880.

L. Clédat, *Correspondance des tens* (RPhFP, XXXVII, 143—9).

K. Foth, *Die Verschiebung lateinischer Tempora in den romanischen Sprachen* (RS, II, 243—336).

H. Fredenhagen, *Über den Gebrauch der Zeitstufen und Aussageformen in der französischen Prosa des 13. Jahrhunderts mit Berück-*

sichtigung des neufranzösischen Sprachgebrauchs. Progr. Hamburg, 1910. Cf. Romania, XLI, 158.

E. Frodin, *Om tempusföljden i franskan.* Stockholm, 1875.

E. Gamillscheg, *Studien zur Vorgeschichte einer romanischen Tempuslehre* (Sitz.-Ber. der K. Akad. der Wissensch. in Wien, Phil.-hist. Kl. 172, 6. Abh.). Wien, 1913.

H. B. Romberg, *L'idée de la durée par rapport aux verbes et aux substantifs verbaux en français moderne.* Göteborg, 1899.

J. Vogels, *Der syntaktische Gebrauch der Tempora und Modi bei Pierre de Larivey im Zusammenhang der historischen französischen Syntax* (RS, V, 445—556).

276. Eugène et Léon Rigal, *Un emploi pittoresque du présent pour l'imparfait* (Mélanges Lanson, p. 41—46).

277. Lars Lindberg, *Les locutions verbales figées dans la langue française.* Upsala, 1898.

Th. Kalepky, *Präsentische und präteritische Zeitausdrücke* (ZRPh, XXIII, 509—513).

A. Tobler, *Pieç'a, guere n'a, peut-être, est-ce que, c'est que, c'est . . . que und ähnliches ohne temporale Bestimmtheit* (VB, II, 1—17).

279—286. Th. Engwer, *Über die Anwendung der Tempora perfectæ statt der Tempora imperfectæ actionis im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Berlin, 1884.

L. Foulet, *Prétérit Anglais et Prétérit Français* (Revue Germanique, 1906, p. 532—35).

Körnig, *Der syntaktische Gebrauch des Imperfekts und des historischen Perfekts im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Breslau, 1883.

G. G. Laubscher, *The past tenses in French. A study of certain phases of their meaning and function.* Baltimore, 1909.

H. Morf, *Die Tempora Historica im Französischen.* Résumé eines am XI. Neuphilologentag am 25. mai 1904 zu Köln gehaltenen Vortrags (Die Neueren Sprachen, 1904, 1—6),

J. Nogué, *Passé défini et Imparfait* (Moderna Språk, Septbr. 1926, p. 127—139).

J. Schoch, *Perfectum Historicum und Perfectum Præsens im Französischen von seinen Anfängen bis 1700.* Diss. inaug. Halle, 1912.

A. Stenhagen, *Zur Frage vom Imparfait und Passé défini im modernen Französisch* (Die Neueren Sprachen, 1902, p. 310—13).

A. Stenhagen, *Das Passé défini und das Imparfait du Subjonctif.* Antwort an Herrn Ducotterd (Die Neueren Sprachen, 1904, 111—113).

A. Stenhagen, *Två Fall av Imperfektum i Franskan* (Studier i modern Språkvetenskap, VIII, 137—141).

J. Vising, *Die realen Tempora der Vergangenheit im Französischen*

und den übrigen romanischen Sprachen. Eine syntaktisch-stilistische Studie (FS, VI, fasc. 3 et VII, fasc. 2).

J. Vising, *Perfektum und Imperfektum in den romanischen Sprachen* (Neuphilologische Mitteilungen, XXIV, 11—18).

Fr. Wulff, *De franske historiska tempora.* Lund, 1900.

H. Yvon, *L'imparfait de l'indicatif en français* (Études françaises, IX). Paris, 1926.

287. G. Rohlfs, *Das romanische habeo-Futurum* (Archivum Romanicum, VI, 105—154).

L. Spitzer, *Über das Futurum cantare habeo* (Aufsätze etc., p. 173—180).

Á. Malmstedt, *Futur et Conditionnel* (Studier i modern språkvetenskap, IV, 45).

289. E. Lerch, *Die Verwendung des romanischen Futurums als Ausdruck eines sittlichen Sollens.* Leipzig, 1919.

290. W. Assmann, *Die nicht-futurische Umschreibung des französischen Verbums durch »aller + Infinitiv«, unter besonderer Berücksichtigung des sogenannten »erfolgreichen aller«.* Diss. inaug. Hannover, 1913.

291. L. Clédat, *Le conditionnel* (RPhFP, XI, 275—308)

L. Clédat, *Études de syntaxe française. L'antérieur au futur* (RPhFP, XX, 265—282).

L. Clédat, *Futur dans le passé et conditionnel* (RPhFP, XXIV, 141).

297. O. Burgatzcky, *Das Imperfekt und Plusquamperfekt des Futurs im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Greifswald, 1885.

L. Clédat, *Encore le futur antérieur* (Romania, LIII, 218—222).

A. Tobler, *Futurum exactum an Stelle des Perfectum praesens* (VB, I, 253—260).

A. Tobler, *Vom Gebrauche des Futurum Præteriti* (VB, II, 136—159).

H. Yvon, *Sur l'emploi du futur antérieur (futurum exactum) au lieu du passé composé (passé indéfini)* (Romania, XLVIII, 424—431).

H. Yvon, *Futur antérieur avec valeur de passé* (Romania, LII, 135—140).

299. L. Foulet, *Le développement des formes surcomposées* (Romania, LI, 203—252).

C. de Boer, *Les temps »surcomposés« du français* (Revue de linguistique romane, III, 283—295).

300. F. Bischoff, *Der Conjunctiv bei Chrestien.* Halle, 1882.

G. Busse, *Der Konjunktiv im altfranzösischen Volksepos.* Diss. inaug. Kiel, 1886.

A. Gaspary, *Altfranz. mar, mal mit dem Konjunctiv* (ZRPh, VII, 573—576).

P. A. Geijer, *Modus conjunctivus särskildt i franskan.* Uppsala 1901.

A. Gille, *Der Konjunktiv im Französischen. Ein Beitrag zur historischen Syntax der franz. Sprache* (ASNS, vol. 82, p. 423—464).

J. Haas, *Über die Bedeutung des Konjunktivs im Neufranzösischen* (In: Südwestdeutsche Schulblätter, 1900, No. 11).

W. A. Hammer, *Der französische Konjunktiv vom psychologischen Standpunkte.* Progr. Römerstadt, 1903.

Th. Kalepky, *Vom begriffbildenden Konjunctiv* (ZRPh, XVIII, 159—169).

R. Kowalski, *Der Conjunktiv bei Wace.* Diss. inaug. Breslau, 1882.

E. Lerch, *Der Konjunktiv des psychologischen Subjekts im Französischen* (Die Neueren Sprachen, vol. 27, p. 338 ss.).

A. Loiseau, *De modo subjunctivo.* Diss. inaug. Paris, 1866.

W. van der Molen, *Le subjonctif, sa valeur psychologique et son emploi dans la langue parlée.* Diss. inaug. Zalt-Bommel, 1923.

H. W. Philp, *Le subjonctif et les grammairiens français du XVI^e siècle.* Diss. inaug. Stockholm, 1895.

K. Quiehl, *Der Gebrauch des Konjunktivs in den ältest. französ. Sprachdenkmälern bis z. Rolandsliede einschliesslich.* Kiel, 1881.

W. Ricken, *Eine neue wissenschaftliche Darstellung der Lehre vom Subjonctif für die Zwecke der Schule* (ZFSL, XXII, 273—281).

W. Schulze Veltrup, *Der syntaktische Gebrauch des Conjunctivs in »Li chevaliers as deus espees«.* Diss. inaug. Münster, 1885.

W. Weissgerber, *Der Konjunktiv bei den französischen Prosaikern des 16. Jahrhunderts, mit Ausschluss des Konjunktivs im adverbial determinierenden Nebensatze* (ZFSL, VII, 241—274; VIII, 273—342).

303. Oetken, *Der Modus des Objektsatzes im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1911.

316. A. Tobler, *Un des bons dîners que j'aie faits* (VB, II, 17—24).

L. Delibes, *Le subjonctif dans la phrase adjective après un superlatif relatif ou autres tournures exprimant une idée de relativité* (Neophilologus, 1920, p. 97—104).

319. L. Clédat, *Je ne sache pas que* (RPhFP, XVIII, 119—122).

S. Garner, *»Je ne sache pas« again* (Am. Journ. of Philology, 1881, II, 213 ss.).

E. Lerch, *Historische französische Syntax*, I, 220—22.

321. E. Hartmann, *Syntaktische Studien über die Temporalsätze im Französischen.* Marburg, 1911.

E. Gessner, *Allfranz. si = bis, bevor* (ZRPh, II, 572—583).

323. Busse, *Das finale Satzverhältnis in der Entwicklung der franz. Syntax.* Diss. inaug. Göttingen, 1905.

324. O. Rothe, *Die Causalsätze im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1901.

325. A. Tobler, *Konsekutivsätze und Relativsätze im Konjunktiv, die unausgesprochen bleiben — »tant« auf einen Satz zurückweisend, der als Hauptsatz vorangeht, aber statt dessen als Konsekutivsatz folgen könnte* (VB, I, 131—134).

326. O. Örtenblad, *Sur le mode avec les conjonctions concessives* (Studier i modern språkvetenskap, I, 61. Upsala, 1898). Cf. Romania, XXVIII, 293 (J. Vising).

Anna Ahlström, *Subjonctif ou indicatif dans les propositions concessives introduites par »quoi que«, »bien que«* (Étude sur la langue de Flaubert, Upsala, 1899. P. 95—100).

A. Tobler, *Malgré qu'il en ait* (VB, V, 8—12).

M. Miltschinsky, *Der Ausdruck des konzessiven Gedankens in den altnorditalienischen Mundarten nebst einem Anhang das Provenzaliche betreffend.* Halle, 1917.

327. J.-H.-R. Lenander, *L'emploi des temps et des modes dans les phrases hypothétiques commencées par se en ancien français depuis les commencements de la langue litteraire jusqu'à la fin du XIII^e siècle.* Lund, 1886. Cf. Romania, XV, 640.

L. Jordan, *Potentiale und irreale Bedingungssätze im Vlat. und Afrz.* (ZRPh, XLIV, 322—333).

Sechehaye, *L'imparfait du Subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales en français. Esquisse de syntaxe historique.* (RF, XIX, 321—496).

A. Tobler, *»Si« mit dem Futurum praeteriti* (VB, III, 54—64).

328. Geo N. Henning, *The use of the french Past Definite in si—clauses* (Modern Language Notes, 1912).

330. A. Horning, *Ueber den Conjunctiv in Comparativsätzen im Altfranzösischen* (ZRPh, V, 386—391).

G. Sundstedt, *Sur l'extension dialectale du subjonctif dans les propositions comparatives du vieux français* (Mélanges Geijer, p. 99—126).

334. Maxime du Camp, *Souvenirs littéraires,* II, 471.

336. R. de Gourmont, *Le Problème du Style.* Paris, 1902. P. 253.

338. Die neueren Sprachen, 1904, p. 112.

339. L. Clédat, *L'imparfait du subjonctif, temps défectif* (RPhFP, XXIV, 308—311).

LIVRE SEPTIÈME.

PROPOSITIONS.

342. Dubislav, *Über Satzbeiordnung für Satzunterordnung im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Halle, 1888.

345. A. Tobler, *Direkte Rede durch que eingeleitet — Direkte Rede die indirekte ablösend* (VB, I, 264—269).

M. Lanusse, *Les gasconismes chez Blaise de Monluc* (Mélanges Antoine Thomas, p. 271).

346. Voir ASNS, vol. 98, p. 383 ss.

347. A. Tobler, *Que-Sätze anknüpfend an adverbiale Ausdrücke der Versicherung, Beschwörung, Vermutung, Bejahung, Verneinung, an Interjektionen* (VB, I, 52—57).

A. Tobler, *Que-Sätze anknüpfend an adverbiale Ausdrücke . . .* (VB, I, 57—66).

374. A. Tobler, *Relativsätz als prädikative Bestimmung* (VB, III, 72—77).

377. Polentz, *Französische Relativsätze als prädik. Bestimmungen und verwandte Konstruktionen.* Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht des Andreas-Realgymnasiums zu Berlin. Ostern, 1903.

378. A. Malmstedt, *Sur les propositions relatives doubles et leurs équivalents* (Särtryck ur Nyfilologiska Sällskapets i Stockholm Publikationer. 1901).

A. Tobler, *Die Verschmelzung des Relativsatzes mit einem Objektssatze* (VB, I, 123—130).

F. Brunot, *Histoire de la Langue française* (II, 428—29).

384. A. Schulze, *Der altfranzösische direkte Fragesatz.* Berlin, 1888.

386. A. Tobler, *Ungleiche Behandlung der Glieder dilemmatischer Fragen* (VB, I, 24—26).

397. A. Tobler, *Fragewort den Fragesatz nicht eröffnend. — Direkte Frage in der Form der indirekten* (VB, I, 66—67).

398. A. Tobler, *Pourquoi* (VB, III, 39—43).

TABLE ANALYTIQUE.

(Les chiffres renvoient aux paragraphes et à leur subdivisions. Le signe A renvoie aux Additions p. 400.)

Ablatif 12,2, 87,2, 89.
Ablatif absolu 262.
Ablativus gerundii 245,1; — *instrumenti* 87,2.
Absence, indication d', 128.
Académie Française 236,4.
Accord du participe passé 253; — du participe présent 235, 236; — des temps 272, 273, 334.
Accusativus cum infinitivo 213,2.
Action, indication d'une, 86,3, 165, 184.
Adjectifs employés comme prépositions 49,3; — suivis de *à* 72,6.
Adverbes 1—46; — d'affirmation 14, 15; — de comparaison 10—13; — d'intensité 5—9; — de lieu 38, 39; — de manière 44, 45; — de négation 16—37; — de temps 40—43; — en *-ment* 9; — et prépositions 46, 49,6, 136; — contenus dans la Chanson de Roland 3,4.
Affiches, langage des, 57.
Affirmation 14, 15, 398,3, 398,4.
Agent, complément d', 86, 120, 180 A.
Albalat (Antoine) 286,1, 336,3.
Amour, expression d', 98,4.
Anglicismes 18,2, 137, Rem.
Antériorité, indication d', 78, 355,1.
Anticipation 278, 280,10, 297,3.
Apodose 346.
Apposition 67, 85,3, Rem., 85,6, 170,2.
Argot, des lutteurs 164; — des malfaiteurs 164, 71 A; — parlementaire 164.
Article partitif 85,3, 96,5.
Attraction de *de* 85,3, Rem.
Attribut 170, 172.
Auguste, l'empereur, 47.

Bedel (Maurice) 332, Rem.
Belgique, le français en, 121,5.
Boer (C. de), 227.
Bossuet 398,1, 326 A.
Bourciez (É) 252,2, Rem.
Bréal (Michel) 211.
Brunetière 381.
Brunot (Ferdinand) 63, 137, 145,4, 213,5, 263,2, 264,4, 292,8, 335, 337, 338, 342,1.
But, indication de, 72,1, 76,2, 123,2, 230,1 (*pour*), 231,3 (*à*), 370,2.

Caractéristique, complément de, 72,2.
Catachrèse 9, 9 A.
Cause, indication de, 87,1, 119,5, 123,3, 155, 159,1, 230,4 (*pour*), 245,4 (gérondif), 246,5, 263,2, 370,1.
Chateaubriand 169, 216.
Cinématographie 57, 164.
Circonstances concomitantes 230,3, 246,2.
Clédat (Léon) 33, 88, 366,1.
Coïncidence 370,5.

Commandement, formules de, 219,5, 268,8, 343,2.
Commerce; voir Langage commercial.
Communis error facit jus 332, Rem.
Comparaison 8, 10—13, 65, Rem., 89, 142,2, 143,4.
Comparatif 89.
Concession, indication d'une, 123,6, 230,6, 233, 242 (*por*), 245,3, 246,4, 357,3, 365, 370,3, 398,7.
Concordance des temps 272, 273, 334.
Condition, indication d'une, 128, 158, 245,2 (gérondif), 246,3 (part. présent), 263,3 (part. passé), 268,3, Rem., 357,3, 370,4, 398,6.
Conditionnel 291, 292.
Conflit homonymique 116.
Conjonctions 139—162; — causales 155; — concessives 157; — conditionnelles 158, 159; — disjonctives 277,9; — finales 156; — temporelles 154.
Consecutio temporum 272, 273, 334.
Contaminations 3,1, Rem., 25,3, 32, 88,2, 129, 133.
Coordination 139,1, 140—147, 341,4, 342.
Crainte, verbes exprimant la, 34, 306, 307 A.

Danois, tours propres au, 58, Rem., 69,2, 137, Rem., 196, 239, 377, Rem.
Datif 47, 74, 181—83; — éthique 184, Rem.
Daudet (Alphonse) 76,2, 99,5, 164, 186,2, 131 A.
Défense, verbes exprimant la, 35.
Départements, noms des, 83,2, 99,4.
Destination, indication de, 72,1, 230,2.
Différence, rapport de, 79.
Dilemme 85,3, Rem.
Diplomatie; voir Langage diplomatique.
Distribution 119,7.
Doublets 238.
Doute, verbes exprimant un, 36, 310,2.
Du Bellay (Joachim) 215.
Duhamel (Georges) 106.

Écho 268,5.
Ellipse 71,1, Rem., 140,6, 153, 268,5, 273,3, 302, 359,2, 12,5 A, 71,5 A, 138 A, 346 A.
Éloignement, indication d', 84.
Empêchement, verbes qui expriment l', 35, 310,2.
Enfants, langage des, 28,3, 209,4, 253,4, 286 5.
Enjambement 56, Rem.
Énumération 65,1.
Équivoques à éviter, 181, Rem., 229,2, 263, Rem., 301 A.
Espagnol, tours propres à l', 33,6, 54, Rem., 55, Rem., 74,3, 105, Rem., 213, Rem., 218,8, Rem. 2, 233, 259,3, 261, 268,5, Rem., 268,6, Rem., 346,3, Rem., 347, Rem.
État, indication d'un, 86,3, 100, 166, 184.
Euphémisme, voir Politesse.
Euphonie 154 (*quand*), 224, 154 A.
Exagération 42.
Exclamations 7,4, 56, 71,1, Rem., 88,1, Rem., 145,3, 213, 219,3, 344,3, 370, Rem., 394,5, 396.

Fabre (Ferdinand) 286,2, Rem.
Fichte (Johann Gottlieb) 18,3.
Fin, voir But.
Flaubert (Gustave) 96,5, 186,1, 334.
Formules interrogatives 391, 392.
Foulet (Lucien) 270,3, 389, Rem.
France (Anatole) 286,1.
Futur 230,3, 268.2, 287—290; — antérieur 297, 297 A.

Gasconismes 74,3, 87,5, 209,3.
Génitif, 85.
Genitivus definitivus 85,6, 88,1; — *generis* 85,2; — *partitivus* 85,3; — *possessivus* 85,1; — *qualitatis* 85,4.
Germanisme 18,3.

Gérondif 199, Rem., 234—247.
Gerundivum 223,1.
Giffard (Pierre) 336,1.
Gourmont (Remy de) 336,2.
Groupes, formation de, 256,2, 259,1,
Gomberville 147.
Guerre mondiale 54.

Haase (A.) 224, 282.
Haplologie 33,5 (*que*); 214, Rem., 231,2 (article).
Hiatus 57, 99,5.
Hostilité 81, 131.
Hugo (Victor) 27, 37,2, 92.
Hypothèse, indication d'une, 123,5, 263,3.

Iles, noms d', 71,5, 83,4, 99,3.
Imparfait de l'indicatif 279—282, 280 A; — du subjonctif 268,4, 271, Rem., 301,2, Rem., 335—340, 398,6, 398,7.
Impératif 140,3, 265—268, 344,2.
Indicatif 269—299.
Infinitif 61, 62, 88,3, 211—233, 268,5, 344,3, 360,1; — historique 217, 217 A; — prohibitif 268,6; — pur 218.
Instrument, voir Moyen.
Intensifs, voir Adverbes d'intensité.
Intensité 223,4.
Intention, voir But.
Interrogation 382—398; — directe 140,4, 145,3, 219,2, 268,1, 384, 397; — indirecte 158,2, 349,2, 385, 386, 397.
Intonation 387, 394,3.
Inversion 30,2, 326,10, 365,1, 388—390, 394, 397, 398,7.
Ironie 4,6, 346,4.
Italien, tours propres à l', 59, 89, Rem., 105, Rem., 137, Rem., 204, 208, 218,8, Rem. 2, 248, Rem., 1, 268,6, Rem., 319,1, 347, Rem.

Jammes (Francis) 121,4, 141.
Jespersen (Otto) 268,5, 289, Rem.
Juristes, voir Langage.
Jurons 307,2, 347.
Juxtaposition, voir Coordination.

La Fontaine 12,4, 24,4, 25,3, 38,2, 42,1, 90, 109, 192, 215, 217, 292,1.
Langage archaïque 38,2 42,1, etc.; — argotique 164; — commercial 46,1; — diplomatique 124; — enfantin 28,3, 209,4, 253,4, 268,5; — familier 6,4, 6,7, 21,3, 28,2, 54, 64, 76.2 etc.; — juridique 49,5, 93, 111, 127, 213,4, 232,1, 236, Rem. 343,7; — militaire 50, Rem.; — poétique 83,3, 121,4, 135,2, 179 (*prier*), 188,5; — populaire 73,2, 90, 141, Rem., 142,2, 186,2, 209,4; — rituel 139,2; — solennel 139,2; — technique 176.
Langage des affiches 57; — des juristes 49,5, 93, 111, 127, 213,4, 232,1, 236, Rem., 343,7.
Latinismes 264,2, 319,1, 322.
Lemaître (Jules) 286,2, Rem.
Lerch (Eugen) 213, 289, Rem.
Lieu et temps 41,1, 91.
Lieu, rapports de, 90, 134; voir Éloignement, Repos, Séjour.
Littré (Émile) 35,1, 37,1.
Locutions figées 20,1, 65, 73,2, 96,2, 110, 111, 113, 145, 277, 301,3,4,5, 319,2, 343,3, 376.

Manière, complément de, 85,4, 87,3, 119,6, 231,1.
Marot (Clément) 75, 253,2.
Matière, indication de la, 100,2, 100,2 A.
Maupassant (Guy de) 286,2.
Meillet (Antoine) 139,1, 190,5, 286,2, 290, 335.
Mendès (Catulle) 37,4, 59, 60, Rem., 121,4, 135 2.
Merrill (Stuart) 97.
Mesure, indication de, 87,4.
Mètre, influence du, 273,2; voir Rime, Vers.
Meyer-Lübke (W.) 24,6, Rem.
Mignons (les) d'Henri III 9.

Modestie 280,9, 292,2, 301,2, Rem., 346,3.
Monluc (Blaise de) 74,3, 209.3, 210, Rem.
Motif, indication de, 87,1.
Mouvement, indication de, 71, 84, 98,2, 119, 121,1, 164, 184, 200, 202, 186 A, 218,8 A.
Moyen, indication de, 72,4, 87,2, 119,4, 121.1.
Musset (Alfred de) 95, Rem.

Négation, adverbes de, 16—37; —, verbes de, 36, 310.
Négation et interrogation 398,1, 398,2.
Nogué (Jean) 283.
Noms de départements 83,2, 99,4; — d'îles 71,5, 83,4, 99,3; — de nombre 65,1; — de pays 71,4, 83,1, 96,6, 99; — de villes 71,3, 83,3, 99,5, 113.

Objet de l'action 171; voir Régime.
Omission de *que* 153; — du pronom réfléchi 188, 198, Rem. 2; — du régime direct 175, 176; — du verbe 343; voir Ellipse.
Opposition, indication d'une, 79, 146, 154.
Ordre des mots 30, 31 (*Négation*) 105,1, 218,8, Rem. 1, 241, 248, Rem. 1, 251, 252,2; voir Inversion.
Ordres 219,5, 268,8, 343,2, 398,5.
Origine, indication d', 84.
Oubli du sens primitif 7,3.

Parataxe 139,1, 168, Rem., 342,2.
Participe passé 86,3, 193, 195, 248—264; — employé comme préposition 49,4.
Participe présent 234—247; — employé comme préposition 49,5.
Particules interrogatives 394—396.
Passage à un état 167, 184.
Passé défini 283—286; — indéfini 286,2, 293, 294.
Passif 86, 193—198, 210.
Patois de l'Est 213,5.
Pays, noms de, 71,4, 83,1, 96,6, 99,1.
Périphrase 247.
Phonétique et syntaxe 373,3, 387, 394,3.
Pléonasmes 7,5, 32, 33,4, 85,3, Rem.
Plus-que-parfait 279, Rem., 284, Rem.
Poésie populaire 23, 28,1, 79, 105,5, 131, 342,2, 395.
Politesse 14, 268, 280,9, 289, 292,7, 343,4, 384,2, 393,3, Rem,, 398,2, 398,5, 164 A.
Possession, indication de, 73, 85,1.
Post hoc propter hoc 154, 155, 357,1.
Postériorité, indication de, 76,1, 355,3.
Précieux et Précieuses 9.
Prédicat 170,1.
Prépositions 47—138; — et adverbes 46, 49,6, 136—138; — et complément 50—67; — leur omission 50, Rem., 85,1, Rem., 85,2, Rem.; — leur répétition 65; — suivies d'un infinitif 61; — suivies d'une proposition 55, 350, 356,2.
Présent de l'indicatif 274—278; — du subjonctif 331—34, 333 A.
Probabilité 288, 297,2.
Pronoms interrogatifs 393—395; — relatifs 369.
Propositions 341—398; — adverbiales 320, 330, 354—368; — causales 11,6, 155, 324, 357,1, 358—360; — circonstancielles 354—368; — comparatives 33, 143,4, 145,2, 222,3, 330; — complètes 343; — concessives 157, 292,6, 326, 357,3, 364, 365; — conditionnelles 21, 55,1, 158, 159, 281,3, 292,3, 327—329, 342,3, 357,2, 366—368; — conjonctionnelles 348—368; — consécutives 153,3, 325, 363; — finales 21,2, 156, 315, 323, 361, 362; — incomplètes 343; — indépendantes 341 A; — interrogatives 27, 343,5, 368,3, 382—398; partielles 341,3; — principales 341,3, 344—348, 341 A; — régies par une préposition 55, 314—319, 350, 356,2; — relatives 21,5, 55,4, 142,1, 281,1, 285,1, 292,5, 343,7, 369—381; —

subordonnées 341,3; — substantives 348—352; — temporelles 154, 281,2, 285,2, 321, 322, 349,4, 355—357, 364, Rem.
Provençalismes 76,2, 99,5, 164, 186,2, 131 A.
Proverbes 20,3, 218,1, 222,3, 268,5, 274,3, 343,1, 375,1.
Provinces, noms de, 99,2.
Provincialismes 76,4, 213,5.

Qualité, indication de, 85,4.
Quantité, mots de, 85,2, Rem.

Régime direct 171—177; — double 173, 179, 171 A; — indirect 74,2.
Régnier (Henri de) 135,2, 145, Rem., 286,1.
Renforcement 7,4, 7,6, 9, 10, 14, 20, 22, 38,1, 38,2, 38,4, 73,3, 77, 116, 121, Rem., 141, Rem., 144, Rem., 146, 230,8.
Répétition d'une action 280,3, 284,4; — des conjonctions 152; — des prépositions 65, 66.
Réponses 140,4, 343,3; — négatives 17,2.
Repos, voir Séjour.
Résultat de l'action 171,2,3, 230,3.
Richepin (Jean) 62, 336,1.
Rime, influence de la, 30,2, 33,4, 236,4, 252,1, 253,1, 273,2, 276, Rem.
Rodhe (Émile) 253,4.
Roland, Chanson de: Adverbes, 3,4.
Romains (Jules) 135,2.
Rostand (Edmond) 149.

Samain (Albert) 114, 216.
Sand (George) 34,4, 121, Rem., 156, 334.
Sandfeld (Kr.) 349, Rem.
Séjour, indication de, 71,2, 82, 98,1, 99, 118.
Simultanéité 355,2.
Souhait, indication d'un, 301, 302, 304.
Staaf (Erik) 3,1, Rem.
Stapfer (Paul) 31, 32, 33,5, 34, 117, 253, Rem.
Style marotique 7,5.
Subjonctif 269—273, 300—340.
Subordination 139,1, 148—162, 342.
Substantifs employés comme prépositions 49,2; — suivis de *à* 72,7.
Suétone 47.
Suisse, le français en, 55,1, 80, Rem., 81,1, 90, 127, 138, 151.
Sujet du gérondif 241; — de l'impératif 266; — de l'infinitif 213; — du participe passé 262; — du participe présent 240.
Superlatif absolu 10, 13,1, Rem., 26, 60; — restreint 316.
Supin latin 223,2.
Symbolistes, les poètes, 7,11, 145, Rem.

Tautologie 109.
Temps et cause 154, 155, 357,1.
Temps, indication de, 72,5, 76,1, 78, 82,2, 87,4, 90, 91, 93, 94, 100,3, 103, 134, 245,1, 246,1, 263,1.
Temps composés 293—298; — surcomposés 299.
Tendance, indication de, 72,1, 76,2.
Thérive (André) 358.
Tmèse 58—63, 149, 160.
Tobler (Adolf) 173, 183, 213, 222,2, 267,1, 319,2.

Vaugelas se trompe 7,6.
Vendryes (J.) 287, 341,4.
Verba affectuum 304, 306—308, 352,3; — *declarandi* 153,1, 218,4, 304, 309, 310, 311, 352,1, 394,6; — *sentiendi* 218,4, 246,6, 306, 394,6; — *voluntatis* 218,5, 304, 305, 352,2.
Verbes auxiliaires 199—210; — factitifs 165; — impersonnels 169, 190—192, 205, 218,3, 223,5; — intransitifs 163, 194,4, 200, 201, 258; — pronominaux 184, 207—209, 257; — réfléchis 187, 188, 196, 197, 207,3, 209; — subjectifs 163; — transitifs 171—177, 206; — transitifs indirects 74,2.

Verbes de crainte 34, 306, 307 A; — de défense 35; — de doute 36, 310,2; — d'empêchement 35; — de mode 218,7; — de mouvement 212,1, 218,8, 247, 186 A, 218 A; — de négation 36, 310; — de perception 218,6, 374,2; — de sensation 212,1, 218,4, 246,6, 306, 394,6.

Verlaine (Paul) 10,1, Rem., 190,5.
Vers, influence du, 27, 273,2; voir Rime.
Vigny (Alfred de) 70, Rem.
Villes, noms de, 71,3, 83,3, 99,5.
Vising (Johan) 84, Rem.
Volonté 218,5, 304, 305.
Walberg (Emmanuel) 206, Rem.

INDEX DES MOTS.

(Les chiffres renvoient aux paragraphes et à leurs subdivisions.
Le signe A renvoie aux additions, p. 400).

à 54, 60, 63, 65,1, 66,1, 70—74, 223, 231, 242, 375,3
à ce que 151, 350,1
à condition que 329,3
à grand'peine 72,4
à moins que 37,3, 222,3, 329,1
à peine 72,4
à peine si 158,3, 285,3, Rem., 343,6, 346,3
à qui de droit 343,7
à travers 133
aboyer 165
accompagner 86,2
accourir 203
adieu 343,2
adresser 176
afin que 156, 323
aider 74,2, 179, 223,3
aimer 151, 218,4, 221
aimer à 221
aimer de 221 A
aimer mieux 218,4, 218,5
ainçois que 321
ainsi 8, Rem., 11,3
ainsi comme 10,2, 154, Rem.
ainsi que 10,3, 11,3, 143,4, 154, Rem.
ainz 75
ainz que 321
alarme 343,3
alerte 343,3
aller 164, 199,2, 199,3, 200, 201, 218,8, 247,1, 290,2
aller en 102,1
aller pour 123,4, Rem.
alors même que 326,3
alors que 154, 365,3
antan 43,1
apparaître 185, 186,3 203
apparemment que 348,4
appréhender 34,1, 306
après 60, 76, 137, 138, 233
après que 322
arriver 201
Asie Mineure 96,6
assermenté 259,3
assez 7,1, 362
assez . . . pour que 363,4
assurément que 348,4
atout 77, 138, 143,1
attendre(s') 151, 224
attendre pour 226,1
au cas où 329,2
au cas que 329,1
au lieu que 342,1
au long de 114
au travers de 133
auparavant 78
auparavant que 154
auprès de 124
aussi 11,2
aussi comme 11,2, 143,4
aussi que 11, 11,2, 143,4
aussitôt 46,1
autant comme 10,2
autant que 11, 143,4
autour de 49,2
autre 12,5, 24,7
autre chose 12,5, 24,7
autrement 9, 12
autresi 11,1, 44, Rem.
avant 78, 154, 232
avant de 231,4
avant que 37,1, 154, 222,3, 231,2, 321, 356,1
avant que de 231,4
avec 46,1, 59, 79, 143,1
avec ça 4
avec ça que 348,4
avecque(s) 79
avisé 259,3
avoir 199—210, 288, 365,1, 374,2
avoir confiance 98,4
avoir honte 25,3
avoir peur 25,3, 34,1

baigner 188,2
balancer 394,6
beaucoup 1, 7,2, 7,3

bien 7,3
bien des fois 284,4
bien que 149, 157,1, 326
bon gré 115, Rem.
bouger 20,4
bouton 23
briser 188,5, 188 A
bruire 165

caché 259,3
Canada 99,1
car 147, 265,2, 394,1, Rem.
Carême entrant 240 A
cassant 239
causer 165
c'est pourquoi 267,2
c'est que 277,3 275,2, Rem. A
ce n'est pas que 348,4, 358
ce que 7,4, Rem., 393,2
céder 74,2
cependant 43,2
cependant que 154
cesser 20,4, 203
cesser de 84
chantant 234, 239
chaque fois 284,4
chercher 151, 223,3, 224, 394,6
chez 49,2, 54, 80
choisir pour 172, Rem.
combien 7,4, 394,5
combien que 157,1, 326,2
commander 224
comme (adv.) 10, 172, Rem., 222,3
comme (conj.) 143,4, 154, Rem., 322, 349,3, 358, 394,3
comme il faut 277,1
comme quoi 349,3, 394,4
comme si 330, Rem. 346,4
commencer 224, 225
comment 349,3, 394,2
comment donc 15,2
comprendre 22,4
comptant 239
conclure 151
conjuré 259,3
connu 259,3
consentir 151, 180, 224
considérer comme 172, Rem.
consultant 239
contester 36
continuer 224
contre 81, 138
convenir 203,2
courir 164, 200, 255
couru 259,3
coûter 255
craindre 34,1, 306
crier à 71,1, Rem.
croire 98,4, 179, 309, 310, 311
croître 167

Danemark 71,4, 99,1
dans 60, 82, 83
dans le cas où 329,2
dansant 239
d'après 54, 76
d'avec 79
davantage 12, 13
de 25, 49,1, 54, 55,2, 63, 65,1, 66,2, 84—89, 222, 242, 356,2, 375,3; — explétif 85,4, Rem.
de . . . à 64
de beaucoup 7,2
de ce que 350,2
de crainte que 361,2
de dessous 92
de dessus 132
de devant 93
de façon que 151, 363,3
de manière que 151, 342,1, 363,3
de même que 10,3, 143,4
de par 118
de peur que 361,2
de sorte que 325, 342,1
de sur 53, 54
de trop 87,4, Rem. 2
débuter 225
décéder 201
dedans 82, 90
défendre 35,2
defors 109
dehors 110
delez 113
délibérer 177
demander 151
demander après 76,2
demeurer 200, 203
déplaire 74,2
depuis 60, 126, 138, 233
depuis que 37,4, 149, 357,1
derrière 127, 138
dès 54
dès lors que 355,3, 357,1
descendre 164, 184, 203
désespérer 36
désirer 151, 218,5
dessous 92
dessur 131
dessus 132
detres 134
devant 54, 93
devant que 154
devenir 351
devers 135
devoir 218,7, 282, 290,3, 365,1
dire 22,6, 304
dire de 177, 218,4, Rem.
disconvenir 36
disparaître 203
disputer 36
dissimulé 259,3
dissimuler 36
divorcer 203
dommage que 348,2
dormir 87,3, Rem., 169, 184
douter 36
du tout 7,12
durant 49,5, 94

échapper 203
échoir 201
échouer 203
éclore 203
écouter 181—83
efforcer(s') 226,2
emmi 121, Rem.
empêcher 35,1
empor 123
en (adv.) 254,3
en (prép.) 60, 65,1, 95—102, 227, 242
en admettant que 329,1
en attendant que 321, 356,1
en avant de 78
en cas que 329,1
en face de 125
en outre de 49,1, 117
encontre 81
encore 43,3
encore que 326,3
endroit 103
enmi 121, Rem.
entendre 22,4, 74,2, 179, 181—83, 188,3, 304
entendu 259,3
entourer 86,2
entre 52,1, 104, 105, 138
entrer 201
envers 135
environ 106
envoyer 188,3, 218,3, Rem. 1
enz 38,1, 95, 107
ès 96,4
espérer après 76,2
espérer en 98,4
esquiver 35,1
essayer 224
est-ce que 277,6, 391, 392
estre (prép.) 108
estre tenuz por 52,3
et 140—42, 371,2
être 184, 201, 204, 218,2, 218,3, 226,4, 247,3, 288, 343,3, 351, 365,1
être après 76,2
éviter 35,1
expirer 203
exposer(s') 151
Extrême-Orient 99,1

faillir 218,7
faire 17,3, 172, 181—83, 188,3, 199, Rem. 212,1, 218,7
faire attention 21,3
falloir 282
finir 224, 225
force 85,2, Rem.
fors 49,2, 52,2, 109, 143,3
fors que 162,3
fuir 164
fumer 165
fût-ce 365,1

garde 32, Rem.
garder 21,3
gésir 184
giens 23
glissant 239
goutte 22,4
grain 23
grimper après 76,4
grossir 167
guérir de 84

habitué 259,4
haïr 87,3, Rem.
halener 165
hésiter 394,6
heureusement que 348,4
histoire de 49,2, 361
hormis 110
hors 49,2, 110

ici 41,1
idolâtrer 166, Rem. 2
il faut 218,8
il (me) semble 218,3
il n'importe 385,1
il y a 192
il y a . . . que 37,4
iluec 38,2

je n'ai garde 32, Rem.
je vous en prie 15,2
joi 23
jouer à 69,3, 72,4
jouir 87,5
jouste 111
juré 259,3
jurer 171,1, Rem., 171 A
jurer de 218,4, Rem.
jusqu'à 56, 112, 143,2
jusqu'à ce que 321, 356,1
jusqu'au moment où 321
jusque 112, 233, 321

la bailler belle 254,2
laisser 181—83, 188,3, 212,1, 218,7
le long de 114
lequel 373,2, 374, 393,4
lever 188,2
lez 49,2, 113
loin que 358
lonc 49,3, 114
lors même que 149
lorsque 149, 154, 365,3

maintenant 41,1
maintenant que 357,1.
mais 24,3, 43,4, 143,5, 146, 371,2
mal 18,2, Rem.
malavisé 259,3
malgré 60, 115
malgré que 157,1, 326,4
manquer 218,7
marcher 177
méconnaître 36
même si 157,2, 326,6
mentir 165
meserrer 200
mettre (comme) 172, Rem.
Mexique 99
mie 22,5
moins 12
monter 164, 203
mot 22,6
moult 7,5
mourir 87,3, Rem., 201

naguère 42,2
naguère que 348,1
naître 201
n'avoir garde 32, Rem.
n'est-ce pas 392
n'était 128, 128 A, 368,3, 388,3, Rem.
ne 19,2, 19,3, 20, 26, 145
ne (explétif) 32—37
ne aucun 24,7
ne autre (chose) 24,7
ne fût 128 A, 368,3
ne goutte 24,4
ne guère 24,1
ne jamais 24,2
ne mais 24,3
ne mie 22,5
ne mot 22,6
ne onque 24,4
ne pas 22, 30
ne pas mot 7,7
ne pas rien 26
ne plus 24,5
ne point 22
ne que 24,6
nen 19,1
nenni 19,1
ni 145
nier 36
non 16—18
non pas 33,5, 33,6
non pas que 348,4, 358
non que 348,4, 348,5, 358
nonchalant 17,1
nonchaloir 17,1
non-moi 18,3
nonobstant 17,1, 49,5
nuire 74,2, 178
nul doute que 348,2

obéir 178, 180
od 116
oh (oui) que 348,5
onque(s) 24,4
opposer (s') 151
osé 259,3,
oser 20,4 218,7
ou 144, 371,2, 386
où 38,5
où que 38,5, 326,1
oublié 259,3
oublier 177
oui 15,1
oui que 348,5
ouïr 181—83
outre 49,1, 117

palpiter 166, Rem. 1
par (adv.) 7,6
par (prép.) 54, 86, 118—120, 225, 233, 242
par-dessous 92
par dessus 132
par devant 93
par devers 135, 135 A
paraître 203, 218,2
parce que 155, 359,2,
pardonner 74,2, 180
parmi 60, 121, 138
partir 188,1, 201
pas 22, 26
pas mal 7,7, 7,7 A
pas ne 30,1
passant 239
passer 203, 206, Rem.
passionné 259,3
payant 239
peindre 171
pendant 49,5, 122, 138
penser 165, 184
penser à 98,4 Rem., 218,4, Rem.
penser dans 98,4, Rem.
penser en 98,4
penser vers 135,2
penser (subst.) 215
périr 167
peser 255
peu 7,8
peu à peu 284,3
peut-être 15,2
peut-être que 348,1
plaire 74,2, 178, 224
pleurer 165, 169, 190,5
plus 12, 24,5
plus . . . ne 30,3
plusieurs fois 284,4
plutôt 7,9
plutôt que 222,3
point 22
point ne 30,2
posé que 329,1
possible que 348,3
pour 54, 55,1, 60, 62, 123, 138, 213, 226, 228, 230, 242, 356,2, 365,5, 366, 375,3
pour à 64
pour ce que 147, 155, 156, 323
pour de 64
pour (ne) pas que 156, Rem., 361,3
pour peu que 149
pour que 156, 323, 326,11, 359,1 362
pource que 155, 156
pourquoi 390,2, 394,1
pouvoir 20,4, 187, 218,7, 282
précéder 86,2
prendre 176
prendre garde 21,3, 35,1, Rem.
prendre pour 172, Rem.
près 124
prêt, 224, Rem.
prétendre 179
preu 7,10
prier 74,2, 179
primes que 321
proche 125
promettre ses grands dieux 171,1, Rem.
prou 7,10
pruef 124, Rem.
puis 126, 371,2
puisque 149, 154, 155, 230,6, 346,1, 357,1, 359,2

quand 154, 346, 357,1, 357,2, 365,3
quand même 157,2, 326,7, 346,5
que (adv.) 10,2, 12,5, 24,6
que (conj.) 150—153, 345, 349
que (adv. et conj.) 33,5
que (pron.) 393,2
que, causal, 155, 358
que, conditionnel, 329,4
que, consécutif, 363,1
que, final, 156
que, omis, 153
que, représentatif, 152
que, temporel, 37,1, 37,3, Rem., 355, Rem.
que je sache 319,2
que que 364, Rem.
quel 393,5
qui 369, 393,1
qui est-ce qui 277,5
qui pis est 277,2, 371,4
qui que ce soit 277,7
quoi 393,3
quoi que 364, Rem.
quoique 157,1, 162,1, 326,5

réfléchir 151
regarder 181—83
regarder comme 172, Rem.
rendre 199,4
rentrer 201
répondre 22,6, 180
ressembler 74,2, 178
rester 203, 365,1
retourner 201
rêver 166
rêver dans 98,4, Rem.
rêver vers 135,2
rière 127
rire 87,3, Rem.
rompre 176

sache (que je) 319,2
sans 60, 63, 128, 138, 145,2, 242
sans à 64
sans doute que 348,4
sans que 37,2
sans quoi 369, Rem.
satisfaire 180
sauf 49,3, 356,2
sauvé 259,3
savoir 20,4, 177, 218,7, 219,4
séant 240, Rem., 240 A
selon 55,3, 129, 138
sembler 218,2
sentir 188,3
seoir 184
servir 74,2, 179
seulement 24,6, 26
si (adv.) 11,4, 21,1
si (conj.) 158, 159, 161,2, 285,3, 346,3, 349,2, 355,1, 366, 386, 394,6
si ce n'est 277,8
si même 157,2
si que 11, 11,4, 154, Rem., 267,2, 326,10
si tant est que 367,1
siffler 171,1
sinon 18,4
sitôt 46,1
soit 144, Rem.
soit que — soit que 277,9
soleil levant 240, 240 A
songer 98,4, 166
sonner 22,6
sortir 164, 201, 203
soudainement 43,5
souffler 22,6
souhaiter 218,5
soupçon 34,1, Rem.
sourire 169
sous 130
souvent 284,4
suer 166
suffire 362
suivre 86,2
supposé que 329,1
sur 12,4, 131, 233, 242, 131 A
sur à 64
sûr que 348,3
sur quoi 369, Rem.
surmonter 86,2
surtout que 358
survivre 178
sus 132

tâcher 151, 224
tambour battant 240 A
tandis 43,6
tandis que 154, 342, 154 A
tant 7,11, 11,5, 360,3
tant que 11, 11,6, 154
tantôt 42,4
tel que 10,3
tenir pour 172, Rem.
Terre-Sainte 99,1
ti 396
tirer 188 A
tomber 164, 201
toujours est-il 277,4
toujours plus 60
tourner 164
tous les jours 284,4
tout 7,12
tout à coup 72,4
tout à l'heure 42,3
tout que 326,9
travers 133
trembler 34,1, 166, Rem.1
très 6, 7, 12, 134
trop 7,13, 362
trotter (se) 186,2, 186 A

une supposition que 348,1
usque 321

valoir 255
veiller 151

venir 199,3, 200, 201, 247,2, 368,1
vers 135
vieillir 167, 203
vivre 87,3, Rem., 169, 255
voici 38,6, 218,6, 343,10
voici que 348,1
voilà 38,6, 218,6, 343,10
voilà que 37,4, 348,1
voir 22,4, 181—83, 188,3
voir(e) 3,1, Rem.
voler 164
vouloir 184, 218,7, 290,4, 365,1
voyant 239
voyons voir 3,1, Rem., 3,1 A

y avoir 343,6

TABLE DES MATIÈRES.

Page

Préface V

LIVRE PREMIER.

ADVERBES.

CHAPITRE I. — Remarques générales 3
CHAPITRE II. — Adverbes d'intensité et de quantité 8
CHAPITRE III. — Adverbes de comparaison 18
CHAPITRE IV. — Adverbes d'affirmation 24
CHAPITRE V. — Adverbes de négation 26
CHAPITRE VI. — Adverbes de lieu 53
CHAPITRE VII. — Adverbes de temps 57
CHAPITRE VIII. — Adverbes de manière 62
CRAPITRE IX. — Adverbes et prépositions 63

LIVRE DEUXIÈME.

PRÉPOSITIONS.

CHAPITRE I. — Remarques générales 65
CHAPITRE II. — Préposition et complément 70
CHAPITRE III. — Emploi des prépositions 84
CHAPITRE IV. — Préposition et adverbe 143

LIVRE TROISIÈME.

CONJONCTIONS.

CHAPITRE I. — Conjonctions de coordination 147
CHAPITRE II. — Conjonctions de subordination 156
CHAPITRE III. — Observations supplémentaires 168

LIVRE QUATRIÈME.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES VERBES.

CHAPITRE I. — Verbes subjectifs 172
CHAPITRE II. — Verbes à régime direct 179
CHAPITRE III. — Verbes à régime indirect 185
CHAPITRE IV. — Verbes pronominaux 191
CHAPITRE V. — Verbes impersonnels 197
CHAPITRE VI. — Passif 201
CHAPITRE VII. — Verbes auxiliaires 207

LIVRE CINQUIÈME.

MODES ET TEMPS DU VERBE.

Page

CHAPITRE I. — Infinitif 217
CHAPITRE II. — Participe présent et gérondif 240
CHAPITRE III. — Participe passé 252
CHAPITRE IV. — Impératif 270

LIVRE SIXIÈME.

MODES ET TEMPS DU VERBE.

INDICATIF ET SUBJONCTIF

CHAPITRE I. — Généralités 276
CHAPITRE II. — Présent de l'indicatif 281
CHAPITRE III. — Imparfait de l'indicatif 287
CHAPITRE IV. — Passé défini 292
CHAPITRE V. — Futur 297
CHAPITRE VI. — Conditionnel 300
CHAPITRE VII. — Temps composés et surcomposés 304
CHAPITRE VIII. — Emploi du subjonctif 309
CHAPITRE IX. — Temps du subjonctif 333

LIVRE SEPTIÈME.

PROPOSITIONS.

CHAPITRE I. — Remarques générales 343
CHAPITRE II. — Propositions principales 349
CHAPITRE III. — Propositions substantives 356
CHAPITRE IV. — Propositions circonstancielles 360
CHAPITRE V. — Propositions relatives 373
CHAPITRE VI. — Propositions interrogatives 382

Additions et corrections 400
Bibliographie 411
Table analytique 434
Index des mots 440
Table des matières 447

THE ELLIS LLWYD JONES HALL.

THE ELLIS-LLWYD JONES HALL.